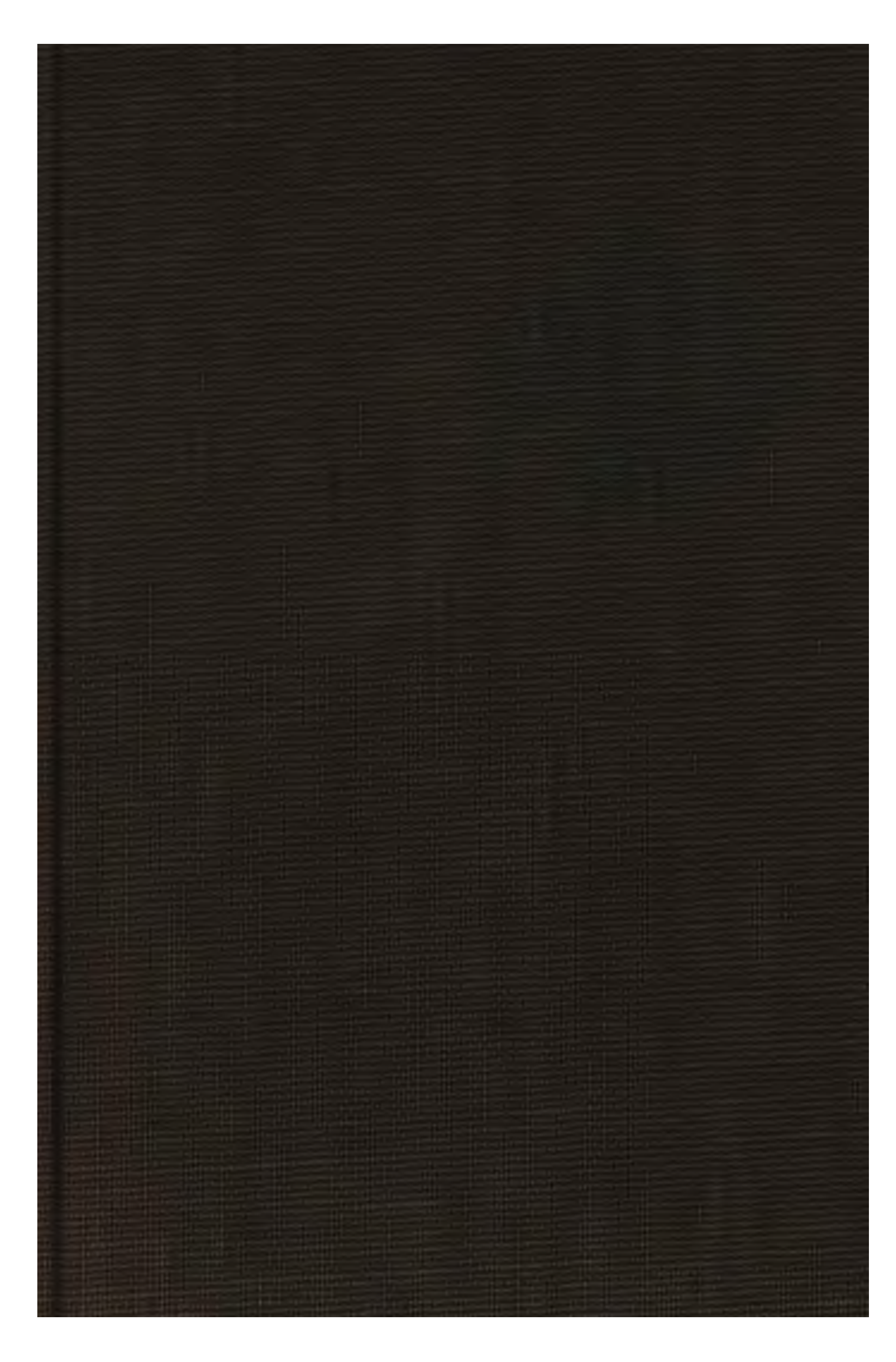



VE
RI
TAS

HISTOIRE

DE

MADAME DU BARRY

IL A ÉTÉ TIRÉ

Cinquante exemplaires sur papier de Hollande.

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Notice historique sur la salle du Jeu-de-Paume de Versailles depuis sa fondation jusqu'à nos jours, suivie de la liste complète et inédite des signataires du serment. — Br. in-8°. 1 fr. 50.
Dossiers du procès criminel de Charlotte de Corday.
Dossier historique de Charlotte de Corday.
Charlotte de Corday et les Girondins. — Plon, 3 vol. in-8° et album, 24 fr.
Recherches historiques sur les Girondins : Vergniaud ; manuscrits, lettres, papiers, avec portraits originaux et fac-simile. — Dumoulin, 2 vol. in-8°, 14 fr.

POUR PARAITRE PROCHAINEMENT :

Hoche à Quiberon, d'après des documents inédits.
Hoche à Rennes. — Tentative d'assassinat sur sa personne. — Procès des assassins.
Expédition d'Irlande. — Les compagnies noires.
Mort du général Hoche. — Etude sur ses causes.
Biographie et bibliographie. — Mélanges sur le général Hoche.

Versailles. — Imp. E. Aubert.



[illegible] Dujardin — L. Bernard [illegible]

[illegible] PAVILLON DE [illegible]VECIENNES

HISTOIRE

DE

MADAME DU BARRY

D'APRÈS SES PAPIERS PERSONNELS

ET LES DOCUMENTS DES ARCHIVES PUBLIQUES

PRÉCÉDÉE

D'UNE INTRODUCTION

SUR MADAME DE POMPADOUR, LE PARC-AUX-CERFS

ET MADEMOISELLE DE ROMANS

PAR

CHARLES VATEL

TOME DEUXIÈME

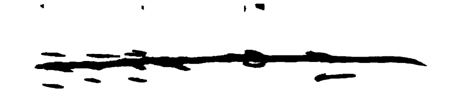


VERSAILLES

L. BERNARD, LIBRAIRE-ÉDITEUR

9, RUE SATORY, 9.

1883





En mettant en vente aujourd'hui le tome second de l'*Histoire de madame du Barry*, nous croyons devoir prévenir les lecteurs qu'il sera suivi d'un troisième et dernier volume, qui paraîtra en octobre.

L'accueil fait à la première partie de cette histoire nous a décidé à ne pas la tronquer, pour la réduire à deux volumes, et à ne supprimer aucun des documents que l'auteur a réunis, et dont le nombre a rendu nécessaire un troisième volume. Nous croyons en effet que personne ne se plaindra de trouver l'histoire du partage de la Pologne racontée en détail et d'après des documents inédits, qui donnent à ces affaires un aspect entièrement nouveau.

Nous signalerons encore tout ce qui est relatif à l'incarcération et au séjour de madame du Barry à l'abbaye de Pont-aux-Dames ; on verra que l'ordre n'a pas été donné par Louis XVI, mais bien par Louis XV mourant. On trouvera aussi l'histoire toute nouvelle du séjour forcé de la Comtesse dans son château de Saint-Vrain, où le nouveau roi la tint exilée avant son retour définitif à Louveciennes.

Nous indiquerons encore, parmi les pièces inédites que nous publions deux saynètes de Voisenon, les dépenses de madame du Barry pendant sa faveur, et bien d'autres pièces dont nous ne pouvons donner ici la liste complète.

Parmi les documents les plus intéressants qui se trouveront dans le troisième volume, nous pouvons men-

tionner les détails tout nouveaux sur les relations de madame du Barry avec sir Seymour, le duc de Brissac et don Olavidez, le procès complet de madame du Barry devant le Tribunal révolutionnaire, d'après le dossier du parquet, et les procès faits aux anciens habitués de Louveciennes qui ont suivi madame du Barry sur l'échafaud.

Madame du Barry s'étant constamment trouvée mêlée à la politique du gouvernement, pour écrire l'histoire de cette favorite, il a fallu étudier l'histoire générale de la France dans les Archives de l'État, dans les Manuscrits de la Bibliothèque nationale, surtout dans le Journal inédit de Hardy, etc.

En résumé, nous nous croyons autorisé à dire que l'histoire des dernières années du règne de Louis XV, jusqu'à présent peu connue, se trouve complétée par l'ouvrage de M. Vatel, qui viendra s'ajouter de plein droit aux *Mémoires* de Barbier, d'Argenson et de Luynes.

En terminant cette note, nous annonçons à nos lecteurs que M. Vatel vient de donner à la Bibliothèque de Versailles tous les manuscrits qu'il possédait, relatifs à madame du Barry, ainsi que sa précieuse collection d'objets d'art, bustes, portraits, etc., dont il parle souvent dans son livre.

L'Éditeur.

MADAME DU BARRY

CHAPITRE PREMIER

(1771)

LETTRE DE CACHET DU ROI AU DUC DE CHOISEUL.
24 DÉCEMBRE 1770.
DÉPENSES DE MADAME DU BARRY PENDANT CE MOIS.
ACHAT DE LIVRES PAR ELLE.

On a prétendu reconnaître l'influence de madame du Barry jusque dans les termes de la lettre de cachet qui exila M. de Choiseul à Chanteloup. Cette lettre, dit Lebrun, était plutôt dictée par une *femme irritée* que par un roi renvoyant un ministre [1]. La supposition de Lebrun repose évidemment sur la version que les *Anecdotes* ont donnée de l'ordre prétendu, notifié par M. de La Vrillière à M. de Choiseul (p. 192).

Suivant Pidansat de Mayrobert, Louis XV aurait écrit à son ministre :

Mon cousin, le *mécontentement* que me causent vos services me force à vous exiler à Chanteloup, où vous vous

1. *Mémoires*, p, 36.

rendrez dans vingt-quatre heures. Je vous aurois envoyé beaucoup plus loin si ce n'étoit l'estime particulière que j'ai pour madame de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. *Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti.* Sur ce, etc., etc.

Voici le texte historique de la lettre de cachet, de la main du roi et non contresignée, que le duc de La Vrillière fit parvenir à M. de Choiseul :

J'ordonne à mon cousin le duc de Choiseul de remettre la démission de sa charge de secrétaire d'Etat et de surintendant des Postes entre les mains du duc de La Vrillière et de se retirer à Chanteloup jusqu'à nouvel ordre de ma part.
A Versailles, ce 24 décembre 1770.

LOUIS [1].

On voit que tous les mots durs étaient de l'invention de Pidansat de Mayrobert. C'est sa manière habituelle de citer ou, pour mieux dire, d'empoisonner perfidement ce qu'il cite. L'auteur de la *Vie privée de Louis XV*, quoique bien informé quand il le veut, n'a pas manqué de reproduire la rédaction du sieur de Mayrobert.

Il faut dire que la lettre de cachet destinée à M. de Choiseul et celle de M. de Praslin étaient accompagnées de l'envoi ci-joint, de la main du roi :

Versailles, le 24 décembre 1770. — Le duc de La Vrillière remettra les ordres ci-joints à MM. de Choiseul et me rapportera leurs démissions. Sans madame de Choiseul, j'au-

1. Communication du duc Gabriel de Choiseul à la *Revue de Paris*, en 1829. MM. de Goncourt, t. II, p 189. Cette version est aussi celle qui est admise par M. de Flassan.

rois envoyé son mari autre part, à cause que sa terre est dans son gouvernement, mais il en usera comme s'il n'y étoit pas. Il ne verra que sa famille et ceux que je permettrai d'y aller.

On prend ici sur le fait les procédés de l'auteur des *Anecdotes*. Louis XV dit : « *Sans madame de Choiseul.* » Mayrobert traduit ces seuls mots par ceux-ci : « Si ce n'étoit l'estime particulière que j'ai pour madame la duchesse de Choiseul, dont la santé m'est fort intéressante. » Tout ce détail, *l'estime particulière*, *la santé intéressante*, est de sa façon. C'était, au reste, assez la manière de citer alors. On craignait d'offenser le lecteur en lui présentant des pièces authentiques sans les retoucher et les revoir.

Louis XV dit encore dans son style gauche : « *J'aurois envoyé M. de Choiseul autre part à cause que sa terre est dans son gouvernement.* » En effet, M. de Choiseul était gouverneur de la Touraine, et Chanteloup était situé près d'Amboise, à 50 lieues de Paris.

Il était sans doute contraire aux usages que le gouverneur d'une province fût interné dans cette province elle-même, dans un pays qui lui obéissait. « *Prenez garde que votre conduite ne me fasse prendre un autre parti.* » Cette menace est une création pure de Pidansat de Mayrobert. Il semble avoir reproduit là, après coup, les rumeurs qui coururent à cette époque. « On croyoit généralement, dit Lauzun, que la tête du duc de Choiseul étoit menacée et qu'il seroit obligé de sortir du royaume. » M. de Belleval, qui n'était pas du parti des Choiseul, est ici d'accord avec Lauzun. « Il y avoit à la porte deux exempts de police qui n'ont quitté la place qu'après avoir vu partir (le ministre exilé),

[illegible] pour un grand criminel. »

[illegible]

[illegible] dans un [illegible] les symp- [illegible] qui eussent [illegible] violentes[2]; [illegible] homme aussi haut que [illegible] un pareil traitement [illegible] quelque chose de [illegible] pas répondu ou fait [illegible] un mot d'apologie dans [illegible].

[illegible] M. de Choiseul de recevoir [illegible] auxquelles [illegible]. Il se souvenait sans [illegible] ministres [illegible] avaient [illegible] les Maurepas, les Chau- [illegible]

[illegible] M. de Choiseul. On se fit [illegible] vingt-quatre heures [illegible] du départ, on suivit [illegible] prince de [illegible] madame du Barry, on abandonna [illegible] Fontainebleau, les [illegible] car Versailles étoit déjà [illegible] C'est ce qui a fait dire à ma- [illegible] Jamais disgrâce n'a été accompa-

[illegible] Deux préposés de la police [illegible] qu'ils eurent été té- [illegible] les 24 heures. — *Mes Loisirs*

[illegible]

[illegible] et l'anecdote contée par ma- [illegible]

gnée de tant de gloire[1]; il n'y en a point d'exemple dans les histoires anciennes et modernes. Le regret est général, et l'embarras de trouver des successeurs est une circonstance assez flatteuse » (II, p. 143).

Elle dit encore ailleurs :

« Quelques chansons, des épigrammes, des bons mots égaient la scène » (p. 139).

Voici des vers que je trouve fort jolis (p. 113) :

Comme tout autre dans sa place,
Il dut avoir des ennemis.
Comme nul autre en sa disgrâce,
Il acquit de nouveaux amis.

« Ils sont d'autant meilleurs qu'ils sont très vrais ; il n'y a jamais eu d'exemple de regrets aussi généraux ; il n'y a peut-être pas vingt personnes qui osent marquer de la joie. Des vers à son honneur pleuvent de toutes parts, ainsi que les épigrammes contre ses ennemis » (p. 123).

Voici quelques-unes de ces épigrammes :

Le Bien-Aimé de l'Almanach
N'est pas le bien-aimé de France.
Il fait tout *ab hoc* et *ab hac*
Le Bien-Aimé de l'Almanach.
Il met tout dans le même sac,
Et la Justice et la Finance ;
Le Bien-Aimé de l'Almanach
N'est pas le bien-aimé de France. (*Anecdotes, p.* 193.)

1. Les fonds publics n'en montent pas moins. Londres, 4 janvier 1771, *Gazette de France*, p. 29, 1771. Contrairement à ce qu'en disent MM. de Goncourt.

Nous empruntons la suivante au recueil manuscrit que nous possédons. On y lit sous la date de 1770 :

« Comme le bruit a couru pendant quelques jours que le comte de Muy était ministre de la guerre, l'on a fait les quatre vers suivants, qui n'ont de sel attique que sur le jeu de mots de *muid* et de *baril*, et d'après l'habitude que le roi a contracté (*sic*) de s'enyvrer[1] :

J'applaudis à ton choix, nouveau Sardanapale,
Le moyen de faire sans cesse bachanale (*sic*)
C'est d'avoir, comme toi, pour sultane un baril
Et pour grand visir un muid. »

M. de Muy eut le courage de ne pas accepter le ministère de la guerre qui lui était offert. Ce quatrain doit donc se rapporter à l'époque où son refus était encore incertain.

On trouve dans le même recueil sous le titre : *Loyements*, forme de plaisanterie usitée en tous temps, le trait suivant :

Le Roy, rue du Petit-Bourbon, à la Girouette,
Le Duc de Choiseul, au Mont-d'Or, à la Halle au blé
Et depuis rue Perdue (cette rue où devait mourir Zamor)
La du Barry, rue Tireboudin[2], à l'Impudicité.

Deux autres pasquinades du même genre, trop grossièrement licencieuses pour être relatées, ont trouvé place dans les *Anecdotes* du sieur de Mayrobert, amateur cynique de cette littérature. Nous y renvoyons ceux qui seraient désireux de les connaître (p. 194).

1. Le duc de Luynes écrit à la date du 4 juillet 1737 : « Le roi ne boit plus de vin de Champagne et ne reste plus si longtemps à table. »

2. L'ancien nom de la rue Marie-Stuart actuelle.

Pendant le mois de décembre 1770, la dépense de madame du Barry s'est élevée à 250,000 livres. 50,000 livres lui ont été payées directement en argent par Beaujon, 30,000 livres ont été remises à Serres, l'un de ses intendants, et 6,000 livres ont servi à acquitter un billet de Nalet, autre homme d'affaires de la maison. Le surplus consiste en fournitures acquittées par le même banquier de la Cour. Les bijoutiers et orfèvres sont toujours en première ligne : Demay, pour 30,000 livres; Roettiers, pour 15,000 livres; Aubert, 11,000 livres; Lacombe, 4,000 livres, et Drais, 2,400 livres; Lepaute, horloger, 5,400 livres. Ensuite viennent les marchands de modes : Buffault, 10,000 livres; Gruel, 10,000 livres; Davaux, 4,000 livres.

Les ouvrages de Louveciennes commencent à apparaitre : 12,000 livres à M. Serres pour ces travaux; 11,000 livres à Poirier, tapissier, et 5,000 livres à Lacroix, menuisier. Guichard, sculpteur, reçoit 5,000 livres; Lavallée, peintre, 2,400 livres; Cagny, doreur, probablement pour la même destination.

Signalons une acquisition d'ouvrages divers, payés à M. Lambonel, 1,200 livres. Il n'est donc pas exact que madame du Barry ait acheté une bibliothèque toute faite en une seule fois et d'une manière hâtive. Jean du Barry, avec lequel elle avait vécu, était un lettré; elle pouvait avoir acquis dans sa société le goût des livres. Voici le catalogue des ouvrages qu'elle possédait. Ils se composent surtout de livres d'histoire ou de mémoires historiques et de voyages :

HISTOIRE DE LA LIGUE DE CAMBRAY.

HISTOIRE DE CHARLES V, traduite de l'anglois, de Robertson, par L. Suard.

Annales historiques pour 1788 et 1789.

Mémoires de Brantôme.

— de Bassompierre.

— de Montluc.

— de Marillac.

— de Retz.

— de Joly.

— d'[illegible].

Journal de Henri III et de Henri IV, par L'Estoile.

Monuments érigés à la gloire de Louis XV, par Patte, in-folio, Paris, 1765.

Histoire du vicomte de Turenne, par Ramsay.

Mémoires de Duguay-Trouin.

Histoire des dernières Révolutions d'Angleterre, traduit de l'anglais de Burnet.

[illegible] de Sarrasin, par l'abbé Sallier, de l'Imprimerie royale.

Histoire métallique de Louis XIV, de l'Imprimerie royale, 172[illegible]

Le Dictionnaire historique de Moréri, dernière édition de Paris.

Histoire générale des Voyages, depuis le tome XIX jusqu'au tome [illegible]

Voyages de Chardin en Turquie et en Perse.

Voyages de Kaempfer au Japon.

Voyages de M. de La Lande en Italie.

Voyages de M. de La Condamine, pour mesurer la figure de la terre.

[illegible]

Réflexions morales de l'empereur Marc-Aurèle.

La Morale d'Épictète.

Essais de morale et de littérature, par l'abbé Trublet.

Les [illegible] des Anglais, traduit de l'anglais, de Mar[illegible]

Œuvres de Montfleury.

— de Campistron.

— de Favart.

On ne s'avise jamais de tout. Sedaine, 1761.

Le Devin du village.

Castor et Pollux, opéra, de Rameau ?

Persée, opéra, de Lully ?

Spectacles du Roi, 1770.

La Fête de Flore, pastorale, par le marquis de Saint-Marc.

Le Mariage interrompu, comédie en trois actes et en vers, de Cailhava.

Les Etrennes de l'Amour, comédie-ballet en un acte, de Cailhava.

Le Tuteur dupé, comédie en cinq actes et en prose, de Cailhava.

Anthologie française, par Monet.

Et Bréviaire de table, manuscrit.

En tout, quarante-deux ouvrages pouvant former 100 ou 150 volumes.

Ce n'était pas une bibliothèque achetée à forfait. Elle devait se composer de livres choisis par madame du Barry elle-même. Or, parmi eux, il n'en est pas un qui soit obscène, pas même d'une moralité douteuse. Ils sont irréprochables. On ne peut en dire autant de la bibliothèque achetée en bloc pour le compte de la favorite. « Le libraire, en homme de précautions, dit M. Paul Lacroix, se crut autorisé à glisser dans le nombre quelques livres érotiques... Il n'hésita pas à introduire ainsi chez cette reine de la galanterie Crébillon fils, représenté par ses romans à la mode : *le Sopha*, *la Nuit et le Moment*, *le Hasard du coin du feu*, *Grécourt*, *les Contes de La Fontaine*, *les Baisers*, *de Dorat*, etc... » Ces livres se trouvaient du reste dans les bibliothèques des plus grandes et des plus honnêtes dames de la Cour (V. t. 1er, p. 229). Ils devaient briller au

premier rang chez Jean du Barry ; il était de la société de Crébillon fils et probablement l'un des admirateurs de celui qui s'était fait le peintre du monde galant de son siècle. Ils ne pouvaient donc être inconnus d'une femme qui avait partagé pendant plusieurs années l'existence du Roué. S'ils n'avaient pas été choisis par madame du Barry, c'est que sans doute ils n'avaient plus pour elle l'attrait de la nouveauté et que son goût était porté vers des livres d'une autre nature.

Les livres achetés par le libraire anonyme qui a formé la bibliothèque improvisée de madame du Barry, pouvaient avoir un but tout autre que celui de la distraire : ils devaient être réunis moins pour elle-même que pour les personnes venant chez elle : le roi et les autres. Aussi y trouve-t-on des ouvrages qu'évidemment elle ne pouvait comprendre, qu'elle n'a jamais dû avoir la pensée d'ouvrir. Il y avait aussi des volumes qui n'étaient là que par ostentation et parce qu'il était de bon air de les posséder.

Qu'était-ce que ce M. Lambonel? Ce n'était pas un domestique de madame du Barry ; on ne le trouve pas sur les contrôles, et, d'ailleurs, le titre de Monsieur exclut un serviteur à gages. C'était donc un libraire, mais il n'est pas sur la liste imprimée des libraires de Paris au XVIIIe siècle. M. Paul Lacroix n'en a jamais entendu parler comme bibliophile. Etait-il de Versailles ? (Je ne l'ai pas trouvé dans les états civils de cette époque). Il est encore mentionné une autre fois dans les comptes de madame du Barry.

CHAPITRE II

ANCIENNE QUERELLE DES PARLEMENTS AVEC LA ROYAUTÉ.

La querelle engagée entre la Royauté et les Parlements au sujet du duc d'Aiguillon n'avait pas cessé, elle n'avait été que suspendue par les vacances judiciaires. Après la séance du 3 septembre, le Parlement de Paris s'était ajourné au 3 décembre. C'était maintenir la suspension de ses fonctions et donner à entendre qu'il était décidé à reprendre la lutte lorsque le moment en serait venu. De son côté, le chancelier, pour parer à l'avance aux coups qu'on se préparait à lui porter, avait fait rendre au roi, dès le 28 octobre, un édit portant règlement disciplinaire pour les Parlements. Il leur était défendu de se servir des termes d'*unité*, d'*indivisibilité de classes* et autres expressions pouvant indiquer que les différentes cours ne formaient que les parties ou sections d'un seul et même corps. Il leur était pareillement interdit de correspondre entre eux à l'aide de mémoires, envois de pièces, etc... Enfin, défense absolue de cesser leurs fonctions ou de donner des démissions combinées, le tout à peine de perte et privation de leurs offices. Le droit de remontrance leur était conservé dans les limites tracées par les ordonnances et à la condition de ne point arrêter par des

arrêts de différer l'exécution des lois une fois qu'elles seraient enregistrées. — Ces dispositions étaient déjà par elles-mêmes contraires aux prétentions des Parlements, mais elles étaient encore aggravées par les considérants qui précédaient l'édit.

Nous ne tenons, disait le roi, notre couronne que de Dieu. Le droit de faire des lois, par lesquelles nos sujets doivent être conduits et gouvernés, nous appartient à nous seuls, sans dépendance ni partage.

Ces paroles hautaines, cette revendication du pouvoir absolu au nom du droit divin, heurtaient de front les idées des parlementaires qui, suivant la remarque très judicieuse de d'Argenson, tendaient à s'ériger en pouvoir législatif à l'image du Parlement de la Grande-Bretagne. Aussi la fermentation fut extrême. Maupeou rapporte qu'on dénonça l'édit comme un attentat et ses auteurs comme les perturbateurs du repos public. Le Parlement prit un arrêté refusant d'enregistrer un édit qui tendait à enlever aux sujets du roi l'honneur, la vie et les biens, sans aucune réclamation possible. Il chargea son premier président de laisser au monarque le choix de rendre à l'État sa sûreté et aux magistrats l'honneur ou d'accepter l'offre de leurs offices et de leurs têtes. En même temps, la justice restait suspendue. Le roi multiplie alors les lettres de jussion pour prescrire au Parlement de reprendre son service (30 décembre 1770, 4 janvier, 13 janvier, 17 janvier 1771). Le Parlement répondait par de nouvelles protestations de plus en plus énergiques (13 décembre, 20 décembre 1770, 7 janvier, 11 janvier, 16 janvier 1771). La situation était extrêmement tendue. Hardy raconte que l'on avait trouvé rue de la

Cossonnerie des placards contre la vie du roi. — Au dehors, on croyait à des événements de la plus haute gravité. On en trouve la preuve dans les lettres que le roi d'Espagne écrivait à Louis XV pour lui offrir le concours de ses troupes et forcer la désobéissance des mal intentionnés (2 janvier 1771, Boutaric, I, 415). Dans la nuit du 19 au 20 janvier, les membres du Parlement étaient sommés individuellement d'avoir à répondre par oui et par non, et par écrit, s'ils voulaient reprendre leurs fonctions, et sur leur réponse négative [1], le Parlement était cassé par un arrêt du grand conseil : ses membres étaient envoyés en exil.

Tel était le terme d'une lutte engagée depuis Louis XI, continuée par la Ligue et la Fronde, suspendue pendant le règne de Louis XIV, reprise dès la Régence sous Louis XV, et arrivée à son paroxysme après cinquante ans et plus de durée. C'était là un événement d'une grande portée, qui était l'œuvre des temps, des circonstances, plutôt que la faute des individus. Il ne faut pas traiter les hommes comme les pierres qui se meuvent avec des grues, a dit judicieusement une femme contemporaine de cette catastrophe. Cependant, amis et ennemis se sont accordés pour faire jouer à madame du Barry un rôle bien au-dessus de ses moyens. A entendre les uns, elle aurait été l'âme de la mesure qui brisa les Parlements ; c'est derrière son éventail que se serait élaboré le coup d'Etat qui

1. Plusieurs de ces réponses sont rapportées dans Hardy (24 janvier 1771), les unes sont violentes, comme celles de Lemée, conseiller de la grande chambre qui répond : « Non, f... » Les autres sont moins grossières, telles que celle de M. d'Ormesson : « Reportez cette lettre à celui de qui vous la tenez. Je ne reconnais pas le langage du roi à ses magistrats. »

arrêts de dé...
seraient enre...
par elles-mê...
ments, mais ...
sidérants qui

...nique toute sa puis-
...urs revers. Voici ce
... *Fameuses Chancellières*

Nous ne...
Dieu ! Le d...
jets doive...
nous seul.

...ms,
...ssance

...mie
...mie
...es rois.
... suprême

Ces pa...
voir abs...
les idée...
très jud...
pouvoir...
Bretag...
rapport...
ses au...
Le P...
un ...
nem...
sibl...

(*Anecdotes*, p. 201.)

... p. 202) une chanson que
... nous permettent guère
... dans cet ouvrage qui
...76. Nous préférons don-
... de Hardy, encore ma-
... 1771 :

...robe,
...robe
... Parlement ?
... avons

De plus, il faut pour premier Président
M. Seguier? — Non pas : prenons Calonne,
Dit d'Aiguillon, le notable quidam
Devint l'objet d'un débat très ardent,
Et depuis lors ils n'ont nommé personne.

Voilà la part assignée à madame du Barry ; c'est chez elle que les ministres délibèrent et trament leurs complots pour détruire ou remplacer le Parlement. Le roi est aveuglé par elle : de sa main elle épaissit sur ses yeux le crêpe impénétrable qui couvre la ruine de Thémis et des lois. Les acteurs principaux sont Maupeou, Terray, d'Aiguillon ; le comparse est madame du Barry, qui est la complice de leur commune infamie.

C'est ce qu'il faut examiner de près.

Théoriquement, la question qui s'agitait était une des plus graves et des plus difficiles qui puisse se poser chez une nation. Il s'agissait de savoir quelle était la forme de son gouvernement. Le Pouvoir était-il confié à la main d'un seul, sans condition ni restriction, ou résiderait-il dans une assemblée délibérante ? La nation appartenait-elle corps et biens à un maître, ou s'appartenait-elle à elle-même ?

Il est certain, dit madame d'Epinay dans ses Mémoires, que, depuis la monarchie française, cette discussion d'autorité existe entre le Roi et le Parlement. Cette indécision même fait partie de la Constitution monarchique ; car, si on décide la question en faveur du Roi, toutes les conséquences qui en résultent le rendent absolument despote. Si on la décide en faveur du Parlement, le Roi, à peu de chose près, n'a pas plus d'autorité que le roi d'Angleterre.

On peut être surpris de voir un esprit léger résumer

[illegible] comme et se jouant, un [illegible]
[illegible] mais il faut songer que [illegible]
[illegible] beaucoup fréquenté Jean-Jac[illegible]
[illegible] pu apprendre de lui et [illegible]
[illegible] que c'était que la souverain[illegible]
[illegible] avait d'inaliénable et elle [illegible]
[illegible] de Liberté. Madame du B[illegible]
[illegible] *Devin du village* [illegible]
[illegible] pas le *Contrat social* [illegible]
[illegible] pouvait-elle le connaître [illegible]
[illegible] d'apparat achetés et [illegible]
[illegible] en tout cas devait [illegible]
[illegible] que les œuvres politiques
[illegible]

[illegible] étaient encore [illegible]
[illegible] de 1769 était-il une in[illegible]
[illegible] Scandinaves ou du *Portuga*[illegible]
[illegible] l'Assemblée des Ét[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] domaine de [illegible]

[illegible] temps [illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible] lettres patentes
[illegible] du
[illegible] étaient [illegible]
[illegible] femm[illegible]
[illegible]
[illegible] de

volontés et sans remontrances ni délai, sauf à lui représenter par la *suite du temps*, usage et expérience, les inconvénients révélés par la pratique [1]. Le régent, qui avait à payer les complaisances ou si l'on veut la complicité du Parlement, lui avait rendu le droit de remontrance préalable à l'enregistrement. On sait quelles avaient été les conséquences immédiates de cette concession intéressée. Dès 1718, le régent lui-même était obligé, à l'occasion de la banque de Law, de recourir à un Lit de justice, à l'enlèvement des présidents et des conseillers du Parlement, à des menaces d'exil contre le corps tout entier. Celui-ci répondait en cessant de rendre la justice; les Parlements de province faisaient entendre leurs remontrances. A compter de ce moment, la lutte entre la royauté et le pouvoir parlementaire recommença et dura sans interruption jusqu'en 1770. En 1720, exil du Parlement de Paris à Pontoise, toujours pour les affaires de Law. En 1732, démission du Parlement. En 1751, le Parlement cesse ses fonctions; il s'agissait d'un règlement nouveau pour l'administration de l'hôpital général. 1752, difficultés interminables pour les refus de sacrements, billets de confession; nouvel exil du Parlement à Pontoise, association de tous les Parlements du royaume sous le nom de classes, irritation de la Cour. 1756, Lit de justice pour faire enregistrer une déclaration prescrivant le silence sur les matières de la Bulle; règlement disciplinaire sur le Parlement; démissions des présidents et conseillers des enquêtes et requêtes. En 1757 se place l'attentat de Damiens, dont la folie

1. C'est ce que Napoléon, qui imitait volontiers le grand roi, avait fait pour ses Codes.

[illegible]

[illegible] Louis XIV [illegible] articles 2 et 3 du titre [illegible] 14 février 1672 [illegible] septembre 1715 ? [illegible] de la [illegible] Louis XIV avait pr[illegible] d'abord ses ordo[illegible]

secours. Au moins, avec mon fils, je suis sûr d'un successeur fait et ferme, et c'est tout vis-à-vis de la *tourbe républicaine.* (*Revue de Paris,* 1829 [1].)

Cette préoccupation d'une République dans l'avenir n'était pas chez Louis XV l'effet d'un pressentiment fortuit ; il y arrivait par la logique de ses convictions en matière de gouvernement.

On voit, par les *Mélanges* de Clairambault, quelle était l'idée qu'on se faisait alors du gouvernement en France. « C'étoit, est-il dit dans un Mémoire au roi, une monarchie pure, simple et absolue. »

Toute l'autorité réside en la personne du souverain. Il y a d'autres Estats où le concours du peuple, ou du moins celui des grands, est nécessaire pour abolir une loy. Il n'en est pas ainsi parmi nous. Si les Estats ont été quelquefois assemblés parmi nous, ce n'a jamais été que pour avoir l'avis des gouvernements, mais sans avoir jamais accordé aux députés aucune voix délibérative quand le Roy a bien voulu consulter. (Manuscrits de la Bibliothèque nationale, département des manuscrits.)

Quoique cette opinion fût conçue en termes nets et impératifs, on voit déjà percer le germe d'une restriction qui va s'accentuer davantage dans le passage suivant :

1. On lit cette même lettre rapportée autrement, quoique identique au fond, dans les *Mémoires historiques de Fonvielle,* t. I, p. 29. « ... Considérez que je ne suis plus jeune (je sais tout ce qu'on peut me dire là-dessus). Considérez encore que mon fils, M. le Dauphin est bien malade. Si j'avois le malheur de le perdre, le royaume seroit donc réduit à être gouverné par un enfant ; et que pourroit cet enfant contre tant de Républicains que j'ai peine à contenir. »

[illegible] enflammé [illegible]
Nous [illegible]
[illegible]
L'homme [illegible]
[illegible]

[illegible] les peuples et
[illegible] nous a traînés
[illegible] nos opinions
[illegible] Angleterre; or,
[illegible] prononcera-t-on
[illegible] augmen-
[illegible] je tiens
[illegible] républica-
[illegible] respect et l'amour
[illegible] gouverner ni en
[illegible] quand on ne
[illegible] autorité royale!
[illegible] qu'ils
[illegible] *de d'Argenson.*

[illegible] se réduisait à ce mot
[illegible] La vo-
[illegible] monarchie de
[illegible] de son successeur
[illegible] même
[illegible] gouverne-
[illegible] une
[illegible] citer la
[illegible] Louis XIV,
[illegible] XVI [illegible] com-
[illegible] tempéra-
[illegible] la main

[illegible] placé à
[illegible] de la

[illegible] aux
[illegible] Dieu

royauté même. Le roi, dit d'Argenson, a tenu ce discours : « Il faut qu'il n'y ait plus de roi, s'il subsiste en France un Parlement comme il était avant le Lit de justice que j'ai tenu avant le 13 décembre. » (1er janvier 1757, IX, 377.)

Si les Parlements lui causaient cette terreur, il y avait quelque chose qu'il redoutait bien plus encore ; c'étaient les Etats-Généraux. La seule idée de leur convocation le transportait de fureur. Il devenait violent, cruel, au moins par la pensée, témoin ce passage de madame Campan :

Quelque faible qu'eût été Louis XV, jamais les Parlements n'auraient obtenu son consentement pour la convocation des Etats-Généraux. Je sais à cet égard une anecdote que m'ont racontée deux officiers intimes attachés à la maison de ce prince. C'était à l'époque où les remontrances des Parlements et le refus d'enregistrer des impôts donnaient des inquiétudes sur la situation des finances. On en causait un soir au coucher de Louis XV : « Vous verrez, sire, dit un homme de la Cour, *très rapproché du roi* par sa charge, que tout ceci amènera la nécessité d'assembler les Etats-Généraux. » Le roi sortant à l'instant même du calme habituel de son caractère, et saisissant le courtisan par le bras, lui dit avec vivacité : « Ne répétez jamais ces paroles ; je ne suis pas sanguinaire ; mais si j'avais un frère et qu'il fût capable d'ouvrir un tel avis, je le sacrifierais dans les vingt-quatre heures à la durée de la monarchie et à la tranquillité du royaume. » (Mémoires de Campan, *Anecdotes sur Louis XV*.)

Or, cette demande des Etats-Généraux était la menace constante que faisaient entendre les Parlements :

C'est à la nation, disaient-ils, qu'il appartient de recourir avec respect à la dernière ressource que lui offrent les loix

en sollicitant du roi l'assemblée des Etats-Généraux... » peut-être il ne fut plus intéressant à la nation d'en c la convocation et aux Parlements de la demander. » ment de Normandie, 8 février 1771.)

Les *Mémoires de Bachaumont* parlent, à la d 18 mai 1771, d'un nouvel écrit, intitulé : *Requête des Etats-Généraux au Roi*, encore rare et ayant peine à percer.

C'était là que résidait la grande force des parl taires. Ils disaient aux ministres du roi : Le vé juge en matière d'impôts, c'est le contribuable son consentement, vous ne pouvez lever un den de la formalité de l'enregistrement. — Si vou adressez à nous pour couvrir la légalité de v nous sommes incompétents. Si vous voul ... représentants de la nation, vous deve ... ce que vous ne pourriez lui refuser ... le droit d'examen préalable. On arrivai ... et aux remontrances, qui n' ... moyen de contrôle. De l ... de l'Angleterre, il n' ... c'est aussi ce qui faisait l ... Parlements pouvaie ... puissance nécessaire p ... leur opposition, soit ... soit de toute autre m ... souverains. Si le roi ... à son tour maître ... être résolue d ... le passé ou l' ... pas de ceux qui ...

CHAPITRE III

M. DE MAUPEOU. — SON GRAND CARACTÈRE. — SES VASTES PROJETS.
IMPOSSIBILITÉ D'ASSIGNER UNE PLACE
A MADAME DU BARRY DANS SES HAUTES CONCEPTIONS.
ACQUISITION DU PORTRAIT DE CHARLES Ier.

Nous avons prononcé le nom de Maupeou, il n'en est pas qui ait été plus détesté, plus maudit au XVIIIe siècle, ni plus calomnié, selon nous ; M. de Maupeou offre de plus cette analogie avec M. d'Aiguillon, qu'il a été accusé de s'être avili en flattant la maîtresse du roi pour parvenir à la ruine du Parlement? Maupeou voulait-il la destruction du Parlement, y avait-il intérêt ? Madame du Barry pouvait-elle l'aider dans l'accomplissement de ce dessein ?

René de Maupeou, fils de Charles-Augustin-Nicolas de Maupeou et de Anne-Victoire de Lamoignon était ainsi d'une origine doublement parlementaire. Son père, premier président de la compagnie, avait été admiré dans la lutte avec l'autorité royale, et sa mère partageait les mêmes sentiments. Quant à lui, président à mortier depuis 1749, il savait les formes de la Cour, dit Senac de Meillan, il en connaissait toutes les rubriques, toutes les chicanes. « Il était habile dans les affaires, suivant d'Argenson, et de plus, honnête; il

… par sa vie, par se
… ges de naissance et …
…vincible [1].

… intérieur, où il avoit la
… grand homme, dont …
… sous le règne suivant.
…avantable catastrophe de…
… ne paroissoit ni pressé ni …
…aroit sembloit être l'objet …
… vu le jour de ses audiences é…
… répondre le mot précis et …
… dans ses dîners de trente …
…ainebleau, s'occuper de …
… par l'intérêt …
… avoit une …
… ité : son …

vais termes avec le Parlement; aussi pendant les années 1768-1769 et au commencement de 1770, on ne voit surgir entre eux aucune difficulté; loin de là, le chancelier parvient à apaiser plus ou moins bien les démêlés si ardents des parlements de Toulouse et de Bretagne ; le mal vint de l'affaire d'Aiguillon, qui ralluma le feu. D'après les rapports de Maupeou, restés à l'état de manuscrits, le chancelier s'était opposé à ce que le duc d'Aiguillon se soumît à la juridiction de la Cour de Paris, et plus tard, lorsqu'il s'agit de dessaisir le Parlement, il n'aurait pas été moins contraire à cette mesure qu'à la précédente.

> J'obéis, dit-il, la procédure fut éteinte, le Parlement de Paris pouvoit faire des remontrances.
>
> Mais toutes les bornes sont franchies, le duc d'Aiguillon justifié par le roi est entaché sans avoir été entendu, sans procédure, sans instruction.
>
> Cette injustice du premier parlement du royaume est consacrée par les arrêts uniformes d'autres parlements ; pour justifier ces atteintes au droit public de la France et au droit de la nature, on reproduit les systèmes les plus erronés sur l'origine des parlements, sur leur constitution, sur leur pouvoir... On ébranle les fondements de l'autorité monarchique, on la réduit à n'être plus qu'un vain fantôme et l'ombre de la souveraineté.
>
> Il fallait ou trahir mon ministère ou en déployer toute l'énergie... Mes devoirs étoient tracés par les hommes les plus éclairés qui aient rempli la place que j'ai l'honneur d'occuper. Qu'on rapproche les monuments qui nous restent des Olivier, des L'Hospital, des d'Aguesseau...

M. de Maupeou aurait pu citer d'Argenson dont le langage au Parlement est autrement dur que celui qu'il avait tenu lui-même à Louis XV ! Il ne faut pas oublier

ces paroles d'un homme qui le connaissait bien et qui concordent si exactement avec celles que nous avons rapportées ci-dessus.

Ce gouvernement ressemble véritablement en quelque chose à celui du feu roi (Louis XIV)... Le Roi personnellement entend l'autorité et la despoticité ; il ne la laissera pas avilir, il la relève par des coups fermes et est capable *de la plus grande violence pour la rétablir*. Sa douceur ordinaire répond à autant de vigueur s'il y avoit lieu, si on le mettoit en colère; en dernier lieu il a réprimé le Parlement comme auroit fait Louis XIV si on l'avoit fâché ; *quand il se fâche, il n'y fait pas bon : malheur à qui s'y exposera !* (*Journal du marquis d'Argenson*, novembre 1747.)

La justesse de cette appréciation a été prouvée par la Correspondance de Louis XV; elle est confirmée par Mathieu Marais, par Barbier et madame Campan, par M. de Choiseul lui-même. Qu'on suppose que le chancelier se fût rangé du côté des parlementaires, il serait tombé avec eux comme Choiseul, le roi n'aurait pas cédé; la scène pouvait devenir sanglante [1]. Les esprits étaient parvenus au dernier degré d'irritation. Maupeou, quand on examine froidement sa conduite et ses écrits, n'a fait que calmer et chercher à adoucir. L'excès de souplesse, suivant ses détracteurs, était un des traits de son caractère. Le rôle de Maupeou a été plutôt celui d'un conciliateur, d'un intermédiaire que d'un provocateur; c'est pourtant sous ce dernier aspect qu'on l'a constamment présenté. Il semble qu'il veuille *a priori* renverser le Parlement au profit du pouvoir royal. On

1. Tout le monde étoit convaincu que l'on en vouloit à la tête de M. de Choiseul et qu'il seroit bientôt obligé de sortir du royaume pour ne pas être arrêté. (*Mémoires de Lauzun*, 1770, p. 88.)

compte ni de la querelle engagée à propos de
uillon, ni des efforts tentés par M. de Maupeou
ener une solution pacifique ; le Parlement ne
pas seulement au droit de remontrances ; il ne
s contesté : il veut avoir le pouvoir de ne pas
er les édits proposés et de suspendre le cours
tice. Il veut en d'autres termes exercer un *veto*
ur les actes du roi. Cette prétention est bien
re à Maupeou et elle lui survivra ; là est la vé-
ifficulté, la grande question... N'importe, on
ccupe pas, il faut que Maupeou agisse dans
xclusivement personnel. Ce n'est pas pour le
agit, c'est pour ses besoins propres et égoïstes.
nt donc ces motifs, ces besoins ?

Maupeou, dit intrépidement Besenval, que rien
ayant tout à craindre du Parlement qui formoit le
e l'attaquer et de dénoncer sa gestion de premier
, qui en effet n'étoit pas sans tache ni sans reproche,
upeou se déclara ouvertement contre M. de Choi-
allia à M. d'Aiguillon et à madame du Barry, la-
ouvant tout accès fermé auprès de M. de Choiseul,
alement livrée à M. d'Aiguillon qui la gouvernoit.
177.)

e comprenons pas trop aujourd'hui quels sont
tes de gestion qu'un premier Président pou-
r à rendre ; rien ne témoigne de ces desseins
ient encore qu'à l'état d'intention et, dans les
ses accusations dont M. de Maupeou a été
ous ne voyons rien qui ressemble à des abus
ance pécuniaires [1]. « C'étoit, dit d'Argenson, un

accusait d'infidélité notoire dans le recensement des
se préparait à le soumettre pour ce fait aux mercu-

[illegible]

nent [illegible] autorité et la responsabilité : [illegible] par les [illegible] fermés [illegible] [illegible] pour la [illegible]. [illegible] le [illegible] s'il y [illegible] le premier [illegible] Louis [illegible] malheur [illegible] [illegible]

La [illegible] de cette [illegible] correspondance de Louis X[illegible] [illegible] par [illegible] de [illegible] lui-même. [illegible] se fit [illegible] de [illegible] comme Ch[illegible] [illegible] pourrait dev[illegible] parvenus au derni[illegible] quand on examine [illegible] n'a fait que calme[illegible] de souplesse, suivan[illegible] traits de son caractère. [illegible]

Louis XV signant, entre deux vins, des lettres de jussion, des ordres rigoureux, rien n'est plus inepte ni plus faux! Les peintures lubriques des *Anecdotes* seraient à peine admissibles s'il s'était agi de bons sur le banquier de la cour, mais est-ce qu'il était nécessaire d'enivrer Louis XV pour l'exciter contre ces *grandes robes* qui l'irritaient déjà si fort du temps de madame de Pompadour? Est-ce qu'on l'a jamais accusé de tenir conseil *inter pocula et scyphos?* Si l'on veut savoir comment les choses se passaient, qu'on lise d'Argenson et la *Correspondance secrète*, qu'on lise le *Journal de Barbier* disant : « Le roi est impénétrable, discret et ne parle jamais à ceux qu'il aime le plus des secrets de l'Etat (1743). » Voilà des chroniqueurs sérieux et qui donnent mieux une idée de la vérité qu'un gazetier, avide de scandale.

Si de ces allégations vagues on passe à des faits plus précis et mieux définis, on voit le chancelier jouant au colin-maillard en simarre chez madame du Barry, ou Zamor prenant des hannetons dans sa perruque et finissant par enlever la perruque elle-même.

A ces tableaux plus ou moins divertissants nous n'avons qu'à opposer une réponse très simple. Un chancelier de France ne sortait pas de chez lui, la garde des sceaux l'attachait à son hôtel, c'était la loi de ses fonctions; la question s'étant présentée devant Louis XV, il se trouva que M. le chancelier d'Aguesseau n'avait dîné hors de chez lui qu'une fois en son long exercice. M. de Maupeou n'était pas homme à déroger à un usage si fortement consacré. Sénac raconte que M. de Choiseul ayant voulu l'y amener par morgue ou par plaisanterie, le chancelier en conçut un tel ressentiment, que ce serait de là qu'il faudrait dater leur rup-

[illegible] mpire de cet usage. où si l'on v[illegible]
[illegible] garde des Sceaux ne rendait [illegible]
[illegible] [illegible]nson.)

[illegible] istoire du Charles I[er], de Van
[illegible] de M. de Maupeou [1].
[illegible] portrait de Charles I[er], chef-d'
[illegible] madame du Barry, a été l'obj
[illegible] adictoires. Pidansat de May
[illegible] commencé la légende. A l'ent
[illegible] par Maupeou, aurait ach
[illegible] M. de Thiers [2], amateur c[illegible]
[illegible] XV dans sa lutte contre le[illegible]
[illegible] aurait été de mettre so[illegible]
[illegible] l'exemple d'un roi
[illegible] elle aurait voulu l'enco[illegible]
[illegible] a lutte engagée avec les
[illegible] de reculer en se laissan[illegible]
[illegible]

[illegible] sous la plume élo[illegible]
[illegible] rattache à la Révo[illegible]
[illegible] *la Révolutic[illegible]*
[illegible] vaste toile de Van
[illegible] mansardes al[illegible]
[illegible] château de Vers[illegible]

[illegible]

Là, au milieu de ses ébattements impurs, la maîtresse du roi le saisit par le col et lui dit : « Vois-tu, la France, ce que tes Parlements te feront si tu leur cèdes, ils te couperont la tête [1].» Et Louis XV ne cède pas, les Parlements tombent, la Révolution française commence.

Il nous paraît difficile d'attribuer à une simple peinture, même de Van Dyck, une action aussi directe sur les événements. Notre rôle se borne à celui de vérificateur des faits et nous nous demandons tout d'abord où Pidansat de Mayrobert a puisé ses informations? Il écrit en 1775 : il ne peut parler que d'après les contemporains, et au premier rang parmi eux se trouve Bachaumont, la grande source des anecdotes. Or voici ce qu'il dit à la date du 25 mars 1771 : « L'impératrice de Russie a fait enlever tout le cabinet de tableaux de M. le comte de Thiers, amateur distingué qui avoit une très belle collection en ce genre. M. de Marigny a eu la douleur de voir passer ces richesses chez l'étranger, faute de fonds pour les acquérir pour le compte du roi. On distinguoit parmi ces tableaux un portrait en pied de Charles Ier, roi d'Angleterre, original de Van Dyck. C'est le seul qui soit resté en France. Madame la comtesse du Barry, qui déploie de plus en plus son goût pour les arts, a ordonné de l'acheter ; elle l'a payé 24,000 livres ; et sur le reproche qu'on lui faisoit de choisir un pareil morceau entre tant d'autres qui auroient dû mieux lui convenir, elle a prétendu que

1. Le roi hésitait à frapper le coup décisif. La du Barry réussit où Maupeou eût sans doute échoué. Bien stylée par le chancelier, elle avait fait placer dans son appartement le portrait de Charles Ier par Van Dyck, et le montrant à Louis XV : « La France ! (elle donnait au roi de France des noms de laquais de comédie), la France ! disait-elle, ton Parlement te fera aussi couper la tête ! » (Henri Martin, 1770-1771, p. 283.)

c'étoit un portrait de famille qu'elle retiroit. En effet, *les du Barry se prétendent parents de la maison des Stuart.* Madame du Barry a très certainement possédé le portrait de Charles Ier par Van Dyck. »

De Maupeou... il n'est pas dit un mot. Tout se borne à une malice contre les du Barry qui se seraient prétendus de la maison des Stuart. Jean du Barry, mêlant l'amour des tableaux et des généalogies, serait bien capable d'avoir imaginé, pour rehausser sa comtesse de contrebande, de mettre un roi dans sa noble maison.

Plus de six mois s'écoulent et ces mêmes nouvelles à la main reviennent à la charge en ces termes :

22 octobre 1771. — On a parlé beaucoup dans le public du portrait en pied de Charles Ier, roi d'Angleterre, par Van Dyck, acheté il y a quelques mois 20,000 livres par madame la comtesse du Barry. Cette dame l'a placé dans son appartement auprès de celui du roi et il paroît que ce n'est pas sans dessein. On assure que toutes les fois que S. M., revenant à son caractère de bonté naturelle, semble fatiguée de sa colère et se tourner vers la clémence, elle lui représente l'exemple de l'infortuné monarque. Elle lui fait entendre que peut-être ses Parlemens se seroient-ils portés à un attentat de cette espèce, si M. le chancelier ne lui avoit fait entrevoir leurs attentats insensés et criminels, et ne les avoit arrêtés avant qu'ils fussent montés au degré de noirceur et de scélératesse où ils auroient pu parvenir. Quelque absurde, quelque atroce que soit l'imputation, elle renflamme le prince pour le moment, et c'est du pied de ce tableau que partent les foudres destructeurs qui vont frapper la magistrature et la pulvériser dans les extrémités les plus reculées du royaume.

On sent parfaitement qu'une calomnie aussi atroce, aussi réfléchie, aussi combinée, ne peut partir du cœur tendre et ingénu de madame la comtesse du Barry et que les alarmes

qu'elle donne au roi lui sont inspirées à elle-même par des conseillers d'une politique aussi adroite qu'infernale.

Cette anecdote, justifiée par des événements, est attestée par des courtisans dont le témoignage est d'un grand poids.

Il y aurait bien des difficultés sur le fait en lui-même; le catalogue de la collection de M. Crozat, baron de Thiers, a été imprimé; il existe à la Bibliothèque nationale; il n'y est pas parlé du tableau de Van Dyck [1].

La vente de la collection du *baron* ou *comte* de Thiers n'est que de la fin de 1771. La suppression et le remplacement des Parlements étaient des faits consommés.

Mais à quoi bon discuter ces objections, il en est une bien autrement décisive. Le fond de l'anecdote repose sur cette idée, longtemps acceptée, que Louis XV n'était qu'une machine que chacun faisait mouvoir suivant son caprice. Ministres, favoris, courtisans, l'auraient mené au gré de leur fantaisie. C'était une erreur, aujourd'hui jugée et qui ne se soutient plus en présence des révélations de l'histoire. Ici, nous allons voir la pensée intime de Louis XV, gravée de sa main dans cette lettre de la correspondance secrète où il s'exprime avec tant de force et de fiel sur les Parlements; on parlait de la possibilité de leur rappel [2]. Et le roi finis-

1. Dans son beau livre sur Van Dyck, M. J. Guiffrey consacre une page au portrait de Charles Ier *à la chasse*. C'est le nôtre. Il rectifie le livret du musée, d'après lequel il aurait appartenu à Louis XV. « Il est fort douteux, dit-il, que le portrait en question ait passé par le cabinet de M. de Thiers, et il n'a été acquis que sous Louis XVI. D'où madame du Barry le tenait-elle? On l'ignore... »

2. C'est Hardy qui l'atteste dans son journal : « Vendredi 8 février 1771. — Quelques personnes qui ne consultoient que le sentiment de leur cœur annonçoient comme chose certaine que le Parlement seroit rappelé dans peu.

« On prétend aussi que le roi n'oublie pas le duc de Choiseul

sant un billet au comte de Broglie, lui jette ce mot, en parlant du parti Choiseul :

Quel sot propos que celui de son retour aux affaires ! Quel méchant que celui du retour du Parlement. — 18 mars 1773.

« On voit par ce billet, dit avec raison M. Boutaric, et par les deux lettres au roi d'Espagne, quelle était l'animosité personnelle du roi contre M. de Choiseul et les Parlements. » Cette appréciation est la nôtre. Cette animosité ne datait pas seulement de l'affaire d'Aiguillon ; elle remontait plus haut, elle avait une origine bien autrement grave. « Sans ces conseillers, ces présidents, s'écriait douloureusement Louis XV, au témoignage de madame du Hausset, je n'aurais pas été frappé par ce monsieur (il appelait toujours ainsi son assassin). — Ah ! sire, s'est écriée madame de Pompadour. — Lisez le procès, a-t-il dit, ce sont les propos de ces messieurs qu'il nomme qui ont bouleversé sa tête ! »

Louis XV disait vrai. Damiens avait été au service de conseillers du Parlement ; il avait, le lendemain de son arrestation, envoyé une liste de ceux qu'il désignait comme ses complices indirects [1]. Quel besoin était-il

que son nom étoit assez souvent dans sa bouche et l'on inféroit peut-être assez mal à propos de ce qu'il ne nommoit point aux places de ce ministre qu'il pourroit bien revenir. »

1. Procès de Damiens.

M. le duc de Croy définit Damiens : « une tête brûlée, à qui la vanité et la chaleur d'un sang enflammé, joints à des discours imprudents tenus devant lui par des parlementaires, avaient suggéré de prendre ce détestable parti. »

Et ailleurs :

« ... Cette mauvaise tête avoit été autrement échauffée par les discours de ses différents maîtres et surtout par plusieurs con-

donc d'évoquer le spectre de Charles Ier pour arriver à une analogie lointaine et mal fondée avec un roi d'Angleterre [1]? Le roi de France portait sur lui un *remember* plus énergique contre les Parlements; c'était la cicatrice de la blessure qu'il avait reçue et qu'il leur attribuait. Jamais il n'avait été plus exact de dire : *Hæret sub pectore vulnus*. Si la mémoire lui avait manqué, les amis maladroits des parlementaires étaient là pour raviver ses souvenirs et sa haine. Nous avons déjà vu dans les troubles de Bretagne des menaces de mort dirigées par écrit contre le roi.

En 1771, on va plus loin, on affiche sur sa statue ce jeu de mots où il est impossible de ne pas voir une provocation au meurtre :

ARRÊT DE LA COUR DES MONNAIES
ORDONNANT
QU'UN LOUIS MAL FRAPPÉ SOIT REFRAPPÉ.

L'allusion à la tentative manquée du 6 janvier 1757 était manifeste. Cette attaque contre Louis XV n'était pas la seule; il en était d'autres plus sensibles pour lui.

Hardy raconte dans son journal, à la date du 25 février 1771, qu'on avait trouvé au Palais-Royal un placard adressé au duc d'Orléans, et ainsi conçu :

MONTREZ-VOUS, GRAND PRINCE,
ET NOUS VOUS METTRONS LA COURONNE SUR LA TÊTE!

On sait quels étaient les sentiments de Louis XV pour

seillers du Parlement qu'il avoit servis de suite, lesquels avoient tenu des propos de mécontentement sur les circonstances, contre les ecclésiastiques et peut-être contre la cour. » (*Extrait des Mémoires manuscrits du duc de Croy*, dans Lemontey, t. XIV. Appendice à la suite de Barbier, VIII, p. 390.)

1. Charles Ier n'a jamais cédé à son Parlement.

les *princes du sang*. » Il seroit au désespoir d'avoir l'un d'eux pour successeur désigné; il ne les aime pas et les regarde si loin de lui qu'il en seroit humilié. » Le duc d'Orléans, vivant au milieu de la capitale, était aimé du peuple qui l'avait surnommé *le Roi de Paris*[1].

On comprend quelle pouvait être l'exaspération de Louis XV, menacé de se voir détrôné pour faire place à ce cousin qu'il regardait comme si fort au-dessous de sa personne. Il n'y avait donc aucune nécessité de faire jouer à ses yeux la fantasmagorie de la peinture et les leçons du passé pour l'engager à se tenir ferme contre les parlementaires et à ne point les rappeler. Leurs attaques audacieuses étaient le meilleur garant pour Maupeou. Aussi lisons-nous dans Hardy, à cette même date de janvier 1771 :

> Le chancelier assure aux anciens procureurs qu'ils pouvoient travailler au nouveau Parlement avec d'autant plus de confiance qu'ils n'avoient pas à craindre les revenants comme en 1756.

Le Roi de Versailles, malgré son apparente faiblesse, était bien décidé à ne pas céder la place *au Roi de Paris* et à ne pas laisser retomber sa couronne dans ces greffes d'où son chancelier avait eu tant de peine à la retirer.

Madame du Barry n'a donc été ni la complice ni l'instrument de Maupeou : elle a pu, elle a dû même prendre un parti dans une querelle qui passionnait tous les esprits et notamment les femmes[2], c'est ce que

1. *Journal de Hardy.*

2. Deux petites de l'abbaye de Panthémont (ordre de Cîteaux, rue de Grenelle à Paris) prirent feu sur les affaires d'Etat :

nous concédons volontiers. Qu'elle ait été une machine de guerre contre le Parlement, nous le nions, ne lui reconnaissant pas la suffisance nécessaire pour exercer la moindre influence sur ces questions ardues.

L'œuvre de Maupeou n'a pas d'ailleurs consisté seulement dans le renouvellement des magistrats de Paris, le plus difficile de sa tâche c'était de recomposer de nouvelles cours de justice, de les organiser, de les faire vivre sous le même nom de parlement qu'il ne voulait pas supprimer. Il y avait là un travail de chancellerie pour lequel M. de Maupeou n'avait pas apparemment besoin du concours d'une femme galante. Ses vues d'ailleurs allaient plus haut; il avait l'ambition d'opérer une réforme, et ses idées étaient aussi grandes que justes, car elles sont encore la base de notre société actuelle. Il avait entrevu la nécessité de tracer une

l'une soutint M. de Maupeou, l'autre en faveur de M. de Choiseul : la querelle devint si violente que, cédant au faux point d'honneur qui nous ravit tous les jours tant de sang noble et qui jusqu'à présent ne paroissait annexé qu'à la férocité masculine, elles se donnèrent rendez-vous dans le jardin où elles se battirent à coups de couteau : l'une des deux en reçut un dans le sein, dont elle mourut, l'autre est restée blessée assez dangereusement. L'aventure me semble tout à fait ridicule et extraordinaire; je n'imaginois pas que les femmes fussent susceptibles de la folie de se tuer pour aucune affaire et encore moins pour celles de l'Etat. (*Lettre de mademoiselle Phlippon à mademoiselle Sophie Cannet*, du 25 janvier 1772.)

Autre du 25 février de la même à la même:

« ... Je crois devoir te dire que l'histoire de nos demoiselles est très vraie, mais non dans toutes ses circonstances. C'est mademoiselle d'Aiguillon et la fille de l'ambassadeur de France à Londres qui se sont disputées sur la réputation ou la probité de leurs pères, mais mademoiselle d'Aiguillon n'est blessée qu'au bras et l'autre qu'au côté, toutes deux très légèrement. Ce que je remarque encore, c'est qu'on les dit très jeunes, n'ayant pas plus de douze ans. C'est un enfantillage, je ne puis plus rien dire. »

[illegible] le pouvoir judiciaire et [illegible] le grand con[illegible] s'asseoir au pied [illegible] même (notre c[illegible] pour les matières prop[illegible] de l'impôt, [illegible] étranger. Tout [illegible] été porté à ce [illegible]

[illegible] à notre [illegible] d'État, nos conseils [illegible]

[illegible] les intendants [illegible] été tirés les fo[illegible] (Mém. de Maupeou).

[illegible] de la sépa[illegible] les plus précieu[illegible] aujourd'hui [illegible] fondament[illegible] le fonction[illegible]

[illegible] les plus pr[illegible] de satisfaire a[illegible] ambition était pl[illegible] renouvelleme[illegible] par une so[illegible] en 1771 comme no[illegible] 1871, après un siècle d'ess[illegible]

[illegible] c'était la *Réforme de l'éducatio*[illegible] en tête de ses *Mémoir*[illegible] parler lui-même, ses paroles so[illegible] pour qu'on ne les cite pas dans le[illegible]

J'osai penser que mon ministère avoit d'autres devoirs et une autre sphère d'activité que celle où l'avoit renfermé la routine des derniers tems. Je cherchai d'abord quelle avoit été la marche des anciens législateurs et sur quelle base ils avoient appuyé l'édifice du gouvernement. Partout je vis la chaine sociale commencer par l'*Education;* les principes de la constitution prendre racine dans l'enfance, se fortifier avec elle, arriver avec l'homme à sa maturité. Et cela non seulement dans les républiques, mais dans les monarchies et jusqu'au sein du despotisme.

En France, point d'éducation civile. On instruit les esprits, presque jamais on ne façonne les citoyens !... Le peuple, presque partout abandonné à lui-même, ne connoit du gouvernement que la force qui le contient et le réprime...

On nous forme à l'exercice des vertus privées, il faudroit aussi nous former à l'exercice des vertus publiques...

Nous supprimons les développements. Suivent les projets de nombreuses et excellentes institutions. Un bureau diocésain chargé de veiller sur l'éducation des enfants, sur l'emploi des charités publiques, sur des ateliers (*sic*) toujours ouverts pour que les moyens de subsistance fussent placés à côté des moyens d'instruction. « Dans mes vues, dit-il, chaque école eût été une manufacture ou un atelier. »

Il s'occupait aussi de l'éducation propre à la magistrature. Il voulait régénérer les écoles de droit, ranimer les études, suivre en ceci un mémoire dressé par Pothier et mis en œuvre par une déclaration déjà préparée [1].

De cette réformation si largement conçue, il déduisait les conséquences les plus fécondes.

1. Une note avertit que, dès 1768, le chancelier s'était occupé de ces idées-là et que le projet était fini, qu'il y avait un projet d'édit préparé. (V. p. 10 du *Manuscrit de Maupeou.*)

cette œuvre; des magistrats et des jurisconsultes eussent remanié le travail; des conférences entre les membres les plus éclairés des divers parlements lui eussent donné sa perfection. Spécialement les testaments et les substitutions eussent été anéantis comme deux sources d'abus qui nourrissent les haines et mettent les volontés de l'homme à la place des lois [1].

L'ensemble de ces améliorations n'avait peut-être qu'un défaut : c'était de dépasser les forces d'un homme puisqu'il a fallu pour les accomplir une Révolution gigantesque et qu'au bout d'un siècle elles ne sont pas encore complètement réalisées. Mais c'était déjà beaucoup de les avoir conçues. Maupeou les a non seulement signalées, mais définies par le nom qu'elles portent encore aujourd'hui. Il y a donc dans ses plans une grandeur qui suppose une incontestable élévation de caractère et qui se retrouve dans sa chute et dans sa mort. On sait en effet que, disgracié par Louis XVI, il refusa de donner sa démission de chancelier, demandant qu'on lui fît son procès s'il était coupable. On ne l'osa pas et il put voir la Révolution de 1789, amenée par ces parlements qu'il avait combattus, le venger des injustices qu'il avait souffertes en réalisant la plupart de ses réformes. Le 15 avril 1790, instruit de la rareté du numéraire, il faisait verser cinq cent mille livres au Trésor public, à titre non de donation, mais de prêt sans intérêt, et le 29 juillet 1792, il mourait au Thuis, près des Andelys, chancelier de France, et, dit-on, juge de paix élu de son canton.

1. Une estampe de 1772 représente un code entr'ouvert audessous du portrait du chancelier Maupeou, avec ces mots : nouveau Code. (V. à la Bibl., cabinet des estampes, collection alphabétique de l'hist. de France.)

Il n'y a pas d'homme qui ait été plus vilipendé que Maupeou. Épigrammes, anagrammes, chancelières, caricatures, accusations en vers et en prose, tout a été épuisé par la rage des parlementaires. Nous aimons mieux le juger par ses écrits. Senac de Meilhan raconte que dans l'exil où il avait été envoyé par Louis XVI, le chancelier rassembla toutes les pièces relatives à ses opérations, qu'il adressa ces pièces cachetées au roi, pour être remises à la Bibliothèque et ouvertes à sa mort. Il s'y trouvait un mémoire adressé à Louis XVI, encore Dauphin, [illegible] la réponse de la main de ce prince qui contenait les plus grands éloges de ce qui avait été fait. Senac [illegible] qu'il tenait ces détails du lieutenant de [illegible] du roi.

[illegible] se trouvent en effet à la Bibliothèque nationale [illegible] manuscrits, sous ce titre : [illegible] Ils forment trois volumes [illegible]

[illegible]

[illegible]

d'une âme haute et énergique, incapable de toutes les bassesses dont on l'a accusé.

S'est-il courbé devant la maîtresse en faveur? L'a-t-il appelée ma cousine [1]? A-t-il scellé les provisions de Zamor, nommé gouverneur de Louveciennes par Louis XV? La pièce annoncée vaguement par M. Capefigue ne se trouve pas aux archives nationales où nous l'avons demandée et fait rechercher avec soin. S'il est vrai qu'il ne faut jamais accueillir une imputation sans preuve, c'est surtout dans ce cas où la calomnie s'est déchaînée avec une fureur qui fait penser aux plus mauvais jours de la Révolution. En voici quelques exemples :

Journal de Hardy, 24 avril 1771. On trouve affiché rue des Bernardins, rue de La Harpe, au Palais, rue Saint-Honoré et dans différents autres quartiers de Paris, un placard portant ces mots : PAIN A DEUX SOLS. — CHANCELIER PENDU OU RÉVOLTE A PARIS. — Ce qui, loin de remédier au mal dont on avoit à se plaindre, ne pouvoit que l'augmenter.

1. Elle l'était effectivement, non par elle-même, mais par les du Barry. M. de Maupeou était arrière-petit-fils d'une Doujat. (V. sa généalogie au cabinet des Titres.) Les Doujat étaient d'une famille parlementaire considérable. Jean du Barry adressant une supplique à M. de Malesherbes en 1775, lui dit : « Je n'invoque pas le souvenir des bontés dont monsieur votre père m'honoroit à titre de son allié par les Doujat. » Les du Barry, parents des Doujat, étaient alliés des Maupeou par cet intermédiaire et pouvaient cousiner sans mentir et sans s'avilir.

Le 7 juin 1781, la nièce (à la mode de Bretagne) de madame du Barry, Marie-Josèphe Beccu, se disant de Cantigny, épouse M. Paul Barbara de Boisseson, major du régiment de dragons de Condé. Le mariage est célébré dans la chapelle de Louveciennes, par l'abbé Fauconnier, prêtre du diocèse de Rouen, chapelain, est-il dit dans l'acte de célébration de M. le comte de Maupeou, cousin de l'époux (Registre de Louveciennes à la date, carnet I, p. 43).

[illegible] ue en 27 strophes contre

[illegible] instants de silence
[illegible] ourroux adouci?
[illegible] n'auras pas de trève,
[illegible] t'offrir le glaive
[illegible] dans ton flanc.
[illegible] ton front coupable
[illegible] vengeur impitoyable,
[illegible] s'abreuver de ton sang.

. . . .

. . . .

[illegible] a potence
[illegible] ses attentats,
[illegible] comme la vipère
[illegible] sur l'ulcère
[illegible] le trépas.
[illegible] justice.
[illegible] ce pervers:
[illegible] autre supplice
[illegible] Damiens a soufferts.
[illegible] de la nature:
[illegible]

Fragment des pamphlets qui circulaient contre le chancelier Maupeou :

Maupeou est le monstre le plus abominable que l'enfer ait pu vomir pour le malheur du royaume, l'hypocrite le plus damnable, le scélérat le plus déterminé qu'on ait jamais vu au monde. Les Jacques Clément, les Ravaillac, les Damiens, doivent lui céder la première place dans leurs troupes parricides. Les Vêpres Siciliennes, la Saint-Barthélemy, les tristes journées de Fontenay, de Poitiers, d'Azincourt, de Malplaquet sont des jours heureux pour la nation en comparaison de celui où le traître a pris naissance, puisqu'ils n'ont détruit qu'une partie des Français et que cet *impie* anéantit jusqu'à leur nom. Quel bon citoyen, s'il en est encore quelques-uns, ne briguerait pas l'honneur de forger l'arme, de charger l'arme, de tirer l'arme qui vengerait la patrie en la délivrant à jamais du scélérat qui l'a perdue.

Passage d'un pamphlet non dénommé dans les *fastes de Louis XV*, p. 304 et 305.

Il est impossible de pousser plus loin le délire de l'invective. La violence va ici jusqu'à la provocation au meurtre; c'est ce qui avait lieu.

On parloit, dit Hardy, de placards affreux et menaçans affichés à la porte du chancelier, tant à *Versailles* qu'à Paris. On avoit vu rue du Grand-Champtier, au Marais (le quartier du Parlement), une potence peinte à l'huile sur la muraille et un homme accroché à cette potence au dessus de laquelle on lisoit : *le Chancelier*. (23 janvier 1771. *Journal de mes loisirs*.)

Pour compléter ce tableau et montrer à quel point l'opinion publique était égarée en sens inverse, voici

adressait au Parlement déchu :

PARLEMENT

portiques,
antiques,
membres épars
hazards.
au moins sa cendre,
son cœur étoit si tendre,
adoroit son roy.

(Hardy).

tendresse du Parle-
des Busiris en
de la grand'
par leurs

du sang,
comte de
pris parti
1771. nouveau
justice tenu à
les pairs y
par le
Séguier, le roi

ordonne
dès
Je défends
démarche

au sujet des anciens officiers de mon Parlement : je ne changerai jamais. (*Mémoires secrets.* — 26 mars 1771 [1].)

L'accent du roi en prononçant ces paroles, dit la *Biographie Michaud* (Voy. de Maupeou), et surtout le dernier mot, imprimèrent une espèce de terreur dont la ville et la cour ne purent se défendre. On fit courir au sujet de ce mot une anecdote vraie ou inventée qui est relatée dans les mémoires de Bachaumont en ces termes :

— 22 avril. On rapporte que madame la comtesse du Barry ayant rencontré M. le duc de Nivernais, un des protestants au Lit de justice, l'avoit arrêté et lui avoit dit : Monsieur le duc, il faut espérer que vous vous départirez de votre opposition car, vous l'avez entendu, le roi a dit qu'il ne *changeroit jamais*.... Oui, madame, *mais il vous regardoit.*

Pidansat de Mayrobert a copié textuellement ce passage dans ses *Anecdotes,* sans citer la source où il l'a pris. Il l'a fait suivre de ces réflexions fort justes : « M. le duc de Nivernais se tira ainsi par une réponse galante et spirituelle d'une interpellation délicate et embarrassante. » Rien de mieux, mais il avait débuté par dire : « On ne peut mieux estimer l'influence qu'eut la comtesse en cette occasion ou celle qu'elle crut avoir, que par le mot qu'elle dit à M. le duc de Nivernais, un

1. V. Bachaum., 26 mars 1771, vol. V, p. 268. Mém. des princes du sang remis au roi. Protestation.

« Un sexe aimable qui est en possession de donner en France le mot d'ordre de toutes les convenances politiques et sociales, se distinguoit surtout par la violence de ses opinions. Le chancelier, disait-il alors, obtiendroit un grand succès s'il pouvoit faire taire la femme et parler les avocats. »

... est de son inventio
... avait rien dit de seml
... de quelle influence le
... du Barry ? On comp
... la confiance que la d
... elle-même et de l'ar
... un duc et pair. Mais il
... Nivernais avait signé la
... difficile à croire de la par
... dans sa correspondance
... et qui passait pour
... faudrait en outre connait
... madame du Barry. F
... était-il de ceux qui re
... dernière hypothèse, c
... des reproches s'ils ne
... sont de l'invention de
... n'en parlait pas

CHAPITRE IV

BRUITS DE DISGRACE DE MADAME DU BARRY.
PARRAINAGE DU ROI AVEC LA FAVORITE.
GUSTAVE III A PARIS.
OFFRE D'UN RICHE COLLIER AU CHIEN DE MADAME DU BARRY.

La prétendue participation de madame du Barry à la chute du Parlement ne pouvait manquer d'attirer contre elle des bruits malveillants. Hardy en avait recueilli plusieurs de ce genre qu'il rapporte à la date du 8 février 1771.

On fait courir, dit-il, le bruit que le crédit de la comtesse du Barry auprès du roi commence à diminuer, que Sa Majesté lui avoit refusé bien décidément de faire le duc d'Aiguillon ministre, déclarant positivement qu'il ne le seroit jamais. On cherche à la supplanter et à lui substituer une autre maîtresse qui porteroit le nom de *Julie Smith* et qu'on disoit fort jeune et autrement belle. On parloit toujours de la princesse de Monaco, de madame de Valentinois (*sic*) et d'une troisième qu'on ne nommoit point.

Ce n'étoit là que des rumeurs de gens mal informés. M. d'Aiguillon devait être appelé au ministère des affaires étrangères quelques mois après. Seulement Louis XV réfléchissait longtemps avant de se décider. Sa lenteur, ses hésitations n'étonnaient pas seulement

les bourgeois de Paris, nous verrons bientôt m
du Deffant partager la surprise de Hardy. Qua
rivales supposées de la favorite, rien n'était p
Madame de Pompadour craignait aussi
d'être supplantée; sa vie, disait-el
du chrétien, un combat perpétuel...
qui rapporte naïvement cette sin
cite madame de Coaslin, une mar
de madame d'Estrades, ma
au nombre de celles qui a
à madame de Pompadour. M
pas être exempte de ces ap
endroit de son journal de
ailleurs : madem
peut-être a-t-on
Un acte a

Barbier, son épouse, né et ondoyé le huit janvier de la présente année par permission de Mgr l'archevêque en datte du sept janvier a reçu ce jourd'huy le supplément des cérémonies du Baptême de nous soussigné curé.

Le Parrain a été Très haut, Très puissant et Très Excellent prince, Louis, Roy de France et de Navarre, représenté par très haut et très puissant seigneur, monseigneur Emmanuel-Félicité de Durfort, Duc de Duras, Pair de France, Lieutenant-général des armées du Roi, gouverneur du Château-Trompette, premier gentilhomme de la chambre de Sa Majesté ;

La Marraine, haute et puissante dame Benedicte, comtesse du Barry, et ont signé avec les Père et Mère

Le duc de Duras,
La comtesse du Barry,
Gérard, Barbier,
Accard, curé.

On remarque que madame du Barry ne prend plus son véritable prénom qui est celui de Jeanne. C'est surtout dans les actes publics qu'elle se fait appeler Benoît ou Benedicte. Nous ignorons la cause de ce changement.

Le duc de Duras était le protecteur de Jean du Barry, on n'est donc pas étonné de trouver ici son nom, outre que sa qualité de premier gentilhomme du roi lui faisait peut-être un devoir de le remplacer.

Gérard, le père de l'enfant, était chef d'office des petits appartements.

La *Gazette de France* enregistre le baptême dans ses nouvelles officielles. V. n° 17 du 4 mars 1771.

Memoire des batèmes fournis par Pequet, confiseur des menus-plaisirs du Roy pendant l'année 1771.

[illegible] du Batême de l'enfant du [illegible] madame la comtesse du [illegible] Duc de Duras [illegible] de dragées employées. 1656 liv. »

[illegible] la pièce 108 »

[illegible] de Duras, [illegible] de Mgr le [illegible] celle de [illegible] 216 »

[illegible] année 1771 2280 »

[illegible] deux mil deux cent [illegible]

[illegible] Versailles, [illegible]

[illegible] l'obliga- [illegible] celles-ci [illegible] trouve le [illegible] On voit [illegible] marché. Il [illegible] s'élève à [illegible]

[illegible] Louis XV [illegible] madame du [illegible]

[illegible] comte [illegible] à Paris.

Il vaut toujours mieux que madame de Noailles reste dans son poste que de le voir occupé par une femme de la clique de la du Barry.

Ce poste était celui de dame d'honneur de Madame la Dauphine. Madame de Noailles, celle que la Dauphine avait surnommée madame l'*Etiquette*, avait essuyé divers dégouts, elle voulait se retirer. On attachait de part et d'autre une grande importance au choix qui dépendait du roi. Marie-Antoinette craignait d'avoir auprès d'elle une dame qui appartînt au parti de la favorite et n'eût pas sa confiance. Mercy, très attentif à ces importantes minuties, annonce à Marie-Thérèse qu'on est parvenu à obtenir de madame de Noailles qu'elle reste dans son poste. Il s'en réjouit, laissant entendre que la Dauphine évitera de cette manière le danger d'avoir une surveillante qui l'obligerait à vivre dans une défiance perpétuelle. Tel est le sens de la lettre de Mercy à sa Souveraine qui nous donne un triste aperçu de l'esclavage des grands dans leur intérieur.

En ce même mois de février, le 4, arrivait à Paris le prince royal de Suède, le futur Gustave III. Il venait incognito sous le faux nom de comte de Gothland (ou de Haga), et descendait à la légation de Suède, rue de Grenelle Saint-Germain. Il avait été invité à ce voyage secret par M. de Choiseul, qui lui écrivait : « Nous travaillerons ensemble au bonheur et à la gloire des deux royaumes, nous préparerons à la Suède le destin le plus brillant. » Gustave accepta. « C'était, dit M. Geffroy, son premier pas dans la difficile entreprise

que devait achever son coup d'Etat [1]. Mais la dépêche de M. de Choiseul était du 9 février 1769; une année s'était écoulée, M. de Choiseul était tombé non pas par une intrigue du duc d'Aiguillon, Maupeou et Terray, comme le dit ce même écrivain, mais par ses propres intrigues avec le Parlement, ainsi que nous croyons l'avoir démontré ci-dessus. Cependant il était encore à la mode et plus que jamais en faveur auprès de l'opinion; aussi Gustave se fit-il présenter dans tous les salons appartenant au parti Choiseul, notamment celui de madame du Deffant, qui raconte dans une lettre du 8 mars 1771 un souper que Gustave lui rendit à l'ambassade suédoise. On se retira à minuit, dit-elle, le roi s'approcha de moi et me dit :

Je vous prie, quand vous écrirez à Chanteloup, de dire à M. de Choiseul combien je lui suis attaché et le regret infini que j'ai de ne point le voir. Dites-en autant à madame de Choiseul; j'aurois été charmé de la connoître.

Il allait aussi au Temple chez le prince de Conti, le centre de l'opposition parlementaire; cependant, si l'on en croit son chroniqueur, les parlements avaient le tort, infiniment grave à ses yeux, de ressembler de loin aux diètes suédoises qu'il espérait bien dompter. Cela ne l'empêchait pas de répéter avec aisance les lieux communs déjà fort en honneur sur les droits des nations et sur la liberté.

C'est dire qu'il était un fourbe parfait détestant au fond ce qu'il encensait en apparence et mêlant dans son culte hypocrite Choiseul et d'Aiguillon.

1. *Gustave III et la Cour de France*, vol. I, p. 109 et précédentes.

sse dirigeante. *Il obtint me de po offrir*
ollier au petit chien de madame du y ; un col-
diamants, dit on; nous n'affirmons rien, la ma-
nporte peu, ce qui reste, c'est la bassesse insigne
cédé, elle n'est pas la seule que nous ayons à
contre le roi de Suède sur lequel nous aurons à
r. D'après mademoiselle de la Neuville, le roi de
avait été si enchanté de madame du Barry qu'il
voyait chaque année une boîte de gants ; made-
le de la Neuville m'a dit avoir en sa possession
tes qui étaient fort belles et étaient devenues des
de curiosité très précieux. Elle fut obligée de les
au mont-de-piété ; elles furent dégagées en son
ar un amateur qui les eut *pour un morceau de*
I. Leconte, ancien payeur à Versailles).

CHAPITRE V

L'ANECDOTE DES DEUX PRÉLATS.

... ET LE GRAND AUMONIER. — MISE EN SC

RÉFUTATION mai 1771.

... LE PARC AUX CERFS. — INDEMNITÉ AU

BON DU ROI.

... mai 1771 ou l'entrée en place ...
... une anecdote, qui prouve co
... son auguste amant et de
... qu'à s'abandonner aux
... passaient par la tête. Ce natu
... oubli de toute pudeur.
... pas son effet et réuss
... question ici de deux per
... nonce et du cardi
... la comtesse da
... entière : les
... Majesté en la fa
... arrive sur ces
... : elle fait qu
... de justice
... et, sort
... elle se fa
... qui en
... spect
... fonctio

tant pas encore revenu de sa surprise, raconte l'aventure qu'il ajoute avoir extrêmement amusé Sa Majesté. On sait que la marquise de Pompadour et toutes les autres maîtresses avant elle n'auroient jamais osé basarder une telle incartade, et c'est là ce qui rendoit, comme nous venons de l'observer, la société de cette beauté pétulante délicieuse au prince.

(*Anecdotes sur madame la comtesse du Barri*, page 227 de l'édition de 1775, page 268 de l'édit. de 1776.)

Ce récit a été reproduit par tous les historiens indistinctement, sans aucune discussion ; il est devenu le thème des déclamations les plus violentes contre Louis XV, la favorite, le haut clergé du temps ; il s'est ensuite accru, embelli, diversifié et il a fait le tour de l'Europe.

La mise en scène est habile, complète, rien n'y manque, pas même le nom du témoin, qui a vu, qui a raconté, et ce témoin est un notaire. Il semble donc que foi entière soit due à sa déclaration et que l'anecdote soit revêtue de la plus complète authenticité ! Mais c'est là précisément ce qui va donner prise à l'examen, à la vérification des faits, à la confusion des accusés ou des accusateurs.

Les notaires au dix-huitième siècle, comme en notre temps, étaient assujettis à la formalité des *répertoires*, c'est-à-dire qu'ils étaient obligés de tenir registre de leurs actes, jour par jour, de manière à faire coïncider leurs minutes avec ces tables.

Les répertoires de Me Lepot d'Auteuil existent; ils forment quatre ou cinq volumes in-folio parfaitement en ordre, reliés et se suivant sans interruption pendant tout son exercice.

Le notaire n'a reçu aucun acte pour madame du

CHAPITRE V

L'ANECDOTE DES DEUX PRÉLATS.
LE NONCE ET LE GRAND AUMONIER. — MISE
RÉFUTATION (mai 1771).
FERMETURE DU PARC AUX CERFS. — INDEM
BON DU ROI.

Peu après (le 7 mai 1771 ou l'entrée
vallier), il se répandit une anecdote, qui
lui étoit facile de séduire son auguste
ter, elle n'avoit pour cela qu'à s'aband
extravagances qui lui passoient par la tê
aisance, cette liberté ou cet oubli de tou
ler exactement, ne manquoit pas son
jours auprès de lui. Il est question ici
les plus graves de la Cour; du nonce
Roche-Aymon. Le Roi étoit chez elle,
suivant son usage d'y rester la matinée
question faisoient leur cour à Sa Maj
favorite. Le sieur le Pot d'Auteuil
pour lui présenter un contrat à sign
ficulté pour laisser introduire cet
Monarque. Le Roi l'exige, elle v
lit telle à peu près que Vénus d
des pantoufles par les deux pr
chacun une et jouissent en ré
sant de ses charmes secrets.

Le notaire sort après avoir



.t pas encore
mais il était
grand aumô-
e et il était né
en 1771. C'est
infirme[2] qui se
.-nue et jouit du
:possibilité morale
;rielles déjà cons-

; d'Auteuil; le rôle
le tant de manières
·ration :
.taire de Paris venant
dit pas, est-ce à Ver-
. Compiègne, le lieu au-
ısard, sans avoir prévenu
ıé ni obtenu un jour, une

. encore forçant la porte de

Barry, en 1771; il n'a donc pas [illegible] ecdote ave faire signer. [illegible] n donc a-t-

Il en est de même en 1769. [illegible] nissent d'al fait allégué tombe et la réfutati[illegible] sans gène..

Mais quelquefois un acte pou[illegible] ntroduit; c'e mis au répertoire. Nous avo[illegible] econnaître? elles sont en plein accord ave[illegible] les petits cal pas eu d'acte passé par ma[illegible] e confident in d'elle. Ajoutons que la réfle[illegible] ai pas faite pc pas, qu'il ne pouvait pas y [illegible] *enu de sa surp*

Madame du Barry n'em[illegible] *enant*. Eh bier pleines mains dans le Tré[illegible] us touchons là

Elle ne plaçait pas da[illegible] sant que Lepot daient ses recettes. [illegible] urait été le de

Elle ne vendait pas d[illegible] ecret, d'abord p aucun, mais elle pouva[illegible] ur son office, p acheté en effet l'hôtel B[illegible] cembre 1772, aussi ce[illegible] re paraissait, Lo mentionné sur le rép[illegible] rry vivait. Elle a C'est le premier et l[illegible] e lorsqu'elle éta riage du 1er septem[illegible] x-Dames; elle n'

Pour nous, la d[illegible] d'Auteuil une peut-être cette arg[illegible] judiciable à elle- goût de tous, soit [illegible] ui aurait retiré du monde, de la [illegible] que, au con

La première p[illegible] ientèle de la fa du pape. Cela [illegible] otaire. personnages le[illegible] ue Lepot d'Auteu La priorité ap[illegible] madame du Ba

1. On lit au [illegible] l'égard de ma[illegible] quand le roi y es au château d[illegible] je ne sais jamais s' portés... »

... dans la lettre des *Anecdotes*. Mais, ... il pourrait y avoir bien d'autres occa- ... faire d'être admis auprès de sa cliente. ... été mandé d'urgence par elle, pour ... conseil dans une affaire quelconque. Les ... madame du Barry, conservés à la Biblio- ... nale, portent des traces de son interven-

... Examinons quels ont été les agissements de ... d'Auteuil en ces circonstances.

... du Barry recevait 300,000 livres par mois; ... étaient payées par M. de Beaujon, banquier de la ... soit à vue des mandats qu'elle tirait directement ... soit, c'était le cas le plus fréquent, sur la justi- ... des quittances acquittées par les fournisseurs ... marchands de toute nature de la favorite. On dressait ... sous le titre de : *Bordereaux des sommes payées pour compte de madame la comtesse du Barry*. Ils existent au nombre de 21 au département des manuscrits. (Bibl. nat. F. Fr. 8157.)

Ces pièces auraient dû porter l'acquit de madame du Barry. Le reçu a été en effet préparé et mis au pied du compte avec la date, mais il a été impossible d'obtenir une seule signature de l'insaisissable maîtresse du roi et voici ce qui se passait invariablement :

Les factures des fournisseurs acquittées devaient revenir entre les mains de madame du Barry, après avoir été communiquées à M. de Beaujon et vérifiées par lui. Madame du Barry écrivait une lettre pour inviter Beaujon à remettre les factures à Lepot d'Auteuil. Celui-ci en donnait décharge et ne manquait jamais d'ajouter : *fait à Paris, le....*, parce que si la dépense avait eu lieu à Versailles, Choisy ou autre château royal, c'est

à Paris que le règlement du compte s'opérait. Il y aurait eu une simplification bien facile, c'eût été que madame du Barry traitât avec Beaujon *omisso medio*, sans intermédiaire, mais il y avait probablement un motif aux répugnances de madame du Barry, presque toujours elle était en avance sur son mois, quelquefois pour des sommes importantes, cent, cent cinquante mille livres; Beaujon aurait pu faire des remontrances, opposer des refus, etc., etc., elle préférait s'effacer et laisser terminer le compte entre Beaujon et Lepot d'Auteuil. Aussi les voit-on toujours seuls en présence, jamais le règlement ne se traite à Versailles et par l'entremise du notaire, encore moins en présence du roi.

Restent les deux acteurs principaux, madame du Barry et Louis XV.

Madame du Barry aurait donné audience, dit-on, étant encore couchée. C'était l'usage alors, les femmes recevaient leur société au lit, même dans le bain [1]. Mais apparemment elles avaient des toilettes appropriées, des peignoirs ou manteaux de lit. On n'imagine pas une femme élégante s'offrant aux yeux de ses domestiques, des visiteurs, etc., etc., dans le costume de Messaline.

.... Tum nuda papillis
Prostitit auratis.... etc.

La chambre à coucher était d'une élégance recherchée, car l'usage permettait d'y recevoir des visites avant son lever. Les ruelles ont été chantées par les poètes du temps et c'était le temple où se prodiguait le premier encens. Lorsqu'une

1. *Souvenirs d'une actrice*, I, p. 143; par Louise Fusil.

t ses femmes, la première caméristе, leste et
ıait dans un carton une baigneuse et remplaçait
ıissé de la belle dormeuse, lui passait un frais
lit. Pendant ce temps, ses femmes enlevaient le
le satin piqué, les oreillers et faisaient succéder
nes brodées ornées de dentelles et posées sur un
. couleur des rideaux. Ces arrangements termi-
t des parfums dans l'athénienne, on plaçait des
; consoles, des jardinières aux deux côtés du lit,
ıit les doubles rideaux, assez seulement pour
un coup d'œil sur le roman envoyé la veille ou
posés sur le guéridon.

. . . .

ux heures les visites arrivaient, etc.[1].

les habitudes pouvaient convenir aux pen-
le la Gourdan. Madame du Barry avait au
it Senac de Meilhan, un extérieur décent et
es réservées.

', de son côté, *étoit fort attaché aux bien-
rieures*, suivant le témoignage même de l'au-
ecdotes[2]. Comment alors aurait-il pris plaisir
e d'une scène scandaleuse? Rien n'est plus
u caractère connu de ce prince.

u des goûts libertins, qu'il n'ait point été
certains raffinements de débauche cynique,
le contester ; mais au milieu de ses désor-
oujours resté assujetti à une dévotion étroite
précisément parce qu'il se sentait coupable

dote de M. de Choiseul et de madame de Guémenée.
xviiie *siècle*, de Barrière.)
ou 80, suiv. l'édition.

la religion, il
Église ... mettait
n'oubliant pas
manquant ni à la
il se fût associé à
des princes du
lequel nous ne doute
ons pas d'affirmer.
r, lui aussi est un

ar M. de la Roche-A
que nous discutons av
sistance, nul doute
ait pas accepté l'huil
souillée en ramassant l
nait renfermée disc
aux-Dames.

dinal de la Rochaimon
dans la possession de
d'archevêque de
mois. Sa Majest
Votre Éminence
de Senlis
pour l

de Saint-Jullien, dînant en peignoir avec des évêques[1], et ils ont été copiés plus tard par Soulavie dans ses mémoires *contre* Marie-Antoinette[2].

On peut apprécier ici le cours qu'a suivi cette anecdote.

FASTES DE LOUIS XV

Le sceptre de Louis XV, tour à tour le jouet de l'amour, de l'ambition, de l'avarice, était devenu entre les mains de la comtesse la marotte de la folie. Quelle extravagance en effet que de voir la sultane sortir toute nue de son lit, se faire donner une de ses pantoufles[3] par le nonce du pape et la seconde par le grand aumônier et les deux prélats s'estimer trop dédommagés par ce vil et ridicule emploi en jetant un regard fugitif sur les charmes secrets d'une pareille beauté.

1. Quant au prince de Soubise, il veut escamoter au comte de Maillebois madame de ·Saint-Julien, la femme du receveur général du clergé, qui dîne en peignoir avec des évêques qu'elle invite et se permet devant eux

Ce mot des Français révéré,
Mot énergique au plaisir consacré,
Mot que souvent le profane vulgaire
Indignement prononce en sa colère.

(*La police dévoilée,* I, p. 165).

2. Un ecclésiastique remarquable par son âge, ses vertus, sa réputation dans une des parties de l'art de guérir, appelé par elle, la trouve nue, étendue dans un bain ; le vieillard recule, elle le rappelle et il est obligé de lui répondre et de rester dans une situation où il pouvait admirer le plus beau corps qu'eut jamais produit la nature. C'est dans cette circonstance qu'elle se fit peindre d'une manière si indécente, que le public offensé de l'inconvenance du tableau, obligea le gouvernement à le retirer de l'exposition.

(*Mémoirés historiques du règne de Louis XVI*, par Jean-Louis Soulavie (l'aîné), an X (1800), t. VI, pages 9 et 10. — V. *Mém. de madame Campan*, t. IV.)

3. Le fait est vrai, il se passa en présence du roi et de Lepot d'Auteuil, notaire, qui en plaisanta publiquement dans Paris.

ANNALES PATRIOTIQUES DU 28 NOVEMBRE 1790

.... Mlle la du Barry imagina un jour de demande[r] pot de chambre au cardinal de la Roche-Aymon, archev[êque] de Reims. L'austère et pieux prélat se glisse dans la ru[elle], saisit l'urinal doré et le soutient même d'une main d[...] pendant que la sultane rendait à la nature son trop [...] la veille.

CAMILLE DESMOULINS

Les Révolutions de France et de Brabant,

(N° 60, p. 371, vol. V.)

... Quand Louis XV vint à grisonner, son grand au[mônier] lui ayant dit que le saint roi David devenu vie[ux et] goutteux n'avait recouvré sa chaleur que par celle [de la] Sunamite, et que le remède célébré par le roi David [...] [illegible] par son médecin *Desmoulins*, V. [...], Louis XV crut ne pouvoir rencontrer de Sun[amite] [illegible] pour se réchauffer la plant[e] [illegible] commençoient à se refroidir; [illegible] malgré le d[...] [illegible] les pieds roués répugn[...] [illegible] le carrosse de celle [illegible]. On se souvien[t] [illegible] qui se fit al[...] [illegible] temps, dans la ga[...] [illegible] et de ca[...] [illegible] je n'irai pa[s] [illegible] renoncer, qu[...] [illegible] qui aux petite[s] [illegible] chrétiens mes frères, [illegible] solennellement b[...] [illegible] Ce furent le nonce du Pap[e] [illegible] et le cardinal de la Ro[che] [illegible] (la chose est très-sûre) ne s'en

pas à lui baiser la main. *Le roi Amasis*, dirent entre eux nos deux prélats, *vient de faire de son pot de chambre la statue d'Isis, c'est aux grands prêtres à donner l'exemple d'adorer la déesse.* Tel étoit, mon cher paroissien, le bois dont on faisoit les évêques....

---

17 mai 1771. — Vente par le Roi, notre Sire, à M. J.-B. Sevin, huissier de la chambre de Madame Victoire de France et commis principal de l'un des bureaux de la guerre, demeurant à Versailles, rue Saint-Médéric, paroisse saint Louis, d'une maison sise à Versailles, susdite rue Saint-Médéric,... de laquelle maison n'a jamais été tiré de revenu... moyennant la somme de 16,000 livres payée en louis d'or.

C'est une des maisons du Parc-aux-Cerfs, possédée par Louis XV et dont il n'entendait plus se servir, puisqu'il la vendait. On a vu par notre préface que ce n'est pas là que, dans notre système, l'hôtel connu sous le nom de Parc-aux-Cerfs était situé.

MADAME D'EGMONT AU ROI DE SUÈDE

27 juin 1771. — Sire, on dit que vous avez demandé le portrait de madame du Barry ; on va même jusqu'à dire que vous lui avez écrit. Je l'ai nié à tout hasard, mais on me l'a soutenu d'une manière si positive que je vous supplie de m'autoriser à le nier de même.. Non, cela ne peut être...

LETTRE DE GUSTAVE A LA COMTESSE DE LAMARCK, DU 15e DE MAI 1771.
A BORD D'UN VAISSEAU DE GUERRE SUR LA BALTIQUE.

Madame,

Vous êtes dans ce moment-ci assise dans votre jardin avec le marquis de Castries, votre aimable chevalier, quelques

saints évêques pestant peut-être un peu contre la cour, beaucoup contre le chancelier et peut-être contre madame du Barry, mais au milieu de cette mauvaise humeur, votre gaieté vous fait rire...

RÉPONSE DE LA COMTESSE DE LAMARCK

Il faut gronder M. le comte de Gothland de la manière très gaie, à la vérité, mais assez libre en même temps, avec laquelle il me parle de madame du Barry en toutes lettres, ainsi que du chancelier. Il ignore apparemment qu'on ouvre toutes celles de la poste et que la sienne l'a été. Je l'ai vu positivement au cachet dont les armes étaient recouvertes par un peu de cire noire.

Je fus hier à Marly où le roi est depuis huit jours. On y jouoit un lansquenet ; une seule réjouissance fut de 1200 louis et tout le monde meurt de faim. Cet esprit de vertige me rendit triste et rêveuse le reste de la soirée. Madame du Barry jouoit à la table du roi et entourée de la famille royale. Personne, ni à la table ni dans le salon, ne lui parla de la soirée, si ce n'est le roi et son neveu, le petit du Barry. Le courage général devroit ouvrir les yeux du roi.

Même lettre p. 255. — DE LA COMTESSE DE LAMARCK

Le roi ne peut se suffire à lui-même et ses enfants ne lui sont d'aucune ressource. Ses filles ont de petites têtes !.. Impossible d'y rien mettre de raisonnable. M. le Dauphin montre quelques vertus sauvages, mais sans esprit, sans connoissances, sans lecture, n'en ayant pas même le goût, [illegible] dans ses principes comme brut dans ses actions. M. le [illegible] de Provence est doux, a de l'esprit, assez d'acquit, [illegible] et je ne dirai pas le reste de peur de [illegible] Sa femme est laide et maussade, on [illegible]

. . . .

[illegible] Dauphine, elle a de l'esprit et une grâce

et un agrément dans toute sa personne qui n'appartiennent qu'à elle, mais sa grande jeunesse et un peu de frivolité, apanage de son âge, la rendent inutile au roi, d'ailleurs il en a été mécontent au sujet de madame du Barry. Si celle-ci tombe, elle entraînera plus d'un ministre à sa suite. Je supplie Votre Majesté de n'en point douter. Le reste de la cour est divisé d'esprit de principe et on se déchire à plaisir. Ces actes entrent pour beaucoup dans cette guerre intestine. Les uns veulent les faire revenir, les autres s'y opposent et on se permet tout pour la plus grande gloire de Dieu. Pour moi, pauvre ermite, je suis dans ma foi, n'entendant que de loin le bruit des orages.

Déjà nous savons que Jean du Barry se vantait d'avoir subvenu aux dépenses de madame du Barry pendant les premiers temps de sa faveur (15 mois). Il racontait le fait avec une certaine complaisance; le gentilhomme de Lévignac n'était pas fâché de laisser croire qu'il avait été bienfaiteur désintéressé de la favorite en cette circonstance et qu'il avait ainsi fait des avances pécuniaires à la monarchie. Mais il était une pièce dont il ne parlait pas et qui a fait justice de ses gasconnades. C'est un bon du roi qui nous apprend que le roué a reçu une somme de trois cent mille livres. Il paraît qu'il ne se souciait pas qu'on eût connaissance de libéralité aussi considérable, car il l'a demandée et reçue sous le nom d'un sieur Nallet que nous avons déjà rencontré fréquemment. Nous saurons désormais que J. du Barry, madame du Barry et Nallet ne forment qu'une même personne, c'est ce qu'il est bon de noter et de se rappeler le cas échéant.

saints évêques pestant peut-être un peu .. coup contre le chancelier et peut-être . Barry, mais au milieu de cette mauva gaieté vous fait rire...

RÉPONSE DE LA COMTESSE DE

Il faut gronder M. le comte de Go très gaie, à la vérité, mais assez libre laquelle il me parle de madame du I ainsi que du chancelier. Il ignore ap toutes celles de la poste et que la si positivement au cachet dont les a par un peu de cire noire.

Je fus hier à Marly où le roi est jouoit un lansquenet ; une seule et tout le monde meurt de faim. rendit triste et rêveuse le rest Barry jouoit à la table du roi et Personne, ni à la table ni dans soirée, si ce n'est le roi et so courage général devroit ouv

Même lettre p. 255.

Le roi ne peut se suffir lui sont d'aucune ressour Impossible d'y rien mett montre quelques vertus connoissances, sans le et dur dans ses princip comte de Provence es mais il est glorieux... de plaire à Votre Ma dit qu'il ne s'aime

. . . .

...

...ay si ...livres ...dans la c ...ignés, ce ...nciers.

...u roy :

...

· I·.

·E MORANDE

· .RRY.

· les *Mémoires de Bachau-*
. *Gazetier cuirassé* à Londres.
.. qui a inauguré le système
.. périodique; ces sortes de
.. fonctions. L'auteur était un
.. Morande, réfugié français qui
..rte sa honteuse industrie en An-
.., empruntée peut-être aux journa-
.. anglais qui nous ont devancés dans
..ait à menacer les notabilités en évi-
. par exemple, de révélations compro-
..les refusaient de payer rançon, il publiait
.. inventions, les plaisanteries les plus or-
calomnie était évidente, mais elle faisait
., la boue tache quoi qu'on dise et il arrivait

fructueuse, aussi Morande revint-il plusieurs fois à la charge contre la malheureuse favorite et sut-il l'exploiter sans merci.

Le livre parut donc : sur 180 pages, cent sont consacrées à madame du Barry ; elles reposent en général sur les bruits satiriques répandus dans Paris auxquels Morande avait ajouté des facéties de sa façon[1]. « Le père Ange Picpus est nommé par le roi coadjuteur à l'archevêché de Paris; le roué est premier aga des janissaires dans le sérail de madame Gourdan; madame du Barry est présentée à la Cour et la comtesse.... lui fait avoir le tabouret. » Une dame de Courcelles passe pour avoir fourni à Morande ces belles inspirations.

Toutefois, au milieu de ces bouffonneries dignes des tréteaux de Scapin, il y a des traits qui portent, une biographie tracée de main de maître et qui est restée dans la légende de Jeanne Vaubernier. Morande écrivait avec du fiel détrempé dans de la fange; mais il ne manquait pas d'esprit; il avait des inventions origi-

1. Voici le titre complet qui est à lui seul une analyse de l'ouvrage :

Le Gazetier cuirassé, ou Anecdotes scandaleuses de la Cour de France, contenant :

Des nouvelles politiques, nouvelles apocryphes, secrettes, extraordinaires, mélanges confus sur des matières fort claires, anecdotes et nouvelles littéraires. — Des lettres, le philosophe cynique, nouvelles de l'opéra, vestales et matrones de Paris, nouvelles énigmatiques, transparentes, etc.

Auxquelles on a ajouté :

Des remarques historiques et anecdotes sur le château de la Bastille et l'inquisition de France, le plan du château de la Bastille. — Cette seconde partie, absolument différente de la première, écrite dans un style honnête et sobre, ne manque pas d'intérêt. — V. à la date du 10 août 1771, l'annonce du *Gazetier cuirassé*, par Bachaumont, au 15 août, l'appréciation suivante qui est fort judicieuse.

nales ; des perfidies trouvées, un arsenal d'infernales méchancetés qui ne s'oublient pas, parce qu'elles sont à la hauteur du goût du vulgaire. Aussi madame du Barry s'en souvint-elle lorsque plus tard il la menaça d'une nouvelle publication du même genre et elle se hâta de l'empêcher en la rachetant à tout prix [1].

C'est ce que dit en deux mots madame Roland qui le vit en Angleterre, lors de son voyage, en 1754 :

« Morande a été l'auteur du *Gazetier cuirassé* et d'un autre ouvrage contre madame du Barry. Il connoit beaucoup les grands et les filles et dit que tous ces gens-là sont faits pour aller ensemble, et lui-même à grosse figure et gros cou, donnant des coups de patte très serrés, se moquant de tout, paraît aussi assez propre à faire bande avec eux. »

Pidansat de Mayrobert, digne second de Morande par le talent impur et les tendances abjectes, fulmine contre l'auteur du *Gazetier cuirassé*, et le traite d'escroc, il l'appelle, par une erreur plus ou moins volontaire, Maraud (au lieu de Morande). Son libelle n'est qu'une rapsodie décousue, pleine d'erreurs, de faussetés, de grossièretés (p. 216) et, ceci dit, il copie scrupuleusement tous les passages contre madame du Barry, il les met en relief et il en donne cette raison que le livre est encore fort rare, et c'est pour cela qu'il en publie à sa façon une édition populaire ! On n'est pas d'une mauvaise foi plus insigne, on n'est pas plus fourbe ! Le sieur de Mayrobert vaut le sieur de Morande. Ces attaques glissaient sur le calme impassible de madame du Barry ; on croirait, quoiqu'on sache le contraire, qu'elle ne les a pas connues, elle a la force de les bra-

1. V. *Beaumarchais et madame Roland*, t. III, p. 279.

ver en silence, ou pour elle-même, ou plus probablement pour le roi, qui, vivant dans une autre sphère, ignore probablement ces œuvres impures. Elles ne la troublent pas. Tel est son caractère. Elle cherche moins à l'irriter qu'à le distraire.

Portrait de Morande par l'auteur du *Diable dans un bénitier* (p. 28).

Imaginez, lecteur, une face large et plate, dont les traits sont formés avec une graisse livide et flottante, des yeux couverts et hagards exprimant la frayeur et la perfidie, un nez aplati, des nazeaux larges et soyeux, qui semblent respirer la luxure la plus effrontée :

Tauri anhelantis in Venerem.

On sait qu'il écrivit sans esprit et sans ordre le *Gazetier cuirassé*, ouvrage dont une dame de Courcelles, avec laquelle il est encore en correspondance, lui fournit les anecdotes. Cette rapsodie était si dégoûtante qu'elle ne rapporta presque rien à son auteur. Mais la comtesse du Barry ayant par un de ces jeux de la fortune, qui ne sont pas rares en France, partagé la couche de l'imbécile Louis XV, le gazetier recueillit quelques anecdotes dont il composa un volume qu'il vendit plus d'argent que Rousseau n'en a jamais retiré de tous ses ouvrages.

Bonne ou mauvaise, vraie ou fausse, la favorite paya l'histoire de sa vie 32,000 livres tournois et une pension de 4,800 livres, dont la moitié est réversible sur la tête de la femme de l'écrivain mercenaire, qui passa tout à coup de la misère la plus horrible à une richesse inattendue.

Ce fut précisément à la veille de la mort du feu roi que Beaumarchais vint à Londres conclure ce marché. On avait commencé par envoyer des exempts de police

pour essayer de l'enlever par force. Il se douta de leur dessein et les exempts n'eurent que le temps de repasser l'eau bien vite.

La négociation avec Beaumarchais était à peine finie que Louis XV vint à mourir.

Les fonds qu'avoit produits le libelle étoient bien loin de suffire à l'imprudent gazetier et l'argent de la c... titrée ne fit que passer de sa poche dans celle d'une légion d'autres malheureuses, par le canal du crapuleux débauché.

10 août. — Un nouvel ouvrage clandestin attire la curiosité des amateurs ; il a pour titre : *Le Gazetier cuirassé*. C'est un pamphlet allégorique, satirique et licencieux, comme l'annonce assez son titre.

15 août 1771. Extrait d'une lettre de Londres, du 7 août 1771.... (*Mémoires secrets*.)

Le *Gazetier cuirassé* est attribué ici à un nommé Morande, qui ne s'en cache pas, dit-on. C'est bien un livre à renier cependant, par les dangers que doit courir son auteur, s'attaquant au Roi même, à madame la comtesse du Barri, à M. le chancelier, à M. le duc de la Vrillière, à M. le duc d'Aiguillon, à M. Bourgeois de Boynes, à M. l'abbé Terrai, etc. Pour égayer les matières politiques qu'il traite déjà très lestement, il y a peint des notices de quantité de filles de l'Opéra. Ce qui forme une rapsodie très informe, fort méchante, dans le goût du *Colporteur*, les anecdoctes vraies ou fausses en sont quelquefois très récentes et il en est qui ne remontent pas à plus de trois ou quatre mois avant la naissance de la brochure, imprimée il y a environ un mois. Du reste, elle est fort chère, même ici, où elle coûte une guinée.

Le livre est précédé d'une estampe qui représente le gazetier vêtu en espèce de hussard, un petit bonnet pointu (nous voyons, nous, un casque), le visage animé

d'un rire sardonique et dirigeant de droite et de gau
les canons, les bombes et toute l'artillerie dont il
environné.

Voici une autre appréciation tirée des *Nouvelles*
main qui étaient redigées pour le duc de Penthiè
naturellement le jugement porté contre Morande
plus sévère que celui de Bachaumont. Il est du
parfaitement mérité.

24 août 1771. — Le *Gazetier cuirassé* est une produ
volumineuse de quelque malheureux retiré à Londres
a été imprimé ! La licence la plus effrénée s'est portée c
ce qu'il y a de plus grand et de plus en crédit en Fr
Ce libelle infâme n'a pas même pour lui la diction, c'e
ramassis des plus plates et des plus fausses anecdotes,
puis le sceptre jusqu'aux coulisses de l'opéra. Il en est
quelques exemplaires en France qui ne font pas fort
(Manusc. de la Bibl. Mazarine, 2081, in-4°.)

Ces derniers mots méritent d'être soulignés, ils
quent dans Bachaumont et l'on est heureux d'appre
que ce livre indigne n'a pas eu la ratification du su

CHAPITRE VII

EXPOSITION DE 1771.
PORTRAIT DE MADAME DU BARRY EN MUSE, PAR DROUAIS.
BUSTE DE LA MÊME, PAR PAJOU.

Ces mêmes *Nouvelles à la main* annonçaient qu'il y aurait bientôt une exposition de tableaux, sculptures et gravures au Salon du Louvre.

Cette exposition commença, suivant l'usage, en septembre.

Deux œuvres capitales furent consacrées à madame du Barry : l'une en peinture, l'autre en sculpture.

Nous copions le livret officiel.

N° 60, p. 14, par M. Drouais, académicien.
Le portrait de madame la comtesse du Barry, en pied, représentant une Muse. 6 p. 5 pouces de haut, sur 4 p. 5 pouces de large.
N° 239, p. 42. — SCULPTURE.
Par M. Pajou, professeur.
Le portrait de madame la comtesse du Barry.
Buste en terre cuite.

Voici maintenant les appréciations en prose et en vers qui parurent à cette époque sur ces deux portraits.

Les *Lettres sur le Salon*, reproduites par les *Anecdotes* et tirées de Bachaumont, t. VII, p. 39.

Après être revenu en quelques mots sur les deux

d'un rire sardoni...
les canons, les ...
environné.

Voici une ...
main qui étaient ...
naturellement ...
plus sévère que ...
parfaitement ...

24 août 17...
volumineuse ...
a été imprimé ...
ce qu'il y a ...
Ce libelle ...
ramassis de ...
puis le scep...
quelques ...
(Manusc. ...

Ces de...
quent da...
que ce ...

... le cadre rich...
...ateur arrive...
...ate :

...te en Muse ; ell...
...broderie légère ...
...sous du mamelo...
...squ'aux genoux...
... corps. De la ma...
...me de fleurs, de...
... Le devant de la scè...
des divers attribu...
...rchitecture et le t...
... ; mais on y remarq...
plus essentiel, sa...
...ssemblant ; c'est ...
... et qui n'a rien d...
de madame du Barr...
... qu'elle représente...
...oportions de l'antiqu...
... demi de haut. Ce...
...s de noblesse et d'i...
...int à une femme de...
et dont le princi...
... sur l'ensemble de...
...sonnage roidi et sa...
...i, malgré l'appar...
de son attitude, da...
...'elle n'attire et d...
...at de l'autre. En...
..., c'est d'avoir cho...
...qu'il vouloit rend...
... et pour figurer...
... les fait fouler a...
... dont le sens natu...

›trait que madame du Barry fit de son portrait
uvé par le mémoire même de Drouais. Après
écrit ce portrait en Muse, il ajoute :

›ur prie que l'on ait en considération que le ta-
d'abord été entièrement pris dans un caractère d'ha-
ıt accepté par madame la comtesse, dans toutes les
›ns de la première ébauche au fini total et que l'au-
ır satisfaire au désir de madame la comtesse, qui a
ue l'habillement fût totalement changé, y a substi-
i qui y est présentement, ce qui l'a forcé à un double
le temps et à des peines infinies.
›ires de Pajou et Drouais, pour madame du Barry,
par M. le baron Pichon, page 12.)

n combine ces divers documents, on est porté à
›lure que madame du Barry avait d'abord auto-
›uais à la peindre en Muse, dans le costume lé-
rit par les *Mémoires secrets*, c'était là une faute
Tour avait évitée dans son célèbre pastel de
e de Pompadour. Madame du Barry, qui se mo-
olontiers sur sa devancière, aurait bien dû l'i-

corps visible sous une broderie complaisante,
s'exposer non seulement aux clameurs des prude
à une huée générale. L'imprudence était d'autan
grande qu'on était, en 1771, au paroxysme de la
causée par la chute de M. de Choiseul et de la su
sion du Parlement. L'allégorie d'ailleurs était mal
tie à la Beauté que le peintre voulait rendre, c'e
teur de la *Lettre sur le Salon* qui le dit judicieus
et il ajoute avec malice : pour figurer la prot
des Arts, à la Musique près, on a fait fouler aux
par cette muse les livres, les pinceaux, qui en s
attributs. Le critique, auquel rien n'échappe,
compris le ridicule qu'il y avait à mettre une
dans les mains de madame du Barry, qui n'était
ment musicienne; il l'a signalé par une allusior
recte ; elle était peut-être plus apte à apprécier
sin, la peinture ; nous la verrons en effet, plu
fonder des bourses pour encourager ces arts ; n
travestissement en muse reste essentiellement grot
on retrouve là la même inintelligence que dans le
d'un blason. Y a-t-il eu là sottise personnelle, m
conseil, infatuation résultant des éloges de cou
mal avisés, de bassesse des artistes ? N'importe
dame du Barry avait manqué de goût; elle av
plus, elle avait laissé exposer ce malheureux pc
elle le fit retirer devant les murmures du public,
un peu tard, mieux aurait valu ne pas les aff
Cependant on parut lui tenir compte de cette
rétroactive. Il ne circula, ou du moins nous n
naissons contre elle aucune épigramme, aucune
chansons insultantes auxquelles elle avait été
demment en butte. Les parlementaires n'étaient
intéressés dans la question : ils n'étaient plus là



sommeillaient. Bien plus, on célèbre le mérite du portrait en vers : il est vrai qu'ils sont médiocres. Voici ce qu'on lit dans *la Muse errante au Salon*. (Vers libres, 1771, p. 60.)

Si le beau coloris brille en cette peinture,
Si les grâces encore en relèvent l'effet,
On dira que le peintre a rendu la figure
Sans doute : mais je dis la nature a tout fait.

Le mémoire de Drouais nous apprend un détail que l'auteur des *Lettres* n'a pas connu ou ne nous a pas transmis. Madame du Barry, nous dit Drouais, voulut que l'habillement fût totalement changé. Pour satisfaire à ce désir, il en substitua un autre, qui y est présentement. Il a dû y consacrer un temps et des peines infinis et il demande pour le tout 15,000 livres, somme considérable, eu égard à l'époque. Qu'est devenu ce portrait ainsi retouché ? On l'ignore.

Le buste de madame du Barry, par Pajou, est certainement l'œuvre la plus populaire de ce sculpteur, et il est conservé au Louvre dans la salle des sculptures modernes, n° 40; il avait été exposé en 1773, au Salon, et nous en parlerons à cette date, mais ce qui est moins connu, c'est le buste en terre cuite qui fut exposé en 1771 et qui a servi de point de départ aux différents bustes en biscuit, en porcelaine et plâtre dont celui de 1773 fut la dernière expression.

Voici comment Pajou en parle dans le mémoire de ses ouvrages exécutés pour madame la comtesse du Barry. Article 1er :

Le portrait en terre de madame la comtesse, de grandeur naturelle, fait à Versailles vers les faistes de Pasques

de l'année 1770 et exposé au Salon du Louvre, le 25 A de la même année. Ce buste est chez moi et je suis prêt livrer pour le prix de. 1,200

Disons tout de suite qu'il n'y a pas eu d'exp tion en 1770. Pajou se trompait, il écrivait son mém en 1774 et oubliait que les Salons étaient alors bi nuels, et par années impaires, 1769, 1771, 1773, Si le buste a été exposé l'année même où il a été il date de 1771 et non de 1770. Il aurait été exécu Versailles, aux fêtes de Pâques.

Qu'était devenu ce modèle, resté chez l'artiste était fort à craindre qu'il ne fût perdu, ce qui eût d'autant plus regrettable qu'on pouvait voir là l'i la plus fidèle de l'original. Heureusement, il s'est tr conservé dans la collection de M. le baron du Lau d' mans et reproduit par la gravure dans l'ouvrage tulé : *l'Art pour tous*, 1re année, n° 174.

Nous le connaissons par une photographie qu'a exécuter notre ami M. Edouard de Beaumont, et a bien voulu nous communiquer.

Les différences entre les deux bustes, sans être portantes, sont nombreuses. Pajou énonce lui-mê fait dans ses mémoires. (Notes de M. Pichon.)

Le buste en terre cuite porte sur le plat et le de des cheveux une bandelette où viennent s'étage boucles en forme d'accroche-cœur.

Dans les bustes subséquents, ce ruban a dis Peut-être avait-il l'air d'un diadème. La comtesse se connaissait en coiffure, n'aura voulu d'autre ronne que celle de ses magnifiques cheveux.

La boucle qui s'échappe à droite et vient se déroul

la poitrine est beaucoup moins longue dans la terre cuite.

Les tresses de gauche sont moins opulentes, elles laissent voir un intervalle entre elles et le col.

Les traits du visage ne paraissent pas absolument identiques; il y a naturellement plus de délicatesse dans le marbre, plus d'expression dans les yeux, plus de finesse dans le nez qui paraît plus aquilin, etc.

La disposition du vêtement est entièrement changée dans le buste en terre cuite, la draperie n'est pas retenue, la gorge est nue ainsi que le haut du bras gauche. Au contraire dans le buste définitif, le vêtement est principalement soutenu par la fermeté des seins, entre les deux passe une bandelette qui part de l'épaule droite et va diagonalement se perdre dans les draperies.

Le buste en terre cuite n'était évidemment qu'une ébauche comparée au marbre.

Il eut cependant un grand succès.

Le portrait de madame la comtesse du Barry, dit le *Mercure*, buste en terre cuite, par M. Pajou, rappelle à tous les regards les charmes de la Beauté ; aux élèves des Beaux-Arts, les traits de leur protectrice. (*Merc. de Fr.*, oct. 1771.)

Les Lettres sur le Salon, des *Mémoires secrets de la République des Lettres,* ne sont pas moins élogieuses, mais le critique fait ses réserves, il dit :

Le cœur, qu'une telle figure (celle du sieur Quesnay, médecin, chef de la secte des Economistes) avait resserré, se dilate, Monsieur, à la vue du buste de madame la comtesse du Barry, par M. Pajou. Ce sculpteur l'emporte de beaucoup

sur le peintre. Il n'est personne qui ne retrouve dans cette tête toute l'élégance, tout le voluptueux, échappé au pinceau de M. Drouais. Mais si celui-ci avait eu le défaut de vouloir rendre madame du Barri colossale, l'autre a celui de l'avoir soustraite aux proportions naturelles ; la tête est trop petite et annonceroit une jeune personne encore à son adolescence[1].

Ce défaut, signalé avec justesse par le critique, semble avoir été admis par l'artiste, il le corrigea dans le buste qui suivit et que nous possédons : les traits sont plus développés, ils représentent mieux la physionomie d'une femme de vingt-cinq ans.

La poésie dit aussi son mot, par la *Muse errante au Salon*, où on lit, p. 329 :

Est-ce Vénus que je vois sous ces traits ?
Mais non, c'est du Barry sous les mêmes attraits.
Ce portrait si charmant, chef-d'œuvre de sculpture,
Frappe si bien les yeux qu'on croit voir la nature
Sur le buste qu'avec avidité
Tout le monde regarde, en vante la beauté.
Que j'aurais de choses à dire !
Mais je suis muet quand j'admire.
(Sur le buste de madame la comtesse du Barry, par Pajou.)

Ce trait final serait assez joli s'il n'était déparé par une faute de français. Au fond l'éloge subsiste, on croit voir la nature, c'est là, à notre point de vue de chroniqueur, ce qui nous intéresse et nous importe le plus.

1. (*Lettres sur le salon,* depuis MDCCLXVII jusqu'en MDCCLXXI par l'auteur de *l'Essai sur la peinture, la sculpture et la gravure* vol. XVII.)

CHAPITRE VIII.

RÉCEPTION DE MONSIEUR DE MERCY CHEZ MADAME DU BARRY.
LE ROI S'Y REND. — SES HABITUDES.
BILLET QU'IL ÉCRIT A MADAME DU BARRY ET QU'IL REÇOIT D'ELLE.
LETTRES DIVERSES.

DE MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

Paris, 2 septembre 1771.

Le 28... il y eut jeu et grand couvert. J'étois prié à souper le même soir chez madame la comtesse de Valentinois ; je m'y rendis avec le nonce et l'ambassadeur de Sardaigne, qui étoient pareillement invités. Nous y trouvâmes M. le duc d'Aiguillon et la duchesse d'Aiguillon, le duc de la Vrillière .... et la comtesse du Barry. C'étoit la première fois que je me trouvois vis-à-vis de cette femme. L'ambassadeur de Sardaigne lui parla d'abord comme à une personne avec laquelle on est en connoissance ; le nonce montra beaucoup d'empressement à se mêler de la conversation ; je crus devoir observer plus de réserve et ce ne fut qu'après que la favorite m'eût adressé la parole que je me livrai à causer naturellement avec elle... Le duc d'Aiguillon, en me prenant à part, m'apprit que le roi vouloit me parler en particulier et qu'il l'avoit chargé de me proposer de me rendre le surlendemain de retour de la chasse chez madame du Barry, où le roi seroit. Je répondis sans hésiter que je me rendrois partout où le roi l'exigeroit... Le duc d'Aiguillon m'avoit donné rendez-vous au château à sept heures ; il vint m'y trouver en me

disant que le roi, de retour de la chasse, achevoit de s'habil ler; il me conduisit chez la comtesse du Barry, qui m'ac cueillit avec les attentions les plus marquées, elle me pri de m'asseoir à côté d'elle. Le duc d'Aiguillon, sous prétext de voir un portrait qui étoit dans la pièce voisine, y emmer trois personnes qui se trouvoient présentes. La favorite p ce moment pour me dire qu'elle étoit très aise que l'idée roi de me parler chez elle la mit à portée de faire ma co noissance, qu'elle vouloit s'en prévaloir sans me causer sujet de peine qui l'affectoit beaucoup, qu'elle n'ignoroit p que depuis longtemps on s'étoit occupé de la détruire da l'esprit de madame la Dauphine et que pour y parvenir avoit recours aux calomnies les plus atroces, en osant attribuer à elle, du Barry, des propos peu respectueux s la personne de Son Altesse Royale ; que, bien loin d'avoir se reprocher une faute aussi énorme, elle s'étoit toujours joi à ceux qui faisoient les justes éloges des charmes de mada l'Archiduchesse, que, quoique cette princesse l'eût toujo traitée avec rigueur et une sorte de mépris, elle ne s'étoit mais permis de se plaindre contre Son Altesse Royale, m uniquement contre ceux qui lui inspiroient de ces mou ments d'aversion, que quand il s'étoit agi de quelques obj que le Dauphin paroissoit désirer, comme en dernier li une demande pour le payement de sa maison, elle, Barry, s'étoit empressée de solliciter et de représenter au qu'il ne pouvoit pas se dispenser de se prêter aux désirs madame la Dauphine sur sa demande si raisonnable, qu' près le roi alloit venir et qu'elle me prioit de vérifier aup de ce monarque ce qu'elle m'avoit dit pour sa justificatio

Le roi arrive un instant après, par un petit escalier aboutit au cabinet où se trouvoit M. de Mercy.....

Une conversation s'engage, le roi se plaint de Dauphine et engage M. de Mercy à la voir souve On voit bien qu'il veut parler de madame du Barry qu'il ne peut prendre sur lui de la nommer.

Suivent de longues négociations pour savoir si Marie-Antoinette parlera ou ne parlera pas à la favorite. Mercy n'obtient rien malgré tous les succès qu'il se promet de ses savantes démarches. Marie-Antoinette invoque tantôt la crainte de mécontenter Mesdames et tantôt l'autorité du roi lui-même. Nous croyons qu'elle obéit surtout à l'influence cachée et dominatrice du parti Choiseul. On la reconnaît non seulement à son aversion inexorable pour madame du Barry, mais à son extrême déchaînement contre M. de la Vauguyon qui était l'objectif principal de M. de Choiseul. Nous renvoyons à la Correspondance qui n'a d'intérêt que par les détails dans lesquels nous ne saurions entrer. Nous n'en extrairons qu'un passage qui nous montre le roi et madame du Barry dans l'intérieur de leur intimité.

La favorite, dit M. de Mercy, m'ayant fait prier par M. d'Aiguillon d'aller la voir, la première fois que je viendrois à Versailles, j'y allai le mardi 10. Je me suis mis sur le pied de parler à cette femme d'un ton de vérité et de franchise, qui ne tient ni de la complaisance ni de la flatterie, et, soit que cette méthode lui ait inspiré quelque confiance et que ce soit l'effet de sa légèreté naturelle, j'en ai appris des particularités assez extraordinaires. Elle me parla d'abord de son extrême désir de mériter et d'obtenir que madame la Dauphine ne la regardât pas d'un œil d'aversion; que, sachant bien que les rigueurs de Son Altesse Royale ne provenoient pas de son propre mouvement et n'étoient que l'effet des impulsions de ses tantes, madame du Barry avoit cru devoir s'en expliquer vis-à-vis du roi, en le priant de consentir qu'elle ne parût jamais en présence de Mesdames, soit à Versailles, soit dans les petits voyages auxquels ces princesses seroient admises; que le roi n'ayant rien répondu

à cette proposition verbale, madame du Barry avoit
propos de lui renouveler par écrit, et qu'elle venoit
voir une réponse assez satisfaisante du monarque, p
indiquoit des expédients qu'il m'expliqua sur-le-ch
pensai d'abord que pour bien des raisons il me se
utile de voir la lettre du roi, et pour y parvenir, je
de comprendre mal tout ce que m'avoit dit la favorit
fis des objections et je l'induisis enfin, quoique ave
à me montrer cette lettre que je lus en entier; e
écrite assez négligemment, soit pour le caractère, s
le style; le début en étoit conçu en ces termes : « V
tort de croire que je vous aime moins parce que je
ai pas répondu d'abord; je vous aime toujours bea
de même. » Le roi disoit ensuite que s'il donnoit un
mieux traiter la favorite, elles obéiroient, mais de m
grâce. Qu'il n'attribuoit leur éloignement pour la com
Barry qu'à des principes de dévotion et de scrupul
la feue reine, quoique cependant très pieuse, ne s'
mais conduite ainsi, que le roi étoit fatigué et trist
gêne que Mesdames occasionnoient dans les petits
Projet de les exclure et de n'admettre que la Dauphi
comtesse de Provence.

Je fus assez frappé de cette singulière lettre, q
facilement deviner la tournure de celle qu'avoit
comtesse du Barry. Votre Majesté sera sans doute
de cette forme établie entre le roi et sa favorite, de
muniquer par écrit des choses qui sembleroient n
être traitées que verbalement ; mais soit timidité ou
ras, ou autre raison, le roi a été de tout temps en u
faire connoître par écrit à ses enfants, à ses ministre
maîtresses, tout ce de quoi il se sentoit de la répug
parler. M. de Mercy demande à réfléchir, la comt
Barry y consent, comprend et reçoit très bien les co
Mercy.

LETTRE DE MADAME D'EGMONT A GUSTAVE III.

Septembre 1771.

Le premier de mes vœux est pour que vous puissiez détruire entièrement l'horrible corruption qui préside à vos diètes, car où règne l'intérêt, la vertu ne peut exister. Pour parvenir à cet important objet, il faudroit que votre royaume devînt indépendant de toute autre puissance, et que les sentiments d'honneur fussent les seuls ressorts de votre gouvernement. L'augmentation de votre pouvoir est sans doute le premier pas vers ces heureux changemens; mais ne souffrez jamais qu'ils pussent ouvrir le chemin au pouvoir arbitraire et employer toutes les formes qui rendent impossible à vos successeurs de l'établir. Puisse votre règne devenir l'époque du rétablissement d'un gouvernement libre et indépendant, mais n'être jamais la source d'une autorité absolue! Voilà ce que vous ne sauriez trop peser au sanctuaire de la vertu, vous dépouillant de tout intérêt personnel et de toutes les préventions qu'ont pu vous donner les malheurs qu'une liberté mal entendue a fait éprouver à votre royaume. Une monarchie limitée par des lois me paraît le plus heureux des gouvernemens.... Je pense que vous ferez le bonheur des Suédois en étendant votre autorité; mais, je le répète, si vous n'y mettez pas des bornes qu'il soit impossible à vos successeurs de franchir et qui rendent vos peuples indépendants de l'imbécillité d'un roi, des fantaisies d'une maîtresse et de l'ambition d'un ministre, vos succès deviendront l'occasion de ces abus et vous en répondrez devant la postérité.

Sept. 1771. — Mettez-moi donc à portée de vous envoyer mon portrait; je ne le puis sans la parole positive que vous n'avez ni n'aurez celui de madame du Barry.

Sur ce dernier sujet, madame d'Egmont revient souvent avec une incroyable ardeur.

23 nov. 1771. — Je demande encore la réponse sur le portrait de madame du Barry. Daignez donc me donner votre parole d'honneur que vous ne l'aurez jamais, car je suis très pressée de vous offrir le mien.

M. DE MERCY ÉCRIT A MARIE-THÉRÈSE.

11 septembre 1771.

En arrivant lundi à Versailles, j'ai monté chez madame la Dauphine que j'ai trouvée fort agitée. Elle avoit dit au roi : « Papa, j'espère que vous me donnerez quelqu'une de mes dames. — Non sûrement, et je compte que vous recevrez mon choix avec respect. » Depuis ce moment, crainte de madame de Valentinois, madame de Montmorency, madame de Laval. Enfin, hier au soir, le roi a mandé à madame la Dauphine qu'il avoit choisi madame de Cossé, fille de M. de Nivernois, il charge madame la Dauphine de le lui apprendre et il ajoute qu'il n'en dit rien à personne. Madame la Dauphine a eu tant de peur qu'elle se trouve fort contente. La comtesse de Noailles doute que madame de Cossé accepte parce qu'elle nourrit actuellement ses enfants, parce qu'elle n'aime point la cour et s'en est tenue fort éloignée depuis deux ans. Pour moi, je pense que M. de Cossé, qui passe pour être fort bien avec madame du Barry, a demandé la place ou au moins a répondu du consentement de sa femme. D'après ce doute, madame la Dauphine ne publiera la nomination de sa dame d'atours que lorsqu'elle aura reçu sa réponse.

MARIE-THÉRÈSE A MERCY.

J'en (c'est-à-dire madame du Barry) appris des particularités assez extraordinaires ; elle me parla d'abord de son extrême désir que madame la Dauphine ne la regardât pas d'un œil d'aversion, que sachant bien que les rigueurs de Son Altesse Royale ne provenoient pas de son propre mou-

vement et n'étoient que l'effet de l'impulsion de mesdames ses tantes, madame du Barry avoit cru devoir s'en expliquer vis-à-vis du roi, en la priant de consentir qu'elle ne parût jamais en présence de Mesdames, soit à Versailles, soit ailleurs.

MARIE-THÉRÈSE A MARIE-ANTOINETTE.

30 septembre 1771.

Ma chère fille,

Avouez cet embarras, cette crainte de dire seulement le bonjour; un mot sur un habit, sur une bagatelle, vous coûte tant de grimaces, pures grimaces, ou c'est pire. Vous vous êtes donc laissé entraîner dans un tel esclavage que la raison, votre devoir même, n'ont plus de force de vous persuader. Je ne puis plus me taire après la conversation de Mercy et tout ce qu'il vous a dit, quoique le roi souhoitoit et que votre devoir exigeoit, vous avez osé lui manquer; quelle bonne raison pouvez-vous alléguer? Aucune. Vous ne devez connoître ni voir la Barry d'un autre œil que d'être une dame admise à la Cour.

---

17 novembre 1771. — Castil-Blaze a reproché à Grétry d'avoir dédié son opéra de *Zémire et Azor* à madame du Barry, quoiqu'il professât des opinions républicaines. Ce reproche en lui-même était injuste en 1771; personne ne songeait à la République et vingt ans plus tard les opinions avaient pu changer sans crime avec les circonstances; quoi qu'il en soit, nous avons voulu vérifier l'assertion. Nous avons cherché sans succès, à la Bibliothèque nationale, au Conservatoire et ailleurs, nous n'avons rien trouvé. Le silence de Marmontel nous donnait à penser; mais à la bibliothèque de Versailles, fort riche en musique de théâtre ancienne, il existe un exemplaire de *Zémire et Azor*

qui contient la dédicace en question. Elle est gravée et placée après le titre que nous allons d'abord faire connaître.

ZEMIRE ET AZOR

Comédie-Ballet

En vers et en quatre actes

Représentée devant Sa Majesté, à Fontainebleau,
le 9 novembre 1771
Et à la Comédie Italienne, le lundi 10 décembre 1771.

Dédiée à madame LA COMTESSE DU BARRY
par M. GRÉTRY,
Pensionnaire du roi et de l'Académie des Philharmoniques
de Boulogne.

Prix : 24 livres, gravé par Dezauche.
Paris, in-4°.

A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

Madame,

Quand on possède si bien l'art de plaire, l'on ne peut manquer d'être sensible à tous les arts d'agrément, et puisque ce dernier ouvrage m'a mérité vos bontés, il devoit vous être offert par ma reconnoissance.

Daignez l'agréer, ainsi que le profond respect avec lequel je suis,

MADAME,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

GRÉTRY.

CHAPITRE IX.

CONDUITE DES CHOISEUL A CHANTELOUP. — IMPRUDENCES. LOUIS XV RETIRE AU DUC LE TITRE DE COLONEL DES SUISSES. INDEMNITÉS. — NÉGOCIATION. — ATTITUDE DE MADAME DU BARRY. RÉCOMPENSE DE M. DE CHOISEUL.

Décembre 1771. — Nous avons laissé M. de Choiseul au lendemain de sa chute. On aurait pu le croire foudroyé ou tout au moins étourdi par la rapidité du coup. Il n'en fut rien, grâce à l'incorrigible fatuité du personnage. Il était de mode alors d'accompagner de certaines manifestations un ministre tombé. M. de Chauvelin, M. de Maurepas en avaient donné l'exemple. Les mêmes démonstrations se reproduisirent pour M. de Choiseul ; seulement, comme sa coterie était plus nombreuse et plus remuante que celle de ses prédécesseurs, il eut peu d'efforts à faire pour transformer en ovations les témoignages d'intérêt de ses partisans. Il revint donc à Chanteloup, triomphant et glorieux plus que jamais. Loin de baisser la tête et de comprendre que Louis XV pouvait prendre des résolutions plus violentes à son égard, il fit étalage du plus grand luxe, chère exquise au château, chasse à courre deux fois la semaine dans son parc, réceptions somptueuses en habit de cour dans ses salons, représentations théâtrales, il ne néglige rien pour narguer et provoquer le

monarque, auteur de son exil. Il employait ses loisirs à composer des comédies d'une insigne platitude et d'une audace incroyable. Il attirait la société la plus brillante, tandis qu'on désertait Versailles, Choisy et Fontainebleau; c'est le prince de Ligne qui l'atteste et il ajoute, ce qui va de soi, on insultoit madame du Barry[1]. Il ne pouvait en être autrement : avant la catastrophe du 24 décembre, on avait épuisé envers elle la mesure de l'outrage. Depuis qu'il était reçu qu'elle avait tout fait contre M. de Choiseul et qu'elle avait réussi à le renverser, il devait y avoir un redoublement d'injures; aussi madame du Deffant qui, malgré sa malveillance envers madame du Barry, avait toujours observé dans ses attaques un certain atticisme, s'oublie jusqu'à avoir recours aux gros mots : elle la traite de « *guenon bête et impudente*... » Ainsi des autres. Louis XV savait tout ce qui se passait, il restait impassible, mais au bout d'un an il frappa M. de Choiseul d'une manière qui lui fut fort sensible. Il lui enleva sa place de colonel général des Suisses qui ne rapportait pas moins de cent mille livres par an.

Le ministre disgracié aurait dû comprendre qu'il avait été trop loin et que l'imprudence de ses amis l'avait compromis. Il n'en fut rien, il redoubla d'outrecuidance et de folles prétentions. Il s'imagina d'abord d'ériger en principe que ce titre de colonel des Suisses constituait une charge inamovible, puis, partant de cette idée, il se mit à faire des conditions et voici entre autres ce qu'il demandait dans une lettre adressée au roi :

1. Ce tableau de l'intérieur de Chanteloup est emprunté aux mémoires manuscrits de M. Dufort de Cheverny, qui était du parti Choiseul et s'était rendu plusieurs fois chez le Ministre tombé depuis sa disgrâce.

ərté de parcourir la France en tous sens, la
Paris exceptés;
nmandement militaire important;
nt d'or, pour lui servir de dédommagements
dettes qu'il avait contractées dans ses emplois
autres termes, trois ou quatre millions dus par
'emme et deux autres à divers créanciers; soit
monnaie actuelle 25 ou 30 millions;
livres de revenu sur la forêt de Haguenau et
e de bois évaluée 800,000 livres;
ne rente viagère de 50,000 livres, reversible
mort sur la tête de sa femme.
nodeste demande était formulée et développée
lettre que M. de Choiseul adressait au roi et
rgeait un de ses amis de remettre entre ses
outefois il ne lui laissait pas toute liberté d'ac-
rétendait encore influer sur le choix éventuel
successeur; il entendait écarter le prince de
I. de Soubise, le maréchal Richelieu ou M. d'Ai-
comme étant ses ennemis, tous *abjects*, disait-
ivers titres. Cette belle ambassade devait abou-
ement au roi. On ne pouvait parler en son nom
resse, ni à *ministres; leurs marques d'intérêt ou
nfaits l'auroient humilié* (textuel, v. II, p. 4).
sadeur était M. le duc du Châtelet, un Choiseul
pour la morgue et l'insolence. Il a rendu
le ses faits et gestes dans un ouvrage connu
tre de : *Mémoires de M. de Choiseul écrits par lui-
imprimés sous ses yeux, dans son cabinet de Chan-
à Paris*[1]. Ces deux volumes, dictés par l'ancien
, sont absolument illisibles. Il semble que

on, 1790, 2 vol. in-8°.

l'auteur n'ait pas pris la peine de se relire, le style incorrect est absolument lâché, les phrases les plus courtes ont trois pages de longueur et sont à peine intelligibles[1], c'est le jargon des grands seigneurs du temps. Mais si l'on a le courage de pénétrer dans ce fouillis de haute lignée, on trouve des renseignements curieux, notamment sur madame du Barry. Telle est la répulsion que cause cette prose écœurante, que nous n'avons vu citer ses pages nulle part, quoique l'ouvrage ne soit pas rare; nous essaierons d'en donner une analyse exacte, non sans labeur ni dégoût, le morceau a 200 pages. C'est un volume et peut-être est-ce pour le public que tout l'ouvrage a paru.

Louis-Marie-François du Châtelet d'Harancourt était fils de la célèbre Emilie, l'amie de Voltaire, il se vantait d'être né des œuvres de ce dernier; il avait embrassé la carrière des armes et était devenu chevalier des ordres, colonel du régiment du roi, infanterie. Sa mère n'était que marquise et il était duc. Très lié avec la famille de Choiseul, il se trouvait à Chanteloup lorsque la négociation relative à la place de colonel des Suisses s'engagea. Il reçut du duc de Choiseul la difficile mission de le représenter et partit porteur des pleins pouvoirs de son ami. Malgré la prétendue recommandation qui lui avait été faite de ne s'adresser ni à ministre ni à maîtresse, il descend directement chez le duc d'Aiguillon, et, ce qui plus est, il rend compte de la réception qu'il en reçoit à Chanteloup. M. de Choiseul le laisse faire, ne se plaint pas et ne songera à la prétendue indignité du procédé que quand il aura palpé la

1. En voici un spécimen pris au hasard : « Il me communiqua la lettre, elle ne m'étonna pas autant qu'il l'étoit. » (p. 253, premier volume.)

somme énorme qu'il demande, fait que nous constatons, sauf à en tirer plus tard la conclusion qui en dérive. M. du Châtelet, après un préambule de bonne amitié, demande à traiter directement avec le roi. M. d'Aiguillon paraît fort surpris et fort peu satisfait.

Louis XV était décidé à ne pas traiter cette affaire en personne. Il paraissait avoir à cet égard un parti pris et une répugnance invincible. Il en est peut-être une raison que M. de Choiseul s'est bien gardé de faire connaître.

Les gardes Suisses avaient un privilège qui remontait sans doute aux premiers temps de leur admission dans la maison du roi de France. Ils avaient seuls le droit d'environner la personne du monarque et de former le carré autour de lui, sans qu'il fût entouré par les hauts dignitaires de la couronne. C'était là assurément une preuve de grande confiance, il fallait se livrer sans réserve, au risque d'être enlevé, trahi.

Si l'on se rappelle les motifs de l'exil de M. de Choiseul, on doit comprendre que le roi ne fut pas sans arrière-pensée à son égard. M. de Mercy parle d'un soulèvement qui était à craindre, de suggestions auprès des Parlements, d'intrigues pratiquées au dehors [1].

Louis XV ne voulait donc à aucun prix rendre à M. de Choiseul la liberté de sortir de Chanteloup, encore moins remettre à la tête des Suisses, dont il avait le commandement, un homme capable de jouer le rôle

1. Hardy, 5 janvier 1770. — Il se répand dans le public un bruit qui se trouva sans fondement que le roi venoit de donner au comte de la Marche, prince du sang, la place de colonel général des Suisses et Grisons, dont le duc de Choiseul étoit pourvu, après avoir exigé la démission de ce ministre, d'où l'on inféroit avec aussi peu de raison qu'il seroit bientôt disgracié, attendu que le chancelier et la comtesse du Barri qui ne faisoient qu'un, disoit-on, dressoient toutes leurs batteries pour le renverser.

de maire du palais; de là le refus obstiné dans lequel il s'enfermait 1.

M. d'Aiguillon dit que s'il en est ainsi, il n'eût pas été besoin de venir en personne et qu'il eût mieux valu envoyer la lettre, que de prétendre agir *de couronne à couronne.*

M. du Châtelet voyant qu'il prend feu se rabat à demander « que le roi voulût bien recevoir la lettre de ses mains, partout où il le voudroit et même chez madame du Barry et en sa présence, si on craignoit que j'abusasse du tête-à-tête que le roi m'accorderoit.

M. du Châtelet expose dans la lettre qu'il écrit à M. de Choiseul :

« Que j'y avois d'autant moins de difficultés que je comptois *la* voir et lui faire l'historique de la manière dont j'avois donné lieu à la commission fâcheuse et embarrassante dont j'avois été chargé et lui en parler même à fond, enfin la prier, si toute autre voie m'étoit fermée, de me procurer la facilité de remettre au roi la lettre dont j'étois chargé. »

Ceci contredit ce qu'avait avancé M. de Choiseul, qu'i aurait défendu à M. du Châtelet de parler en son non ni à maîtresse ni à ministres. Si une telle recomman dation avait été faite à M. du Châtelet, il n'aurait pa commencé à parler précisément au ministre et à la ma tresse, ou s'il l'avait fait il ne l'aurait pas écrit à M. d Choiseul, et en supposant enfin qu'il eût cru devoir l en parler, il se serait excusé, il aurait dit : « J'ai cr devoir contrevenir à vos instructions. »

Au lieu de cela, il raconte le fait, comme la chose plus simple du monde. J'en conclus que la superbe r commandation de M. de Choiseul n'est venue qu'apr coup et quand il a été bien sûr d'avoir ce qu'il dema dait et même plus, grâce à madame du Barry.

1. *Nouvelles à la main.* Penthièvre, à la Mazarine.

Voici donc madame du Barry qui va entrer en scène. M. d'Aiguillon a été fort mal impressionné par l'ouverture qui lui a été faite[1].

Dans les dispositions où je laissois M. d'Aiguillon, il m'a paru instant de voir madame du Barry et de tâcher de me procurer les moyens de voir le roi.

J'ai obtenu facilement mon entrevue pendant le travail du contrôleur général et je m'y suis rendu sur-le-champ.

Je lui ai fait l'historique exact de ce qui avoit pu donner lieu à la commission dont j'avois été chargé.

M. d'Aiguillon exposa donc longuement l'objet de son ambassade et pria madame du Barry de l'aider à obtenir une audience du roi, désirant même que ce fût chez elle et en sa présence (p. 20).

Il continue :

Elle me l'a promis de la meilleure grâce du monde.

Je lui ai même offert de lui lire la copie de votre lettre, par un excès de confiance dont vous me saurez peut-être mauvais gré, mais que j'ai cru devoir à la manière franche et ouverte dont elle s'est expliquée sur vos anciennes querelles et sur le désir qu'elle eût eu d'être bien avec vous.

Elle a décliné ma proposition ; mais je suis entré dans la discussion de toutes vos demandes et je lui ai rendu presque mot à mot votre lettre, que vous croyez bien que j'avois eu le temps d'apprendre par cœur.

J'ai commencé par votre réclamation sur le principe de regarder votre charge comme amovible et je lui ai fait sentir que vous vous deviez à vous-même de faire à cet égard vos observations au roi[2].

1. P. 16. Je ne dois pas vous cacher que tout ce que l'aigreur a de plus amer s'est répandu sur tout ce qu'il m'a dit.

2. P. 7. Il (M. d'Aiguillon) a toujours soutenu ce principe de

[illegible] qu'elle étoit [illegible]

[illegible] les mêmes [illegible] dans les provi[illegible]

[illegible] j'ai parlé de [illegible] qu'on avoi[illegible] et je [illegible] d'une grâ[illegible]

[illegible] pas [illegible] n'étoit pas [illegible] en règle, qu[illegible] n'avoit [illegible] n'étoit pas revê[illegible] formes nécessaires.

[illegible] si la grâce étoit acco[illegible] falloit que [illegible] qu'il avoit promis, mai[illegible] dans la forme [illegible] de vous a[illegible] que vous ne dût[illegible] des formes à rem[illegible] pas son exécution [illegible].

Quant à la forêt de Haguenau, je lui détaillai l'af[illegible] elle me parut la bien comprendre.

Elle ne me fit aucune objection, non plus que sur [illegible]sion de madame de Choiseul, que j'expliquai dans [illegible] le plus digne et le plus convenable, disant qu'elle n[e] rien de votre démarche qui n'étoit dictée que par vot[re] netteté et qu'il étoit même fort incertain qu'elle a[illegible]

l'amovibilité, mais sans chaleur, et m'a offert de me mo[illegible] copie de vos provisions, où il est exprimé QUE CE SERA [illegible]TANT DE TEMPS QUE NOTRE BON PLAISIR, ou telle phrase appr[illegible] J'ai répliqué que c'étoit une clause de style qui ne fai[illegible] au fond du droit.

D'où je conclus que si le roi daignoit entrer dans votre situation et vous accorder une somme d'argent pour faire face à vos dettes criardes, on pourroit, en augmentant cette somme, abandonner la pension.

Elle se récria beaucoup, mais sans humeur, sur la proposition de l'argent comptant, parce qu'il n'y avoit pas un écu [1].

A quoi je répondis que la difficulté ne seroit pas si grande si le roi, en accordant une très grande grâce, même pécuniaire, puisque ses Suisses valoient plus de cent mille livres net, vouloit y mettre un brevet de retenue, qui ne seroit qu'une diminution de revenus pour le nouveau titulaire.

Elle me répondit que cette tournure ne seroit point adoptée, parce que celui auquel le roi destinoit les Suisses ne seroit pas sûrement dans le cas qu'on mît un brevet de retenue sur sa charge.

Vous en conclurez, si vous pensez comme moi, que ce sera pour M. le comte d'Artois ou bien M. le comte de la Marche.

J'aurois dû commencer par vous dire, mais on ne se rappelle pas l'ordre des faits en écrivant aussi à la hâte que je le fais, que le premier article qui fut traité fut celui de votre liberté.

Elle me dit qu'il seroit imprudent d'en parler dans ce moment-ci, qu'il faudroit un moment plus favorable et que cela viendroit sûrement et peut-être bientôt.

Je répliquai que ce seroit pourtant un article sur lequel vous insisteriez beaucoup, etc. (trois pages de développements.)

Je fus assez content de ses réponses ; elle me dit qu'elle ne mettoit point d'acharnement contre vous, qu'elle seroit même charmée de trouver l'occasion présente de le faire paroître, que c'étoit votre faute si tout ce qui s'étoit passé étoit arrivé,

1. Telle était la pénurie du Trésor public qu'à cette époque les troupes n'étaient pas payées. (*Souvenirs de Belleval*, p. 133.)

qu'elle avoit fait dans les commencements tout ce qu'il falloit pour le prévenir; que vous deviez sentir que cela ne pouvoit subsister sur le pied où étoient les choses dans les derniers temps, *non pour elle qui n'étoit qu'un point, mais vis-à-vis du roi que vous choquiez perpétuellement dans l'objet de son attachement* [1].

Je supprime beaucoup de petits détails minutieux qui ne font rien à l'objet présent et même à l'objet futur, mais qui par le ton ni par la manière ne dénotent aucune aigreur. J'ai repris, dans la fin de ma conversation, et résumé tout ce que j'avois dit dans tout le cours; j'ai échauffé cette tête autant qu'il m'a été possible. Si l'enthousiasme du bien et de la vertu pouvoit être communicatif, je me flatterois de l'avoir inspiré. Mais quoi qu'il en soit, j'ai tout lieu d'être aussi content de la fin que du commencement de mon entretien, et madame du Barry me promit de rendre compte tout de suite au roi du motif de notre entretien et de lui demander la permission de lui remettre votre lettre.

Cette première conversation est fort remarquable, madame du Barry s'y montre tout autre qu'on est habitué à la voir représentée.

Grossière, stupide et futile, telle est la donnée habituelle, invariable.

Ici au contraire, elle se distingue par une parfait convenance de langage, par une intelligence sérieuse d l'affaire qu'il s'agit de traiter, par une grande modération de sentiments.

Dira-t on que nous n'avons pas ses paroles elles mêmes, que l'intermédiaire les a traduites et résumées

1. Mots remarquables et justifiés par la Correspondance d Louis XV et M. de Choiseul (*Revue de Paris*, 1829, vol. IV Louis XV dit à M. de Choiseul : « Elle n'a nulle haine cont vous, elle connoît votre esprit et ne vous veut point de mal. »

Mais d'abord s'il lui avait échappé des mots impropres, des pensées communes ou fausses, il les aurait soigneusement relevées et soulignées, il ne faut pas l'oublier. C'est un ennemi qui tient la plume, on peut donc l'en croire sur parole.

Mais à travers même la *traduction de M. du Châtelet*, revue par M. de Choiseul, on retrouve des phrases qui ont dû être prononcées comme elles sont rapportées.

Lorsque, par exemple, madame du Barry parle de la conduite agressive de M. le duc de Choiseul et qu'elle ajoute : « les choses ne pouvoient plus subsister sur le pied où elles étoient, *non pour elle qui n'étoit qu'un point*, mais vis-à-vis du roi, qui étoit choqué perpétuellement *dans l'objet de son attachement;* » on sent bien qu'elle seule a pu s'exprimer en ces termes et que la relation doit être littérale. Or il y a loin de ce style aux grossièretés et aux insolences qu'on prête à madame du Barry. Ce n'est pas l'impertinente créature qu'on nous représente, qui aurait trouvé cette pensée d'abnégation personnelle et de déférence pour le roi, il y a là une sincérité d'impression que n'aurait pas rencontrée M. du Châtelet avec toutes ses finesses et ses roueries de cour, d'autant plus que ce qu'a dit madame du Barry est historiquement vrai.

Louis XV écrivit au duc de Choiseul :

« On dit que vous avez grondé le chevalier de La Tour du Pin sur ce qu'elle a dîné au camp...

« Vous m'aviez promis que je n'entendrois plus parler de vous sur elle. » (*Rev. de Paris*, 1829, vol. IV.)

Nous trouvons aussi beaucoup de délicatesse dans ce que madame du Barry dit à propos du duc de Richelieu, et d'une délicatesse féminine qui ne saurait appartenir à son interlocuteur.

Je me suis rejeté, dit le duc du Châtelet, sur ses entours (mot très usité alors; on dirait aujourd'hui l'entourage).

Elle m'a répliqué que c'étoit les vôtres dont il falloit parler; que pour elle, elle vous l'avoit dit à vous-même, elle n'en avoit point; que dans le temps d'une *explication* qu'elle eut avec vous, elle vous dit qu'elle n'avoit point d'entours et qu'effectivement dans ce temps-là elle n'avoit autour d'elle d'homme considérable que le maréchal de Richelieu, qui n'auroit pas demandé mieux que de se raccommoder avec vous, et qui par les agréments de son esprit étoit plus fait que personne pour sympathiser avec ceux du vôtre.

Qu'elle n'eût pas mieux demandé que de se lier avec tous ceux que le roi honoroit de sa confiance et de ses bontés et qu'il n'y en eût eu aucun avec qui elle eût mieux voulu vivre qu'avec vous.

La riposte sur les *entours* est très juste, car c'était bien moins M. de Choiseul qui faisait la guerre à madame du Barry, que le trio de madame de Grammont, de madame de Beauvau et de madame de Choiseul.

Et les compliments à l'adresse de M. de Choiseul sont tournés avec une grâce charmante d'autant plus méritoire que madame du Barry savait comment son ennemi avait traité *la réchauffée de Cythère.*

Enfin la favorite obtient du roi la grâce sollicitée. Le roi répond qu'il verra M. du Châtelet avec plaisir. C'est le neveu, Adolphe du Barry, qui est chargé d'apporter cette réponse favorable. M. du Châtelet se hâte de profiter de cette espérance de remettre sa lettre, mais le roi, tout en lui faisant personnellement un gracieux accueil, refuse d'entrer dans le fond de l'affaire.

La négociation avec M. d'Aiguillon se suit et prend une mauvaise tournure.

M. du Châtelet a de nouveau recours à madame du Barry. Dans une lettre du 13 décembre, il écrit à M. de Choiseul, p. 64 :

J'allai le mercredi matin à Trianon, au lever du roi, qui me parut fort occupé de moi et eut la bonté de me parler plus que de coutume. Comme ce n'étoit pas de vos affaires, je crus que je ne devois pas m'en tenir là et je demandai à voir madame du Barry.

Le valet de chambre à qui je m'adressai d'abord pour lui faire passer mes désirs me dit qu'elle ne lui avoit pas répondu et je pris le parti de le lui demander à elle-même dans le sallon. Elle partoit pour Lucienne et eut la bonté de me recevoir, à son retour, pendant que le roi jouoit dans le sallon. Vous connoissez la proximité des lieux ; nous fûmes interrompus par M. de Duras qui entra fort innocemment, mais qui se retira fort discrètement.

Je dis à madame du Barry qu'elle voyait un homme au désespoir, que ce n'étoit pas de vos intérêts que je veux l'entretenir mais des miens, mais de mon honneur compromis, que le roi n'avoit pas daigné recevoir une simple lettre que je m'étois simplement chargé de lui remettre.

Que je croyois être un homme assez considérable dans son royaume pour qu'on ne m'empêchât pas de remplir auprès de lui une commission que lui-même m'avoit donnée.

Madame du Barry me parut *touchée* et même *effrayée* de mon état.

Elle dit que ce n'étoit pas à cause de moi que le roi n'avoit pas reçu votre lettre, mais c'est qu'il ne vouloit pas se mêler directement de cette affaire ;

Que ses intentions étoient sincères ;

Que M. d'Aiguillon n'avoit pas d'acharnement contre vous, elle encore moins ;

Que le roi à la vérité étoit mécontent de ce qui se débitoit

souvent sur Chanteloup, des propos de vos amis, qui par leur chaleur vous faisoient le plus grand tort;

Qu'elle convenoit que j'avois raison de me plaindre d'avoir été compromis, et que si on ne vouloit pas écouter vos propositions, il eût été inutile de vous mander d'en faire sur ce qui pouvoit vous convenir (*sic*);

Qu'elle avoit bien vu un mémoire entre les mains du roi, que M. d'Aiguillon lui avoit envoyé la veille (c'étoit le mien) qui contenoit des demandes exorbitantes;

Que le roi avoit répondu le matin même à M. d'Aiguillon, mais que comme je pouvois m'être apperçu qu'elle avoit fort peu vu le roi dans la journée, il ne la lui avoit pas montrée (la lettre);

Qu'elle le verroit ce soir;

Qu'elle lui peindroit ma situation,

Et qu'elle pouvoit m'assurer que le roi, qui avoit lieu d'être content de moi, ne voudroit pas que je fusse mécontent;

Qu'elle parleroit le lendemain à M. d'Aiguillon et qu'elle m'enverroit chercher après qu'elle lui auroit parlé.

M. du Châtelet reprend alors les points déjà discutés.

Les bons étaient accordés dans l'intention du roi.

La forêt était un acte de justice.

Il cédait sur l'argent comptant et même la pension de madame de Choiseul.

Il se bornait à demander *deux millions* en rescription n'en faisant qu'un, dont M. de Choiseul pourrait se faire cent mille livres de rentes viagères ou dont il pourrait s'aider pour l'acquittement de ses dettes, au lieu qu'une pension ne pourrait remplir cet objet.

Enfin il demande pour M. de Choiseul la liberté de sortir de Chanteloup et de voyager par tout le royaume hors à Paris et à la Cour.

Elle me répéta que pour la liberté il n'y falloit pas penser, mais que cela viendroit en s'y prenant doucement.

Que quant à l'arrangement que je lui proposois, quant à l'argent, elle n'entendoit rien en matière de finances, mais qu'elle parleroit à M. d'Aiguillon.

Qu'elle lui diroit qu'il falloit que cela finît de la manière dont je le proposois, c'est-à-dire que, de façon ou d'autre, on vous donnât de quoi vous faire 100,000 livres de rentes viagères, dans des effets dont vous pussiez vous aider si vous le préfériez, pour l'amortissement d'une petite partie de vos dettes.

Je lui dis que si le roi y consentoit, j'en ferois mon affaire avec le contrôleur.

J'ajoutois que j'étois pénétré de reconnoissance, pour mon compte, *des bonnes dispositions* qu'elle me témoignoit, que je prenois tout cela pour moi et rien pour vous, et que je me ferois gloire de publier partout ma reconnoissance.

Elle m'écouta, me comprit fort bien, parut même touchée de ma situation.

Elle finit par m'assurer que M. d'Aiguillon ne la gouvernoit pas, qu'elle écoutoit tout le monde et ne faisoit que ce qu'elle vouloit. Enfin elle me dit qu'elle me diroit le lendemain ce qu'elle auroit opéré.

M. du Châtelet croyait, dit-il, avoir fait des miracles. Il avait la migraine.

« Le roi, ajoute-t-il, me vit triste et changé, il me demanda ce que j'avois et parut fort occupé de moi. Madame du Barry resta enfermée avec lui depuis six jusqu'à huit heures et demie. J'augurois bien d'un si long tête-à-tête et je me flattois quelquefois d'avoir réussi. »

Le lendemain il va à Paris.

M. d'Aiguillon le fait demander pour cinq heures et lui envoie même un courrier.

Il ne s'y rend pas et écrit à quatre heures à madame

du Barry, pour la faire ressouvenir qu'elle lui a
promis de l'envoyer chercher.

Elle fait réponse que ce seroit pendant le conseil. Nouv motif de ne point aller chez M. d'Aiguillon avant de l'a vue.

Je m'étois préparé pour combattre un refus et pour ca les vitres sur M. d'Aiguillon. Point du tout, elle me qu'elle lui avoit parlé, qu'il s'étoit mis en colère contre e même, que je le connoissois.

Qu'il lui avoit dit qu'elle vouloit, en se mêlant trop avant de cette affaire, autoriser les bruits qui couroi qu'elle et lui vous avoient fait ôter les Suisses, que cela voit pas de raison.

Mais enfin qu'elle l'avoit ramené et qu'elle s'étoit bor à la seule proposition raisonnable, celle de vous dor le même revenu pécuniaire que vous aviez auparav et de vous le donner en effets dont vous pussiez payer dettes.

Elle m'ajouta qu'elle avoit vu la lettre du roi à M. d guillon en réponse à mon mémoire, qu'elle étoit dure qu'elle en avoit été fâchée, qu'elle ne l'auroit pas laissé éc si elle l'avoit su, que j'en serois peiné et qu'elle le sero cause de cela.

Qu'elle n'avoit nulle envie de vous obliger et qu'elle cro qu'il suffisoit qu'elle ne mît aucun acharnement contre v mais que je l'avois touchée, qu'elle avoit envie de me pl et qu'elle ne feroit rien pour vous, mais tout pour r qu'elle avoit eu la veille une longue dispute avec le roi s'étoit mis en colère.

Il est inutile que je grossisse cette lettre de la longu de la discussion; en définitif, elle me dit d'aller trou M. d'Aiguillon et d'arranger avec lui la manière dont l'engageroit à reparler au roi devant elle et qu'elle l'app roit.

Je lui dis que si elle n'avoit pas entièrement convai

M. d'Aiguillon, je n'en viendrois pas à bout et que je connoissois son entêtement, que je n'aurois de ressource que de me brouiller avec lui et de lui dire son fait auparavant.

Elle me demanda en grâce de n'en rien faire, de parler sans m'échauffer avec M. d'Aiguillon, et que je verrois que tout iroit bien. Qu'il falloit séparer le ministre du roi, de l'ami. Qu'elle savoit que M. d'Aiguillon m'aimoit beaucoup et seroit très fâché de m'aliéner de lui, qu'elle me demandoit en grâce de ne rien précipiter à cet égard et de s'en rapporter au désir qu'elle avoit de m'obliger.

Je lui dis que je n'en doutois pas, mais que je n'avois pas la même obligation à M. d'Aiguillon qui ne me pardonneroit pas même d'avoir su l'intéresser un moment en faveur de mon sentiment et de mon honnêteté.

Je lui rappelai que si elle ne m'aidoit pas encore puissamment contre lui, mes efforts seroient vains, que cependant je me contiendrois pour lui plaire, par reconnoissance et par égard pour elle, mais que ce seroit la dernière fois.

Je la quittai et fus chez moi attendre la fin du conseil qui devoit être à huit heures.

J'attendis jusqu'à près de neuf heures et demie qu'on m'avertit que M. d'Aiguillon étoit rentré. Il étoit avec le roi chez madame du Barry. Les gens qui y étoient prétendent qu'il y avoit de l'humeur entre elle et M. d'Aiguillon, que le roi eut une conversation assez courte, mais fort vive et que madame du Barry en partit de fort mauvaise humeur.

Je me fais peut-être beaucoup d'honneur de croire que cela vous regardât et moi aussi, cela est possible, cependant je n'en fus pas plus avancé en voyant M. d'Aiguillon.

Le duc d'Aiguillon exhibe à M. du Châtelet la lettre du roi, ainsi conçue :

Mon cousin, vous auriez pu vous dispenser de m'envoyer le mémoire de M. de Choiseul, que vous a remis M. du Châtelet. Je vous ai déjà expliqué mes intentions qui ne chan-

geront point. M. de Praslin étoit dans un cas différent de M. de Choiseul et de plus très malade. Il est bien heureux que je l'aie envoyé à Chanteloup et je ne veux pas lui permettre d'en sortir. Je consens cependant, par bonté, à lui accorder 200,000 livres de gratification sur sa charge, reversibles sur la tête de madame de Choiseul, au cas qu'elle lui survive. Voilà ma détermination ; finissons et n'en parlons plus.

Pendant ce temps, M. de Choiseul, averti que sa charge est destinée à un *fils de France*, envoie sa démission pure et simple, s'en remettant au roi pour la fixation des dédommagements qu'il voudra lui accorder.

M. du Châtelet comprend très bien qu'au point où en étaient les choses, c'était le seul coup à tenter et qu'en paraissant s'en remettre à la générosité du roi, on le désarmait et on le mettait sur une voie de conciliation plus large [1]. Il applaudit donc à la résolution de son ami, disant qu'il a embrassé deux fois avec transport Bertin, le courrier qui lui apportait cette bonne nouvelle. Il continue (5e lettre, p. 96, du 14 déc.) :

Nous verrons demain ce que cet événement apportera de changement aux dispositions et s'il nous procurera quelque jour favorable. Cela devroit être et cela seroit sans M. d'Aiguillon. Je crois madame du Barry de bonne foi, mais foible et subjuguée. Cette femme n'étoit pas faite pour connoître l'excès de la haine ; elle écoute bien, comprend bien ce qu'on lui dit, mais vous sentez qu'il m'est aisé de voir ce qui vient d'elle, de ce qui lui est soufflé.

[1] P. 95. « En donnant votre démission pure et simple, vous vous êtes ôté la possibilité de rien demander, de rien refuser [illegible] que dans *l'intervalle, je vais me mettre en quatre* pour obtenir quelque augmentation, et *je ne suis pas sans quelque espérance*. Ce seroit une chose bien douce pour mon sentiment pour vous et pour ma haine contre M. d'Aiguillon. »

Sixième lettre :

J'arrive de Versailles, et pour cette fois avec les honneurs de la guerre. Le roi a votre lettre.

(Notez qu'il n'y a pas un mot pour madame du Barry).

M. du Châtelet apprend à M. de Choiseul qu'il a écrit au Roi une lettre dont il lui envoie copie.

Je la crois bien : elle vous disculpe sur tous les points, elle dit quelque chose d'assez fort en ce qui me regarde, qui pourra peut-être faire quelque impression sur M. d'Aiguillon, si le roi la lui remet ou qu'il en ait connoissance par madame du Barry, ce qui ne peut manquer.

Puis il lui suggère une réponse que lui M. de Choiseul devra lui envoyer et dans laquelle il dira qu'il s'en remet aux bontés du roi.

D'ici à votre réponse nous allons travailler sur nouveaux frais.

J'ai déjà écrit pour avoir demain un nouveau rendez-vous avec madame du Barry, et si elle me propose encore M. d'Aiguillon, je ne l'accepterai qu'autant que ce sera en sa présence, et je lui dirai certainement en attendant de bonnes choses.

J'ai été trop content du moins des paroles de madame du Barry, pour ne pas lui en faire honneur et pour ne pas publier que sans l'ascendant extraordinaire que M. d'Aiguillon a pris sur elle, et dont il a abusé pour assouvir ses vengeances, je me serois tiré très honorablement d'une besogne qui intéressoit également mon cœur et ma délicatesse et où sa barbare méchanceté m'a entraîné.

Là se termine la Correspondance échangée entre

M. du Châtelet et M. de Choiseul; mais Besenval, qui était toujours à Chanteloup, continue en ces termes :

Quelques jours s'écoulent, M. de Choiseul les met à profit pour entasser fautes sur fautes, notamment pour écrire par la poste une lettre destinée à passer sous les yeux du roi et propre à l'exaspérer. M. du Châtelet croit que tout étoit perdu (p. 48). Il s'adresse, en désespoir de cause, à madame du Barry, dans le sallon de Choisy, celle-ci se retourne du côté de M. d'Aiguillon et dit à haute voix : « *Il faut bien que cela soit comme cela.* » Puis elle engage une conversation animée avec le roi et M. d'Aiguillon et le roi leur dit en se mettant au jeu : « *soixante mille livres de pension et cent mille écus argent comptant.* » Peu de temps après, M. d'Aiguillon fait part de cette décision à M. du Châtelet en ajoutant que sur les 60,000 livres, 50,000 étaient reversibles à madame de Choiseul.

M. du Châtelet fut bien soulagé en apprenant cette nouvelle à laquelle il ne s'attendoit point du tout.

Il chercha et trouva l'occasion de remercier madame du Barry, elle lui dit que, d'après la façon dont M. de Choiseul avoit donné sa démission, le roi s'étoit déterminé de lui-même à lui accorder cette augmentation. (Besenval, t. II p. 50.)

M. de Choiseul ajoute :

Ces dédommagements étoient plus forts que ceux que je demandois et surtout que ceux que j'espérois.

Voici maintenant le remerciement :

Ni moi, ni madame de Choiseul ne fîmes de remerciemens. L'injustice et surtout la manière dure que l'on avoit employée nous dispensoient de la reconnoissance.

Je n'ai commencé que de ce moment à être vraiment l'ennemi personnel de M. d'Aiguillon, et la conduite du roi à mon égard acheva l'opinion que j'avois de lui et le dégoût que sa faiblesse cruelle m'inspiroit.

Si M. de Choiseul n'attribuait ce résultat inattendu ni au roi, ni à M. d'Aiguillon, à qui donc le devait-il ?

Les lettres de M. du Châtelet font la réponse.

C'est à madame du Barry seule qu'il en était redevable, puisque ce dernier se faisait gloire de publier partout sa reconnaissance.

M. de Choiseul a dû à madame du Barry l'énorme indemnité qui lui était accordée malgré sa disgrâce.

Il l'a su par les lettres de M. du Châtelet, son ami.

Il n'en a pas moins accepté la pension, et la somme, il l'a encaissée au plus vite [1].

Et c'est après avoir reçu l'argent qu'il a persisté à injurier celle dont il tenait le service.

Il a fait imprimer dans son cabinet et sous ses yeux, qu'elle n'était qu'une.... Nous ne répéterons pas les mots grossiers dont il a sali sa page.

En quoi il a manqué à la reconnaissance, à sa propre dignité, et prouvé qu'il y a quelque chose de plus méprisable qu'une courtisane, c'est un courtisan.

Quant à madame du Barry, sa réhabilitation nous

1. Bons du roy. 22 décembre 1771, au porteur, exercice 1771, 300,000 livres. M. de Choiseul.

M. le duc de Choiseul ayant donné sa démission de colonel général des Suisses et Grisons, et Votre Majesté voulant lui accorder, outre la pension qu'elle lui a donné sur les émoluments de la dite charge, une somme de 300,000 livres une fois payée, elle est suppliée de permettre que l'ordonnance en soit expédiée.

De la main du roy :

BON.

paraît écrite à chaque ligne de cette correspondanc
Il n'est plus permis de la juger par les anecdotes b
nales qui traînent partout et ne sont prouvées nul
part.

Au milieu de cette longue négociation entre d
hommes irrités et passionnés, en face d'un adversa
redoutable et d'un auxiliaire qui ne l'est pas moi
elle reste calme, sensée, modeste et elle conquiert l'a
probation de tout juge qui voudra se prononcer a
impartialité.

Telle fut l'appréciation de l'opinion publique, mê
du parti opposé à la favorite.

On lit dans les *Anecdotes*, p. 247 :

L'année 1772 s'ouvrit d'une façon glorieuse pour madı
la comtesse du Barry. Le sort de M. de Choiseul, qui é
resté jusque-là suspendu pour les récompenses pécunia
que le roi lui donneroit, fut décidé en sa faveur d'
façon magnifique et l'on en fit honneur à la générosité d
favorite. On la célébra dans la pièce suivante :

VERS A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

qui a sollicité elle-même une pension pour M. le duc de Choi

Chacun doutoit en vous voyant si belle,
Si vous étiez ou femme ou Déité,
Mais c'est trop sûr : votre rare bonté
N'est pas l'effort d'une simple Mortelle,
Quoi qu'ait écrit jadis en certain lieu
Un Roi prophète en sa sainte demeure,
Quoi qu'un poète en ait dit, la vengeance
N'est que d'un homme et le pardon d'un Dieu.

il trouva plus de douceur et de facilité. Il obtint cent
:ancs de plus, ce qui en fit trois cents, et dix mille
de plus pour la pension, ce qui en fit soixante, et tou-
:s cinquante reversibles à la grand'maman (p. 207).

CHAPITRE X

(1770-1772)

LE NOUVEAU PAVILLON DE LOUVECIENNES

La construction du nouveau pavillon de Louveciennes commença vers le 15 décembre 1770 et finit en janvier 1772, elle dura plus d'une année et fut conduite par l'architecte Ledoux. On voit que les nouvellistes qui prétendent que l'édifice fut achevé en trois mois se sont étrangement trompés. Il est donc faux que madame du Barry l'ait fait récompenser de la célérité extraordinaire qu'il aurait mise dans l'exécution de ces travaux par une place à l'Académie[1].

Ce pavillon se composait d'un rez-de-chaussée simple, en pierre de Saint-Leu, surmonté d'une terrasse à l'italienne, qu'entourait une balustrade. C'est bien là ce qui constituait ce qu'on a appelé un *Belvédère*. Sa hauteur était d'environ 20 à 25 pieds, sa largeur d'autant, cinq croisées de face et trois de côté éclairaient l'édifice ; ces fenêtres n'avaient pas moins de 12 pieds d'élévation.

On accédait au pavillon par un perron de sept à huit

1. Ce qui a fait surtout la gloire et l'agrément de Luciennes est un pavillon construit en trois mois sur les dessins de Ledoux, pour la fameuse madame du Barry. (J. Delort. *Mes voyages aux environs de Paris*, tome II, p. 250.)

arches, donnant sous un portique formé par quatre lonnes ioniques cannelées dont deux sont engagées ns la muraille. Le fond du péristyle est demi-circure et surmonté d'une petite coupole très finement odée d'ornements. Le haut du fronton est décoré par bas-relief en talc représentant des enfants jouant ec un bouc. Cette bacchanale est due au ciseau de comte, sculpteur du roi et membre de l'Académie de nture et sculpture ; nous possédons et nous repro-sons le mémoire original[1].

A l'intérieur, il y avait à l'entrée un vestibule fort te, servant de salle à manger avec des tribunes à que extrémité pour les musiciens qui exécutaient morceaux pendant les collations du roi.

Le vestibule était revêtu de marbre gris et orné de istres avec des chapiteaux corinthiens rehaussés de uettes et de frises en bronze doré. Entre les pilastres ient placés quatre groupes de femmes, tenant des nes d'abondance, exécutées par Pajou et Lecomte.

ÉTAT d'ouvrage de sculpture fait au pavillon de Luciennes .771, pour madame la comtesse du Barry, par Lecomte, pteur du roi, membre de son Académie royale de peinture culpture, savoir :

n bas-relief en talc représentant un baccanal d'enfants, de portion plus grande que nature et de forme circulaire, long 2 pieds sur 4 de haut, tant pour avoir fait le petit modèle pour l'avoir exécuté de la grandeur ci-dessus énoncée, l'avoir mouler et jeter en talc, puis transporter à Luciennes, placer éparer sur le lieu, pour la somme de quatorze cents livres. rrêté le présent état à la somme de 960 livres.

Fontainebleau, ce 23 octobre 1772. Signé : LEDOUX.

Et plus bas :

: reconnais avoir reçu de madame la comtesse du Barry la me de 960 livres, pour solde du contenu en l'état d'autre ., suivant le règlement de M. Le Doux, architecte y énoncé, t quittance.

Versailles, le 23 janvier 1774. Signé : LECOMTE.

Au-dessus et autour de la salle régnait une fris
mours qui se poursuivaient autour d'un portrait
au-dessus de la porte donnant entrée dans le sa
représentant un personnage décoré d'un grand r
probablement le roi.

Au fond du vestibule, on aperçoit les armes
Barry et celles de Jeanne Vaubernier, accolée
face et en pendant, un tableau qui représente de
blèmes de diverse nature, non héraldiques.

Derrière le vestibule s'ouvrait le grand salon
donnant à droite dans un salon dit en cul-de-f
à gauche dans une troisième salle appelée le
ovale. Il n'y avait pas de chambre à coucher [2], i
tait seulement un réchauffoir d'un côté et de l'au
garde-robes en marbre.

Dans le grand salon carré, les dessus de
étaient, au rapport de Dulaure [3], peints par Frag
Ce salon, suivant le même auteur, était richeme

1. MM. de Goncourt ont cru que les armes de mad
Barry étaient mariées à celles du roi. Ils se sont trom
distingue très nettement dans l'aquarelle de Moreau, l
dont nous allons bientôt parler, l'écu des du Barry, d'
trois jumelles de gueules à dextre ; les armoiries fantast
Jeanne Vaubernier n'y sont représentées que par un
une main et deux roses. Très certainement il n'y a ni
lys, ni rien qui ressemble à une couronne royale. C
erreur dans laquelle est tombé M. Poulet-Malassis en r
tant les armes de France accolées aux armes de Pom
Louis XV a bien pu dégrader sa personne, son blason

2. *Anecdotes*, p. 271 :
L'intérieur est composé d'un vestibule servant de
manger avec un réchauffoir à gauche et les garde-robes
d'un salon, de deux salons de côté ; IL N'Y A POINT DE CH
COUCHER.

3. *Nouvelle description des environs de Paris*, par J. A
1787. Paris, Lejay.

coré, mais le plus bel ornement était, au dire de madame Vigée-Lebrun, la superbe vue dont on jouissait de cette pièce.

Le plafond du salon de droite était de Restout[1], il représentait simplement un ciel décoré de nuages. C'est ce que les anecdotes appellent *un ciel vague.*

Les dessus de portes étaient de Drouais. On y admirait quatre grands et beaux tableaux de Vien, représentant les progrès de l'amour dans le cœur des jeunes filles.

On y voyait aussi deux petites figures de marbre, sculptées par Vassé[2]; l'une représentant l'Amour, l'autre, la Fourberie, un masque à la main.

Le plafond du troisième salon, peint par Briard, représentait les plaisirs de la campagne avec cette devise latine : *Ruris amor.*

Dulaure continue ainsi :

Rien n'est plus riche, rien n'est plus recherché que les meubles et les ornements de l'intérieur, les tables, les feux, les chambranles de cheminée, les serrures, les espagnolettes, etc., tout est d'un fini précieux, d'une délicatesse excessive.

Puis l'auteur blâme, comme étant de mauvais goût,

1. On lit dans les comptes de madame du Barry la mention suivante :

Le sieur Restout, peintre,
Pour un plafond, prix convenu. . . . . 120 livres.
A Paris, le 12 février 1772.

Avoir fait un plaffond de ciel orné de nuages, dans le pavillon d'un salon à main droite.
Signé : RESTOUT. 14 mai 1772.

2. On trouve dans le même compte :
Figure de marbre blanc, de quatre pieds. . . . . 7,500 livres.
VASSÉ, sculpteur.

l'excès de cette richesse et de cette élégance, ajoute-t-il, le luxe, la mode le veulent ainsi, » (pond : « Le vrai beau est indépendant des mod luxe. Les artistes doivent diriger l'un et l'autr pas s'y soumettre. »

En sortant de ce galant pavillon, dit-il encore, on deux figures en marbre, élevées sur des piédestaux deux chefs-d'œuvre de M. Allegrain.

Une de ces figures représente Diane surprise pai Il est difficile d'exprimer toutes les beautés qu'c dessin et l'exécution de cette statue. En la voyant telier de l'artiste, l'enthousiasme d'un poète a pr vers suivants :

> Sous ce marbre imposteur, toi, que Diane attire
> Crains le sort d'Actéon : tu vois qu'elle respire.

Ce poète est un M. Guischard.

La tête de cette Diane reproduit très visiblei traits de madame du Barry. C'est ce qu'exprim de la fin, *tu vois qu'elle respire.* Allusion à la blance qui faisait vivre dans ce marbre la figu favorite.

L'autre figure, qui lui sert de pendant, offre une b sortant de l'eau ; rien n'est plus charmant que se: rien n'est plus moëlleux que l'exécution, les chairs s et l'attitude est ingénieuse [1].

1. Cependant les Mémoires dits de Bachaumont ava parlé en ces termes de cette statue, lors de l'exposition « Entre les morceaux de sculpture d'une très grande on distingue au Salon une figure *en marbre* représer baigneuse, de M. Allegrain ; elle a 5 pieds 10 pouces de elle est pour le roi et doit être placée à Choisy. La gra la machine empêche qu'on ait pu la voir au Salon et

ères.

l'usage alors; les boiseries des grands appar-
de Versailles cachent des *obscena* dans les
de leurs bordures. Il n'en était pas ainsi à
nnes; nous avons sous les yeux le devis des-
s modèles de Gouttières, en 60 pages in-folio.
as un motif lubrique, tout se borne à des en-
cœurs enflammés, branches de myrte tordues
fleurs de lys. Nous donnerons au reste des ex-
cette pièce qui peut être intéressante et nous
rons, après avoir fini notre travail, à la Biblio-
Versailles. Quant aux peintures, on trouve
tat des tableaux appartenant à madame du
mention suivante :

Palimbourg. — Une femme NUE.
- Ce tableau est couvert d'un rideau de taffetas

t est signé Montvallier et Colet, il est daté de

livres, des tableaux, des sculptures obscènes, parce qu'elle vivait dans un état condamné par la morale, et précisément à cause de cela, elle tenait à ce que les apparences fussent respectées dans sa demeure. Ce contraste s'est vu bien des fois chez les femmes ga lantes.

On voit maintenant la différence qu'il y avait entr le château de Louveciennes et le pavillon du jardin.

Le château n'était que la maison de M. de Vill agrandie, ornée, accommodée à l'usage des perso nages princiers auxquels elle avait été concédée e usufruit.

Le pavillon était un belvédère construit de fond e comble par madame du Barry, sous la direction de so architecte Ledoux.

Voici l'intitulé de son mémoire :

Le bâtiment de Louveciennes dont j'ai fait les ouvrage fait les dessins en grand, conduit les modelz (*sic*) et l'exéc tion, les voyages et les mémoires, montent ensemble à somme de deux cent vingt mille livres, qu'on peut justifi par les mémoires que j'ai réglés et que tout est à la connoi sance de Montvallier et de madame la comtesse, cy 220,0

Au crayon et en marge :

R. à 175,0

D'autre part on voit qu'il est réclamé un suppléme de 49,922 livres.

Et maintenant le règlement des honoraires est con de la manière suivante :

Nous soussigné, Architecte du Roy, de son Acadén d'Architecture, après l'examen circonstancié des a ticles du mémoire cy-dessus, des règlements en gén ral cy-mentionnés;

ous estimons qu'il peut être alloué pour tous ho-
ires, à M. Ledoux, la somme de cinquante-cinq
: livres, pour tous les ouvrages, dessins, conduites,
de voyage, règlements de mémoires qu'il a
chez madame la comtesse du Barry.
Paris, ce 24 septembre 1775.

Constant d'Ivry.

demandait 81,000 livres.

s personnes qui voudraient plus de détails les
reront à la Bibliothèque nationale. Manuscrits,
., 8158.

3 septembre 1771.

lame la comtesse du Barry a donné une fête au roy,
à Louveciennes, dans laquelle est entrée *la Chasse
ri IV*, drame de Collé, joué avec tant de succès partout
avec un intérêt si tendre qu'il fait regretter qu'il n'ait
té représenté à Paris sur le Théâtre français.

Louvre possède dans sa collection un dessin de
au le Jeune, exécuté à l'aquarelle et à la plume et
sentant une fête donnée à Louveciennes le 27 dé-
re 1771.

Bachaumont, ni Pidansat de Mayrobert, ni les
s nouvellistes à la main du temps ne parlent de
fête.

reau le Jeune avait dessiné avec succès l'année
édente les fêtes du mariage du Dauphin, il avait
ommé dessinateur des Menus-Plaisirs du roi, il
donc là dans l'exercice de ses fonctions officielles.
tte fête devait être offerte à Louis XV par madame
arry, probablement pour l'inauguration du pavil-

lon qui venait d'être achevé. L'aquarelle de Moreau a été décrite avec une rigoureuse exactitude par M. de Reiset dans les livrets du Louvre [1], et par MM. de Goncourt [2], avec le coloris étincelant qui leur appartient. Nous l'examinerons, nous, au point de vue historique.

On est dans la grande salle à manger du pavillon, reconnaissable à ses tribunes aux quatre groupes de femmes de Lecomte et Pajou, seulement on voit que les cornes d'abondance qu'elles portent sont utilisées pour servir de torchères [3]. En haut, un plafond olympien dont les figures font songer au salon d'Hercule de Versailles; en bas, un parvis quadrillé en marbre blanc et noir; une clarté éblouissante, rendue par le peintre avec un art merveilleux, est répandue dans toute la salle. Les lustres de Gouttières flamboient comme les lumières dans un tableau de Schalken, tout respire un air de fête.

Le roi mange chez madame du Barry; une vingtaine de personnes sont du souper: grandes dames et cordons bleus; le milieu de la table est orné de trois surtouts à colonnes torses et à baldaquins dorés; celui du centre surpasse les deux autres en hauteur. Cette disposition est reproduite dans le banquet de l'Hôtel-de-Ville donné pour la naissance du Dauphin.

Autour de la table circule la foule des laquais, ils portent des plats ou servent les convives; certains d'entre eux paraissent être des gardes Suisses, on ne s'expliquerait pas autrement qu'ils eussent leur tricorne

1. Dessins, p. 378.
2. *Maîtresses de Louis XV*, vol. II, p. 200.
3. Telle était effectivement leur destination, d'après les Mémoires de Gouttières.

ête et l'épée au côté ; ils ont d'ailleurs l'uni-
l'ordonnance, habit rouge, parements bleus, re-
passepoils blancs[1]. Un personnage qui a une
e à la main semble les commander ; un autre,
lement Morin, ne portant pas l'uniforme mili-
irige les mouvements des valets de la maison.
oi parait avoir ses servants particuliers, atten-
rière sa chaise. Il ne parle à personne, il est
grave au milieu de cette atmosphère de joie, sa
t appuyée nonchalamment sur la table, près de
iette, son regard est morne, sa physionomie
st celle d'un homme ennuyé.

droite est madame du Barry, parfaitement re-
sable. On dirait que Moreau a copié ou s'est
le buste de Pajou ; elle a une robe blanche ou
le. On distingue ses pendants d'oreilles, le collier
cend sur sa poitrine nue et opulente.

ès d'elle, à une certaine distance, est un grand
r à cordon bleu. Nous croyons reconnaître en
ıaréchal de Richelieu, si l'on juge de sa ressem-
par sa statuette exposée au Louvre et le portrait
bliothèque de l'Arsenal. Sa voisine serait, sui-
ıe pure supposition de notre part, la maréchale

de Suisse, Montigny. *Uniformes militaires.*
me. — Rouge écarlate, parements, revers et collet bleu
doublure, veste, culotte et guettres blanches avec les
de fil blanc, col rouge, poches en travers, petits brande-
n travers, trois grands brandebourgs au-dessous, deux
ue parement, deux arrière et deux sur chaque poche,
utons au revers et gros boutons au-dessous des revers
arements et sur les plis.
ıu bordé d'un bord de fil banc garni de trois houpes qui
ent les rangs et compagnies, boutons blancs et unis sur
ontigny, *Uniformes militaires*, et au château de Versailles,
de Louis XV, gouache représentant ces uniformes.)

de Mirepoix ; elle se détourne, met quelque chose, apparemment des dragées, dans la main de Zamor. Ce dernier est reconnaissable à son visage de moricaud, à sa taille, à son costume ; il est coiffé d'une toque blanche à plumes, il a un habit rose, des bottines noires montantes, il n'y a rien dans son costume qui rappelle la prétendue dignité de gouverneur de Louveciennes dont on l'a affublé. Un autre personnage qui porte la livrée de madame du Barry attire l'attention par l'importance avec laquelle il tient dans ses bras une jolie levrette, probablement celle de la maîtresse du lieu.

Peut-être est-ce là ce qui attire les regards de madame du Barry? On voit un de ses serviteurs s'approcher d'elle avec empressement, une assiette d'une main et sa serviette de l'autre, il semble lui parler à l'oreille et lui signaler quelque grave incident de service ; est-ce l'arrivée de la petite chienne au dessert ou la gourmandise de Zamor, qui se cache ? Madame du Barry écoute attentivement et paraît chercher quelque chose des yeux.

Un groupe composé de convives et de curieux debout admire un plat monté, qui est servi à l'un des bouts de table, peut-être un des chefs-d'œuvre d'office réussi par Salanave, l'un des futurs bourreaux de madame du Barry. Le côté, en retour à droite, échappe à toute analyse, par la proportion microscopique des figures.

Ce n'est pas une orgie, c'est un grand couvert d [illegible] régulièrement servi, dans toutes les règles de l'é[illegible]. Le couple morganatique se donne en spec[illegible] avec un sans-façon qui nous apprend bien c[illegible] [illegible] une maîtresse déclarée.

[illegible] transcrite au naturel, en dit plus contr

la favorite que toutes les déclamations frelatées des *Anecdotes*, mais elle explique leur long succès, leur retentissement qui dure encore, que rien ne pourra détruire, c'est la royauté prise en flagrant délit de faiblesse sénile, et posant devant le crayon de l'artiste. Ce résultat était à coup sûr involontaire, car Moreau, nommé tout récemment dessinateur des Menus-Plaisirs, ne pouvait penser à une satire, il ne songeait à coup sûr qu'à mériter son titre et son dessin était probablement destiné à la gravure, preuve nouvelle de l'absence complète de sens moral, de la dégradation à laquelle on était parvenu.

Cependant ce dernier couronnement manqua au scandale : le dessin de Moreau ne fut pas rendu public par la gravure; c'est, dit M. de Reiset, un des plus charmants que l'on connaisse de cet artiste, on ne saurait voir un repas plus brillant et mieux représenté. Plastiquement, oui, cela est incontestable. Mais ne peut-on pas reprocher ici à Moreau, avec les critiques les plus autorisés [1], de manquer d'invention, de souffle créateur? Tout ce qui est lumières, décors, costumes est merveilleux, mais la vie qui devrait animer tous ces personnages est absente, Louis XV a l'air hébété, madame du Barry semble lui tourner le dos, l'épisode de Zamor n'est qu'un agréable enfantillage, et le groupe d'invités en admiration devant un surtout est vide de sens; une page qui, avec de la verve, pouvait égaler le festin de Trimalcion, devient un simple banquet de marionnettes, chef-d'œuvre d'art et de difficulté vaincue, mais vaincue en pure perte, puisque l'artiste atteint un résultat contraire à celui qu'il poursuivait : il

1. Renouvier. — *L'art pendant la Révolution.*

cependant on représente toujours M. d'Aiguillon c
l'ami, presque l'amant de madame du Barry, et
peou comme le familier habituel de Louveciennes
absence ici est remarquable.

CHAPITRE XI.

(1772)

CORRESPONDANCE DE M. DE CREUTZ.
LE FERMIER ET LES CHIENS. — BRUITS DIVERS.
LA MÈRE DE MADAME DU BARRY A SAINTE-ÉLISABETH.
BREF DU PAPE. — ÉLECTION A L'ACADÉMIE.

D'après une dépêche du comte de Creutz, ambassadeur de Suède, à son souverain Gustave III, l'année 1772 se serait ouverte par une faveur inespérée pour madame du Barry. Madame la Dauphine lui aurait adressé la parole le premier jour de l'an !

Pour le roi, dit-il, cette jeune cour est parfaite (il parle de la cour du Dauphin et de la Dauphine); sans faire de politesses marquées à madame du Barry, elle ne lui donne aucun sujet de plainte. Madame la Dauphine lui a parlé pour la première fois au premier jour de l'an 1772, ce dont la comtesse et son parti ont été tout glorieux. (Geffroy, Ier vol., p. 215.)

Il cite la lettre de M. de Creutz sans indiquer de date. M. le comte de Creutz n'avait jeté qu'un mot en passant. M. de Mercy trace tout un tableau de cet incident mémorable; les détails en sont curieux et instructifs. On voit quelles étaient les difficultés et les misères de

la situation. Il fallait aller remplir ses devoirs de nou-velle année auprès de madame la Dauphine. Telle était la stricte obligation de madame du Barry; mais on avait à tenir compte de l'antipathie violente de Mes-dames contre la favorite et du ressentiment du parti Choiseul auquel Marie-Antoinette était asservie. Tels étaient les écueils au milieu desquels on était obligé de naviguer, et pour atteindre quel résultat !

Il est d'usage que toutes les femmes présentées vont, ce jour-là (le 1er janvier), faire leur cour à la famille royale. Je fus informé que la comtesse du Barry se disposait à remplir le même devoir, et, la veille du nouvel an, je me procurai chez madame la Dauphine une audience dans laquelle j'em-ployai tous les moyens imaginables pour persuader S. A. R. de ne point traiter mal la favorite. Ce ne fut pas sans grande peine que j'obtins une promesse à cet égard. L'essentiel était que Mesdames ne fussent pas consultées, et c'est ce qui arriva, heureusement.

Dans la matinée du lendemain, la comtesse du Barry parut chez madame l'archiduchesse; elle y était venue ave la duchesse d'Aiguillon et la maréchale de Mirepoix. Madam la Dauphine adressa d'abord la parole à la première; pas-sant ensuite devant la favorite et la regardant sans gêne n affectation, *elle lui dit* : « Il y a bien du monde à Versailles. Après quoi S. A. R. parla tout de suite à la maréchale d Mirepoix.

M'étant rendu au dîner de madame l'archiduchesse, lors qu'elle fut sortie de table elle me fit entrer et me dit : « J'a suivi vos conseils. Voilà M. le Dauphin qui rendra témo-gnage de ma conduite. » Ce prince se mit à sourire, ma en ne disant mot. Alors madame l'archiduchesse me cont elle-même ce qui s'était passé, et elle finit en disant : « J'a parlé une fois, mais je suis bien décidée à en rester là, cette femme n'entendra plus le son de ma voix.

Longs commentaires de Mercy.

Si la contenance que madame la Dauphine a tenue le premier jour de l'an vis-à-vis de la favorite obtient l'approbation de V. M., et qu'elle daigne la faire connaître à S. A. R., je crois que cela produirait un très bon effet pour l'avenir. Au reste, je puis assurer très positivement à V. M. qu'il n'y a aucun danger que madame l'archiduchesse aille trop loin dans le traitement favorable à faire à la comtesse du Barry, et qu'au contraire S. A. R. aura toujours plus besoin d'être excitée que d'être arrêtée sur cet article.

La circonstance que je viens de rapporter a produit tout le bon effet que je m'en étais promis. Dès le même soir de la nouvelle année, le roi accueillit madame la Dauphine avec des démonstrations de tendresse plus marquées que de coutume, et on chanta les louanges de S. A. R. chez le duc d'Aiguillon et chez tous ceux qui tiennent à ce parti.

Mesdames en firent des reproches à madame la Dauphine. La comtesse de Narbonne s'exalta en propos et je vis le moment où S. A. R. était presque au repentir de ce qui s'était passé.

Dans une autre lettre, datée du même jour 23 janvier, Mercy revient encore sur la nécessité d'*endormir la favorite*. (I, p. 268.)

MARIE-ANTOINETTE A MARIE-THÉRÈSE.

21 janvier 1772.

Je me suis bien trompée sur ce que je vous ai mandé sur le comte de Provence : il s'est beaucoup déshonoré dans l'affaire de madame de Brancas [1].

1. *Note des éditeurs.* — Madame de Brancas avait été renvoyée du service de la comtesse de Provence pour avoir offensé madame du Barry. (Mercy à Marie-Thérèse.)

Cette action (la tentative du comte de Provence pour avoir la charge de colonel général des Suisses à la place de M. de Choiseul), jointe à celle du renvoi de la duchesse de Brancas et nombre d'autres petites circonstances faisant connaître de plus en plus que le comte de Provence est entièrement livré au parti de la favorite, il en est résulté dans la famille royale une scission dont les suites pourraient devenir très fâcheuses.

Une autre dépêche du comte de Creutz au roi de Suède, du commencement de janvier 1772, indique les moyens d'obtenir du roi de France les subsides promis. M. d'Aiguillon alléguait que l'argent manquait absolument; il paraît qu'il ne manquait pas moins à Stockholm. M. de Creutz écrit donc :

Dans cette terrible position, voici les expédients que je propose à V. M. C'est en renvoyant le courrier : 1° d'écrire une lettre très touchante au roi, *une très flatteuse à madame du Barry*, et une pleine de confiance et d'amitié à M. le duc d'Aiguillon : cela est de la dernière nécessité...

Il paraît que Gustave eut égard à la recommandation de M. de Creutz et qu'il expédia sans délai la lettre touchante, la lettre flatteuse et la lettre amicale à leurs adresses respectives, car M. de Creutz mande, dès le 16 janvier, que les lettres écrites par Gustave ont produit l'effet désirable; il en est tout joyeux : « La dame qui a la confiance du roi » prend l'intérêt le plus vif à tout ce qui intéresse le roi de Suède : « Elle m'en parle sans cesse, dit-il, et m'a chargé d'exprimer ses vœux à V. M. »

Madame du Barry est là dans son rôle constant d'intermédiaire auprès du roi de France. Elle ne pouvait

s'enorgueillir de servir de trait d'union entre deux verains, puisque l'un d'eux descendait jusqu'à la terie pour mendier son intercession. Encore si le de Gustave avait été noble, s'il avait eu besoin rgent pour poursuivre une généreuse entreprise! is il ne voulait qu'une chose : se procurer les moyens faire son coup d'Etat, c'est-à-dire préparer par la rruption ce qu'il devait exécuter par la force!

Il court une fable politique ayant pour titre : *le Fer-ier et les Chiens.*

LE FERMIER ET LES CHIENS.

Un gros fermier qu'on appeloit Martin,
Riche en troupeaux, de commerce facile,
Près de Paris avoit son domicile :
Plus que de droit le sexe féminin
Le gouvernoit et quelquefois le vin;
. . . .
Douze grands chiens[1] des méchans la terreur,
De la maison gardoient les avenues.
Heureux cent fois le maître
Qui réunit pour garder la maison
Des surveillans d'une étoffe pareille.
Ils sont braillards, mais toujours la raison
Conduit leurs dents et dirige leur veille.
. . . .
On fit un jour ce que la calomnie
A de plus de noir, ce que peut inventer
L'âme aux forfaits la plus déterminée.

[1] *Les douze Parlements.*

Ce n'est pas tout : une prostituée
Dont le fermier adoroit les appas,
Qui l'endormoit tous les soirs dans ses bras
. . . . . Se mit de la partie.
Il immole les chiens à sa vengeance.

Mal en advint au bonhomme Martin.
On fit entrer un soir un assassin
Qui ne trouvant ni dieu ni sentinelle,
Le poignarda dans les bras de sa belle.
(*Mémoires secrets*, 26 janvier 1772.)

L'auteur des *Anecdotes* rapporte à cette date de ja vier 1772 une foule de rumeurs sur madame du Barr Le roi veut lui donner une toilette et une vaisselle d' massif; il va la faire duchesse de Roquelaure; les rec veurs généraux des finances viennent au début de l'a née complimenter la comtesse; elle les exhorte à co tinuer de servir avec zèle, et leur promet ses bonn grâces pour l'avantage et la satisfaction de la comp gnie. Bordeu, son médecin, est nommé à la place premier médecin, son neveu est promu à la dignité grand écuyer. Malheureusement, au bout de cette long énumération, Pidansat de Mayrobert est obligé de c venir « que tout cela n'eut pas lieu, » alors il aur été beaucoup plus simple de se taire. De toutes anecdotes, celle qui a fait le plus de bruit et la se dont nous voulions parler, c'est l'histoire de la toile d'or. L'usage d'objets mobiliers en or était un attril en quelque sorte royal [1]. Le roi était servi en meub

1. Ainsi lors de la pose de la première pierre de l'églis Choisy, on prépare pour Louis XV une *auge dorée* magnifiq ment, une *truelle de vermeil*, un marteau assorti, etc.

lle nature. On trouve dans les inventaires de la
nne une quantité de bénitiers, encriers, hochets
res ustensiles moins nobles de cette nature. On
otamment en 1729 une toilette composée de
six pièces ciselées en plein de fleurs, feuilles et
ents ayant les armes du roi en relief. Il en est de
de la vaisselle d'or pour le service ordinaire des
, tables et chambre du roi et pour les extraordi-
. (Archives gén., 14,930.)
toilettes et vaisselle d'or n'étaient donc pas
inusitée ni inconnue. Seulement la question
savoir si elles étaient destinées au roi ou à ma-
lu Barry. On aurait pu s'y tromper. Les trésors
lame du Barry ont été inventoriés bien des fois
1774 jusqu'à 1793. On n'a jamais trouvé trace
lette d'or. C'est une méchanceté à mettre au
e de Mayrobert et consorts.

LETTRE A L'ABBÉ TERRAY.

3 février 1772.

ernier voyage de Fontainebleau, S. M. jugea à propos
mer la construction d'un nouveau sallon attenant l'ap-
ent de madame la comtesse du Barry et dont l'em-
ent est pris sur le jardin de Diane. L'objet de cette
ction et des décorations intérieures sera d'environ
francs. La maçonnerie a commencé à être mise en
ès le départ du roi, mais les entrepreneurs, après
monté hors de terre, vont abandonner cet ouvrage
sont pas secourus dans ce moment. Il en est de
de ceux qui travaillent à la menuiserie et autres
ires. Ils n'ont commencé que par l'espoir d'un salaire
vé, il ne faut pas moins pour les engager à continuer
somme de 16,000 francs au moment actuel. J'ai

l'honneur de vous la demander et de vous observer que dans ce moment tout va être arrêté, et en particulier que si la maçonnerie n'est pas achevée entièrement d'ici au beau temps, elle n'aura pas le temps de sécher. Il sera impossible d'y adapter la menuiserie et autres ornements à l'intérieur, et S. M. ne pourra trouver jour au voyage prochain. (Archives générales, 0,1432, n° 17683.)

On voit qu'il y avait à l'origine un ordre du Roi qui couvrait tout et auquel seul on avait le droit de s'en prendre. Cependant Marie-Antoinette s'emporte contre la favorite, qu'elle accuse d'impertinence et, ce qui est le comble de l'injustice, elle rend le duc d'Aiguillon responsable d'un fait qu'il a peut-être ignoré. Voici le passage de Mercy sur ce point :

Fontainebleau, 14 novembre 1772.

. . . . . S. A. R. s'exprima avec chaleur et aigreur contre le duc d'Aiguillon et contre la favorite à l'occasion d'un pavillon que cette dernière a fait bâtir à côté de son appartement, en prenant sur un terrain qui est de plain-pied à l'appartement de Mesdames, de façon que ce jardin, qui formoit ci-devant une promenade réservée à la famille royale, se trouve maintenant masqué par ce nouveau bâtiment. Madame la Dauphine trouvoit cette entreprise fort impertinente, et dans le fait, on ne peut l'envisager autrement. Je vis bien au total qu'on avoit fort aigri madame l'Archiduchesse et ce ne fut pas sans peine que je la ramenai à des idées de modération et de prudence.

Cette construction n'a pas survécu au règne de Louis XV, si tant est qu'elle ait été achevée. Mais les jardins de Diane existent et il est facile de se convaincre qu'ils n'ont jamais pu être masqués par un pavillon appliqué à la façade du château.

LETTRE DE MERCY DU 29 FÉVRIER.

'avorite, depuis la nouvelle année, sans former de les prétentions, ne se plaint plus et paroît tranquille... me traite avec une préférence qui donne un peu d'hu- ux autres ambassadeurs. Jusqu'à présent j'ai ménagé ne grande circonspection mon petit crédit auprès de mme, mais dans des cas importans, et qu'on ne peut , j'espèrerois d'en tirer bon parti.

ancelier, à l'aide de l'archevêque de Paris, réussit entraîner madame Louise dans des objets d'intrigue tte princesse ne se doute peut-être pas.

pourrait répondre à une question que nous trou- ans une lettre du baron de Pichler à Mercy, du nbre 1771 :

t que le roi et le duc d'Aiguillon ont de fréquents lers avec madame Louise, la carmélite, qui doit for- engager le pape à dissoudre le mariage de madame y pour la mettre à même d'épouser le roi. Le succès e négociation est assez indifférent à S. M. I. Même connoît que trop que c'est l'unique moyen de mettre cience du roi à couvert. S. M. voudroit cependant i ce bruit est fondé. (Archives de Vienne.)

---

savons déjà que la mère de madame du Barry t le couvent de Sainte-Elisabeth, à Paris, sous de madame de Monrabé.

necdotes rendent à madame du Barry cette jus- e, dans sa splendeur, elle n'abandonna pas sa t qu'elle allait souvent lui rendre visite.

ait édifié de la piété filiale avec laquelle madame

du Barry venoit constamment rendre ses devoirs à sa mère presque tous les quinze jours. Elle y passoit une partie de la journée. La supérieure poussoit la bassesse jusqu'à envoyer sa nièce, qui chantoit très bien, pour amuser la comtesse pendant le dîner.

Les *Anecdotes* étaient bien informées ; nous en trouvons la preuve dans la pièce suivante que nous avons trouvée dans les registres du secrétariat du roi, à la date du 16 avril 1772. (Archives nat.)

SECRÉTARIAT DE LOUIS XV.

6 avril 1772, Versailles.

Madame la supérieure de Sainte-Elisabeth, je vous fais cette lettre pour vous dire qu'étant informé que notre T. S. Père le Pape, sous la jurisdiction immédiate duquel est votre maison, a accordé à la dame comtesse du Barry la permission d'y entrer pour y voir la dame sa mère toutes les fois qu'elle le jugera à propos ; mon intention est que vous ne lui fassiez, sur ce point, aucune difficulté et que vous la receviez toutes fois qu'elle se présentera.

Sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, Madame la supérieure de Sainte-Elisabeth, en sa sainte garde[1].

1. Les couvents étaient, en règle générale, dans la dépendance de leurs évêques ; mais certains en étaient exemptés et ils ressortissaient alors du Saint-Siège. De ce nombre était, paraît-il, la communauté de Sainte-Elisabeth. C'est donc à Rome qu'on avait dû s'adresser pour obtenir l'autorisation nécessaire à madame du Barry. De là un bref qui ne se fit pas attendre. Nous aurions été curieux d'en connaître les termes, les traces ne s'en sont pas trouvées aux archives des Affaires étrangères. Il faut se contenter du fait qui est hors de doute en présence de la lettre ci-dessus rapportée.

CHAPITRE XII

1er AVRIL-31 MAI 1772.
SÉPARATION DE CORPS ET D'HABITATION
D'ENTRE M. GUILLAUME DU BARRY ET MADAME DU BARRY.
ÉLECTION DE L'ACADÉMIE. — SENTENCE DU CHATELET.
ENQUÊTE ET ARRÊTS DU PARLEMENT.

Nous savons déjà que madame du Barry et Guillaume on mari étaient séparés de biens par leur contrat de nariage. Nous savons aussi, qu'il n'y avait jamais eu ntre eux de vie commune. Ils étaient donc aussi peu nariés que possible. Ils éprouvèrent cependant le be-oin de faire prononcer la séparation judiciairement, 'abord par sentence du Châtelet de Paris et ensuite, près enquête, par arrêt du Parlement. Il nous paraît u'il y eût au fond de tout cela des questions d'argent, ue nous entrevoyons, sans qu'il nous ait été possible e bien les connaître. L'enquête seule aurait fait la lu-ière, mais cette partie des minutes à été détruite, ous ne pouvons donc faire connaître ici que la pro-édure et le texte des sentences et arrêts, fort laconi-ues, comme on va le voir.

La demande en séparation est fondée sur trois lettres lressées par le mari à sa femme :

La première, le 4 février 1770; la secon
14 septembre 1771; la troisième, le 20 décemb

La femme se plaignait d'injures et même de
contenues dans ces lettres :

Il s'agissait probablement de demandes d
Ainsi après la première lettre de 1770, on v
constitution de rente en date du 13 juillet même
au profit de Guillaume du Barry, au capital de
pour un revenu viager de 5,000 livres.

Il ne se tint pas pour satisfait : peut-être y
eu des promesses en dehors du contrat, il recom
ses importunités, et pour y mettre fin, madame d
forma la demande en séparation de corps et d
tion, le 24 février 1772. — Guillaume ne rési
il reconnaît les lettres qu'on lui opposait.

La séparation une fois prononcée, le 2 avr
on voit apparaître, à la date du 2 avril 17
autre constitution de 16,600 livres de rente viag
la tête de du Barry.

On peut supposer que c'était le prix de son
cement à une demande qu'il aurait pu repouss

Cependant il se pourvoit par appel contre la s
du Châtelet, le Parlement ordonne une enquê
quête a lieu, il eût été curieux de la connaître :
sait que les minutes des enquêtes n'ont pas été
vées. Un seul arrêt confirmatif intervient le 31 av

Peut-être madame du Barry a-t-elle voulu a
décision définitive pour empêcher tout pourvo
la sentence du Châtelet.

ÉLECTION A L'ACADÉMIE.

8 mai, l'Académie française avait à faire une
: élection en remplacement de Bignon et de Du-
.e nombre des prétendants donnait à cette élec-
ie sorte de solennité particulière. Dix-neuf can-
étaient sur les rangs, et parmi eux Lemierre, de
non, Laujon. Les deux préférés avaient été l'abbé
e, alors régent du collège de la Marche, et Suard,
enant l'un et l'autre au parti encyclopédiste. Le
écontent, fit savoir le lendemain 9 mai à l'Aca-
par une lettre de M. de La Vrillière « qu'il ne
ioit pas ces deux élections. »
iotif mis en avant était que ce double vote avait
dans la même séance; ce qui était contraire à
e. En réalité, il y avait là une question de ten-
Le roi ne voulait pas d'un choix qui était un
he pour les philosophes qu'il aimait peu. De là
ande fermentation dans l'Académie. Le lende-
le l'élection, le prince de Beauvau écrit à l'abbé
1 :

apprendrés peut-être, Monsieur, par M. le chevalier
telet, ce qui se répand ici touchant les élus d'hier;
de craindre que cela ne soit fondé, et vous pouvés
ar l'intérêt que vous me connaissés pour M. Suard,
n j'en suis inquiet. On le saura sûrement demain à
mie. Quant à moi, qui n'en pourrai parler au roi
s, et peut-être bien inutilement, j'ai pensé que vos
avec madame du Barry vous rendroient plus propre
sonne à venir lui en parler. Il faudroit que ce fût
aussi matin que possible, parce que le roi part vers
ures et demie pour Saint-Hubert, et qu'il n'y auroit

pas de temps à perdre pour rapporter une réponse favor
si l'on pouvoit l'obtenir avant que l'Académie s'assemb
(p. 220).

Signé : Le prince DE BEAUVAU

Versailles, le vendredi huit heures du soir, 8 mai 1772.

M. Nisard ajoute :

Aucune des pièces que j'ai sous les yeux ne m'app
s'il fit auprès de madame du Barry la démarche qu
était prescrite. On se demande seulement pourquoi le p
de Beauvau ne la fit pas lui-même. C'est que, ayant r
naguère, ainsi que sa femme, de rendre hommage à
dame du Barry, *qui venait d'être présentée* à la cour, il n
pas en état de demander des grâces à cette dame.
qu'elle ait été ou non sollicitée, madame du Barry n
pu se montrer indulgente. Ayant porté le roi à nomme
montel historiographe et à agréer l'élection de d'Ale
comme secrétaire perpétuel, elle avait dû être blessée
façon dont l'Académie avait reconnu sa faveur, et elle
vraisemblablement son crédit sur l'esprit du roi pour une
occasion.

LETTRE DE MADAME DU DEFFANT A H. WALPOLE.

du lundi 11 *mai* 1772.

Il s'est passé de grands événements à l'Académie ;
jeudi les deux élections aux places vacantes : l'abbé d
à celle de M. Bignon, et Suard à celle de Duclos. La
est d'envoyer au roi l'élection pour qu'il l'approuve,
fait tout le contraire. M. de Beauvau, protecteur de M.
prit la liberté de lui faire des représentations sur c
flétrissoit deux honnêtes gens qui étoient irréprochabl
leurs mœurs et qui n'avoient jamais écrit contre la re
La réponse fut que le premier étoit trop jeune, qu'il
roit se présenter dans quelques années, et que pour

ouloit point; et, comme le prince insista, il dit qu'il
it point s'en dédire. Le prince dit que cela n'étoit
ossible et sans exemple, que Louis XIV avoit une
u La Fontaine et puis qu'il l'avoit admis. Le roy dit
étoit fait et qu'il ne le changeroit pas. Et sur Suard
ue ses liaisons lui déplaisoient. Le prince de Beau-
porté aux nues pour le courage avec lequel il a
les opprimés; sa vérité, sa justice sont exaltées.
i, je voudrois qu'il les eut réservées pour quelques
lus importants. C'est un mince honneur que de se
tecteur de pédants ou de polissons; mais je me tais,
e tout cela ne fait rien.

me du Deffant n'aimait pas le parti des philo-
: de là cette sortie violente qu'on est étonné de
rer sous sa plume à propos de deux hommes
offensifs que Delisle et Suard.
t dans les *Mémoires de Bachaumont*, 13 mai 1772:

ntentement du parti encyclopédique contre le maré-
Richelieu.
ii. — Eloges du prince de Beauvau, qui a eu le cou-
représenter au roi le tort que portoit à la liberté des
s de cette compagnie l'exclusion que S. M. venoit
er à deux membres élus. Ce qui suit est d'accord
récit de madame du Deffant.

adémie se soumet et fixe une nouvelle élection
samedi 23 juillet 1772. Le roi fait assurer l'Aca-
par l'entremise de M. le duc de Nivernois, dans
tre écrite au nom de S. M., qu'elle ne s'opposait
ésormais à l'élection des sieurs Suard et de l'abbé
, et qu'elle ne trouvait pas mauvais qu'ils lui
t proposés.

A MADAME DE LA GALISSONNIÈRE.

Relativement à la loterie du marquisat de la G
Nantes. Loterie autorisée par un arrêt du consei
et étant de 600,000 livres. Le roi et la comtesse
bien disposés.

(1772. — *Dépêches E*, 3(

Le 17 juin 1772. — On fait courir dans le monde
et des *légendes* qui ne partent certainement pas c
mies des inscriptions et belles lettres. Elles sont (
très méchantes et conséquemment font beaucoup
Les voici :

REVERS ET LÉGENDES.

LA FRANCE, LE ROI ET MADAME LA COMTESSE DU B.

Revers. — Un vase qui fuit.
Légende. — Inde mali labes.

(*Mémoires secrets de la république des lettres*
à l'année 1772, t. XXIV, p.

CHAPITRE XIII

BAPTÊME DE ZAMOR.

Il était autrefois d'usage de placer auprès des portraits de femme de grandeur naturelle une tête de nègre ou de maure, destinée à faire ressortir la blancheur de l'original. Dans le portrait de la duchesse de Portsmouth, peint par Mignard en 1682, une petite négresse offre des perles à sa maîtresse qui appuie sa main sur l'épaule de l'enfant. La comtesse de Parabère s'est fait représenter avec un négrillon à ses pieds et au bas de la gravure, qui est due au burin de Vallée, on avait mis ces vers de Gacon :

Sous le riant aspect de Flore,
Cette beauté touche les cœurs
Et par le contraste d'un more
Relève ses attraits vainqueurs.

Peut-être n'était-ce pas en peinture seulement que les grandes dames observaient cette coutume. Elles avaient des nègres pour porter leur parasol, la queue de leurs robes. Il existe de madame de Pompadour

un portrait gravé avec un petit nègre auprès d'elle[1], et elle avait effectivement deux nègres à son service. Madame du Barry eut un négrillon, aussi connu et aussi mal connu qu'elle-même. Tâchons de donner des notions précises sur ce personnage qui occupe une certaine place dans l'histoire de sa maîtresse.

Zamor n'était pas un nègre à proprement parler. C'était un homme de couleur, né dans l'Inde, au Bengale. La tradition veut qu'il eût été amené en France par un capitaine anglais. Ce qui le ferait croire, c'est que son nom se prononçait à la manière anglaise : Zemor. C'est ainsi qu'il est écrit dans les Mémoires les plus anciens de Carlier, le tailleur de madame du Barry, et cette prononciation est encore celle des anciens habitants de Louveciennes, propriétaires de la chambre où il demeurait près du château. Il avait été enlevé à quatre ans à sa famille.

Comment et à quelle époque exacte Zamor était-il entré chez madame du Barry ? Il paraît certain qu'il était né vers 1762 et qu'il avait été recueilli par madame du Barry en 1769, conséquemment à l'âge de sept ans.

Suivant un bel adage de notre ancien droit, la France étant une terre de liberté affranchissait tous ceux qui mettaient le pied sur notre sol[2]. Mais ce qu'on ne sait

1. Campardon, 56.

2. C'est ce que Loysel rapporte en ces termes :

« 24. Toutes personnes sont franches en ce royaume et « sitost qu'un esclave a atteint les marches (frontières) d'icelui « se *faisant baptizer*, est affranchi » (*Instit. cout.*, VI, 14).

Le Code noir de Louis XIV (mars 1685), *Lex horrendi Carminis*, dérogeait à ce principe. Le sol n'affranchissait pas les nègres. L'Edit de 1716 exigeait deux déclarations, l'une dans la colonie l'autre dans l'amirauté du lieu du débarquement, pour que les

pas généralement, c'est que, dans la pratique, cette noble maxime avait été odieusement faussée. Il suffisait, pour que le maître retînt ses droits sur l'esclave qu'il introduisait en France, d'une déclaration reçue dans un registre spécial tenu à l'amirauté. Ces registres ont été conservés tant aux archives de la marine qu'aux archives générales. Nous les avons soigneusement compulsés. Le nom de Zamor s'y trouve trois fois, mais par l'âge et la provenance du sujet, il ne peut s'appliquer à celui qui nous intéresse. Il était donc esclave affranchi soit en Angleterre soit en France. Il avait sept ans et ne pouvait être qu'illettré. Madame du Barry dut lui faire donner l'éducation qui lui manquait ou la faire tout au moins compléter. Zamor savait lire, compter, écrire et il écrivait bien. Nous verrons plus tard quelles ressources il trouva dans ces notions élémentaires. Il fallait aussi songer à son instruction religieuse; il est probable qu'il n'en avait aucune ou qu'elle devait être plutôt tournée vers le protestantisme que du côté de la religion catholique. Madame du Barry le fit baptiser, ce qui implique nécessairement qu'il avait dû être instruit et recevoir les enseignements d'un prêtre. C'était en tout cas un moyen de l'affranchir. Madame du Barry lui donna un parrain, qui était un puissant protecteur. Ce n'était pas moins qu'un prince du sang, le comte de la Marche, fils du

maîtres conservassent leurs droits sur les nègres de l'un ou l'autre sexe qu'ils amèneraient en France. L'art. 5 de l'Edit porte que les nègres ne pourront dans ce cas prétendre avoir acquis la liberté, sous prétexte de leur arrivée dans le royaume et seront tenus de retourner dans leur colonie quand les maîtres l'exigeront. Ce n'est seulement qu'en cas d'inobservation de ces formalités que les nègres devenaient libres et ne pouvaient être réclamés.

prince de Conti. (Les Conti étaient la branche cadette des Condé.)

Elle se réserva pour elle-même d'être la marraine, c'est-à-dire la mère adoptive de l'enfant.

Voici le texte de l'acte de baptême :

L'AN *mil sept cent soixante douze, le quatre juillet,* Louis Benoist ZAMOR, nègre attaché à madame la comtesse du Barry, âgé d'environ dix ans, a été baptisé, par nous soussigné, Prêtre de la Mission, faisant les fonctions curiales, le Parain a été Très haut et Très puissant Prince Monseigneur Louis François Joseph de BOURBON, comte de la Marche, représenté par Dominique Bénigne Bellot, son concierge ; la Mareine Haute et Puissante Dame bénédicte de Vaubergny (*sic*), comtesse du Barry, représentée par Félicité Cuignet, sa première femme de chambre.

Signé : BELLOT, CUIGNET.
COLLIGNON, prêtre.

(Extrait du registre des baptêmes de la paroisse Notre-Dame de Versailles pour l'an 1772, folio 20.)

Remarquons en premier lieu l'orthographe du nom. Il ne prend pas d'*e* à la fin, comme dans la pièce d'*Alzire*, de Voltaire, où *Zamore* est un cacique indien. On possède une quittance donnée par Zamor en 1781, il signe sans *e* et c'est encore ainsi que son nom est écrit dans le procès-verbal de scellés dressé après son décès. Nous avons déjà dit que ce nom était fréquent au XVIIIe siècle chez les hommes de couleur. Il existe encore aujourd'hui des nègres qui s'appellent ainsi.

Madame du Barry prend son prénom d'emprunt de *Bénédicte* et elle le transmet à son filleul, qui est baptisé sous les prénoms de Louis et de Benoît. La quali-

fication de l'enfant est celle de nègre attaché à madame la comtesse du Barry.

L'âge est indiqué comme étant environ de dix ans, ce qui reporte la naissance à 1762. Lorsque Zamor parut comme témoin devant le tribunal révolutionnaire dans le procès de madame du Barry, le 7 décembre 1793, il déclara avoir 31 ans et être né dans le Bengale. En retranchant 31 de 1793 on trouve 1762, c'est donc le même calcul. Quand il meurt le 7 février 1820, l'acte porte qu'il est décédé à l'âge de 58 ans. C'est encore le même compte : de 1820, si l'on retranche 58, on obtient 1762. On peut donc considérer cette date approximative de l'acte de baptême comme étant exacte. Elle devait résulter pour Zamor de quelque indication sur sa naissance, qui lui avait été transmise par ceux qui l'avaient enlevé à ses parents.

On voit par les mémoires des fournisseurs de madame du Barry qu'il portait généralement un costume de hussard. Il était cependant quelquefois habillé en coureur, ou il avait l'été un habit de matelot en drap de Silésie. A la date du 13 juillet 1772, peu de jours après le baptême, on lit dans un de ces mémoires :

Pour *Zemord* (sic) habit de husard de gros de Naples, bordé d'un galon d'argent.

Façon d'un bonnet et plume.

Houppe garnie de bouillons jasmins.

Ceinturon et petit sabre.

Voilà probablement son costume de catéchumène. Les habits de Zamor sont nombreux, magnifiques, il est vêtu de basin en été, de velours rouge en hiver. En 1770 il n'avait pas moins de six costumes complets,

dont le prix total s'élevait à 1981 liv. 10 s. Madame du Barry ne veillait pas avec moins d'attention aux dépenses utiles. On la voit acheter souvent pour lui des chemises, chemises demi-Hollande, des mouchoirs; en automne, de bonnes redingotes. Elle ne faisait que remplir en cela les devoirs d'une maîtresse jalouse de tenir convenablement sa maison et de veiller sur un enfant dont elle a pris la charge.

On sait par quelles horribles accusations elle fut récompensée de cet acte de bienfaisance jusqu'au jour où elle le paya de sa vie. On l'accusa de se prostituer à son nègre[1]. On fit courir contre elle à ce sujet des chansons écrites dans le vocabulaire du marquis de Sade. On les trouve dans Hardy avec des commentaires; dans Pidansat de Mayrobert avec des explications qui ne laissent rien à deviner. Ces turpitudes sont tombées dans l'oubli qu'elles méritent; mais la calomnie primitive subsiste. On entend encore souvent des personnes, se croyant bien informées, sourire au nom de Zamor et dire qu'il était l'amant de madame du Barry.

La pièce que nous venons de transcrire suffirait à elle seule pour la protéger contre cette imputation :

1° Parce qu'on ne peut admettre que si elle eût voulu corrompre cet enfant, elle l'eût fait baptiser;

2° Parce que son âge bien constaté démontre l'absurdité d'une pareille invention. Il avait sept ans au moment où il entrait chez madame du Barry, et dix ans lorsque ces couplets obscènes circulaient. Il en aurait eu douze à la mort de Louis XV.

Mais il est une raison encore plus péremptoire : Za-

1. Calomnie malheureusement fondée sur les caresses folles qu'elle faisait à cet esclave et sur l'aveuglement excessif avec lequel elle le gâtait. (*Anecdotes*, p. 265.)

nor a été entendu comme témoin au tribunal révolutionnaire contre madame du Barry ; Salanave, autre domestique renvoyé, était aussi témoin à charge. Greive, le délateur le plus acharné contre l'accusée, avait accumulé pour la perdre un énorme dossier et a été entendu à la même audience. N'auraient-ils pas invoqué, comme premier grief, la dépravation de l'enfant par la Messaline de l'avant-dernier tyran ? Qu'on se rappelle l'accusation d'Hébert contre les plus augustes victimes ! C'était une des calomnies dans le goût du temps. Si Zamor, Salanave, Greive avaient pu prouver — la preuve n'était pas difficile à la domesticité — que des rapports intimes avaient existé entre la maîtresse et l'enfant, ils auraient parlé avec une autorité irrésistible ! Ils n'ont pas osé; leur silence est une justification.

On a dit encore que Zamor avait été nommé par Louis XV gouverneur du château et pavillon de Louveciennes, aux appointements de 600 livres; qu'il lui en avait fait expédier le brevet et que le chancelier avait dû y apposer le sceau de l'Etat [1]. Ce qui amusa fort la Favorite.

M. Capefigue, après avoir rapporté le fait d'après les *Anecdotes*, ajoute en notes : Mai 1772. Le brevet en existe encore.

L'historien aurait bien dû nous dire où se trouve le brevet. Je déclare l'avoir demandé en vain aux Archives générales. La recherche était pourtant facile

1. Brevet. — C'était un acte expédié en parchemin par un *secrétaire d'Etat*, portant concession d'une grâce ou d'un bienfait accordé par le Roi, tels que bénéfice, pension, grade dans les armées, retenue au profit du brevetaire, sur une charge, un gouvernement. (Guéroult, *la France monarchique*.)

en connaissant la nature de la pièce et la date ; il semblait qu'il suffisait d'ouvrir les répertoires pour les découvrir et de les parcourir de 1768 à 1774. On n'a pu y parvenir jusqu'ici.

Zamor a été représenté deux fois par Gautier Dagoty et par Moreau le Jeune ; aucun des deux peintres ne lui a donné le costume officiel qu'il aurait eu s'il avait été revêtu d'une dignité telle que celle de gouverneur.

La même recherche a été faite pour la pension de 600 livres. Elle n'a pas eu plus de succès.

Zamor, lui aussi, a été traduit devant le tribunal révolutionnaire, comme étant très suspect. S'il avait reçu un traitement et plus tard une pension des deux derniers Rois, quelle bonne fortune pour Fouquier-Tinville et quel brevet d'échafaud ! Il n'en a rien été, et Zamor est mort de faim et de froid en 1820, sans cette pension à laquelle il aurait eu droit si elle avait été inscrite en son nom.

Cependant l'anecdote peut être vraie. Il est possible que dans un moment de gaieté Louis XV ait nommé Zamor gouverneur du pavillon de Louveciennes, qui venait d'être achevé ; qu'il lui ait même accordé un traitement de 600 livres. Jusque-là, il n'y a rien d'extraordinaire ni de criminel. Tout se passe en riant, comme disent les *Anecdotes* (*loc. cit.*).

Quant à l'intervention du chancelier, forcé pour sceller le brevet du grand sceau, Pidansat de Mayrobert a eu la main malheureuse, car un brevet était précisément l'acte par lequel le Roi accordait une faveur *sans lettres scellées ni enregistrées* au Parlement[1].

1. V. *la France monarchique* de Guéroult et Chéruel (*verbo citato*).

CHAPITRE XIV

LA POLOGNE ET MADAME DU BARRY.

C'est au mois d'août 1772 que se place le dénouement des affaires de Pologne et nous renvoyons le développement à la fin du volume.

La même fatalité, qui avait rendu madame du Barry témoin de la disgrâce de M. de Choiseul et de la chute des Parlements, voulut qu'elle assistât au partage de la Pologne, l'un des plus grands et des plus douloureux événements de l'histoire moderne. Les uns lui ont reproché d'avoir favorisé les Polonais, d'avoir intercédé pour eux auprès de Louis XV, d'avoir sollicité des secours en hommes et en argent pour les confédérés de Bar. D'autres lui attribuent les malheurs de cet infortuné pays. Sans elle, disent-ils, M. d'Aiguillon n'aurait pas renversé M. de Choiseul, et si M. de Choiseul était resté au ministère, il n'aurait pas souffert le partage de la Pologne. C'est Louis XV qui l'aurait reconnu lui-même et du Mouriez notamment professe cette opinion[1].

Examinons les preuves pour et contre, et d'abord le texte même des imputations. Il y a ici deux accusations en sens contraire. Voici la première :

1. Vol. I, ch. VII, p. 213 de son journal.

Un rôle où madame du Barri étoit vraiment déplacée, dit Pidansat de Mayrobert, c'étoit lorsqu'elle se mêloit de politique.

Quoi de plus ridicule que de voir mademoiselle Lange entourée des députés des confédérés de Pologne, la sollicitant de les soutenir de sa recommandation auprès de Louis XV, de l'engager à lui donner une augmentation de secours, à déployer une protection plus éclatante, de guerroyer même pour eux?

Elle les avoit soutenus jusqu'alors de toute sa recommandation, amorcée par les promesses séduisantes dont ils l'avoient flattée par l'espoir d'avoir une fortune considérable et des terres titrées dans ce malheureux pays. Il fallu qu'elle renonçât alors à toutes ces illusions par le partag de ce royaume qui lui annonça la futilité (*sic*) [1].

Ce passage des *Anecdotes* n'est appuyé d'aucun pièce justificative, suivant l'usage de l'auteur; mais se trouve confirmé en partie par un document emprunté aux papiers du roi de Prusse Frédéric le Granc

On y lit :

Le sieur de Mourrié (*sic*), qui est revenu de Pologne i et qui est fort mécontent soit de son rappel, soit du pet rôle qu'il a joué, a présenté deux mémoires au ministèr Par le premier, il a prétendu faire connoître au juste l'ét de la confédération et l'a nommée un composé de quarant cinq chefs, qui partagent entre eux le commandement d'u armée de 1,500 hommes. — Il prétend que les sommes q la France a versées jusqu'ici dans ce royaume ont été in [illegible]les et mal employées.

Il propose dans le second mémoire plusieurs moyens [illegible]

[1] [illegible], p. 269. Il doit y avoir quelque chose d'oubli [illegible] la futilité de *ces projets ?*

venir plus efficacement au secours des confédérés. C'est selon lui de faire passer les secours par les mains de l'Electeur de Saxe. Ces réflexions, faites par un officier attaché au ministère précédent, n'ont pas laissé de nuire aux confédérés.

Le comte Wielohourski (*sic*), alarmé de ces impressions fâcheuses, a porté ses plaintes et ses lamentations aux créatures du duc d'Aiguillon. Il les a répétées plus au long à la comtesse du Barry et l'a sensiblement émue. Elle lui a demandé pour le consoler « où étoit la Pologne ? [1] » et l'a exhorté à ne pas perdre courage. On a cru s'apercevoir depuis que le roi sembloit prendre quelque intérêt à ces troubles.

Il ne voit dans les confédérés que des gens opprimés par la Russie et qui cherchent à se délivrer de son esclavage. — Le roi de France est d'ailleurs extrêmement prévenu contre cette dernière. Il la regarde comme une puissance haute et ambitieuse. Il ne peut oublier qu'elle a voulu traiter d'égal à égal avec lui. (Extrait des nouvelles que le roi a reçu de Paris [2].)

Le fait principal est ici la démarche de M. de Wiel-

1. Nous verrons tout à l'heure du Mouriez prêt à partir pour une mission que M. de Choiseul veut lui confier, déclarer qu'il ne connaît pas la *géographie* de la Pologne et qu'il a besoin d'un délai pour l'apprendre. Il n'y aurait donc pas eu grande honte pour l'humble élève de Sainte-Aure à ignorer ce que ne savait pas un habile ingénieur. Nous ferons toutefois remarquer qu'une partie de la famille de Jeanne Bécu avait été au service du roi Stanislas Leckzinzsky et qu'elle pouvait avoir de ce côté quelque notion sur la Pologne. Il y avait d'ailleurs les journaux, les conversations des salons qui pouvaient l'éclairer. *La Gazette de France*, muette sur les affaires de France, contient des articles quotidiens très étendus sur la Pologne. Ils sont écrits visiblement pour plaire à Louis XV. Ils sont favorables aux confédérés que le roi protégeait.

2. *Frédéric II, Catherine et le démembrement de la Pologne*, par de Smitt, p. 136.

horsky auprès de madame du Barry. M. de Wielhorsky était l'un des nonces de Pologne. Il faisait effectivement partie des confédérés de Bar et se trouvait alors en France comme ministre secret de la confédération.

Il y a encore ici un comte de Wielhorsky, écrit madame Geoffrin au roi Stanislas Auguste. Sa femme est sœur du comte Oginsky. Il m'avoit fait demander à venir chez moi; mais sachant qu'il étoit ici de la part des confédérés, je lui ai dit que nos sentiments (*sic*) étoient trop différents pour avoir une liaison [1].

Madame Geoffrin pouvait avoir ses répugnances dictées par des engagements antérieurs envers le roi Stanislas Auguste; mais Dumouriez, peu flatteur en général, particulièrement pour les Polonais, déclare que M. de Wielhorsky était un homme plein de patriotisme, de mérite et de connaissances (I, ch. VIII, p. 181). Il avait publié un beau livre sur l'ancien gouvernement de Pologne [2] et avait consulté J.-J. Rousseau sur les moyens de revenir à cette Constitution primordiale tout en la réformant dans ce qu'elle pouvait avoir de défectueux. Rousseau répondit et donna à ses conseils des développements approfondis qui en font le complément de son *Contrat social*. Sa réponse se termine par cette jolie phrase, flatteuse pour celui qui l'avait interrogé : « Puisse la Pologne, profitant des travaux pa-

1. Paris, 1er octobre 1770, *Correspondance inédite du roi Stanislas Auguste Poniatowsky et de madame Geoffrin*. — (Paris, Plon, 1875.)

2. [illegible] *le rétablissement de l'ancienne forme de gouvernement* [illegible] *suivant la Constitution primitive de la République* [illegible] comte de Wielhorsky, grand-maître d'hôtel du [illegible] Lithuanie, traduit du polonais. Londres, 1775.

s de M. le comte de Wielhorsky, trouver et
lans son sein beaucoup de citoyens qui lui res-
t ! »

, si dans un moment suprême pour son pays
madame du Barry de ses alarmes patriotiques,
à rien que d'honorable pour lui et pour elle.
re s'en trouve dans le grand et remarquable
de M. le comte de Broglie à Louis XV[1]. Il dit :

voit donné à la Pologne deux millions de livres de
au moment que la confédération de Bar a éclaté
reconnoissant M. de Wielhorsky pour ministre de
fédération on ait envoyé auprès de ces chefs un
de France en état de bien faire employer cette
oute la Pologne eût été confédérée en trois mois et
u plus de cent mille Polonais sur pied, partagés en
corps, qui auroient désolé l'armée russe, auroient
toutes ses communications, pillé ses convois, ses
, ses hôpitaux, et certainement l'utilité dont cette
intestine eût été aux Turcs auroit bien mis en
eur demander de payer ce subside. Tout ceci a été
ar des Mémoires que M. de Mokranosky a présen-
le duc de Choiseul. Ce ministre, de son premier
nt, commençoit par adopter ces idées, *mais la
'ienne a toujours empêché de les exécuter.*

ement est important : il fait à chacun sa part
ce et de responsabilité ; Wielhorsky avec des
convenables pouvait sauver la Pologne. M. de
avait compris l'avantage des plans qu'on lui
t ; mais ses engagements envers l'Autriche et
rait dire son engouement aveugle pour cette

[1] *spondance secrète*, I, p. 454.

cour, l'avaient empêché d'agir lorsqu'il était temps de le faire utilement. Comment alors s'en prendre à madame du Barry en supposant qu'elle eût tout le crédit politique qu'on lui a attribué et qu'elle n'avait pas? Mais, dira-t-on, les démarches même de Wielhorsky montrent qu'on supposait à la favorite un grand empire sur l'esprit du roi. « On a cru, dit le correspondant de Frédéric, s'apercevoir, depuis, que le Roi sembloit prendre quelque intérêt à ces troubles. » Oui, c'était là l'opinion générale des contemporains[1].

Mais elle reposait sur une erreur, qui est aujourd'hui démontrée par la publication de la *Correspondance secrète*. La Pologne était le principal objet de cette correspondance.

Louis XV suivait avec attention les affaires de la Pologne comme intimement liées à celles du Levant, et cela dès 1754-1755, quatorze ans avant l'avénement de madame du Barry. Il envoyait déjà des sommes importantes à son ambassadeur *pour son service en Pologne*, il se préoccupait des *vues de la Russie sur la Pologne pour le présent et les cas à venir* (fin janvier 1755), il prévoyait les déclarations à faire lors de la mort d'Auguste III, il écrit le 9 novembre 1756 à Tercier, l'un de ses agents secrets :

Je ne veux rien changer à ma « politique » publique en Pologne qui est de soutenir les Polonois, et qu'ils se choisissent un roy à leur libre volonté, je tiendrés et je vous fais remettre l'argent que j'ay encore à donner cette année au par delà de 36,000 livres, pour aller jusqu'à 84,000 livres je croy...

1. M. de Broglie, du 12 juillet 1771, I, p. 426.

Le 27 novembre même année :

Je ne changerai jamais de façon de penser et d'agir pour la liberté entière des Polonois sur le choix à venir de leur roi. Remise de l'argent accoutumé. 22 janvier 1757. Il veut soutenir son parti de Pologne. C'est leur Dieu et leur liberté.

Seulement, malgré ses vœux constants pour la Pologne et son indépendance, Louis XV, abattu par l'issue fatale de la guerre de Sept-Ans, déclare sans cesse qu'il ne fera aucune guerre pour ce *throsne* (26 février 1763), qu'il ne donnera pas d'argent et ne fera pas remuer un seul soldat pour l'élection devenue nécessaire par la mort d'Auguste III (9 mai 1763); il répète qu'il ne veut pas recommencer la guerre pour la Pologne (18 novembre 1763).

Madame du Barry ne pouvait donc rien sur le roi qui avait à ce sujet des idées arrêtées depuis si longtemps. « Elle n'en sçait pas plus qu'elle n'en sçavoit, et je ne sache pas que M. d'Aiguillon en soit instruit, » écrit-il le 14 février 1771, en parlant de cette correspondance qui roule constamment sur la Pologne. Il est donc faux que, comme le croit le correspondant de Frédéric, ce soit la favorite qui ait inspiré au roi de l'intérêt pour les confédérés. Et quand il en aurait été ainsi? Nous demandons où aurait été le mal? Pidansat de Mayrobert trouve ce rôle *déplacé* et cette intercession ridicule de la part de madame du Barry. Le nouvelliste de Frédéric raille M. de Wielhorsky de s'être adressé à elle. Ce n'est pas à des folliculaires de ce genre qu'il faut demander l'appréciation d'un sentiment généreux. Nous préférons l'autorité de J.-J. Rousseau. Il dit : « Je ne vois qu'un seul moyen de donner à la Pologne

cette consistance qui lui manque; c'est d'infuser pour ainsi dire dans la nation l'âme des *confédérés*[1].

Qu'étaient-ce que ces confédérés dont J.-J. Rousseau parle déjà si honorablement? Il en donne une idée encore plus haute en définissant les confédérations qui formaient une institution légalement reconnue en Pologne, dans les *pacta conventa* que les rois de Pologne juraient d'observer lors de leur élection.

La confédération, dit-il, est pour les Polonais ce qu'étoit la dictature chez les Romains. L'une et l'autre font taire les loix dans un état pressant...

Partout où la liberté règne, elle est incessamment attaquée et souvent en péril... Les confédérations sont le bouclier, l'asyle, le sanctuaire de cette constitution; tant qu'elles subsisteront, il me paroît impossible qu'elle se détruise, il faut les laisser, mais il faut les régler. (*Du gouvernement de Pologne*, ch. v, p. 319.)

Pidansat de Mayrobert s'était bien gardé de parler en ces termes des confédérés, accueillis par madame du Barry. Sa critique serait devenue un éloge. Lancer une accusation vague, un trait perfide, c'est tout ce qu'il veut. Le souci de la vérité et de la justice est ce qui l'inquiète le moins.

Ces confédérés de Bar étaient donc, malgré leurs erreurs et en dépit de leurs ennemis, le parti national par opposition au parti russe. Leur devise était : *Pro religione et libertate*. C'est ce qui leur valait la sympathie de Louis XV qui voyait en eux des opprimés défendant

1. *Considérations sur le gouvernement de Pologne et sur sa réformation projetée en avril* 1772, vol. V, p. 250, édit. Mussey-Pathey. Paris, Dupont, 1823.

ur patrie contre l'esclavage. Le comte de Wielhorsky vait été le secrétaire de la confédération avant de venir a représenter en France. Son nom seul suffirait pour aire tomber l'imputation d'avoir séduit madame du Barry en lui promettant des terres et des titres en Pologne, si tant est que cela ne souffrît aucune difficulté dans ce pays d'aristocratie anti-féodale [1]. Mais si les Polonais, et notamment les confédérés de Bar, avaient, de longue date, la faveur de Louis XV, madame du Barry n'a point eu ni à les protéger ni par conséquent à leur vendre sa protection ; il faut donc retrancher toutes ces allégations tant à charge qu'à décharge.

Examinons l'autre face de la question. Madame du Barry a-t-elle été la cause indirecte des malheurs de la Pologne en occasionnant la chute de M. de Choiseul et en poussant M. d'Aiguillon au ministère ? Nous avons déjà répondu sur le premier point [2]. Quant à sa participation à l'avènement de l'ancien gouverneur de la Bretagne, elle peut être admise dans une certaine mesure.

La conquête ou le démembrement de la Pologne était un événement annoncé depuis longtemps. Voltaire en a fait la remarque. Dans un livre publié en 1753, Stanislas Leckzinzski, le grand-père du Dauphin, avait écrit ces lignes : « Nous serons la proie de quelque fameux conquérant, ou peut-être les puissances voisines s'accor-

1. Les Polonais ont une loi qui exclut les étrangers des charges et de la *possession des terres*. (Bernardin de Saint-Pierre, *Voyage en Pologne*, chap. : du Gouvernement.) — Voyez sur ce point un mémoire manuscrit sur la Pologne, par le comte de Bendoursky. — (Département des affaires étrangères, pièces et documents.)

2. T. Ier. p. 430.

deront-elles à partager nos Etats[1]. » (ophéties al-
mantes avaient cours dès le XVI[e] siècle[2], elles s'étai-
accentuées dans le XVII[e][3], elles étaient devenues au XV-
le symptôme d'un danger pressant : il résultait de la
mation aux portes de la Pologne de deux Etats nou-
l'un vaste comme un continent et renfermant tout
monde de peuplades barbares, l'autre organisé pour
conquête par le génie de la guerre, incarné dans
homme aussi avide que peu scrupuleux sur les moyens
s'agrandir. A cette perspective se joignaient l'abs-
de frontières naturelles; au dehors, d'alliances pro-
trices comme avait été celle de la Suède; au dedans
d'une constitution viable qui fut au niveau du prog-
du temps. Le principe anarchique du *liberum veto*,
maintien dissolvant de l'esclavage, la caducité des lo-
féodales surannées, tout faisait trembler pour la Po-
gne. Une seule chance restait à ce malheureux pays
voué à une destruction imminente. Cette espérance
était dans l'appui de l'Autriche, intéressée à le con-
server, et liée par le souvenir de Sobieski, ce héros
qui, moins d'un siècle auparavant, avait, par sa bra-
voure héroïque, sauvé Vienne que menaçaient deux
cent mille Turcs.

Marie-Thérèse, il faut lui rendre cette justice, avait
le sentiment de ses devoirs envers la Pologne; elle ré-
sista longtemps, opiniâtrément au projet de partage;

1. *La voix du Citoyen,* p. 22.

2. Sermons de Scarga, célèbre prédicateur polonais.

3. Discours du roi Jean Casimir aux Etats assemblés, 1661. — *Orationa procerum christian Lunig.* Lipsiæ, 1713; *Gazette de France* du 4 janvier 1773. — Le premier diplomate qui ait osé pro- poser publiquement un partage de la Pologne est un nommé Sticpenbach dont le nom doit être cloué au pilori de l'histoire. Legrelle.)

fallut avoir recours aux casuistes, gagner son con-sseur qui lui persuada qu'elle était obligée, pour le ien de son âme, de prendre la portion qui lui était ssignée. C'est à Joseph II qu'incombe l'odieux des remières négociations de Neisse et Neustadt avec Fré-éric et par lui avec la czarine.

Une fois engagée, compromise si l'on veut par son ls, Marie-Thérèse ne recula plus. Ses torts furent l'autant plus grands qu'elle en avait conscience. Elle rava tout. En même temps elle cachait soigneusement u cabinet de Versailles les menées qui se tramaient, es remords de sa conscience, les clameurs de l'Eu-rope, les reproches mêmes de ses complices qui se plaignaient de ses exigences exorbitantes et de sa rapacité. Cette contradiction choquante apparait dans la correspondance de Marie-Thérèse et de Mercy. A son confident elle dit, le 31 janvier 1773 :

Si je pouvois me consoler c'est que j'étois toujours con-traire à cet inique partage *si inégal*, et à nous lier avec *ces deux monstres*, même au risque de faire plutôt la guerre que j'abhorre... Depuis le manque de récolte, les mortalités, la misère extrême de nos pays m'a tellement accablée que j'ai cédé, mais bien contre ma conviction.

Cependant elle comprend combien cette excuse est mauvaise, et elle ajoute :

Je souhaite que la monarchie ne s'en ressente encore après mon existence, et je veux bien supporter les désagré-ments actuels et la *perte de ma réputation*, ce qui n'est pas peu, pourvu que cela ne reste que sur ma malheureuse per-sonne...

Malgré cet aveu, elle écrit au même :

La brochure indigne qui est sortie à cause du part de la Pologne fait très mauvais effet et ne sera pas oub dans son temps ; par ces petites vengeances, la France ex tout le monde. (Vol. I, p. 408. *Correspond. de Marie-An-toinette et de Mercy.*)

Ainsi elle reconnaît que le partage de la Pologne inique, que c'est l'œuvre de deux monstres, et qu'e n'a subi leur loi que contrainte et forcée, au prix de réputation, et en même temps elle se plaint d'une br chure qui ne dit pas autre chose et qui le dit en ter bien moins énergiques. Elle s'en prend même à France tout entière de cet ouvrage imprimé à Lond et fait entendre des paroles de menace contre nous.

Elle trouve le partage inique, et elle ajoute au mê instant : *Si inégal.* Or, la part de l'Autriche était de 2,500 lieues carrées, tandis que la Prusse n'en avait que 900 ! Aussi ces fluctuations de Marie-Thérèse entre sa conscience et son intérêt excitaient les railleries du sardonique roi de Prusse.

Elle pleuroit terriblement, disait-il,... mais ses troupes s'emparèrent de leurs portions, elle toujours pleurant : tout à coup nous apprîmes qu'elle avoit pris beaucoup plus que la part qu'on lui avoit assignée ; car elle pleuroit et prenoit toujours, et nous eûmes beaucoup de peine à obtenir qu'elle se contentât de sa part de gâteau. Voilà comment elle est.

Il s'exprimait ainsi dans une conversation avec le prince Charles de Hesse, et en même temps, s'il fallait en croire l'abbé Georgel, le prince Louis de Rohan

ambassadeur de France à Vienne, écrivait dans une dépêche confidentielle au duc d'Aiguillon :

J'ai vu Marie-Thérèse pleurer sur les malheurs de la Pologne opprimée ; mais cette princesse, exercée dans l'art de ne point se laisser pénétrer, me paroît avoir les larmes à son commandement, d'une main elle a le mouchoir pour essuyer les pleurs, et de l'autre elle saisit le glaive de la négociation pour être la troisième puissance copartageante. (*Mémoires*, t. I, p. 251.)

« Les deux portraits sont identiques » : dit M. Boutaric[1]. Oui, cette identité même nous inspire des doutes. Ni Georgel ni le prince de Rohan ne pouvaient deviner la pensée de Frédéric non encore exprimée, et il ne pouvait non plus connaître la lettre de l'ambassadeur restée secrète.

« Cette phrase, continue l'abbé Georgel, a eu des suites terribles pour le prince de Rohan. Ces suites sont le procès du collier. Naturellement, pour opérer un pareil prodige, il ne faut rien moins que l'intervention du génie du mal, sous les traits de M. le duc d'Aiguillon, aidé de sa comparse habituelle, madame du Barry. » Voici l'échafaudage qu'imagine l'habile narrateur : « Le roi avoit marqué la plus grande curiosité de connoître à fond le caractère et les vrais sentiments de Marie-Thérèse. » C'était pour satisfaire cette curiosité que le prince de Rohan avait adressé au duc d'Aiguillon cette lettre très secrète qui ne devait être communiquée qu'au roi seul. Le duc d'Aiguillon, *par une indiscrétion impardonnable*, remet la lettre destinée au roi à madame du Barry. Cette femme, qui n'aimait pas Marie-Thérèse

1. *Correspondance secrète*, t. I, p. 115.

parce qu'elle était la mère de la Dauphine, son e
déclarée, s'empare de la lettre et se promet d
bon parti.

Dans un de ces soupers voluptueux où Louis
mettoit que des favoris confidens de ses plaisirs, la
du Barry s'égayoit avec peu de retenue et de décen
qu'elle appeloit la fausseté et l'hypocrisie de Marie
et pour étayer ce qu'elle avançoit par une preuve
cante : « Voici une lettre du prince Louis de Rohan
en la tirant de son portefeuille, écoutez comn
peint. » Alors elle lit tout haut la phrase ci-dess
viens de rapporter. Aucun des convives n'hésita à
prince Louis en correspondance avec la maîtress
un vrai plat de courtisan à servir à madame la I
Aussi un ennemi caché du prince ambassadeur s'e
t-il d'aller en instruire cette princesse. Il est plu
concevoir que d'exprimer la profonde indignati
Dauphine. « Quoi ! s'écria-t-elle, un prince, et un
l'Eglise, est en correspondance avec une femme
mœurs pour représenter, sous les traits les plus o
mère qui le comble de ses bienfaits. »

M. l'abbé Georgel a agi en cette circonstanc
tous les faiseurs de mémoires qui ont écrit sans
ner que leurs contes pussent être jamais c
Nous voulons qu'il fut secrétaire de l'ambassa
çaise à Vienne, mais précisément à cause
circonstance, il n'était ni à Paris ni à Versa
moment où les faits qu'il retrace s'y seraient
a donc dû s'en rapporter aux récits qui lui
été faits ultérieurement par des témoins resté
nus ; or, à ces témoins anonymes nous en a
jourd'hui d'autres à opposer : c'est Mercy, c'e
Antoinette, c'est Marie-Thérèse elle-même. N

leur correspondance, elle exclut la possibilité de l'anecdote racontée par Georgel.

MERCY d'abord : On sait combien il était attentif à recueillir les moindres incidents qui pouvaient intéresser sa souveraine, pour les insérer dans ce qu'il appelle ses *très-humbles rapports*, son *journal*. Il ne dit pas un mot de la lettre du prince de Rohan, ni du souper voluptueux, ni de la lecture qui l'aurait égayé. Son silence prouve au moins une chose : c'est qu'on n'a pas parlé à la cour de l'incartade prêtée à madame du Barry.

MARIE-ANTOINETTE : Elle n'a pas pu ignorer la scène puisqu'elle lui a été dénoncée à elle-même sur-le-champ et qu'elle en aurait été indignée, tant contre l'ambassadeur que contre la favorite. Que dit-elle à sa mère? Rien, elle a cependant un double intérêt à parler.

Elle n'ignore pas que sa mère ne peut souffrir le prince de Rohan, qu'elle demande sans cesse qu'on le rappelle de Vienne en France et qu'il y aurait là un moyen infaillible de forcer la main au duc d'Aiguillon, au roi lui-même.

Mais il y a plus, on sait quelle est la lutte engagée entre la Dauphine et sa mère au sujet de madame du Barry. Marie-Thérèse veut que sa fille adresse la parole à la favorite, qu'elle lui accorde quelque apparence d'attention, quelque gracieuseté, si insignifiante qu'elle fût. Elle ne peut rien obtenir; Marie-Antoinette promet et au dernier moment, l'influence de Mesdames ou de M. de Choiseul l'emporte, elle se tait ou se retire. Madame du Barry en est pour une mortification de plus. Marie-Thérèse gronde terriblement; la Dauphine est réduite à se défendre, à chercher des excuses, des

prétextes auprès de sa mère, qu'elle redoute, comm
on sait, infiniment. Qu'on suppose pour un instant q
la Dauphine ait appris l'histoire de la lettre des co
mentaires de madame du Barry, injurieux pour Mari
Thérèse, traitée de fourbe et d'hypocrite; elle n'aur
pas manqué de prévenir Mercy d'un incident qui pouv
avoir sa gravité, elle en eût instruit sa mère, elle se
rait empressée de lui dire : « Vous voulez que je parl
cette femme et elle vous insulte, voici ce qu'elle a f
ce qu'elle a dit de vous. » D'un mot elle échappai
ces reproches quotidiens auxquels elle était en bu
qui lui étaient si pénibles. Eh bien! loin de là, elle é
cette année même à Marie-Thérèse en parlant de
dame du Barry: « Cette femme, dit-elle, n'est pas
chante [1]. » Jamais elle n'avait été si indulgente pou
favorite qu'elle était peu disposée à louer.

Et Marie-Thérèse? Peut-on douter que, si elle a
été informée de ce qu'elle pouvait considérer co
un outrage de lèse-majesté, elle eût conservé, à
d'ambassadeur accrédité à sa cour, l'insolent cap
d'écrire les lignes qu'on lui a prêtées et qu'il faut rel
« *Cette princesse exercée dans l'art de ne pas se la
pénétrer, ayant les larmes à son commandement, te
un mouchoir d'une main pour essuyer les pleurs q
répandoit sur la Pologne, et de l'autre, saisissant le g
pour la dépouiller.* » La satire était sanglante, il
sait à Marie-Thérèse de la dénoncer au roi de Fr
pour faire rappeler un ambassadeur qu'elle dét
et qu'elle subit encore deux années en silence.

Il faut joindre à ces considérations une raison
décisive encore. Madame du Barry ne s'est jamais

1. Vol. I, nov. 1772, p. 373.

ıme l'antagoniste de Marie-Antoinette ni de Marie-
rèse, elle était à genoux devant elles. Bassesse, im-
tunité, inintelligence des situations et des conve-
ces, on peut lui reprocher tout, excepté l'audace de
ression.

lle voulait faire oublier la tache ineffaçable, la
llure qui la couvrait, là était son véritable tort. Il
rait eu folie de sa part à attaquer la mère tandis
lle se prosternait aux pieds de la fille.

est une dernière objection, qui, à elle seule aurait
uffire et nous dispenser de toute autre.

ı prétendue lettre du prince de Rohan au duc d'Ai-
lon, lettre d'ailleurs sans date ni signe d'authenti-
quelconque, n'a jamais été produite. L'original est
inconnu. La minute devrait se trouver dans la
espondance diplomatique, au département des
res étrangères, elle n'y est pas, mais on y trouve
es les autres lettres du prince de Rohan au mi-
e. Elles sont nombreuses, on peut se faire une idée
tyle du futur cardinal Collier, son style est plat, vul-
e mais sérieux, il ne se permet jamais de plaisanteries
cune sorte; le sarcasme est au contraire la figure
tuelle de Frédéric, c'est la tradition de Voltaire,
modèle et son maître, aussi dans un cas où il s'agit
rononcer sur la paternité d'une facétie sardonique,
résomption appartient de droit au grand railleur
nain.

CONVERSATION AVEC L'IMPÉRATRICE.

Majesté l'impératrice me parla des affaires de Pologne
e dit combien ce partage lui avoit déplu, qu'elle y avoit

Dépêche de M. de Rohan à M. d'Aiguillon.

été forcée par les circonstances, qu'elle a espéré long-temps que les discussions qui auroient pu naitre en auroient empêché l'exécution, mais que l'accord entre la Russie et le roi de Prusse avoit été fait à son insçu et que lorsqu'on lui en avoit donné communication, elle avoit vu un article particulier où il étoit dit : « Nous inviterons aussi la maison d'Autriche et si elle refuse de se joindre à nous, le refus ne nous empêchera pas d'exécuter notre projet et d'aller en avant. » Sa Majesté m'ajouta qu'elle avoit ensuite long-temps ignoré tous les arrangemens subséquens et que ne pouvant naturellement nous instruire de cette incertitude de sa part et de cette position embarrassante, elle avoit pris le parti de se vouer au silence le plus impénétrable, et que le prince de Kaunitz avoit tenu cette conduite, la seule qui peut convenir dans une telle occurrence de choses, avec le caractère de vérité.

Le silence de Sa Majesté me permettant de reprendre la parole, je lui avouai que le moment m'avoit paru pénible à supporter, qu'il m'avoit été impossible d'imaginer que le roi de Prusse et la Russie paroissent d'accord avec la maison d'Autriche et marchant conséquemment au but qu'ils se proposoient, cette marche n'eut point été annoncée à Sa Majesté et concertée avec elle, que la suite avoit éclairé le mystère qui, j'ose le dire, étoit impénétrable en politique, que même je lui faisois l'aveu d'avoir instruit le roi de mes vives inquiétudes et que sans pouvoir rendre compte de l'impression qu'elles avoient faite sur son esprit, je pouvois seulement certifier, avec la plus exacte vérité, que Sa Majesté toujours attachée à l'alliance avoit conservé le sentiment le plus inviolable d'amitié pour l'impératrice reine.

L'impératrice parut très sensible à cette expression; elle me chargea de témoigner au roi combien elle en étoit vivement touchée, mais que ce silence de sa part n'avoit porté que sur des choses qu'elle avoit ignoré elle-même.

Il faut donc rejeter l'anecdote de l'abbé Georgel

ontrouvée. Cependant la légende a fait son elle a été enregistrée sans critique dans les *de madame Campan.*

son récit :

même temps (l'ambassade du cardinal de Rohan la Dauphine eut connaissance d'une lettre écrite nce Louis à M. le duc d'Aiguillon, dans laquelle ssadeur s'exprimait en termes peu convenables sur de Marie-Thérèse, relativement au partage de la Cette lettre du prince Louis avait été lue chez la du Barry, la légèreté de la correspondance de l'am- blessait à Versailles la sensibilité et la dignité de ne, tandis qu'à Vienne les rapports qu'il faisait à rèse contre la jeune princesse finirent par lui spects les motifs de ces interminables plaintes. *madame Campan*, ch. III, p. 79, édit. Barrière).

t ici à quel point madame Campan se trompe, que les rapports contre Marie-Antoinette arri- Marie-Thérèse par le prince de Rohan, tan- sait maintenant qu'ils émanaient de Mercy ent de Versailles.

ons à notre question primitive : à qui appar- onte du partage de la Pologne ? Nous avons vu vait à cette catastrophe des causes éloignées et s, il y en avait aussi de plus prochaines ; quant onsabilité immédiate de l'événement, elle in- lutôt à la politique de M. de Choiseul qu'à e, il avait prévu le démembrement de ce mal- pays et il n'y répugnait pas « lors-même que, ute vraisemblance, faisait-il écrire, par son M. de Praslin, les quatre puissances (Russie,

Autriche, Prusse, Turquie) s'arrangeroient pour partager la Pologne, il est encore très douteux que cet événement pût intéresser la France[1]. » Avec une pareille conviction, la Pologne était sacrifiée d'avance aux ardentes convoitises des puissances voisines. La Pologne catholique distribuée entre la Russie schismatique, la Prusse protestante et le Turc ! quelle politique sans cœur ! Tout concourut à hâter le résultat entrevu par M. de Choiseul et accepté de sa part avec une froide indifférence : la haine du ministre français contre l'impératrice de Russie qui la lui rendait bien et le traitait de *hanneton*, l'animosité déclarée de Frédéric, le silence de l'Autriche qui, suivant M. de Kaunitz, s'expliquait par le caractère intraitable du ministre français. Tel est l'arrêt des juges les mieux informés[2].

C'est M. de Choiseul, dit M. de Saint-Priest, qui, par ses grandes fautes politiques, amena, ou du moins hâta le partage de la Pologne[3].

Il nous reste à déterminer le rôle de M. d'Aiguillon, non par des phrases, mais par des dates et des faits.

Il a été nommé secrétaire d'État au département des affaires étrangères, le 6 juin 1771. Nous n'avions alors

1. Saint-Priest, Mém. au Conseil du 8 mai 1763.

2. Boutaric, t. I, 176.

3. *Etudes diplom. et litt.* par M. Alex de Saint-Priest de l'Ac.-Fr. (Paris, Amyot, 1850, in-8°, p. 241). Il ajoute : Plus tard on fait dire à Louis XV : « Ah ! si Choiseul étoit encore ici, cela ne seroit pas arrivé. » (V. Saint-Priest, *Lettres sur les affaires de Pologne*, p. 124.) Ce mot est incompréhensible, il ne peut avoir été prononcé. Le roi savait trop bien ce qui en était, l'embarras dans lequel les entreprises aventureuses de M. de Choiseul l'avaient jeté... On crut ou on voulut croire au prétendu regret de Louis XV. M. de Saint-Priest n'a pas pu connaître la *Correspondance secrète* et ce que le roi disait de ce prétendu regret qu'il a démenti si énergiquement.

ıdeur ni à Varsovie, ni même à Vienne. Le uis de Rohan n'est parti pour cette dernière qu'en janvier 1772. Le roi n'était instruit de ce qui se passait que par sa correspon-rète, à laquelle M. d'Aiguillon n'était pas ini-nouveau ministère, écrivait M. le comte de 23 juin 1771, ne sauroit connoître encore e sort de cette république est politiquement ıt pour la France, et le nouvel ambassadeur ıme pour Vienne le connoîtra encore bien A. le comte de Broglie, malgré toute sa péné-e le devinait pas encore, car il disait dans la pêche :

de à tout cela (les maux de la Pologne) ne seroit ıas si difficile si la cour de Vienne désiroit le bien ıalheureuse nation, mais je soupçonne qu'elle ux débellée que victorieuse ; elle sera plus dans ubir la loy qu'on voudra lui faire et c'est là l'atti-s ambitieux voisins la désirent.

ımte de Broglie n'aurait pas tenu ce langage su que l'Autriche était si près de jeter le t de prendre part au partage par le droit du sans se soucier de savoir si la Pologne était ıu victorieuse. M. Durand, chargé d'affaires de Vienne, n'était pas mieux instruit. Jusqu'au ıoment il n'a pas cru à la participation de : au concert des trois cours copartageantes. ırand était un des diplomates les plus distin-nous eussions alors. Profondément versé dans s des cours du Nord et plus particulièrement s de Pologne, si la France a été jouée, la

responsabilité en appartient tout en 'e à M. Duras
et elle couvrirait au besoin M. le duc d'Aiguillon.

Mais cette excuse est-elle nécessaire? Elle eût p
l'être pendant un temps, lorsque la parole était aux l
bellistes et qu'ils avaient réussi à faire croire que le pa
tage de la Pologne avait été une œuvre et une révol
tion subites qui s'étaient manifestées à jour fixe, qu
eût dépendu d'un ministre français d'arrêter. Ces réci
puérils n'ont plus de cours, notre seul guide aujourd'h
c'est la teneur de pièces officielles et, quand nous l
consultons, nous voyons, dès le 12 janvier 1772, Louis
écrire à M. le comte de Broglie :

C'est pour marquer toute notre confiance à la cour
Vienne que M. d'Aiguillon a communiqué la lettre de Pru
à M. de Mercy et pour juger si elle ne voudroit *pas avoir
part de gâteau* sur la Pologne, comme il y a tout lieu de
croire. (I, 174, Boutaric.)

A travers son style trivial et embarrassé, on voit p
cer la défiance de Louis XV sur les projets de l'A
triche. Les préoccupations de M. d'Aiguillon ne s
pas moindres. Frédéric est instruit des inquiétudes
la Cour de France, et il s'en émeut malgré son t
railleur.

FRÉDÉRIC AU COMTE SOLMS.

13 mai 1772.

Il faut que je vous entretienne de quelques nouvelles
Fra ce qui, par leur singularité, n'ont pas laissé de m'am
ser beaucoup. Le secret de nos arrangements pour le
membrement de la Pologne a commencé à percer à cette co

fort inquiète et alarmée, elle se perd en repro-
projets inutiles pour y apporter quelque empê-
t son désespoir va si loin qu'elle ne se fait
ne d'imaginer différens plans, les uns plus ab-
les autres et qui tendent principalement à dé-
bile contre moi. En voici un de cette espèce qui
endra sûrement. Elle prétend représenter aux
tersbourg et de Vienne le désavantage de leurs
is avec moi afin de les engager à se liguer contre
forcer à me désister de mes prétentions. Il en a
n plusieurs fois entre le duc d'Aiguillon et le
lercy, et encore en dernier lieu ce plan a fait le
entretien fort long et très animé entre ces deux
u sortir duquel on a remarqué une très forte alté-
leurs physionomies... Le comte de Wielohoursky
non plus les bras croisés et il a fait courir à
émoire fort singulier... Le mémoire paroît fait et
ec l'approbation des ministres de France, mais il
ut aussi peu que le projet ridicule et impuissant
r. Cette ligue, tramée dans un temps où la France
plus grand discrédit auprès de ces deux cours
et où elle joue d'ailleurs un si petit rôle en Eu-
en le système le plus absurde qu'on puisse ima-
i je le redoute si peu que je ne vous fais part de
npuissant de l'envie du ministère françois que
moquer et pour vous faire voir à quelles visions
it de ses propres faiblesses est capable de mener
Je suis persuadé qu'on rira bien à Pétersbourg de
projets du duc d'Aiguillon.

t, en rapportant cette lettre, ajoute en note:
e-t-il pas un peu d'inquiétude au travers de
cé ?» En effet le partage à trois n'était encore
jet, et aussi, le 17 mai 1772, Frédéric revient
ensée qui évidemment le préoccupe, il dit
Solms, son confident :

Tous les avis qui me reviennent de toutes parts annoncent que la France ne néglige rien pour nous brouiller avec l'Autriche. A mesure que nos arrangements se dévoilent à la cour de Versailles, ce dessein se développe de plus en plus; le ministère françois, étourdi de ce changement de scène, est livré au projet d'y porter obstacle. Il imagine d'y réussir en excitant la Porte à continuer vigoureusement la guerre, et il est fermement persuadé de l'avoir gagnée par ses promesses et ses insinuations.

On me marque encore de Paris que le ministre de la marine conjointement avec celui de la guerre ont voulu également discuter les moyens de déranger notre *plan de partage* pour la Pologne. Ils ont prétendu qu'il falloit offrir aux Turcs de chasser la flotte russe de la Méditerranée; que la Porte seroit encouragée par cette diversion à continuer la guerre et à réparer ses pertes, et que la cour de Vienne, animée par cet acte de vigueur, reviendroit à son alliée, la France, et se concerteroit avec elle pour se libérer d'arrangements auxquels elle n'accède que par force et par humeur.

Ces moyens ont été à la vérité proposés et je n'ai aucun sujet de me défier du canal par lequel ils me sont revenus, mais les trois points capitaux qui devroient venir à leur appui manquant entièrement à la France et n'y ayant ni SYSTÈME, NI FERMETÉ, NI ARGENT, on y renoncera fièrement avec la même facilité avec laquelle on les a conçus et proposés. Ils me paroissent d'ailleurs tout comme les projets du duc d'Aiguillon, c'est-a-dire des effervescences de la vivacité françoise.

Le comte de Wielohoursky, d'un autre côté, après avoir reçu un nouveau courrier avec la nouvelle que les troupes autrichiennes étoient entrées en Pologne et marchoient sur Cracovie, au nombre de 40,000 hommes, tandis que les Russes avancent d'un autre côté avec 20,000 hommes, s'est rendu tout de suite à Versailles pour en faire part au duc d'Aiguillon. Celui-ci l'a écouté avec l'humeur et l'impatience

e qui en savait encore davantage, mais le comte
ky lui ayant demandé si la France les abandonne-
tte extrémité et si elle laisseroit la Pologne de-
ırtage des puissances ? le duc lui a répon-
nent y remédier ? Votre foiblesse, a-t-il dit, est
nos efforts seroient inutiles. Cet événement est
e votre désunion et des mauvaises intrigues de
:esseur. »
de Wielohoursky est retourné à ses lamentations et
evenues plus fortes après cette circonstance. Un
raordinaire arrivé au comte de Mercy étoit relatif
bjet. Cet ambassadeur a dû faire part enfin au
nçois de l'entrée des troupes de son maître en
des raisons qui l'ont engagé à cette démarche qui
mble à l'aigreur du ministère françois. (De Smitt,

précier la portée de ces révélations nouvelles
oire, il faut se rappeler le langage des organes
hoiseul ; à les entendre, le ministre français
, n'a rien voulu entendre, rien pu empêcher[1].
e du Barry en est doublement responsable
lle a renversé M. de Choiseul et parce qu'elle fit
mbassadeur à Vienne M. le prince Louis de
a laissé tramer le partage sous ses yeux sans
r sa cour. Ecoutons du Mouriez :

s de ce grand plan (pour sauver la Pologne)
xistence ministérielle de M. de Choiseul : il fut
24 décembre et il fallut renoncer à tout. C'est la
ıi a eu l'avantage de faire tomber ce maire du
: sort de tout le nord de l'Europe et peut-être de

ɔssus le passage de Pidansat de Mayrobert.

l'Europe entière a tenu à la passion flétrissante qu'un ro de France de soixante ans avoit conçue pour une fille pu blique.... (Vol. I, ch. VII, p. 214).

Il résulte au contraire de la correspondance de Fré déric :

1° Que dès avant le départ du prince Louis de Rohs pour Vienne (janvier 1772), le projet de partage étu signé entre le roi de Prusse et la Russie, que la conn vence de l'Autriche existait en fait à cette époque qu'elle était soupçonnée d'ores et déjà par Louis X'

Qu'au mois de mai 1772, le secret du partage avi déjà percé à la cour de France;

Que le duc d'Aiguillon était vivement ému de cel nouvelle et qu'il s'en était expliqué avec M. de Merc

2° Qu'un mémoire sur ce sujet avait été fait et ı pandu par M. de Wielhorski et qu'il avait l'approk tion tacite du ministre français;

3° Quant aux moyens de conjurer le danger, M. d'. guillon s'ingénie à les découvrir, mais il est arrêté ı le discrédit où la France est tombée, l'abaissement son rôle en Europe et le manque d'argent.

Que faire avec un roi qui ne voulait de la guerre aucun prix, qui ne la voulait pas surtout à qua cents lieues. M. d'Aiguillon essaya d'agir auprès la Porte, de l'encourager à continuer la guerre et ramener ainsi à la France l'Autriche chancelante.

Pour appuyer cette démarche, une démonstration : mer était nécessaire, elle eut lieu le 24 juin 1772. F déric écrivait à Solms :

La Russie peut être tranquille au sujet des opérati françaises sur mer, malgré tous les bruits qu'on a fait c

ir, les forces qu'on a fait sortir de ses ports se bornent à un
ouple de vaisseaux de guerre et quelques frégates qui ne
uffisent assurément pas pour une entreprise de consé-
uence... (De Smitt, p. 240.)

Il y eut donc un commencement d'action; malheu-
usement la France ne pouvait en imposer aux trois
uissances qu'à la condition d'être secondée : son alliée
aturelle en cette circonstance aurait été l'Angleterre,
ais cette puissance refusa d'agir de concert avec nous,
ı dit même qu'elle menaça de se tourner contre nous.
fallut donc se résigner à en appeler à l'avenir. Nous
vons vu, lors de l'incident des îles Malouines, que telle
ait la pensée intime de Louis XV et le secret de son
pparente résignation.

La chute de la Pologne fut donc un de ces événements
e force majeure qui dépassent la mesure des individua-
ités humaines. Pour l'accomplir, il a fallu la compli-
ité de trois puissances de premier ordre réunies dans
ne pensée scélérate : *Societas scelerum :* Frédéric, Ca-
herine et Marie-Thérèse, naguère ennemis les uns des
utres, s'accordant pour spolier une nation généreuse,
ontrairement au droit des gens, à leurs promesses for-
melles, aux souvenirs de l'histoire. Qu'est ce que pou-
vait contre ces géants du Nord une misérable créature
de l'espèce de madame du Barry ? Elle n'était de taille
ni à provoquer ni à empêcher la catastrophe. On ne de-
vait pas faire figurer son nom sur cette page sinistre
des annales du dix-huitième siècle; mais, puisqu'on l'y
a inscrit, il faut reconnaître que si elle n'a pu former
que des vœux en cette circonstance, ils ont été pour la
bonne cause, elle était défendue par les grandes dames
du temps. La charmante madame d'Egmont écrivait, le

1er octobre 1772, au roi de Suède Gustave III, lettre remarquable :

Je suis indignée du sang-froid avec lequel on voi gandage que trois puissances prétendues civilisées e contre la malheureuse Pologne. Il n'y eut jamais u chose dans l'univers : trois puissances qui se réunisse en dépouiller une contre laquelle nulle d'entre elles guerre.....

Quelquefois j'aime à penser que, plus heureux et p dent que Charles XII, mais non moins généreux, vo blirez un jour la balance si nécessaire et qui déjà plus. (I, 245, *Gustave III*, par M. Geffroy.)

Si ces nobles sentiments ont été partagés ou r de loin par madame du Barry, il y a un méri dont il faudrait lui tenir compte.

Mieux vaut cette sympathie, d'où qu'elle vienn une grande infortune, que les jugements deven mode en ces derniers temps. « Les Polonais ont leur sort par leurs divisions... Ils avaient perdu à leur indépendance... » Eh! qui donc avait fo éternisé ces divisions? Qui donc avait souffert indépendance et pouvait vouloir les en priver? l causes les plus connues des divisions incurable Pologne est le maintien du *Liberum veto* et c'est l machiavélique de Frédéric. La Russie elle-mêm songé à le faire disparaître [1].

1. V. de Smitt, p. 97.

CHAPITRE XV

SOUPERS AU PETIT-CHATEAU.
LETTRE DU DUC DE DEUX-PONTS A MADAME DU BARRY.
MÉMOIRES SUR MADAME DU BARRY,
PAR F. NOGARET, DIT DE VILLEROY.

LETTRE DE MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

Compiègne, 14 août.

Le 24, étant chez la comtesse du Barry, elle me parla de sa position vis-à-vis de la famille royale. Je lui répétai ce que ses propres intérêts exigeoient du côté des ménagements à garder envers les jeunes princes et princesses. La favorite me marqua d'être plus tranquille sur ce que pensoit madame la Dauphine à son égard; elle me dit aussi son projet d'aller faire sa cour à S. A. R. Je me proposai dès lors d'en prévenir madame l'Archiduchesse, qui étoit allée ce jour-là se promener en voiture. . . . . .

Le 26, quoique ce fût un dimanche, je trouvai moyen de parler un instant à madame l'Archiduchesse avant l'heure de la Cour; je la prévins de la prochaine apparition de la comtesse du Barry et je la suppliai de vouloir bien faire à cette femme une réception convenable et qui n'excitât point de rumeurs. En sortant de chez madame la Dauphine, je fus informé que la favorite se proposoit d'y aller le même ma-

tin. Je rentrai chez S. A. R. pour lui en donner avis. Je renouvelai quelques représentations pressantes et elles produisirent leur effet.

La favorite étant arrivée après la messe du Roi avec la duchesse d'Aiguillon, madame la Dauphine adressa d'abord la parole à cette dernière, et se tournant vers la favorite, elle tint quelques propos sur le temps, sur les chasses, de façon que, sans interpeller directement la comtesse du Barry, elle pouvoit cependant croire que ces mêmes propos s'adressoient autant à elle qu'à la duchesse d'Aiguillon. Il n'en fallut pas davantage pour que la favorite fût très contente.

Le Roi, instruit de ce qui s'étoit passé, en parut fort satisfait et le témoigna à madame la Dauphine par de petites attentions qu'il lui marqua le même soir au grand couvert.

Immédiatement après l'apparition de la comtesse du Barry, madame l'Archiduchesse, se trouvant avec M. le Dauphin, avec M. le comte et madame la comtesse de Provence, elle leur fit des réflexions très justes sur la conduite à tenir vis-à-vis de la favorite.

Mesdames se sont trompées. Embarras qu'elles causent. Nécessité de les éviter.

LETTRE DE MERCY.

Compiègne, 14 août.

Le Roi soupe tous les jeudis à un pavillon détaché du château et que l'on nomme le *Petit-Château*. La favorite fait en quelque sorte les honneurs de ce pavillon ; les princesses de la famille royale n'y vont point ; mais M. le Dauphin y alloit les autres années ; il ne vouloit plus y retourner cette année et le Roi en paroissoit affecté. Je suppliai madame l'Archiduchesse d'engager M. le Dauphin à reparoître à ces soupers du *Petit-Château* et il s'y est prêté de très bonne grâce.

Le 31, après une promenade, madame la Dauphine et oute la famille royale soupa avec le Roi, ce qui arrive deux ois la semaine dans ces occasions. Le Roi se retire à onze ieures ; il monte dans l'appartement de la favorite, et il y oue au piquet jusqu'à une heure.

LETTRE DU MÊME.

16 septembre.

Le 13 août, M. le Dauphin fit encore quelque résis-ance pour aller au souper du *Petit-Château*, qui a lieu tous es jeudis. Je suppliai madame la Dauphine de déterminer e prince son époux à ne point se refuser aux choses qui ieuvent plaire au Roi. Je prévins même S. A. R. que j'étois uformé du projet de la comtesse du Barry de saisir la pre-nière occasion de s'asseoir à table à côté de M. le Dauphin. Que si cela arrivoit, il me paroissoit convenir que le jeune prince s'efforçât à prendre un air d'aisance qui ne donnât point lieu à des remarques malignes et de nature à augmenter les propos d'aigreur qui s'étoient calmés depuis quelque temps.

Le lendemain en sortant de son souper où je m'étois trouvé, il me dit en souriant : « J'ai été souper hier au Petit-Château, » et il passa sans me donner le temps de lui répondre. J'avois appris que tout s'étoit bien passé la veille à ce petit château et que la comtesse du Barry ne s'étoit point assise à table, à côté de M. le Dauphin, quoiqu'on le lui ait conseillé.

Le 14, le duc d'Aiguillon me dit que le Roi, se trouvant la veille chez la favorite, il y avoit été question de la bonne réception que cette dernière avait éprouvée de la part de madame la Dauphine, que le Roi, en renouvelant les marques de sa satisfaction à cet égard, avoit en même temps encouragé cette favorite à se présenter plus souvent chez madame l'Archiduchesse, mais qu'on me demandoit conseil sur ce qu'il y avoit à faire de mieux en cela. Je n'hésitai

pas à répondre au duc d'Aiguillon que, selon mon avis, la comtesse du Barry agiroit prudemment en se montrant rarement chez madame la Dauphine, que des apparitions trop fréquentes n'aboutiroient qu'à exciter plus de fermentation dans l'intérieur de la famille royale, qu'il en résulteroit des embarras pour madame la Dauphine et aucune utilité pour la favorite ; que celle-ci devoit se contenter d'être bien reçue deux ou trois fois par an, jusqu'à ce que le temps eût tout à fait calmé les esprits et que l'habitude fît envisager la position de cette femme d'un œil différent qu'on ne la voit encore aujourd'hui.

J'eus ensuite occasion de répéter ces mêmes raisons à la favorite et de les faire si bien valoir qu'elle les a adoptées en se décidant à ne plus faire sa cour jusqu'au voyage de Fontainebleau.

LETTRE DE MARIE-THÉRÈSE A MERCY.

2 octobre 1772.

..... Rien de plus sage que les démarches que vous avez faites pour persuader ma fille d'engager le Dauphin à assister aux soupers du Petit-Château et pour détourner les apparitions trop fréquentes de la comtesse du Barry chez ma fille. Elle doit être convaincue qu'on n'exige pas d'elle des bassesses pour la favorite, mais qu'elle la traite avec cette politesse indifférente qu'elle doit à toute dame présentée à la Cour sans entrer dans son personnel (p. 354).

LETTRE DE MERCY.

16 septembre 1772.

Quoique depuis longtemps je sois très bien traité par le Roi, j'ai vu que la bonne réception faite par madame la Dauphine à la comtesse du Barry avoit beaucoup ajouté

ıtés que me témoigne le monarque. L'ayant trouvé ès-midi chez cette favorite, il m'a appelé dans l'em- d'une fenêtre. Conversation sur la Dauphine, la Parme... La comtesse du Barry approcha... et le ıgea de discours... Il me demanda ensuite en riant n étoit S. M. l'Empereur « avec son ami le Roi de » La favorite prit le propos et dit qu'elle étoit bien ée que l'Empereur connoissoit à fond le Roi de qu'au moyen de cela il étoit facile de juger de la e son amitié pour un prince accoutumé « à tromper ıonde et sur la foi duquel on ne pouvoit se fier. » ourit et de mon côté j'avançai quelques réflexions es au sujet et qui, sans avoir une forme trop sé- i ministériale, donnoient cependant à connoître ce ouvoit et devoit penser des manœuvres qu'avoit ns ces derniers temps le ministre prussien, et de elles avoient été envisagées et appréciées par V. M. l'Empereur. Le Roi parut satisfait de mon langage, uta d'un air plus sérieux.

LETTRE DE MERCY.

Fontainebleau, 14 novembre 1772.

étant allé chez la comtesse du Barry, elle m'apprit et d'aller faire le lendemain sa cour à madame la e et elle me pria de lui ménager la meilleure ré- ıossible. Je répondis à cette favorite que comme elle lieu d'être satisfaite du traitement éprouvé à Com- 'étois bien assuré qu'il en seroit de même ici ; que yois ni nécessaire ni convenable d'entamer une sorte ːiation et de mettre des apprêts à une chose qui ʒeoit aucun, madame l'Archiduchesse ayant prouvé ıngtemps qu'elle n'avoit ni prévention, ni haine, ni ɜ volonté contre personne.

ıtesse du Barry me parut satisfaite de ce langage

je lui rappelai l'idée très convenable qu'elle avoit e Compiègne d'engager le Roi à aller chez madame l'A duchesse, au lieu de ne voir cette princesse que chez dames.

La favorite m'assura qu'elle en avoit parlé plusieur au Roi, que le monarque avoit fait ici quelques visit matin à madame la Dauphine, qu'il s'y étoit rendu porte de communication qui tient à son apparteme savois ce fait, qui a eu lieu en trois occasions), mai pour ce qui étoit de voir journellement madame la phine chez elle et d'y faire venir Mesdames, le Roi ne roit être amené à ce changement que par degrés, soi fût retenu par l'habitude ou par la crainte de cha Mesdames ses filles et qu'au reste il étoit visible qu dame l'Archiduchesse avoit fait depuis quelque temps coup de progrès sur l'esprit du Roi et que la favorite ploieroit sincèrement à y coopérer de plus en plus.

Mercy se hâte de prévenir la Dauphine. — Ce paraît un peu interdite et promet cependant que ira bien :

Le 27, j'étois inquiet de l'espèce d'indécision que remarquée la veille. Je me rendis chez madame la Dau elle revenoit de la messe. « J'ai bien prié, me dit-el dit : Mon Dieu ! Si vous voulez que je parle, faites-mo ler ; j'agirai suivant ce que vous daignerez m'inspirer répondis à madame l'Archiduchesse que la voix de s guste mère étoit la seule qui pût lui interpréter la v de Dieu, en matière de conduite, et qu'ainsi elle se t inspirée d'avance sur ce qu'elle avoit à faire pour le Je n'eus que le temps de dire ce peu de mots, par S. A. R. devoit passer chez le Roi.

La comtesse du Barry vint un instant avant le dîn compagnée de la duchesse d'Aiguillon.

Madame la Dauphine parla d'abord à cette dernièr

egardant la favorite, qu'il faisoit mauvais temps, pourroit pas se promener dans la journée. Ce 'étoit pas adressé bien directement à la personne et e ton, soit par la contenance, la réception ne fut meilleures. Heureusement, M. le Dauphin s'étoit ésent dans cette occasion; je rejetai sur cette cir- l'air d'embarras et de froideur de madame l'Ar- sse.

elai à la favorite ce que je lui avois dit la veille, sard et les différents incidents décidoient le plus d'accueil; enfin, je réussis à lui persuader que nd elle avoit été bien reçue.

'avoua qu'elle avoit cru remarquer de la bonne e la part de madame la Dauphine, et qu'elle ima- effet que la présence du Dauphin avoit été l'obs- ne démonstration plus favorable; enfin il n'y eut ur cette fois ni propos, ni mécontentement, et c'est plus que la réalité des circonstances ne pouvoit r espérer (I, 371).

il y eut ce jour une grande tracasserie dans la- fus obligé d'intervenir.

de La Vrillière donnoit ce même soir à souper à se du Barry. Il invita à cette occasion les dames de madame la Dauphine, la duchesse de Cossé, a de s'y rendre. V. M. daignera se rappeler que la de Cossé, quoique par caractère et par principe gnée de la favorite, lui doit cependant sa place, la- our parler plus exactement, a été donnée à la de- duc de Cossé entièrement livré à la comtesse du refus de la duchesse de Cossé de souper avec nière fit grand bruit; il en résulta des reproches duc de Cossé; on exigea qu'il usât d'autorité vis- a femme, et, ne sachant comment se tirer d'affaire, maladresse et la mauvaise foi de s'excuser en assu- sa femme n'en agissoit ainsi que par les ordres de la Dauphine. Le duc d'Aiguillon m'ayant inter-

pellé sur ce fait, je désavouai nettement le duc de m'engageai à donner preuve de la fausseté de sc tion. J'en parlai sur-le-champ à madame la Daupl quelle en effet n'avoit pas dit un mot à ses dames au sujet de la favorite. Je proposai au duc d'Aiguil soutenir en face au duc de Cossé ; mais on étoit c vaincu de son mensonge et il en remporta toute la c qu'il méritoit. Il partit le surlendemain pour Paris ; vue de sa réhabilitation auprès de la favorite, il éc femme une lettre très forte par où il exigeoit d'ell moigner à la comtesse toutes sortes d'attentions et refuser à rien de ce qui pourroit lui plaire. La duc Cossé répondit à son mari qu'en prenant possessi charge, elle étoit allée voir madame la comtesse d mais qu'après cette démarche elle n'en feroit au pût la faire regarder comme étant de la société de rite, que jamais elle ne s'y résoudroit et qu'elle pré remettre la démission de sa place.

Lettre ou plutôt *Journal* de Mercy du 14 no daté de Fontainebleau :

Le 4, je suppliai madame l'Archiduchesse d'acco audience à la comtesse de Palffy et cette dame re d'une heure dans le cabinet de S. A. R., qui lui p beaucoup de bonté et de confiance sur tout ce qui a à sa position, à ses entours et autres particulari genre. J'avois prévenu la comtesse de Palffy sur le qu'elle pourroit tenir selon les questions que lui fe dame la Dauphine.

S. A. R. parla de la favorite dans des termes fort et raisonnables ; elle dit que cette femme n'étoit p chante, qu'elle n'étoit dangereuse que par ses ent tout se conduisoit ici par intrigues, que le meill seul moyen d'en éviter les inconvénients étoit d'évi mêler de ces sortes de tracasseries (I, 373).

MARIE-ANTOINETTE A MARIE-THÉRÈSE.

Versailles, 15 décembre 1772.

Mercy doit être content du silence que je garde depuis longtemps sur tout ce qui fait murmurer contre la favorite (I, 383).

Le 18 août 1771, le duc de Deux-Ponts [1] écrivait à madame du Barry la lettre suivante, dont nous possédons l'original ; il s'est trouvé conservé parmi les papiers auxquels elle attachait un prix particulier :

Madame,

Permettés (*sic*) d'avoir recours à vos bontés, aussy de M. le controlleur général, pour une affaire à laquelle je prends le (plus) vif intérêt. Ayant apprit pendant mon séjour à Paris, que le projet du Ministre étoit de former une Régie, pour les domaines du Royaume et principalement de la Lorraine, j'ai su qu'une compagnie à la tète de laquelle est un homme à moy, se présentoit pour les régir et que ses offres excédoient celles de ses compétiteurs. Comme il est très important pour moy à cause de mes possessions limitrophes et encore enclavées dans la Lorraine, que celui qui régira cette portion soit un homme honnête, je fus enchanté qu'elle tombât en aussi bonnes mains, pouvant répondre du sujet, dont la probité et l'intelligence me sont connues. J'en parlai à *M. Cochin?* dont il est connu et qui en fait grand cas, il m'encouragea même à parler en sa faveur à M. le controlleur général et j'ai prié M. le duc de Duras de vouloir bien suivre cette affaire auprès de lui. Comme je vois qu'elle

1. Lettre inédite du duc de Deux-Ponts.

ne finit pas, je crains que de nouvelles compagnies ne se présentent et que par des protections elles n'obtiennent la préférence. J'ose donc réclamer vos bontés et l'amitié dont vous voulez bien m'honorer, Madame, et vous prier d'être ma soliciteuse auprès du Ministre, à qui je demande que, les offres étant égales, mon protégé ait la préférence, la chose est de la plus grande importance pour ma tranquillité; je connois trop la bonté de votre cœur, Madame, pour vous en presser d'avantage et j'ai trop de raison de compter sur vos bontés pour moy, pour ne me pas flatter du succès. J'écris à M. le comte de Duras, pour le prier de me rappeler de temps en temps à votre souvenir et, sans parler de l'inviolable attachement que je vous ai voué, agrées en je vous suplie l'homage et les assurances du sentiment respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être,

Madame,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

CHRISTIAN, P. P., duc de Deux-Ponts.
(Prince Palatin.)

Cette lettre est écrite de Deux-Ponts à la date qu'on a vue ci-dessus. Elle rappelle ce mot de Labaumelle : « La maîtresse d'un Roi est presque nécessairement un ministre d'Etat. » Madame du Barry ne joue pas tout à fait le rôle d'un ministre, mais elle est invoquée comme intermédiaire auprès de lui. Elle fut sans doute flattée de cette lettre; car elle la garda, et elle s'est retrouvée dans les papiers qui parvinrent jusqu'à ses héritiers. Je la tiens de mademoiselle de La Neuville. Le service demandé fut-il rendu? Nous ne pourrions le dire. Tout porte à le croire. On dit que lorsque madame du Barry fut proscrite, après la mort de Louis XV, le duc de Deux-Ponts lui offrit un asile dans ses états. Il fau

e que Radix de Sainte-Foy était encore ministre
nipotentiaire de France auprès du duc de Deux-
nts[1].

On lit dans les *Mémoires secrets*, dits de Bachaumont,
passage suivant qui intéresse madame du Barry :

9 août 1772. — MÉMOIRES AUTHENTIQUES DE LA COMTESSE
DU BARRÉ (*sic*),

Maîtresse de Louis XV, roi de France.

raits d'un manuscrit que possède Mme la duchesse de Villeroy,
Par le chevalier Fr. N... (Traduit de l'anglois.)

el est le titre d'un nouveau pamphlet arrivé dans cette
tale de Hollande et d'Angleterre, après lequel on court
avidité et qui ne contente pas les curieux à beau-
près. Rien de si plat, de si dégoûtant, que cette bro-
e, qui n'est que du verbiage, pleine de lieux communs
ailleurs indignement écrite. Le peu de faits qu'on y
ve ne conviennent pas plus à l'héroïne qu'à toute autre
ne publique, et il n'y a pas une seule anecdote qu'on
se considérer comme approchant de la vérité. Il faut
oter bien étrangement sur la sotte crédulité du Public,
avoir l'audace d'imprimer une pareille rapsodie.

auteur des *Anecdotes* copie cette page sans y
ger un mot ; il ajoute seulement :

ministre chargé du département de Paris et le lieu-
it général de Police furent également obligés de dé-
r leur zèle pour empêcher l'introduction d'un livre
le titre seul alarmoit la favorite.

[1] . l'*Almanach royal* de 1774 et 1775.

Le *Dictionnaire des A* de bier, revu p
MM. Billiard, ne do au sur l'auteur ré-
sumé de ce livre.

Les initiales Fr. N... sont celles de François Nogaret,
écrivain érotique du temps, et le livre n'est pas autre
chose qu'un roman obscène.

F. Nogaret, surnommé l'Aristénète français[1], dit la
Biographie des Contemporains, élevé en quelque sorte à
la Cour de Louis XV, y puisa de bonne heure cette lé-
gèreté de principes, ce ton d'immoralité et même
cynisme en vogue à cette époque... Un roman gra-
leux, intitulé la *Capucinade*, publié en 1765, et dont
capucins étaient les héros, fit mettre l'auteur à la Bas-
tille, où il ne fit pas un long séjour. Il est encore ac-
cusé d'avoir été un des continuateurs de la *Pucelle*
Voltaire, pour l'édition obscène qui parut peu de temps
après en Hollande... M. Nogaret a de l'esprit, mais
ne l'a exercé en général que sur des sujets frivoles
tant en prose qu'en vers. Son style, assez naturel
quelquefois piquant, n'est pas toujours exempt d'af-
tation ; ses écrits se font remarquer par une tenda-
philosophique et par une prétention à l'originalité,
dégénère en bizarrerie. C'est bien là le style de
Mémoires prétendus authentiques. L'auteur parle
la Bastille en homme qui en a ressenti l'épouva
On peut conjecturer qu'après sa mise en liberté,
serait retiré en Angleterre, où il prit pour can
quelques mauvais romans anglais ; il répandit sur
triste prose quelques agréments de sa plume légè
y sema des aventures galantes, des dialogues à la
nière de Crébillon le Jeune, et rattacha le tout au

1. *Mémoires de madame du Hausset*, p. 153.

de madame du Barry et aux lieux communs les plus connus sur MM. de Richelieu, d'Aiguillon, La Chalotais.

En voici l'idée sommaire :

Emilie Palmer est fille d'une femme mariée et d'un chanoine. Son père légal est un mari complaisant qui vit de la débauche de sa femme et souffre ses relations non-seulement avec le chanoine, mais avec un sieur G... et autres. Elle grandit, devient très belle, elle est galante, comme on peut le supposer, d'après l'éducation qu'elle reçoit et les exemples qu'elle a sous les yeux. Elle a plusieurs intrigues que l'auteur raconte avec un luxe de détails qui est l'attrait du livre pour certains esprits. Sa mère meurt ; elle devient libre et maîtresse d'elle-même ; le duc de Richelieu apprend par le colonel Barry qui elle est. Il l'a fait connaître au Roi, à condition qu'elle obtiendra de lui la grâce du duc d'Aiguillon, un seigneur impérieux et lâche, menacé d'un sort ignominieux pour avoir persécuté La Chalotais.

Le Roi voit la belle Emilie, il en devient amoureux. Le coupable duc d'Aiguillon obtient sa grâce, le chanoine reçoit de belles récompenses, le mari est *complimenté* (sic) d'une pension de 30,000 livres, à la condition de ne plus reparaître à la cour.

Telle est cette fable ou plutôt cette farce grossière qu'on n'a pas craint de décorer du nom de *Mémoires authentiques*, en indiquant quelle en serait l'origine. Le manuscrit de madame la duchesse de Villeroy n'est qu'une attrape. Pourtant la curiosité était si grande que le public s'y laissa prendre. Il y eut plusieurs éditions. Nous possédons celle de 1785, qui porte cette épigraphe impudente :

Si l'on se plaît à l'image du vrai
Combien doit-on rechercher le vrai même,

De nombreuses erreurs typographiques, d'un
taine nature, pourraient faire penser que l'ouvr
été effectivement imprimé à Londres[1].

1. La première édition est intitulée *Mémoires de mada Barré* (sic) suivant la prononciation anglaise; cette faute paru dans l'édition de 1775. — D'après la Bibliographie tinger (Bruxelles, 1853), il existerait une traduction allem publiée à Francfort, 1775. — Londres, imprimé aux dépe éditeurs, 1775.

Il existe des éditions de ce mauvais roman, en langue an publiées en Angleterre; elles sont ornées d'une gravure q présente madame du Barry en domino, un masque à la En voici le titre :

The authentic Memoirs of the French King's mistress. Ca collected manuscripts in the possession of the duchess of Vi Second edition. — London. Price : three shillings.

CHAPITRE XVI

GUSTAVE III, ROI DE SUÈDE ET MADAME DU BARRY.
LE PETIT GAULTIER. — MORT DE VASSÉ ET DE ROETTIERS.
ÉLOGE DE MADAME DU BARRY PAR VOLTAIRE.
LE NAVIRE *LA COMTESSE DU BARRY*.
ACQUISITION D'UN HOTEL AVENUE DE PARIS. — PIÈCES DIVERSES.

GUSTAVE III A MADAME DU BARRY.

Madame la comtesse du Barry, la part que vous prenez à mes succès me les rend encore plus agréables. Le baron de Lieven m'a fait un rapport fidèle des bontés que vous lui avez témoignées et je vous en remercie sincèrement. Je compte avec confiance sur les sentiments que vous avez toujours manifestés pour moi, et je ne doute pas que je n'aie souvent occasion de vous parler de la reconnoissance avec laquelle je suis très véritablement, madame la comtesse du Barry, etc. [1].

A la date du 17 septembre 1772, les *Mémoires secrets* avaient raconté qu'un jeune homme, connu sous

1. Papiers d'Upsal, tome IX, in-folio, n° 139, sans date, mais lettre évidemment écrite peu après le 19 août 1772. (*Gustave III*, t. II, p. 385.)

le nom du *petit Mont-Gaultier*, allait ıtrer à l'Opé dans la danse et avait même déjà débuté. Ils aj taient que sa mère, femme d'une quinte de l'Opéra maîtresse de Vestris, le célèbre danseur, avait ex jadis en société madame la comtesse du Barry; q celle-ci ne l'avait point oubliée dans sa gloire et q cette circonstance devait attirer beaucoup de mond la représentation.

Plus tard, les *Mémoires secrets* se rectifièrent et connurent (24 septembre) que le bâtard du sieur V tris, qui avait débuté, était le fils d'une dame Ali et non de la dame Mont-Gaultier.

Il reste cependant acquis qu'il existait de bonnes lations entre cette dame Mont-Gaultier et madame Barry. Ainsi, dès le 16 novembre 1769, on lit dans comptes de madame du Barry : « Pour présent à ı dame Mont-Gaultier [1]. » Castil-Blaze, dans son *Hist de l'Opéra*, en parle en ces termes :

La femme d'un violoniste de l'Opéra jouissait d'un g crédit auprès de la maîtresse de Louis XV. Madame M Gaultier avait été compagne d'armes de Jeanne Vauberı qui, devenue comtesse du Barry, l'accueillit toujours affection. La diplomatie amoureuse était alors comme à sent d'un secours utile. Auguste Vestris exerçait un em absolu sur madame Mont-Gaultier. L'Opéra savait empl à propos [2] Dauberval et Vestris dans les négociations im tantes et officielles. Ces danseurs l'ont tiré de plus mauvais pas...

1. *Mémoires de Buffault,* Bibliothèque impériale, p. 10.

2. 28 novembre 1772 : à Dauberval, sur le mandat de M. l comte du Barry, 2764 livres.

A la date du 5 décembre 1772, les *Mémoires secrets* nnoncent la mort de Vassé, professeur de l'Académie yale de peinture et de sculpture. « Les arts, disent-, viennent de faire une perte considérable en la per-nne de ce sculpteur. Il était chargé du mausolée du i Stanislas, qui s'exécutait en marbre blanc dans n atelier et devait être placé à Nancy, en face du onument de la Reine de Pologne » (VI, 282). Madame Barry avait fait travailler Vassé. On le voit par ses mptes et aussi par les inventaires des œuvres d'art 'elle possédait. Encore un lien possible avec la Lor-ne, puisque Vassé était chargé du tombeau du roi nislas.

Deux jours après, le 7 décembre, le même recueil nouvelles annonce la mort de Roëttiers fils, « acadé-cien de l'Académie de peinture et de sculpture, gra-ır général des monnoyes de France. Il n'était pas ins digne d'être regretté que Vassé. Il était même ıs unique dans son genre (*sic*). Ses médailles étaient s bas-reliefs admirables... (V. notamment celle frap-e en mémoire de la cérémonie du déceintrement du nt de Neuilly.) »

LETTRE DE VOLTAIRE A M. LE COMTE D'ARGENTAL.

... M. le maréchal de Richelieu me mande qu'il le fera ttre en prison (Le Kain), s'il n'est pas à Paris le 4... Il est certain qu'il peut être aisément à Paris le 8... Il vous apportera le Code de Minos que je lui donnai quand artit de Ferney. Je suis fâché que madame du Barri (*sic*) it pas la bonne leçon, car j'entends dire qu'elle a beau-ıp de goût et d'esprit naturel. Vous devez le savoir mieux e moi, vous qui allez nécessairement à la cour... (4 oc-re 1772.)

Le musée de Versailles r[illegible] s ses collectio[illegible] un dessin qui retrace un monument d'adulation co[illegible] sacré à madame du Barry. C'est la représentation d[illegible] navire lancé, à Bordeaux, sous son nom, en oct[illegible] bre 1772.

Voici le titre de ce dessin :

LE NAVIRE *LA COMTESSE DU BARRY.*

Dans l'encadrement du dessin, on lit ces vers :

Vaisseau, tu peux sans crainte aller braver l'orage,
Ton nom est du Barry, tu portes son image.
De la Beauté Neptune aime à porter les fers;
Amphytrite moins belle a régné sur les mers.

A l'entrée du port, on voit le navire *la Comtesse du B*[illegible] Il annonce son départ par un coup de canon, au bruit [illegible] quel Minerve, descendue sur un nuage, le prend sou[illegible] garde.

A la gauche de cette déesse, est la Renommée, qui at[illegible] ses ordres pour porter le nom du navire au Temple de [illegible] moire, vu dans le ciel au milieu d'une gloire resplendiss[illegible]

Sur le parapet sont les génies de tous les arts. I[illegible] d'entre eux enchaînent à leurs attributs l'écusson de [illegible] dame la comtesse du Barry, avec une guirlande su[illegible] quelle ils donnent à lire aux autres la devise des arme[illegible] leur protectrice.

Le sujet est terminé par un obélisque antique sur le[illegible] est sculpté le navire pour le vouer à l'immortalité.

Esquisse composée et peinte par Delorge[1], peintre de l[illegible] seigneur le Dauphin et associé aux académies de Par[illegible] de Marseille.

1. *Delorge*, et non, comme on l'a dit à tort, Moreau le Je[illegible]

beau cadre doré, surmonté des armes de ma-
lu Barry, une à couronne de comtesse ; son
double et supports.
uatrain se trouve dans la collection Labé-

derrière : Extrait de chez la femme du Barry.

'à la fin de 1772, madame du Barry n'avait pas
ure à elle appartenant à Versailles. Elle logeait
au dans l'appartement que nous avons décrit.
étaient toujours à l'hôtel de Luynes.
lécembre 1772 elle se décide à acheter un im-
situé sur l'avenue de Paris, au coin de la rue
boron *(sic)* actuelle [1]. « C'était, dit Pidansat de
ert, dans l'avenue de Versailles, et le Dauphin en
gné. Mais il faut savoir qu'à cet endroit même
it une avenue transversale qui coupait l'avenue
et limitait les abords et la vue du château.
orsque René Binet, premier valet de chambre
hin, avait acheté cette même propriété en 1750,
t indiquée dans le contrat comme étant « sise
a ville de Versailles. » Madame du Barry allait
meurer hors de la ville, proprement dite. Que
npare avec ce qu'avait fait madame de Pompa-
lle s'était installée au pied même de l'Opéra.
tel donnait d'un côté rue des Réservoirs, et de
sur le parc. Un long corridor suspendu aux
lu réservoir de l'Opéra mettait l'hôtel de la
en communication visible avec les apparte-
u Roi. Madame du Hausset en parle et les traces

aux pièces justificatives.

des attaches existent encore. Qu'on se repré
circulation établie devant la Chapelle !

Il y avait là bien plus de scandale que dans
sition de madame du Barry. Le prix dit qu'elle
être assez modeste : il n'était que de 80,000 livi

Le pavillon Binet était isolé, bâti à *la romaine*
pierre d'Arcueil et de Saint-Leu. Il avait un ét
dessus du rez-de-chaussée, il était couronné d'
lustrade ornée de vases et figures en terre cui
reliait avec la cour au moyen d'un perron
marches. Derrière s'étendaient les jardins, par
régnait une terrasse donnant sur l'avenue de
ornée de tilleuls de Hollande, qui se sont conser
qu'à nos jours.

Latéralement, et au long de la rue Montbo
trouvait un terrain donné par le roi au sieur I
d'une superficie de trois arpents.

C'est là que madame du Barry se proposait
un hôtel pour ses communs et ses écuries, sui
biographe de Ledoux [1].

Le vendeur était un sieur Binet de Boisgiro
avait recueilli l'immeuble, concurremment avec
net de Marchais, mari de cette madame de M
célèbre par son esprit [2]. Madame de Marchais,
veuve, épousa en deuxièmes noces M. d'Angi
fut l'amie intime de madame du Barry.

Cette dernière fit construire un hôtel sur le
vacant qui se trouvait entre le pavillon Binet e
de Montboron. La façade donne sur l'avenue d
Elle est élevée de deux étages. La grande porte

1. V. *Notice rapide*, par J. C. L. (Bib. nat., 27, 12014,
2. V. les *Souvenirs de M. le duc de Lévis.*

ıée de deux colonnes. Elle est cintrée. Au mi-
nt les armes de madame du Barry ; elles étaient
s par deux statues de grandeur naturelle re-
ıt Flore et Minerve.

fice, lourd et massif, est de Ledoux, d'après
ne. Ledoux était incontestablement l'archi-
ituel de madame du Barry. La construction
de l'avenue de Paris figure dans le compte
·aires réclamés par Ledoux[1].

ıon de madame du Barry a naturellement dis-
qu'elle a cessé d'être propriétaire et il avait
acé par les armes de France, qui ont été effa-
tard à leur tour.

ıx figures de six pieds subsistent. Elles sont
adossées à l'écusson qu'elles soutiennent de
ıles. Quelles sont les allégories qu'elles re-
t ? Celle de droite nous paraît être une Flore,
gauche une Pallas. La première est coiffée
ıronne de fleurs, elle est demi-nue et soutient
in une guirlande. Il ne serait pas impossible
voulu représenter madame du Barry ; les
ıt les siens. La gorge est nue et opulente.
ıe de ces beautés que la flatterie des artistes
mettre en évidence. Lecomte s'est rencontré
ɔu et Drouais. La seconde statue porte le
assique de Minerve, à laquelle on ne manquait
ımparer maladroitement madame du Barry.

létaillé, demandé par M. Constant (architecte du Roy
adémie, chargé du règlement des mémoires). Bâti-
/ersailles, dont j'ai fait les dessins, conduit les ou-
. — Pavillon de Versailles, plans, conduite d'ouvriers
nts. (Bibliothèque nationale, F. Fr., 8158. Comptes du

Les centaures ont aussi été c[illegible]vés. L'un représente une espèce de sagittaire; il tient son arc et s'apprête à lancer une flèche. L'autre, moitié femme, moitié cheval, porte une massue d'une main et de l'autre un bouclier, avec lequel elle repousse le [illegible] dirigé contre elle. Sa figure exprime l'effroi, comme si elle était vaincue d'avance? Est-ce encore une allégorie sur les amours du roi et de madame du Barry [illegible] clamant sa défaite en présence de son vainqueur? [illegible] était alors assez amateur de mythologie, pour que cette conjecture n'eût rien que de vraisemblable[1].

M. Le Roi, toujours défavorable à madame du Barry, a reproduit le récit des *Anecdotes* sur le mécontentement que la création de ce palais aurait causé au Dauphin et l'affectation que la favorite aurait mise en poussant les travaux avec plus de vigueur et d'ostentation. Il a ajouté cette réflexion qui lui appartient: « [illegible] madame du Barry aimait à braver le mépris de la famille royale, » c'est ce qui, comme nous le savons, est le contraire de la vérité. La correspondance de Mercy et de Marie-Antoinette ne permet plus de doute à cet égard.

1. Etat des ouvrages de sculpture faits pour madame la comtesse du Barry, par Lecomte, sculpteur ordinaire du Roi, commencés en 1771. (MM. de Goncourt, II, 282. — Mémoires [illegible] des quatre volumes de la Bibliothèque.)

Pour son hôtel à Versailles. — Le fronton de dessus la porte d'entrée, composé de ses armes, support, accessoires et deux figures allégoriques de six pieds de proportion, exécuté sur p[illegible] en pierre de Tonnerre, tant pour le modèle, moulage, exécution, voyages, etc., sept mille quatre cents livres, 7,400.

Dans les angles, deux centaures de neuf pieds de haut; [illegible] relief exécuté en pierre de Conflans, tant pour les modèles, exécution, voyages, deux mille six cents livres, 2,600.

écembre 1772 :

Les Beauvau, qui ont fait un voyage en Lorraine, sont ir de jeudi soir. J'ai vu hier et avant-hier le prince la princesse, mais elle soupera demain chez moi ; venue fort à propos ; on espère beaucoup en elle pécher M. le duc d'Orléans de suivre l'exemple que lui donner le prince de Condé en se réconciliant oi, malgré la protestation qu'il avait signée avec s princes, par laquelle ils faisoient serment de ne connoître le nouveau Parlement et protestoient que la force ou la faiblesse pourroient leur faire t M. le comte de La Marche (qui est le seul qui n'eut la protestation) et M. de Soubise qui ont été les urs ; il y en a aussi qui disent l'abbé Terray, mais e que ni le chancelier, ni le duc d'Aiguillon, ni la y ont eu la moindre part. (*Correspondance de ma-Deffant*, II, p. 291.)

cembre 1772.

noiselle Guimard ayant dansé dans un petit ballet ame la comtesse du Barri a donné, a reçu du Roi ion de 1,500 livres. Cette légère faveur a été accep-se de la main dont elle vient, car on sent que ce une goutte d'eau dans la mer ; il y aura de quoi moucheur de chandelles des spectacles de cette ourtisane. (*Mémoires secrets*, tome VI, p. 287.)

CHAPITRE XVII

(1773)

**MAUVAISE RÉCEPTION DE MADAME DU BARRY PAR MARIE-ANTOINETTE.
DÉBUTS DE MADEMOISELLE RAUCOURT.
SES RAPPORTS AVEC MADAME DU BARRY.**

Avec l'année nouvelle recommencent les difficulté[s] entre la Dauphine et la favorite. Marie-Antoinette écri[t] à sa mère le 13 janvier 1773 :

Le jour de l'an est ici un jour de foule et de cérémonie je ne puis m'en faire ni mérite ni blâme pour les conseils d[e] ma chère maman : la favorite est venue chez moi dans u[n] moment où il y avoit beaucoup de monde. Je n'aurois p[u] parler à tous et j'ai parlé en général. J'ai lieu de croire qu[e] la favorite et sa sœur (pour sa belle-sœur, mademoiselle d[u] Barry) qui est son premier conseil, auront été contentes, ce-pendant, *je crois* que deux jours après, M. d'Aiguillon a vou[lu] leur persuader qu'elles avoient été maltraitées. Quant au ministre, il ne s'est jamais plaint de moi pour lui, et, à l[a] visite, j'ai toujours eu attention de le traiter aussi bie[n] que les autres ministres. (*Correspondance*, vol. I, p. 396.)

[illegible] Marie-Antoinette avait adressé à madam[e] du Barry une parole tellement banale qu'il falla[it]

)eaucoup de complaisance pour y voir, nous ne disons)as une marque de faveur, mais simplement un signe 'attention; cependant Mesdames de France s'étaient rt courroucées et la Dauphine avait juré que madame Barry *n'entendroit plus le son de sa voix*. Elle tint sa)messe et, le jour de l'an venu, elle parla *en général*, ne s'adressa pas à la favorite en particulier. Marie-oinette supposait que mesdames du Barry auraient ître contentes, mais M. d'Aiguillon était là avec sa ceur habituelle et, au bout de deux jours, il persuada favorite et à sa belle-sœur qu'elles ont été maltrai- Marie-Antoinette n'affirme pas, mais elle *croit*, ce semble impliquer un doute. Pour s'en éclaircir, il consulter M. de Mercy qui, lui aussi, raconte la e, et voici ce qu'il écrit à Marie-Thérèse, 16 jan- 1773 :

;s représentations produisirent l'effet de porter madame hiduchesse à parler au Dauphin sur tous les objets lus essentiels; elle l'exhorta à faire un *meilleur emploi n temps*.... et elle insista surtout avec force sur les rai- qui devoient l'engager à traiter la favorite d'une façon ıe déplût point au Roi et qui fit cesser les plaintes s tracasseries dont la famille royale étoit sans cesse nentée. Ce langage fit tellement impression à M. le)hin qu'au jour de l'an, la favorite s'étant présentée lui, il la traita fort bien et lui adressa la parole au grand nement de tout le monde.

ùs par un contraste auquel je ne devois pas m'attendre, riva que la comtesse du Barry fut *très mal reçue* chez ame la Dauphine qui ne dit pas un mot à personne, pas ıe à la duchesse d'Aiguillon, ni à la maréchale de Mire- , qui accompagnoient la favorite.

fus aussi surpris que consterné de cet incident, et je rdai pas à en aller faire des plaintes à madame l'Archi-

duchesse (discours de Mercy...). S... oyale parut un peu embarrassée de cette remontrance... ; elle me dit qu'elle croyoit avoir assez fait en persuadant M. le Dauphin de se prêter de meilleure grâce aux circonstances ; que, pour elle, en ne parlant à personne, elle avoit traité un chacun également, que par conséquent il n'y avoit pas lieu à se plaindre .... Elle exigea que je rendisse à Votre Majesté un compte très mitigé de ce qui s'étoit passé dans la conjoncture dont il s'agit.

Je ne m'occupai plus qu'à tâcher de détruire la sensation qu'avoit pu causer ce petit événement.

Je trouvai d'abord la favorite assez mortifiée, mais je lui dis ainsi qu'à sa belle-sœur tant de choses sur le service important que leur avoit rendu madame la Dauphine, en adoucissant M. le Dauphin à leur égard que je parvins à les persuader qu'elles avoient lieu d'être très satisfaites. La favorite me pria même de bien faire valoir auprès de madame la Dauphine la respectueuse reconnoissance qu'elle devoit à Son Altesse Royale et tout fut calmé de ce côté-là.

Je n'en fus pas quitte à si bon marché vis-à-vis du duc d'Aiguillon qui me dit, entre autres choses piquantes, qu'il sembloit que madame la Dauphine eût le projet de narguer le Roi par la façon dont elle traitoit les personnes qu'il affectionnoit le plus.

Mercy prend à l'entendre un ton de menaces. M. d'Aiguillon s'adoucit aussitôt et affirme qu'il n'a parlé que par zèle pour la personne de madame la Dauphine, désirant qu'elle employât, pour plaire au roi, toutes les grâces dont la nature l'a douée et affirmant qu'elle réussirait dans cet objet essentiel pour peu qu'elle voulût s'en occuper....

Marie-Thérèse intervient à son tour le 31 janvier ; elle écrit de Vienne à Marie-Antoinette :

Je ne suis pas contente comme s'est passé le jour de l'an...

le réparer à la première occasion ; le mois de fé-
bon pour cela comme celui de janvier. Je ne pré-
s trop en exigeant quatre ou cinq fois par an que
essiez sans affectation la parole à la favorite et vous
z mieux confondre M. d'Aiguillon si vous ne lui
ucune prise sur ce point...

uphine reste inexorablement la même. On re-
qu'aux bals de la cour elle ne parlait pas aux
qui allaient chez la comtesse du Barry ; aussi
rier l'incident n'est pas encore clos, et Mercy
t en ces termes (I, p. 412) :

premier voyage à Versailles, je trouvai madame
chesse occupée et peinée du reproche qu'elle se
voir eu au jour de l'an trop peu égard aux inten-
Votre Majesté dans la façon dont la favorite avoit
e. Je vis clairement que Son Altesse Royale cher-
anquilliser sa conscience en se persuadant que la
'avoit pas eu lieu de se plaindre et qu'en tout cas
entement de cette femme n'étoit pas d'une assez
nportance pour qu'il pût influer sur des choses es-
et nommément sur le maintien de la bonne har-
tre les deux cours. Il me parut que madame la
, en me disant plusieurs raisons spécieuses, vouloit
ses doutes là-dessus et croyoit me ramener à son
. Je ne mis aucune modification à ma réponse et
à Son Altesse Royale qu'elle ne pouvoit pas se dis-
ois vérités très réelles : la première, d'en avoir
ement contre les avis et la volonté de Votre Ma-
que la comtesse du Barry avoit été fort mal reçue au
n ; et 3° que la mauvaise volonté de cette favorite
casionner dans les affaires les plus essentielles des
dangereux et très nécessaires à éviter....

revient constamment ici et ce qui ressort avec

évidence, c'est la mauvaise récep . infligée à m
dame du Barry au premier janvier, conduite d'aut
plus étrange de la part de Marie-Antoinette qu'en ce
circonstance même elle avait exhorté son mari à tr
favorablement la favorite, au point de l'avoir déter
à lui adresser la parole, au grand étonnement de to
le monde ; pour s'expliquer des contradictions pareil
il faut se rappeler que la Dauphine n'était en réal
qu'une enfant, tirée en sens contraire par des coter
opposées, obéissant tantôt à une influence, tantôt à u
autre et ne s'appartenant pas à elle-même en réali
Un jour elle s'unit au comte de Provence « pour re
rer le Dauphin du tripot de la du Barry ; l'instant a
près elle l'engage à parler à la favorite, et en mê
temps elle se refuse à dire un mot à celle-ci ou à
dames de son parti. Elle a 18 ans ! C'est tout le sec
de ces inconséquences, trop heureuse si elle n'avait
mais commis de fautes plus graves ! »

Vers la fin de l'année 1772 (24 décembre), et d
les premiers jours de 1773, mademoiselle Raucourt
ses débuts au théâtre. Elle était fort jeune, elle ét
belle et annonçait les plus grands talents pour l'art d
matique. Ses succès furent immenses, ils sont racon
en détail dans les *Mémoires secrets* [1]. Madame du Deff
écrit à Walpole :

Les uns la trouvent divine, les autres pensent qu'elle
deviendra, je pense moi qu'elle sera *au-dessous* de made
selle Clairon et de mademoiselle Duménil. (Lettre du 11 j
vier 1773.)

1. 24, 27, 28 décembre 1772 ; 4, 6, 8, 10, 13, 15, 17, 30 j
vier 1773.

Là étaient en effet la difficulté et l'écueil pour la nouvelle débutante, faire oublier mademoiselle Clairon, qui s'était retirée dans la plénitude de sa gloire (1765), et lutter avec mademoiselle Duménil qui régnait encore dans les grands rôles [1] où elle s'était illustrée. La tâche était lourde et pouvait être périlleuse, elle triompha de tous les obstacles. Au rapport des contemporains, de mémoire d'homme, on n'avait vu rien de pareil; on s'écrasait aux portes, la scène était envahie par la foule, mademoiselle Raucourt avait conquis son ublic à Paris aussi bien qu'en province.

Les jeunes enthousiastes comme les vieux abonnés rondeurs, à la manière de madame du Deffand, tous taient partisans de la débutante. Restait cependant une ernière épreuve, la ratification suprême de la cour.

Le début eut lieu à Versailles, dans le rôle de Didon, agédie donnée en 1734, par Lefranc de Pompignan.

Elle n'avait que seize ans et demi, faite à peindre, la gure la plus belle, la plus noble, la plus théâtrale, le son e voix le plus enchanteur, une intelligence prodigieuse... ; lle n'a pas fait une fausse intonation dans tout son rôle très ifficile, il n'y a eu le plus léger contre-sens, pas même de aux geste...

Louis XV fut charmé, il décida que mademoiselle laucourt serait immédiatement reçue dans la troupe le la Comédie-Française [2] et lui fit donner cinquante ouis pour marque de sa satisfaction ; il la *présenta à la Dauphine* sous le nom de la reine de Carthage.

1. *Mémoires de Lekain*, p. 13.

2. Cependant, d'après les énonciations de la légende du portrait, lle n'aurait été reçue que le 23 mai 1773.

Les centaures ont aussi été conservés. L'un sente une espèce de sagittaire; il tient son arc prête à lancer une flèche. L'autre, moitié fen moitié cheval, porte une massue d'une mai l'autre un bouclier, avec lequel elle repousse l dirigé contre elle. Sa figure exprime l'effroi, co elle était vaincue d'avance? Est-ce encore une rie sur les amours du roi et de madame du Ba clamant sa défaite en présence de son vainque était alors assez amateur de mythologie, po cette conjecture n'eût rien que de vraisemblabl

M. Le Roi, toujours défavorable à mada Barry, a reproduit le récit des *Anecdotes* sur le tentement que la création de ce palais aurait c Dauphin et l'affectation que la favorite aurait poussant les travaux avec plus de vigueur et d' tion. Il a ajouté cette réflexion qui lui appartie madame du Barry aimait à braver le mépris d mille royale, » c'est ce qui, comme nous le sav le contraire de la vérité. La correspondance de et de Marie-Antoinette ne permet plus de dout égard.

1. Etat des ouvrages de sculpture faits pour madame tesse du Barry, par Lecomte, sculpteur ordinaire du R mencés en 1771. (MM. de Goncourt, II, 282. — Mémoi des quatre volumes de la Bibliothèque.)

Pour son hôtel à Versailles. — Le fronton de dessus d'entrée, composé de ses armes, support, accessoires figures allégoriques de six pieds de proportion, exécuté en pierre de Tonnerre, tant pour le modèle, moulag tion, voyages, etc., sept mille quatre cents livres, 7,40

Dans les angles, deux centaures de neuf pieds de h relief exécuté en pierre de Conflans, tant pour les m exécution, voyages, deux mille six cents livres, 2,600.

cembre 1772 :

s Beauvau, qui ont fait un voyage en Lorraine, sont
r de jeudi soir. J'ai vu hier et avant-hier le prince
a princesse, mais elle soupera demain chez moi;
venue fort à propos; on espère beaucoup en elle
pêcher M. le duc d'Orléans de suivre l'exemple que
lui donner le prince de Condé en se réconciliant
loi, malgré la protestation qu'il avait signée avec
s princes, par laquelle ils faisoient serment de ne
econnoître le nouveau Parlement et protestoient
que la force ou la faiblesse pourroient leur faire
st M. le comte de La Marche (qui est le seul qui n'eut
la protestation) et M. de Soubise qui ont été les
eurs; il y en a aussi qui disent l'abbé Terray, mais
se que ni le chancelier, ni le duc d'Aiguillon, ni la
y ont eu la moindre part. (*Correspondance de ma-
Deffant*, II, p. 291.)

cembre 1772.

noiselle Guimard ayant dansé dans un petit ballet
ame la comtesse du Barri a donné, a reçu du Roi
sion de 1,500 livres. Cette légère faveur a été accep-
ise de la main dont elle vient, car on sent que ce
une goutte d'eau dans la mer; il y aura de quoi
moucheur de chandelles des spectacles de cette
courtisane. (*Mémoires secrets*, tome VI, p. 287.)

CHAPITRE XVII

(1773)

MAUVAISE RÉCEPTION DE MADAME DU BARRY PAR MARIE-ANTOINETTE.
DÉBUTS DE MADEMOISELLE RAUCOURT.
SES RAPPORTS AVEC MADAME DU BARRY.

Avec l'année nouvelle recommencent les difficultés entre la Dauphine et la favorite. Marie-Antoinette écrit à sa mère le 13 janvier 1773 :

Le jour de l'an est ici un jour de foule et de cérémonie, je ne puis m'en faire ni mérite ni blâme pour les conseils de ma chère maman : la favorite est venue chez moi dans un moment où il y avoit beaucoup de monde. Je n'aurois pu parler à tous et j'ai parlé en général. J'ai lieu de croire que la favorite et sa sœur (pour sa belle-sœur, mademoiselle du Barry) qui est son premier conseil, auront été contentes, cependant, *je crois* que deux jours après, M. d'Aiguillon a voulu leur persuader qu'elles avoient été maltraitées. Quant au ministre, il ne s'est jamais plaint de moi pour lui, et, à la vérité, j'ai toujours eu attention de le traiter aussi bien que les autres ministres. (*Correspondance*, vol. I, p. 396.)

En 1772, Marie-Antoinette avait adressé à madame du Barry une parole tellement banale qu'il fallait

le complaisance pour y voir, nous ne disons
irque de faveur, mais simplement un signe
; cependant Mesdames de France s'étaient
icées et la Dauphine avait juré que madame
entendroit plus le son de sa voix. Elle tint sa
, le jour de l'an venu, elle parla *en général*,
essa pas à la favorite en particulier. Marie-
upposait que mesdames du Barry auraient
tentes, mais M. d'Aiguillon était là avec sa
bituelle et, au bout de deux jours, il persuada
: et à sa belle-sœur qu'elles ont été maltrai-
Antoinette n'affirme pas, mais elle *croit*, ce
impliquer un doute. Pour s'en éclaircir, il
er M. de Mercy qui, lui aussi, raconte la
oici ce qu'il écrit à Marie-Thérèse, 16 jan-

entations produisirent l'effet de porter madame
sse à parler au Dauphin sur tous les objets
itiels; elle l'exhorta à faire un *meilleur emploi*
... et elle insista surtout avec force sur les rai-
oient l'engager à traiter la favorite d'une façon
point au Roi et qui fit cesser les plaintes
series dont la famille royale étoit sans cesse
Ce langage fit tellement impression à M. le
u jour de l'an, la favorite s'étant présentée
traita fort bien et lui adressa la parole au grand
le tout le monde.

contraste auquel je ne devois pas m'attendre,
la comtesse du Barry fut *très mal reçue* chez
auphine qui ne dit pas un mot à personne, pas
chesse d'Aiguillon, ni à la maréchale de Mire-
ompagnoient la favorite.

i surpris que consterné de cet incident, et je
à en aller faire des plaintes à madame l'Archi-

duchesse (discours de Mercy...). Son Altesse Royale pa
peu embarrassée de cette remontrance... ; elle me dit
croyoit avoir assez fait en persuadant M. le Dauphin
prêter de meilleure grâce aux circonstances ; que, po
en ne parlant à personne, elle avoit traité un chacun
ment, que par conséquent il n'y avoit pas lieu à se pl
.... Elle exigea que je rendisse à Votre Majesté un
très mitigé de ce qui s'étoit passé dans la conjonctur
il s'agit.

Je ne m'occupai plus qu'à tâcher de détruire la se
qu'avoit pu causer ce petit événement.

Je trouvai d'abord la favorite assez mortifiée, mai
dis ainsi qu'à sa belle-sœur tant de choses sur le
important que leur avoit rendu madame la Dauph
adoucissant M. le Dauphin à leur égard que je parvin
persuader qu'elles avoient lieu d'être très satisfaites.
vorite me pria même de bien faire valoir auprès de n
la Dauphine la respectueuse reconnoissance qu'elle
Son Altesse Royale et tout fut calmé de ce côté-là.

Je n'en fus pas quitte à si bon marché vis-à-vis
d'Aiguillon qui me dit, entre autres choses piquante
sembloit que madame la Dauphine eût le projet de
le Roi par la façon dont elle traitoit les personn
affectionnoit le plus.

Mercy prend à l'entendre un ton de menaces. M
guillon s'adoucit aussitôt et affirme qu'il n'a pa
par zèle pour la personne de madame la Dauphi
sirant qu'elle employât, pour plaire au roi, tout
grâces dont la nature l'a douée et affirmant
réussirait dans cet objet essentiel pour peu qu'ell
lût s'en occuper....

Marie-Thérèse intervient à son tour le 31 j
elle écrit de Vienne à Marie-Antoinette :

Je ne suis pas contente comme s'est passé le jour de

l faut le réparer à la première occasion ; le mois de fé-
rier est bon pour cela comme celui de janvier. Je ne pré-
ends pas trop en exigeant quatre ou cinq fois par an que
ous adressiez sans affectation la parole à la favorite et vous
e sauriez mieux confondre M. d'Aiguillon si vous ne lui
onnez aucune prise sur ce point...

La Dauphine reste inexorablement la même. On re-
arque qu'aux bals de la cour elle ne parlait pas aux
ames qui allaient chez la comtesse du Barry ; aussi
17 février l'incident n'est pas encore clos, et Mercy
evient en ces termes (I, p. 412) :

mon premier voyage à Versailles, je trouvai madame
chiduchesse occupée et peinée du reproche qu'elle se
oit d'avoir eu au jour de l'an trop peu égard aux inten-
s de Votre Majesté dans la façon dont la favorite avoit
traitée. Je vis clairement que Son Altesse Royale cher-
t à tranquilliser sa conscience en se persuadant que la
rite n'avoit pas eu lieu de se plaindre et qu'en tout cas
nécontentement de cette femme n'étoit pas d'une assez
nde importance pour qu'il pût influer sur des choses es-
ielles et nommément sur le maintien de la bonne har-
nie entre les deux cours. Il me parut que madame la
phine, en me disant plusieurs raisons spécieuses, vouloit
udre ses doutes là-dessus et croyoit me ramener à son
timent. Je ne mis aucune modification à ma réponse et
posai à Son Altesse Royale qu'elle ne pouvoit pas se dis-
uler trois vérités très réelles : la première, d'en avoir
directement contre les avis et la volonté de Votre Ma-
é ; 2° *que la comtesse du Barry avoit été fort mal reçue au*
de l'an ; et 3° que la mauvaise volonté de cette favorite
voit occasionner dans les affaires les plus essentielles des
ts très dangereux et très nécessaires à éviter....

Ce qui revient constamment ici et ce qui ressort avec

XVIII

BARRY ET PAR ELLE;
PAR L'ABBÉ VOISENON,
A VERSAILLES.

73 fut très brillant. Le
vis, disent les Nouvelle
un grand nombre de bal
ille. Les Nouvelles citent
madame la comtesse de
fils du Roué, à sa tante,
Barry, dans l'appartement
Enfin, celui du d e et de
ur hôtel à Versailles, le

madame du Barry et
a de grand. Il y a
pour la fête et qui
eux, un grand
étoient décorés
des plus agréables
données. (Recueil
M. de P.)

L'hôtel d'Aiguillon était situé à Versailles, sur la place d'Armes, où est aujourd'hui le théâtre des Variétés. Madame du Barry ne pouvait rester sans rendre la politesse qui lui avait été faite par M. le duc et madame la duchesse d'Aiguillon. Aussi, quelques jours après, le même recueil annonçait :

Qu'elle avait donné un bal dans le pavillon qu'elle avait acheté à Versailles : on y a exécuté de petits ballets délicieux et d'autres genres de fêtes charmantes. (25 février 1773.)

Dans ce fait si simple : une fête donnée et rendue, Pidansat de Mayrobert a trouvé moyen de découvrir une intention politique. M. d'Aiguillon et madame du Barry voulaient par là *mieux annoncer leur ligue* [1] : ce qui fut fort applaudi par un certain parti et jalousé par l'autre. On cita surtout dans celle donnée par le premier une fête villageoise où il était question d'un *serpent noir* sous lequel les malins voulurent que M. le chancelier fût désigné. Le roi même, qui ne tenait à rien et se moquait de tout, en plaisanta M. de Maupeou. Celui-ci sentit où cela pouvait porter, en conçut beaucoup d'humeur et en fit des reproches amers à l'abbé de Voisenon, auteur de la plupart des divertissements. C'était en effet d'autant plus indécent à ce poète qu'il avait, un an auparavant, fait des couplets en l'honneur du chef suprême de la justice, qu'il offensait gravement en ce moment-là.

Nous déclarons ne rien comprendre à ce manifeste d'une nouvelle espèce; deux bals pour annoncer une ligue ministérielle! Nous ne voyons pas davantage pourquoi un parti aurait applaudi, tandis que l'autre

1. *Anecdotes*, p. 204.

tiré du jeu de piquet et peu piquant

quatre spectacles différents et envirc
auteurs et danseuses des trois thé

toutes sortes de surprises agréabl
puissans de cette dame. On
gros œuf d'autruche, qui s'étoit
au milieu d'un salon : on avoit
pour lui faire voir ce phénomèn
s'en étoit-elle approchée qu'il
tout armé en étoit sorti, et le
en pantomime galante étoi
éclore l'amour. Dans u
son bandeau et désignoit
pour la favorite. On v
madame du Barri, parce
ainsi que celle du du
de la déesse du jour.

à la Fable étaient tou

voulu, mais nous n'avons pu retrouver ni la fête où figurait le *serpent noir*, image prétendue du chancelier, ni même le proverbe galant de l'œuf d'autruche, ou l'intermède de l'Amour perdant son bandeau. Mais si nous n'avons pu mettre la main sur aucune de ces ingénieuses allégories, nous possédons deux pièces, composées très probablement pour la même solennité en honneur de madame du Barry. Ce sont des scènes en vers libres, intitulées l'une : *le Réveil des Muses, des Talents et des Arts;* l'autre : *le Marchand de baromètres.*

Parlons d'abord de la première : elle se compose de deux parties; un prologue par l'abbé de Voisenon, des fêtes (*sic*) par Favart [1]. Voici le scenario de l'ensemble par Favart fils, pour le tableau des rôles et des acteurs :

LE RÉVEIL DES MUSES, DES TALENTS ET DES ARTS.

Personnages.	Acteurs.
Thalie.	Mme La Ruette.
Melpomène	Mlle Raucourt.
Terpsicore.	Mlle Dervieux.
Le Génie de l'Opéra.	
Le Génie de la Peinture.	
Le Génie de la Sculpture.	
Troupe d'Enfants.	
Un suivant de Terpsicore .	M. Dauberval.
Frontin, valet de Thalie. .	M. Préville.
Le Drame	M. Suin.

On voit Thalie, Melpomène et les autres personnages endormis.

1. On appelait ainsi des divertissements : couplets, saynètes, ballets, composés pour des fêtes de société. Laujon en a donné la théorie et l'exemple (vol. IV, p. 160). « Les occasions les plus fréquentes de ces fêtes, grandes ou petites, étaient en général des objets d'éloges présentés avec gaîté. »

Enfin, ce qui fut très remarqué, il lui fit la
rester pendant tout le temps de la représenta
dinairement il se retirait avant la fin, soit pa
ou ennui : il n'aimait pas la tragédie, soit
rendre au conseil qui avait lieu à neuf heure
mérite était d'autant plus grand que la pièce
auteur médiocre et qu'elle n'avait pas le mér
nouveauté.

Mademoiselle Raucourt remporta aussi les su
madame du Barry. Cette belle comtesse lui de
qu'elle aimoit le mieux, ou de trois robes pour so
d'un habit de théâtre. L'actrice lui a répondu qu
la comtesse lui en laissoit le choix, elle préféroit
théâtre, dont le public profiteroit aussi. (*Mémoi*
p. 302, t. VI.)

Cette promesse de la favorite est rapporté
Mémoires secrets, à la date du 10 janvier. Ma
Barry ne tarda pas à s'en acquitter. On voit par
de ses fournisseurs que, dès le 14, Lenorm
marchand de modes, apportait chez elle « l'h
tiné à mademoiselle Raucourt, dont le prix
6,662 livres[1]. »

1. Voici comment cet article est porté dans le mém
normand, Prosper Ledru et Cie, de Paris :

4 janvier

Habit de mademoiselle Raucourt, fond d'argent, rayé
ché or sorbée (*sic*) beau bouquet en soie et chenil
brodé en paillette et paillon, émaillé rubis et verd
à 192 francs . . . .
Suite de l'habillement, etc. . . . .

Total . . . . . .
(par évaluation)

(Bibl. nat., mss. t. I, p. 25).

Il existe un témoignage encore plus manifeste de la faveur de madame du Barry pour mademoiselle Raucourt et nous pourrions dire de l'amitié même qu'elle lui portait. Au moment où elle était au comble de la célébrité, plusieurs artistes se réunirent pour donner au public un portrait de la nouvelle actrice ; Sigismond Freudenberger, charmant dessinateur, avait retracé la figure de mademoiselle Raucourt dans le costume de Monime, de Mithridate, où elle s'était surpassée et avait eu un succès supérieur à celui qu'elle avait remporté dans ses précédents rôles. Moreau le Jeune s'était chargé des ornements qui comprenaient les attributs de Melpomène disposés autour de la tête et au-dessus de la scène de Mithridate. Lingée [1] avait gravé l'œuvre et l'avait dédiée à madame du Barry. Le blason de la dédicace et les armes de la soi-disant comtesse se trouvent au bas de l'estampe.

Ce n'est pas tout.

Après la mort de Louis XV, Demontvallier, intendant de madame du Barry, remit à Colet, le valet de chambre de celle-ci, un certain nombre d'objets destinés à être transportés de Versailles à Louveciennes. Il fut rédigé un état que je possède. Cet état contient un article rédigé en ces termes :

« *Gravures.* — Portrait de mademoiselle Raucourt, sous verre. »

Mademoiselle Raucourt, née Marie-Antoinette Saucerotte, a longtemps passé pour Lorraine, comme ayant reçu le jour soit à Nancy, soit à Dombasle. Elle était fille de parents qui appartenaient au théâtre et à la maison du roi de Pologne, Stanislas. Cette double cir-

1. Charles-Louis Lingée, né en 1751, graveur au burin et à la pointe.

commettait de semblables. Il avait déjà donné le
de Thalie, comédie en un acte et en vers, repr
aux Italiens le 19 juin 1750, par conséquent,
règne de madame de Pompadour, et probablem
son honneur [1]. Le manuscrit de la pièce est tou
de sa main et porte cette attribution de l'écri
Favart fils : « Autographe de Voisenon. » Il n'
de date, mais il est facile d'y suppléer.

Nous avons vu que mademoiselle Raucourt
débuté à Paris qu'en 1772, et au commencer
1774 la faveur de madame du Barry avait pris
la vie de Louis XV. En 1775 (22 nov.) Claude
Fusée de Voisenon expirait à son tour. Cette
la suivante ne peuvent donc être que de 177
date que nous avons adoptée doit être admis
que, suivant Pidansat, croyable quand il n'a p
térêt à déguiser la vérité, les divertissements
sentés chez M. le duc d'Aiguillon étaient bien
auteur.

A part le couplet assez joli sur le mot du gr
le reste est d'une flatterie excessive, que les co
rains eux-mêmes, tout habitués qu'ils fussen
pauvretés, n'auraient pas applaudi sans les
d'élite qui avaient accepté des rôles par consid
sans doute pour l'ordonnatrice de la fête
l'auteur, un vétéran du théâtre, ainsi M. et m
Favart, Madame Laruette, Raucourt, Dervieu
comme l'Amour, *lit-on dans le Parc-aux-Cerf*
jeune et très connue, Préville, Dauberval, po
certes soutenir la pièce au point de vue de la d
tion, du chant et de la danse. On remarque l

1. V. *Œuvres de Voisenon*, édit. Moutard, 1781, I, p.

nt. Elle réussit un instant. Sa Majesté resta pendant tout
emps de la tragédie de Didon... Madame du Barry l'in-
uisit ensuite auprès de Sa Majesté, dans un boudoir atte-
t à la loge du Roi, où le prince se retiroit avec sa maî-
se pendant le spectacle pour folâtrer et se livrer à toutes
privautés des amants. On ne sait ce qui se passa dans
térieur; il est à présumer que cet auguste paillard se
a à tous les mouvements de la chair que pouvoit exciter
lui cette beauté fraîche et piquante, car elle sortit de
e entrevue comblée des bienfaits du maître et de la favo-
. Le propos de celle-ci, qui l'exhorta à être *sage*, parut
plaisant et pouvoit faire encore mieux croire que l'ac-
e avoit plu à Sa Majesté.

l est impossible d'admettre que madame du Barry
soit donné volontairement une rivale redoutable,
s jeune qu'elle, aussi belle, dans tout l'éclat du
mphe; madame de Pompadour l'a fait sans doute,
is dans d'autres conditions, lorsqu'elle était déjà sur
etour, malade et impuissante à satisfaire les caprices
roi, qui lui était souvent infidèle malgré elle ou à
insu, sans qu'elle le sût ou le voulût [1].
amais madame du Barry n'a été accusée de s'être
ée à ce trafic que madame de Pompadour a prati-
de son propre aveu. Les situations n'étaient nulle-
t les mêmes et, suivant nous, Pidansat n'a risqué sa
mnie que sur la foi des précédents laissés par ma-
e de Pompadour. On ne sut rien, dit-il lui-même, de
ui s'était passé dans l'intérieur de la loge; il *est à
umer* que Louis XV se livra à tous les mouvements
chair, etc. Non, disons-nous à notre tour, une
énité ne se présume pas plus que toute autre action
euse, il faut la prouver ou se taire.

Voy. *Mémoires de madame du Hausset.*

nage auquel il est adressé. Les autres, quoique sant l'œuvre de Panard, sont trop peu dignes d putation pour trouver place ici.

POUR M. DE SOUBISE.

Air : *Voilà le plaisir des dames.*

De notre chevalerie
Il nous retrace l'honneur.
Loyauté, galanterie,
Pour asile ont pris son cœur.
L'Amour dit tout bas aux femmes :
Vous ne pouvez mieux choisir.
Voilà le plaisir des dames,
Voilà le plaisir.

Le second manuscrit porte cet intitulé : *Au de Voisenon.*

SCÈNE DU MARCHAND DE BAROMÈTRES.

(Il explique, à la louange de madame du B divers temps marqués sur son baromètre.)

Ici commence immédiatement le manuscrit senon : pas de programme de la pièce.

On voit paroître un masque vêtu depuis la teste j pieds de baromètres de formes différentes.

UN MASQUE.

Parbleu ! voilà un masque d'une espèce toute C'est une boutique ambulante de baromètres de formes.

UN AUTRE MASQUE.

Je crois que c'est la première fois qu'ils se sont vouloir donner des contredanses.

PREMIER MASQUE.

Holà ! ho ! Mons des baromètres, que venez-vous faire ici ?

L'HOMME AUX BAROMÈTRES.

Je viens marquer le temps : c'est une science qui n'est pas tout à fait inutile à la cour.

SECOND MASQUE.

En voici un dont je serois tenté...

L'HOMME.

Il est retenu par une dame qui préside aux constellations favorables.

PREMIER MASQUE.

Je suis curieux de l'examiner ?

LE MARCHAND.

Je vais vous l'expliquer.

FROID.

Du Barry de ces lieux a chassé la Froidure,
Ses regards forment le Printemps.
Son cœur serein ressemble à sa figure,
Son baromètre est toujours au beau temps.

Voilà de l'adulation d'abbé de cour, mythologique et hyperbolique. Madame du Barry régnant sur les frimas et *formant le printemps de ses regards*. C'est par trop fort. Ces flagorneries se prolongent : nous les abrégeons et nous arrivons à un endroit assez curieux sous ce double rapport qu'il contient une allégorie et une date.

Tandis que le marchand débite des compliments à la louange de madame du Barry, la scène est interrompue.

On entend du bruit et l'on voit une troupe de mariniers et de paysans qui dansent entre eux.

Vivat, vivat, nous revoyons Versailles !

UN MASQUE.

Ha! ha! ce sont les mariniers de *Saint-Cloud* et les tants du *Raincy* qui ont accompagné leurs princes.

M. DE L'ARRIVÉE.

Air : *La Prise de Mahon.*

Deux astres favorables,
Aux mariniers toujours secourables
Dans les tems redoutables,
Sont dans ce beau séjour
De retour, de retour, de retour.

On les avoit perdus.
L'étoile de Vénus
Qui n'aime pas la guerre
Et sait calmer le Dieu du Tonnerre
Et par bonheur la terre
Revoit ces astres-là.
Les voilà, les voilà, les voilà.
Tout comble nos désirs,
Nous n'avons que plaisirs.
Les vents et les tempestes
Ne pourront plus gronder sur nos testes,
Tous nos jours sont des festes
Depuis ce retour-là.
Les voilà, les voilà, les voilà!

L'auteur était un membre de l'Académie fra mais de nos jours ce titre ne le protègerait pa des murmures significatifs, s'il se permettait de pareilles envers un public libre. Il est probable spectateurs durent applaudir chaleureusement sères. L'allusion aux princes d'Orléans est On sait qu'ils venaient de faire leur paix avec

aint-Cloud et le Raincy leur appartenaient notoirement[1]. Leur réapparition à Versailles, d'où ils avaient été exilés, avait eu lieu au commencement de 1773.

On apprend par la *Gazette de France* que le 2 février, fête de la Purification de la Vierge, le roi s'était rendu à la chapelle du château, avec les dignitaires et les chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, précédé des princes du sang, entre autres du duc d'Orléans, du duc de Chartres, etc. (V. *Gazette* du 5 fév. 1773.)

C'était quelques jours seulement avant la fête de madame du Barry. Il y a donc une date dans la réconciliation qui est un fait historique[2].

Le 9 mars 1773, les *Mémoires secrets* rapportent qu'un plaisant s'est amusé à faire un thermomètre en portraits, c'est-à-dire par une allégorie soutenue à caractériser le degré de faveur où est chaque ministre, ainsi que leur situation et leur caractère. Les voici :

Madame la comtesse du Barry . . .	*Au beau fixe.*
Le roi.	*Au variable.*
. . . .	
. . . .	
. . . .	
Le chancelier	*A la tempête.*

(Additions aux *Mémoires secrets*, vol. XXIV, p. 284.)

1. V. Dulaure, *Environs de Paris.*

2. Cette réconciliation avait commencé par la soumission du duc de Condé et du duc de Bourbon, son fils, mus par le désir d'obtenir le cordon bleu pour ce dernier. « Ce qui, suivant Mouffle d'Angerville, donna lieu de dire sur leur premier voyage à Versailles : que le *Père et le Fils* étaient allés chercher le *Saint-Esprit* (*Vie privée de Louis XV*, IV, p. 233). Les ducs d'Orléans et de Chartres ne tardèrent pas à suivre. »

Il y a un grand air de famille entre ces deux pa
dies : le *Marchand de baromètres* et le *Thermomètr*
la cour. Les sujets sont pour ainsi dire identiques. I
chacune de ces mascarades, madame du Barry est l'im
du *beau temps*, du *beau fixe*, double adulation, et
sa figure et sur sa faveur toujours croissante. Qui a
la priorité dans cette enchère de flatteries ? Ce se
l'abbé Voisenon, d'après les dates apparentes qu
trouvent fixées par ses écrits que nous avons ci
mais, quoique les *Mémoires secrets* ne placent l'app
tion de leur thermomètre que le 19 mars 1773, c
plaisanterie aurait bien pu courir depuis plus l
temps. Ce serait alors l'abbé Voisenon qui aurait
au vol l'à-propos pour le mettre en scène et qui
séquemment serait ici l'imitateur. Nous ne pourr
nous prononcer, et, en vérité, la question n'en
pas la peine.

CHAPITRE XIX

ANECDOTE DE MADAME DE ROSEN CONTROUVÉE.

ilieu de ces fetes galantes, la note aiguë de ne laissait pas de se faire entendre. Déjà l'au- Anecdotes nous avait avertis que le parti Choi- it vu d'un mauvais œil les bals qui s'étaient réciproquement. On reconnaît l'esprit de cette dans les inventions qui circulaient alors et qui nt à faire peser sur madame du Barry la res- ilité d'un acte odieux.

certaine dame de la Cour aurait encouru le iment de la favorite en tenant sur elle quelques indiscrets. Madame du Barry en aurait conçu up d'humeur et aurait porté plainte au roi qui ordonné à cette dame d'aller faire ses excuses à droit. Elle s'y rendit en effet ; mais à peine ar-

Mardi 16 février 1773 :

AVENTURE SINGULIÈRE ET PEUT-ÊTRE FAUSSE
D'une dame de la cour.

Il se répand que la marquise de Rosen, petite nièce du duc de Fitz-James, de la maison de Matignon, et l'une de dames préposées pour accompagner madame la comtesse de Provence, laquelle avoit eu l'imprudence de tenir quelques propos indiscrets sur le compte de madame la comtesse du Barri, qui en avoit porté ses plaintes au Roi; ayant reçu de S. M. des ordres d'aller en faire des excuses à cette dame, et s'étant rendue chez elle pour obtempérer à ces ordres, avoit été introduite par un escalier dérobé, dans un petit cabinet où elle avoit trouvé quatre ou cinq femmes de chambre de la comtesse, qui, s'étant jettées sur elle, l'avoient fouettée cruellement; que vainement elle avoit cherché à s'échapper de leurs mains et qu'elle n'a pu en venir à bout qu'après avoir subi une correction des plus injurieuses. Qu'ayant voulu, dans la rage qui l'animoit si justement courir chez la comtesse pour se plaindre à elle-même d'un traitement aussi indigne, elle n'avoit trouvé sous ses pa[s] que des gens qui crioient tout haut, au c.. fouetté, ce qu[i] l'avoit forcée de se retirer sans pouvoir exécuter sa résolu[tion]. On ne pensoit pas, si cette aventure incroyable étoi[t telle] qu'on la racontoit, que cette dame pût jamais repa[roître] à la Cour où elle se verroit sans cesse exposée à un[e] [...] de mauvaises plaisanteries.

On voit avec quelle réserve s'exprime l'honnête li[...] Aventure *singulière* et peut-être *fausse* et plu[s] [...] aventure *incroyable, si elle étoit telle qu'o[n]* [...]

[...] ses doutes? Il est facile de le com[prendre] [...] d'une bien grande dame, la petit[e] [...] pair, du duc de Fitz-James! de l[...]

le Matignon, et ce n'est pas tout. Elle est
ır accompagner madame la comtesse de Pro-
ıfin elle est marquise de Rosen, belle-fille de
nand de Rosen et de Bolviller, comte de Gram-
ron de Saint-Remy, lieutenant-général des
u roi, femme du comte de Grammont, maré-
amp. C'est une femme de ce rang, dans cette
, qui aurait été traitée d'une aussi ignoble ma-
ı milieu de la cour, au moment où elle
aux ordres de S. M., sans que sa famille eût
'outrage, sans que la noblesse tout entière eût
i pour elle et obtenu la réparation de l'at-
en eût vengé l'offense! Qui le croira? Il eût
illeurs, que madame la comtesse de Provence
ntendre une plainte. On avait alors un intérêt
à la ménager, puisque la cour de France né-
ı double mariage de la sœur de cette princesse
omte d'Artois, et de mademoiselle Clotilde
rince de Piémont. Une injure aussi grave en-
des dames de madame de Provence aurait
ors les proportions d'une affaire d'Etat.

nous rappelons comment la Dauphine avait
a comtesse de Gramont, coupable, elle, d'une
ait légère envers madame du Barry [1].

naintenant comment deux ans après, lorsque
ont loin et déjà bien oubliés, bien effacés par
ıtres, le sieur Pidansat s'en empare et les
nombre de ses *Anecdotes :*

e la marquise de Rozen, dame pour accompagner
la comtesse de Provence, faisoit depuis quelque
siduement sa cour à madame du Barri. Celle-ci

[1] Ier, p. 398 et suiv.

l'aimoit beaucoup et l'avoit prise dans son intimité. Ell étoit extrêmement jeune, mignonne, et avoit l'air d'un en fant, ce qu'il faut savoir.

La favorite ne manqua pas de la mettre de la fête. Ma dame de Rozen y assista ; mais peu après, rompit tout coup avec sa bonne amie, ou du moins se refroidit consid rablement. Il est probable que ce fut relativement à la prin cesse à laquelle elle avoit l'honneur d'appartenir, qui l fit des reproches sur ses assiduités auprès d'une person aussi affichée et surtout sur ce qu'elle s'étoit fait noter à l Cour, en assistant à la fête qu'elle avoit donnée. Quoi qu' en soit, la comtesse fut sensible à un tel changement ; el en témoigna son humeur au Roi, qui, en plaisantant, dit « Bon, c'est un enfant propre à recevoir le fouet. » Madam du Barri prend le propos à la rigueur. Un jour que madam de Rozen l'étoit venue voir dans la matinée, après avoir d jeuné amicalement avec elle, elle lui proposa de passer dan un boudoir, pour causer plus particulièrement. Là se trou vent quatre femmes de chambre, qui s'emparent de la cou pable et la flagellent d'importance. La fouettée, furieuse en porte ses plaintes au Roi, qui n'eut rien à répliquer à s maîtresse, lorsqu'elle lui rappela qu'elle n'avoit fait qu'exé cuter le jugement de S. M.

Cellè-ci finit par en rire ; et madame de Rozen, par l conseil de M. d'Aiguillon, se rencontra chez la comtesse Après quelques railleries sur le c.. (fouetté), ce qui a fa connoître et confirmé l'anecdote, les deux amies s'embra sèrent et convinrent que tout s'étoit (*sic*) oublié.

Mais le public n'oublie rien ; la comtesse de Provence n l'oublia pas non plus. Heureusement pour madame du Barry cette princesse étoit dans l'impuissance de se venger.

Madame la Dauphine parut vouloir le faire par un niche seulement[1]...

1. *Anecdotes*, p. 306.

aire justice du récit de Pidansat, il suffit de le
ıtivement.

ne de Rosen, dit-il, avait été invitée par ma-
Barry à la fête rendue par elle à M. le duc
on. Elle y avait assisté et était l'objet des re-
de madame la comtesse de Provence (celle-ci
it noter à la cour suivant la princesse en assis-
fête donnée par la favorite, une femme aussi
..). Quelle est la date de cette fête?

sat ne la donne pas. Il n'en donne jamais.
ns-la donc ailleurs. D'après *les Nouvelles à la
nthièvre*, fort exactes en général, la fête dite
me du Barry serait du 23 ou 24 février, et
ıun cas elle ne pouvait être antérieure au 18,
bal donné par M. le duc d'Aiguillon à la favo-
sque cette fête était rendue en raison du bal.
récit de Hardy est placé par son journal au
6 février. — Dès avant ce jour, on parlait des
fait exercées par madame du Barry sur ma-
Rosen. Ces voies de fait ne pouvaient donc
ır explication dans une fête donnée dix jours
d. La cause ne peut suivre l'effet.

contradiction.

nt l'auteur des *Anecdotes*, le courroux de ma-
u Barry venait de ce que madame de Rosen
ɔmpu *tout à coup avec elle* par suite des re-
de la comtesse de Provence.

nez la page et vous y lirez exactement le con-

jour que madame de Rosen était venue voir
e du Barry dans la matinée, après avoir dé-
micalement avec elle, etc. »

une singulière rupture! Un refroidissement



d'une nouvelle espèce. Aller l chez l'aut matin, par conséquent avec familiarité, déje semble, et ce amicalement. On ne conçoit qu ment madame du Barry se serait trouvée indig pareil procédé, elle qui était habituée à suppo d'injures !

Il y a, en outre, dans l'ensemble de l'aven arrangement qui lui donne l'air d'un conte-fait sir. On dirait un vieux fabliau gaulois, avec rabelaisienne, qui a couru le monde et dont il pas impossible de retrouver l'origine. Il n'en a davantage aux rieurs, qui ont mis l'anecdot compte de madame du Barry, et Pidansat se pressé de s'en faire l'écho.

Il pouvait écrire tout ce qu'il voulait. Ma Barry était déchue alors, incarcérée. Elle n'av leurs jamais répondu aux attaques dont elle l'objet. L'auteur des *Anecdotes* croyait donc inventer et broder à son aise. Il y avait cepen témoins placés plus près que lui de la cour et rieux qui devaient surgir et servir à contrôler niques.

Mercy, d'abord, un écouteur aux portes Parle-t-il de cette scène, qui aurait été un événement dans cette cour de Versailles où les bagatelles prenaient sous sa plume des propor lossales ? Non, il n'en dit, il n'en sait rien. Bie à cette même date du 17 février, lorsque tout de Versailles doit retentir d'un tel scandale, l'occasion pour parler de madame du Barry à Thérèse le 17 février comme jamais il ne l'a « Cette favorite, dit-il, saisit l'occasion de d sieurs choses très agréables sur les grâces d

me la Dauphine est douée » (I, p. 417). Il prenait en son temps !

Et madame du Deffant, argus infatigable, quoique aveugle. Elle écrit à Horace Walpole de longues lettres 17 février, le 24 février, le 26 février 1773. Elle explique précisément sur les points qui nous occupent. « Quel intérêt, dit-elle, prend-on à Londres à ce qui se passe à Paris ? Qu'importe à milords et messieurs de savoir les fêtes que l'on donne à la cour, les succès d'une nouvelle actrice, *les tracasseries* des bals ?... » Elle aurait donc été charmée de donner à M. Walpole la primeur d'une histoire étrange, scandaleuse, accablante pour madame du Barry qu'elle déteste. Elle ne dit rien. Elle parle cependant de madame du Barry ; elle prononce son nom. « L'Ambassadeur de Suède, M. de Creutz, est le seul ministre étranger qui ait été admis à la fête de M. d'Aiguillon et à celle de madame *du Barry* » (I, p. 310, 26 février). N'était-ce pas une invitation et une occasion toutes naturelles pour parler de l'aventure de madame de Rosen. MM. de Besenval, de Gleichen, Grimm, Marmontel observent le même silence et on le retrouve gardé dans toutes les nouvelles à la main du temps, Bachaumont, la Mazarine ; cependant cet honnête recueil a parlé de madame de Rosen au 25 d'avril 1773. Il raconte qu'elle a été volée, il ne dit pas un mot pour la plaindre de l'outrage indigne qu'elle aurait reçu [1].

La relation de Hardy prouve une seule chose, c'est que le bruit a couru à la ville. Quant à l'événement lui-même, la preuve reste à faire.

« On ne pensoit pas, dit-il naïvement, que si cette

1. Hardy le rapporte sans paraître y croire.

aventure étoit telle qu'on la raco , cette dame j
jamais reparaître à la cour. » Or, elle y reparaît l'a
née même dans une circonstance d'apparât. On es
Compiègne, on célèbre la saint Louis, la fête de
dynastie et du roi. Les princesses du sang, les s
gneurs et dames de la cour, les ambassadeurs, et
ont l'honneur de rendre leurs devoirs au roy à l'oc
sion de sa fête. Il y a messe en musique, vêpres et s
à l'église Saint-Jacques.

La comtesse de Rosen, dame pour accompagner m
dame la comtesse de Provence, *fait la quête*[1].

1. *Gazette de France* du 27 août 1773, p. 616.

CHAPITRE XX

SERMON ATTRIBUÉ A L'ABBÉ DE BEAUVAIS.
EXAMEN. — DISCUSSION.
TRANSPORT DU NUMÉRAIRE A VERSAILLES POUR MADAME DU BARRY.

Après le carnaval et ses folles joies, viennent des occupations plus sérieuses pour la cour. On ne parle plus de bals, on s'occupe d'offices et de sermons.

Marie-Antoinette écrit à Marie-Thérèse, le 15 mars, de Versailles :

> Nous avons ce carême un fort bon prédicateur qui prêche trois fois la semaine ; il prêche la bonne morale de l'Evangile et dit bien des vérités à tout le monde : j'aime pourtant encore mieux le *Petit Carême* de Massillon, parce qu'il est plus à ma portée.

Ce prédicateur justement apprécié par Marie-Antoinette n'était autre que l'abbé de Beauvais (J. B. C. M.), né en 1731, à Cherbourg, et déjà connu par l'onction et l'élévation de sa parole.

Il était alors vicaire général de Noyon. Les *Nouvelles* et les *Mémoires secrets* du temps s'occupent souvent de l'abbé de Beauvais, nous ne rapporterons pas ce qu'ils

en disent, ce serait trop long et nous arrivons to
suite à ce qui nous concerne [1].

Bien loin que l'abbé de Beauvais ait eu un é
disent les *Mémoires secrets*, à la date du 8 mai, p
on a cherché *à lui casser le cou* en rappelant u
phrases d'un de ses sermons, contenant une per
lité directe contre madame du Barry ; il aurait d
sant allusion à Salomon :

Le monarque, rassasié de voluptés, après avoir
pour réveiller ses sens flétris tous les genres de plai
entourent le trône, finit par en chercher d'une nouv
pèce dans les vils restes de la licence publique.

L'auteur a ajouté : « *On sent combien il étoit*
rendre odieux par là l'orateur à la favorite. »

Les sermons, prônes, éloges funèbres et autres
de l'abbé de Beauvais ont été soigneusement re
et publiés en quatre volumes. On n'a jamais tr
sermon où il aurait placé ce passage.

1. On a beaucoup varié sur l'origine, la naissance, la
de l'abbé de Beauvais. Nous avons eu recours au moyen le
en pareille circonstance, à son acte de baptême :

Le treizième jour du dit mois et an que dessus (décemb
a été baptisé par nous, curé de Cherbourg, soussigné, Je
tiste-Charles-Marie, fils, né du dix du présent mois en légit
riage de Jean-Baptiste de Beauvais, bourgeois de Paris, e
moiselle Charlotte Luce, son épouse, et ont été parrain,
Jean-Baptiste de Crouille, chevallier seigneur et patron de
Tourlaville et autres lieux, conseillier du roy en ses cons
sident en la cour des comptes, aide des finances de Nor
représenté par noble personne Charles Dursus sieur d
Moytier, prestre et assisté de damme Marie Le Scelliere, é
Jacques Bouillon, sieur de Forges, conseillier du roy et lieu
général de l'admirauté au siége de Cherbourg et dépo
Ce qu'ils ont signé.

de Beauvais citait beaucoup, ses sermons sont
d'emprunts faits au texte sacré ; ici il aurait
son habitude constante.
vons vainement cherché sur quels textes il
s'appuyer pour justifier cette belle tirade qui
ır Salomon et vient rejaillir contre Louis XV.
sont certainement pas dans l'Ecriture sainte ;
n'accuse Salomon que d'avoir pris pour con-
les femmes idolâtres et de s'être livré avec elles
des faux dieux de leur pays. Les biographes
d'après Joseph, qu'il avait eu 700 femmes et
ıbines, mais rien de tout cela ne prouve l'exis-
filles publiques chez les Juifs. M. Schwalb, de
hèque nationale, hébreu et savant hébraïsant,
ır du *Talmud*, nous a affirmé que tout ceci
l'une pure fable et n'avait aucune réalité his-
Comment comprendre alors que l'abbé de
eût inventé une allusion de ce genre, alors
vait être pris en flagrant délit de citation fausse,
le roi sans doute, ni par madame du Barry,
quelques-uns des prélats ou théologiens pré-
ın discours. Il est fort probable qu'il n'a pas
ıngage; il peut avoir parlé librement, hardi-
tre les désordres du roi, comme la chaire
ıe le permet. Louis XV eut le bon esprit de ne
rriter. Nous aimons mieux croire qu'un ora-
ıu surtout par la douceur de son éloquence se
ıu dans les limites du bon goût plutôt que de
des déclamations violentes et imaginaires.
royons ici à une de ces inventions si fréquentes
ɔetite presse d'alors, nous pourrions dire de
emps. L'histoire sainte leur est aussi bonne
ıéologie ou toute autre science pour calom-

nier ; un prétexte leur suffit, l' p est que l
libelles ne deviennent pas de l ...). Du reste c
invention n'était pas nouvelle, on avait déjà dit
l'abbé Double, l'abbé Perusseau, avaient terrifié
dame de Pompadour par leurs sermons sur la f
adultère [1].

La Dauphine avait eu assez de tact pour pré
Massillon à l'abbé de Beauvais, mais Massillon l
même, quoique parvenu à l'apogée de sa gloire, att
dit le lendemain de la mort de Louis XIV pour lui
cocher cette épigramme posthume : « Dieu seul
grand, mes frères. » L'abbé de Beauvais, imitant
exemple, attendit pareillement que Louis XV fût d
cendu dans les caveaux de Saint-Denis avant de p
noncer cette parole digne de Bossuet : « Le silence
peuples est la leçon des rois. » Voici la phrase enti

Le peuple n'a pas sans doute le droit de murmurer, m
sans doute aussi il a le droit de se taire ; et son silence est l
leçon des rois. (Vol. IV, p. 243.)

Nous avons trouvé dans la Correspondance du duc
la Vrillière, à la Secrétairerie d'Etat, les deux pièc
qui suivent dont on apercevra facilement l'intérêt :

LETTRE DU DUC DE LA VRILLIÈRE A MESSIEURS LES FERMIERS
DES VOITURES DE LA COUR :

Le sieur de Montvalier, Messieurs, intendant de mada
du Barry, est dans le cas de faire des voyages assez fréquen
à Paris, pour le compte de madame la comtesse et d'en re

1. V. *Mémoires d'Argenson*.

fonds. Il est fort incommode pour luy d'être obligé
e transporter aux voitures de la Cour, lorsqu'il
, c'est même s'exposer à des désagrémens. Comme
dinairement une chaise pour lui seul, vous vou-
lonner des ordres à votre bureau, tant à Paris
illes, pour qu'on ne fasse pas de difficulté de luy
voiture chès luy toutes les fois qu'il le deman-

Je vous suis entièrement, etc.

t. O, p. 415, 6 déc.).

s jours après, à la date du 9 février 1773,
rillière écrit à M. de Montvallier :

nsieur, d'après votre lettre, écrit à Messieurs les
s Voitures de la Cour, pour que, toutes les fois
nvoyerés chercher une voiture, on la laisse venir
re chés vous. Ils viennent de me répondre qu'ils
e donner des ordres en conséquence; mais en
ps ils m'ont observés (*sic*) que vous étiés dans l'u-
yer à leurs bureaux et qu'ils le faisoient porter
out attendu que les sommes étoient quelquefois
ables que le poids pourroit faire du tort à leurs
e plus ils m'ont dit avoir fait un arrangement
qui me paroît raisonnable. Je ne peux d'après cela
er leur conduite et je crois même que vous avez
re content (I, p. 89).

au des *Voitures de la Cour* était situé à Paris,
ay, au bas du pont Royal et à Versailles,
Sceaux [1]. Les prix des places pour Versailles
3 livres 6 sols.
ons évalué à trois cent mille livres les sommes

1. ...ch du *Voyageur*, p. 117.

14

que madame du Barry recevait cha[...] mois. Tel e[...] chiffre porté dans ses comptes et confirmé par les re[...] qu'elle donnait mensuellement à M. Beaujon, le b[...]quier de la cour. Trois cent mille livres, quelqu[...] plus, en écus de six livres d'argent représentaient poids de trois mille livres pesant.

Il n'y avait pas de valeurs de circulation de ba[...] à cette époque; c'était donc un volume assez con[...]rable qu'il fallait transporter probablement en p[...] jour. Il y avait là une opération qu'il eût été dif[...] de dissimuler, si elle devait s'opérer dans la [...] des messageries, et qui pouvait donner lieu à de[...] marques fâcheuses; c'est ce que M. de la Vrillière [...]pelle des *désagréments*. Pour couper court à tout [...]mentaire de ce genre, Montvallier demandait [...] envoyât la chaise chez lui. Il demeurait rue Sai[...]noré n° 513[1].

La réponse des fermiers des Voitures donne à pe[...] Ils objectent que les sommes étaient quelquefois si [...]dérables que le poids pouvait faire du tort à leurs [...]tures.

Ce poids ne pouvait jamais excéder celui que [...] avons indiqué; il faudrait donc supposer qu'il [...] question ici d'autres sommes non destinées à ma[...] du Barry et jointes à celles qu'on lui envoyait.

1. *Almanach de Paris*, Lesclapart, 1763.

CHAPITRE XXI

ANECDOTE DU CAFÉ.

Roi écrit dans ses *Rues de Versailles :*

{V aimait beaucoup le café et il se plaisait souvent
arer lui-même. Pour plaire au Roi, Lenormand cul-
is les serres du Potager une douzaine de caféiers.
it jusqu'à quatre mètres de hauteur ; on récoltait sur
que année, de cinq à six livres de café parfaitement
ıis XV le laissait vieillir, le torréfiait lui-même et,
avoir préparé l'infusion, s'amusait à le faire goûter
tisans les plus gourmets qui le distinguaient avec
s meilleurs cafés des colonies (p. 258).

necdotes disent de leur côté :

rouvons dans le *Journal manuscrit*, qui nous guide
pour rassembler les faits de notre histoire, une anec-
ıtive à l'époque de la vie de madame du Barry où
nmes, d'où l'on peut inférer quelle étoit alors l'opi-
ıérale du public, concernant son empire sur le Roi.
ous la date du 20 mars 1773... « On rapporte un
: les courtisans ont recueilli avec soin et qui prouve
lame du Barri ne diminue point de faveur et d'inti-
ec son royal amant, comme on le présumoit.
jesté aime à faire son caffé elle-même et à se délas-

mais que relève la malignité des courtisans (p.

Cette anecdote, dont il serait intéressant d filiation, n'est ni dans les *Mémoires secrets*, d chaumont, ni dans Hardy, ni à notre connais aucun autre recueil de nouvelles à la main, tel a été son succès que bien des gens ne c pas autre chose de Louis XV ni de madame Les auteurs les plus sérieux l'ont reprodui leusement, nul n'a songé à demander la pre avancé ; il est accusateur, il est infamant, On sait que tel n'est pas notre système ; avai ns d'admettre, nous voulons des preuves moins des vraisemblances. Examinons le

Madame du Barry avait décerné au roi le de La France, il répondait docilement à ce se laissait tutoyer publiquement par elle.

Où est le témoin?

Où est celui qui, étant admis dans l'int

›reuves contraires. Un personnage considérable,
: Mercy a vu entre les mains de madame du Barry
:orrespondance échangée entre Louis XV et elle.
ne se tutoyaient pas[1]!
ne se tutoyaient pas par écrit. Telle était leur ha-
e, comment admettre qu'ils choisissent pour en
ger le moment où ils étaient en spectacle? si tant
ıe ces sortes d'usages une fois pris puissent se
efaire. Nous avons déjà vu madame du Barry en
avec Louis XV ; elle est chez elle, dans son propre
·tement, le roi est familièrement adossé à la che-
:. Comment lui parle-t-elle ? lui dit-elle *Tu?* Nul-
ıt, elle s'exprime suivant le rituel du cérémonial
ur. Elle parle à la troisième personne, *Sire....*
Majesté. Et M. de Belleval s'étonne *comment* elle
pris le *ton* et les manières des femmes de Versailles
avoir été élevée. Il ajoute qu'elle savait son
e et qu'elle ne se donnait toute liberté que devant
, que cela amusait par la nouveauté.
ant au sobriquet usuel dont elle se serait servie,
nen des papiers de madame du Barry prouve
le avait eu à son service pendant plusieurs années
ımestique qui s'appelait *La France.*
mémoire de Carlier, tailleur à Paris, chargé par-
èrement d'habiller les gens de la livrée, contient
entions suivantes :

nai 1770, pour Augustin, *La France*, François et Etienne,
ı° 14), 4 frack de baracan bleu.
juin 1770, pour *La France*, Mathurin, Comtois (tome Ier,
, quatre redingottes et huit douzaines de gros boutons
le pointes, vestes du matin à bavaroise.

[1] ettre du 15 octobre 1771, t. Ier, p. 225.

3 janvier 1771, pour *La France*, veste de ratine.

Le 4 janvier, pour *La France* et Picard, redingottes de drap gris.

La France était valet de pied; il portait la livrée rouge aux grands jours, et à l'ordinaire, chamois bordée d'argent [1].

La malignité des courtisans a eu à faire peu de frais d'invention pour transporter au roi ce qui s'adressait au valet.

De ce fait ressort une autre conséquence, c'est qu'en supposant que madame du Barry eut la fantaisie de donner à son royal amant un petit nom dans l'intimité de leurs rapports, elle n'aurait jamais osé lui infliger l'appellation d'un laquais existant auprès d'elle. Il y aurait eu là une inconvenance grossière, une injure choquante que Louis XV n'aurait pas tolérées, il n'aurait pas souffert qu'on le mît sur la même ligne que Comtois ou la Rose, que Bourguignon ou la Jeunesse, collègues de La France.

Louis XV était toujours le petit-fils de Louis XIV, il avait dans ses veines du sang espagnol, il suivait les traditions du grand siècle, il pouvait mal jouer son rôle de roi, il restait gentilhomme; sa belle figure de médaille, qui lui avait mérité le surnom de *numismatie*, suffisait pour empêcher qu'on ne lui manquât de respect en face.

On se fait une très fausse idée de ce qu'était alors le roi, même dans sa dégradation, de ce qu'était l'étiquette

1. Les historiens, notamment M. Henri Martin, qui ont eu le tort d'accueillir cette anecdote sans examen, ont cru qu'il s'agissait d'un *surnom de comédie* imaginé par la favorite. On voit quelle est leur erreur.

égnante et de l'espèce d'adoration pour le
, qu'elle imposait à ses serviteurs ; madame
a pu, dans le secret de l'intimité, se montrer
hardie, enfant envers l'homme, mais en pu-
dû paraître respectueuse envers le roi, elle
appelé *La France* quand il y avait là un la-
tant la casaque d'ordonnance, qui pouvait
'interpellation pour lui et faire la réponse.
n qu'on prête à madame du Barry en cette
nce n'est autre chose qu'une redite vieille et
aquelle pourrait s'appliquer ce quatrain si
e nous avons déjà cité [1].
e du Barry perd-elle au pharaon, elle s'écrie :
..
os d'un jugement du Conseil des Invalides,
orte au roi que M. de Choiseul, consulté, a ré-
u'il s'en f.... — Et moi aussi, dit le roi ; et vous,
' — Moi aussi, répond la favorite. » Et tous
Sans parler des vers obscènes dans lesquels
t l'F obligé, le mot de la fin est un emprunt à
rituelle et inépuisable plaisanterie. « Ah ! le
. règne qui commence par une lettre de ca-

, si l'invention eût été neuve, mais elle datait
le roi ayant été chansonné sur ses amours
deux sœurs de Nesles, s'écrie : « Je m'en f...
oilà les nouveautés servies par les *Anecdotes* à
eurs en 1775 ! Passons.
rnière réflexion nous frappe. Est-il bien cer-
Louis XV préparât lui-même son café? M. Le
it, l'a cru..., sur la foi de quel document ? Nous

65, note 1.

l'ignorons ; c'était une rumeur à la mode. O
mandait pas davantage alors pour écrire l'I
la chronique ; on a raconté aussi de la grande
de Russie un trait pareil. « Elle était fort m
madame Lebrun dans ses *Souvenirs*, elle s
cinq heures du matin, allumait son feu[1]
elle-même son café. » On a oublié de nous di
elle allait acheter son lait. Ces racontars de
auraient besoin d'être prouvés, sans quoi ils n
aucune croyance et ne vaudraient même pa
d'être refutés sérieusement, sans l'importance
qu'on leur a souvent attribuée et qui repos
toujours sur un malentendu ; l'anecdote pr
est un exemple. Il y avait dans les petits app
une pièce, connue de l'entourage sous le titre
du Café du roi. Les *registres des magasins* nou
une explication fort simple de cette appellati
termes. *Cabinet à pan où l'on fai le caffé du r*
pas où le roi fait son café, ce qui est bien dif
est peut-être l'origine et l'explication de l'ane
nous combattons. Ajoutez-y l'équivoque su
d'un laquais et le gros mot affecté à madame
il n'en a pas fallu davantage à de mauvais plai
fabriquer une historiette amusante, qu'ils ont
au prince Henri de Prusse, non moins railleu
frère, le grand Frédéric. La lettre a été ens
sur du Mouriez[2], autre amateur de facéties

1. En Russie, on n'allume pas son feu comme à P
chauffe à l'aide de poêles, qui ne s'éteignent ni jour

2. Une de ces lettres, adressée au prince Henri de
racontait l'anecdote suivante : « Le roi fait ce qu'il
du Barry, et, ne pouvant l'élever à lui, il est complèt
cendu à elle. La plus parfaite égalité, telle que l'exi

ıdmirateur déclaré de M. de Choiseul et faisant lui de la politique à coup de bons mots ou de s.

oit à quoi se réduit une anecdote qui a fait tant t, qui en mérite si peu et qui doit disparaître es de l'histoire où elle occupe une place usurpée.

ie. Vous sentez, Monseigneur, qu'il n'y a pas de Majesté. la règle de tous les ménages, il est serviteur et on *La France*. Voici le plus nouveau : un matin il prépa-café, qu'il négligea un instant pour les charmes de la s'enfuit. « Tiens, prends donc garde, La France, ton le camp. » (*Le Dieu, le général du Mouriez et la Révolu-çaise*, page 62, à la note.)

CHAPITRE XXII

LE DUC DE LAURAGUAIS A LONDRES.
CHASSÉ, CHANTEUR.
LES BARMÉCIDES. — L'ABBÉ DELILLE CHEZ MADAME DU BARRY.

On a parlé du procès singulier que s'était suscité à Londres M. le comte de Lauraguais, en laissant marier sa maîtresse, qu'il avait plaisamment qualifiée du titre de comtesse *du Tonneau*, avec son secrétaire, et en continuant de vivre avec elle. Celui-ci, après avoir paru se prêter sourdement à ce commerce infâme, a accusé son maître d'adultère et lui a fait un procès criminel, sans doute pour en tirer de l'argent. Le seigneur dont il est question, naturellement facétieux et qui aime à écrire, en a pris occasion de faire un mémoire intitulé : *Pour moi et par moi;* puis il détaille ses noms et ses surnoms. Rien de plus original que ce pamphlet où, se livrant à la folie la plus extrême, il dit tout ce qui lui passe par la tête avec cette tournure qui lui est propre. Dans le galimathias où le plonge son imagination vagabonde, on trouve des saillies charmantes. Il a dédié ce burlesque ouvrage au duc, son père. (*Mémoires secrets*, 7 juin 1773.)

Le sieur Chassé est un gentilhomme breton qui, par libertinage, par indigence ou par une passion effrénée pour le théâtre, s'était fait acteur et chanteur de l'Opéra. Sa belle figure, la noblesse de son jeu et la beauté de sa voix, qui

ait une basse-taille, l'avaient rendu un des coryphées de ce ectacle. Il y a brillé longtemps. Depuis plusieurs années il est retiré. Il a aujourd'hui soixante-seize ans. Cependant ne sait trop comment madame du Barry a voulu l'entendre. Il s'est refusé aux instances de ceux qui le sollicitent pour cette dame et a déclaré qu'il ne chanterait que ur le roi; d'abord par l'obéissance qu'il devait à son maître ensuite par reconnaissance de ses bontés et des pensions nt il l'honorait. On lui a donc parlé au nom du roi et il a anté à un petit souper devant S. M. et la favorite. Ils en t été émerveillés. Le prince lui a dit qu'il le retenait pour s fêtes du mariage; qu'il était question de remettre *Roland*, éra dans lequel il excellait, et qu'il voulait que Chassé fît le rôle. S. M. s'est expliquée ainsi vis-à-vis du maréal de Richelieu et des intendants des Menus, et l'acteur t forcé de céder aux vœux du monarque. Mais comme il t bien différent de chanter en chambre ou sur le théâtre, s amis de l'acteur tremblent pour lui. Au surplus, il a reçu ne boîte d'or de la valeur de cinquante louis, et pour ménager sa délicatesse, madame du Barry a bien voulu lui ire dire que c'était de la part du Roi. (*Mémoires secrets.*)

Pidansat a copié ce passage mot pour mot, p. 341, dit. 1776, sans dire qu'il prenait le fond et la forme ux *Mémoires secrets*, ce qui serait un plagiat complet 'il n'y avait ajouté quelques méchancetés de sa façon, uivant son usage.

Madame du Barry voulut entendre le fameux acteur Chassé, bien qu'il fût âgé de septante-six ans. La requête adressée au nom de Louis XV, Chassé consentit à dire quelques airs devant la favorite et son amant décrépit. Ils en furent émerveillés. Le prince lui dit qu'il le retenait pour les fêtes du mariage du comte d'Artois. On devait remettre en scène *Roland*, Sa Majesté désirait le revoir dans le rôle de ce paladin où tant de fois il avait triomphé. Chassé promit et ne

put tenir sa parole, cette fatigue était au-dessus de ses for
L'acteur vétéran reçut le lendemain une magnifique b
en or, et madame du Barry, pour ménager la délicatess
virtuose, lui fit dire que c'était de la part du Roi. (*Th*
lyrique, Académie royale de musique, par Castil-Blaze, t
p. 296.)

Chassé de Chinais, né à Rennes en 1699, mor
25 octobre 1786, à Paris, rue Neuve-des-Petits-Chan
débuta à l'Opéra en août 1721 et prit sa retraite
1756; il quitta l'Opéra avec une pension de 1,500 liv

On trouvera une liste intéressante de ses rôles d
l'ouvrage de M. Campardon, *l'Opéra au* XVIII[e] *siè*
p. 105, avec plusieurs détails anecdotiques et biog
phiques sur Chassé.

Depuis longtemps on parle beaucoup d'une tragédie n
velle du sieur de La Harpe, intitulée : *les Barmécides.*

Suivant son usage, il capte les suffrages des sociétés
la lisant lui-même dans diverses maisons. Il a eu l'honn
d'être admis chez madame la comtesse du Barry, qui a b
voulu l'entendre. Cependant cette dame, fatiguée dès le p
mier acte, en avouant que c'étoit très beau, bâilloit be
coup. Elle a demandé le cahier de l'auteur : elle l'a parco
des yeux; elle lui a dit de lui lire les dernières scènes e
fini par s'extasier en bâillant toujours. L'amour-propre
petit bonhomme a été très humilié, d'autant qu'il n'ose fa
d'épigramme contre le mauvais goût de la comtesse. (
mémoires secrets, 27 juin 1773.)

[illegible] plaisanterie courait le monde. Alors elle fais
[illegible] rire, quoique surannée. Les *Barmécides* s
[illegible] dans le moule de la tragédie classique. Sous
[illegible] manquent de vie mais non d'intérêt. Il

rt pour sortir de l'ornière battue. On doit en
ompte à La Harpe.

ne je l'ai dit, on trouvait partout de ces présidentes
eaux d'esprit). C'était une madame Hénique dont je
i. Une madame Lecoulteux chez qui j'ai eu aussi le
r d'être conduit, épouse d'un Turcaret, sachant par
roman des *Incas* et rompant des lances pour les
ides, parce que l'auteur les avait récités chez elle
s avoir lus devant Louis XV, qui avait dit à la favo-
Madame, cela vous a-t-il bien fait bâiller [1]? »
opos d'Académie, M. de Beauvau m'a mandé que
Cars avait introduit l'abbé Delille chez madame la
se, et qu'en sa présence et celle de toute sa cour
é madame de Mirepoix), il avait récité sa traduction
trième chant de l'*Enéide*. L'assemblée a paru contente,
est la valeur d'un bon point pour la première place
adémie. (*Lettre de madame du Deffant à la duchesse*
seul, Paris 16 août 1773.)

s premières lectures des *Barmécides* ont été faites chez
e du Barry, qui bâilla dès le premier acte et s'obstina à
r jusqu'au bout, toujours en bâillant. Mais Louis XV n'é-
présent ou du moins le mot cité par Brissot fut adressé
mtesse d'Artois, nouvellement mariée et devant qui on
de représenter *Isménor* à l'Opéra. Cette pièce avait été
scène à grands frais. Par les soins de madame du Barry
ulait lui plaire, on avait intercalé beaucoup de vers à la
e de la jeune princesse, ce qui n'empêcha pas le vieux roi
dire en sortant : « Ma fille, avez-vous bien bâillé ? » (*Mé-
de Brissot*, 1er vol., p. 205.)

CHAPITRE XXIII

QUERELLE PRÉTENDUE DE MADAME DU BARRY AVEC SON BEAU-FRÈ
VERS SATIRIQUES ATTRIBUÉS A CELUI-CI.
MARIAGE D'ADOLPHE DU BARRY AVEC MADEMOISELLE DE TOURN
DONATION DE 200,000 LIVRES PAR MADAME DU BARRY.
SIGNATURE DU CONTRAT PAR LE ROI ET LA FAMILLE ROYALE.

Dès le mois de juin, madame du Deffant écrivai
madame de Choiseul :

On dit ici qu'il y a des chansons contre madame du Ba
faites par monsieur son beau-frère. Si je puis les avoir
vous les enverrai.

Notons qu'à cette date, madame de Choiseul av
reçu sa pension de 50,000 livres qu'elle devait à l'
tervention de madame du Barry. M. de Choiseul av
palpé l'énorme indemnité de 300,000 livres qu'il dev
à la même personne. Ce qui ne les empêchait pas
se repaître de chansons propagées contre elle. Nob
âmes !

On prétend qu'il s'est élevé une querelle entre la comte
du Barry et le comte Jean (le beau-frère); qu'elle a ét
[illegible] que ce dernier, dans ces accès d'humeur violente d
[illegible] se repent toujours, a exhalé sa bile et fait une chan
[illegible] se permet de lui rappeler, de la façon la plus piquan
[illegible] choses qu'il aurait dû oublier. Peut-être aussi un pl

a-t-il été bien aise de trouver cette occasion, en impu-
au comte Jean la production licencieuse d'une plume
atirique. Telle qu'elle soit, voici cette chanson :

Sur un air : *De la Rosière.*

Drôlesse !
Où prends-tu donc ta fierté ?
Princesse !
D'où te vient ta dignité ?
Si jamais ton teint se fane ou se pèle,
Au train
De Catin
Le cri du public te rappelle.
Drôlesse ! etc.
Lorsque tu vivois de la messe
Du moine, ton père, Gomard [1],
Que la Ranson [2] vendoit sa graisse
Pour joindre à ton morceau de lard,
Tu n'étois pas si fière,
Et n'en valois que mieux ;
Baisse ta tête altière
Du moins devant mes yeux.
Ecoute-moi, rentre en toi-même,
Pour éviter de plus grands maux :
Permets à qui t'aime, qui t'aime,
De t'offrir encor des sabots !
Drôlesse !
Mon esprit est-il baissé ?
Princesse !
Te souvient-il du passé ?

auteur des *Anecdotes* reproduit cette chanson page
mais il se garde bien de la faire suivre des obser-

Il y a *Guimard* (faute évidente).
Voloit ou *vendoit*, ce qui est au fond la même chose.



vations des *Mémoires secrets* qui ...nt que la ch...
son n'est pas l'œuvre de Jean du Barry. Au contrai...
il la lui impute expressément. Telle est sa mé...
constante. Donner comme certain ce qui est dout...
comme prouvé ce qui n'est qu'allégué, et ici m...
l'allégation manque. Les *Mémoires secrets* ne di...
nullement, n'insinuent même pas que Jean du B...
ait composé cette pièce satirique. Ils l'attribuent à
fantaisie d'un mauvais plaisant, d'un inconnu...
Rien en effet n'est plus opposé au genre d'esprit ...
du comte Jean. C'est un homme essentiellement ...
et vil : il procède par la ruse, par la violence ...
Aujourd'hui que nous possédons sa correspond...
avec sa belle-sœur, nous pouvons affirmer qu'il n'...
tenu envers elle un langage injurieux et ...
n'aurait pu d'ailleurs l'invectiver d'une manière ...
infamante sans se couvrir lui-même de boue. On ...
encore juger du style de Roué par le mémoire qu'il
publié contre sa belle-fille, veuve de son fils. Il ...
offensé, il aurait droit de se montrer sévère envers ce...
femme qui refuse de porter le nom de du Barry, t...
en gardant la dot qu'elle avait reçue de la favorite.
reste doucereux et poli. C'est son naturel.

Quel que soit au reste l'auteur de ces couplets, on
peut s'empêcher de les trouver remarquables; à la f...
ture légère des chansons du XVIIIe siècle, ils joign...
l'énergie de notre réalisme moderne. C'est la *Bourb...
naise mise à nu, sans le voile de l'allégorie, et pr...
sément à raison de cette verve vengeresse qui s...
toute la vigueur de la satire, nous estimons qu'...
est dirigée contre les du Barry et non émanée d'au...
d'eux.

On s'occupe ensuite à la cour d'un mariage qui de-int un petit événement par les bruits auxquels il onna lieu, à peu près comme le mariage d'Alexandrine 'oisson avec le comte du Luc. Il s'agit du mariage de ean-Baptiste du Barry, fils du Roué, dont les prénoms rais étaient Jean-Baptiste et le surnom Adolphe ou ,olo. Il prenait le titre de vicomte sans y avoir droit, omme nous l'avons dit.

A entendre l'auteur des *Anecdotes*, on aurait pensé d'abord à le marier avec une fille naturelle du roi, connue sous le nom de mademoiselle de Saint-André et élevée au couvent de la Présentation. Un monsieur de Saint-Yon, qui lui servait de curateur, s'y serait énergiquement opposé. Louis XV se serait rendu aux raisons que lui donnait ce serviteur dévoué, et il aurait fallu penser à une autre alliance pour Jean-Baptiste du Barry.

On jeta les yeux sur une jeune personne sans fortune et d'une grande naissance. Sa famille aurait été parente ou alliée de la maison de Soubise.

On lit dans les *Nouvelles à la main Penthièvre :* « On parle du mariage de M. le vicomte du Barry avec mademoiselle de Tournon; on assure même qu'il ne tardera pas à se faire. » (27 juin 1773.)

Le *Nouvelliste* était bien informé. Un mois ne s'était pas écoulé que le mariage fut célébré à Paris, le 19 juillet 1773.

Dès le 18 juillet, le contrat, préparé par Garnier Deschênes, notaire du Roué, et Lepot d'Auteuil, notaire de madame du Barry, avait été signé par le roi et la famille royale[1]. La minute originale est déposée aujour-

1. *Gazette de France* du 27 juillet.

d'hui chez Me Demont, notaire, place de la C
Il nous a été permis de la voir. L'acte est curi
plus d'un rapport.

Au commencement s'étale dans toute sa van
rable la ridicule importance du Roué. Il s'inti
haut et très puissant seigneur, monseigneu
Baptiste comte du Barry Céres, Vidame de C
comte de l'Isle Jourdain, seigneur de Bellegard
Garbée, Lassère, Seijaundas, Thil, Maubec e
Gray et autres lieux, gouverneur de Lévignac,
rant en son hôtel, rue Richelieu, paroisse d
Roch, et on voit par la suite de l'acte qu'il es
dans les liens du mariage avec très haute et t
sante dame, Marie-Catherine-Ursule Dalmas, so

Comment le pauvre gentilhomme de Gascog
il droit à tous les titres dont il s'affublait? Vi
Chaalons, comte de l'Isle Jourdain, etc. Si
jugeons par son gouvernement de Lévignac,
peaux ne cachaient que d'insignes mensonges
ces formules hautaines de puissant seigneur et
seigneur on voyait encore percer le pauvre dia
si besoigneux. Bretz, Garbée, Seijaundas, Th
ne sont que des villages obscurs.

Le futur marié prend le titre de très hau
puissant seigneur, monseigneur Jean-Baptiste
du Barry, mestre de camp de cavalerie, titre éq
à celui de colonel, seigneur de (illisible);
D'après l'état de services du ministre de la
Jean-Baptiste du Barry avait le rang de mestre
de cavalerie depuis le 9 novembre 1772, c'e
depuis neuf mois. Il est indiqué dans le co
mariage comme mestre de camp, c'est-à-dire
en titre, mais était-il pourvu d'un régiment

andement? Nous n'avons pu le savoir. L'énon- ı du contrat est donc exacte, quoique incomplète. r. Il était né le 17 septembre 1749. Il n'avait en ue vingt-quatre ans; il était donc bien en état de ité pour le mariage.

:istence de la femme du Roué est attestée par même de mariage de son fils. On voit combien il ıx de dire qu'il aurait pu se marier avec Jeanne au lieu de mettre Guillaume à sa place, et à quel M. Jal s'est trompé sur ce point. (A voir la rec- on première de cet auteur.)

lame du Barry intervint au contrat et fit donation ıux époux d'une somme de 200,000 livres. C'était ɔéralité magnifique, nous pourrions dire une pro- é coupable si la somme avait été tirée du Trésor pour enrichir les du Barry ou les Tournon. Mais ıme toujours, on voit la pénurie réelle toucher la se apparente. Madame du Barry n'avait pas les 0 livres qu'elle donnait : ne pouvant fournir le l, elle se borna à en servir les intérêts, ce qu'elle ju'au 25 novembre 1791. La donatrice agissait lans le contrat, sans l'autorisation de son mari. bornait seulement à promettre sa ratification, ut lieu que le 24 juin 1778.

e donation de madame du Barry au fils du Roué it pour faire tomber la prétendue querelle sur- entre la comtesse et lui. Comment aurait-il inju- le de qui dépendait la fortune et même l'établis- de son fils? Le passage des *Mémoires secrets* qui le la chanson attribuée par Pidansat à Jean du est du 20 juillet 1773, précisément au moment t fait le mariage, à la même date du 20 juillet S'il était vrai que Jean du Barry eut composé



une chanson aussi injurieuse contre sa belle-sœur, ce serait précisément au moment où elle allait faire au vicomte une donation considérable, où le roi devait être prié d'apposer sa signature sur le contrat. C'est ce qu'il est impossible d'admettre. Il faut plutôt dire que la chanson aurait pu être faite dans le but d'empêcher le mariage, mais alors ce ne serait pas par le Roué.

Le Roué, dans un mémoire qu'il dut composer plus tard contre sa belle-fille, devenue veuve, s'est vanté de cet honneur que lui aurait fait le roi de signer le contrat de son fils. Sa parole nous étant parfaitement suspecte, nous avons vérifié le fait et reconnu d'abord qu'il était prouvé par la *Gazette de France,* le journal officiel du temps, surtout pour les mouvements extérieurs de la cour. L'inspection de la minute est venue mettre le dernier sceau à cette certitude. On y trouve les signatures suivantes :

LOUIS (Louis XV).

LOUIS-AUGUSTE (le Dauphin. Celui qui sera bientôt Louis XVI).

MARIE-ANTOINETTE

STANISLAS-XAVIER (le comte de Provence, plus tard Louis XVIII); — MARIE-JOSÉPHINE-LOUISE (femme du précédent); — CHARLES-PHILIPPE (le comte d'Artois); — MARIE-ADÉLAÏDE, VICTOIRE-LOUISE, SOPHIE-PHILIPPE (mesdames de France). — Et immédiatement : Jeanne GOMARD VAUBERNIER (la comtesse du Barry); — le comte Jean DU BARRY (son beau-frère); — Jean-Baptiste vicomte DU BARRY (fils du précédent); — Françoise DU BARRY (sœur de Jean, connue sous le nom de *Chon* du Barry); — le chevalier DU BARRY (connu plus tard sous le nom de marquis d'Hargicourt).

Comte DE TOURNON; — Souveraine DE TRELEMONT, ntaice (*sic*) de Tournon; — Rose-Marie-Hélène DE OURNON (la future épouse); — Sophie DE TOURNON (sa eur); — BEAUJON, etc., etc.

Le doute n'est plus possible en face de l'évidence latérielle! Et le contrat n'a pas été signé seulement ar le roi, il l'a été par toute la famille royale, le Dauhin, Marie-Antoinette, mesdames de France, dont écriture se trouve pour ainsi dire en contact avec la ignature réprouvée de la favorite! Il est vrai qu'ayant igné les premières, elles n'ont pu savoir ce qui a suivi, nais elles ne pouvaient ignorer ce qui devait arriver, t elles connaissaient l'acte renfermant la donation de a fausse et impure comtesse!

Elles ont signé pourtant!

Est-ce obéissance envers le chef de la famille, leur père, le roi?

Est-ce faveur pour la famille de Tournon alliée aux Soubise?

Est-ce aussi parce que le vicomte du Barry ne partiipait pas à leurs yeux à la réprobation qui pesait sur es siens? Le vicomte avait été page de la chambre, il vait été élevé à la cour, il pouvait y être assez bien vu ersonnellement, y compter des amis, de ces souvenirs ui protègent? Toutes ces raisons peuvent se combiner t, rassemblées, expliquer un fait étrange au premier bord et qui, nous l'avouons, avait provoqué d'abord otre étonnement, notre incrédulité. Il est établi que ir une même feuille de papier se trouvent réunies les gnatures de Marie-Antoinette et de madame du Barry, mme on voyait jadis leurs noms côte à côte sur le gistre aujourd'hui brûlé de la Conciergerie.

La présentation de la jeune et brillante vicomtesse à la cour ne se fit pas attendre longtemps après le mariage. Dès le 1er août suivant, elle a l'honneur d'être présentée, dit *la Gazette de France*, à Compiègne au roi et à la famille royale par *la comtesse du Barry*[1].

Ici l'auteur des *Anecdotes* reprend la parole et trouve à placer une de ces narrations perfides où il prétend que le Dauphin reçut fort mal la vicomtesse et sa conductrice, lorsque celles-ci furent annoncées par l'huissier de la chambre.

Le Prince aurait été auprès d'une fenêtre à jouer de l'épinette sur les vitres. En vain elles attendirent qu'il les regardât et remplît l'étiquette. Il ne leur dit pas un mot, il ne se dérangea point et les laissa ressortir comme elles étaient entrées. Les deux Belles méritaient pourtant bien un coup d'œil.

Soit. — Le Dauphin a pour madame du Barry le mépris le plus profond et il le lui témoigne. C'est son droit. Elle reçoit une mortification; tant pis pour elle et nous ne la plaignons pas, nous ne la défendons certes pas. Mais la jeune femme sacrifiée à cette alliance, est-ce qu'elle mérite ce traitement injurieux? Est-ce qu'elle a le droit de s'y attendre, lorsqu'elle sait que le Dauphin et la Dauphine ont apposé leur signature sur son contrat de mariage? Est-ce qu'enfin venir les remercier n'était pas pour elle un devoir impérieux? Si donc le Dauphin l'avait mal reçue, son action aurait été grossière, d'abord parce qu'il faut toujours être poli envers une femme, fût-on le roi lui-

1. *Gazette* du vendredi 6 août 1773, article Compiègne, du 5 août.

et ensuite injuste, parce qu'il aurait frappé r une jeune fille soumise à la volonté de ses et fort innocente des torts de la favorite. Nous vons nous persuader que Louis XVI, si bon, se ntré là si dur et si inique. Sa signature au pied rat nous en est un gage et un moyen de réfu- ontre Pidansat de Mayrobert. C'est encore une ccasions où l'on sent la nécessité d'examiner es elles-mêmes, rien ne rétablit mieux la vé- n ne confond mieux le mensonge.

lettre de Mercy a confirmé ces prévisions. Il Après-midi, à la suite du salut, la comtesse du résenta sa nièce au roi, qui ne dit pas un mot ; , la présentation se fit devant le Dauphin qui fit contenance. »

eune vicomtesse du Barry était fort belle. Elle blait, disait-on, *en beau*, à madame de Château- ort belle elle-même [1]. C'est ce qui fait extrava- uteur des *Anecdotes* dans tous les sens. Tantôt nte que la tante aurait été jalouse de sa nièce du roi (p. 335). Ce qui l'aurait déterminée à er au mariage. Tantôt il prétend qu'elle aurait parti de cette rivalité et qu'elle aurait dit avec « Tant mieux, au moins la place ne sortira pas mille » (p. 338). Pour se mettre d'accord avec ne, Pidansat imagine de grossières obscénités, se retrouve (p. 339). Madame du Barry prostitue à Louis XV (p. 340). Nous supprimons quelques ements de haut goût qu'on pourra voir dans le original de ces turpitudes. Enfin (p. 360), il se

tre de madame du Deffant à l'abbé Barthélemy, du t 1773.





ravise et il veut décidément adame du
ait été jalouse de sa nièce, au point d'empêcher
ne chantât devant elle un couplet sur les charı
cette jeune nymphe. Les *Mémoires secrets* ne
rien de semblable ; ils se bornent à rapporter
petite pièce, assez jolie, dont l'atticisme fait seul
légèreté.

24 octobre 1773. On chante dans Paris le c
suivant, fort à la mode : il a été fait en l'honn
la jeune vicomtesse du Barry et a passé de la vil
cour. Il est sur l'air : *Lison dormait*, etc., etc., ti
Julie :

Est-il beauté plus accomplie.
Hébé, Vénus... oui, la voilà.
Voyez sur sa gorge jolie
Ce bouton-ci, ce bouton-là ;
Cette taille fine et légère,
Et plus bas, plus bas... Halte-là !
On n'voit pas ca, on n'touch' pas là :
C'est la cachette du mystère.
L'amour jaloux défend ce lieu ;
Un mortel y seroit un Dieu.

(*Mémoires secrets*, t. VII, p

Ce mariage fut bientôt suivi d'un autre dans la
famille, celui du chevalier du Barry, le troisième
celui que nous avons appelé Nicolas, dit Elie du
et qui avait passé par l'Ecole militaire. Les *Nou*
la main de Penthièvre disent, à la date du 5 août
M. le chevalier du Barry doit épouser madem
de Fumel [1].

1. V. *Anecdotes*, p. 346 et 347.

Nous avons dit et démontré ci-dessus que nos du
rry n'avaient droit à aucun titre. Le père commun,
ntoine du Barry, n'en portait pas dans les actes de
état civil. Cependant nous voyons Jean et Guillaume
arroger le titre de comte, et le dernier de la famille,
ui n'avait signé que chevalier, devient *marquis* de son
utorité privée.

Le régiment de la reine envoyé au devant de la comtesse
l'Artois est commandé par le marquis du Barry (21 oc-
tobre 1773).

Madame la marquise du Barry est nommée par le Roi dame
pour accompagner cette princesse (14 nov.).

CHAPITRE XXIV

OUVERTURE DU SALON DU LOUVRE.
LE ROI COUCHE A LOUVECIENNES.
VOLTAIRE ET MADAME DU BARRY. — STANCES CÉLÈ
MADAME DU BARRY PROTÈGE LEDOUX.
MARIAGE DU COMTE D'ARTOIS. — PIÈCES DIVERSI

Le mois de septembre ramenait l'ouverture d sition du Louvre pour les œuvres de peinture ture, etc., puisque, comme nous le savons d expositions avaient lieu tous les deux ans. On dans le Salon de cette année 1773, les sujets qui nous intéressent :

PEINTURE

Par M. DROUAIS, académicien, peintre de Monsei comte de Provence.

. . . .

Le portrait de madame la comtesse du Barry p. 31).

SCULPTURE

Professeurs :

. . . .

Par M. Pajou.

Le portrait de madame la comtesse du Barry. en marbre (n° 197).

le jugement que nous en trouvons dans une lettre
e sur le Sallon, disent *les Anecdotes :*

ur Drouais a raté encore une fois le portrait de
la comtesse du Barri, qu'il nous présente aujour-
s les attributs d'une Flore flétrie et presque fanée ;
nné un regard plus propre à exciter la compas-
le désir.
ourtant avec ce seul secours que M. Pajou lutte
sieur Drouais et l'emporte de beaucoup au gré des
nnaisseurs. Rien de si beau que ce buste, d'une
un charme, d'une expression unique. Il frappe les
ptes par un air de volupté répandu sur toute sa
mie. Le regard et l'attitude secondent les inten-
peintre ; il n'est personne qui, en voyant cette
éleste, ne lui décerne sans la connaître le rang
ccupe et ne s'écrie avec M. de Voltaire :

L'original était fait pour les Dieux.

(*Les Anecdotes*, p. 357.)

---

16 septembre 1773.
a couché lundi à Saint-Oüen, mardi à *Luciennes*
endu mercredi à Choisy.

(*Nouvelles à la main* écrites pour le duc de
Penthièvre. Bibliothèque Mazarine.)

le seul passage, à ma connaissance, qui cons-
Louis XV couchât à Louveciennes. Il semble
ait pu coucher à Marly, qui est à une très pe-
nce. Mais on voit par là qu'il ne se cachait
passer la nuit chez sa maîtresse. On consi-
fait publiquement dans un recueil qui contraste
honnêteté avec les pages moins édifiantes des
s secrets.

On lit dans les *Nouvelles à la main* écrites pour l
de Penthièvre :

M. de la Borde, premier valet de chambre du Roi, acquitté en passant à Ferney d'une commission dont dame du Barry l'avait chargé auprès de M. de Voltaire embrassé deux fois de sa part. Ce poète vient d'envoye sujet ce quatrain à madame du Barry.

C'est cet envoi provoquant qui a donné lieu lettre si connue :

Madame,

M. de la Borde m'a dit que vous lui aviez ordon m'embrasser des deux côtés de votre part.

Quoi ! deux baisers sur la fin de ma vie !
Quel passeport vous daignez m'envoyer
Deux ! c'en est trop, adorable Egérie :
Je serais mort de plaisir au premier.

Il m'a montré votre portrait. Ne vous fâchez pas dame, si j'ai pris la liberté de lui rendre ces deux bai

Vous ne pouvez empêcher cet hommage,
Faible tribut de quiconque a des yeux :
C'est aux mortels d'adorer votre image;
L'original était fait pour les Dieux.

J'ai entendu plusieurs morceaux de *Pandore* de M Borde; ils m'ont paru dignes de votre protection. La donnée aux véritables talents est la seule chose qui augmenter l'éclat dont vous brillez. Daignez, Ma agréer les respects d'un vieux solitaire, dont le c connaît presque plus d'autre sentiment que celui de connaissance.

Telle est la scène qui a mis en présence madame du rry et le plus grand nom littéraire de son siècle. Elle s'est pas adressée au philosophe de Genève. Son stère figure l'aurait effrayée. Elle s'est sentie plus à ise avec le chantre par excellence de la beauté et s grâces. Elle était en famille chez lui. Déjà nous les ons vus en rapport et ils se retrouveront encore au oment du dernier voyage de Voltaire à Paris, où ils hangent un suprême adieu. Le patriarche de Ferney connaissait qu'un culte : celui de l'esprit. Il en était grand-prêtre. Ses hommages étaient des oracles vant lesquels on s'inclinait. Ces stances charmantes t été pour celle qui les avait inspirées une première tabilitation ; elles ont volé partout et on les retrouve ıs *les Nouvelles à la main* du duc de Penthièvre, dans *lmanach des Muses* de 1774, dans *la Correspondance* Grimm, dans les vers de Marmontel, dans les pars intimes de Vergniaud, très amateur et connais-r en poésies légères. Elles font gronder madame de ɔiseul, qui les envoie à madame de Deffant, en les ropiant. « Voltaire, dit-elle, a bien souillé sa plume ıs sa vieillesse. » Metra, lui, nie l'authenticité de la tre et le malheureux Pidansat se charge du coup de d de la fable.

Il trouve mauvais que Voltaire ait voulu entendre la ısique faite pour sa *Pandore*, faiblesse bien excusable ez l'auteur de *Zaïre* et de *Mérope*, et puis, il imagine e autre critique que nous voulons montrer dans toute tournure pédantesque.

)n sait que la nymphe Egérie inspiroit Numa, le sage islateur des Romains et, par une adulation qui ne peut se ılifier, l'auteur donnoit à entendre que la divinité de Ver-

sailles avoit aussi inspiré Louis XV dans tout
tions qu'il veut faire sur la législation.

Le pauvre Pidansat disserte doctement s
lateur des Romains qui n'a jamais existé, e
à Voltaire des allusions auxquelles il n'a ja
qu'il relise donc l'épigraphe de son livre, il
c'est lui qui, le premier, a donné à madame
nom d'Egérie.

Illa... Egeria est, do nomen quod libet i

Mon Egérie c'est ma maîtresse. Voilà en
çais tout ce que veut dire son épigraphe; po
loir interdire à Horace et à Voltaire le lang
a donné l'exemple? Il est vrai qu'ils ne s
écrivains de sa force.

---

8 novembre 1773. — Le sieur Le Doux, jeun
connu par plusieurs ouvrages qui annoncent du
noblesse, de l'imagination, mais auquel il manq
fois de la sagesse, vient d'être élu membre de
d'architecture, au préjudice de beaucoup de ses a
contrôleur général a déclaré à Messieurs de l'A
madame du Barry et lui désiroient qu'on donnâ
cante par le décès du sieur Charpentier au sie
C'est cet artiste qui a construit le nouveau pav
ciennes. Il a fait aussi le temple de Terpsicore
selle Guimard et quantité d'autres monumens pl
que grands. (*Mémoires secrets*, VII, p. 89.)

Nul doute que madame du Barry ne fût
rable à Ledoux. Il avait construit pour elle
de Louveciennes, elle lui avait en outre con

ication de son hôtel de l'avenue de Paris à Versailles. ,es travaux étaient en plein cours d'exécution au mo-nent même de la nomination de Ledoux à l'Académie le l'architecture. Il est donc très probable qu'elle a dû exercer à son profit toute l'influence dont elle pou-vait disposer. L'abbé Terray était aux ordres de ma-lame du Barry, une démarche de sa part pour l'archi-tecte qu'elle protégeait se comprend donc très bien. Y eut-il une simple déclaration verbale du contrôleur général, comme le disent les *Mémoires secrets*, ou adressa-t-il une lettre à l'Académie, comme le soutient Pidansat? La première hypothèse nous parait beaucoup plus ad-missible que la seconde. Il est des choses qui ne s'écri-vent pas; les membres de l'Académie devaient bien onnaître la situation, personne n'ignorait que Ledoux tait le protégé de madame du Barry, l'abbé Terray 'aurait rien appris de nouveau aux académiciens et se erait exposé en pure perte à beaucoup d'inconvénients. . est donc à croire que les auteurs des *Mémoires secrets ontemporains* étaient mieux informés que l'auteur des *necdotes*, écrivant plusieurs années après les événe-ments.

Pidansat a copié servilement les *Mémoires secrets*, sans n avertir par des guillemets comme on doit le faire quand on cite honnêtement; il s'est permis seulement ine petite altération que nous relevons pour faire ap-précier de plus en plus sa bonne foi.

Les *Mémoires secrets* avaient dit en parlant de Ledoux: « Il manque *quelquefois* de sagesse. » A cette apprécia-ion fort juste, il substitue celle-ci : « Il manque pres-que toujours de la sagesse et du jugement. » Ledoux est certainement arrivé à la fin de sa carrière à une aberration d'esprit qui touchait à la folie, mais à cette



époque il était dans la plénitude de son bon sens et toute la maturité de son talent.

14 septembre 1773. — Certifions que le roi, voulant traiter favorablement le sieur Le Doux, Sa Majesté l'a nommé pour remplir dans la 2e classe de son Académie d'architecture la place vacante par la nomination du sieur Rubion à la 1re classe de ladite Académie.

MARIAGE DU COMTE D'ARTOIS. — LE BANQUET ROYAL. PRÉSENCE DE MADAME DU BARRY.

20 novembre 1773. — On ne peut décrire les beautés du coup d'œil du banquet royal. L'Olympe, tel qu'on nous le dépeint dans le jour le plus brillant, peut seul en donner une idée. Le sieur Arnoux, machiniste plein d'imagination, a inventé un surtout d'une mécanique admirable. Le milieu en étoit une rivière qui a coulé pendant tout le repas avec une abondance intarissable. Son cours était orné de petits batteaux et autres décorations du mouvement d'une rivière; les bords représentoient tout ce qui peut les rendre agréables. Le jeu des diamans, dont on ne peut calculer la richesse, faisoit croire qu'on étoit dans un palais de fées. On sait qu'à ce banquet la seule famille Royale et les princes sont admis (le Roi étoit au milieu). En face de Sa Majesté se remarquoit madame la comtesse du Barry, radieuse comme le soleil, ayant à elle seule pour cinq millions de pierreries sur sa personne. Pendant tout le repas elle n'étoit en contemplation que de Sa Majesté et le Roi ramenoit sans cesse sur elle des yeux de complaisance et lui faisoit des mines remarquables. On a cru que Sa Majesté étoit très aise de démentir ainsi publiquement les bruits de défaveur qu'on faisoit courir sur le compte de cette dame, dont la reconnoissance et le profond respect n'éclatoient pas moins sensiblement.

Mardi, jour du mariage de M. le comte d'Artois. Sa Majesté a joué ce jour-là au lansquenet avec M. le Dauphin, madame la Dauphine, M. le comte et madame la comtesse de Provence, M. le comte et madame la comtesse d'Artois, Mesdames, M. le prince de Condé, M. le prince de Soubise, M. le duc de La Vallière, M. le marquis de Laverdy. Madame du Barry étoit présente à ce jeu, pendant lequel des filous, richement habillés, ont enlevé avec beaucoup d'adresse des montres, des tabatières, des bourses pleines d'argent. (*Nouvelles à la main* de la maison d'Harcourt.)

MORT DU MARQUIS DE CHAUVELIN DANS L'APPARTEMENT DE MADAME DU BARRY.

24 novembre 1773. — Le Roi a soupé hier dans les petits ppartemens, chez madame la comtesse du Barry. Sa Majesté voit dit au marquis de Chauvelin, un de ses favoris intimes, ue madame du Barry l'invitoit d'en être; ce seigneur, en xceptant, a supplié Sa Majesté de permettre qu'il ne soupât oint parce qu'il se sentoit un peu incommodé. Cependant avoit commencé un whisk avec Sa Majesté. Il s'est mis à ible ensuite et n'a mangé que deux pommes cuites. Il a epris le jeu. La partie finie, il est allé s'adosser à la chaise e madame la maréchale de Mirepoix, qui jouoit à une autre ible. Il a plaisanté avec cette dame. Le Roi, qui étoit du côté pposé au marquis, ayant remarqué de l'altération sur son isage, lui a demandé s'il ne se trouvoit pas mal! Il est à 'instant tombé roide mort. En vain lui a-t-on donné tous les ecours les plus prompts. Le Roi et toute l'assemblée n'ont pu qu'être vivement frappés d'un pareil spectacle.

M. de Chauvelin n'avoit que 57 ans. C'étoit un homme de beaucoup d'esprit, cultivant les lettres. On a de lui de jolies choses. (*Mémoires secrets.*)

---

28 novembre 1773. — [illegible] égé par madame la comtesse du [illegible]y qui, n'étant pas contente des premières paroles, a fait [illegible]e les secondes par M. Desfontaines, sur la musique de Rodolphe. Son objet ayant été de faire sa cour au comte et à la comtesse d'Artois, en y faisant insérer tout ce qu'on pouvoit dire de plus direct et de plus flatteur à leur louange. Toute cette faveur n'a point eu de succès comme on a dit, et, malgré les efforts de la protectrice qui applaudissoit beaucoup, le Roi, à la fin de l'opéra, est venu dire à madame la comtesse d'Artois : « Ma fille, avez-vous bien bâillé ? » (*Mémoires secrets.*)

Toujours la même plaisanterie, immuable et consolidée.

En 1773, une femme qui jouissait du plus grand crédit en France [1], se trouvant dans la bibliothèque de M. le duc de la Vallière avec une nombreuse suite de grands seigneurs, dit au comparant, en se détournant vers lui et lui parlant à part, qu'elle désirait de se l'attacher pour un objet semblable à celui pour lequel il travaillait chez M. le duc de la Vallière ; le comparant la remercie de ses bontés. Il n'y a pas là, sans doute, un document d'une bien grande importance, cependant on ne peut concilier ce trait avec l'abjecte stupidité qu'il était d'usage d'attribuer à madame du Barry. Elle essaie de s'attacher l'abbé Rive. Comment avait-elle pu apprécier son mérite ? Par l'opinion publique ou par M. le duc de la Vallière ? Il n'importe,

1. On lit en note : la comtesse du Barry.
Le comparant était l'abbé Rive (Jean-Joseph), un des plus érudits bibliographes du XVIII[e] siècle.
Revue des Documents historiques, par E. Charavay, année 1881, février et mars, p. 34. Documents fournis par M. Campardon.

entiel est qu'il y a là une intention louable. La bi- thèque de madame du Barry n'était pas aussi fri- qu'on l'a dit, elle voulait en confier le soin à un ıme qui la dirige, la relève par l'éclat d'un nom dis- ué dans les sciences. En tout cas, il est à croire :lle se serait montrée plus généreuse que le duc de 'allière qui eut avec l'abbé Rive des torts à peine cevables. (V. le surplus de sa lettre *loc. cit.*)

---

on beau-frère vient de me mandée de Toulouze que des onnes mal intentionnées, viennent de troubler le repos :omte du Barry, en luy écrivant que s'il ne portoie à un roit qu'on lui indique cinq cent loūis, un tel jour, sa vie t en dangée. Il n'a pas obéi comme vous sentés bien à e sommation, ce qui lui a attiré une seconde lettre plus naçente avec sommation de mettre toujours à l'endroit qué cinq cens cinq louis d'or à cause du retard ; on s'est né beaucoup de mouvemens pour découvrir les auteurs :es lettres, mais cela a été en vain ; cette avanture a telle- ıt effrayé ce pauvre comte qu'il est parti *incognito* pour is, sans emmener un seul de ses domestiques, dont il int d'être trahy. DUCHEMIN.

1773. — Acrostiche par un poète qui ne recevait pas récompense des vers qu'il avait faits pour madame Barry au roi :

L'univers est rempli de ce nom glorieux
Objet de votre amour, aux peuples précieux.
Un Français est heureux quand il en approche,
Il est dans tous les cœurs, on le voit en tous lieux,
Son image est partout, excepté dans ma poche.

CHAPITRE XXV

(1774)

L'ALMANACH DE FLORE POUR 1774.
PORTRAIT DE PROFIL DE MADAME DU BARRY.
LES IDYLLES DE GESSNER.
LES PENDANTS D'OREILLE DE LA DAUPHINE.
MANŒUVRES CONTRE MADAME DU BARRY.

L'année 1774 devait être la dernière de la faveur
madame du Barry, puisqu'elle fut la dernière de
de Louis XV; elle ne s'annonça pourtant d'abord
sous les auspices les plus riants. Point de diffic
d'étiquette; point de tracasseries entre la famille roy
et la favorite. M. de Mercy ne nous apprend pas
celle-ci eût été mal reçue par la Dauphine. Le ciel é
serein pour madame du Barry; aucun point noir ne
montrait à l'horizon, les poésies en son honneur
fluaient et les poètes couleur de rose, comme Do
n'avaient garde de laisser présager que *le Ténare al*
prochainement s'entr'ouvrir sous le velours doré du trô
Voici en première ligne l'*Almanach de Flore* p
1774, composition insipide d'un sieur Douin [1], capit

1. *Douin et Drouin*, ce sont les gémeaux du Théâtre-Fran
(Rivarol, *petit Almanach des grands hommes*). Le texte a été g
par un nommé Drouet, ancien soldat d'infanterie.

nfanterie, rachetée heureusement par les figures, au nbre de cinquante, qui représentent autant de fleurs oriées; au-dessous de chaque fleur se trouve une ise et un horoscope ; la partie graphique est d'un ur Chevalier, lieutenant d'infanterie, ancien ingéur des camps et armées du roi.

près le titre viennent deux dessins à l'encre violette; i représente un tournesol regardant le soleil avec te devise galante :

L'Astre est constant,
La Fleur fidelle ;

tre offre le portrait de madame du Barry, portrait tant plus curieux qu'il est de profil et qu'on n'en nait jusqu'ici aucun autre dans cette attitude ; ausous sont deux flèches entre-croisées avec un cœur lammé au milieu. Ce délicat frontispice nous a paru oli que nous avons essayé de le reproduire en tête notre ouvrage.

u bas de cette image est la dédicace suivante :

A LA PLUS BELLE.

Je dormois..., le maître des Dieux
Me dit : « Je sais ce que tu veux.
« Choisis ou déesse ou mortelle,
« Pour lui consacrer tes couplets. »
Quoi ? lui dis-je, une bagatelle?
Ne crains rien, je te le permets.....
— Je choisirai donc la plus belle !

Ce volume a passé de la bibliothèque de Louveciennes nscelle de Versailles (E. 643, C.[b]); il paraît, à certains gnes, être relié de la main de Derosme, en maroquin

du Levant poli, rouge, orné de riches dorures, les
de madame du Barry avec sa devise sur les pl
gardes en tabis bleu. Ce bijou est évidemment u
mage fait à madame du Barry par les gémeaux d
nasse. Le faux titre, écrit à la main, en petites ca
porte ces mots : ALMANACH DES TROIS RÈGNES, en
ties; 1re partie, *Almanach de Flore*[1]. (Chez Blai
Cabinet littéraire, in-24 [2].)

La poésie ne vaut pas la reliure, un exempl
mettra d'en juger :

La Rose est la reine des fleurs ;
Ma Rose est la reine des cœurs.

Vient ensuite l'*Almanach des Muses de* 1774,
pièce suivante :

A MADAME LA COMTESSE DU B***,
En lui envoyant la traduction des *Nouvelles Idylle*
de M. Gessner.

La muse de Gessner méritoit, Madame, de parl
langue. Si les Grâces l'ont souvent inspirée, elle v
un hommage,et le bonheur de vous plaire sera sa plu
récompense.

De la Beauté les Talens et les Arts
Chérissent tous l'aimable empire,

1. Un emblème, destiné à produire bientôt une rév
dans la politique, fait ici sa première apparition sous f
madrigal :

LE TRICOLOR.
Trois couleurs dans le Tricolor,
Trois grâces dans Eléonor.

2. Le successeur de Blaizot est aujourd'ui M. Bernard,
du présent ouvrage.

Que l'Eglogue au naïf sourire
Arrête un instant vos regards !
Comme vous belle sans parure,
Elle doit tout aux mains de la Nature.
Comme vous, elle a quelquefois,
Sous l'air d'une simple bergère,
Charmé les Héros et les Rois,
Même les Dieux. Apollon pour lui plaire
Vint oublier l'Olimpe (*sic*) à l'ombre de ce bois.
Quel Dieu pour vous ne l'oubliroit de même,
Si de l'Amour la puissance suprême
Vous permettoit encore un choix ?

Par M. Meister (p. 62).

:ette traduction des *Nouvelles Idylles de Gessner* parut bord sans nom d'auteur. Elle était anonyme aussi n que la dédicace insérée dans l'*Almanach des Muses.* ister, qui en était l'auteur, se nomma dans une épître licatoire manuscrite qu'il adressa à madame du ·ry et qu'il signa. La pièce est jointe à l'exemplaire se trouvait dans la bibliothèque de madame du ·ry et qui a passé de là dans la bibliothèque de Ver- .les. C'est ainsi qu'on a appris successivement le n de l'auteur et celui de la personne à laquelle il iit dédié son ouvrage.

Iacques-Henri Meister, né le 6 août 1744, à Zurich, ıt à Paris, en 1770, pour faire une éducation parti- lière. Son goût pour la culture des lettres l'avait rap- ochė de plusieurs écrivains distingués. Il s'était lié ccessivement avec Diderot et le baron d'Holbach et ait fourni à la Correspondance de Grimm un grand ›mbre d'articles piquants et instructifs (*Biogr. Didot*). rimm l'appelle toujours M. de Meister. Il est présenté ar M. Le Roi comme étant le secrétaire de Grimm.

A côté de ces étrennes lit qui pouvai flatter sa vanité, madame au Barry eprouva un p déboire formant contraste avec les sucreries des adu teurs de cour. Il parut da is l'*Almanach de Liège* u prédiction qui pouvait s'adresser à elle; elle s'ap quait au mois d'avril et était ainsi conçue :

« *Une Dame des plus favorisées..... jouera son d nier rôle.* »

Il n'est pas facile de se procurer l'*Almanach de L* de cette époque. En France, la recherche est imp sible; mais en Belgique, un *littérateur* du pays (c nous dirions ici homme de lettres, M. Faber, que n avons l'honneur de connaître, a bien voulu faire la rification et nous attester que la citation est textuel ment exacte[1].

« Elle avoit eu, se hâte de dire Pidansat, la mode de s'attribuer cette allusion. » Si l'almanach avait une des plus *grandes*, des plus *brillantes* dames de cour, la critique de Pidansat se comprendrait, m *une des plus favorisées*, il n'y avait nulle immodesti se reconnaître dans un passage semblable, elle qui é la favorite en titre du roi.

Aussi les *Mémoires secrets*, où l'auteur des *Anecd* a copié ce passage, ne contenaient-ils aucun bl contre madame du Barry. Ils se bornent à dire :

On a beaucoup de peine à trouver ici des exemplaires véritable *Almanach de Liège*, par le soin qu'avait eu madi du Barry d'en faire retirer tous les exemplaires qu'il a possible de trouver. (27 mai 1774, VII, p. 194.)

1. Lettre du 8 déc. 1880.

MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

19 janvier 1774.

..... Le comte d'Artois n'a de ménagement pour personne, n'en observe aucun non plus à l'égard de la favorite et de out le parti dominant. Il a exigé de la princesse son épouse n'elle ne parlât ni à la comtesse du Barry, ni à aucune emme de sa société. Il dit hautement qu'on a composé sa naison d'un assemblage d'*espèces* dont il se délivrera au remier moment où il en aura le pouvoir. De pareils propos, ue l'on n'a pas manqué de rapporter au Roi, l'ont fort in-lisposé contre le jeune prince, qui est traité en conséquence vec froideur.

M. de Mercy dit un peu plus bas, dans la même ettre :

..... J'ai mis sous les yeux de madame la Dauphine une uite de faits qui prouvent combien les ministres et le parti ominant désirent se concilier les bonnes grâces de S. A. R. Je dois à ce sujet rapporter ici une démarche assez sin-ulière de la favorite.

Un joaillier de Paris possède des pendants d'oreille formés le quatre brillants d'une grosseur et d'une beauté extra-ordinaires; ils sont estimés sept cent mille livres.

La comtesse du Barry, sachant que madame la Dauphine aime les pierreries, persuada le comte de Noailles de lui faire voir les diamants en question et d'ajouter que si S. A. R. les trouvoit à son gré et vouloit les garder, elle ne devoit point en être embarrassée ni du prix, ni du paiement, parce que l'on trouveroit le moyen de lui en faire faire un cadeau par le Roi.

Madame l'Archiduchesse répondit simplement qu'elle avoit assez de diamants et qu'elle ne se proposoit point d'en augmenter le nombre.

Quoique cette démarche soit à bien des égards déplacée, peu convenable et maladroite de la part de la favorite, il n'en résulte pas moins une preuve de son grand désir de s'insinuer dans les grâces de la Dauphine. J'observerai encore que cette tentative doit être partie du propre mouvement de la comtesse du Barry, parce que, si la démarche avoit été plus réfléchie ou dictée par des conseils, il étoit certain que j'aurois été des premiers consultés. J'observerai de plus que cette conduite de prévenance et de respect de la part de la favorite n'est encouragée par aucun changement dans la façon dont la traite madame la Dauphine. Il est vrai que depuis très longtemps S. A. R. s'est abstenue de tout propos mortifiant et même de toute démonstration qui pût indiquer de l'aversion ou de la haine, et ce meilleur traitement n'étant que négatif, il faut que j'aie une attention continuelle à trouver des moyens à faire valoir et à l'interpréter dans un sens dont il n'est pas toujours susceptible.

Quoique toutes les femmes présentées et dansantes soient admises aux bals de madame la Dauphine, elle n'a cependant jamais voulu consentir à ce que sa dame d'honneur y appelât la vicomtesse du Barry ; cette mortification a beaucoup chagriné ce parti et j'ai eu assez de peine à le tranquilliser là-dessus.

Marie-Thérèse répond, le 3 février :

..... Le refus de ma fille d'accepter un présent en bijoux par l'entremise de la favorite est bien à sa place ; c'est un point sur lequel je suis délicate et je ne saurois pardonner à l'Impératrice de Russie la complaisance qu'elle a eue d'agréer le présent que son sujet Orloff lui a fait d'un superbe diamant et d'en avoir fait parade. Au reste, la persévérance de ma fille dans sa conduite vis-à-vis de la favorite fait connoître son attachement à ses volontés.....

Marie-Antoinette aimait effectivement beaucoup le

erreries et en particulier les diamants; on en trouve preuve dans le carnet des dépenses de Louis XVI, ui, étant roi, fut souvent obligé de venir à son aide our acquitter les dettes que ce goût lui avait fait contacter, notamment envers Bœhmer, Allemand qui ne arlait pas le français et qu'elle protégeait peut-être omme un compatriote, quoi qu'elle en dise. Elle n'avait as cependant beaucoup de diamants.

On a beaucoup cité et on a beaucoup abusé des carets de Louis XVI; ils forment cinq volumes distincts : n pour les chasses, un pour les aumônes, un pour les épenses, un pour les promenades. Ils sont tenus fort xactement. Il n'y a donc rien à conclure du silence du arnet des chasses, s'il n'y a pas eu chasse, gibier battu. Il faut chercher dans les autres et examiner il n'a pas placé ce que l'on cherche sous un titre difrent.

On lit dans les Nouvelles à la main conservées à état de manuscrit à la bibliothèque Mazarine :

14 may 1770.

Le Roy et toute la famille Royale a fait son présent de oce à madame la Dauphine; ce sont tous des bijoux de iamans, ils montent à trois millions de livres. Ces diamans ont indépendans des diamans de la couronne, qui servent la magnificence de l'habillé de la maison royalle.

Marie-Antoinette avait eu raison de ne pas accepter 'offre du comte de Noailles. Il eût été à désirer qu'elle eût toujours la même sagesse.

La conduite de madame du Barry en cette circonstance nous paraît parfaitement appréciée et justement censurée par M. de Mercy. Nous relevons seulement cette

Noailles. C'est lui qui fait voir les diamants
phine. Avait-il agi à la sollicitation de madame
et persuadé par elle? M. de Mercy ne nous dit
lui vient ce renseignement, quelles sont ses
La chose en valait pourtant la peine. Le
Noailles était alors ministre du roi auprès
généraux de Hollande. Comment était-il à P
Versailles? Il affirme seulement qu'on ne
dans la conduite de la favorite qu'un témoi
prévenance et de respect envers madame la D
Réponse péremptoire à toutes les fables qu'o
tées sur la prétendue hostilité de madame
contre Marie-Antoinette. Un excès de zèle n
être confondu avec un excès d'insolence. Ma
Barry a péché par envie de plaire, non pa
d'offenser. Le Dauphin, au reste, se montre i
envers madame du Barry et les siens. La vic
innocente des torts de sa famille, n'est pas mieu
que les autres; elle n'obtient même pas la fave
invitée à la soirée ou au bal, quoiqu'elle so

mêmes rigueurs qu'éprouvent tous ceux qui
› nom de du Barry. Personne de la famille
lui parle, et cette femme, quoique née de
et placée à la cour, n'en est que plus mal-
.... »
ns ici une légère erreur échappée à M. de
adame du Barry, née de Fumel, n'était point
le madame du Barry, la favorite ; elle était sa
r, comme ayant épousé le frère de son mari.
› du Barry, mari de Jeanne Bécu, et Nicolas
étaient frères. Il y a donc là une première
on à faire au passage de Mercy. En voici une
· « La *marquise* du Barry, dit M. de Mercy, at-
ı service de madame la comtesse d'Artois. »
ssible qu'elle prit le titre de *marquise*, mais à
Nicolas du Barry n'était pas marquis. Il ne
ıas l'être, puisque son frère aîné Jean aurait
nent comte et il ne l'était même pas. Tous ces
pure fantaisie, étaient usurpés et présentaient
une discordance choquante. Sous ce rapport
lu Barry auraient mérité le dégoût profond
piraient à la famille royale. Peut-être, toute-
›moiselle de Tournon, mademoiselle de Fumel,
de la pression exercée sur elles par leurs
n'auraient pas dû être traitées comme des
;, elles méritaient quelque indulgence.
:e que Mercy soumit à Marie-Antoinette :
ons qu'elle eut le mérite de comprendre,
ıe Mesdames restèrent inflexibles dans leur
Madame la Dauphine, dit-il, a très bien senti
; de justice que je lui ai représentés à ce
malgré l'opposition de Mesdames, S. A. R. a
u, en quelques occasions, marquer moins de

froideur et de dédain à la marquise du Barry et don n'ai pas manqué de faire un bon usage vis-à-vis d favorite. » Et il ajoute cette autre remarque : « Ce n que par des petits moyens semblables que j'ai ré jusqu'à présent à calmer les dégoûts et les plaintes.

M. de Mercy écrit, le 19 février 1774, à Ma Thérèse :

Quoique la comtesse du Barry vienne de donner des pre d'un crédit très affermi et malgré que le Roi paraisse pl à son égard dans un aveuglement aussi décidé que d rable, il règne cependant dans tout le parti de la fa des craintes et des doutes sur le moment où ce mona pourroit rentrer en lui-même.

Aussitôt que je me suis aperçu des plus légers indic ces craintes, j'ai senti de quelle importance il étoit de r bler d'attention pour tâcher d'en pénétrer les motifs. A de soins, j'ai découvert qu'ils étoient fondés en parti des propos que le Roi commence à tenir de temps en t sur son âge, sur l'état de sa santé et sur le compte effr qu'il s'agira de rendre un jour à l'Être suprême de l'e de la vie qu'il nous a accordée en ce monde. Ces réfle occasionnées par le trépas de quelques personnes de du Roi et mortes presque sous ses yeux, ont fort alarr gens qui retiennent ce monarque dans ses erreurs actu et, dès ce moment, un chacun a cru devoir songer moyens de trouver un abri selon les événements pos (II. p. 110).

Quelles sont ces preuves de crédit auxquelles l Mercy fait allusion, comme étant récentes au 19 f 1774? A cette même époque on voit qu'il est que dans les *Mémoires secrets*, des agents de la police çaise envoyés en Angleterre pour faire enlev Londres le sieur T. de Morande, auteur du *Gazeti*

ié. Ce misérable, alléché par le succès de sa pre-
ıre spéculation, en aurait tenté une nouvelle du
me genre.

a écrit, disent les *Mémoires secrets*, à quelques parti-
ers riches de ce pays-ci, qu'il avoit sur leur compte des
cdotes très scandaleuses, mais qu'il croyoit de son hon-
ıté de les en prévenir et de savoir s'ils ne seroient pas
ıés de les voir ainsi révéler au grand jour; que, moyen-
t telle somme, il leur épargneroit ce désagrément. Plu-
ırs y ont aquiescé, entr'autres M. de Marigny (le frère de
lame de Pompadour).
'audace du sieur Morande a été jusqu'à lui faire écrire à
lame la comtesse du Barry, pour la rançonner de la
ne manière. Elle en a porté plainte à M. le duc d'Ai-
llon. Ce ministre s'est abouché avec l'ambassadeur d'An-
ıeterre, qui en a écrit à sa cour, et S. M. Britannique a
ondu qu'elle ne s'opposeroit point à ce qu'on vînt enlever
ıs ses états, noyer dans la Tamise ou étouffer ce monstre,
te de la société, fléau de ses semblables, pourvu que
ı se conduisît dans le plus grand mystère et sans blesser
extérieur les droits de la nation.

---

9 avril. — Il devoit y avoir ce printemps un séjour de la
ır à Marly. La favorite, qui décide de ces sortes d'arran-
nents, s'étoit flattée qu'il en résulteroit pour elle un trai-
ıent plus favorable de la part de la famille Royale, et,
cet espoir, le voyage avoit été fixé et annoncé pour le
is de mai; mais il vient d'être résolu de nouveau que ce
age n'aura point lieu, et j'en suis d'autant plus aise que
voyages à Marly ont toujours été des occasions de tracas-
ies presque inévitables, parce que la famille Royale y
sant les soirées avec la société particulière du Roi, il
venoit sans cesse des remarques et des dégoûts qui

n'aboutissent qu'à aigrir les esprits. Depuis fort longtems la comtesse du Barry n'a point formé de plaintes sur le traitement qu'elle éprouve de la part de madame la Dauphine.

MERCY A MARIE-THÉRÈSE.

22 mars.

Dans ces derniers temps, j'ai eu des lueurs de quelques manœuvres sourdes contre la favorite, mais je ne puis encore débrouiller cet objet ni en juger les ressorts, le duc d'Aiguillon doit toute son existence à la comtesse du Barry, mais il n'est pas content d'elle dans les détails de sa conduite. Il trouve sans cesse dans l'ineptie de cette femme des difficultés à la diriger et à la faire agir. Elle est d'ailleurs exigeante, inconsidérée, et tout cela pourroit donner lieu à des combinaisons et des événemens nouveaux, bien essentiels à prévoir, soit pour le bien général, soit pour autant qu'ils pourroient influer sur la position de M. le Dauphin et de madame la Dauphine.

Mercy est le premier qui, à notre connaissance du moins, ait parlé de ces *lueurs* de dissentiments entre M. le duc d'Aiguillon et madame du Barry, ni les *Mémoires secrets* ni aucun autre *Recueil de nouvelles à la main* n'en parlent, pas même l'auteur des *Anecdotes*. Mercy lui-même ne s'explique qu'avec beaucoup de réserve sur ce point. Il est plus explicite sur le caractère de madame du Barry, inepte, exigeante, inconsidérée dans ses rapports avec ceux de son parti. Il est moins sévère lorsqu'il s'agit d'apprécier sa tenue envers lui-même (de Mercy Argenteau). Il la trouve au contraire intelligente, obéissante et parfaitement raisonnable. On voit la différence des deux situations; M. d'Aiguillon était pour elle un ami, un obligé, elle se croyait sans doute le droit de montrer plus d'exi-

gence envers lui qu'avec M. de Mercy, le représentant de la Dauphine. C'est du moins ainsi que nous interprétons ce passage isolé dans la Correspondance de M. de Mercy.

C'est en conséquence de cet accord qu'ont été dépêchés les suppôts dont on a parlé, qui, s'étant indiscrètement confiés à madame de Godeville, française, femme perdue d'honneur et de débauches, réfugiée dans ce pays-là, ont été découverts et obligés de se cacher jusqu'au moment favorable pour leur évasion.

L'auteur des *Anecdotes* reproduit presque littéralement ce récit, seulement il le paraphrase et y ajoute quelques détails de son cru, par exemple les noms des agents de police employés, qui auraient été un sieur Bellanger, accompagné des sieurs Receveur, Cambert, Finet. Ce qui donnerait déjà à croire qu'il y aurait eu quelque chose d'officiel dans cette expédition. Ce qui suit serait encore plus décisif et montrerait encore davantage l'intervention du gouvernement.

Madame du Barry, d'après Pidansat de Mayrobert, auroit fait donner par M. le duc d'Aiguillon, à tous nos ambassadeurs dans les cours étrangères, ordre d'arrêter la vente du libelle de Morande, en tout ce qui dépendroit d'eux. M. le comte de Noailles, qui résidoit à La Haye, reçut surtout injonction de faire une réquisition auprès des Etats généraux, dont le résultat fut que leurs Hautes-Puissances donnèrent des ordres très sévères en conséquence. Il courut chez tous les libraires d'Amsterdam le billet suivant dont voici la traduction :

« En vertu des Ordres donnés par Nosseigneurs les Bour-

« guemestres de cette Ville, les Chefs de la Commu
« des Libraires font savoir à leurs confrères qu'ils ai
« s'abstenir de la contrefaction et du débit du Livre sui

« *Mémoires secrets d'une femme publique ou Essai s*
« *Avantures de madame la comtesse du B..., depuis son be*
« *jusqu'au lit d'honneur. In-8°, Londres, 4 volumes.*

« *Amsterdam, 12 mars 1774.* »

CHAPITRE XXVI

MADAME DU BARRY ET CAZOTTE
ÉPITRE A MARGOT.
MADAME DU BARRY ET CHAUDERLOS DE LACLOS.

uteur du *Diable amoureux,* l'aimable et infortuné tte, est au nombre des littérateurs auxquels ma- du Barry a prêté son appui. Voici dans quelles nstances :

1741, Jacques Cazotte avait été agréé par M. de epas *pour servir le roi dans ce qu'on appelait la e de la marine.* Après vingt ans de services, trois agnes de mer et des actions d'éclat (à la Marti-, à la Guadeloupe), il était rentré en France en , atteint par le scorbut, presque aveugle, ruiné par tastrophe du Père Lavalette, auquel il avait confié 00 livres, toute sa fortune. Dans cette position, il le choix et on lui offrait ou de se retirer et de liquider sa pension qui aurait été de 1,000 livres n, ou de rester en activité avec le titre de com-ire général de la marine. Il opta pour ce dernier c'était le grade dû à son ancienneté. Au bout n, sa santé était rétablie, sa vue était reposée, il olliciter du service. «M. le duc de Choiseul le ren- avec les plus belles espérances, à la condition de

ne se montrer que quand on l'avertiroit. » Il le tint ainsi longtemps dans l'inaction, sans vouloir rien décider. A la fin, il prit une décision ainsi conçue :

Quand M. Cazot *(sic)* est revenu de la Martinique comme contrôleur, le ministre de la marine lui offrit ou une retraite en argent ou le brevet de commissaire général; le sieur Cazot choisit le dernier, il a opté, il n'y a plus rien à demander pour luy.

Une note indique que ces lignes sont de la main de M. de Choiseul ; elles accusent chez le célèbre homme d'Etat aussi peu d'équité que de clairvoyance. Il est évident qu'en optant pour le brevet de commissaire général, Cazotte n'entendait pas se contenter d'un titre tout nu purement honorifique. Il renonçait à la pension dérisoire qu'on lui offrait pour conserver ses droits à un traitement d'activité. Seulement, pour que ce traitement pût lui être alloué, il fallait qu'il rentrât au service, qu'il eût un emploi quelconque. C'est précisément ce qu'il sollicitait; il avait, contrairement à ce que dit le ministre, *quelque chose à demander* et il y avait quelque chose à lui accorder. Cela est si vrai que les bureaux proposaient de lui accorder une pension de 3,000 livres, ou tout au moins une de 2,400 livres, moitié sur le fonds des invalides, moitié sur le fonds des colonies; mais M. de Choiseul, très superficiel de sa nature et chargé de trois ministères, ne prit sans doute pas le temps de lire jusqu'au bout le travail qui lui était soumis, il rejeta durement la demande d'un des serviteurs les plus dévoués qu'ait pu avoir la monarchie puisque, malgré l'injustice flagrante dont il avait été victime, Cazotte mourut martyr de son royalisme exalté

Nous ne voulons pas dire que M. de Choiseul pût deviner en 1770 le dévouement de Cazotte en 1792. Nous disons seulement qu'il a méconnu injustement le caractère, le mérite, les succès de Cazotte.

C'est pendant les loisirs forcés de cette longue attente que Cazotte publia son poème d'*Ollivier*, en 1763; *le Lord impromptu*, en 1771; *le Diable amoureux*, son chef-d'œuvre, en 1772. — Lors donc qu'en 1774 madame du Barry intervint en sa faveur, il avait le double mérite de l'homme de mer et de l'homme de lettres. La recommandation de la favorite est ainsi conçue :

LETTRE DE MADAME DU BARRY

Madame la comtesse du Barry verra avec un sensible plaisir que M. de Boynes, à sa recommandation, détermine le sort de M. Cazotte dont le mémoire est cy joint; elle compte en cela sur sa bonne volonté et le cas qu'il fera en cette occasion de l'intérest qu'elle y prend, et de vouloir bien l'instruire sitost qu'il aura pourvu ledit sieur Cazotte qu'elle protège d'une manière non équivoque pour les témoignages qu'on donne de lui.

Madame la comtesse sçaura donc un gré infini à M. de Boynes de ce qu'il fera pour son protégé[1].

1. Cette lettre avait été précédée d'une autre de Jean du Barry :

« M. Soliva, Monsieur, m'a fait part de la bonne volonté dans laquelle vous êtes de faciliter l'arrangement de l'affaire de M. Cazotte, auquel je m'intéresse. Je vous saurai un gré infini de ce que vous obtiendrés pour lui et je vous prie même, s'il est besoin, de faire connoître à M. de Boynes toute la satisfaction que j'aurai qu'en cette occasion il ait égard à ma recommandation.

« Vous connoissés, Monsieur, la sincérité des sentimens que je vous ai voüés et qui sont invariables.

« Le comte JEAN DU BARRY. »

M. Jal, qui est peu favorable à madame du Barry, se hâte de faire remarquer que la lettre n'est pas de son écriture et qu'elle n'est même pas signée, mais il oublie d'ajouter que les deux dernières lignes sont de sa main.

[illegible] février 1774. — Il court une *Epître à Margot* qui fait grand bruit dans cette capitale, à raison des allusions qu'on [illegible] relativement à madame la comtesse du Barry, [illegible] roulent en général que sur mille exemples [illegible] tous les jours de courtisanes parvenues; mais [illegible] public s'exerce et donne beaucoup de vogue [illegible] bien fait d'ailleurs, mais dont l'auteur est [illegible] raison ci-dessus de garder l'incognito. (*Mémoires* [illegible] VII, p. 136.)

[illegible] — *L'Epître à Margot* est tellement dans le style, [illegible] le genre de M. Dorat, qu'on la lui attribuoit [illegible]ment. Le scandale que cette bagatelle a occa[illegible] a paru mériter un désaveu pour se mettre à l'abri [illegible] de la femme puissante, dont les ennemis de [illegible] voulu reconnoître le portrait dans *Margot*. Mais [illegible] même temps n'y devoir mettre aucune impor[illegible] s'est contenté de faire une autre épître, où il se [illegible]putation, en décriant beaucoup la première [illegible] pourtant mieux que la sienne. (*Mémoires* [illegible])

[illegible] — Il paraît que l'on a fait lire à madame la [illegible] l'*Epître à Margot*, qu'elle n'a point plu à [illegible] sieur Dorat a été obligé de brocher [illegible]ation poétique.

[illegible] 1774, il parut une *Epître à Margot* [illegible] remplie de vers agréables, faciles, en[illegible] heureuses.

lle ne tarda pas à faire grand bruit, moins à raison de mérite que des allusions qu'on crut y trouver, relative-nt à madame du Barry, quoique ne roulant en général sur mille exemples qu'on a tous les jours de courtisanes venues ; mais la malignité du public s'exerçoit et donnoit vogue extraordinaire à cet ouvrage. On va en juger par lques fragments (*Anecdotes*, p. 382) :

EPITRE A MARGOT

Pourquoi craindrois-je de le dire ?
C'est Margot qui fixe mon goût.
Oui, Margot, cela vous fait rire....
Que fait le nom ? La chose est tout.
Je sais que son humble naissance
N'offre point à l'orgueil flatté
La chimérique jouissance
Dont s'énivre la vanité ;
Que, née au sein de l'indigence,
Jamais un éclat fastueux,
Sous le voile de l'opulence,
N'a pu dérober ses aïeux ;
Que sans esprit, sans connoissance,
A ses discours fastidieux
Succède un stupide silence.
Mais Margot a de si beaux yeux
Qu'un seul de ses regards vaut mieux
Que fortune, esprit et naissance.
Quoi ! dans ce monde singulier,
Triste jouet d'une chimère,
Pour apprendre qui doit me plaire
Irai-je consulter d'Hozier ?
Non, l'aimable enfant de Cythère
Craint peu de se mésallier :
Souvent, pour l'amoureux mystère,
Ce Dieu, dans ses goûts roturiers,
Donne le pas à la Bergère,



En dépit de seize quartiers.
Et qui sait ce qu'à ma maîtresse
Garde l'avenir incertain?
Margot, encor dans sa jeunesse,
N'est qu'à sa première foiblesse.
Laissez-la devenir *Catin*,
Bientôt peut-être le destin
La fera marquise ou comtesse [1].
Joli minois, cœur libertin
Sont bien des titres de noblesse.
Margot est pauvre, j'en conviens,
Qu'a-t-elle besoin de richesse?
Doux appas et vive tendresse,
Ne sont-ce pas d'assez grands biens?
Ne sait-on pas que toute belle
Porte son trésor avec elle?
Doux trésor, objet des désirs
De l'étourdi, comme du sage,
Où la nature d'âge en âge
A su conserver nos plaisirs!
Des autres biens qu'a-t-elle à faire?
Source de peine et d'embarras,
Qui veut en jouir les altère,
Qui les garde n'en jouit pas.
De son temps faire un bon usage,
Voilà la richesse du sage,
Et celle dont Margot fait cas.
Margot, en ménagère habile,
Mêlant l'agréable à l'utile,
Peut aisément suffire à tout.
Le travail est fort de son goût;
Toute la journée elle file,
Et toute la nuit elle.... coud.

1. Les *Anecdotes* arrêtent leur citation à ce vers.
On trouve la pièce entière dans les *Fastes de Louis XV*, p. 732.

Ainsi, malgré l'erreur commune,
Margot me prouve chaque jour
Que sans naissance et sans fortune
On peut être heureux en amour.
Reste l'esprit ; j'entends d'avance
Nos beaux diseurs, docteurs subtils,
Se récrier : Quoi ! disent-ils,
Point d'esprit ! quelle jouissance !
Que deviendront les doux propos,
Les bons contes, les jeux de mots,
Dont un amant avec adresse
Se sert auprès de sa maîtresse,
Pour charmer l'ennui du repos ?
Si l'on est réduit à se taire,
Quand tout est fait, que peut-on faire ?
Ah ! les beaux esprits ne sont pas
Grands docteurs en cette science.
Mais voyez le bel embarras,
Quand tout est fait, on recommence,
Et même sans recommencer,
Il est un plaisir plus facile
Et que l'on goûte sans penser,
C'est le sommeil, repos utile,
Et pour les sens et pour le cœur
Et préférable à la langueur
De cette tendresse importune
Qui, n'abondant qu'en beaux discours,
Jure cent fois d'aimer toujours
Et ne le pense jamais une.
O toi, dont je porte les fers,
Doux objet d'un tendre délire,
Le temps que j'emploie à l'écrire
Est sans doute un temps que je perds.
Jamais tu ne liras ces vers,
Margot, car tu ne sais pas lire.
Mais pardonne un ancien travers ;

… thes de l'Amour [1].

… rat est réellement l'auteur de … stille et fit une réfutation q… La voici, d'après les *Fast*… 1, p. 735.

… BIEN INTENTIONNÉS

… d'être l'auteur de l'Epitre à Margot

… me fait écrire !
… hommes honnêtes amis !
… vous aimez à rire,
… être permis ;
… le voile heureux des ris
… le trait qui déchire :
… de tels écrits
… sur la satire.
… *trop pairment*, etc.

… premiers vers ne se trouvent pas … de Dorat : *Mes nouveaux torts.*

… aussi : — « Le scandale que causo

y a aussi quelques variantes : ainsi le 16e vers :

Se heurtant dans leur tourbillon,

trouve pas non plus dans la même édition de t, qui commence seulement ici :

A CEUX QUI M'ATTRIBUOIENT L'EPITRE A MARGOT

Autrefois trop gaiment, dit-on,
Dans mes scandaleux opuscules,
J'ai chanté Rosire *(sic)* et Clairon ;
Alors j'avais peu de scrupules.
J'ai frondé sur un autre ton
Le philosophique jargon,
Et nos amours-propres crédules
Et tous nos charmans ridicules,
Dans ce siècle de la raison.
J'ai même, au gré de ma folie,
D'encens présenté quelques grains
A d'assez profanes lutins,
Connoissant l'emploi de la vie
Et, presque bonne compagnie,
A force de goûts libertins !
J'ai narré leurs historiettes :
Dans les annales des boudoirs
J'ai consigné leurs amourettes.
J'ai conté dans des vers bien noirs
Les jolis tours de nos coquettes ;
J'ai peint plus d'un illustre sot,
Tout fier du succès des toilettes,
Mais le vilain nom de Margot
Ne fut jamais sur mes tablettes.
Sans doute, aux immenses atours
De quelque altesse douairière,
Ainsi que Bernard on préfère
L'étroit corset, les jupons courts

D'une agile et simple bergère,
Croissant sous l'aile des amours,
N'ayant pour dot que l'art de plaire,
Et la fraîcheur de ses beaux jours :
Mais de Margot que peut-on faire ?
Par qui ce nom fut-il cité,
Et dans quel bosquet de Cythère
Sera-t-il jamais répété ?
Loin de moi les goûts qu'il faut taire.
Je veux pouvoir avec fierté
Avouer celle qui m'est chère,
L'offrir en déesse à la terre,
Dresser un trône à sa beauté
Et semer de fleurs la fougère
Où lui sourit la volupté.
Mais, dis-tu, Margot est divine,
L'amour même arrangea ses traits.
Eh ! nomme-la Flore ou Corine,
Puis nous croirons à tes portraits.

(*Mes nouveaux torts*, ou nouveau mélange de poési servir de suite aux *Fantaisies*. — Amsterdam e — Delalain, MDCCLXXV, p. 200-202).

Les *Fastes de Louis XV* donnent à la fin dix-hu qui ne sont pas dans Dorat. — Voici ces vers, placent après : *Puis nous croirons à tes portraits.*

Pourquoi flétris-tu ses attraits,
En persifflant son origine ?
Du législateur de Paphos
Apprends, apprends cet art suprême
D'alléger encor ses pinceaux
Quand on veut peindre ce qu'on aime.
Que dis-je ? ris de mes leçons ;
Applaudis-toi de ton délire,
Ma maîtresse ne sait pas lire,
C'est un bonheur pour tes chansons.

Quoi qu'il en soit, bel anonyme,
Ta roturière Déité,
Malgré tes chants et ton estime
Flatte fort peu ma vanité.
Jouis en paix de ta victoire;
Heureux amant, garde ton lot,
De grand cœur je te rends ta gloire,
Tes vers, ta muse et ta Margot.

ı lit dans le discours sur M. de Pezay, mis en tête ;s œuvres.

:ce qu'il, c'est de Dorat qu'il s'agit, excelloit dans la e légère et qu'il étoit le désespoir de ceux qui envioient ılents, on lui fit sottement un crime de son heureuse lance, c'est pourquoi il intitula malignement son se- recueil de ce genre : *Mes nouveaux torts.*

fin, désespérés de sa persévérance, le dernier effort s antagonistes fut d'imaginer de jeter dans le monde ›ièce assez médiocre adressée à madame du Barry, dont ı ni les choses ne devoient point flatter sa vanité. Elle ès répandue en manuscrit sous le titre d'*Epître à Mar-* lans l'espoir que son effet seroit de faire embastiller t; mais l'on ne s'y méprit point, quoique ce poëte y fit olie réponse, pour détromper à son égard.

(*Œuvres agréables et morales du marquis de Pezay*, t. I. — Liége, chez Lemaire. — 1791, in-18. Grimm et Laharpe.)

ı a attribué cette epître à Choderlos de Laclos, qui it aussi couru le danger d'être mis à la Bastille.

ı se demande d'abord pourquoi on aurait mis à la ille l'auteur d'une chanson, satirique sans doute, ı la moins offensante et la moins ordurière de toutes :s qui avaient couru sur madame du Barry, à com- cer par *la Belle Bourbonnaise*.

Puis Laclos était bien jeune.

Enfin, on reconnaît la manière de Dorat, sa tou fine mais fade, sa manière ingénieuse mais longu traînante.

MADAME DU BARRY ET CHODERLOS DE LACLOS

Depuis plusieurs années il n'a encore paru de roman le succès ait été aussi brillant que celui des *Liaisons da reuses*, par M. C. de L. — M. C. de L. est M. Chauderlo Laclos, officier d'artillerie ; il n'était connu jusqu'ici que quelques pièces fugitives insérées dans l'*Almanach des M* et plus particulièrement par une certaine *Epître à Mar* qui manqua lui faire une tracasserie assez sérieuse à ca d'une allusion peu obligeante pour madame du Barry, d la faveur, alors au comble, vouloit être respectée. (*Gri* avril 1782, 3e partie, I, 373.)

CHAPITRE XXVII

SERMON DE LA CÈNE. — M. DE BEAUVAIS.
LE QUES-A-CO. — GLUCK ET PICCINI.

L'abbé de Beauvais avait mis la franchise évangélique à la mode. L'abbé Rousseau, qui devait prêcher le carême devant le roi, avait ouvert sa station le jour de la Chandeleur par un sermon qui avait fait grand bruit. Sa hardiesse avait paru sainte aux yeux des dévots, cynique aux yeux des courtisans [1].

4 avril. — On s'imaginoit que M. l'abbé de Beauvais, ayant réussi au-delà de ses espérances dans la station de l'année dernière à Versailles, puisqu'elle l'a conduit à être évêque de Senez, deviendroit courtisan. Depuis qu'il est parvenu à cette dignité, il a bien trompé ceux qui l'avoient ainsi jugé; il a prêché le Jeudi Saint pour la Cène, devant le Roi, un sermon extraordinaire, et il a tonné avec une éloquence toujours foudroyante; il a dit des vérités que le lieu seul pouvoit autoriser et faire passer. On parle beaucoup de ce discours. (*Mémoires secrets*, VII, p. 171.)

J.-B.-CH.-M. BEAUVAIS, NÉ EN 1731.

L'abbé de Beauvais, fils d'un chapelier de Cherbourg, s'était fait connaître comme un prédicateur

1. *Mémoires secrets*, vol. VII, p. 138.

donnant les plus grandes espérances. Il avait prêché le carême en 1773 dans l'église Notre-Dame de Versailles et prononcé dans cette église la panégyrique de saint Vincent de Paul. L'évêché de Senez étant devenu vacant, il avait été demandé pour lui par les filles du roi et nommé en décembre 1773. Sa nomination est annoncée en ces termes par la *Gazette de France* du 31 décembre :

De Versailles, le 30 décembre. — Le roi a accordé l'évêché de Senez à l'abbé de Beauvais, prédicateur de Sa Majesté et vicaire général de Noyon.

Sacré le 25 mars à Saint-André-des-Arts, dès le 31 suivant et le Jeudi Saint, 3 avril, il fit entendre à la paroisse Notre-Dame un sermon sur la Cène, remarquable par sa hardiesse : « Il a tonné avec une éloquence toujours foudroyante; il a dit des vérités que le lieu seul pouvoit autoriser et faire passer. On parle beaucoup de ce discours ». On a publié le sermon de l'abbé de Beauvais.

Nous y avons eu recours pour connaître le texte de ce fameux sermon de la Cène, mais l'orateur nous avertit que l'éditeur, par une fausse délicatesse, n'insèra pas le morceau qui avait produit un si grand effet. Un autre biographe, M. de Boulogne, dit aussi :

Nous ne savons pas trop pourquoi l'éditeur de ses sermons n'y a pas inséré celui sur la Cène. Mais on ne se rappelle pas moins l'impression que l'orateur fit en cette occasion, où, pour émouvoir le monarque par le spectacle de sa fin dernière et, paraphrasant le passage de l'Ecriture (encore quarante jours et Ninive sera détruite), il parut lui pré-

ne mort qui semblait encore éloignée et néanmoins
ı si littéralement la menace de l'orateur.

récit est très exact. Nous en avons la preuve de
ıche même de Beauvais dans l'éloge funèbre de
XV qu'il prononça dans l'abbaye de Saint-Denis,
juillet 1774 :
uand j'annonçois, il y a peu de temps (quatre mois)
ine parole à votre auguste aïeul, etc. »

---

dicton provençal (ques-à-co? marino) qui veut dire
-ce que cela? a plu si fort à madame la Dau-
, lorsqu'elle a lu ce mémoire, qu'elle l'a adopté, le
souvent et qu'il est devenu un quolibet de cour. Une
ıande de modes a imaginé de profiter de la circons-
, elle a inventé une coëffure, qu'elle a appelée un
o: c'est un panache en plume, que les jeunes femmes,
légantes portent sur le derrière de la tête et qui,
été goûté par les princesses et surtout par madame la
sse du Barry, acquiert une faveur singulière et per-
l'opprobre du MARIN bafoué jusqu'aux toilettes. (*Mé-
s secrets*, 26 mars 1774, t. VII, p. 166.)

ut-être doit-on voir ici un trait d'adulation de ma-
e du Barry envers Marie-Antoinette? La Dau-
e s'amuse de ce dicton provençal, elle le répète
ent, au point qu'il passe en usage à la cour, la
s'en empare, et madame du Barry se hâte d'a-
er une coiffure qui a plu à madame la Dauphine.

ıvril 1774. — Les partisans de madame la com-
Dubarry lui ont fait entendre qu'elle ne pouvait

mieux s'illustrer que par une protection éclatante les arts. Ils l'ont excitée à se piquer de rivalité égard envers madame la Dauphine, et comme princesse protège hautement le sieur Gluck et risé son arrivée en France, ils l'ont engagée à o un émule à ce dernier en la personne du sieur P qu'elle fait venir d'Italie. On connaît déjà ici un comique de cet auteur intitulé la : *Buona figliola* eu beaucoup de succès à Paris[1].

Gluck était encore à Vienne en 1773 à la fin tobre (26). Son *Iphigénie en Aulide* n'aurait été sentée à l'Opéra de Paris que le 19 avril 1774.

Le roi tombait malade de l'affection qui de conduire à la mort le 27 avril. C'est donc dans tervalle de dix jours que madame du Barry entrepris des démarches pour faire venir l d'Italie.

Ainsi madame du Barry se serait proposé de contre madame la Dauphine, et d'opposer Pic Gluck.

Nous savons déjà ce qu'il faut penser de cett tendue rivalité de la favorite contre la Dau Mais ici, il existe un moyen de réfutation encor autrement péremptoire. Ouvrons la notice con par Ginguené à Piccini. Nous lisons, page 25 :

Piccini arriva à Paris dans les derniers jours de 177 sa femme, son fils aîné alors âgé de 19 ans, et un Anglais, son élève.

Il est vrai que le même auteur dit à l'endroit ouvrage :

1. *Mém. secr.*, t. VII, p. 170.

e fut dans ces circonstances qu'on renouvela auprès de cini les propositions qui lui avaient été faites pour l'at- r en France. La Borde, valet de chambre de Louis XV et eur de l'*Essai sur la Musique*, avait été chargé de cette mière négociation, qui était près de se terminer lorsque loi mourut (p. 24).

C'est ce que dit en effet l'auteur des *Mémoires secrets*. Mais Ginguené continue :

Dès que la nouvelle Cour put s'occuper de cet objet, le arquis Carracciolo, ambassadeur de Naples (en France), *tint de la Reine* la permission de renouer cette affaire. Il rivit à Piccini qu'il aimoit beaucoup et qu'il détermina cilement en lui faisant envisager un établissement fixe et sort avantageux pour lui et pour sa nombreuse famille . 44).

Voilà donc Piccini introduit en France de l'agré- nent de Marie-Antoinette elle-même. Madame du arry était alors au couvent de Pont-aux-Dames. Mais l est resté acquis qu'elle était la protectrice de Piccini t qu'elle l'avait soutenu contre Marie-Antoinette et contre Gluck !

On n'a pu détruire cette erreur, qui a toujours été en s'aggravant. Il était impossible de prouver que ma- lame du Barry, déchue depuis la mort de Louis XV, en 1774, eût cherché à faire venir Piccini en 1776, alors qu'elle était encore en prison à Pont-aux-Dames ou en exil à Saint-Vrain. Un Allemand n'a imaginé rien de mieux que de transformer madame du Barry en ancienne maîtresse de Nicolo Piccini [1] !

1. Piccini n'avait jamais mis le pied en France avant son arri- vée en 1776.

Nous ne nous arrêterons pas à réfuter une pareil bévue. Nous ferons seulement remarquer que po certaines gens madame du Barry est un personnage convention à laquelle on attribue, comme dans l fables, les choses les plus fantastiques, sans même qu'i eût besoin de justification.

D'ailleurs quelle rivalité possible avec Gluck qui fait entendre ces nobles paroles :

Cela seroit une tyrannie en musique que de vouloir p tendre que les autres auteurs ne puissent pas faire exécu leurs productions. M. Gluck n'entre en aucune concurren avec personne, et il aura toujours plaisir d'entendre de musique autre que la sienne. Il faut avoir seulement po but la progression de l'art (p. 73).

Sa lettre au bailly du Rollet prouve qu'il appliqu ces principes à Piccini et n'éprouvait contre lui auc sentiment de jalousie.

On sait de quelle protection éclatante madame du Ba couvre le sieur Dauberval. On a excité les regrets de ce dame sur la perte d'un tel danseur, abîmé de dettes obligé de passer en Russie pour mettre ordre à ses affai et profiter de la fortune considérable que lui fait promet la souveraine de ces contrées éloignées. En effet, la co tesse s'est mis en tête de ne point perdre un tel sujet : e a fait calculer la somme dont il avoit besoin pour faire fac ses affaires : on a trouvé qu'elle se montoit à 50,000 livr En conséquence, elle a fait dresser un autre état de coti tion de la Cour ; elle a fait elle-même la quête proportion ment aux facultés de chacun : on ne pouvoit donner moins cinq louis ; mais elle en exigeoit quelquefois dix, quin vingt, vingt-cinq, etc. Au moyen de cette tournure, la som

ôt complète, et les regrets des amateurs com- se calmer. (*Mémoires secrets*, 11 avril 1774, VII,

e de Pompadour avait organisé une *lotte-* n faveur du fameux Jelyotte, de l'Opéra, son hanter. Madame du Barry, suivant son sys- itation, fit une quête pour Dauberval, le dan- sait quelle était alors l'importance qu'on à la danse. C'était presque une institution, un t les danseurs auraient été les grands-prêtres. il anglais de cette époque disait :

France) life is a dance, and awkwardness of t disgrace... Tyranny may grind the face, but not nance of a Frenchman; his feet are made to wooden shoes. (*The London Chronicle*, n° 1881. 1769 [1].)

ınce, la vie est une danse et l'inhabileté des jambes grand des malheurs... La tyrannie peut impres- physionomie d'un Français sans altérer sa contenance. ont faits de telle sorte qu'il pourrait danser avec des *Chronique de Londres*, 3 janvier 1769, n° 1881.)

CHAPITRE XXVIII

**DERNIÈRE MALADIE DE LOUIS XV. — SA MORT.
MADAME DU BARRY RELÉGUÉE A RUEIL.**

Louis XV, dans les dernières années de sa vie, était devenu obèse et presque impotent. Au rapport d'un témoin oculaire, c'était une affaire d'état de le monter sur son cheval ou de le tirer de sa voiture [1]. A la chasse, il tombait fréquemment de cheval et éprouvait des évanouissements. Les fonctions de l'estomac ne se faisaient plus bien. Il avait des indigestions continuelles, il avait été obligé de se mettre à l'eau de Vichy, de changer l'heure de ses repas, puis de ne plus souper. Ce n'est pas cependant à une maladie organique qu'il devait succomber. A cette époque la petite vérole exerçait de grands ravages à Paris, dans les environs et jusqu'à Versailles. La cour n'était pas plus épargnée que la ville. Ses plus hauts personnages n'en étaient pas exempts. A peine mariée, la comtesse de Provence avait été attaquée par l'épidémie régnante. L'âge n'y faisait rien. Le 2 janvier 1774, M. Doublet, chancelier de la reine d'Espagne, oncle de la marquise de Montesquieu et de la comtesse de Voisenon, était mort de la petite vérole à l'âge de 78 ans.

1. *New'Montly Review,* vol. 47.

t donc rien d'étonnant que le roi subît la loi
C'est ce qui arriva.
›le commence ordinairement à exercer ses
ı printemps. Louis XV était allé passer quel-
à Trianon, séjour délicieux à cette époque
. Il y fut pris d'un malaise qui paraissait d'a-
gravité et qui persista cependant, malgré
'orts de la Faculté. On fut obligé de le ra-
'ersailles, où la petite vérole se déclara avec
Après avoir lutté pendant dix jours contre le
it par succomber le 10 mai 1774.
;, très simples en eux-mêmes, ont donné lieu
e de commentaires où madame du Barry n'est
ıée.
bord plaisanté sur la nature de la dernière ma-
›uis XV. On a rappelé le mot de Saint-Simou
le Duras, pendant la campagne de Flandres :
mort, a dit le grand écrivain, de la petite vé-
beaucoup d'autres. » On a répété aussi « qu'il
le petit chez les grands. » Il est bien avéré au-
que Louis XV a été emporté par une variole
de l'espèce la plus dangereuse. Où l'avait-il
? On a raconté à cet égard une fable diver-
ınfini. Commençons par la version de Vol-

ı d'avril 1774, Louis XV, allant à la chasse, ren-
›nvoi d'une personne que l'on portoit en terre ;
naturelle qu'il avoit pour les choses lugubres le
ıer du cercueil ; il demande qui on va enterrer ?
que c'est une jeune fille morte de la petite vé-
e moment, il est frappé à mort sans s'en aper-
cis du siècle de Louis XV, chap. XLI, p. 382, édit.

On lit dans les *Mémoires secrets* :

De la mort de Louis XV et de la fatalité. — Suivant M Voltaire, le Roi avoit rencontré un enterrement à la cha il demanda ce que c'étoit? On lui dit que c'étoit une j fille morte de la petite vérole. Il ne fit paroître au émotion. Mais dès lors son teint changea... Personn savoit ici cette anecdote et il est plaisant que le philos de Ferney nous l'apprenne du fond de sa solitude. Il apparence que, n'osant conter le fait comme il s'est pas a substitué celui-ci au véritable. (13 juin 1774., t. VII, p. :

Cette prévision était juste. Voltaire n'avait pas toute la vérité. La preuve se trouve dans Hardy, nous a transmis la première édition de ce bruit :

Du lundi 9 mai 1774. — On racontoit, à l'occasion c maladie du Roi et sur ce qui pouvoit y avoir donné lieu, affreuse anecdote que ma plume refuse presque de tr crire, savoir : que la petite vérole dont S. M. étoit atta ne provenoit que du plaisir immodéré qu'elle avoit goû Trianon, dans une partie de débauche, avec une jeune sonne *de 16 ans*, fort jolie, que la comtesse du Barri lui procurée et qui, sans qu'on le sçût, portoit déjà dans son le germe cruel de cette fatale maladie qu'elle lui avoit c muniquée, dont elle avoit été frappée le lendemain que le étoit malade et qui l'avoit emportée elle-même en trois jo

Dans ce système, Louis XV n'est plus frappé à tance, mystérieusement; il est puni d'un acte de bauche auquel madame du Barry a eu le tort d prêter par une complaisance ou, pour mieux dire, une complicité infâme.

Un écrivain moderne, à qui on doit une Vie de dame du Barry, a su un fait qui était resté ignoré contemporains. Il a appris, nous ne savons comm

madame du Barry avait dépêché Le Bel, pourvoyeur débauches de S. M., auprès des parents de la jeune avec lesquels il avait traité moyennant une somme sonnable. Ni Voltaire, ni Hardy, n'avaient parlé de te circonstance. Il y a peut-être une raison, ils auent craint qu'on ne se moquât ou qu'on ne leur rechât de vouloir se moquer du public, Le Bel étant rt le 17 août 1768, cinq ans auparavant. Il y a là difficulté assez grave que nous soumettons à notre iveau Suétone[1].

L'abbé Baudeau, dans sa *Chronique secrète de Paris*, onte cette historiette, sans paraître y croire :

In a fait, dit-il, un bon conte sur la maladie du Roi. Je le s un peu arrangé après coup ; mais enfin le voici :
es derniers jours d'avril, il étoit à Trianon avec la du ry. En se promenant, ils virent une petite vachère qui illoit de l'herbe pour sa vache. On lui trouve de très ux yeux : on approche. On lui relève la coiffe et les chex ; on la débarbouille et on décide qu'elle seroit *sarmante* lle étoit habillée en belle dame (car on ne pourroit pas *charmante*). — Eh bien ! voilà leur petite paysanne hae en marquise avec du rouge et des mouches ; — elle vraiment *sarmante !* — Faisons-la souper avec nous, son iarras nous amusera. On soupe, on rit, on l'enivre. La te est mise dans un bain (après souper?), puis dans un t...... Cependant son frère se mouroit de la petite-vérole ; l'eut le lendemain et en mourut, dit-on, samedi. Et i le conte ou l'histoire. Le vrai, c'est qu'elle court Paris, igez les commentaires !

ans une note mise au bas de la page, l'abbé Bau- 1 ajoute :

[1] Voy. Ier vol., p. 118 et la note.

D'autres disent que c'est la fille d'un boulanger (sailles et qu'elle n'est pas morte, mais malade. Si : est plus vrai de cette manière, il n'est pas si *joli*. Ui sième version dit qu'elle est fille d'un meunier. Un trième, qu'elle l'est du nommé *Montvallier*, secrétain tendant de la du Barry. (*Revue rétrospective de 1834*, vol. III, p. 31.)

Hardy laissait déjà entrevoir qu'il ne croyait p qu'il appelait une affreuse *anecdote* que sa tremble de retracer. L'abbé Baudeau est plus e encore; c'est, dit-il, un *bon conte*, arrangé pe après coup, et qui court la ville avec des comme dignes du reste. Là-dessus il entre dans tous les d'une mise en scène où la comtesse joue son r zézaiement traditionnel. L'abbé ne s'arrête pa ment qu'au bord du lit et il tire le rideau sur c pu s'y passer. Il reste cependant un doute : s' d'une jeune vachère ou d'une boulangère ou d'un nière ou de la petite Montvallier? Il n'importe, le peut être plus ou moins joli. Mais voici venir Pi de Mayrobert avec son cortège habituel d'obscén d'impostures.

Le comité de la favorite décida qu'il falloit redoubl forts pour retirer S. M. de cet état d'accablement où l plongé le sermon de M. de Senez, même par des vives et qui pussent donner une secousse à la mach fut arrêté, en conséquence, de proposer un voy Trianon où l'on se livreroit plus à l'aise à tout ce q berté du lieu inspireroit. On s'apperçut que le Roi a avec admiration et concupiscence une petite fille d' *nuisier*. On fit venir cet enfant; on la *décrassa;* on fuma; on l'introduisit dans le lit de ce paillard augu morceau auroit été de dure digestion pour lui, si l

ût aidé par des confortatifs violens...... On ignoroit alors 'elle eut le germe de la petite vérole, qui ne tarda pas à développer chez elle, de la manière la plus cruelle, puis-l'elle en mourut promptement. Le venin s'étoit commu-qué au Roi et, dès le lendemain, S. M. se trouva incom-odée[1] (p. 404).

Pidansat de Mayrobert supprime avec soin, du récit ses devanciers, tout ce qui peut indiquer un doute, ne origine fabuleuse; il ajoute des circonstances de n invention, telles que le « *comité de la favorite*, s aphrodisiaques et la métamorphose de la petite ıchère en petite menuisière, » ce qui complète la sé-e des corps d'état (*sic*) auxquels aurait appartenu la ctime.

L'auteur des *Anecdotes* prépare ainsi la transforma-on d'un simple racontar de salon ou de café en récit storique et son introduction dans la *Biographie au-entique de Louis XV*[2].

L'école des déclamateurs s'en emparera, et nous en-ndrons M. Lacretelle s'écrier :

La comtesse du Barri et ses infâmes confidens jugèrent ıe de nouveaux excès pouvoient seuls effacer les tristes et lutaires impressions. Une jeune fille, à peine à l'âge de pu-rté et née de parens obscurs, fut amenée au Roi. Elle por-it le germe de la petite vérole. Louis au bout de *deux jours* t des symptômes de cette maladie. Personne n'osoit l'en ertir[3].

1. D'après M. le comte d'Hézeques, la *jeune enfant* que ma-me du Barry aurait *prostituée* à Louis XV serait la fille du dinier de Luciennes. (*Souvenir d'un page*, p. 108.)

2. Voy. Mouffle d'Angerville, *Vie privée*, vol. IV, p. 269, Paris.

3. *Histoire de France pendant le* XVIIIe *siècle, etc.* — Paris, Buis-ı, 1810, vol. VII, p. 341.

L'historien se plaint d'être forcé de répéter u
qu'on voudrait faire passer pour une invention
pareilles, mais, hé! les témoignages des contemp
[illegible]

Voilà donc M. de Mayrobert érigé en témoin, ou
parlez plus exactement, en juge. Nous ne savons s
rite l'un ou l'autre de ces titres, ou si ce n'est p
dernier des diffamateurs! Oublions ses méfaits
et supposons qu'il soit digne d'être discuté.

Nous ne nous arrêterons point à cette multiplici
gulière de professions des parents de la jeune fill
qu'en général la vérité ne varie pas ainsi et soit
nos objections seront les mêmes, qu'il s'agisse
petite vachère de l'abbé Baudeau ou de la jard
de M. d'Hézeques, d'après les *Anecdotes*, d'une
langère ou de la petite Montvallier, d'une paysan
d'une bourgeoise, quelle qu'elle soit. Si la jeune fi
morte, il a fallu l'ensevelir et les registres mort
vont devenir des moyens de vérification irréfut
Consultons-les donc. A Versailles, à Louveci
nous avons les actes de décès complets et mêr
double, pendant toute la période critique, c'est-
du 26 avril, jour de l'arrivée de Louis XV à Tri
jusqu'au 10 mai, jour de sa mort, et même plus
on ne trouve sur les registres le décès d'aucun
dans les conditions voulues [1].

Isolées ou réunies, toutes ces fables ridicules,
supportent pas l'examen, tombent d'un seul co
vant le silence des actes mortuaires.

Peut-être dira-t-on que d'après la note de l'abb
deau, la fille du boulanger ne serait pas morte

1. Voir aux Pièces justificatives.

ur ce cas notre raisonnement ne porterait point. Nous reconnaissons ; mais on devra reconnaître aussi que l'enfant n'est pas morte, il est bien difficile d'affirmer i'elle eût transmis la maladie et qu'elle fût ainsi la use certaine de la mort du roi. Il ne faut pas oublier quelles précautions ces sacrifices humains étaient ivironnés. On ne s'adressait qu'aux enfants venant de ire leur première communion pour être plus sûr de ur santé, et lorsque le redoutable fléau de la variole ait épidémique, on n'aurait pris aucune précaution ? ins la période d'incubation, si la maladie n'est pas parente, elle n'est pas contagieuse, et dans sa période éruption elle s'annonce par des symptômes qu'on ne ut cacher, vomissements, saignement de nez, douurs dans les reins et enfin apparition de pustules. Ces nsidérations sont plutôt du domaine des médecins ie du nôtre. Nous n'y insisterons pas. La raison doinante pour nous est ailleurs et d'une autre nature.

Madame du Barry n'a jamais été accusée sérieuse-ent d'avoir favorisé les infidélités que le roi lui auit faites. L'imagination fertile de Pidansat (toujours idansat) a essayé une tentative de ce genre pour maemoiselle Raucourt, pour mademoiselle de Tournon, ous avons vu avec quel succès ! Et cette accusation, il e l'a pas même nettement formulée, il l'a à peine balitiée d'une manière confuse. Il faudrait donc ici des euves comme celles que l'on a contre madame de ompadour ! et qui résultent des Mémoires de d'Argenn ou de ceux de madame du Hausset [1]. Encore mame de Pompadour ne s'est-elle réduite à ce rôle que cée par l'état de sa santé et ne pouvant mieux faire

. Voy. vol. I[er], Introduction, p. xvii.

pour retenir un lambeau de sa faveur expirante. Madame du Barry n'avait ni la même raison pathologique ni la même ambition; la maison du Parc-aux-Cerfs était vendue, elle ne fut pas réouverte. Elle est donc protégée en cette circonstance par cette présomption tirée de la jalousie naturelle à toutes les femmes, du soin de sa défense personnelle, tâche déjà assez difficile, sans qu'elle allât elle-même au-devant des occasions de se faire supplanter.

L'aventure doit donc rester à l'état de conte fait à plaisir, ayant couru à Paris; condamnée par les registres de Versailles, elle doit disparaître des histoires sérieuses. M. Henri Martin, M. Jobez, etc... l'ont accueillie avec trop de facilité, ils feraient bien de la rejeter, à l'imitation de MM. de Goncourt.

Le second reproche encouru par la favorite est celui-ci : elle aurait retenu Louis XV malade loin du château de Versailles et l'aurait en quelque sorte séquestré à Trianon. M. de la Rochefoucauld le lui a adressé avec une extrême violence en ces termes :

La bassesse de M. le duc d'Aumont la servit parfaitement en cette circonstance. Ce plat gentilhomme de la chambre, au mépris de son devoir, renonça au droit qu'il avoit d'entrer chez le Roi, d'en savoir des nouvelles lui-même, de le servir, pour empêcher d'entrer ceux qui avoient le même droit que lui et pour laisser le Roi, malade, passer honteusement la journée à un quart de lieue de ses enfans, entre sa maîtresse et son valet de chambre...

Par ce moyen elle passoit plus de temps seule auprès de lui et plus que tout encore elle satisfaisoit son aversion contre M. le Dauphin, madame la Dauphine et Mesdames, en écartant le Roi d'eux, et rendoit vis-à-vis de lui leur conduite embarrassante. L'incertitude où étoit Lemonnier de la suite

e incommodité, l'embarras dont étoit dans une
e si petite le service du Roi, le scandale et l'indé-
nt ce séjour prolongé devoit être, rien ne pouvoit
r madame du Barry de ce projet déraisonnable et
conçu pour narguer la famille Royale. M. d'Aumont
oit de toute sa bassesse.

e peut être plus amer ni, comme nous allons le
r, plus inique.
s XV a éprouvé les premiers symptômes d'une
nodité le mardi 27 avril à 5 heures du soir. Le
ain, mercredi 28, il fut conduit au château de
les, dans son carrosse, à 4 heures de l'après-midi.
tait écoulé moins de 24 heures depuis l'invasion
aladie.
tait au printemps, Trianon était le séjour de
ction de Louis XV [1] et dans cette saison il
as de site plus délicieux, plus sain. Au contraire,
nbre du château de Versailles est sombre, sans
n possible, sans autre horizon que la cour de
.

st pas besoin de supposer l'intervention de la
e pour s'expliquer la répugnance que pouvait
er le roi à s'aller enfermer dans cette espèce de
u. Les hommes de l'art eux-mêmes pouvaient

e marquis d'Argenson, 16 mai 1750 :
oi prend grand goût à Trianon plus qu'à aucune autre
qu'il ait encore habitée... Il dit que son appartement de
comme on l'a accommodé, est le seul qu'il ait encore
sa fantaisie ; il communique de plain pied avec celui de
nise qu'il voit par là à tous moments comme il souhaite.
ion, il va à Versailles aux jours et heures de représen-
e dimanche au grand concert, aux conseils ; s'il veut, ses
s viennent travailler avec lui, les affaires s'y suivent.
a me paraît fort bien. »

hésiter sur le parti à prendre au point de vue ı

Trianon avait encore un autre avantage s
sailles, c'était de soustraire le roi malade aux s
de l'étiquette, aux prétentions des *entrées*, au
bruits du château, habité par quinze cents
mille personnes [1].

Lemonnier, premier médecin ordinaire du r
été prévenu régulièrement ; il trouva le roi t
affaibli qu'il ne crut pas devoir le faire trans
son appartement du château de Versailles. Ce
que le jeudi qu'il s'y décida, lorsqu'il s'aperçu
roi avait la fièvre (Hardy).

Suivant M. de la Rochefoucault, cette résolu
rait due à l'initiative énergique de la Martinič
mier chirurgien du roi.

Nous demandons où est le scandale, où es
cence dont se plaint M. de la Rochefoucault ? I
en vérité que ce soit le langage d'un homme
sens ; tantôt il prétend que madame du Barry
accaparer la personne du roi ; tantôt qu'elle se
sait de *narguer* la famille royale qu'elle d
Qu'elle en fût détestée, nous l'accordons, mais
eût de l'animosité contre M. le Dauphin ou ma
Dauphine, nous le nions. Madame du Barry a pı
par bassesse envers le Dauphin et la Dauphine
jamais songé à se déclarer en hostilité contre e
a encore moins voulu narguer des princes d
mendiait si obstinément les moindres marques

1. Qu'auriez-vous prescrit en pareille circonstance ? av
demandé à M. Le Roi, habile praticien, adversaire d
madame du Barry. « Je n'aurais pas hésité, dit-il. Je
conseillé de rester à Trianon et peut-être Louis XV au
sauvé. »

r, dont elle avait tout à craindre pour l'avenir.
re accusation : elle a imposé au roi un médecin
elle honorait de sa confiance personnelle, elle le de-
nde à peu près comme un enfant qui veut satisfaire
caprice : « Je ne veux pas de Bouvard, moi, je veux
deu ! » (Hardy), et tous les adversaires de madame
Barry de se récrier de tant d'audace. Elle a exigé
sérieusement Bordeu ! en vérité ! Eh bien ! elle a rai-
! car c'est notre plus grand nom médical de la
nce à cette époque. Comme médecin, il est le maître
notre illustre Bichat, qui procède de lui. Comme
nme d'esprit, on le met sur la ligne de Voltaire et
Montesquieu et ce jugement est emprunté textuelle-
nt à un de nos plus profonds physiologistes, M. Flou-
s, qui a consacré un livre presque entier à Bordeu [1].
deu a été le premier qui, dès 1739, ait conçu dans
génie et embrassé dans sa pensée l'influence de la
sibilité sur les différentes opérations de l'économie
ante [2]...

C'est un tel homme que M. de la Rochefoucault ne
int pas de présenter comme le vil complaisant d'une
orite. Le duc débite même à ce sujet une théorie
ieuse sur le crédit des médecins auprès des filles, à
point qu'on se demande si le noble écrivain n'a pas
suivre de très près la clinique de ces demoiselles,
ur parler si doctement de leurs habitudes intimes.
Bordeu est donc aux ordres de madame du Barry. Il

1. Voy. *De la vie et de l'intelligence.* — Paris, Garnier, 1868,
ap. IV : de Bordeu et de sa Théorie de la Sensibilité, p. 46 à
p. 122.

2. V. le duc de Lévis, *Souvenirs et Portraits.* Nouvelles à la
ain de la Mazarine, 24 décembre, mort de Bordeu, célèbre par
on talent.

faudrait *trois* saignées au roi, mais la favorite serait contrariée, on n'en fera que deux, sauf à tuer le malade. Madame du Barry a intérêt à empêcher ou à retarder l'administration des sacrements, ce qui sera le signal de son exil loin de la cour. Bordeu s'y prête sans résistance et non au nom de la science. Nous repoussons ces imputations aussi odieuses qu'absurdes, d'où qu'elles viennent ! Ceci nous amène à un nouveau grief articulé contre madame du Barry.

« *Enragée* du retour du roi à Versailles, dit M. de la Rochefoucault, elle voulait se renfermer avec lui autan qu'il serait possible et en exclure ses enfants. »

Viennent ensuite de longs récits d'intrigues entre l parti des dévots ou Barriens et le parti des philosoph ou des Anti-Barriens. Les premiers, malgré leur dévo tion, veulent empêcher que le roi ne se confesse et n soit administré, parce qu'ils sentent que, madame d Barry éloignée de la cour, leur existence est compr mise, ainsi que celle de M. d'Aiguillon qui doit tomb du même coup. Les seconds, malgré leur incréduli affichée, crient au scandale et demandent que par d cence le roi reçoive les sacrements auxquels ils n croient pas. Ce chassé-croisé d'opinions paraît avo amusé beaucoup les contemporains qui se réjouisse fort de ce pêle-mêle d'intérêts opposés. Les bons mot les petits vers, les anecdotes pleuvent. Survient à Ve sailles l'archevêque de Paris, M. Christophe d Beaumont. Entrera-t-il, n'entrera-t-il pas? Le mar chal de Richelieu lui aurait proposé de se confess à la place du roi et lui aurait promis de lui faire en tendre la confession la plus réjouissante, les péchés l plus mignons (plaisanterie qui se trouve déjà dans l *Mémoires de Maurepas*).

Voyons les dates :

Du 27 au 29. La petite vérole n'étant ni déclarée, ni même soupçonnée, la famille royale a été admise auprès du roi, et la communication n'a cessé qu'après l'éruption constatée. Le Dauphin, qui n'avait point eu la petite vérole, n'entre plus chez le roi. Mesdames Adélaïde, Victoire et Sophie s'enfermèrent courageusement chez leur père, ainsi que M. le duc d'Orléans, M. le prince de Condé et le comte de La Marche. Ils ne quittaient pas la chambre du roi.

Que devint madame du Barry et quel fut son rôle ? Besenval rapporte que, le soir, la Borde, premier valet de chambre, allait chercher la favorite et l'amenait au lit du malade, qui montrait peu d'empressement et de plaisir à la voir [1].

Ceci n'a rien d'impossible, rien que de fort probable. La position n'en était pas moins fausse, intolérable. Rester pour se cacher ainsi, c'était décheoir misérablement.

Partir, c'était s'exposer au reproche d'indifférence ou de lâcheté.

Madame du Barry dut attendre dans une anxiété facile à comprendre, suivant les cruelles variations auxquelles on est exposé dans ce fléau du genre humain, pour parler le langage des *Nouvelles contemporaines* (8 mai). Elle fut telle que, pour la première fois depuis sa faveur, elle fit venir Jean du Barry, sans doute pour tenir conseil au sujet du roi [2]. On dirait, à entendre ceux qui se sont donné la tâche d'écrire la mort de Louis XV,

1. Il était dans un état d'affaiblissement pendant les premiers jours. (Madame du Deffand à Horace Walpole, 8 mai, II, 409.)

2. V. lettre du Roué à M. de Malesherbes.

que dès le premier jour tout a désespéré et qu'un concert unanime de haine, de mépris, de réprobation s'est élevé dans le public contre le roi mourant [1].

Il n'en est rien. Il y a eu des alternatives de crainte et d'espoir, des manifestations en sens divers. En voici un exemple que nous lisons dans un des recueils de *Nouvelles à la main* de la Mazarine :

Le Roi alloit le lundi soir à huit heures aussi bien qu'on pouvoit le désirer. L'éruption paroissoit complète et *Sa Majesté étoit fort tranquille.* Elle eut sur l'assemblée prochaine de l'Académie françoise, avec un seigneur de la Cour, une conversation très nette et érudite. Ce qui prouve qu'elle n'est pas accablée de sa maladie.

Les premiers boutons commencent à blanchir.

La famille Royale a donné le plus bel exemple à l'Europe, par ses veux, son zèle et ses démarches relatives à la santé du Roi. On a observé avec admiration que madame la Dauphine avoit fait approcher le peuple de la terrasse (probablement du château de Versailles ou des Tuileries), où elle se promenoit pour lui faire partager sa joie d'une lecture d'un bulletin satisfaisant sur l'état de Sa Majesté. Les applaudissemens ont suivi ce bel acte de piété filiale et de popularité respectable. Ils ont été consacrés par les cris de : Vive le Roi ! et par ce tribut de larmes qu'a donné madame la Dauphine à ce spectacle attendrissant.

Le commencement de ce passage est parfaitement d'accord avec le bulletin officiel du lundi 2 mai, qui porte :

La fièvre a été beaucoup moindre aujourd'hui, les boutons commencent à blanchir, la tête et la respiration sont [illegible] Sa Majesté *a beaucoup de part à la conversation de...* [illegible]

1. [illegible] de madame de Boufflers.

nsi, le lundi soir 2 mai, cinquième jour de la ma-
:, le roi avait encore la tête et la parole libres, il
ait part à la conversation générale, il s'occupait
ı prochaine élection de l'Académie française; d'où
rrateur conclut avec justesse qu'il n'était ni accablé
quiet. On peut aussi induire de là qu'il n'avait pas
re été parlé de confession lors de l'entrevue du
n du roi avec l'archevêque de Paris, sans quoi le
ıde aurait été probablement moins tranquille, ce
confirmerait la tradition conservée sur ce point.
ırdy, qui s'était trop pressé d'annoncer le départ
ıadame du Barry, orné de circonstances fabuleuses,
ıvise et il écrit dans son journal :

ı assuroit que la comtesse du Barry, loin d'avoir quitté
ailles, y étoit toujours environnée d'un grand nombre
eigneurs qui continuoient à lui faire la cour et qu'elle
même introduite de temps en temps dans l'apparte-
t du Roi, quoique les Dames de France et M. le duc
léans s'y montrassent fort assidûment. (Journal sous la
du mardi 3 may — nécessairement pour les jours an-
urs.)

emarquons ici deux choses :
a présence simultanée à la cour de Mesdames et de
avorite, ce qui expliquerait ces bulletins où l'on
ltait la Dauphine, preuve qu'il n'y avait pas d'hos-
é déclarée contre elle. La sécurité du roi est encore
ière, cependant il va survenir un incident décisif.
e mercredi, malgré une amélioration apparente
ıs la position du malade, il s'était révélé des symp-
nes alarmants. Jusque-là on avait trompé le roi sur
nature de sa maladie en lui faisant accroire qu'il

n'avait qu'un *érésipèle boutonné* [1]. A ce moment l'e
cesse [2]. Le cardinal de la Roche-Aymon, comme
aumônier de France et de la cour, déclare au roi
rité, il lui dit spontanément que la maladie dont il
attaqué n'était autre chose que la petite *vérole*.

Le roi réplique :

« On ne revient point à mon âge de cette maladie. »
suite il demande le duc d'Orléans, s'entretient assez
temps avec lui, puis il fait venir la comtesse du Barry
adresse la parole en ces termes : « Il est temps, Mad
que nous nous quittions, » ou, suivant une autre ver
« Madame, comme je pense à demander les sacremen
ne convient pas que vous restiez ici, attendu que je ne
pas qu'il arrive la même chose qu'à Metz, arrangez vot
traite avec le duc d'Aiguillon, je lui ai donné mes o
pour que vous ne manquiez de rien [3].

Ceci se passait le mercredi dans la matinée; p
être le mardi soir [4].

« Madame du Barry obéit immédiatement au roi,
résistance, sans violence simulée, ni cris, ni scèn
femme, seulement elle pleuroit » (Hardy).

Avant de s'éloigner, elle avait adressé une lett
Mesdames de France pour implorer leur protection
dit que celles-ci avaient eu la bonté de la lui
mettre.

1. De Mercy, *Lettre à Marie-Thérèse*, II, 144.

2. Ce que M. de Mercy appelle des symptômes alarmant
que la *Gazette de France* appelle un redoublement plus for
les précédents, beaucoup de chaleur et même quelques mot
de délire. (Vers. 8 mai 1774, n° du 9, p. 331.)

3. Sur les péripéties de la maladie de Louis XV à Metz,
A. Jobez : *la France sous Louis XV*, t. III, p. 372.

4. Madame du Deffand.

Le départ de la favorite, dit M. de Mercy, fut également ésolu et s'effectua mercredi, à 4 heures après midi, la duhesse d'Aiguillon la prit dans sa voiture et la conduisit à ne maison de campagne à trois lieues de Versailles, nomiée Ruel[1] et appartenant au duc d'Aiguillon (II, p. 14, Paris, 7 mai). Au rapport de madame du Deffant, la vicomtesse lu Barry et mademoiselle du Barry accompagnèrent la faorite déchue.

Le roi resté seul ne songea pas immédiatement à se préparer à la mort, il ne croyait donc pas toucher à ine fin prochaine. Il resta deux jours entiers, le mercredi et le jeudi, sans faire venir un confesseur. Il ne e demanda que le vendredi, 7, à sept heures du matin.

La nuit suivante, celle du 6, dit la *Gazette de France...*, Sa Majesté fit appeler de son propre mouvement l'abbé Maudoux[2], son confesseur et demanda, sur les sept heures du matin, à recevoir le saint Viatique qui lui fut apporté par le cardinal de la Roche-Aymond, grand aumônier de France et de la chapelle du château.

M. de Mercy, de son côté, donne des détails fort intéressants sur l'épisode de la confession.

Il paroît certain que c'est le Roi qui, de son propre mouvement et sans qu'on s'y attendît, a demandé son confesseur à deux heures et demie du matin. Les princes avoient la montre en main et ont compté seize minutes pendant lesquelles le confesseur a été avec le Roi qui, depuis ce moment jusqu'aux sacremens, l'a fait rappeler trois fois.

1. Voy. *Histoire des environs de Paris*, par Dulaure.

2. L'abbé Maudoux, confesseur de la Chapelle depuis 1734. Voy. *Almanach royal.*



> Après la confession, à cinq h[illegible]s, le Roi a fait venir le duc d'Aiguillon et lui a parlé bas. On a dit que c'étoient des ordres pour éloigner davantage la comtesse du Barry ; mais dans ces derniers temps on a pu voir que le Roi tenoit à cette favorite beaucoup plus qu'on ne l'auroit imaginé, et si le monarque revient de sa maladie, il est à présumer et encore plus à craindre que cette femme soit rappelée à la Cour. (Lettre du 8 mai 1773, II, p. 137.)

Hardy rapporte aussi que le roi avoit donné des ordres pour que la comtesse du Barry se retirât en Touraine (à Chinon) dans une terre appartenant au duc d'Aiguillon; mais il ajoute en marge que ce bruit qui avait couru était faux, il est donc nécessaire de rectifier sur ce point le récit de Besenval qui avait sans doute puisé ses renseignements à la même source (I, p. 80).

Il est également bon de rectifier le petit discours[1] attribué au cardinal de la Roche-Aymon après l'administration du viatique au roi[2] à l'aide de la *Gazette de France*, de la relation du duc de Penthièvre et de Besenvel lui-même. Le cardinal de la Roche-Aymon aurait dit seulement, suivant la *Gazette :*

> Qu'il étoit chargé d'annoncer au nom du Roi, que si Dieu lui accordoit encore des jours, c'étoit pour les employer à la gloire de la religion et au bonheur de son peuple.

Le duc de Penthièvre est moins laconique, il dit :

1. « Quoique le Roi ne doive compte de sa conduite qu'à Dieu seul, il déclare qu'il se repent d'avoir causé du scandale à ses sujets et qu'il ne désire vivre encore que pour le soutien de la religion et le bonheur de ses peuples. »

2. V. *Mém. hist.*, vol. 1, p. 159.

M. le cardinal de la Roche-Aymon, grand aumosnier, qui lministroit Sa Majesté, a fait un petit discours avant de la mmunier et après l'avoir communiée, il a déclaré de la art du Roy *(sic)*, qu'il avoit peine à s'énoncer lui-mesme, uelques mots d'édification sur le scandale que SA MAJESTÉ voit pû donner et sur ses dispositions relativement à la ELIGION et à ses peuples.

On remarquera que le prêtre officiant était ici le nême qu'on a toujours représenté comme un des aduateurs les plus vils de la favorite, celui qui lui aurait résenté sa pantoufle en compagnie du Nonce, etc. Il st le premier à annoncer au roi qu'il avait la petite érole et il prononce enfin cette parole qui était un ngagement pour l'avenir et pouvait être considérée omme visant madame du Barry : le regret du scandale qu'il avait causé et l'engagement *d'employer les jours que Dieu pourrait lui accorder à la gloire de la religion*. M. le cardinal de la Roche-Aymon n'était donc pas l'instrument servile des volontés de madame du Barry. Les journées du vendredi 7 et du samedi 8 avaient été calmes. Les exercices de piété dont le roi avait dû s'occuper n'avaient point causé chez lui la moindre révolution [1]. Mais pendant la nuit du 8 au 9, l'état du malade empira. On perdit tout espoir de guérison et le roi lui-même, sentant le danger où il se trouvait, demanda l'extrême-onction, qui lui fut administrée le dimanche 9, à neuf heures du soir, par l'évêque de Senlis, son premier aumônier [2].

Il passa la nuit la plus douloureuse, les boutons

1. *Gazette de France.*
2. Ibid.

ayant envahi la bouche et la gorge et il expira le lendemain lundi 10, à trois heures un quart, ayant conservé sa connaissance jusqu'au dernier moment.....

Ce n'est pas à nous qu'il appartient d'apprécier la vie ni la mort de Louis XV.

Ce règne, long comme un siècle, a été, suivant la loi des choses humaines, un mélange de bien et de mal, victoires et défaites, Fontenoy, etc. et Rosbach, conquêtes et pertes de territoire, la Lorraine et la Corse contre l'Inde et le Canada, réformes et préjugés, honte et gloire, élégance et corruption de mœurs, jamais, peut-être, alliage ne fut plus complet. Mais en admettant même que la part du mal l'ait emporté, et de beaucoup, nous ne serons jamais de ceux qui frappent un homme au moment où il est renversé à terre, qui insultent aux souffrances d'un agonisant. C'est pourtant dans ce déplorable esprit qu'ont été conçues toutes les relations qui ont été écrites sur cet événement. La plus odieuse de toutes est sans conteste celle du duc de Liancourt, parce qu'il était duc à brevet, grand maître de la garde-robe, et qu'ayant assisté aux derniers moments du roi, en sa qualité de haut dignitaire de la couronne, il ne pouvait révéler ce qui s'était passé sous ses yeux sans manquer à tous ses devoirs, *Proditio domestica*. Il n'a pas seulement raconté ce qu'il avait vu, ce qui serait déjà un tort grave, il y a joint l'outrage, la caricature, la calomnie contre son maître.

D'autres, s'emparant de l'espèce de prédiction de l'évêque de Senez, ont pris un ton biblique et ont montré le roi frappé de la main divine, voyant se creuser autour de lui un abîme de feu, tandis que ses chairs se putréfient, que les marques de la virilité tombent en lambeaux, jusqu'à ce que, suivant l'expression de Dorat

singulier prédicateur), *la fosse funèbre s'ouvre et* *rône fait place au cercueil.*

ˌes obsèques de Louis XV ont été un autre thème de lamation largement exploité par les historiens dé- ˌés au parti Choiseul. La vérité est que les funérailles été très sommaires et très simples, il en devait être si, et par une double raison :

ˌe roi était mort d'une maladie contagieuse ; ce cas it prévu, il fallait dans un intérêt général supprimer tes les longues formalités observées ordinairement s de la mort des rois, l'autopsie, l'embaumement, etc. st ce que les feuilles anglaises du temps expriment n mot pratique. Louis XV, disaient-elles, a été inhumé *vately*, c'est-à-dire en simple particulier, comme il d'usage quand les princes meurent de la petite role [1].

Le roi avait en outre ordonné, par un testament de 70 [2], que son corps fût porté à Saint-Denis sans aucune rémonie. Il fut d'abord gardé par les feuillants Saint- rnard de Paris, jusqu'au 12 mai, sept heures du soir, is transféré au lieu de la sépulture royale. Les deux roisses et les récollets de Versailles le suivirent jus- qu'au bout de la place d'Armes, trois carrosses et cin- ante gardes du corps avec quelques gens de livrée mposaient tout le cortège [3]. Ces gardes du corps aient de la garde écossaise, d'après l'abbé Baudeau.

1. *Gentleman's Magazine*, mai 1774.

2. TESTAMENT DE LOUIS XV, DU 6 JANVIER 1770.

Je défends toutes les grandes cérémonies à mes funérailles et rdonne que mon corps soit porté à Saint-Denis dans le plus nple appareil que faire se pourra.

3. *Nouv. à la main* de la Mazarine.

A Versailles, dans les [illegible], la foule éta silencieuse, dans les ave[illegible]es elle faisait entendre l cris ironiques de taïaut ; à [illegible]aint-Denis elle se répanda en murmures et en couplets injurieux. Lorsque le corp de Louis XV arriva, on c[illegible]ltait : « Voilà le plaisir de dames, voilà le plaisir. » Le vulgus est le même dan tous les temps ; qu'il s'agisse de la plèbe romaine o de la populace française, de Séjan ou de Louis XV d'une victime du despoti[illegible]ne ou d'un monarque, ce vers du grand poète seront éternellement vrais :

> ..... *Sed quid*
> *Turba Remi? Sequitur fortunam ut semper et odit*
> *Damnatos*.....

Le curé de Notre-Dame de Versailles inscrivit sur son registre mortuaire l'acte suivant, comme s'il s'était agi du plus humble de ses paroissiens :

LOUIS XV. — L'an mil sept cent soixante-quatorze, le douze may, le corps de très haut, très puissant, et excellent Prince, LOUIS XV, Roi de France et de [illegible] décédé d'avant-hier, a été transféré à l'Abbaye Roya[illegible] Bénédictins de Saint-Denis, lieu ordinaire de sépulture [illegible] Rois de France, en présence et par nous soussigné, [illegible]

Allart, *curé*. Vincenot, prêtre.

(Paroisse de Notre-Dame de Versailles, année [illegible] sépulture, folio trente, registre n° 308. Mairie [illegible] Versailles, bureau des actes de l'état civil.)

Qu'était devenue pendant ce temps madame [illegible] Barry? Elle s'était retirée à Rueil, conduite [illegible] carrosse de madame d'Aiguillon. Là existait enco[illegible] domaine et le château du cardinal Richelieu, [illegible]

ırs tragiques souvenirs[1]. Madame du Barry y resta ı 5 au 9 ou 10 mai 1774 environ[2]. On comprend ıelles pouvaient être ses préoccupations. Pidansat de ayrobert cite un fait que tout le monde assure, c'est ue la du Barry n'a trouvé aucun des lits assez bon our elle, elle a envoyé chercher celui où elle couchait Marly (sans doute pour Louveciennes). Le concierge avait refusé, mais il a eu deux heures après ordre e le donner. Il le fallait le lundi dernier. La Chronique ecrète de l'abbé Baudeau, du 11 mai, p. 36, s'est emressée de se faire l'écho de cette rumeur idiote.

Que dans l'affliction profonde où elle auroit dû être, son goût pour le luxe et la vie molle ne la quittât pas un instant et que, ne trouvant pas les lits du château du duc d'Aiguillon assez douillets, elle envoyât chercher son coucher de Luciennes.

Cette puérilité ne mériterait pas de réponse. M. le duc d'Aiguillon était apparemment à Versailles ; elle aurait donc pu occuper le lit de la duchesse, si tant est que dans cette demeure princière, portant encore l'empreinte du puissant cardinal, il n'y eût pas un lit digne d'être offert à un étranger ! Mais nous possédons une pièce fort curieuse que nous reproduisons dans son

1. C'est dans sa maison de Rueil que le cardinal avait assemblé la commission qui condamna le maréchal Louis de Marillac à mort. Il fut exécuté, ou pour mieux dire assassiné judiciairement en place de Grève le 10 mai 1632, 42 ans jour pour jour avant la mort de Louis XV. On a toujours dit qu'il existait dans ce château des oubliettes où Richelieu faisait disparaitre les victimes de sa politique ou de ses vengeances.

2. Les inventions des libelles la poursuivirent dans cette retraite.

entier[1] et qui répond victorieusement à l'aute
Anecdotes. C'est un état dressé avec luxe et con
« l'inventaire des *meubles* de madame du Barry,
portés à *Rueil,* à Pont-aux-Dames et à Luc
depuis le 13 mai jusqu'au 23 juin 1774. » Il en
bien qu'une partie du mobilier de madame du
a été apportée à Rueil, mais ce fut après le 1
c'est-à-dire lorsque déjà la favorite disgraciée
reléguée à Pont-aux-Dames, et non pas pendai
rapide passage chez M. le duc d'Aiguillon.

On fit courir un autre bruit. On dit que mada
Barry était partie et qu'elle était réfugiée dans la
cipauté de Deux-Ponts, et ce du consentement
(Hardy).

Hardy ajoute qu'il ne garantissait pas ce bru
avait raison.

Il faut sortir de ces rumeurs et en venir aux
aux pièces sérieuses.

Voici la copie littérale et figurative du REGISTI
ORDRES DU ROY, qui était alors conservé aux ar
de la Préfecture de police[2] :

1. Voy. aux Pièces justificatives.

2. Un érudit connu par l'immensité et l'exactitude de
cherches a retrouvé depuis 1871, à la Préfecture de pol
registre que nous croyions brûlé. Malheureusement, M.
Labat n'a pu remettre la main dessus et il a quitté la
ture, par suite de mise à la retraite pour échéance d'âge,
d'avoir retrouvé ce précieux volume. L'important pour l'h
est que le document existe et que nous puissions en faire
avec la certitude d'être un jour contredit, nous voulon
contrôlé.

DU 9 (*sic*) DU MOIS DE MAY 1774.

Notte du Ministre.

Le sieur comte DU BARRY	Conduit au château de Vincennes.
La dame comtesse DU BARRY	Conduite à l'abbaye du Pont-aux-Dames.

Du 15, M. de Sartine.

Le nommé GOMMARD	Relégué à Langres le 20 novembre 1774, conduit à Bicestre pour vol faute de preuves.

Ce registre est malheureusement égaré aujourd'hui. C'est sur ses feuillets que l'on transcrivait les ordres donnés par le roi au ministre et transmis par lui au lieutenant général de police, chargé de les exécuter.

De ce registre, il résulte que la lettre de cachet contre Jean du Barry et la comtesse avait été délivrée dès le 9 mai.

Or, le 9 mai, Louis XV n'était pas mort ; ses yeux ne se sont fermés que le 10, à trois heures de l'après-midi.

La conséquence serait donc que l'ordre d'arrestation aurait été donné par le roi mourant, non par son successeur.

Cette induction, nous le reconnaissons, est directement contraire à la tradition constante qui attribue la lettre de cachet à Louis XVI. L'énonciation du registre est précise. Elle avait été prise par nous longtemps avant l'incendie de la Préfecture de police et bien souvent vérifiée justement à cause de son importance.

Nous avons dû rechercher s'il y aurait eu une erreur possible. Nous ne le pensons pas.

Les ordres étaient transcrits jour par jour, à la suite les uns des autres. Il n'y a donc pas à craindre qu'il y eût eu là une erreur de date, parce qu'elle se trouverait rectifiée par ce qui précède ou ce qui suit.

La lettre de cachet, attribuée à Louis XVI, serait du 12. — Comment l'employé, chargé de ce registre, très régulièrement tenu, aurait-il écrit le 9? — Trois jours entiers s'étaient déjà écoulés. Une erreur rétrospective ne se comprendrait pas.

Il est encore plus difficile d'admettre une inscription par anticipation.

Il faudrait que le Dauphin, prévoyant la mort prochaine du roi, eût pris sur lui de faire arrêter madame du Barry et Jean du Barry, alors que le malade pouvait se rétablir, redemander la favorite, etc., etc. Il aurait fallu la connivence de M. de La Vrillère, ministre de la maison du roi, et jamais il n'aurait voulu encourir une pareille éventualité. Le Dauphin lui-même, si timide, n'était pas capable d'une telle initiative. On doit se rappeler à cet égard les conseils de M. de Mercy à Marie-Antoinette : « Si le monarque revient de sa maladie, il est à présumer et encore plus à craindre que cette femme fût rappelée à la cour[1]. »

Le registre à lui seul résisterait à ces diverses suppositions et suffirait pour les repousser.

Mais voici un passage de la Chronique de l'abbé Baudeau qui coïncide singulièrement avec les énonciations de ce registre. L'abbé Baudeau ajoute, en effet :

1. Voy. p. 328 ci-dessus.

d'assez instruit m'a dit que le duc d'Aiguillon
vestir la du Barry de maréchaussée à Rueil ; qu'il
ire à madame Adélaïde qu'elle n'échapperoit pas
oit mandé au nouveau Roi que l'intention du
t qu'elle fût mise *dans un couvent*, parce qu'elle
ret de l'Etat.

ntention du roi aurait été qu'elle fût mise
ouvent, et précisément nous lisons sur le re-
mots qui répondent à cette volonté : *la com-*
arry conduite à l'abbaye de Pont-aux-Dames.
donc excessivement probable que c'est bien
qui, avant de mourir, a dicté la lettre de

e rappeler le mot du comte de Creutz : « La
u roi pour madame du Barry se soutiendra
a santé sera inaltérable ; mais s'il venoit à
alade, il y a toute apparence que la dévotion
it à l'amour. »

y avait eu une amélioration dans la santé du
qu'il avait reçu le viatique; le 9, elle ne se
s ; il crut peut-être qu'en sacrifiant plus com-
sa maîtresse et ceux qui avaient participé à
ile, il désarmerait le courroux du ciel et
it à la mort prête à l'atteindre. Louis XV
religion fort étroite et fort singulière, com-
celle de Louis XI. Il croyait à l'efficacité de
pratiques de dévotion : les Quarante-Heures,
de sainte Geneviève, plus ou moins décou-
endue plus ou moins [1].
pliquerait encore très bien le colloque de

que la nuit, étant couché auprès de madame de

Louis XV à voix basse avec le duc d'Aiguillon et le discours du cardinal de La Roche-Aymon [1].

L'auteur des *Anecdotes* dit aussi : « Les ennemis de la comtesse firent courir le bruit qu'elle s'était évadée de Rueil, ce qui était faux et impossible [2]... » *Evadée* — ce mot implique une sorte de surveillance. Ce qui suit concorde avec le passage de l'abbé Baudeau.

Si notre interprétation est vraie, madame du Barry a reçu la lettre de cachet à Rueil, le 9 ou le 10 mai 1774. Le coup a dû lui être d'autant plus sensible qu'il partait du vieux roi et non de son successeur. Si elle avait eu à faire entendre un blasphème, c'est contre lui qu'il aurait été dirigé. Elle n'eût pas parlé du nouveau règne inauguré par une lettre de cachet. Il est probable qu'elle se soumit et partit immédiatement pour l'abbaye de Pont-aux-Dames, où nous la verrons bientôt arriver. Quoi qu'il en soit, sa faveur était finie, les jours d'épreuve allaient commencer pour elle. La plus dure

Mailly, il se relevait pour dire des actes de contrition, sauf à se recoucher près d'elle.

Il fait dire des prières à l'église de Versailles pour obtenir le salut de madame de La Tournelle. Le duc de Luynes trouve la chose tellement extraordinaire qu'il s'en informe auprès du curé, lequel confirme la nouvelle.

Le 31 septembre 1770, le roi fait retirer un morceau de la vraie croix et des reliques de saint Louis et il les fait porter à l'église construite par lui à Choisy.

Il faut dire que ces croyances étaient généralement celles du temps. Ainsi le roi Georges, de l'avis du conseil privé, ordonne un jour de *jeûne* et d'humiliation publique pour que le Dieu tout-puissant répande ses bénédictions sur les armées des colonies, lors des désastres éprouvés dans l'Amérique septentrionale. (*Annales de Linguet*, vol. III, p. 232.)

1. Si Dieu accorde quelques jours au Roi, ce sera pour les employer à la gloire de la religion.

2. *Anecdotes*, p. 408.

sans doute la transition subite des lambris dorés de 'sailles dans la cellule d'un couvent austère. Comnt a-t-elle supporté ce brusque changement d'exisce, le silence mortel d'un cloître succédant aux mille its de la cour? C'est ce que nous aurons bientôt à miner. Nous n'avons ici qu'à clore une période de vie. Retirée des bruits du monde, au prix de sa li'té, elle ne fut pas à l'abri des quolibets et des huées vinrent s'amonceler contre les portes du couvent. us avons vu qu'au temps de sa fortune, madame du rry avait le bon esprit de mépriser les chansons tes contre elle et au besoin de les chanter[1], impasle sous l'outrage. Enfermée à Pont-aux-Dames, elle dut pas connaître les facéties que provoqua la ort de Louis XV. Mais l'auteur des *Anecdotes* les reeillait religieusement et, tout en les déclarant détes- bles, il en fit publier le recueil. Nous transcrivons la oins ignoble.

Complainte de madame du Barry.

LES CINQ PONTS

Les *Ponts* ont fait époque dans ma vie,
Dit l'Ange en pleurs dans sa cellule en Brie.
Fille d'un moine et de Manon Giroux,
J'ai pris naissance au sein du *Pont-aux-Choux.*
A peine a lui l'aurore de mes charmes
Que le *Pont-Neuf* vit mes premières armes.
Au *Pont-au-Change* à plaisir je fêtois
Le tiers, le quart, soit noble, soit bourgeois.
L'art libertin de rallumer les flammes
Au *Pont-Royal* me mit le sceptre en main.
Un si haut fait me loge au *Pont-aux-Dames*
Où j'ai bien peur de finir mon destin.

1. Voy. t. Ier, p. 304.

Dans cette plaisanterie, empruntée au vocabulaire des ponts et chaussées, il ne manque que le Pont-Saint-Esprit, le surplus tombant à faux et à plat. L'auteur des *Anecdotes* finit comme il a commencé, par une calomnie digne de lui.

CHAPITRE XXIX

MADAME DU BARRY EXILÉE ET ENFERMÉE A L'ABBAYE DE PONT-AUX-DAMES, EN BRIE

L'Abbaye royale de *Nostre-Dame-lez-Crécy* fut appelée d'abord *Notre-Dame-du-Pont* (*Abbatia Pontis*), puis par corruptions successives, abbaye du *Pont-Notre-Dame* et enfin abbaye DU PONT-AUX-DAMES, *Pons-Dominarum* [1]. Elle devait ces différentes dénominations à sa situation sur un ru ou petite rivière qui traversait toute l'étendue de ses jardins. Sur le ru était un pont dont les arches étaient jadis fermées par des grilles en fer; on en voit encore les attaches, et sur le pont on avait érigé une statue de la Vierge portant l'Enfant Jésus dans ses bras. C'est ce qu'expliquaient très bien les armes de l'abbaye qui étaient ici véritablement des armes *parlantes,* on pourrait ajouter et étymologiques. Nous les trouvons ainsi décrites dans l'*Armorial général*, manuscrit de la Bibliothèque nationale.

La communauté des religieuses de l'abbaye de Pont-aux-Dames porte : d'azur à un pont de trois arches et demies *(sic)* d'argent, sur une rivière du même et sur ce pont une Vierge

1. Voy. *Gallia Christiana*, vol. III, p. 916, et *Histoire de l'abbaye de Meaux*, par dom Toussaint Duplessis, 1731, 2 vol. in-4°.

aussi d'argent ayant en son bras senestre, le petit Jésus qui tient une palme du même. (*Armorial général*, Paris, vol. IV, p. 184; Biblioth. nat., dép. des Manuscrits.)

L'abbaye de Pont-aux-Dames était sise entre le bourg de Couilly et celui de Crécy, dans la Brie champenoise, à deux lieues S. S. O. de Meaux et dépendait de ce diocèse ; elle était de l'ordre de Cîteaux, c'est-à-dire des bénédictines, suivant la réforme de saint Bernard. Fondée vers 1226, par Hugues de Châtillon, fils d'un comte de Saint-Pol, elle avait eu longtemps des abbesses illustres et avait été richement dotée. Cependant au dix-huitième siècle ses vastes bâtiments, qui n'avaient pas moins de six cents ans d'existence, se trouvaient dans un état de vétusté menaçante : quelques-uns tombaient en ruine [1].

Les religieuses étaient au nombre de 50, dont 30 dames de chœur ou professes et 20 sœurs converses. Leur costume était celui des bernardines [2] : guimpe et robe de laine blanche, voile noir, long scapulaire de même couleur, descendant jusqu'aux pieds.

L'abbesse était de noble maison. Cette maison est, dit Lainé, une des plus illustres du royaume, elle tenait place dans l'ancienne chevalerie de Guyenne. Plusieurs de ses membres ont pris part aux croisades, etc. Ses armes étaient d'azur à trois rocs d'échiquier d'or

1. Voy. Correspondance entre l'abbesse de Pont-aux-Dames et le ministre de la maison du Roy. (Arch. nationales.)

Aujourd'hui, le hameau, formé des restes de l'abbaye et des maisons groupées autour d'elle, dépend administrativement de la commune de Couilly et du canton de Crécy.

M. Berthault, anc. magistrat, a publié l'histoire détaillée de l'abbaye de Pont aux Dames, 1 vol. in-8°, Paris, Dumoulin, 1878.

2. Voy. l'*Histoire générale des abbayes*, qui en donne le dessin.

devise : *Deo duce, ferro comite*[1]. La révérende
rielle de la Roche de Fontenille était parente
s de Rambures et de l'évêque de Meaux, pre-
onier de madame Adélaïde.
tion, d'accord avec ses lettres, la représente
stère, pénétrée de ses devoirs et de la gravité
tions. Pont-aux-Dames, en effet, n'était pas
un couvent, c'était aussi parfois une prison
le roi envoyait les femmes placées sous le
ttres de cachet[2]. Elle ressortissait, sous ce
es lieutenants de police, et c'est pour cette
la correspondance entre les abbesses et les
roi, remontant jusqu'à 1720, était conservée
rchives de la Préfecture de police, si déplo-
brûlée en 1871.
nduite à l'abbaye de Pont-aux-Dames, ce n'é-
ulement subir une disgrâce, c'était encourir
de corps suivie d'un emprisonnement plus ou
g. Aussi les *Nouvelles à la main* du temps[3]

naire héraldique, mémoire inséré dans la partie qui
noblesse d'Armagnac.
ouvrage de M. Berthault, p. 175.
l de Hardy du vendredi 13 mai 1774. — On apprend
esse du Barry étoit partie la veille du village de Ruel
une lettre de cachet, pour se rendre à l'abbaye de
ames.... avec les défenses les plus sévères d'y voir
ût..., d'écrire à personne. On l'avoit vue dans son
six chevaux, accompagnée d'une seule femme de
uivie d'une seconde voiture dans laquelle étoient
aliers, dont l'un étoit un exempt.
ult reconnaît que son livre était déjà livré à l'im-
sque je lui indiquai le caractère pénitentiaire qu'a-
étentions à l'abbaye de Pont-aux-Dames. Il s'adressa
Labat, l'archiviste de la Préfecture de police, pour
un fait qui lui paraissait encore douteux. M. Labat
s détails que je lui avais donnés et lui en donna

nous représen s partant seule dans son carr à c ...es ajoutent : « Derrière étoit une a e voiture qui renfermoit un exempt. » (On dirait aujourd'hui un inspecteur de police.) Une estampe satiri e d'alors, intitulée : *la France sauvée*, montrait « dame du Barry qui frappe à la porte d'un couvent, tandis que Louis XVI apparoît à l'opposite, rayonnant de gloire [1] ».

C'était la réalisation exacte du mot de Marie-Antoinette : « La *créature* est mise au couvent et tout ce qui portoit ce nom de scandale a été chassé de la cour [2]. »

Il ne faudrait pas croire cependant qu'une détention de ce genre eût rien d'infamant ni même d'humiliant, au contraire : le premier venu n'était pas logé à *tours de la Bastille* ou de Vincennes. Il fallait être gentilhomme, écrivain, notable ou tout au moins considéré comme prisonnier d'Etat. Jean du Barry, malgré ses hautes prétentions nobiliaires, déclina l'honneur d'être enfermé dans une forteresse sanctifiée pourtant par M. de Saint-Cyran et illustrée par la captivité du grand Condé ; il prit la fuite comme un simple vilain. Madame du Barry, elle, se soumit à la décision du roi, quoique le duc de Deux-Ponts lui eût offert un asile dans ses Etats [3]. Etait-ce par respect pour les ordres du souverain, son nouveau maître, ou par crainte pour ses biens, qu'il était si facile de confisquer ou de mettre sous le

d'autres que M. Berthault a recueillis et développés dans son ouvrage. Il a joint lui-même des exemples curieux dans ce sens ; il a montré notamment que l'abbé de Chaulis, au XV[e] siècle, et Huguette Duhamel, abbesse de Port-Royal-des-Champs, avaient été enfermés dans la prison conventuelle de N.-D. des Champs.

1. Voy. *Mémoires secrets*, 5 nov. 1774, vol. VII.

2. Lettre à Marie-Thérèse du 14 mai 1774.

3. Voy. *Mémoires secrets*, 10 novembre 1775.

ıstre ? On l'ignore. Madame du Barry accepta ou la peine qui lui était infligée. Madame Campan a que « cet *exil* était plus de nécessité que de ri- ᐟ [1] » : elle s'est trompée. Il s'agissait non pas d'un mais d'une véritable incarcération. Madame du ᐟ ne pouvait ni sortir, ni communiquer avec per- ', pas même avec sa famille, pas même avec sa ! Nous allons en voir bientôt de nombreuses preu- ;rites. Où donc était la nécessité de la détenir si ement ? N'est-ce pas plutôt par vengeance que par que qu'on a sévi contre elle ? « La créature est mise uvent, s'écrie Marie-Antoinette avec joie... » Et y nous apprend qu'elle est tenue *au secret le plus* '. Enfin les chansons populaires font chorus.

Les *Ponts* ont fait époque dans ma vie,
Dit l'ange en pleurs dans sa *cellule en Brie.*

ᐟ avait plus de vérité dans ce refrain des rues que la phrase prétentieuse de madame Campan.

Rueil à Pont-aux-Dames il y a, à vol d'oiseau, e lieues communes, et, avec les sinuosités des che- et la nécessité de tourner Paris, on peut éva- ı une vingtaine de lieues de distance qu'il fallait urir. C'était une journée de marche environ. me du Barry dut arriver le soir à sa destination, ns que le transport n'ait eu lieu de nuit pour évi- s regards des curieux ou du public.

tradition à Pont-aux-Dames est qu'au moment où llait franchir les portes du monastère, madame rry versait d'abondantes larmes et qu'elle san-

ɩ*moires*, chap. IV.

dressé pour la vente nationale[2] par un sieu
Clicquot, architecte à Meaux, est perdu. Voici
truction que nous avons essayé de faire d'aprè
cès-verbaux d'expertise et d'estimation qui o
l'adjudication, le cadastre et les témoignages
sur place.

L'abbaye de Pont-aux-Dames se compo
groupe considérable de constructions affecté
rents services. Les unes, quoique renfermées
ceinte du couvent, appartenaient encore à
monde. Les autres portaient le titre de *Bâtim*
rieurs composant la maison *conventuelle.*

Les premières étaient rangées autour d'
dite cour d'entrée ou avant-cour. Elle s'ouvrai
le grand portail que nous avons vu tout à l'h
ner accès au carrosse de madame du Barry. l
à droite, étaient des granges, le pressoir, les
les chambres des domestiques, ceux-ci au n
vingt. De l'autre, à gauche, le logement de l'int
maison dite des *moines*, parce qu'elle était h

'église formée de voûtes en *augives* (sic), dit le
erbal peu correct du citoyen Clicquot. Eglise
us affirme avoir été fort belle et qui a été en-
t rasée.
dans l'avant-cour, disait une brave centenaire[1]
avons consultée, que se faisait la *donnée*.
t qu'était-ce que la *donnée?*
'était, Monsieur, la distribution de pain et de
i avait lieu à l'abbaye, tous les jeudis de
emaine. J'y ai été bien souvent, c'était la dîme
res. Madame l'abbesse était très bonne pour
sa fête, elle faisait donner un bal à la jeunesse
narronniers. »
ondes constructions, c'est-à-dire les construc-
iventuelles, s'étageaient autour d'une autre
cée sur la gauche de la précédente et se diri-
s le levant. On y trouvait le bâtiment abba-
loîtres, les dortoirs, la salle du chapitre, la
la pharmacie avec ses accessoires et les
des dames pensionnaires.
à s'étendaient les jardins, lavoirs, bergeries,
rs, laiteries, et au bord du ru une boucherie.
ye était toute une cité !
les deux cours, la cour d'entrée et la cour
, il existait une communication fermée par
en fer ; de chaque côté de la porte et s'unis-
essus d'elle étaient deux pavillons destinés aux

Françoise Blot, femme Grondar, née à la Chapelle-lès-
5 avril 1778, demeurant au hameau de Montbarbin,
nt-aux-Dames. C'est de cette excellente femme, encore
gré son âge, que nous avons recueilli ces détails et
ession si remarquable dont elle ne comprenait pas
ortée : *la dîme des pauvres.*

tourières. C'est là que fut confinée madame du Barry Nous aurions pensé qu'elle aurait été dans le bâtimen des *pensionnaires*. Il n'en fut rien. Elle était censé posséder le secret d'Etat ! et sous ce prétexte, elle fu rigoureusement séquestrée. Notre preuve est dans l procès-verbal d'expertise de Clicquot. On y lit sous titre : *bâtimens intérieurs* de la maison conventuelle :

Article 19. — Deux pavillons d'avant-corps occupés c devant par la condamnée Dubarril *(sic)*, séparés l'un d l'autre par la porte d'entrée et le bâtiment au-dessus de l dite porte, élevée d'un rez-de-chaussée, premier étage chambre lambrissée au-dessus, et celuy à droite dont part servoit au logement des portières, estimés, eu égard à leu dégradations généralles à quarante livres, cy. . . 40 li

On comprend qu'à l'aspect de ces murs délabrés, d ces chambres de tourières, la favorite déchue, habitué aux splendeurs de Versailles, se soit écriée douloureu sement : « Oh ! que c'est triste ! et c'est ici qu'on m'en voie ! » Cette parole a été conservée dans le pays elle nous a été transmise par une personne grave, dign de toute confiance [1]. Le mot nous paraît très vraisem blable et tout à fait en situation. Il n'y a pas là d'appré déclamatoire, c'est bien le cri simple qui peut échap per à la surprise du premier moment.

Madame de la Roche Fontenille était loin d'être pré venue en faveur de madame du Barry.

1. Madame Goujet, âgée de 92 ans, demeurant dans une part de l'abbaye encore subsistante et consacrée jadis au logeme des étrangers. Nous devons à M. et madame Guébin, de Pari l'honneur d'avoir été présenté à madame Goujet, leur tante, l'avantage d'avoir pu visiter les restes de l'abbaye dans to leurs détails, avec des guides aussi intelligents qu'aimables.

abbesse se tint donc d'abord sur la réserve et reçut
lement la nouvelle arrivante. Mademoiselle de la
ville racontait que les autres sœurs, désireuses et
yées tout ensemble de voir une personne si fa-
se, s'étaient rendues au parloir. N'osant l'envisager
ice, elles la regardaient dans une glace et croyaient
apparaître les traits du démon. Mais en aperce-
une physionomie douce et avenante, elles se ravi-
nt et conçurent bientôt pour elle une sorte de sym-
ie, qui devint plus tard une durable amitié. Jeanne
1, on se le rappelle, avait été élevée au couvent de
te-Aure, et selon nous, elle conserva toujours une
reinte de cette éducation première de son enfance.
put donc s'habituer facilement à une existence
lle avait déjà connue et au bout de quinze jours,
bé Baudeau écrivait dans sa *Chronique secrète :*

du Barry est fort contente dans son couvent, les reli-
ses en sont enchantées ; elle les comble de petits pré-
et finira peut-être par leur apprendre bien des choses
égrillardes. (Lundi, 23 may 1774. — *Revue rétrospective,*
I.)

part le trait final qui sent son dix-huitième siècle
on abbé galant, la note sur la recluse lui est favo-
e et conforme aux documents qui vont suivre.
ous ne mentionnerons que pour ordre une lettre de
lame du Deffand à la duchesse de Choiseul. On y
la joie vindicative de ce parti prêt à relever la
:

pourrois vous raconter de petites anecdotes de l'illustre
guée au Pont-aux-Dames, mais en vérité c'est du temps
1 papier perdu que d'écrire ou de parler d'elle....

Nous ne pouvons partager l'avis de la spirituelle aveugle. Le papier noirci de sa main ou sous sa dictée n'a jamais été considéré comme perdu. Ses chroniques sont toujours intéressantes, et puis n'aurait-elle pas dû se souvenir qu'au jour où *l'illustre relégué de Chanteloup* tendait la main, madame du Barry y avait déposé l'obole de Bélisaire, sous forme de plusieurs centaines de mille livres[1]? M. de Choiseul eut, grâce à madame du Barry, trois cent mille livres d'argent comptant et une pension de soixante mille livres. Il ne lui était absolument rien dû.

Tel était l'usage alors. Service de roturier n'obligeait à rien, pas même à la plus vulgaire reconnaissance. C'était le principe de M. de Choiseul et de ses amis ; il le professait et le pratiquait hautement[2], on pourrait dire cyniquement.

Le 12 mai 1774, M. le duc de la Vrillière adressait au vicomte du Barry (Jean-Baptiste, fils du Roué), la lettre ci-dessous[3] :

1. Voy. ci-dessus la négociation suivie par M. du Châtelet, pour la place de colonel des Suisses, p. 95.

2. Voy. *Mémoires*, vol. II, p. 122.

3. Monsieur le vicomte du Barri,

C'est avec beaucoup de peine, Monsieur, que je m'acquitte des ordres que le Roi vient de me faire passer. Sa Majesté m'a chargé de vous marquer que vous ne paroissiés point à la Cour jusqu'à nouvel ordre de Sa Majesté. Vous voudrés bien m'accuser la réception de ma lettre par celui qui vous la remettra, affin que je puisse justiffier à Sa Majesté de l'exécution de ses ordres.

J'ai l'honneur d'être bien parfaitement, Monsieur, etc., etc.

Du dit jour

Id. à M. le marquis du Barri.

(Arch. nat. — O[1], 416. Depesches, 1774, p. 317.)

en même temps, il écrivait à la femme du pré-
it par dépêche séparée, dans ces termes :

Madame la vicomtesse du Barri *(sic)*,

père, Madame, que vous ne douterés pas de toute la
que je ressens d'être obligé de vous annoncer une
se de paroître à la cour, mais je suis obligé d'exécuter
dres du Roy qui me charge de vous marquer que son
ion est que vous n'y veniés pas jusqu'à nouvel ordre
part. Sa Majesté, en même temps, veut bien vous per-
e d'aller voir madame votre tante à l'abbaye du Pont-
ames et je vais écrire en conséquence à madame
sse affin que vous n'éprouviés aucune difficulté. Vous
és bien m'accuser la réception de cette lettre par celui
ous la remettra, affin que je puisse justiffier à Sa
té de l'exécution de ses ordres.

J'ai l'honneur d'être...

à madame la marquise du Barri [1].

(Arch. nat. — O[1], 416, p. 317.)

voit par cette lettre qu'il avait dû y avoir primi-
ient une défense absolue à l'abbesse de Pont-aux-

1. Jules? de Goncourt a publié une nouvelle édition de la
rry. Non seulement il n'a pas corrigé l'erreur que nous ve-
le signaler, mais il l'a aggravée. En effet, il donne, p. 197,
ote, le texte de la lettre de M. de la Vrillère au vicomte
he du Barry, empruntée, dit-il, aux *Lettres* missives de la
n du roi. — Archives nat., O[1], 416. — M. de Goncourt a
connu nécessairement la lettre adressée à la vicomtesse du
, qui se trouve à la même page, au-dessous de celle écrite
omte. Dès lors il n'y avait plus de méprise possible pour
ependant il a maintenu dans cette seconde édition la dé-
ion évidemment erronée de M. Leber.
erreur involontaire se conçoit et s'excuse. Qui n'en est
oupable? On ne comprend pas qu'un écrivain, qui peut as-
au titre d'historien, contribue sciemment à égarer le
e.

Dames de laisser communiquer madame du Barry avec qui que ce fût, puisqu'il fallait une autorisation expresse pour permettre l'entrée du couvent à la nièce et à la belle-sœur de la prisonnière. Celles-ci étaient personnellement bannies de la cour ainsi que leurs maris. C'était bien l'œuvre du nouveau règne et l'accomplissement du mot reproché par Marie-Thérèse à Marie-Antoinette [1].

L'original de cette lettre était passé entre les mains de M. Leber, dont les belles collections d'estampes et d'autographes ont été acquises par la Bibliothèque municipale de Rouen. M. Leber, faute de connaissances spéciales suffisantes, ou par inattention, ou encore par gloriole d'amateur, s'imagina avoir en sa possession la lettre de cachet délivrée contre la comtesse du Barry et il rédigea cette notice collée sur la garde du volume (in-4°, relié en maroquin plein) conservé dans la Bibliothèque de Rouen.

LETTRE DE CACHET ORIGINALE

Datée du 12 mai 1774, surlendemain de la mort de Louis XV.

Cette lettre, vraiment curieuse, à fait du bruit dans le temps, bien que tout annonce qu'elle n'a pas été divulguée. On voit en effet que les auteurs des écrits relatifs à madame du Barry, publiés l'année suivante, en ignoraient complètement les termes et que l'opinion publique n'était pas fixée sur ce sujet. C'est au porteur de cette même lettre que la favorite déchue répondit sur un ton qui lui était familier: Le beau f..... règne qui commence par une lettre de cachet.

MM. Edmond et Jules de Goncourt, ne s'apercevant

1. Voy. ci-dessus, p. 344.

ıs de la méprise de M. Leber, reproduisirent les termes : cette erreur triomphale, ils dirent à leur tour dans ıe note :

Nous donnons ici, pour la *première fois*, la lettre de cachet ıi exila madame du Barry à Pont-aux-Dames, d'après la ttre signée du duc de la Vrillière, possédée par la Biblioıèque de Rouen, collection Leber, nº 2278. Toutes les autres ttres de cachet données jusqu'ici dans les biographies anennes comme dans les biographies récentes sont absoluıent fausses. — La tante de madame du Barry, retirée au ont-aux-Dames, dont il est parlé dans cette lettre, est sans oute madame Quantigny, sœur de sa mère. (*Les Maîtresses le Louis XV*, vol. II, p. 223.)

L'impossibilité d'une pareille interprétation saute aux yeux ! Le roi ne pouvait permettre à madame du Barry d'aller à Pont-aux-Dames, alors qu'elle était d'ores et déjà cloîtrée dans ce couvent. Par la même raison et *à fortiori*, il n'avait pas besoin de lui défendre l'entrée de la cour, puisqu'elle était sous les verrous à quinze lieues de Versailles; enfin madame du Barry n'a jamais eu de tante demeurant dans cette abbaye, soit comme religieuse, soit comme pensionnaire [1]. L'erreur était déjà manifeste par elle-même : elle n'est pas discutable en présence du double de la minute conservé dans les registres des Dépêches, au secrétariat de la maison du roi. C'est à madame la *vicomtesse* du Barry que la lettre de M. le duc de la Vrillière a été adressée. La tante qu'on lui permet d'aller voir à l'Abbaye-aux-Dames est non pas une dame Cantigny purement imaginaire, c'est

1. Voy. le nº 8 des Pièces justificatives du Ier vol. (Tableau généalogique des enfants de Fabien Bécu).

madame du Barry en personne, qui était en effet tante par alliance de la vicomtesse[1].

Enfin, la lettre était écrite en double, l'une pour la vicomtesse Adolphe, l'autre pour la marquise du Barry, née de Fumel. Comment imaginer une lettre de cachet en triple original?

Il faut encore remarquer que l'autorisation donnée à la vicomtesse du Barry était uniquement de *voir* la recluse de Pont-aux-Dames, et nullement de *demeurer* avec elle. MM. de Goncourt se sont donc trompés lorsqu'ils ont annoncé le contraire. « Bientôt, ont-ils dit, mademoiselle du Barry et mademoiselle de Tournon, la femme du vicomte du Barry, obtinrent de venir *demeurer* à Pont-aux-Dames, et apportaient à l'exilée la ressource de leur compagnie, l'entrain de leur gaieté, le courage et la patience » (p. 227).

Rien de tout cela n'est justifié; *demeurer* est de trop. La lettre de cachet de la Vrillière dit seulement *voir*. Nous n'avons pas non plus trouvé d'autorisation au nom de mademoiselle du Barry, la belle-sœur de la captive. Claire-Françoise du Barry, celle qu'on appelait vulgairement *Chon du Barry*, avait probablement pris la fuite avec son frère, le Roué, ou s'était tout au moins cachée. Elle fut autorisée plus tard à venir à Pont-aux-Dames; on a même une lettre datée de cette résidence. Il serait intéressant de savoir si la vicomtesse Adolphe, dont madame du Barry était la bienfaitrice, fit usage de la faculté qui lui était donnée, en d'autres termes, si elle alla voir sa tante dans sa prison; sa conduite ultérieure qui fut très condamnable, comme nous le verrons, envers celle qui l'avait enrichie, en ferait douter. Quant

1. Voy. ci-dessus le mariage d'Adolphe du Barry, p. 257.

la prétendue marquise du Barry (née mademoiselle e Fumel), nous oserions garantir qu'elle ne se risqua as à aller visiter une personne en disgrâce, encore ien que la permission lui en fût accordée. En effet, dès vant le 26 juillet 1774, elle et son mari avaient obtenu es lettres patentes qui leur permettaient de quitter le om et les armes de du Barry et de prendre les titres e Conty d'Hargicourt, oncle de mademoiselle de 'umel[1].

26 juillet 1774. — M. du Barry, mestre de camp du régi- uent de la reine, qui a épousé mademoiselle de Fumel, vient l'obtenir des lettres patentes qui lui permettent de prendre e nom et les armes de Conty d'Hargicourt, oncle de sa 'emme. (X[1a], 8808. — 6 août 1774.)

Cette précipitation, injurieuse pour madame du Barry, exclut toute velléité de prendre part à ses malheurs.

Tout le monde n'eut pas la même dureté.

REGISTRES DU PARLEMENT.

Lettres patentes qui permettent au sieur Jean-Baptiste-Vicolas-Guillaume du Barry et à la dame Louise-Marie-Mi-helle de Fumel, son épouse, de prendre et porter le nom t armes de Conty d'Hargicourt.

Louis, etc.... Nos bien-amés J.-B.-Nicolas Guillaume du Barry, mestre de camp du régiment de la Reine cavalerie et .ouise-Marie-Michelle de Fumel, son épouse, nous ont très humblement fait exposer qu'ils désiroient prendre le nom de

1. *Nouvelles à la main* de la Mazarine. — Les *Nouvelles à la nain* étaient bien informées. Nous avons trouvé dans les registres lu Parlement l'enregistrement de ces lettres patentes à la date lu 6 août 1774; elles étaient elles-mêmes du mois de juillet pré-édent. On voit avec quel empressement l'affaire a dû être con-luite.

Conty d'Hargicourt, à la place de celui de du Barry. Que le sie
Jacques-Timoléon de Conty, seigneur d'Hargicourt, seroit da
l'intention de faire à l'exposante, sa nièce, donnation de
terre et seigneurie d'Hargicourt, mais à la condition q
l'exposant et l'exposante et leurs descendants porteront
nom, armes et livrées; consentement qui auroit été don
pareillement par le sieur Marie-Joseph Conty d'Hargicou
prêtre chanoine de la Sainte-Chapelle et vicaire général
l'évêque de Lodève, etc.... A ces causes, avons octroyé
octroyons aux exposans la permission de prendre le nom
Conty d'Hargicourt, au lieu et place de celui de Dubarry,
ce, dans tous actes, tant judiciaires qu'extrajudiciaires qu
pourront faire et passer, ainsi que les livrées et armes de
maison de Conty d'Hargicourt, tant pour eux que pour le
descendants à perpétuité, etc.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux conseill
tenant notre cour de Parlement de Paris, etc.

Donné à Marly, au mois de juillet 1774, de notre règne
premier.

Signé : Louis.

Par le Roy : Philippeaux.

Visa : de Maupeou.

Dès le 20 mai, dix jours après son entrée au couve
madame du Barry reçut à Pont-aux-Dames une let
fort longue qui lui était écrite par un sieur Desf
taines, secrétaire de Montvallier, lequel était, com
on sait, intendant de la comtesse.

Desfontaines lui dit :

J'ai été rendre mes devoirs à madame votre mère : je
trouvée bien triste. Elle vous prie de lui donner de vos
velles le plus souvent possible. Elle désire très viven
aller à Pont-aux-Dames.

Rappelons que la mère de madame du Barry était nne Bécu, mariée à Nicolas Ranson, devenue non pas arquise de Montrable, comme le dit Favrolle par reur, mais seulement, et c'était déjà beaucoup trop, adame de *Montrabé*. Logée au couvent de Sainte-Eli- beth, à Paris, elle n'avait pu suivre sa fille au lieu de n emprisonnement. L'accès ne lui en était pas encore ermis. Les mesures prises contre madame du Barry aient donc réellement rigoureuses. On se demande à aurait été l'inconvénient de permettre à la mère 'aller consoler sa fille et de lui tenir compagnie? 'y avait-il pas dans cette séparation une véritable ruauté et une cruauté bien inutile?

Desfontaines parle ensuite à sa maîtresse de M. Jean- lenjamin de la Borde, « dont l'attachement pour elle 'est pas diminué. M. de la Borde espère en donner es preuves à la comtesse dès qu'il le pourra », c'est- -dire probablement dès qu'il aura repris son service e premier valet de chambre auprès de Louis XVI, rvice qui devait être momentanément interrompu ır suite de la mort de Louis XV.

Le secrétaire termine sa missive en passant en revue vers objets de moindre importance, pour lesquels ous renvoyons à la lettre elle-même[1]. Nous ne citerons ue le mot de la fin :

J'ai assez travaillé dans tous les genres pour embrasser lui qui pourra vous convenir : l'envie que j'ai de vous e utile me rendra capable de tout.

Desfontaines pourrait bien être François-Guillaume

. Voy. aux Pièces justificatives.

Fougues-Deshayes, plus connu sous le nom de Desfontaines de La Vallée, devenu plus tard un de nos plus féconds auteurs dramatiques. Il avait d'abord été secrétaire des commandements du duc de Deux-Ponts, et il devint ensuite secrétaire ordinaire et bibliothécaire du comte de Provence. On comprend très bien que dans l'intervalle il eût trouvé un asile temporaire chez madame du Barry, qui pouvait servir de trait d'union entre le duc de Deux-Ponts et Monsieur, puisqu'elle était notoirement protégée par ces deux princes. La tournure du style atteste une plume exercée. Il ne serait donc pas étonnant que l'auteur de la lettre à madame du Barry fût de Desfontaines, le dramaturge auteur de *la Cinquantaine* (1771), *la Fête de Village*, *Isménor* (1773), *la Bergère des Alpes*, etc., etc.

Tandis que madame du Barry était enfermée dans un couvent, les amis qu'elle avait laissés derrière elle à Versailles étaient frappés tour à tour, disgraciés, exilés... Maupeou, d'Aiguillon, Terray... Le contre-coup de leur chute devait se faire sentir à Pont-aux-Dames. Que de causes de tristesses, d'appréhensions! Les austères figures de Turgot, de Malesherbes, de Vergennes annonçaient de prochaines réformes; malheur aux abus et à ceux qui en vivaient. Une menace effrayante, quoique muette, planait au-dessus des favoris et des favorites de l'ancien règne!

Une seule consolation pouvait alléger les maux de madame du Barry. M. de Maurepas était le chef du ministère et il était l'oncle de madame la duchesse d'Aiguillon. Il était le conseiller intime du roi Louis XVI. Pour être toujours en communication avec lui, il avait voulu qu'il occupât l'appartement dispo-

ble le plus voisin de la chambre royale. Or, cet appartement n'était autre que celui de madame du Barry, rectement au-dessus du plafond de Louis XV. M. de aurepas fut le successeur d'abord et ensuite le libéteur de la favorite.

Un autre spectacle vint attirer ses regards; la madie pestilentielle à laquelle le feu roi avait sucombé avait empêché de lui rendre immédiatement s devoirs funèbres d'usage. Louis XVI voulut cepenant que les funérailles de son grand-père, quoique ifférées, fussent célébrées avec une pompe royale. En onséquence, les services se succédèrent dans toutes les athédrales, les églises, les moindres chapelles, et avec es services, les oraisons funèbres[1]. On vit bien alors que a France était toujours le pays des Bossuet, des Fléchier, les Massillon. Les orateurs sacrés firent assaut d'éloquence et aussi d'adulations et de bassesses, pour monrer que Louis XV était un grand prince, mort au comble de la gloire.

La prose ne suffisant pas, on eut recours à la poésie. La poésie française elle-même appela à son aide les vers latins, langue qui a toujours eu le privilège de braver l'honnêteté. M. de Senez rivalisa avec l'abbé de Boismont, un prélat de l'Académie française. M. de Beauvais se donna le plaisir de rappeler sa fameuse prédiction biblique, ce qui lui valut une verte semonce

1. V. *Bibliothèque nationale*, Lb., 38 ; *Histoire de France*, vol. II. — Oraison funèbre du feu Roi Louis XV, par de Baptendier, M. de Beauvais, de Boismont, Bourlet de Vauxcelles, Brochier, Coger, de Fumel, de Gery, Guyot, J. Kiener, La Cour, de La Fosse, de La Luzerne, Maihol, de Marnesia, Marquez, Mouchet de Villedieu, Mathieu Poncet de La Rivière, de Richery, Royer-Sigorgnes, M. de Voltaire (sous le nom de Torné), M. Sue, chirurgien, l'abbé Talbert.

de Voltaire, le grand justicier de toutes les petitesses.

L'abbaye de Pont-aux-Dames dut se conformer au deuil de toute la France, et madame du Barry put entendre célébrer dans la chapelle les vertus du roi bien aimé, vertus qu'elle connaissait mieux que personne, puisqu'elle en avait été la complice. Contraste étrange! fait pour confondre! Louis XV guindé au Panthéon de la religion et de l'histoire en face de Jeanne Vaubernier, sa dernière maîtresse, subissant, pour les mêmes faits, la pénitence publique d'une réclusion dans un cloître!

En dehors de ces grandes circonstances, quelle fut la conduite de madame du Barry dans la retraite à laquelle elle était condamnée? « Elle ne sortait pas; on ne la voyait pas, disent les gens de la contrée, c'était du monde au-dessus de nous[1] », et cette tradition doit être vraie, car elle est conforme aux lettres de M. de La Vrillère, qui nous montrent à quel point la clôture était sévèrement maintenue autour d'elle. Il semble donc que ce ne soit pas par les personnes du dehors qu'on pourrait la juger en ce moment de sa vie.

Cependant, nous a dit un témoin autorisé[2], « elle a laissé d'excellents souvenirs de bonté et de bienfaisance. Elle a été regrettée, c'est le sentiment resté dans le pays. » On entrevoit déjà là quelques charités, quelques bonnes œuvres habituelles à madame du Barry, source de cette reconnaissance populaire.

Nous allons trouver un détail de plus dans une autre déclaration[3]. « Il y avait ici un homme qui nous a

1. Madame Grondar (V. ci-dessus, p. 347, la note).
2. M. Coquerel, desservant de Couilly.
3. M. La Chambre, demeurant à Couilly.

conté bien des fois qu'étant jeune madame du Barry
ıvait embrassé. Il était enfant de chœur à l'église de
ıbbaye et allait y répondre la messe. Un jour, après le
rvice divin auquel elle avait assisté, madame du
arry, qui avait remarqué cet enfant parce qu'il était
une jolie figure, l'attira vers elle, l'embrassa et lui
it un écu de trois livres dans la main[1] ».

« Elle n'était pas très grande, disait-il, assez grasse,
aîche de teint, les dents très blanches, un sourire
ien aimable. » On ne s'attendait guère à trouver à
'ont-aux-Dames un portrait de madame du Barry et,
l faut le dire, assez ressemblant. Pour aller plus loin,
our connaître l'opinion de l'abbesse et des religieuses
ur leur prisonnière, il aurait fallu les interroger elles-
nêmes en temps utile. Aujourd'hui un siècle s'est
coulé, les derniers échos de ces années reculées se sont
teints, et pourtant nous pouvons encore évoquer d'une
nanière indirecte le jugement de l'abbesse sur ma-
ame du Barry.

L'abbesse de Pont-aux-Dames avait, suivant l'usage
l'alors, réuni autour d'elle dans la communauté, plu-
ieurs personnes de sa famille : une nièce, Joséphine-
Charlotte de la Roche-Fontenille, sa future coadju-
rice (elle l'était en 1790); un neveu, l'abbé Antoine de
a Roche-Fontenille, qui avait accès dans l'abbaye.

Traduit plus tard devant le tribunal révolutionnaire,
l a déclaré lui-même « avoir connu madame du Barry
u couvent où elle avait été mise après sa disgrâce[2] ».

1. Cet enfant était Jean-Baptiste Lebobe, père de M. Lebobe,
président du Tribunal de commerce de la Seine, de 1832 à 1841,
magistrat distingué, dont le souvenir s'est conservé au premier
rang dans les fastes de la juridiction consulaire. Il a été député
e l'arrondissement de Meaux en 1842.

2. Arch. nat., série IV, dossier 292, n° 201.

pendant quatre mois comme simple part
(même dossier). Après les massacres de sept
fallut quitter la France et se munir d'un p
C'est à la municipalité de Louveciennes qu'il
pour l'obtenir.

Il n'y avait pas moins de dix-huit ans que
du Barry était sortie de Pont-aux-Dames. Les
avec l'abbesse et sa famille s'étaient donc co
étroites et durables. Cette induction est d'au
forte qu'au moment de la Révolution madame
tenille vivait toujours.

Madame du Barry, de son côté, libérée de
vite temporaire, aimait à revenir à l'abbaye.
trouvons la preuve écrite dans la corresp
qu'elle entretenait avec ses hommes d'affaires
et années suivantes. Tantôt ils lui disent : « A
tour de Pont-aux-Dames, telle chose sera
(Lettres de Noël et Nicolaï); et tantôt elle leur
« Depuis plusieurs mois, je veux aller à P
Dames, ce qui m'en empêche, c'est le manq

avait-elle fait cette conquête d'une nouvelle
ar la décence de ses manières, ont dit les uns.
ı hypocrisie, suivant les autres, et en jouant
n [1].

ivains qui s'expliquent sur ce point délicat
us d'assurance n'ont pas été admis dans l'in-
couvent. Leurs assertions se réduisent donc
s suppositions au point de vue de l'éloge ou
. Il est surtout une question intéressante, que
ırait éclaircir et que nous ne pouvons que
.dame du Barry vivait à Pont-aux-Dames au
ın monde où l'accomplissement des devoirs
était de rigueur. Les a-t-elle tous remplis ? Si
pécheresse était restée impénitente, elle
as gagné les bonnes grâces de l'abbesse, à
'en matière d'Etat, il ne fût d'usage de res-
secret du roi jusqu'à la confession inclusive-
st ce qui avait lieu à la Bastille [2]. Ce que nous
sa première éducation monastique, de la sou-
le sa nature débonnaire, nous ferait penser
lû certainement rentrer dans la règle et qu'elle
re en agissant ainsi. Seulement il faut ajouter
ésolutions ne furent pas très solides, et qu'au
ent du monde elle retomba dans toutes ses
passées : d'où l'accusation d'hypocrisie.

u'il en soit, que le repentir de madame du
t plus ou moins profond, elle dut tout au
ıver les apparences. C'est ce qui nous em-
ıjouter foi à l'anecdote suivante que nous
dans les Mémoires du prince de Ligne :

phie des Contemporains, MM. de Goncourt, Mie; *Atlas* etc.

affaire de l'Homme au masque de fer.

Le prince n'était pas né cruel. Quand le Roi fut m
se laissa aller comme on le voit à ce qu'il faut bien aj
la moins excusable de ses faiblesses. Madame du
avait été enfermée au couvent de Pont-aux-Dames.

Il en escalada les murs.

Cette esclandre le mit fort mal avec la fille de son
ratrice, la jeune et brillante Marie-Antoinette. Heureuse
la Reine ne lui en voulut pas longtemps. Louis XV
même finit par lui pardonner son attachement à la
personne de son royaume, je crois, qu'il fut capable de h
(*Revue nouvelle,* Paris, 1845, in-8°, t. VI, p. 636 et sui

Ce n'est pas le prince de Ligne lui-même qui p
c'est l'auteur de l'article publié par la *Revue nou*
sur la publication future des Mémoires. Il faudrait
avant de s'expliquer sur ce passage, attendre la p
cation promise, lorsqu'il n'y aura plus un seul pe
nage vivant.

Jusque-là nous demanderons la permission d
pas croire l'auteur de l'article sur parole. A l'ente
le prince de Ligne aurait franchi par escalade les
du couvent, mais à Pont-aux-Dames, madame du B
n'était pas seulement enfermée par des *murs ;* ell
geait au milieu d'un quadrilatère de bâtiments
élevés. Il n'est pas facile de franchir de pareils obsta
même lorsqu'on a été commandant des trabans
garde impériale, en Autriche, nos mousquetaires à
Puis, l'enceinte franchie, il fallait encore par
auprès de la belle et avoir obtenu à l'avance son a
timent. L'équipée du prince de Ligne n'était pos
qu'avec la complicité de madame du Barry. On d
quelle eût été l'indignation de l'abbesse en appre
un pareil scandale. Elle aurait vraisemblable
rompu toute relation avec la prisonnière et elle a

t part de l'événement au ministre de la maison du i. C'est ce qui résulte du récit lui-même, puisque la ine, le roi, auraient été prévenus de l'aventure. Eh en! c'est le contraire qui arrive!

Madame de Fontenille écrit à M. de La Vrillière ous en aurons bientôt la preuve), mais elle le sollicite i faveur de madame du Barry, ce qu'elle n'aurait rtainement pas fait, si elle avait été jouée par elle et our quelle cause? Pour une amourette de roman! N'y lait-il pas de sa propre responsabilité, de l'honneur e sa maison?

Nous douterons donc, tant que les *Mémoires du prince Ligne* n'auront pas paru et que nous n'en connaî-ons point le texte. (Ils n'ont pas encore été publiés 1883.)

Ajoutons que la prétendue anecdote n'est confirmée i même mentionnée dans aucun des écrits du temps : e Mercy Argenteau [1], madame du Deffant, Pidansat e Mayrobert, qui eussent été si heureux, si empressés e la répandre, d'en triompher, de s'en réjouir.

Nous avons eu recours à un autre tribunal : l'opinion ublique, la tradition...

1. Non seulement la correspondance de Mercy ne mentionne is cette aventure, mais elle contient des détails sur le prince Ligne, qui suffiraient à en démontrer l'impossibilité. En effet prince de Ligne désirait établir son second fils en France. autorisation de Marie-Thérèse lui était nécessaire et pour l'obte-r il s'était adressé à Marie-Antoinette. « Le prince de Ligne, écrit lle-ci à sa mère, le 26 juillet 1776, m'a présenté une supplique nt je n'ai pu refuser de parler à ma chère maman... » (vol. II, 471). Comment admettre qu'en vue de cette éventualité, le nce de Ligne, qui présentait une supplique à Marie-Antoi-tte, eût en même temps provoqué sa colère par une aventure ssi inconvenante et aussi impolitique que l'anecdote à laquelle voudrait nous faire croire.

Les braves gens que nous avons interrogés nous tous répondu uniformément : « Nous n'avons ja entendu parler d'une chose semblable... » Spécialen l'un d'eux, M. Victor Gaillardon, de Couilly, nous sait : « Ma mère était assez curieuse de ces souve souvent elle en parlait avec ses voisines. Une aven pareille aurait fait du bruit, on en aurait jasé ; mère ne m'en a jamais entretenu. »

Nous admettons plus volontiers cet autre passage mêmes Mémoires où le prince de Ligne prend lui-m la parole et nous raconte ce qui suit :

Le jeune roi (Louis XVI) apprit que j'avois donné lettre de madame du Barry à la reine, pour l'engag arranger les affaires que son étourderie et son désintér ment avoient laissées très mauvaises à la mort du Roi me dit : « Voilà une belle ambassade dont vous vous chargé ! — Je lui dis que c'étoit parce que certainement sonne autre que moi ne l'auroit osé. » (*Ibid*, p. 106.)

Il est certain qu'un bruit analogue a couru, la l était-elle adressée à Mesdames de France, comm prétend Hardy, ou bien à la reine, suivant le prine Ligne ? Nous ne savons au juste : nous voulons que ce dernier ait eu le courage de se charger de *belle ambassade*. Il est malheureusement aussi trop que les affaires de madame du Barry étaient dan grand désordre à la mort de Louis XV. Décidéme métier de maîtresse *déclarée* ou maîtresse en titre tait pas bon. Nous connaissons les embarras pécuni de madame de Pompadour, forcée de vendre ses bi de les mettre en gage, d'emprunter pendant sa der

maladie[1]. Cette existence de cour était excessivement dispendieuse. On parle des prodigalités des maîtresses... L'économie leur était-elle possible? Nous allons voir madame du Barry aux prises avec ses hommes d'affaires, flattée par les uns, trahie par les autres, compromise par presque tous: Montvallier, son intendant; Buffaut, son bailleur de fonds; Aubert, joaillier de la couronne, obtinrent successivement l'autorisation d'entrer dans l'abbaye pour régler avec la comtesse des comptes d'intérêt considérables. Il leur faut à tous des permissions de M. de La Vrillière; elles leur sont expédiées par lui[2].

Nous ne citerons que la pièce suivante qui rentre dans le même ordre d'idées :

Je soussignée consens et autorise le sieur Aubert, à qui j'ai donné pouvoir, par ces présentes, de conclure la vente de ma parure de grand corps en diamans montés à jour, composée de la pièce de corps, des épaulettes, des quatre tailles et du nœud appelé trousse-queue et ce, pour la somme de 450,000 livres, payable à raison de 50,000 livres tous les six mois.

Plus, je l'autorise et lui donne le même pouvoir que ci-dessus pour conclure la vente de ma parure de rubis et diamans composée d'un collier avec nœud et pendeloque et les boutons de côté ; d'une paire de boucles d'oreilles avec nœuds et pendeloques ; de quatre pompons et d'une guirlande pour la tête, ladite parure pour la somme de 150,000 livres, à quoi je consens les vendre aux conditions que cette somme

1. Autre fait incroyable lâché par Colin. Pendant sa maladie, il fut obligé d'emprunter 70,000 livres pour faire face à sa dépense.... et elle s'est trouvée après sa mort devoir la somme de un million sept cent mille livres. (Etat des dépenses de madame de Pompadour. Archives préfectorales de Versailles.)

2. Voy. Arch. nat. — Dépesches du roi, lettres du 13 juillet, 29 juillet, 6 aoust 1774. O. 416, p. 418.

Fait à Pont-aux-Dames, le 22 septembre 1774.

Deux choses urgentes se présentaient à fai
D'abord se rendre compte de la situation
passive et en dresser le bilan. C'est ce qui eu
les soins de Montvallier. Nous avons un des
de ce curieux travail qui fut expédié en
doubles. Il a été souvent publié en tout ou pa
en donnons une nouvelle édition plus compl
précédentes et annotée [1].

Il était en outre nécessaire de pourvoir au
tions les plus pressantes. Il y avait les gens
madame du Barry ne voulut en renvoyer
petits fournisseurs nécessiteux dont parle De
et qui ne pouvaient attendre [2]. Il y avait aus
créanciers qui ne voulaient pas accorder de
menaçaient de poursuites immédiates. Pour l
il fallait réaliser des valeurs, vendre des i
des meubles précieux ou des bijoux et perso
pressait d'acheter. Il dut y avoir là un temps
cile à passer pour madame du Barry. Ces so

: que le nouveau roi, si mal disposé, lui laisserait de)n ancienne fortune. Après avoir sévi contre sa per-)nne, on pouvait procéder contre ses biens par voie e confiscation. Louveciennes, les Loges de Nantes, les entes sur l'Hôtel-de-Ville ne lui donnaient droit qu'à es ressources viagères. Un mot de Louis XVI pouvait s tarir, et il était dominé par Mesdames. Elle désirait onc naturellement être libre pour connaître son sort, t en cas de péril, *solliciter* ses affaires, suivant le terme ęçu alors et aujourd'hui.

On la voit donc préparer de loin sa sortie du couvent; lle invoquera la raison habituelle, classique en pareille irconstance : l'état de sa santé. Nous ne connaissons as sa lettre, mais nous la devinons facilement par la ponse de M. de La Vrillière :

6 aoust 1774.

Madame la comtesse,

. . . .

J'apprends avec peine que votre santé n'est pas parfaite- ient bonne. Je vous prie d'être bien persuadée du véritable itérêt que j'y prends et il sera toujours comme dans tous s temps.

J'espère que cette indisposition n'aura point de suites et e le désire sincèrement.

J'ai l'honneur d'être, etc...

A madame du Barry.

(Arch. gén. Dépêche du secrétariat. O, 416.)

La tournure de cette lettre montre l'habileté du vieux ourtisan. La Vrillière parle de son *intérêt* de tous les mps, allusion évidente à l'époque de la faveur de adame du Barry, cependant il ne s'engage pas et il borne à exprimer des espérances banales, des vœux ériles.

Plusieurs mois s'écoulent ; madame de Fontei revient à la charge, elle intercède pour celle qui sous sa garde. On ne connaît pas non plus sa lei mais il est facile d'y suppléer par la réponse de M. la Vrillière :

Du 16 décembre 1774.

Madame l'abbesse de Pont-aux-Dames.

J'ai, Madame, mis sous les yeux du Roi, la lettre que m'avés écrite au sujet de la santé de madame du Barr Sa Majesté, après l'avoir lue, m'a fait l'honneur de dire qu'elle me rendroit une réponse positive dans quel jours. Vous m'obligerés de continuer à me donner des velles de la santé de madame la comtesse, à laquel m'intéresse infiniment et je vous prie de l'en assurer.

J'ai l'honneur d'être, Madame, etc...

Il y avait encore là une fin de non-recevoir évid Le roi ne répondit pas et la captivité continua madame du Barry. L'irritation contre elle n'était calmée et l'un de ses agents les plus connus [1], s' avisé de demander à la voir, reçut de M. de la Vril ce refus sèchement formulé :

M. Nallet, intéressé dans les affaires du roi,
rue Saint-Marc, à Paris.

31 décembre 1774.

J'ignore, Monsieur, les affaires d'intérêt que vous p avoir à régler avec madame la comtesse du Barry. I apparence que si elle a besoin de votre présence elle marquera.

Je vous suis, Monsieur, etc...

(Arch. nat., O. 416, p. 747

1. Voy. ci-dessus, p. 69.

Il était cependant de notoriété publique que le sieur Nallet était l'un des hommes d'affaires habituels de la comtesse. Il fallut qu'il renonçât à la voir.

Dans les mois qui suivent, nous perdons de vue madame du Barry, nous voyons seulement par l'*Amateur d'autographes*, de M. Etienne Charavay, qu'en 1843, il a passé en vente une lettre de madame du Barry, signée d'elle et écrite à *Pont-aux-Dames*, le 13..., le surplus de la date manque. Cette lettre provenait de la collection Dolomieu, n° 99.

On a prétendu que madame du Barry, se trouvant trop à l'étroit dans l'abbaye de Pont-aux-Dames, avait imaginé de faire construire pour elle-même une aile tout entière où elle retrouvait un souvenir de son cher Louveciennes. Ledoux, son architecte ordinaire, avait été chargé de l'exécution du projet [1].

Puis, la légende faisant toujours son chemin, on a été jusqu'à dire qu'elle s'était fait construire un *diminutif* de Luciennes [2].

Nous avons donné, d'après les registres des dépêches du secrétariat, la liste des personnes admises à conférer avec madame du Barry, pendant les huit premiers mois de sa détention. Ces permissions n'étaient pas accordées à la légère, au premier venu. L'exemple de Nallet en est une preuve. Si Ledoux avait reçu une autorisation du ministre, nous aurions trouvé copie de la minute aux Archives. Il ne s'est rien rencontré de semblable. Nous sommes donc autorisé à penser que ce récit n'est qu'une fable ajoutée à tant d'autres et une invention malveillante. On voulait par là montrer ma-

1. MM. de Goncourt. *Les Maîtresses de Louis XV*, t. II, p. 227.
2. E. Cantrel, p. 343.

dame du Barry fastueuse, prodigue, même dan prison, se donnant une importance ridicul trouvant rien à la hauteur de ses exigences. Nou vons donc affirmer sans crainte d'erreur que, jus 31 décembre 1774, aucun bâtiment accessoire n construit par Ledoux à Pont-aux-Dames.

Le procès-verbal d'expertise de Clicquot est u conde preuve qui confirme la première.

Si le nom de *la condamnée du Barril* avait été ché à une aile du monastère, l'expert l'aurait l'aurait dit, il aurait agi ici comme pour le log de la prisonnière. « Le n° 19, dit-il, se compo deux pavillons d'avant-corps, occupés cy-devai elle. » Pourquoi cette désignation restrictive avait fait élever toute une aile à son usage ou tout un second Louveciennes !

Voilà ce qui est acquis jusqu'au 1er janvier Imaginer ensuite que madame du Barry eût fait mencer des constructions, alors qu'elle deman sortir du couvent, c'est la supposer par trop ini gente. C'était dire en effet : je m'attends à rester temps ici, et, alors qu'elle cherchait à recouv liberté, c'était sceller sur elle-même la pierre d *pace* indéfini !

Mais ce que nous admettons très bien, c'est qu dame du Barry ait fait exécuter quelques travaux ses yeux, dans l'intérieur de l'abbaye, à l'égl ailleurs. Une source belle et abondante qui se au milieu de l'ancien jardin porte son nom. O pelle encore la *fontaine du Barry*. L'eau qui s'éc est reçue dans un vaste bassin carré, revêtu de p de taille, orné de larges bordures sur les riv construction paraît assez moderne. Elle pourr

monter à madame du Barry et avoir été exécutée sous ses ordres et à ses frais par l'architecte de l'abbaye, un sieur Daviler qui, lui, n'avait pas besoin de permis pour entrer. Les bâtiments de l'abbaye menaçaient ruine; nous le savons par l'abbesse elle-même, dont les demandes de secours avaient été rejetées par le ministre [1]. Il n'est donc pas croyable que ce moment ait été choisi par madame de Fontenille pour faire exécuter des ouvrages de luxe et créer ou réparer le bassin d'une fontaine. Il serait possible aussi que cette source portât le nom de madame du Barry tout simplement parce qu'elle aimait à se promener dans cette partie du jardin de l'abbaye. Les grandes avenues d'ormes, les couverts de tilleuls et de marronniers, rafraîchis par des canaux, formaient un véritable parc qui n'avait pas moins de onze arpents [2].

Le temps s'écoula, et le 24 mars 1775 les *Nouvelles à la main* [3] annonçaient cet évènement : « Madame du Barry a permission de sortir du couvent de Pont-aux-Dames. Elle se promène aux environs; mais elle y revient toujours coucher : on parle pour elle de l'acquisition d'une terre [4]. »

Du Pont-aux-Dames, le 17.

J'ai reçu votre lettre Monsieur et je suis très sensible à tout ce quelle contient dobligant je prie M. du Fauga qui vous remetrà ma lettre de vouloir bien a charcher de retirer tous les mois la some que vous me mandez devoir me revenir, que j'enverrai ensuite retirer chez lui lorss qu'il ne sera plus

1. Voy. ci-dessus, p. 342 et la note.
2. Procès-verbal de Clicquot.
3. Collection de Penthièvre, à la Mazarine.
4. K. 2803, à la date.

a Paris j'enverrai tout bonnement, ches vous, ou com le dites — je tirerai des mandats sy j'en et besoin j renvoyes le modele de votre quitance que j'ai copiée tement.

Jai lhoneur detre avec une parfaite estime Monsieu tres humble et obéissante servante. DUBA

(*Isographie des hommes célèbres*, p. 521, v — Collection de M. le marquis de Dolo

L'*Isographie* attribue par erreur cette lettre à m la comtesse du Barry. Elle est de sa belle-sœur, Ch Barry, la sœur de Guillaume et de Jean dit le Ro

M. le duc de Brissac écrit, le 5 septembre 1 madame du Barry, une lettre datée de Brissac e laquelle il dit :

Notre froment est un des plus beaux de la Franc vouloir néanmoins attaquer et celui *de Brie* et le b aimable et charmant de vos amies du *Pont*. Elles vous pour vous-même, parce qu'elles vous connaissent l qu'alors il est difficile de vous refuser le tribut qu'arr bontés et beautés et douceures, et cette aimable et p égalité d'humeures qui font le charme d'une sociét tuelle. Aussi auraient-elles voulu vous garder, aussi voudraient-elles; et moi, je voudrais aussi partage vous retraite et solitude, le tout bien tranquille...

A ces deux traits : le froment de Brie et les am Pont, il est facile de reconnaître Pont-aux-Dame mots *retraite* et *solitude* compléteraient, s'il e besoin, la démonstration. Restent les complimen ont leur valeur en tant qu'ils viennent des religi « Elles vous aiment pour vous-même, parce q vous connaissent; elles auraient voulu vous g elles voudraient vous avoir. » La bonté, la douc

égalité de caractère expliquent cette affection
ieuses qui a survécu à une séparation de près
e années.

i de petits cadeaux à cette distance en dit plus
eut-être que tout le reste, et ce qui n'est pas
piquant, c'est à M. le duc de Brissac que nous
ette révélation.

nnonce était exacte sur tous les points : nous
ons la preuve dans un acte du 9 avril 1775,
t vente du château de Saint-Vrain par un sieur
à madame la comtesse du Barry[1].

te est reçu par Mes Roüen et Lepot d'Auteuil,
au Châtelet de Paris, lesquels déclarent « être
ux-Dames, où ils se sont transportés pour la
des présentes. »

ne du Barry résidait donc encore au couvent,
e le disait très bien l'auteur du *Bulletin Pen-*
elle pouvait en sortir, mais à la condition de
éloigner et d'y revenir chaque soir. C'est pour
, comme Paris lui était encore défendu, les
du Châtelet étaient obligés de venir à Pont-
es. L'achat de Saint-Vrain prouve qu'elle allait
anchir définitivement les grilles du monastère.
verrons ultérieurement comment le nouveau
qui allait commencer pour elle, serait réglé et
conditions elle obtint un premier adoucisse-
a captivité.

de clore ce chapitre, nous signalerons encore
ui tend à démontrer l'étroite intelligence qui
ablie entre madame du Barry et ses gardiennes
ses amies.

aux Pièces justificatives.

Les religieuses avaient toujours eu pour no
Me Berthault, exerçant à Couilly. Une inscription
se voit dans la charmante église de ce village
apprend que la possession du tabellionage da
famille Berthault remontait au XIIe siècle, sans i
ruption. Il y avait donc là une clientèle justemen
quise par de longs services. Cependant les bonnes
gieuses font infidélité à leur vieux notaire et ell
donnent pour successeur. Qui? Me Lepot, surno
d'Auteuil, c'est-à-dire le notaire de confiance de
dame du Barry. C'est ce qui résulte d'un acte du 2
vier 1775, passé en l'abbaye de Pont-aux-Dame
le notaire de Paris constate qu'il s'est transporté.
donnons aux Pièces justificatives la fin de cet acte,
qu'il contient les signatures de toutes les religieus
que l'on connaît ainsi celles avec qui madame du I
a vécu.

La captivité de madame du Barry allait toujou
s'adoucissant. Par un acte des registres curiau
Couilly, on apprend qu'à la date du 22 novembre
Nicolas Tranchant, qualifié d'officier chez madan
Barry, et Thérèse Lamaux, veuve Lejeune, sa fe
de chambre, étaient parrain et marraine d'un en
né en cette paroisse et baptisé sous les noms de Ch
Romain Lenoir. Le cercle des permissions s'était
étendu peu à peu. Madame du Barry, qui ne po
naguère communiquer avec son intendant Nallet,
près d'elle cuisinier et femme de chambre.

Elle avait résidé à l'abbaye du 10 mai 177
25 mars 1775, et elle avait subi par conséquent d
à onze mois de claustration véritable.

CHAPITRE XXX

(1775)

LE CHATEAU DE SAINT-VRAIN.
MADAME DU BARRY Y EST EXILÉE DE 1775 A 1776.

Madame du Barry était sortie du couvent; elle n'était is encore libre. Le séjour de Versailles et celui de iris lui étaient interdits; il lui était même défendu de ipprocher à moins de dix lieues de la capitale et de cour. Le bannissement succédait à la réclusion. ette mesure était cette fois l'œuvre du nouveau gne; elle s'y soumit sans hésitation ni murmure. Au-urd'hui, l'arbitraire soulève les consciences et irrite s âmes. A cette époque, les plus grands s'y soumet-ient, les Maurepas, les Chauvelin, les Choiseul. L'i-le de la résistance ne venait à personne. Elle serait nue à madame du Barry moins qu'à tout autre, tant cause de son caractère, naturellement docile, que par s raisons que déjà nous avons déduites ci-dessus.

Elle eut donc à chercher une résidence qui satisfît ıx conditions imposées à son exil.

Saint-Vrain, paroisse du doyenné de Montlhéry [1], recommandait à ses souvenirs d'enfance.

. Abbé Le Bœuf, vol. XI, p. 33.

M. Dedelay de La Garde, François-Pierre, s
du roi honoraire[1], fils puîné du fermier
avait possédé par sa femme, mademoiselle
Lépinay, la terre de Saint-Vrain. Il en avait
titre[2]. Il est probable que Jeanne Bécu
venir au château lorsqu'elle était encore je
Saint-Vrain est un village situé à trois lieues
sud-sud-ouest de Corbeil, à deux lieues d'Ar
deux lieues et demie de Villiers-sur-Orge, a
des plaines du Hurepoix. « Il se trouvait doı
près à la distance où l'exilée devait être de P
la cour[3]. »

Il existait à Saint-Vrain un château assez
rable, possédé successivement par les famille
nazet, de Carvoisin, etc. La seigneurie avait
en baronnie, puis en marquisat, et elle étai
dans les derniers temps entre les mains de gen
ou de finance. L'un d'eux, un sieur Jacques
secrétaire du roi, traita avec madame d
moyennant 200,000 livres payées comptant.

Le domaine comprenait un château avec
pelle, avant-cour, écuries et autres dépendar
dans l'enceinte ; le périmètre des fossés plus e
de leur enceinte, des allées d'entrée, intér
extérieures. Enfin un parc de 165 arpents
murs et des bâtiments rehaussés du colom
gneurial.

Un plan des parc, bois et avenues de Sai
conservé aux Archives nationales[4], donne un

1. *Almanach royal* de 1775, p. 236.
2. *Almanach royal* de 1751.
3. *Mémoires secrets*, vol. VIII, 24 avril 1775.
4. Col. 733 de l'inventaire.

hâteau, style Henri IV ou Louis XIII, flanqué d'une ourelle à chaque angle et entouré de fossés, avec onts-levis, des eaux de source (la source Saint-Blaise, rès belle), toujours jaillissantes et très abondantes, orment une véritable rivière et de grandes pièces l'eau, dont l'une appelée le *Lac*, mériterait presque ce om.

Madame du Barry achetait en outre au sieur Sauage les meubles meublants garnissant le château, noyennant quinze mille livres [1]. On comprend qu'elle tait aussi pressée de jouir de sa liberté que désireuse e la recouvrer, et qu'elle ne prit pas le temps de faire pporter son mobilier de Louveciennes. Ses femmes de hambre et son nombreux personnel vinrent s'établir Saint-Vrain [2] et bientôt les demoiselles du Barry et ames suivirent leur belle-sœur dans sa nouvelle résience [3].

Alors commence pour madame du Barry l'existence ui sera toujours la sienne, largesse et prodigalité pour lle-même comme pour les autres. Son premier soin st de pourvoir la chapelle d'un prêtre desservant et le fournir les ornements du chapelain [4]. Elle dépense beaucoup, mais, circonstance qui l'excuse, elle donne beaucoup.

1. Même contrat du 9 avril.

2. Actes de l'état civil de Saint-Vrain et Mémoires du chevalier de Langle.

3. Madame Lemaire, âgée de 82 ans et qui tenait ces traditions de sa mère, bouchère alors à Saint-Vrain.

4. Acte du 30 août 1784, minutes de Lepot d'Auteuil : « 120 liv. pour le remboursement de pareille somme payée par le duc d'Aiguillon en l'acquit de la comtesse du Barry au sieur Gourlade, par quittance du 26 janvier 1778, pour montant de l'estimation des ornements que madame la comtesse du Barry devait fournir au prêtre chapelain de Saint-Vrain. »



linge, des bonnets d'énfant, etc. Ses femme
apportoient à Saint-Vrain les restes de sa toil
on habilloit toutes les petites filles. Souvent ell
ser les gens du village dans son parc.

On l'a bien regrettée.

Sur sa figure, je ne pourrois rien vous en d
monde sait que c'étoit une belle femme. Je ne
que d'une chose que ma mère me racontoit. E
perroquet noir et feu magnifique, qui parloit tr
étoit dressé à lui dire quand il la voyoit : « La
comtesse. »

Ces paroles semblent calquées sur celle
avons recueillies à Pont-aux-Dames. Les
traits importants sont identiques. Pourtar
lités sont bien distantes ; les témoins sont
Ils sont unanimes, leur langage est celui
Vigée-Le Brun dans ses Mémoires ; des h
Louveciennes, dans l'enquête devant le co
reté générale. Madame du Barry donnait
riches ont donné de tout temps leur superfl

ns pauvres. Ainsi, elle s'attachait à pourvoir aux s des familles chargées de nombreux enfants; ccupait beaucoup des petits enfants eux-mêmes. tre était-ce son secret pour se rendre populaire. ne de Pompadour, elle aussi, donnait beaucoup. même plus de traces de ses dons que de ceux dame du Barry [1]. Il semble pourtant que le soude ses bienfaits ait moins protégé sa mémoire. distribuait pas elle-même ses aumônes, elle les lait par les mains d'ecclésiastiques ou de relis, et puis si elle avait ses pauvres, ses infirmes, otégés étaient de *petits gentilshommes*, de *vieilles ies*, etc. [2].

s doute, madame du Barry payait moins de sa et plus de sa personne.

éputation de bienfaisance ne s'est pas faite lors- était à Versailles. Elle date du jour où elle s'est ochée des habitants des campagnes, à Pont-aux-s, à Saint-Vrain, à Louveciennes.

stallation de madame du Barry se place entre les l'avril et de mai, avril au plus tôt, mai au plus

) avril 1775, le contrat d'acquisition de Saint-est signé à Pont-aux-Dames.

30 mai de la même année, M. de Belleval écrivait es Souvenirs.

e duc d'Aiguillon m'a dit que quelques jours avant, faire sa cour à la Reine et prendre ses ordres avant la générale, il en avoit été reçu de manière à lui faire

1. oy. Etat des dépenses de madame de Pompadour.
2. oy. même Etat.

bien voir toute la haine qu'elle lui portoit et qu'elle s'étoit même *emportée* jusqu'à lui dire *qu'il feroit mieux d'aller prendre à Saint-Vrain les ordres de madame du Barry, que de venir à Versailles prendre les siens.*

Il paraît étrange de voir Marie-Antoinette si bien instruite du lieu où résidait la *créature*. Que lui importait ce qu'elle pouvait devenir? Elle était châtiée, chassée, elle n'était plus sous ses yeux..... Ces paroles violentes, colères, marquent bien de la passion chez cette malheureuse princesse. Viendra le 4 août, le 6 octobre, où le fils de M. d'Aiguillon vengera la mémoire de son père, injustement malmené par la reine et insulté par ses favoris, les Besenval et tout le parti Choiseul.

Paris, 20 avril 1776. — Madame la comtesse du Barry a été volée *à sa terre*. Trois quidams assez bien vêtus se sont présentés chez elle ; un d'eux, qui étoit décoré d'une croix de Saint-Louis, demanda à parler à madame ; introduit et seul avec elle dans son cabinet, il lui présenta un pistolet et lui dit qu'elle eût à lui donner à l'instant tout ce qu'elle avoit d'argent et de bijoux, et que le moindre mouvement qu'elle feroit pour appeler du secours lui coûteroit la vie. Madame du Barry a cédé à la nécessité, elle a donné ce qu'elle n'a pu sauver et les trois fripons se sont évadés. (*Correspondance secrète* de Metra, 1787.)

A sa terre. Ces mots désignent évidemment pour nous Saint-Vrain, mais peut-être les écrivains du temps ne savaient-ils pas aussi exactement que nous les dates des acquisitions de madame du Barry et de ses divers séjours; peut-être les écrivains qui rédigeaient la Correspondance publiée sous le couvert de Metra ne connaissaient pas d'une manière très précise la chronolo-

de ses habitations, aussi se sont-ils abstenus de signer Saint-Vrain. La position fort isolée de ce âteau justifie très bien cette anecdote. Ce n'est pas seule fois que madame du Barry ait été volée.

Madame du Barry était donc déjà à Saint Vrain de-is plusieurs jours. C'est ce qui résulte d'un registre la paroisse en date du 18 octobre 1775 [1], dans le-el le curé énonce que madame du Baril (*sic*) était sa oissienne depuis plus de six mois, ce qui reporte écisément au mois de mai précédent. Une des pre-ères visites qu'elle reçut dans sa nouvelle résidence celle de sa nièce, la femme d'Adolphe du Barry. Ce ail nous est transmis par le Roué [2] !

En 1775, dit-il, j'étois malade à Aix-la-Chapelle, je désirai mon fils vînt m'y voir..., il me quitta au bout d'un mois. belle-fille, en attendant le retour de son mari, fut s'établir aint-Vrain, chez la comtesse du Barry, ma belle-sœur..., is elle revint bientôt à Paris pour se rendre sur la terre du nte de Tournon, son père.

Une des grandes préoccupations de madame du Barry, Saint-Vrain comme à Pont-aux-Dames, dut être l'ar-ngement de ses affaires. Nous possédons à ce sujet ute une correspondance entre elle et ses hommes de nfiance, un sieur Noël, avocat au Parlement, et un eur Nicolaï, ancien secrétaire d'ambassade.

On sait que l'on doit à M. de Sartine, l'ancien lieute-ant général de police de Paris, plusieurs créations tiles : la halle aux blés, l'établissement des réverbères

1. Voy. aux Pièces justificatives.
2. Mémoire à consulter pour le comte du Barry-Céres, p. 8, DCCLXXXI. Amsterdam.

cette bonne œuvre, au temps de sa faveı
déchue et fort obérée, elle voulut continue
cier encore. On la voit, à la date du 21 sept
fonder deux bourses pour autant de places
six ans, à cette école, moyennant soixan
rente annuelle chacune [1].

Quel pouvait être son but? Se ménager
lance de M. de Sartine? Mais il n'était plu
de police; il était devenu secrétaire d'Etat
ment de la marine. Par la même raison, e
vait vouloir le remercier des égards qu'i
pour elle, lorsqu'elle était entre les mains
Ce n'était plus lui qui présidait à ces fonc
la mort de Louis XV; c'était M. Lenoir. O
aucun mobile intéressé à cette libéralité
rait été dictée par une sympathie spo
l'œuvre très louable de M. de Sartine. On a
que Jeanne Bécu avait eu quelques notio
qu'elle devait aux religieuses de Sainte-Auı
dame Labille, qui donnait des leçons à cel

n œuvre de cette pratique. Il pourrait y avoir dans la ondation des deux bourses un souvenir ou une imitation, peut-être l'un et l'autre.

Autre bonne action à la même date, le même jour.

Madame Ranson, la mère de madame du Barry, avait quitté son couvent de Sainte-Elisabeth, après le 10 mai 1774, et était allée demeurer à Paris, rue Saint-Sébastien et à sa maison de campagne de Sarcelles. Cette habitation n'appartenait pas aux époux Ranson, ils n'en étaient que locataires. Des difficultés s'étaient élevées sur le paiement des loyers. Un sieur Gouffé, prétendant avoir fait des avances aux époux Ranson pour le paiement de leurs loyers de Sarcelles, les avait assignés devant le Châtelet. Il avait même obtenu contre eux un interrogatoire sur faits et articles dont le procès-verbal s'est retrouvé aux Archives générales [1]. Ils avaient subi cette humiliation, qui certainement leur aurait été épargnée au moment de la faveur de leur fille. Pour éviter le renouvellement de tracasseries de ce genre, madame du Barry prend le parti d'acheter un immeuble qui leur sera affecté en propre, et où les deux époux pourront vivre réunis. En conséquence, elle achète de son ami Buffault une maison de campagne, située à Villiers-sur-Orge; elle les y installe dès avant la vente et le 21 septembre, M. Lepot d'Auteuil s'étant transporté à Saint-Vrain, le contrat est signé entre les parties. La maison provenait du marquis d'Aligre : elle avait passé par les mains opulentes de Buffault, elle en porte les traces. On voit par la description du contrat que l'édifice est grand, qu'il se compose de plusieurs bâtiments, basse-cour, caves, écuries, remises, chapelle, colombier,

1. Voy. Section judiciaire, Y, 12679 et les Pièces justificatives.

parterre, jardin avec bassins, statues de pierre, o
gerie, réservoirs, jets d'eau, canal, cascades, pota
le tout d'une contenance de trente-cinq arpens, e
de murs.

Telle est la consistance de ce qu'on appelait le p
lon de la *Maison Rouge de Long-Pont.*

Il y avait en outre la *Maison Blanche* qui en dé
dait, ainsi que des terres labourables, prés, vignes,

On voit qu'il n'aurait tenu qu'au rédacteur de
noncer le mot de château, puisque la villa du
financier en avait toutes les apparences, la chap
le colombier seigneurial, le luxe des jets d'eau et
cades, etc.

Il fallait aussi des meubles aux époux Ranson.
dame du Barry paya le tout cinquante-trois mille li
savoir : quarante-cinq mille livres pour le bien-f
et huit mille livres pour le mobilier.

Il faut ajouter que M. Buffault, quoique ami part
lier de madame du Barry, restant toujours hom
d'argent, se fit remettre de la main à la main un *po*
vin, ainsi qualifié et stipulé en dehors du cont
espèce de vilenie assez étrange de la part d'un hom
qui aurait dû l'avancement de sa fortune à la favo

Un état du mobilier donne une idée de ce que
vait être l'intérieur des époux Ranson. Déjà les in
rogatoires sur faits et articles nous avaient appris q
avaient chevaux et voitures [1]. Nous verrons plus
qu'ils avaient une vaisselle plate [2].

Madame du Barry faisait bien les choses, pour
autres comme pour elle-même. Ici ses largesses

[1] Voy. ci-dessus, p. 385.
[2] Voy. année 1781.

ables puisqu'elles avaient pour objet l'acquit d'un
oir filial ; elle était d'ailleurs autorisée par un acte
, sans être encore exécuté, allait bientôt s'accomplir.
us voulons parler de la vente de son hôtel de l'ave-
e de Paris au comte de Provence. On a dit qu'avec
gent de cette maison elle avait acheté Saint-Vrain [1].
rreur est évidente. Saint-Vrain a été payé comptant
deniers empruntés le 9 avril 1775, au sieur Binet de
upré et la vente de l'hôtel de l'avenue de Paris n'a
lieu que six mois plus tard. Voici comment cette
te s'est faite : on pense qu'un frère du roi n'allait
traiter face à face avec une favorite et surtout une
orite déchue ! Aussi il commence par rendre un res-
t ainsi conçu : nous le copions d'après l'expédition sur
chemin jointe à l'acte de vente [2].

ouis-Stanislas-Xavier, fils de France, frère du Roy, duc
njou et d'Alençon, comte du Maine, du Perche, Senonches
autres lieux ;

Salut.

Ayant jugé important au bien de notre service d'acquérir
e maison pour y établir l'écurie de nos chevaux de carosses,
i jusqu'à ce jour avoit été placée dans des maisons tenues
oyer, ce qui étoit sujet à une infinité d'inconvéniens !
Nous avons accepté les offres qui nous avoient été faites
r la dame comtesse du Barry, de nous vendre les pavillon,
aison, écurie, jardin et terrain qui lui appartiennent à
ersailles, dans l'avenue de Paris, et nous avons cru devoir
ommer des commissaires de notre conseil pour signer les
tes nécessaires.
A ces causes, commettons le sieur Cromot du Bourg, con-

1. MM. de Goncourt, p. 228.
2. Minute de Garnier-Deschênes, aujourd'hui Me Allorge.

seiller d'Etat, sous-intendant de nos finances, et les sieurs Geoffroy de Limon et Gamard, conseiller du Roy et intendant de nos maisons, domaines et finances.

Signé : L.-S. Xavier.

Vient ensuite l'acte qui se passe, bien entendu, entre les mandataires du prince et le représentant de madame du Barry, Me Noël. Il n'offre aucune autre particularité.

Nous avions espéré trouver dans la description de l'immeuble l'indication des travaux d'art que madame du Barry avait fait exécuter à la façade. Mais l'acte est muet sur ces détails, il s'en réfère à des procès-verbaux de visite de 1765, antérieurs, par conséquent, à l'acquisition de madame du Barry et aux embellissements exécutés par elle.

Quelques jours avant cet acte, le 18 octobre 1775, Jean-Baptiste-Nicolas-Romain Tranchant, ancien officier chez Monsieur et chef de cuisine chez madame la comtesse du Barry, épousait une de ses femmes de chambre, Elisabeth-Thérèse Lhameau. Le mariage devait se célébrer à Saint-Sulpice de Paris. Le desservant de Saint-Vrain n'eut qu'à donner une autorisation, parce que Tranchant résidait depuis plus de six mois sur sa paroisse et le fit en ces termes qu'il ajoute sur les registres curiaux.

Déclarant que j'ignore s'ils ont satisfait l'un et autre au sacrement de la pénitence et s'ils sont en règle du côté de leurs papiers dont je n'ai vu aucun.

CHAPITRE XXXI

PASSAGE DE MADAME DU BARRY A LOUVECIENNES.
T DU DUC DE DEUX-PONTS. — MORT DE L'ABBÉ DE VOISENON.
PUBLICATION DU LIVRE DES ANECDOTES.
L'OMBRE DE LOUIS XV DEVANT LE TRIBUNAL DE MINOS. »

novembre 1775. — Madame la comtesse du Barri a eu mission de revenir à Lucienne *(sic)* pendant l'éloigne-nt de la Cour. Elle y a passé quelques jours. Tous ces ucissemens donnent lieu d'espérer qu'elle rentrera bien-dans la capitale. *(Mémoires secrets,* tome VIII, p. 263.)

Cette nouvelle, quoique assez étonnante, est confir-e par l'acte de vente devant Garnier-Deschênes, du octobre précédent. Cet acte portait d'abord : *fait et ssé au château de Saint-Vrain*, où les notaires se *sont nsportés*, etc. Ces mots ont été effacés sur la minute, is on a écrit en marge avec renvoi : « à Luciennes, octobre 1775. »

Peut-être faut-il voir là le véritable motif de la pré-ice de madame du Barry à Louveciennes. La cour iit à Fontainebleau dès le 11 octobre. Madame du rry se serait empressée d'user de la possibilité qui i était offerte de se rendre près de Versailles sans ncontrer aucune personne royale, elle aurait passé

quelques jours à sa maison de Louveciennes. Ses notaires auraient profité de sa présence pour lui faire signer l'acte de vente de son hôtel de Versailles, sans se rendre de leur personne à Saint-Vrain, ce qui était alors un véritable voyage.

Malgré cet adoucissement au sort de madame du Barry et les améliorations qu'elle laissait entrevoir pour l'avenir, la fin de l'année 1775 ne fut pas exempte d'ennuis pour madame du Barry.

Nous allons les énumérer :

Le 11 octobre, le duc de Choiseul revient de Chanteloup et affecte de se montrer en public.

D'un autre côté, dès le 4 novembre, J. du Barry cherche à reparaître. Il adresse de Bruxelles une lettre suppliante à M. de Malesherbes, comme ministre de la maison du roi. Il demande la permission de rentrer en France, de revenir passer quelque temps à Paris. Sa présence ne devait être qu'une source d'embarras et de crainte pour madame du Barry. Ses appréhensions pouvaient être d'autant plus vives, que, d'après les *Nouvelles à la main* qui couraient le monde, le ministre avait répondu à du Barry, après avoir pris les ordres du roi :

> Que Sa Majesté ne daignoit pas s'occuper de sa personne, qu'il n'étoit pas un être assez important pour cela et qu'il eût à s'adresser au lieutenant de police, ce magistrat étant le seul sous l'inspection duquel il pût et dût être.

Le Roué, disait-on, trop satisfait d'une permission si humiliante pour tout autre, est arrivé ces jours-ci à Paris [1].

1. *Mémoires secrets*, 3 déc. 1775, et aux Pièces justificatives, le texte de la lettre du Roué, 1er volume, Pièce XII.

Le 11 novembre, les mêmes *Nouvelles à la main* noncent la mort, arrivée par accident, du duc de ux-Ponts.

Il étoit surtout connu par son attachement pour le feu Roi par son zèle pour la comtesse du Barri, à laquelle il avoit omis un asyle chez lui, en cas qu'elle voulût quitter la ance ou fût *obligée de se soustraire à des persécutions trop lentes.*

Expressions à retenir et qui prouvent à quel point la aine, l'exaspération des ennemis de madame du Barry ait parvenue. Nous avons transcrit ci-dessus une ttre adressée par le duc de Deux-Ponts à madame du arry, pour lui demander son intervention dans une ffaire qui intéressait particulièrement ses états. On oit qu'il y avait entre eux échange de services. Maame du Barry perdait en lui un appui et un protececur. Cette mort dut lui être d'autant plus pénible que e duc de Deux-Ponts était jeune et n'avait péri que par un événement imprévu survenu à la chasse.

Le 25 novembre, l'abbé de Voisenon meurt. Il devait être nécessairement un des plus intimes amis de madame du Barry, à en juger par les scènes de théâtre qu'il avait composées pour elle, où nous avons vu précédemment[1] comment il l'avait chantée et célébrée; c'était donc une perte pour elle.

Mais des soucis bien plus cuisants vinrent assaillir l'exilée. Nous voulons parler des écrits qui commencèrent à paraître contre elle. Tandis qu'elle était toute puissante, elle avait eu peine à se défendre contre ces

1. P. 219 et 224.

attaques des pamphlétaires, qu'allait-elle devenir si mêmes calomnies la poursuivaient, alors qu'elle a les mains liées et ne pouvait se faire entendre ?

Dès le 6 octobre, les *Nouvelles à la main* parlai d'une brochure venant de l'étranger, ayant pour tit *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*. On n'en pas davantage, ajoutaient ces *Nouvelles*, d'un ouvr que la cupidité des saisissants fera bientôt connaîtr

Le ministre de la maison du roi écrit à M. Alb lieutenant de police :

Il y a déjà du temps, Monsieur, que j'ay connoissance très mauvais livre sur madame la comtesse du Barry ; il effectivement intéressant d'en empêcher la publicité et v ne pouvés prendre trop de précautions pour y parvenir. (I pêches, O[I], 417, Arch. nat., 28 octobre 1775.)

Le 7 novembre, les mêmes *Nouvelles* reviennent à charge, elles donnent l'extrait d'une lettre d'Amst dam, du 1[er] novembre et qui serait ainsi conçue : « se répand ici des exemplaires d'un livre intitulé *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*, avec cel épigraphe : *hæc ubi*, etc. »

Cet ouvrage est si scandaleux et si piquant que, malgré liberté du commerce de la librairie, on ne le vend que fi tivement. Il n'y a cependant aucune apparence que ce s le pamphlet du sieur Morande, puisque le sieur Beaum chais a acheté le manuscrit. D'ailleurs on dit qu'il n'y a obscénité ni calomnie, que c'est une histoire suivie de la de l'héroïne, depuis sa naissance jusqu'à la mort

1. *Mém. secrets*, t. VIII, p. 220.

uis XV, mais très détaillée, remplie d'anecdotes et com-omettant nécessairement beaucoup de gens de la Cour et anciens ministres les plus distingués. (*Mémoires secrets*, me VIII, p. 264.)

Les *Anecdotes*, quoi qu'en disent les *Mémoires secrets*, nt un livre des plus obscènes, tantôt par des pein-res licencieuses leur appartenant en propre, tantôt r des citations de pièces où les mots déshonnêtes nt prononcés crûment : qu'on lise par exemple les scours de la Gourdan [1], ou la seconde chanson de *Bourbonnaise* [2], et quant aux calomnies, nous nous en pportons aux personnes qui ont bien voulu nous sui-e: notre livre n'est qu'une longue réfutation de cette rpétuelle calomnie qu'on appelle les *Anecdotes*.

Le 12 novembre :

.... Il est très vrai que deux cents exemplaires des *Anec-otes sur madame la comtesse du Barry* ayant été surpris en oute et portés, suivant le règlement, à la Chambre syndi-ale, ont été remis à l'hôtel de la Police, où le magistrat ent renfermé avec soin cet *ouvrage dangereux*.

20 novembre 1775. — Extrait d'une lettre de Ver-ailles, du 10 novembre 1775 :

Il a percé ici quelques exemplaires des *Anecdotes sur ma-lame la comtesse du Barri*, mais en si petit nombre qu'on se es arrache à la Cour. On n'auroit pas cru que, la scène et es acteurs étant entièrement renouvelés, cette nouveauté ût exciter une sensation aussi vive. C'est que l'auteur, omme il le dit dans sa préface, a traité le sujet le plus eureux, joignant *les agrémens du roman* à l'intérêt de l'his-

1. Pages 12-91, édit. 1775.
2. Page 80.



Ces détails sont très exacts; en effet on l
préface :

L'auteur a trouvé un sujet qui réunit à l'intér
toire tous les agrémens du roman, qui peut con
philosophe austère et à l'homme frivole, nourrir le
de l'un, amuser l'oisiveté de l'autre et plaire ai
verses espèces de lecteurs.

Cet ouvrage n'a, comme il est dit ici, que
bien comptées et est censé imprimé à
MDCCLXXV.

Enfin, le 2 décembre, il paraît un nouv
toujours sous l'apparence d'une lettre étran

Extrait d'une lettre d'Amsterdam du 27 nove
faut bien que les *Anecdotes sur madame la comtes*
aient percé dans votre capitale ; voici une noti
envoyée de chez vous, insérée dans une Gazette

de Londres, fait ici beaucoup de bruit, quoiqu'il
beaucoup de particularités de cette fameuse amie
Roi, qui paroissent un peu supposées, il est ce-
certain que la plupart de ses aventures sont dé-
c beaucoup d'exactitude et que jusqu'à présent on
u d'aussi circonstancié à son sujet. L'auteur qui
çavoir les secrets de la Cour de bien près, ne
pas de nommer sans ménagement tous ceux qui
ıelque relation avec ladite Dame.
cet écrit ne peut être souffert publiquement, l'on
les exemplaires fort cher.

uteurs des *Nouvelles à la main* ignorent ou
d'ignorer que les *Anecdotes* ne sont qu'une
ion de leurs propres bulletins. Peut-être ces
sont ils de Pidansat de Mayrobert, l'auteur des
s; il avait intérêt à se cacher parce que son
ttaquait autant et plus Louis XV que madame
y. Il pouvait donc être mis à la Bastille qu'il
à habitée et dont il paraissait avoir une grande
On s'expliquerait ainsi ces extraits prétendus
s d'Amsterdam, ou traduits de gazette hollan-
ı venant mystérieusement de Versailles. N'y
pas là autant de précautions ou de réclames
s? On a aujourd'hui la certitude que ce livre
était de Pidansat de Mayrobert. Il n'avait, il ne
avoir aucune raison de haine contre madame
, mais il était un des séides du parti Choiseul,
léfendu avec fanatisme la cause du Parlement
. de Maupeou. Il a donc agi par ressentiment
péculation. Quel qu'ait été le motif qui lui ait
lume à la main, il faut reconnaître qu'il a réussi
œuvre d'infernale méchanceté. Il s'attaquait
mme sans défense, puisque madame du Barry

était encore dans les liens d'une lettre de
était d'ailleurs protégé par le voile de l'anon
a profité pour lui porter des coups mortels d
s'est jamais relevée et ne se relèvera pas, m
nos efforts pour rétablir la vérité ! Elle rester
l'Egérie des *Anecdotes.*

Elle dut être avertie de la publication de ce
elle en ressentit profondément la portée ; e
pas capable de répondre. Une réponse fut fa
blement par ses soins ou avec sa connivence
livre de Sarah Goudar.

Il parut à la même époque un autre livre
vait pas être indifférent à madame du Barry.
ouvrage intitulé : *l'Ombre de Louis XV devan
nal de Minos.* On l'imprimait furtivement à
ou dans les environs de cette ville. Les *Nou
main* du 13 novembre annoncent que le sie
est chargé d'enlever le manuscrit[1]. Puis le 25
ces *Nouvelles* se rectifient et assurent que l'éd
de Toulouse et que, n'ayant pu arrêter l'aut
le procès à l'éditeur du livre[2].

19 janvier 1776. — Il a été scellé mercredi 17,
un arrêt du Conseil revêtu de lettres patentes, q
les bruits répandus sur une brochure satyrique
parlé. D'abord son titre véritable y est énoncé s
de *l'Ombre de Louis XV au tribunal de Minos.* On
ensuite que c'est à Bordeaux qu'on avoit saisi
plaires de cet ouvrage au nombre de deux mill

1. *Mémoires secrets,* t. VIII p. 275.
2. *Mém. secrets,* tome VIII p. 295.

séquence le parlement de cette ville avoit fait arrêter
sieurs personnes soupçonnées d'être auteurs, fauteurs,
nplices, adhérens de ce crime de lèze majesté; mais
un imprimeur de Cahors, se trouvant accusé aussi comme
teur de ce libelle, le parlement de Toulouse, dans le
sort duquel est cette ville, avoit voulu en connoître de
côté et commencer une procédure dont il étoit résulté
conflit de jurisdiction entre les deux cours. C'est pour le
miner que le Roi, par l'arrêt susdit, attribue exclusive-
nt la connoissance du délit au parlement de Toulouse.
m. secrets, vol. IX, p. 24).

CHAPITRE XXXII

(1776)

HIVER DE 1776. — CHON DU BARRY A SAINT-VRAIN.
LE VICOMTE FLEURIOT DE LANGLE.
GAINS CONSIDÉRABLES FAITS PAR LUI. — ÉTAIENT-ILS ...
LE COMTE D'ARTOIS ET MADAME DU BARRY.

L'hiver de 1776 fut exceptionnellement rigoureu[x] thermomètre descendit plus bas qu'en 1709 [1]. C[ette] saison dut paraître longue à une femme de plaisir, [ha]bituée aux réunions du monde, aux distractions d[e la] cour, les soirées, le jeu, le théâtre, les bals masq[ués] de l'Opéra. Elle pouvait sans doute recevoir quelq[ues] personnes du voisinage, quelques amis restés fidèl[es à] sa mauvaise fortune. Mais Saint-Vrain en lui-même [est] un bourg de sept à huit cents âmes, sans aucune [res]source pour la société : aux alentours le village le p[lus] prochain est Marolles, localité encore plus petite [que] Saint-Vrain. Dans cet isolement, nous avons dit que [les] demoiselles du Barry n'avaient pas abandonné leur be[lle-]sœur. Nous allons en trouver la preuve dans les

1. *Mémoires secrets*, tome IX, p. 37.

s de la paroisse. On y lit l'acte suivant à la date février 1776.

age de Augustin Michel Baudouin, palfernier *(sic)*, ıadame DU BARIL *(sic)*, avec Marie-Louise Moreau, cou- de cette paroisse, en presence de demoiselle Fran- laire DU BARIL de Toulouze, etc.

atures : F.-C. DU BARRY, — Pierre LEFEBVRE, — L.-F. SA- , — ANGO, etc.

ALLOUIN, curé de Guigneville.

n du Barry (Françoise du Barry) était donc s'établir à Saint-Vrain et y passer même l'hiver. rès de son nom figure celui de L.-F. Salanave, qui fut l'un des délateurs de madame du Barry et cusateur le plus acharné devant le tribunal révo- naire. On voit cependant que, depuis vingt ans ins, il était à son service.

2 mars 1776, autre acte sur les mêmes registres.

ème suppléé par ondoiement de Jean-Charlemagne, Médard Quequet, domestique de madame la comtesse ry, et de Marie Lemaire.

arrain a été messire Charlemagne FLEURIOT, vicomte ıgle, major de cavalerie, et la marraine Puissante Benedicte-Jeanne comtesse du Barry, les témoins sous- *(sic)* avec nous, etc.

FLEURIOT DE LANGLE.
Jeanne-Benoît, la comtesse DU BARRY.

ANÇON, vicaire.

tait-ce que ce vicomte de Langle qui se trouvait t-Vrain et comment avait-il madame du Barry ommère ?

attaques des pamphlétaires, qu'allait-elle devenir si les mêmes calomnies la poursuivaient, alors qu'elle avait les mains liées et ne pouvait se faire entendre?

Dès le 6 octobre, les *Nouvelles à la main* parlaient d'une brochure venant de l'étranger, ayant pour titre: *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*. On n'en dit pas davantage, ajoutaient ces *Nouvelles*, d'un ouvrage que la cupidité des saisissants fera bientôt connaître[1].

Le ministre de la maison du roi écrit à M. Albert, lieutenant de police :

Il y a déjà du temps, Monsieur, que j'ay connoissance du très mauvais livre sur madame la comtesse du Barry; il est effectivement intéressant d'en empêcher la publicité et vous ne pouvés prendre trop de précautions pour y parvenir. (Dépêches, O^{I}, 417, Arch. nat., 28 octobre 1775.)

Le 7 novembre, les mêmes *Nouvelles* reviennent à la charge, elles donnent l'extrait d'une lettre d'Amsterdam, du 1er novembre et qui serait ainsi conçue : « Il se répand ici des exemplaires d'un livre intitulé : *Anecdotes sur madame la comtesse du Barry*, avec cette épigraphe : *hæc ubi*, etc. »

Cet ouvrage est si scandaleux et si piquant que, malgré la liberté du commerce de la librairie, on ne le vend que furtivement. Il n'y a cependant aucune apparence que ce soit le pamphlet du sieur Morande, puisque le sieur Beaumarchais a acheté le manuscrit. D'ailleurs on dit qu'il n'y a ni obscénité ni calomnie, que c'est une histoire suivie de la vie de l'héroïne, depuis sa naissance jusqu'à la mort de

1. *Mém. secrets*, t. VIII, p. 220.

ouis XV, mais très détaillée, remplie d'anecdotes et com-
romettant nécessairement beaucoup de gens de la Cour et
s anciens ministres les plus distingués. (*Mémoires secrets*,
me VIII, p. 264.)

Les *Anecdotes*, quoi qu'en disent les *Mémoires secrets*, nt un livre des plus obscènes, tantôt par des pein-res licencieuses leur appartenant en propre, tantôt ır des citations de pièces où les mots déshonnêtes nt prononcés crûment : qu'on lise par exemple les scours de la Gourdan [1], ou la seconde chanson de *Bourbonnaise* [2], et quant aux calomnies, nous nous en pportons aux personnes qui ont bien voulu nous sui-e: notre livre n'est qu'une longue réfutation de cette ırpétuelle calomnie qu'on appelle les *Anecdotes*.

Le 12 novembre :

.... Il est très vrai que deux cents exemplaires des *Anec-tes sur madame la comtesse du Barry* ayant été surpris en ute et portés, suivant le règlement, à la Chambre syndi-.le, ont été remis à l'hôtel de la Police, où le magistrat ınt renfermé avec soin cet *ouvrage dangereux*.

20 novembre 1775. — Extrait d'une lettre de Ver-ıilles, du 10 novembre 1775 :

Il a percé ici quelques exemplaires des *Anecdotes sur ma-ıme la comtesse du Barri*, mais en si petit nombre qu'on se s arrache à la Cour. On n'auroit pas cru que, la scène et s acteurs étant entièrement renouvelés, cette nouveauté ıt exciter une sensation aussi vive. C'est que l'auteur, mme il le dit dans sa préface, a traité le sujet le plus ureux, joignant *les agrémens du roman* à l'intérêt de l'his-

1. Pages 12-91, édit. 1775.
2. Page 80.

Ces détails sont très exacts; en effet on li
[illegible] :

[illegible] trouvé un sujet qui réunit à l'intér[illegible]
[illegible] les agrémens du roman, qui peut con[illegible]
[illegible] et à l'homme frivole, nourrir les
[illegible] de l'autre et plaire ain[illegible]
[illegible] lecteurs.

Cet ouvrage n'a, comme il est dit ici, que [illegible]
[illegible] et est censé imprimé à
[illegible]

[illegible] 2 décembre, il parait un nouv[illegible]
[illegible] sous l'apparence d'une lettre étrang[illegible]

[illegible] à Amsterdam du 27 novem[illegible]
[illegible] *un volume la comtess[illegible]*
[illegible] voici une notic[illegible]
[illegible] dans une Gazette

de Londres, fait ici beaucoup de bruit, quoiqu'il
e beaucoup de particularités de cette fameuse amie
t Roi, qui paroissent un peu supposées, il est ce-
certain que la plupart de ses aventures sont dé-
ec beaucoup d'exactitude et que jusqu'à présent on
u d'aussi circonstancié à son sujet. L'auteur qui
çavoir les secrets de la Cour de bien près, ne
pas de nommer sans ménagement tous ceux qui
ielque relation avec ladite Dame.
e cet écrit ne peut être souffert publiquement, l'on
es exemplaires fort cher.

uteurs des *Nouvelles à la main* ignorent ou
d'ignorer que les *Anecdotes* ne sont qu'une
ion de leurs propres bulletins. Peut-être ces
sont-ils de Pidansat de Mayrobert, l'auteur des
s; il avait intérêt à se cacher parce que son
ttaquait autant et plus Louis XV que madame
. Il pouvait donc être mis à la Bastille qu'il
à habitée et dont il paraissait avoir une grande
On s'expliquerait ainsi ces extraits prétendus
s d'Amsterdam, ou traduits de gazette hollan-
ı venant mystérieusement de Versailles. N'y
pas là autant de précautions ou de réclames
s? On a aujourd'hui la certitude que ce livre
était de Pidansat de Mayrobert. Il n'avait, il ne
avoir aucune raison de haine contre madame
, mais il était un des séides du parti Choiseul,
défendu avec fanatisme la cause du Parlement
. de Maupeou. Il a donc agi par ressentiment
péculation. Quel qu'ait été le motif qui lui ait
lume à la main, il faut reconnaître qu'il a réussi
œuvre d'infernale méchanceté. Il s'attaquait
mme sans défense, puisque madame du Barry

santerie est charmante et elle me ferait soupçonner que sous ces airs protecteurs le bon apôtre pût cacher quelque méchanceté que le brave major n'aura pas entrevue, d'autant que le duc lui avait fait, dit-il, la galanterie d'un veau mâle et d'une femelle. Il voulait donc gagner sa confiance?

On comprend par le mémoire que d'autres, avant nous, avaient eu la même pensée, puisqu'il avait à repousser le reproche d'avoir voulu se venger de madame du Barry en rendant compte de sa conduite au plus cruel de ses ennemis.

Se venger d'elle, et pourquoi? Est-ce parce qu'il n'avait pas été son amant heureux ou parce qu'il avait cessé de l'être?

Le style du mémoire annonce un homme fort intelligent; il avait soixante ans révolus. Nous connaissons son grade dans l'armée par le baptême où il figure. L'*Armorial de France* parle de Mathieu de Langle, premier du nom, sieur de Mosny et de Dardez, receveur des tailles à l'élection d'Evreux, anobli par lettres du mois de juillet 1661, données en faveur de la paix conclue entre la France et l'Espagne. (Tome II, p. 11.)

Le mémoire en question renferme encore beaucoup d'autres détails intéressants sur madame du Barry, nous les utiliserons à mesure que nous avancerons dans notre travail.

Le 12 mai, les registres curiaux de Saint-Vrain nous apprennent le

Baptême de Joseph-François-Soulange-Trophime, fils légitime de Louis-Valentin Lefort, attaché au service de madame du Barry et de Marie-Magdeleine Magirost.

Le parrein a été messire Joseph-Honoré de Vares de Fauga,

du diocèze de Toulouse, et la marraine demoiselle Françoise-Claire du Barry, de la paroisse de Lévignac, aussi diocèze de Toulouse.

Signatures : Marquis DE FAUGA.
F.-C. DU BARRY.
BESANÇON, vicaire.

Ce M. de Fauga était ou passait pour être l'amant avéré de Chon du Barry; on en verrait ici un indice. Ses prénoms ni ses titres ne nous étaient pas connus. Ils sont ici exprimés avec détail et précision. Il s'intitulait marquis peut-être avec autant de droit que la belle-sœur de madame du Barry. Il y a là une note sur l'entourage qui avait suivi madame du Barry à Saint-Vrain.

On a dit [1] que pendant son séjour à Saint-Vrain, madame du Barry, effrayée de l'insolence grandissante de ses fournisseurs, avait essayé de négocier la vente des Loges de Nantes.

D'abord il ne faut pas oublier que madame du Barry avait cent mille livres de rentes sur la ville, sans compter les Loges de Nantes et Louveciennes. Elle ne pouvait donc pas craindre d'être poursuivie, et en fait on ne trouve contre elle aucune trace de poursuites, d'assignations, etc.

Et puis un acte va répondre :

Le 1er juin 1776, par-devant Lepot d'Auteuil, qui s'est transporté au château de Saint-Vrain, madame du Barry, comme engagiste de ses contrescarpes de Nantes, traite avec un sieur Guyot, greffier de la maîtrise de cette ville. Ce dernier offrait de demander une nouvelle concession de 13 toises de face sur 9 de profondeur, pour

1. MM. de Goncourt, t. II, p. 229.

faire partie des précédents terrains et y constr maison de 60,000 livres, à la charge d'en faire ladite dame engagiste (madame du Barry) et d un cens de cent livres à Sa Majesté.

Madame du Barry donne, bien entendu, son c ment à un marché si avantageux et le contrat e en présence d'Alexandre Nicolaï et de Pierre d'H de Visigny, demeurant rue de Verneuil, paroiss Sulpice, tous deux anciens secrétaires d'amba

L'affaire des boutiques et baraques était pleine prospérité ! Pourquoi madame du Barry elle vendue ?

On remarque ces deux diplomates servant de instrumentaires. Seraient-ils des agents de M. d lon, révoqués après sa disgrâce ?

Le 22 septembre, naissance et baptême de Michot, fils d'un maçon de Saint-Vrain. Le pa Pierre Déliant, domestique chez madame la c du Barry.

Nous verrons à quelle destinée tragique le reux était réservé. Nous constatons seulement moment que, dès 1776, il était au service de l'a favorite, comme presque tous ses autres dom qui ne quittèrent point sa maison.

Tranchant, le chef de cuisine qui, en octob épousait Elisabeth Lameau, une des femmes d bre du château, devint père en septembre 1776. S accoucha de *trois* enfants ! L'un d'eux mourut en n Madame du Barry voulut être la marraine d autres. Le parrain devait être son neveu, Adol Barry ; mais comme il y avait une urgence ex administrer le baptême aux deux jumeaux, l'ac

que M. Jean-Baptiste, vicomte du Barry, fut représenté par messire Joseph de Saint-Joire, prêtre du diocèse de Toul, qui administra lui-même le sacrement aux nouveaux-nés, servant tout à la fois de parrain et de prêtre officiant. L'abbé de Saint-Joire jouera un rôle dans la période de la vie de madame du Barry, qui se rapporte au temps de la Révolution. Nous sommes donc heureux de trouver ici, écrits de sa propre main, ses noms et qualités. C'était encore un compatriote et il deviendra le commensal de Louveciennes.

Le vicomte du Barry prend le titre de *colonel*, équivalent à celui de mestre de camp qu'il porte dans d'autres actes.

La marraine est qualifiée « de comtesse du Barry, Jeanne Gomard de Vaubernier, dame du château et du principal fief de Saint-Vrain. »

Nous doutons que madame du Barry se soit montrée souvent dans cet appareil féodal. Elle vendit bientôt Saint-Vrain à M. de Gourlade et perdit probablement avec joie le droit de s'intituler dame de ce fief. Peu de jours après, on lisait dans les *Nouvelles à la main*, 15 novembre 1776 :

15 novembre 1776. — Madame Dubarri va et vient librement à Paris et à Luciennes. On prétend que M. le comte d'Artois a eu l'envie de tâter d'un morceau si friand pour son grand papa et que c'est le sieur Radix de Sainte-Foy, ancien ami de cette beauté, qui a négocié l'entrevue ; qu'elle a eu lieu dans sa belle maison de Neuilly, sur la route de Luciennes, et que c'est cette qualité d'ami du prince qui a engagé Son Altesse Royale à l'approcher de sa personne en le faisant surintendant de ses finances. (*Mémoires secrets*, à la date ci-dessus).

De ce bulletin il ne faut retenir que la première ligne.

Madame du Barry est libre et l'exil de Saint-Vrain a cessé ! Quant au surplus, nous préférons l'autorité autrement grave de M. de Mercy. Nous avons cité (p. 281), le passage qui concerne les rapports de M. le comte d'Artois et la comtesse. Il s'était prononcé trop énergiquement et trop récemment (19 janvier 1774) contre la favorite, pour songer à une entrevue avec elle et pour qu'elle pût l'accepter honnêtement. D'ailleurs il est faux que la place de surintendant des finances eût été donnée à Sainte-Foy pour le récompenser du honteux métier qu'il aurait fait en cette circonstance.

Cette charge avait été achetée par Sainte-Foy, moyennant 300,000 livres, longtemps avant que madame du Barry ne sortît de Saint-Vrain [1].

Cette prétendue anecdote n'est qu'une fable, les pièces authentiques le prouvent. Au contraire, ces mêmes actes nous montrent la protection accordée à madame du Barry par le comte de Provence.

MM. de Goncourt, qui ont parlé les premiers de ce mémoire, n'ont pas dit ce que c'était que ce chevalier de Langle. Grâce à l'acte de l'état civil de Saint-Vrain, nous serons plus heureux. Les noms et prénoms donnés plus amplement dans cet acte, la qualification de *major* de cavalerie nous ont permis de faire des recherches aux Archives du ministère de la guerre, et voici ce que nous avons trouvé, grâce à l'obligeance de notre ami, M. A. Turpin, ancien archiviste adjoint à ce ministère.

1. Voyez dans les minutes de Lepot d'Auteuil, du 22 septembre 1776 au 1er novembre 1778, les emprunts, constitutions de rentes par Sainte-Foy, pour payer cette charge. — Dossier de Sainte-Foy.

COPIE DE LA FEUILLE CONTENANT L'ÉTAT DE SERVICES DE CHARLEMAGNE FLEURIOT DE LANGLE.

Né le 13 octobre 1716 à Quimper-Guezennec, en Bretagne.

Entré page du Roi en 1732.

Enseigne de la colonelle du régiment de Lorraine infanterie en 1733.

Mousquetaire de la 2e compagnie en 1739.

Capitaine de cavalerie de Penthièvre en 1744.

En 1766, gratification annuelle de 400 livres pour les blessures reçues à Rosbach.

En 1771, 600 livres d'appointemens et le brevet de major pour sa retraite.

Total : 1,000 livres.

CHAPITRE XXXIII

(1777)

RETOUR DE LA DISGRACIÉE A LOUVECIENNES. — APERÇU DE SON AVOIR.
VISITE DE JOSEPH II A LOUVECIENNES.
SON OPINION SUR MADAME DU BARRY.
MÉCONTENTEMENT DE MARIE-ANTOINETTE ET DE MARIE-THÉRÈSE.
L'ESPION ANGLAIS. — L'EXPOSITION DE 1777.
LA « DIANE » D'ALLEGRAIN. — LA « CRUCHE CASSÉE » DE GREUZE.

Vers la fin d'octobre 1776, la liberté plénière fut rendue à madame du Barry, elle put aller à Paris et revenir demeurer à Louveciennes. Nous ne savons si elle eut le pouvoir de se rendre à Versailles. Un passage de madame Campan en ferait douter.

Cette pénitence avait duré trente mois, chiffre exact, ou deux ans et demi. C'est ce que M. Geffroy a appelé très improprement « un court exil à Pont-aux-Dames. » Pont-aux-Dames, nous le savons, était non pas un exil, mais une clôture rigoureuse, et il faut y joindre Saint-Vrain, qui était bien un exil de dix-huit mois.

La peine était entachée d'arbitraire, mais elle avait été subie avec tant de soumission que madame du Barry conserva ses usufruits, ses rentes viagères et ses

biens personnels. On a dit qu'elle avait dû ce traitement à l'influence de M. de Maurepas. Ce qui le ferait croire, c'est le passage du mémoire rédigé par le vicomte de Langle.

Le petit château de Louveciennes n'avait jamais été habité d'une manière continue par madame du Barry, elle dut consacrer ses premiers moments à une installation définitive.

Obligée de suivre Louis XV dans ses voyages perpétuels de résidence en résidence royale, elle n'avait pas le temps de séjourner dans l'habitation qui était sa villa personnelle. Ce n'était donc pas, comme on l'a dit par inadvertance, son *cher* Louveciennes qu'elle retrouvait, elle ne pouvait rencontrer que les restes des fêtes passées et les traces de l'existence de cour à laquelle elle avait été associée. Une autre vie allait commencer pour elle ; c'est cette vie nouvelle qu'il s'agissait d'organiser. Il eût été souverainement inconvenant de l'ouvrir par un étalage de fêtes, de soupers, de bals. Versailles était trop voisin de Louveciennes pour que le moindre excès n'eût été remarqué, exploité par des ennemis irréconciliables dont la haine veillait toujours sur l'ancienne favorite. Aucune critique ne s'éleva contre la conduite que tint madame du Barry en cette circonstance ; on doit croire qu'elle fut convenable et conforme à ses habitudes constantes : soumission et silence, leçons qu'elle avait apprises à Sainte-Aure, dont elle se ressouvint toujours plus ou moins, quoi qu'on en ait dit. Se faire oublier, art du diplomate ou du moine, de Machiavel ou de l'*Imitation*.

C'est peut-être le moment de placer ici le bilan de la fortune de la favorite. Jusque-là elle n'avait eu d'autre budget que celui du Trésor public, maintenant

il fallait qu'elle comptât avec elle-même et qu'elle alignât les chiffres de ses dépenses et de ses recettes.

Ses revenus consistaient en :

40,000 livres, produit donné par les baraques de Nantes;

105,000 livres de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville;

L'usufruit de Louveciennes;

Le capital de ses trésors en valeurs métalliques d'or et d'argent, diamants et bijoux, évalués à 2,000,000.

Et le trésor plus précieux pour nous de ses richesses artistiques :

La jeune fille à la cruche cassée, de Greuze,

Ses Vernet,

Ses Fragonard,

Le buste de Pajou,

Les *Diane* d'Allegrain et autres sculptures de Vassé, de Lecomte.

Le temps amena, par le seul effet de son cours, une vengeance insigne et en même temps une justification sur lesquelles madame du Barry ne pouvait compter. L'empereur d'Allemagne, Joseph II, vint en France sous le nom de comte de Falckenstein, pour rendre visite à sa sœur Marie-Antoinette. Il séjourna à Paris du 18 avril au 30 juin. Les premières journées furent consacrées naturellement aux grands établissements, depuis le Cabinet d'histoire naturelle jusqu'aux Académies, sans oublier les casernes très exactement observées; après quoi, dès le 14 mai, il se faisait conduire de Versailles à Louveciennes et rendait publiquement une visite à madame du Barry. Le fait ne peut être révoqué en doute, il est constaté dans les rapports de Mercy à Marie-Thérèse et les réponses de celle-ci [1].

1. Tome III, p. 66 et même vol., p. 88.

Les *Nouvelles à la main* s'emparèrent d'un événement i formait anecdote et dont on causait diversement ns les salons. Voici d'abord la version des *Mémoires rets*, continuation de Bachaumont ; on sait que cette iblication est la première et la plus importante des itreprises de ce genre.

21 mai 1777. — M. le comte de Falckenstein, curieux de ir madame la comtesse du Barry, mais voulant le faire ins affectation, a pris le prétexte d'aller visiter son pavillon Luciennes, un jour *où il savoit qu'elle y étoit*. Il est resté ul avec elle pendant deux heures et a déclaré qu'il en oit été fort content, mais qu'il la croyoit mieux de figure. Ce prince est aussi allé voir le *Palais* de Terpsychore et la vinité qui l'habite, qu'on sait être mademoiselle Guimard.

En mai 1777, madame du Barry avait trente-quatre ans euf mois, âge vrai. Elle n'était donc plus de première unesse, et d'ailleurs nous avons dit que, pour nous, ses harmes consistaient moins dans la perfection des traits u visage que dans l'ensemble de sa personne. Ce qui ous importe, avant tout, c'est le jugement de Joseph II ur la manière d'être de l'ancienne favorite. Il en est ort content et, ce qui le prouve, c'est qu'il reste seul vec elle pendant deux heures. Or, Joseph II ne pèche as par un excès de flatterie, il aurait plutôt un défaut ontraire ; il est franc et même rude dans ses appréciaions[1]. Il trouve que la comtesse n'est pas d'une beauté gale à sa réputation, il le dit : dès lors on peut le croire uand il se déclare satisfait de sa conversation après

1. Voy. Mercy, *passim*.

il fallait qu'elle comptât avec elle-même
alignât les chiffres de ses dépenses et de ses

Ses revenus consistaient en :

40,000 livres, produit donné par les baraques
105,000 livres de rentes viagères sur l'Hôte
L'usufruit de Louveciennes ;
Le capital de ses trésors en valeurs
d'argent, diamants et bijoux, évalués à
Et le trésor plus précieux pour nous
tistiques :
La jeune fille à la cruche cassée, de G
Ses Vernet,
Ses Fragonard,
Le buste de Pajou,
Les *Diane* d'Allegrain et autres
Lecomte.

Le temps amena, par le
vengeance insigne et en
sur lesquelles madame du
L'empereur d'Allemagne
le nom de comte de Fal
sa sœur Marie-Antoinette
au 30 juin. Les prem
naturellement aux gr
binet d'histoire nat
oublier les caserne
quoi, dès le 14 ma
à Louveciennes e
madame du Barr
doute, il est c
Marie-Thérèse

1. Tome III, p.

...rendu du même événe-
...lliste. Après avoir parlé
...survenues entre Marie-
... le narrateur continue

... a encore boudé et en voici la
... allé à pied d'ici visiter seul la ma-
... une belle maison qui en est tout
... qui c'étoit. On lui dit que c'étoit le pa-
... il souhaita d'y entrer. On vint lui
... étoient ouvertes. Le prince parcourut
... descendit au jardin où, voyant une belle
... seule, il demanda qui elle étoit : sur
... c'étoit à madame du Barry, maîtresse
...tion, l'Empereur courut à elle et lui dit
... agréables, se promena et causa assez
... elle, s'en revint à Versailles, fort content de
...t badinant beaucoup, donnant même quelques
...elle *recluse*. Une des bouderies de la Reine a eu
... plus frivole [2].

...ux récits ne diffèrent pas sensiblement. Ils sont
...d sur le point essentiel : la courtoisie de M. le

... ne peut dire que le château de Louveciennes soit tout
... de la machine de Marly. Il y a bien un kilomètre et un
...ment à pic, mais, d'après les *Mémoires secrets*, Joseph II
...ssuré à l'avance que madame du Barry était chez elle. La
...tre n'aurait donc pas été l'effet du hasard.

...*rrespondance secrète* inédite sur Louis XVI, 24 mai 1777,
... — Madame Campan ne parle pas dans ses *Mémoires* de
... de l'Empereur à madame du Barry, quoiqu'elle consacre
... chapitre au voyage de Joseph II en France, V. ch. VIII. Ce
... est significatif et prouve quel fut le mécontentement
...é par Marie-Antoinette.



Louveciennes. La com

possession, s'y trouvoi

dans les jardins et fit, av

sation ; Sa Majesté trou

dans le cas de la dépeind

peinte ? En général en

d'accord avec les ga

Marie-Antoinette qui bou

Madame du Barry, en v

On peut facilement s

a lettre de Marie-Thér

si l'Empereur s'étoit

Barry... (III, p. 88).

dans cette phrase c

Barry, au couvent, pa

ent contre Joseph II ne devait pas être moindre qu'à :hœnbrunn, la démarche du comte de Falckenstein ait plus qu'un témoignage de galanterie ou de cu-osité.

C'était toute une amnistie, et Marie-Antoinette n'a mais su oublier même les blessures qu'elle avait faites e sa propre main. La malheureuse princesse paya ier cette nature vindicative aux jours de ses revers.

Ce mécontentement ne fut pas le seul que Joseph II t éprouver à sa sœur. La duchesse de Gramont et le uc de Choiseul auraient voulu profiter de la présence e l'Empereur pour tenter de rentrer au pouvoir. Ils vaient fait des démarches significatives en ce sens. oseph II les avait éconduits ; il fit plus : peu de jours vant son départ, il s'entretenait avec Louis XVI et arie-Antoinette.

Il amena le discours, dit Mercy, sur le bonheur du Roi 'avoir eu au commencement de son règne un ministère ige et tranquille. L'Empereur ajouta : « Si le duc de Choi-:ul avoit été en place, sa tête inquiète et turbulente auroit ı jeter le royaume dans de grands embarras. » (Rapport e Mercy, du 15 juin 1777, tome III, p. 69.) Le Roi applaudit rt à cette observation qui, au contraire, déplut à la Reine. us tard elle fit des reproches à son frère de ce qu'en pré-nce du Roi, il avoit parlé si peu favorablement du duc de ıoiseul ; elle a voulu soutenir qu'en effet si le comte de aurepas venoit à manquer, il n'y avoit que le duc de ıoiseul ou le duc d'Aiguillon qui eussent les *talens* néces-ires à le remplacer. Cette idée de la Reine est neuve et lui ra été suggérée par le duc de Coigny ou le comte Ester-zzy... (*Ibid.*, p. 69.)

Ainsi le ressentiment de Marie-Antoinette était du-

rable; il survivait à la con vait causé et, longtemps après cette ca , elle faisait entendre des reproches contre son frère. Sous l'empire de cette préoccupation, elle allait jusqu'à risquer un éloge inattendu du duc d'Aiguillon. La favorite, elle, n'avait jamais parlé de M. le duc de Choiseul qu'avec une respectueuse déférence[1]. Cependant elle fut poursuivie jusqu'au bout par les rigueurs inexorables de Marie-Antoinette, comme si elle eût tenu le langage qu'il avait fallu entendre et subir de la part de l'empereur.

Le refus de Joseph II de passer par la Touraine dut mettre le comble à la mauvaise humeur de la reine, d'autant plus qu'en regard de Chanteloup dédaigné, il y avait la visite à Louveciennes.

En chroniqueur, ou plutôt en témoin fidèle, nous devons parler aussi bien à charge qu'à décharge. Voici un bruit qui circula alors et qu'on trouve relaté dans les recueils du temps :

Je vous confierai pour nouvelle assez plaisante, dit-on dans un de ces recueils, que madame du Barry est accouchée d'un garçon. La nature a quelquefois une surabondance bien blâmable dans la reproduction des plantes vénéneuses. 21 juin 1777. (*Correspondance secrète sur la Cour de Louis XVI.*)

M. d'Allonville prétend au contraire que madame du Barry

Avoit une fille sans savoir qui en étoit le père. Elle se contenta de lui donner cent mille francs de dot en la mariant à un pauvre gentilhomme sans fortune, dont le fils est aujourd'hui en Russie sous le nom de marquis de Boissaison. (*Mémoires secrets*, par d'Allonville, tome Ier, c. XII.)

1. Voy. vol. I, p. 396; vol. II, c. IX, ci-dessus.

Madame du Barry n'a eu ni garçon ni fille, les deux rivains se trompent l'un et l'autre, mais ce n'est pas icore le moment de discuter ni démontrer leur erreur, ıoiqu'elle soit avérée et complète.

Les *Mémoires secrets* pour servir à l'histoire de la publique des lettres, etc.... annoncent, à la date du juillet 1777, un nouvel ouvrage en deux volumes, yant pour titre :

L'*Espion*[1] *anglais*, ou Correspondance secrète entre ilord All'Eye (tout œil) et milord All'Ear (tout reille), etc.

Quelques jours après le 15 juillet, ils reviennent sur cette mnonce. L'ouvrage, d'après eux, avoit paru en 1773, sous titre de l'*Observateur hollandais à Paris*. Il étoit en deux lumes et contenoit une peinture aussi vraie que curieuse l'état de la France jusqu'à la mort de Louis XV. Le mistère d'alors en arrêta la publication en France.

L'*Espion (sic) anglais* n'est que la suite de l'*Obserateur hollandais*, il est par lettres. On assure (disent s *Mémoires*), qu'une grande impartialité est le caracre distinctif des deux écrivains, ou du même, changeant de nom, de hollandais devenu anglais.

Suivant nous, cet ouvrage n'est pas autre chose u'une compilation des *Mémoires secrets* eux-mêmes.

Le deuxième volume (p. 202) consacre une page à adame du Barry et reproduit en quelques lignes viontes les accusations banales que nous avons combates en ce qu'elles ont d'injuste.

1. Le titre vrai est l'*Observateur anglais*, et c'est ce que les *moires secrets* reconnaissent à la date du 14 septembre. Cepennt il existe bien un recueil en dix volumes, intitulé l'*Espion glais*, sous ce titre : Londres, chez John Adamson, 1779.

Ces éloges nous paraissent excessifs, nous ne
vons nous les expliquer qu'en supposant que le
teurs de l'*Espion anglais* n'étaient autres que ce
Mémoires secrets. Il y avait donc là une spéculati
librairie tendant à ranimer l'attention du public e
une réclame d'un livre par l'autre. L'*Observate*
glais a dix (?) volumes, il va jusqu'en 1778. Com
assez convenablement, il finit par être un écrit o
et dans la dernière catégorie du genre.

Une exposition de peinture et sculpture eut l
1777, elle fut brillante et donna lieu à de non
écrits ; elle ramena l'attention sur madame du
parce qu'elle fit exhibition à cette époque de
tableaux ou statues qui lui appartenaient.

Les *Mémoires secrets* prennent les premiers la p
ils nous donnent un échantillon de la critique
tique d'alors.

31 août 1777. — M. Allegrain, sculpteur de l'Ac
n'ayant pu transporter au sallon une statue, son o
la montre chez lui et les curieux y courent en foul
Diane surprise au bain par Actéon. Il seroit difficile
une figure mieux dessinée, d'un ciseau plus dou
moëlleux. Elle est prise dans le point où elle sort d
et, dans son embarras, cherche à soustraire au prof
de beautés. Mais, tandis qu'elle les cache d'un côté,
découvre de l'autre. Son attitude est d'être un peu
ce qui rapproche cette figure, au-dessus de la st
nos femmes, c'est-à-dire de cinq pieds dix pouces
des proportions ordinaires. Il y a un art infini dans l
loppemens du corps. Quelques amateurs en trou
membres trop forts pour son sexe ; mais une *Diane*
pas avoir la délicatesse du corps de Vénus. La tête

moins séduisante que le reste et c'est le défaut qu'on reproche à l'auteur. On trouve que c'est un contre-sens dans le moment de l'action qu'il annonce, puisque l'expression, loin d'être celle d'une femme coquette jouant la surprise, dont elle n'est pas fâchée intérieurement, devroit être celle d'une déesse pudique indignée de se voir en proie aux regards sacrilèges d'un mortel.

Cette Diane doit être placée à Luciennes chez madame du Barry.

Le groupe reçut sans doute cette destination.

En 1787, Dulaure en fait mention dans sa *Nouvelle Description des environs de Paris*, p. 44 (Lk 7759). Il était porté sous le n° 49, dans l'inventaire dressé par suite de la confiscation qui suivit la mort de madame du Barry, « une Diane descendant au bain, » par Allegrin (*sic*), grandeur naturelle. De là, cette statue est passée dans les collections du Louvre, où l'on peut l'admirer aujourd'hui. (Sculpteurs français, n° 277.) On lit sur le socle : *fecit C. B. Allegrain*, 1768, *Parisiensis*.

Cette date explique comment la Diane était encore chez Allegrain en 1777, et aussi comment il pouvait l'exposer au public dans son atelier.

L'*Observateur anglais* nous apprend que l'œuvre avait été terminée l'année même (vol. VII, p. 125), reproduit littéralement l'article des *Mémoires secrets* en l'abrégeant. Cet article est bien fait, il a peut-être été écrit par un praticien ; mais les réflexions de la fin auraient pu être supprimées sans inconvénient : elles sont trop subtiles et trop recherchées.

On a dit que la *Diane* d'Allegrain était un portrait de madame du Barry. On l'avait dit aussi de la *Baigneuse*, du même, mais à tort, puisque cette statue a été exposée en 1767. Voir le livret du salon un an avant

que la faveur de Jeanne Vaubernier ne commençât. La tête de *Diane* est d'une beauté plastique idéale; c'est peut-être pour ce motif qu'elle ne devrait pas être considérée comme reproduisant les traits de madame du Barry, qui n'était pas, selon nous, un modèle d'esthétique. Le silence des contemporains confirmerait notre opinion; quant aux formes du corps, ce serait différent, madame du Barry pouvait ressembler à la *Diane* par ce côté seulement.

Voici la description très exacte du musée du Louvre:

Diane est nue, le front orné d'un croissant, debout, le haut du corps incliné, la main droite appuyée sur un tronc d'arbre qui supporte une draperie, la gauche ramenée vers un des seins qu'elle cache au moyen d'un linge. On lit sur le socle : *Fecit C.-G.* (c'est-à-dire Christophorus-Gabriel) *Allegrain, 1768, Parisiensis.*

Statue en marbre. — Hauteur, 1,600.

Allegrain n'avait pu faire transporter sa *Diane* au Salon, à cause, disent naïvement les journaux du temps, de la *masse de la machine*, ce qui ne serait qu'un jeu aujourd'hui pour l'industrie moderne.

Greuze (J.-B.) n'exposait pas par une autre raison. Irrité par les dégoûts qu'il avait éprouvés à ses débuts, il avait pris la résolution de ne plus rien envoyer au Salon; il tint parole jusqu'à la Révolution. Cependant il ouvrait son atelier au public, lorsqu'il voulait faire connaître quelqu'une de ses productions. C'est ce qui eut lieu en 1777. On lit dans les *Mémoires secrets*, à la date du 10 octobre de cette année :

On voit encore chez M. Greuze le tableau d'une fille qui a cassé sa cruche, symbole expressif d'un bien plus précieux qu'elle a perdu. Des fleurs qu'elle tient dans son tablier

eprésentent non moins ingénieusement la légère et futile écompense qu'elle en a reçue. Sa figure est pleine de la ouleur naïve que ce premier échec cause à toute personne onnête. Quant au faire, il est supérieur; les chairs ont cette ermeté d'une villageoise robuste, les bras sont charnus et nimés du sang qui y circule.

Ce tableau est merveilleusement empâté et la santé, la raîcheur respirent sur la physionomie de cette fille.

La jeune fille à la cruche cassée, dit un autre critique, est l'une beauté et d'une naïveté ravissantes; les teintes sont raîches et d'une belle union, soutenues, d'une exécution erme et aimable. Ne reprochons plus la négligence de cer-aines parties, il ne se l'est peut-être permise que pour faire aloir les objets principaux. Mais le public ne lui pardonnera as de le priver de la vue de ses chefs-d'œuvre. (*La Pré-resse, etc.* Rome, 1777, p. 22.)

Dans un état dressé le 30 juillet 1774, contenant le catalogue authentique des tableaux, statues, apparte-nant à madame du Barry, figure à l'article peinture *la Cruche cassée*, par Greuze.

Madame du Barry possédait donc cette toile dès 1774 et même auparavant.

Le même tableau est encore inscrit dans l'inventaire de l'an II, après l'exécution de madame du Barry et la confiscation de ses biens au profit de la République, en ces termes : « N° 59. — *La Cruche cassée*, par Greuze, la bordure fracturée. »

Ainsi la toile originale a dû passer entre les mains de l'Etat, avec les biens de madame du Barry. Cependant dans le musée du Louvre, ce tableau est indiqué comme appartenant à l'ancienne collection, et acheté à la vente du marquis de Verri, en 1785, moyennant 3,000 livres.

Il y aurait donc eu une répétition exécutée par Greuze,

comme cela se voit souvent. Mais alors l'Etat devrait posséder deux fois *la Cruche cassée*, l'une, par suite de l'acquisition Verri, l'autre, par l'effet de la confiscation révolutionnaire, à moins qu'on ne suppose que les commissaires, sachant que déjà ce même sujet était au Louvre, n'aient pas cru devoir *l'extraire* suivant leur langage, c'est-à-dire l'excepter de la vente nationale qui aura eu lieu. L'article ne porte pas, en effet, le signe affecté aux objets réservés.

Il serait intéressant de savoir ce qu'est devenue cette toile qui, suivant nous, doit être la première sortie du pinceau du maître.

Tout le monde connaît *la Cruche cassée*, soit par le tableau peint qui est exposé au Louvre, soit par la belle gravure de Massard. Voici la description du catalogue du musée, préférable aux interprétations risquées et pédantesques des *Mémoires secrets*.

N° 263. — H. 1,10, — L. 0,85, — Forme ovale. — T. — Fig. jusqu'aux genoux, de grandeur naturelle.

Une jeune fille vue de face, avec un ruban violet et des fleurs blanches dans les cheveux, un fichu de gaze passant sur sa poitrine, à moitié découverte, une rose effeuillée au corsage, est debout, vêtue de blanc, retenant des fleurs dans sa robe et portant au bras gauche une cruche fêlée ; à droite une fontaine ornée d'un lion accroupi, qui lance de l'eau. (P. 163.)

On a dit aussi que la jeune fille de Greuze était un portrait de madame du Barry. Il n'y a pas entre elles la moindre ressemblance. Il est probable que le tableau de *la Cruche cassée* est antérieur à la faveur de madame du Barry.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCES JUSTIFICATIVES

PIÈCE N° I.

APPROBATION DONNÉE PAR LOUIS XVI, ENCORE DAUPHIN A L'ÉDIT DE NOVEMBRE 1770.

Cela est très beau, voilà notre vrai droit public... Je suis enchanté de monsieur le Chancelier.

PIÈCE N° II.

PAPIERS DE MAUPEOU.

Monsieur, dans le grand malheur qui m'accable, j'ai ncore celui de ne voir personne ; j'ai toujours vu avec le lus grand plaisir le zèle et l'attachement que vous avez narqués pour les interest *(sic)* du Roy et de la Monarchie, ne doute pas que vous me soyez aussi attaché ; en attenant que je puisse vous voir, s'il arrivoit quelque affaire, crivez-le-moi et je vous ferai réponse tout de suite.

LOUIS-AUGUSTE.

A *Monsieur le Chancelier.*

PIÈCE N° III.

ACTE DE DE BAPTÊME. — PARRAINAGE DU ROI ET DE LA FAVORITE.

Nous devons la connaissance de cet acte à M. Haguenot, directeur de l'État civil de Versailles. Ce baptême diffère de ceux que nous avons publiés par la qualité des personnes; il ne s'agit pas d'un domestique comme dans le cas de Gérard et de Zamor : c'est une personne de haute naissance pour laquelle madame du Barry est marraine avec le Roi. On voit la nuance.

L'an 1772, le 2 décembre, Louis-Benoist, fils de François Fouques-Dupac, écuyer, valet de chambre du Roi, et de Philippe-Charlotte Fortin, son épouse, né le 5 et ondoyé le 16 may de la présente année, a reçu ce jourd'huy le supplément de cérémonie du baptême, dans la chapelle royale de Trianon, de nous, soussigné curé. Le parrain, très haut et très puissant monarque, prince Louis, Roi de France et de Navarre, représenté par très haut, très puissant seigneur, Monseigneur André-Hercule de Rosset, duc de Fleury, pair de France, premier gentilhomme de la chambre du Roi, chevalier des ordres de ses armées, gouverneur et lieutenant général de la Lorraine et du Barrois, et la marreine, haute et puissante dame Benedict, comtesse du Barry et ont signé avec les parrain et marreine :

Le duc de FLEURY.
La comtesse DU BARRY.
F. FOUQUES-DUPAC.
P.-C. FORTIN.
1772, f° 63. ALLAIRE, curé.

PIÈCE N° IV.

EXTRAIT DU MÉMOIRE DE DIVERS MODÈLES
ET EXÉCUTION D'OUVRAGES DE BRONZE, CIZELURE ET DORURE
FAITS POUR LE SERVICE DE MADAME LA COMTESSE DU BARRY
PAR GOUTHIÈRE
CIZELEUR ET DOREUR DES MENUS PLAISIRS DU ROY.

Messieurs de Goncourt ont donné aux pièces justificatives de leur Notice sur madame Dubarry les premières feuilles de l'état de Gouthière, qui fait double avec celui-ci, et que nous avons remis à la bibliothèque de la ville de Versailles, avec tous les autres documents que nous possédions sur madame du Barry.

Nous avons préféré prendre les motifs les plus importants de chaque pièce et nous nous réservons de publier plus tard cet intéressant mémoire *in extenso*.

SALON OVAL.

Esquisses et modèles des bras à roses.

Pour tous les divers modèles des roses et boutons de roses de différentes grosseurs et variétés, avec leurs feuilles et branchages, tant de roses que de mirthe, et nœuds de rubans, tous lesquels modèles ont été faits en cire, et finis chacun séparément, avec la plus grande sujettion, estimés ensemble à la somme de. . . . .

Modèles de la cheminée.

Pour les modèles de la moulure du dessus de la tablette, avoir poussé cette moulure en bois de deux pieds de longueur sur laquelle on a modelé en cire des feuilles d'ornements et feuilles d'eau, le tout estimé à la somme de. . .



Modèles en dedans de la cheminée.

Pour le modèle du trépied décoré de deux têtes de
d'une guirlande de vignes et deux chûtes, d'un bandea
des cœurs entrelassés, d'un vaze, isolé dans le trépied,
décoré d'une flamme et d'une moulure sur laquelle la f
est posée, laditte moulure taillée en rez-de-cœur de g

Plus une seconde moulure sur la gorge, taillée en
dards, une branche de vignes tournant dans la gorge d
un culot en feuilles d'eau et coque d'ornement, d'
une tige portant une fleur, un bouton à graine d'où
tyrse, une pomme de pin et au milieu un serpent.

Plus un montant du trépied fait en bois.

Tous lesquels modèles en moulure estimés en totall
somme de . . . .

Modèle du bouton de la croisée.

Pour avoir fait un bouton en bois, avoir modelé
une couronne de roses, ornée du chiffre de Madame
chapelet et d'une fleur de soleil, qui sert de rosette p
bouton, une plaque et des graines sur quoi le soleil est
le tout estimé à la somme de . . . .

Modèles de l'espagnolette

Pour une poignée en bois évuidé à jour en forme d
sur laquelle on a fait des graines de chapelet des deux
Pour un autre modèle en bois pour le bouton de la po
avoir modelé sur les boutons une branche de roses
tout le tour du dessin; lequel bouton est décoré
de Madame au milieu.

Plus pour avoir modelé une branche de fleur de ly
le milieu de la poignée. Pour deux rosettes dont l'u
à arrêter le bouton sur la poignée et l'autre à l'arr
l'espagnolette, tous lesquels modèles, tant en bois
cire, sont estimés ensemble à la somme de . . .

GRAND SALON QUARRÉ.

Modèles des ornements posés sur la serrure d'une porte.

Pour avoir fait pousser un bout de moulure en bois d'un ed de longueur, l'avoir moulé en sable, fondu en cuivre et né un rond entre deux quarrés, une doucine de chaque té; sur les doucines avoir pris sur pièce des rez-de-cœur sur le rond des cœurs entrelassés, avec des petites feuilles r les plattes-bandes unies; le tout fait avec grande sujet- n et estimé à la somme de. . . . .

Pour un autre modèle pour le verroüil posé au bout de la ême moulure, ce morceau de cinq pouces de hauteur sur ux de largeur avec un ruban en saillie où se répètent les :-de-cœur, et au bas pour cacher le joint des deux mou- 'es, une bande avec des canneaux et graines, ledit morceau rté à celle de . . . .

Pour le bas de ladite moulure, avoir fait un bout d'orne- ent qui pose sur la serrure, lequel porte environ deux uces de longueur et est décoré d'une petite graine de nneaux, et le bas est orné des mêmes rez-de-cœur que ux qui sont sur la monture, tous ces ornements pris sur èce sur un morceau de cuivre, évalué à la somme de

Pour avoir fait modeler en cire pour la serrure une ara- sque décorée du chiffre de Madame au milieu; cet orne- ent portant cinq pouces six lignes de longueur sur deux uces six lignes de hauteur, estimé à celle de. .

Pour avoir moulé en plate ledit ornement, l'avoir fondu étain et l'avoir bien cizelé, celle de . . . . . .

Pour avoir fait mouler un pareil arabesque, décoré de nblables ornements pour la serrure posée à la porte de salle à manger, ledit arabesque portant trois pouces six nes de longueur sur deux pouces six lignes de hauteur, imé en totalité à la somme. . . . .

Pour avoir moulé en plate ces arabesques, l'avoir fondu étain et l'avoir cizelé, celle de. . . . .



Pour avoir fait pour la serrure en bois, cis des deux bouts, les quatre angles quarrés, pour l'avoir fa fondre en cuivre, l'avoir bien l mé et avoir pris sur la mou lure des rez-de-cœur, et sur angles des chapelets avec un petite branche de mirthe pour l'angle, tous lesdits ornemen pris sur pièce et estimés ensemble à celle de. . .

Pour avoir tourné en bois un bouton sur lequel on a mo delé en cire une tête de soleil avec des rayons et à l'entou des narcelles, le tout évalué à celle de . . . . . .

Pour avoir monté les boutons et avoir tiré les cires d'épais seur, la somme de. . . . .

Pour un second modèle du petit bouton pour ouvrir la serrure. Ce modèle est à (fleurs) rayé *au crayon*, feuilles de soleil et est estimé à celle de . . . .

SALON A CUL-DE-FOUR.

Exécution de six boutons avec leurs plaques et soleils.

Pour avoir fondu en cuivre six boutons avec leurs plaque et soleils ; pour cizelure de chaque bouton orné du chiffre de Madame, couronne de myrthe et baguettes à rubans; tous lesdits ornements évidés à jour avec sujettion, les fonds des boutons évidés avec chaque plaque à chapelets et leurs soleils, le tout bien cizelé, chaque bouton avec les plaque évalué à. . . fait pour les six boutons la somme de.

Salle à manger.

Pour avoir fait un modèle de demi lustre à quatre bèches, en avoir exécuté quatre en bronze sur le modele avec tous les suports de cristaux soudés en forte et tarodés à visses avec écroux, toutes le carcasse montées, chacun de ces demi lustres estimé, y compris dèles, bronze, monture, limure, argenture, fourniture cristaux et tous les frais des coupures desdits cristaux les demis vases, pendeloques, autres pièces bien repolis posage des cristaux, à la somme de. . . . . .

Ce qui revient pour les quatre demi lustres à celle de

SUPPLÉMENT.

Pour les anciens apartemens du château.

Avoir fourni une paire de bras composé de trois branches de lys, autres fleurs et nœuds de rubans, deux des branches de lys servant de bobèches, estimé en totalité, y compris bronze, cizelure, monture et dorure en or matte, à la somme de . . . .

Pour la salle à manger avoir fourni un feu à enfants estimé, y compris les fers, à celle de . . . .

Pour deux garnitures de fortes pelles, pincettes et tenailles garnies de leurs boutons en bronze cizelé et doré d'or moulu, chaque garniture évaluée à la somme de. . . . .

Les deux reviennent à celle de . . . .

Frais extraordinaires.

Pour dépenses faittes en journées et nourriture d'ouvriers, employés avant et après le premier souper qui a été donné au pavillon de Louveciennes, le 4 septembre 1771.

SAVOIR :

Au sieur Verheym	23 journées	à 5 l.	115 l.	}	266 l.
Au sieur Francfort	8 —	5 l.	40 l.	}	
A deux autres ouvriers	37 —	3 l.	111 l.	}	

Pour 37 voyages de brancart de transport d'ouvrages, à 12 livres par chacun. . . . . 444 livres.

Plus pour 95 voyages, à commencer des premiers ouvrages que *Gouthière* a eu l'honneur de faire pour le service de *Madame*, dont l'époque est du 29 juillet 1770, jusqu'au 30 septembre 1772, à raison de 12 livres par chaque voyage, ce qui revient pour les 95 voyages à la somme de 1,140 liv.

DÉCOMPOSITION DU MÉMOIRE DE GOUTHIÈRE.

Salon ovale.

Parties considérées comme mobilier.....	27.308 li
non mobilier.....	11.706

Salon quarré.

Partie considérée comme mobilier......	32.400
non mobilier......	12.706

Salon cul-de-four.

Partie considérée comme mobilier......	9.960
non mobilier......	2.166

Salle à manger.

Partie considérée comme mobilier.......	1.340
non mobilier.......	454
Vestibule qui rend à la salle à manger...	606
Cabinet de garde-robe..................	726
Passage de l'antichambre...............	9
Antichambre de garde-robe............	302
Supplément à l'ancien château.........	3.192
Pour ouvrages des modèles d'orfévrerie suivant le mémoire.....................	8.200
Frais extraordinaires..................	2.150
Total..............	115.868 li

Enfin nous donnons le mémoire et la lettre de quête adressés par M. Gouthière à madame du Bar[illegible] nous faisons suivre ces deux pièces d'une autre moins intéressante : une facture de MM. Roettie[illegible] et fils, orfèvres du roi.

LE SIEUR GOUTHIÈRE, CISELEUR DOREUR DES MENUS-PLAI[illegible] DU ROI.

Son premier mémoire, qui comprend tous les ouvrag[illegible] bronze, cizelure et dorure par lui faits dans le nouve[illegible]

le Luciennes, monte à 134,218 livres 8 sols 4 deniers	
; réglé par M. Roettiers père à.....	99.298 livres.
re qui comprend différens modèles reries faites pour l'usage particulier lame la Comtesse, et aussi pour ar- e, réparations et reposage dans les ludit pavillon, montant à 14,006 liv. , réglé de même à.................	13.200
il demande une indemnité à cause térêts des grosses avances qu'il a	Mémoire.
Total......	112.498 livres.
quoi il a reçu jusques et compris le t 1773..........................	98.000 livres.
Reste dû..... .	14.498 livres.
pendamment de l'indemnité ci-dessus dée............................	Mémoire.

décembre 1773, il a été expédié un mandement sur M. Beaujon de ɾres, pour solde, et remis le 31 dudit à M. Gouthière.

eur Gouthière suplie très humblement madame la se de lui faire expédier un mandement pour ce qui e dû des mémoires réglés par M. Roettiers, qui monte 8 livres, aïant en même tems égard à l'indemnité est due par les deux considérations ci-après :

:emière est que ses ouvrages n'ont été estimés que s'ils eussent été livrés dans Paris, et aux prix les plus en laissant à madame à arbîtrer ce qu'Elle voudrait ɛr pour les courses très fréquentes de l'artiste, tant à les qu'à Luciennes, pour les séjours dispendieux que ɛs garçons ont dû faire dans ce dernier lieu et pour sport des ouvrages, comme M. Roettiers n'a pas man- l'observer à Madame en lui remettant ses régle-

conde est l'intérêt des avances qu'il a faites pour

l'achat de l'or dès le commencement de ses travaux ; qu
ses ouvrages aient été livrés en 1771, il n'avait reç
trente mille livres à la fin de cette année, il a touché
huit mille livres dans le courant de 1772, et enfin en
compté vingt mille livres en juin 1773, vingt autres
livres en août, et il lui reste encore dû 14,498 livres. L
seul de ces intérêts monte à plus de huit mille francs.

Il serait bien malheureux pour le sieur Gouthière,
avoir travaillé à la satisfaction de Madame, de suporte
perte aussi considérable, et il ne peut pas croire que c
son intention.

Il serait encore plus malheureux pour lui, sa fortu
lui permettant pas de fournir à de pareilles pertes,
trouver hors d'état de continuer à faire les avances n
saires pour l'exécution des ordres de Madame.

Le sieur Gouthière va présenter à Madame le mé
de ses ouvrages fournis en 1773, qui montera au-del
vingt-cinq mille livres.

Il est obligé de faire de nouvelles avances pour le
vrages que Madame lui a commandé, et ces avanc
coûtent à lui huit pour cent.

MM. ROETTIERS PÈRE ET FILS, ORFÈVRES DU ROI.

Fournitures par eux faites à madame la comtesse du Ba
à commencer du 7 septembre 1771
jusques et y compris le 11 décembre 1773.

NOTA. — Les fournitures antérieures sont comprises dans les deux p
mémoires soldés.

Le 3e *Mémoire*, qui comprend depuis le 7 septembre 1771, ju au 29 mai 1772, monte à	55,657 liv. 8 s.		
Dont il convient déduire les différentes vieilles pièces d'or et d'argent qui ont été données pour comptant......	518	5	55.139 liv.
	A reporter.......		55.139 liv.

Report.........		55.139 l. 3 s.
Le 4e Mémoire, qui comprend depuis le 12 juin 1772 jusques au 3 novembre 1773, monte à	93,606 l. 13 s. 4 d.	
Dont il convient déduire pour les pièces d'or et d'argent qui ont été rendues pour comptant....	3,464 l. 14 s. 4 d.	
Reste pour.........		90.141 l. 19 s.
Le 5e Mémoire, qui comprend les fournitures faites le 11 décembre 1773, monte à..		6.008 l. 15 s. 7 d.
		151.289 l. 17 s. 7 d.
Sur quoi déduisant la diminution consentie par la dame Roettiers de..................		7.000 l.
LE TOTAL des fournitures restera pour...		144.289 l. 17 s. 7 d.

Paiemens faits à MM. Roettiers :

Suivant la vérification faite par M. Demontvallier des deux premiers Mémoires et des sommes qui leur avaient été païées jusques et compris le 8 octobre 1771, il paraît que MM. Roettiers ont reçu de trop	637 l. 12 s.	92.637 l. 12 s.
Leurs reçus au bas des mandats de madame la comtesse du Barry sur M. Beaujon, liv.		
Le 1er du 26 fév. 1772 de 10,000		
Le 2e du 26 mars 1772 10,000		
Le 3e du 3 août 1772 10,000		
Le 4e du 1er oct. 1772 10,000	92,000 liv.	
Le 5e du 16 janv. 1773 12,000		
Le 6e du 3 avril 1773 20,000		
Le 7e du 14 juin 1773 20,000		
Partant, resterait dû...		51.652 l. 5 s. 7 d.

Sur quoi il a été déduit.....	1,652 liv.
et payé en deux mandements de M. Beaujon de 25,000 livres chacun, l'un à la fin de décembre et l'autre en fin de mars 1774, cy.................	50,000
Somme pareille....	51,652 liv.

Déclarant MM. Roettiers, qu'ils n vent point l'in tation en l'autre part des 637 livres.

Dont la vérification sera faitte d'ici à quinze jours, pour être remboursé s'il i a lieu et tous les reçus précédens, mon à 313,328 livres 4 sols, ont été remis à M. Roettiers comme n

Fait et aresté double à Paris, le 29 décembre 1772.

Le présent avec les mémoires quittancés, ne faisant qu seule et même chose.

ROETTIERS, DELATOUR et Cie,
DEMONTVALLIER.

PIÈCE N° V.

AFFAIRES DE POLOGNE

Le partage de la Pologne a été longtemps couvert par un pro-ond mystère. Les faiseurs de mémoires historiques ou prétendus els en ont profité pour interpréter ce secret d'Etat au gré de eurs intérêts ou de leurs fantaisies, chacun prétendant avoir énétré les vues des cabinets avant ses adversaires et rejetant ur eux la responsabilité du démembrement de la malheureuse 'ologne.

Nous publions ici le texte même des dépêches qui ont été changées et qui apparaissent pour la première fois dans toute eur vérité. Nous laissons à nos lecteurs le soin de se prononcer ntre d'Aiguillon et Rohan, entre Georgel et Saint-Priest. Nous e signalerons qu'un point non encore entrevu.

Frédéric II a voulu voir Joseph II en personne, les entrevues nt eu lieu à Neisse, à Neustadt. Le vieux tentateur a circonvenu e jeune Prince, il lui a montré du doigt l'Alsace et la Lorraine t lui a dit : « Si cette conquête vous tente, j'ai 130,000 hommes vos ordres et je mettrai de plus mes vieux os à votre service... » In plan est dressé par le général hongrois Nadasty et commu-iqué au maréchal de Lasci. Une tentative est faite par le par-isan Menzel. Joseph II, sentant que la question n'est pas mûre, ecule et déclare que les bords du Rhin nous ont coûté assez de ang pour que nous en restions possesseurs tranquilles... Il fau-lra un siècle pour montrer quelle solidarité unissait la Pologne la France et accomplir au profit de la Prusse le mot de Frédéric.

LE PRINCE LOUIS DE ROHAN, AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 18 avril 1772.

On vient de me communiquer deux états des troupes au-richiennes qui ont eu ordre d'entrer en Pologne, et je me hâte de les faire passer. Nous ne devons pas tarder à connoître

le plan concerté entre les trois puissan es opérations prochaines de leurs armées. Les confédéres doivent maintenant se persuader qu'il n'est plus pour eux de ressource à attendre de la Cour de Vienne.....

Je désire pour le repos de l'Europe que les mesures prises par les puissances unies ne mettent point les autres Cours dans le cas de s'opposer à des arrangements qui pourroient annoncer une altération notable dans le système actuel de l'Europe.

La Cour de Vienne vient encore d'emprunter six cent mille florins à la banque de Milan. On nous promet une pacification et l'on n'entend parler que d'emprunts, de mouvemens de troupes et de préparatifs de guerre. L'on comprend que les trois Cours de Vienne, de Pétersbourg et de Berlin ne paroissent avec tant d'éclat en Pologne que pour forcer les Polonois à se soumettre aux lois qu'on leur imposera. Nous verrons enfin l'issue de ce secret si obstinément gardé. Il paroît que la Russie jouera le beau rôle et qu'on aura contribué à son triomphe au moment où ses ressources sembloient épuisées.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

A Vienne, le 20 avril 1772.

Il y avoit bien appartement, Monsieur le Duc, je m'y suis rendu pour faire ma cour à l'Impératrice. Après m'avoir accueilli avec ses bontés ordinaires, elle m'a dit qu'on faisoit partir aujourd'hui un courrier pour instruire ma Cour de la position des choses, et elle m'ajouta sur le champ qu'elle étoit sensiblement touchée et affectée qu'elles n'eussent pas pris une tournure plus favorable et que les circonstances étoient bien malheureuses ; que du reste elle se consoloit en pensant qu'elle n'avoit rien à se reprocher et qu'elle avoit fait tout ce qui étoit en elle. Le local et la discrétion m'ont empêché de développer davantage le sens de ces paroles.

Je me suis rendu le même soir chez le p e de Kaunitz.

m'a dit aussi qu'il vous expédioit un courrier, Monsieur le uc, pour vous *donner connoissance de tout ce qu'il lui étoit ›ssible de vous communiquer dans le moment présent.*

J'ai crû nécessaire de vous rendre compte de la dou- ur que l'Impératrice m'a marquée : quelquefois une uance pareille peut être utile à l'ensemble des choses. ette lettre vous sera remise par le même courrier qui porte s dépêches à M. de Mercy. J'ai voulu profiter de cette occa- on pour montrer qu'elle vous parvint en même tems.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

A Versailles, le 27 avril 1772.

Ma lettre précédente, Monsieur, étoit écrite lorsque votre ›urrier m'a remis celle n° 22, que vous m'avez fait l'hon- eur de m'écrire le 13 et le 15 de ce mois.

Les aveux que M. le prince de Kaunitz vous a fr (*sic*) dans dernier entretien que vous vous êtes procuré avec luy, in- quent assés, quoiqu'ils soient bien vagues, l'espèce de la ›volution (*sic*) qui s'est opérée dans les idées de la Cour de ienne, et la nature des arrangemens qui vont terminer la ·ise où elle s'est trouvée. De tous les dénouemens possibles, ›lui qui est au moment de se manifester étoit assurément moins probable après les démonstrations de la Cour de ienne et après les sentimens qu'elle avoit si hautement té- ıoignés, soit sur l'accroissement des Puissances Prussiennes Moscovites et sur l'affaiblissement de l'Empire Ottoman, ›it sur le sort de la Pologne. Il est bien difficile qu'un parti ussi visiblement dicté par la foiblesse n'ait des suites ıcheuses pour une Cour à laquelle la réputation de fermeté st nécessaire et qui ne peut ni sauver son honneur, dans s circonstances où elle se trouve, ni maintenir la balance ar la portion quelconque des dépouilles de la Pologne et e la Turquie qu'elle se fera assigner pour prix de son ›cession au sistème des deux puissances que les circons- ınces devoient lui faire envisager comme ennemies.

Ces réflexions, Monsieur, ne sont que pour vous seul. La Cour de Vienne ayant séparé ses intérêts de ceux de l'alliance, il ne convient pas au Roy de s'expliquer en aucune manière sur l'annonce qu'on ne vous a faite pour ainsi dire que par hazard *(sic)*. La résolution déterminée de demeurer dans le silence sur l'objet et l'étendue de l'arrangement dont on vous a parlé mistérieusement *(sic)* m'impose une loi égale. Le Roy ne pourra donc qu'attendre le moment où il sera instruit avec le public des conditions convenues avec les trois Cours.

L'unique résultat, Monsieur, auquel nous ayons à nous arrêter, dans ce moment cy, c'est l'impossibilité de nous occuper désormais avec fruit et avec honneur des affaires de Pologne en général et de celles des confédérés en particulier.

. . . .

Le Roy désormais étranger aux résolutions des Magnats. — Rappel de M. de Vioménil. — Avances autorisées pour son retour et pour lui seul. — Les officiers envoyés sont maintenus pour seconder les confédérés. conformément aux intérêts de Leurs Majestés Impériales.

Tel est, Monsieur, le seul parti que le Roy puisse prendre dans une conjoncture aussi extraordinaire et aussi inattendue. *En gémissant* sur le sort de la Pologne, Sa Majesté ne peut que laisser un libre cours aux événemens qu'il n'est pas en son pouvoir de diriger.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

Versailles, le 30 avril 1772.

Réception des états des troupes autrichiennes.

Les mesures que cette Cour (Autriche) et celles de Berlin et Pétersbourg semblent exécuter de concert développeront

sans doute bientôt, ainsi que vous le remarquez, l'objet de leur intelligence ; au surplus, les vues de la Cour de Berlin sont trop à découvert pour pouvoir douter que celles des deux autres Cours n'y soient analogues et ce n'est plus guère que sur les détails qu'il peut rester de l'incertitude.

Nouvelles sur le sort des malheureux confédérés attendues avec impatience. — Sur les infortunes qui vont fondre sur eux et sur leur patrie. — Nouvel emprunt de trois millions ouvert récemment à Bruxelles et retour prochain dans les Pays-Bas des régiments qui en avaient été tirés et dont le nombre doit même être augmenté. — Contraste apparent entre le langage de la Cour de Vienne et les mesures qu'elle prend.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

A Vienne, le 2 may 1772.

... J'avois pour garans de mes conjectures nouvelles, les expressions mêmes de l'Impératrice Reine et la parole de son ministre dont je ne soupçonnois point alors l'ambiguïté. Mon dernier courier *(sic)* et celui de la Cour impériale vous auront mis au fait de la position du moment.

Les trois Cours unies et qui devroient, je crois, être bien étonnées de leur union, n'attendent plus, sans doute, que la proclamation de l'armistice pour commencer leur opération en Pologne.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

A Versailles, le 5 may 1772.

Instructions envoyées par l'Impératrice reine et dont le prince de Kaunitz vous avoit prévenu, arrivées à M. le comte de Mercy.

Dépèche très étendue apportée mardi dernier par cet am-

bassadeur et communiquée à M. d'Aiguillon. Je vais en résumer ici l'essentiel.

Ce ministre détaille d'abord le malheur des circonstances de tout genre et des événemens qui ont trompé l'attente et la politique de sa Cour. Le résultat de cet exposé est qu'il ne lui restoit qu'à choisir entre trois partis :

1° De soutenir une guerre contre les forces réunies de la Russie et du Roi de Prusse ;

2° De voir avec indifférence et tranquillité les succès des Russes et leurs accroissemens ainsi que ceux du Roi de Prusse ;

Et 3° de se concerter avec ces deux puissances et de s'assurer au moins d'un accroissement de puissance qui maintînt la balance dans le même équilibre où elle se trouvoit entre elles avant la guerre actuelle.

Quant au premier de ces partis, c'est-à-dire la guerre, le ministre autrichien semble se plaindre de n'avoir eu aucune assistance à espérer des puissances qu'un intérêt commun auroit dû réunir à la Cour de Vienne et il établit qu'il eût été imprudent et dangereux de vouloir mesurer ses forces contre celles de la Russie et du Roy de Prusse.

Le second parti eût été aussi humiliant qu'onéreux, après les efforts que Leurs Majestés Impériales ont faites *(sic)* pour en imposer, et les dépenses immenses que l'espérance de contenir la Russie et le Roi *(sic)* de Prusse leur a coûté, il étoit impossible qu'elles laissassent leurs voisins s'aggrandir à leur gré et donner la Loi, surtout après qu'elles eurent fait la découverte d'un Traité secret qui assuroit au Roi de Prusse l'acquisition de la Prusse Polonoise.

Il ne restoit donc, selon M. de Kaunitz, que le parti auquel sa Cour s'est déterminée, quoique avec les plus grands regrets et une répugnance extrême, et ce parti consiste à s'assurer des acquisitions proportionnelles à celles que la Cour de Berlin fera elle-même et qui soyent suffisantes pour conserver à la puissance Autrichienne la prépondérance dont elle est en possession, à l'effet de quoi Leurs Majestés Impé-

iles feroient valoir les prétensions *(sic)* qu'elles pouvoient 'oir sur différens districts de la Pologne, ainsi que la Cour : Berlin feroit valoir les siennes.

Quelque fâcheux que cet expédient soit en lui-même, la our de Vienne le présente comme étant le plus avantageux l'alliance, dont il maintient les forces et la considération ır le pied actuel et elle paroit avoir présumé que le Roi, en del *(sic)* allié, envisageroit cet événement comme le plus ivorable que les circonstances permissent d'espérer.

Je ne vous parlerai pas, Monsieur, des motifs sur lesquels [. le prince de Kaunitz et de Mercy ont fondé l'apologie de ur Cour, relativement au mistère *(sic)* qu'on a fait au Roi, es négociations qui, au dire même de cet ambassadeur, nt amené cet arrangement, car il prétend que Leurs Majestés npériales ont frappé alternativement à toutes les portes et ue ce n'est que l'impossibilité de désunir la Russie et la our de Berlin qui a déterminé leur résolution. Vous êtes ıffisamment instruit à cet égard par les discours de l'Impératrice Reine et de son ministre et vous présumerez d'ailleurs isément les observations que j'ai pu faire à M. de Mercy ır tant de négociations si constamment dérobées à notre ›nnoissance, malgré la manière pleine de confiance et d'intérêt dont nous nous étions livrés à tout ce qui concernoit :s grands objets, mais une circonstance très remarquable, est, Monsieur, que la confidence de la Cour de Vienne ne s'est oint étendue jusqu'aux particularités du partage concerté ıtre les trois puissances ni aux lots qu'elles s'adjugent respectivement. Il sembleroit même aux propos de M. de Mercy ue celui de la Cour de Vienne n'est pas encore déterminé et ue son ajournement demeure encore en suspens et sera objet d'un concert ultérieur. Nous savons cependant par 'autres canaux, et je ne l'ai point laissé ignorer à M. de ercy, que le lot de la Cour de Berlin sera composé de ›ute la Prusse Polonoise, à l'exception des villes de Thorn, e Dantzick et de son territoire.

Je n'ai point dissimulé, Monsieur, à cet ambassadeur l'é-

tonnement où nous jettoit un [illegible]ssi important à l'équilibre de l'Europe et à l[illegible]liance fait et pour ainsi dire consommé sans notre partici[illegible]on et dont on ne faisoit part au Roi qu'à l'instant même [illegible] l'entrée des troupes autrichiennes en Pologne, je ne lui ai pas non plus caché que la détermination de sa Cour par[illegible]oit s'exposer à des inconvénients actuels et à des inconvénients futurs, que l'équivalent des acquisitions du roi de Prusse ne seroit jamais formé par aucun des arrondissements qui pouvoient être destinés à la monarchie autrichienne. Je lui fis sentir *quoique légèrement* que l'équilibre général ne seroit point maintenu par l'accroissement même proportionnel des trois Cours puisqu'il faudroit pour l'opérer que la France participât au bénéfice de cet arrangement, au moins par des arrondissemens à sa convenance.

Au surplus je témoignai que la Cour de Vienne, gémissant elle-même sur la triste nécessité où elle se voyoit réduite de donner les mains à un semblable arrangement, le Roi ne pourroit sans doute que gémir avec elle sur le malheur des conjonctures et partager les peines de Leurs Majestés Impériales en proportion de la sincérité des liens qui unissent les deux Cours, mais un des points essentiels auquel je m'arrêtai, Monsieur, fut d'observer à M. le comte de Mercy que les acquisitions nouvelles que la Cour de Vienne alloit faire ne pouvoient point être comprises dans la garantie réciproque stipulée par le traité de Versailles.

Cette façon de penser, Monsieur, n'étant encore alors que mon sentiment particulier, je prévins M. le comte de Mercy que je prenois les ordres du Roi sur l'exposé qu'il venoit d'en faire, et Sa Majesté, sur le compte que j'ai eu l'honneur de lui en rendre dans son conseil, ayant approuvé et adopté les réflexions dont je viens de vous exposer le précis, m'a chargé de les réitérer en son nom à cet ambassadeur lors de notre première conférence.

Je crois donc devoir vous en prévenir pour vous mettre à portée d'en parler à M. le prince de Kau[illegible]vant l'arrivée

le la relation que M. le comte de Mercy pourra lui adresser.

L'intention de S. M. est donc que vous déclariez à ce ministre qu'elle est trop sincèrement attachée à LEURS MAJESTÉS IMPÉRIALES pour se permettre aucune réflexion sur un parti qu'elles ont sans doute pris après les plus mûres délibérations et sur un calcul réfléchi de leurs intérêts, quoique SA MAJESTÉ n'ait pu qu'être sensible à la manière pleine de réticence dont toute cette affaire a été et continue à être traitée ; que Sa Majesté est bien éloignée de mettre obstacle à l'arrangement qui paroît définitivement arrêté ; mais qu'en considérant les choses en elles-mêmes et les dangers futurs d'un pareil accord, elle ne peut que témoigner à la Cour de Vienne qu'elle ne croit pas que les obligations de la garantie réciproque s'étendent à des acquisitions faites sous de tels auspices ni aux querelles qui peuvent en résulter. Vous assaisonnerés, Monsieur, cette déclaration de tous les témoignages d'amitié possibles.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

A Vienne, le 9 may 1772.

La Cour de Vienne doit faire paroître bientôt un manifeste pour justifier sa conduite. Sans doute que pour éloigner toute idée d'usurpation, elle fera valoir des prétentions fort anciennes qu'elle dit avoir sur les territoires qui doivent tomber dans son lot et si la Russie conquérante, pour prix des complaisances du ministre autrichien, ajoute d'autres possessions, le nouvel arrangement sera annoncé comme une suite de négociations nécessaires entre les puissances intéressées pour maintenir l'équilibre et la tranquillité du Nord.

En conséquence des ordres du Roi, j'ai été chés le prince de Kaunitz. J'ai demandé que les officiers français faits prisonniers par la Russie et le roi de Prusse fussent renvoyés sur parole.

Je lui ai encore rappelé que les secours donnés aux confé-

dérés n'avoient été accordés que sur [illegible] ue la Cour de Vienne en avoit témoigné au Roi et sur l'utilité qu'elle étoit convenue elle-même que pouvoit être pour la suite une pareille diversion.

M. de Kaunitz répond qu'il craint que Leurs Majestés Impériales ne se compromissent..... Etonnemment et insistance de l'ambassadeur.

CONVERSATION AVEC KAUNITZ (*chiffrée*).

Je lui ai ajouté qu'il m'étoit difficile de trouver l'épithète juste pour déterminer cet accord étonnant.

Le ministre m'a répété ce qu'il m'avoit déjà dit du malheur des circonstances et de la nécessité où sa Cour s'étoit trouvée de se concerter pour éloigner les fléaux qui alloient fondre sur la monarchie autrichienne et lui attirer les plus grands désagrémens et que, quoique les choses ne fussent pas de nature à leur plaire, il avoit cependant fallu beaucoup de fermeté et d'adresse pour les amener au point où elles sont ; que nous en serions convaincus quand il lui seroit permis de nous dire toute la suite de la négociation.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON (*chiffrée*).

Vienne, le 13 may 1772.

Un nouvel entretien, Monsieur le Duc, avec M. le prince de Kaunitz, que j'ai fait naître sans le provoquer, m'a donné des détails très suivis sur l'origine, les progrès et les suites des démarches de la Cour de Vienne pour se réunir, dans les circonstances présentes, aux deux Cours de Pétersbourg et de Berlin.

Il y a deux mois, m'a répété le ministre, que je ne me doutois pas ni de ce qui existe, ni de ce qui doit arriver incessamment. Nous n'étions alors occupés qu'à imaginer tous les moyens possibles pour éloigner le fléau de la guerre. Les vues que le Roi de Prusse manifestoit sur la Prusse Polonoise nous donnoient de l'ombrage et de l'inquiétude. Ce

r en empêcher l'effet que nous redoublâmes nos solli-
s auprès de la Czarine, pour lui montrer tout le dan-
couroit même la Russie, en laissant de telles posses-
itre les mains d'un voisin toujours avide et insatiable.
vint de la vérité de nos réflexions, mais on nous fit
re qu'il étoit des liens qu'on ne pouvoit plus rompre ;
liaisons de la Cour de Vienne avec La Porte avoient
écouter les propositions du Roi de Prusse et qu'on
ès déterminé à donner à cette union toute l'étendue
e, si la Maison d'Autriche continuoit à favoriser les
Nous soupçonnâmes alors un traité entre les deux
Dès que nous fûmes assurés de ce fait, il fallut s'in-
pour en connoître les conditions.

sie résolue à étendre ses conquêtes. — Roi de
se chargeant d'empêcher les Autrichiens de
aucun obstacle à ce dessein. — Pacification avec
te. — Que de là les deux puissances se réu-
nt en Pologne et devaient nous faire repentir de
intelligence avec Constantinople.

it alors que, prévoyant toutes les suites de cet accord,
ressâmes l'Angleterre de parler à la Russie. Elle ne
dire mot. Nous savions déjà que la France avoit an-
clairement qu'elle s'en tiendroit littéralement au traité
nce, ce qui avoit fait présumer au Roi de Prusse qu'il
peu à craindre de notre alliance. Nous fîmes jouer
stantinople tous les ressorts que peuvent inspirer l'in-
t un danger imminent. Il n'y eut pas moyen d'arracher
c à son inertie.

s ces momens de crise, la disette et la mortalité déso-
la Bohème et l'Autriche. Cependant la guerre sem-
névitable ; il falloit nous décider à en soutenir seuls
poids, et si les événemens toujours incertains se tour-
contre nous, tout étoit à craindre pour la monarchie
hienne. Nos menaces et la présence d'une armée en

Hongrie n'ayant point intimidé, il a [illegible] recours à la négociation. Nous avons demandé [illegible]ion du traité entre les Cours de Pétersbourg et de Berlin. On nous l'a d'abord refusée ; sur nos instances, on nous a d'abord promis de nous en faire part, si nous voulions nous engager au secret, même vis-à-vis de nos alliés. La connoissance de ce traité nous paroissoit trop importante pour ne pas accepter ces conditions, bien qu'on nous eût certifié que nos alliés n'étoient pas compromis.

Nous vîmes par ce traité....

Que la Russie s'acheminoit à grands pas vers Constantinople ; que la Pologne alloit devenir la proye des deux Cours unies ; que l'équilibre du Nord alloit être rompu ; que la maison d'Autriche perdroit nécessairement la prépondérance en Allemagne, que même elle pourroit être écrasée (ce sont ses termes) et que les puissances unies étoient résolues à courir tous les risques pour l'exécution pleine et entière de leur dangereuse convention. Quel parti prendre ? Il falloit ou s'opposer à main armée à l'exécution de ce traité, ou négocier pour en diminuer le danger et s'assurer qu'il n'y auroit aucun aggrandissement tel que la balance politique actuelle pût être altérée. Nous ne pouvions choisir qu'entre deux grands maux ; nous avons cru devoir préférer le moindre. Nous avons pensé qu'en nous concertant nous ferions plus aisément contrepoids et que nous serions plus à portée d'arrêter la révolution qui alloit s'opérer et que rien n'auroit pu empêcher. C'est alors que nous avons interposé nos bons offices pour un armistice et pour un congrès.

Quant à la Pologne, il falloit en pacifier les troubles et ne pouvant plus douter des projets des deux Cours unies pour s'en approprier des territoires, tout ce que nous avons pu faire a été d'exiger que leurs prétentions fussent modérées et que nos justes réclamations sur certains points fussent admises. Voilà, a-t-il ajouté, l'état des choses, et, pour ainsi dire la généalogie de notre conduite. J'attends avec une sorte d'impatience le moment de pouvoir vous en dire plus sur

effets qui doivent résulter de notre concert. Je sais qu'on a qu'en cette occasion notre rôle n'est pas le plus beau, is on verra que les circonstances nous ont forcé. M. le nce de Kaunitz m'a dit ensuite avec un air peiné : « Ceux i m'aiment comme homme doivent me plaindre comme nistre, je ne croyois pas que mon ministère finiroit ainsi. » est, Monsieur le duc, le résultat d'une très longue con-sation. Le ministre ne sembloit la prolonger que pour ılager son âme oppressée et pour justifier une conduite 'il sait bien n'être pas approuvée.

... Il m'a assuré que l'Impératrice avoit redemandé les iciers françois faits prisonniers par la Russie, mais il m'a pété qu'il craignoit un refus, tant l'animosité est grande, -il, à Saint-Pétersbourg contre tout ce qui porte le nom François.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

A Vienne, le 23 may 1772.

. . . .

Il m'a répété ses anciennes complaintes sur la dure né-ssité qui forçoit sa souveraine à un concert auquel elle ıcquiesçoit qu'avec la plus grande répugnance.

Observation de Rohan que ces nécessités ne justifioient s, dans son esprit, le silence trop obstiné que la Cour de enne continuoit à garder sur les suites de ce concert et sur qui devoit en résulter. « Eh ! que voulés-vous que nous us disions ? a repris aussitôt M. le prince de Kaunitz, à ıstant même que je vous parle, nous ignorons encore les rnières résolutions des Cours de Pétersbourg et de Berlin quel sera le lot que nous aurons en Pologne.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN (*chiffrée*).

A Versailles, le 26 may 1772.

Réponse de M. de Kaunitz avec tout l'art dont la vérité des its les rendoit susceptibles. Cependant ils fixeront diffici-



Pétersbourg et Berlin, ce qu'elle entend par l
prises pour le maintien de l'équilibre et quelle p
gera raisonnable pour les Turcs, dans la triste
M. de Kaunitz les envisage.

Notre réponse au Roi de Prusse, Monsieur, fut
garantie ne comprenoit littéralement que les pos
la maison d'Autriche et leur aggression directe;
fîmes entendre que si les affaires de Pologne occ
une rupture où la Cour de Vienne, notre alliée, s
quée, nous prendrions conseil des circonstances
ne pourrions nous expliquer à l'avance sur cet o

Le ministre autrichien parut satisfait de cette
dont il avoit eu une connoissance d'autant plus p
qu'ainsi qu'il nous l'a déclaré lui-même, le Roi
lui faisoit part de tout ce qui se passoit entre lui

Il y a plus encore, Monsieur, c'est que ce fut
conjoncture que le prince nous fit entendre qu'i
vues arrêtées sur une portion de la Pologne et q
devoir cette acquisition au Roi, de préférence à
puissance. Une ouverture aussi caractérisée no
sans doute beau jeu, mais nous n'en fîmes d'a
que de la confier à notre alliée. Nous espéric

e n'est en abandonnant le cadavre de la République au ıentiment des Russes et de la Cour de Varsovie. Au reste de Kaunitz nous ayant annoncé qu'il soupiroit après le nent de s'expliquer avec moins de réserve, il faut con- ir, en attendant, que sa justification aura en effet de ıi surprendre, si elle détruit, comme il paroît se le pro- ttre, le préjugé qui semble s'être enraciné dans les esprits, rapport à la conduite de sa Cour.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 27 may 1772.

. . . .

Belle conduite des officiers français. — Regrets qu'ils ssent. — Ils ont fait honneur à la nation par leur nduite et leurs talens.

28 may.

Les troupes autrichiennes s'avancent en Pologne.

C'est donc une affaire dite et finie, la malheureuse Pologne devenir la proie du plus fort. La postérité aura peine à croire graduation pour ainsi dire et la facilité avec laquelle s'est érée cette étonnante Révolution. Quoi! parce que l'élite la noblesse polonaise s'est légitimement confédérée pour franchir du joug que vouloit imposer la Russie, parce que Turc, comme allié de la Pologne, a pris les armes pour ıger les droits de cette République, il sera dit que trois ssances, dont deux étoient faites pour maintenir l'inté- té de cette monarchie contre les injustes prétentions de roisième, se seront concertées pour s'approprier chacune provinces qui sont le plus à leur bienséance, et que ce nembrement, qui ne peut qu'altérer l'équilibre du système itique de l'Europe, se sera consommé sans que les puis ıces intéressées à s'opposer à la prépondérance qui doit résulter aient réclamé contre une usurpation si extraor- ıaire. Il paroît toujours constant que le Roi de Prusse ra le territoire d'Elbing et la Warmie ; l'industrieux mo-

narque, sans s'emparer maintenant de la ville de Dantzick, saura prendre des mesures pour y arriver plus tard.

La maison d'Autriche va faire revivre d'antiques prétentions pour colorer l'odieux du lot qui doit lui écheoir. Il ne transpire encore rien de son manifeste, mais on m'a assuré qu'on devoit y revendiquer le territoire de Sandec, la starostie de Zips, la principauté d'Halitz et la Podolie, comme biens appartenant autrefois aux Rois de Hongrie. L'Europe éclairée ne verra dans ce manifeste que la force des armes qui appuie des droits imaginaires, et dans la conduite de la Cour de Vienne, qu'une politique timide, occupée d'intérêts momentanés, sacrifiant des engagements sacrés par une association qui, bien loin de l'arracher aux malheurs qu'elle redoutoit, en fera naître de plus grands et lui imprime en attendant l'ineffaçable tache qui doit accompagner l'usurpation et l'abandon de ses vrais alliés, car tel est sans doute le jugement sévère mais équitable que portera quiconque lira le traité avec la Porte. On est vraiment indigné en voyant la bonne foi du Turc et les sacrifices qu'il faisoit de son or et même d'un terrain assez considérable, pour acheter l'alliance de la maison d'Autriche, et, d'un autre côté, les tortueuses expressions qui se trouvent dans l'acceptation que la Cour de Vienne a faite de ces conventions et la manière dont elle s'en sert aujourd'hui pour se jouer de son allié après en avoir tiré des millions et pour favoriser par de nouvelles vües la supériorité que la Russie s'est acquise par ses dernières victoires. Quand on est ainsi esclave des intérêts mobiles et flottants, que les passions changent incessamment, on peut toujours être prêt, dit l'auteur du *Droit public de l'Europe*, à conclure un traité relatif aux circonstances dans lesquelles on se trouve, et voilà le rôle que joue aujourd'hui la maison d'Autriche, M. le duc voudra bien me passer ces réflexions. J'en avois besoin pour satisfaire l'indignation que j'ai vouée à tout ce qui n'est ni franc ni droit, ni loyal, ni honnête.

J'ai crû comme vous, Monsieur le Duc, qu'il étoit de la di-

gnité du Roi de ne plus provoquer la confiance du ministre autrichien. Le dénouement de ses secrets ne me paroît pas assez honorable pour que nous puissions être jaloux d'en partager le système. Je ne sais l'espèce d'impression que peuvent avoir fait et mon indifférence apparente sur ce point et la manière dont j'ai déclaré les dernières intentions du Roi par rapport aux nouvelles possessions de la maison d'Autriche, mais je trouve dans M. de Kaunitz plus de prévenances et plus de ce qui pourroit caractériser la vraie cordialité. Il ne me dit rien de nouveau, mais il aime à revenir sur la fâcheuse nécessité qui l'entraîne à regret. Il semble qu'il cherche à tourner ma sensibilité sur son personnel qui est à plaindre, dit-il, parce qu'on n'est pas à portée de le juger. — Nouvelles du congrès, promesse de les faire connoître.

L'Impératrice, qui paroît très inquiète du jugement que l'Europe portera de sa conduite actuelle, a comme forcé le prince de Saxe Hildburghausen à rompre le silence qu'il avoit promis de garder, a-t-il dit, pour ne point manquer au respect et pour ne point empoisonner par les expressions mêmes de la vérité les derniers jours d'un règne qui jusqu'ici avoit mérité l'admiration du siècle présent et des siècles à venir. Je rends ici ses termes. La confiance s'est rétablie, mais le prince n'a pas craint d'exiger qu'en envoyant ses réflexions en colonnes, elles ne seroient vues que de l'Impératrice, apostillées de sa main et renvoyées par une voie dont on est convenu. Tout a été accepté. J'ai été à portée de voir cette singulière correspondance. Le prince de Saxe y parle sans ménagemens du système qu'on a adopté, il en détaille et les suites pernicieuses pour l'avenir et l'odieux qui en résulte pour le moment, il montre à l'Impératrice le plus beau des règnes se terminer si mal ; le prince de Kaunitz y est peint avec les couleurs les plus fortes. On attribue tous les malheurs qui vont dégrader la monarchie autrichienne à ce ministre, à son apathie pour tout ce qui n'intéresse pas sa personne et à son éloignement pour le

narque, sans s'emparer mai[illegible] ville de Dant
saura prendre des mesures pour y arriver plus tard.

La maison d'Autriche va faire revivre d'antiques pré-
tions pour colorer l'odieux du lot qui doit lui écheoir. I
transpire encore rien de son manifeste, mais on m'a as
qu'on devoit y revendiquer le territoire de Sandec,
starostie de Zips, la principauté d'Halitz et la Pod
comme biens appartenant autrefois aux Rois de Hon
L'Europe éclairée ne verra dans ce manifeste que la f
des armes qui appuie des droits imaginaires, et dans la c
duite de la Cour de Vienne, qu'une politique timide, occu
d'intérêts momentanés, sacrifiant des engagements sa
par une association qui, bien loin de l'arracher aux malh
qu'elle redoutoit, en fera naître de plus grands et lui impr
en attendant l'ineffaçable tache qui doit accompagner
surpation et l'abandon de ses vrais alliés, car tel est s
doute le jugement sévère mais équitable que portera
conque lira le traité avec la Porte. On est vraiment indi
en voyant la bonne foi du Turc et les sacrifices qu'il faisoi
son or et même d'un terrain assez considérable, pour a
ter l'alliance de la maison d'Autriche, et, d'un autre
les tortueuses expressions qui se trouvent dans l'accepta
que la Cour de Vienne a faite de ces conventions et la
nière dont elle s'en sert aujourd'hui pour se jouer de
allié après en avoir tiré des millions et pour favoriser [illegible]
nouvelles vües la supériorité que la Russie s'est acquise
ses dernières victoires. Quand on est ainsi esclave des inté
mobiles et flottants, que les passions changent incessam
ment, on peut toujours être prêt, dit l'auteur du Droit
blic de l'Europe, à conclure un traité relatif aux [illegible]
tances dans lesquelles on se trouve, et voilà le rôle [illegible]
aujourd'hui la maison d'Autriche, M. le duc voudra [illegible]
passer ces réflexions. J'en avois besoin pour satisfaire [illegible]
dignation que j'ai vouée à tout ce qui n'est ni franc [illegible]
ni loyal, ni honnête.

J'ai crû comme vous, Monsieur le Duc, qu'il étoit [illegible]

ı Roi de ne plus provoquer la confiance du ministre
ıen. Le dénouement de ses secrets ne me paroît pas
ɔnorable pour que nous puissions être jaloux d'en
r le système. Je ne sais l'espèce d'impression que
. avoir fait et mon indifférence apparente sur ce point
anière dont j'ai déclaré les dernières intentions du
· rapport aux nouvelles possessions de la maison
:he, mais je trouve dans M. de Kaunitz plus de pré-
:s et plus de ce qui pourroit caractériser la vraie cor-
Il ne me dit rien de nouveau, mais il aime à revenir
'âcheuse nécessité qui l'entraîne à regret. Il semble
ıerche à tourner ma sensibilité sur son personnel
à plaindre, dit-il, parce qu'on n'est pas à portée de le
– Nouvelles du congrès, promesse de les faire con-

ɔératrice, qui paroît très inquiète du jugement que
: portera de sa conduite actuelle, a comme forcé le
e Saxe Hildburghausen à rompre le silence qu'il avoit
de garder, a-t-il dit, pour ne point manquer au res-
pour ne point empoisonner par les expressions
de la vérité les derniers jours d'un règne qui jus-
voit mérité l'admiration du siècle présent et des
ı venir. Je rends ici ses termes. La confiance s'est
, mais le prince n'a pas craint d'exiger qu'en en-
ses réflexions en colonnes, elles ne seroient vues que
ɔératrice, apostillées de sa main et renvoyées par
: dont on est convenu. Tout a été accepté. J'ai été à
.e voir cette singulière correspondance. Le prince de
ɔarle sans ménagemens du système qu'on a adopté,
aille et les suites pernicieuses pour l'avenir et l'o-
ıi en résulte pour le moment, il montre à l'Impéra-
ɔlus beau des règnes se terminer si mal ; le prince
ıitz y est peint avec les couleurs les plus fortes. On
tous les malheurs qui vont dégrader la monarchie
ɔnne à ce ministre, à son apathie pour tout ce qui
sse pas sa personne et à son éloignement pour le

travail. On rend justice à ses lumières, mais on les dit obscurcies par mille petitesses qui le dominent.

L'Impératrice semble convenir que, quoique ces choses soient exagérées, on peut penser ainsi, mais qu'on changera quand on saura le concours des circonstances qui les ont amenées où elles sont. Elle avoüe qu'elle a été *séduite, entraînée, nécessitée*, que sa perplexité actuelle est grande, que le chagrin la tue, que sa seule consolation est dans la droiture de ses vües et dans le compte qu'elle peut rendre d'avoir mis tout en œuvre pour empêcher des événements auxquels elle est forcée de prendre part.

L'Empereur est très mécontent, je le sçais à n'en pouvoir douter, mais il se tient dans le silence le plus respectueux vis-à-vis de l'Impératrice ; il dit tout ce qu'il faut pour annoncer assez clairement qu'il passe ses plus beaux jours dans l'inaction et dans l'espèce d'impossibilité d'effectuer ce qu'il désiroit pour le bien, mais il le dit de manière à ne plus renouveler ces tristes scènes qui agitoient, il y a deux ans, l'intérieur de cette Cour.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 23 juin 1772.

Les vexations inouïes, Monsieur le Duc, que les confédérés éprouvent de la part des Autrichiens m'ont tellement indigné, que le désir de les arracher à leur cruelle position m'a rendu mes forces. Je me suis traîné chez M. le prince de Kaunitz. J'ai cru que, sans me compromettre, je pouvois faire sentir que l'intérêt que la France avoit pris de concert avec la Cour de Vienne au sort des Polonois révoltés du joug *(sic)* de la Russie devoit être un motif pour les traiter avec plus d'humanité.

Plaintes contre les généraux d'Alton et d'Esterhazy, menaçant de mettre aux fers pour toutes les dettes contractées même par les particuliers, empêchant de vendre

s effets et provisions. — Désarmement des maréchaux ır le prince Esterhazzy. — Les confédérés livrés à la ussie. — Dépouillement de leurs gens, jusqu'à leur ter leurs habits et leurs bottes. — M. d'Alton fait arrêter veut livrer aux Russes le maréchal de Cracovie, les mtes de Pacz et de Crasinsky.

Quant au démembrement de la Pologne, M. le prince de aunitz m'a positivement assuré qu'il n'y avoit encore rien positivement réglé définitivement; que seulement on oit convenu par écrit que les deux autres puissances ne endroient qu'en donnant autant à la maison d'Autriche; ue l'objet des prétentions des Cours de Berlin et de Pétersourg étoit encore irrésolu et inconvenu, ce sont ses termes; u'on attendoit tous les jours le plan de leurs acquisitions; ue Leurs Majestés Impériales avoient déclaré qu'elles ne ouffriroient pas que le partage fût disproportionné.

J'ai supprimé mes réflexions sur une usurpation de cette ature et sur la tranquillité avec laquelle on m'en faisoit aveu.

Pour que l'équilibre fut partout égal, que diroit la maison 'Autriche, si, d'après de tels principes, nous cherchions à ire revivre les anciennes prétentions de la France et que our conserver la balance nous nous emparions des pronces voisines de nos domaines? On m'a assuré de bonne ource qu'on ne nous avoit caché si soigneusement le conert pour le démembrement, que parce qu'on craignoit u'allarmés de ces nouveaux arrangemens, nous ne nous iissions en devoir d'entrer dans les Pays-Bas et peut-être e nous entendre avec l'Angleterre et la Hollande pour garder es provinces en otage et pour mieux assurer l'équilibre auuel le système actuel des puissances du Nord pourroit doner atteinte.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

Compiègne, 23 juillet 177

La position des pui c qui ont des troupes en Pol aroît encore très peu é cie et nous sommes affecté la plus vive impatience d'av ir de quoi attendre un juge sur une matière de si grande importance.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, 29 juillet 1772.

Le partage de la Pologne paroît si monstrueux qu'il des ministres étrangers qui n'y veulent pas encore cr Celui même de Pologne m'a avoué, il y a quelques jo son ignorance sur cet objet et son incrédulité, en me pr instamment de dissiper son incertitude. Je ne lui ai p fait mistère *(sic)* que j'étois s ir que le partage étoit ar entre les trois puissances, mais que je croyois sûr s qu'elles n'étoient pas d'accord sur le quantum. Il a cette assertion affligeante en s'écriant à l'injustice. J'ai core appris du ministre de Varsovie qu'ayant porté plaintes de ce que le Roi de Pologne étoit réduit à [illegible] sous peu du nécessaire, puisque la maison d'A[illegible] l'instar des deux autres puissances, s'emparoit de [illegible] nus en grande partie, il avoit reçu une dépêche fort [illegible] nique et fort dure.

On peut conclure de tout ceci que la politique de [illegible] est bien fine ou bien fausse.

EXTRAIT D'UN MÉMOIRE ARRIVÉ DE BERLIN À VIENNE PAR LE MINISTRE IMPÉRIAL VAN SWIETEN.

Berlin, 9 août 1772.

Le Roi de Prusse croit être instruit de certaines [illegible] que la Cour de France auroit fait *(sic)* auprès de [illegible]

es, et pour détruire les impressions que la France au-
u faire dans le ministère anglois, il a proposé aux
de Vienne et de Pétersbourg un plan de négociation
›it être conduit à Londres avec le plus grand secret.
ur de Vienne, alléguant encore de certains ménage-
indispensables, S. M. Pr. se chargeroit de la négocia-

principaux points du plan proposé sont :
)n doit faire les plus fortes représentations à l'Angle-
pour détruire ses craintes par rapport au démembre-
de la Pologne, en ce qui pourroit causer du préjudice
commerce. Que pour y obvier, et la Russie et le Roi
usse offriront des avantages si considérables du côté
u commerce, que l'Angleterre, dans la conservation
de la totalité de la Pologne, n'en pourroit jamais es-
de plus grands;
)u'on formera des projets et des traités de commerce,
part de la Russie et du roi de Prusse, si avantageux
‹our de Londres, qu'elle ne puisse pas les refuser. Qu'on
ıprendra le commerce du Levant, où la Russie fera son
›le pour la convenance des Anglois;
Inintelligible);
)u'on tâcheroit de faire accéder les Hollandois aux vües
se propose avec l'Angleterre et de leur faire les mêmes
tions relativement à leur commerce, tant dans la Bal-
que dans le Levant ;
)u'on conviendra avec les Hollandois sur la sûreté des
s barrières dans les Pays-Bas. Dans cette convention
ront également les Anglois et le roi de Prusse.

DU PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 24 octobre 1772.

continue, Monsieur le Duc, à vous envoyer les détails
e me suis procuré sur la position actuelle des Autri-

chiens en Pologne. Ils viennent d'imiter le roi de Prusse, qui, pour plus de précaution sans doute, a dépassé les limites du partage. Ils s'étendent en Podolie, au-delà de la rivière Podoryk qu'ils avoient fixée pour frontière et s'approchent de Kaminiek.

Renversement des aigles impériales. — Plusieurs Magnats déterminés à s'ensevelir sous les ruines de leurs châteaux pour y mourir libres.

DU PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, 28 octobre 1771

Il est certain que l'empereur, par un article séparé, a accédé au traité de partage et l'a ratifié. Ce fait ne doit laisser aucun doute sur la part très active que ce prince a eu au démembrement, car à quel titre pourroit-il accéder à ce traité et le ratifier ? Il n'est point encore roi de Hongrie et la Pologne n'a aucun rapport avec le chef de l'empire.

L'Empereur et le Roy de Prusse s'écrivent, dit-on, fréquemment de leurs propres mains et très souvent à l'insçu de l'Impératrice. On cite cette phrase d'une lettre qu'on dit être arrivée, il y a douze jours :

« La France a de puissantes raisons pour soutenir le roi de Suède ; elle veut encore dominer l'Allemagne comme au temps de nos foibles ancêtres. Ne vous laissez ni gagner, ni entraîner et, si on vouloit vous inquiéter, j'ai cent trente mille hommes à vos ordres et même mes vieux os, s'il en est besoin [1]. »

Je tiens cette anecdote de deux sources :

1° Du ministre de Suède, qui m'a assuré la savoir d'un

1. Menzel. — *Mémoire du Maréchal de Richelieu*, tome VI, page 268.

Ce bandit, dans une incursion du côté de Sarrelonis, brûlant et saccageant des villages, fut manqué de quelques heures. Il avoit laissé un manifeste affiché dans quelques villages des frontières de la Lorraine, dans lequel il disoit :

Que l'Alsace, la Bourgogne, la Franche-Comté et la Lorraine étoient bien à plaindre sous le gouvernement françois. Il ajoutoit que la Reine de Hongrie se réservoit toujours la propriété de ces provinces et qu'elle étoit touchée de voir ses sujets gémir en France sous un joug insupportable ; il assuroit la

homme qui avoit des rapports avec la société intime de l'Empereur et qui, par son caractère, est incapable de vouloir en imposer;

2° D'un officier autrichien retiré, originaire françois, qui m'a dit l'avoir entendue d'une vieille Excellence de la Cour. Je cite mes sources et je supprime mes réflexions.

On m'a dit que l'Empereur avoit le désir le plus vif de recouvrer la Lorraine et de s'emparer de l'Alsace.

Que le plan tracé par le général de Nadasti étoit entre les mains du général de Lasci et avoit été communiqué au Roi de Prusse, que ce monarque l'avoit goûté et avoit promis à l'Empereur de l'aider de toutes ses forces, que l'Impératrice l'ignoroit, que M. le prince de Kaunitz l'ayant désapprouvé, on avoit exigé le secret et qu'il n'y apporteroit point d'obstacle.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN (*chiffrée*).

A Versailles, le 21 novembre 1772.

Le Roi a été frappé, Monsieur, de tous les indices et de tous les faits positifs que vous réunissez dans votre lettre, concernant l'intelligence étroite et secrète qui règne entre l'Empereur et le Roi de Prusse, et surtout concernant les projets qu'ils doivent avoir formé de concert, d'envahir l'Alsace et la Lorraine. Ces objets excitent l'attention la plus sérieuse de la part du Roi. Sa Majesté attend de votre zèle que vous les suiviez et que par tous les moyens imaginables, vous vous efforciez de constater quelque chose de positif à cet égard. Le voyage de M. Nadasty à Vienne et les confidences qu'on vous a faites peuvent vous conduire à rendre ce service important à Sa Majesté. L'exécution d'un projet

blesse et le clergé de la clémence de la Reine, s'ils ne s'opposoient pas au succès de ses armes. Il menaçoit ceux qui resteroient attachés aux François de se couper les oreilles et le nez mutuellement et qu'on les pendroit ensuite comme des rebelles, au nom de sa gracieuse souveraine.

La gracieuse souveraine, au lieu de punir l'auteur d'un manifeste que la Cour de France avoit profondément méprisé, crut avoir sauvé son honneur en le désavouant. Cependant, en récompense de ces beaux exploits, elle fit Mensel général-major de l'armée, le mois de juin suivant.

aussi hasardeux exigera d … ratifs dont il n sera pas possible de … la connoissance au public. L Roi compte sur votre vigilance pour étudier la part de cett espèce aussi bien que les nouveaux intérêts du cabinet au trichien.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

26 novembre.

Quand l'envoyé de Pologne a pris congé de l'Empereu Sa Majesté lui a dit : « Tout bon citoyen polonois doit con seiller au roi Stanislas-Auguste de faciliter la convocatio de la diète que nous désirons, plutôt que de s'y opposer. Sa Majesté polonoise ne peut plus faire de bien et ell feroit beaucoup de mal si elle s'obstinoit. Elle seroit respon sable de tout ce qu'on seroit en nécessité d'entreprendr pour pacifier enfin une République dont les troubles inté ressent trop essentiellen … s voisins pour qu'ils ne cher chent pas à les faire ces … tous les moyens possibles.

LE DUC D'AIGUILLON AU PRINCE L. DE ROHAN.

Versailles, 8 décembre 1772.

Difficulté d'une situation aussi compliquée.

Lé propos que l'Impératrice reine vous a tenu vous prou bien l'opinion qu'elle veut qu'on ait de sa manière d'env sager cette œuvre d'iniquité, mais ses regrets sont-ils assez vi pour la porter à renverser un ouvrage presque consommé

Désir du Roi de constater le plus particulièremen qu'il vous sera possible la force de ce sentiment dan cette princesse. — Difficulté de résister à l'ascendant d l'Empereur. — Intérêt qu'il prend à ses nouvelles acqu sitions et à l'espèce de légitimation qu'il paroît d'accor avec le roi de Prusse d'extorquer à la malheureus Pologne.

Les diètes qui se sont tenues depuis l'avènement de Sta-
slas sous les armes des Russes, et au résultat forcé des-
uelles la violence donnait une sanction irrésistible, offre
es exemples trop analogues aux vues des deux monarques
our qu'ils négligent de les imiter et la précipitation avec
quelle on veut contraindre le roi de Pologne à convoquer
diète laisse très peu de moyens pour s'opposer à la con-
ommation de cette nouvelle violence.

LE PRINCE L. DE ROHAN AU DUC D'AIGUILLON.

Vienne, le 10 décembre 1772.

Affaire de Lorraine-Alsace d'après une lettre de M. de
ergennes et une conversation de M. de Mercy. Conversation
le Rohan avec l'Empereur.

L'Empereur dit :

Si je rends justice d'un côté au roi de Prusse, personne
e connoît mieux ses défauts que moi : son intérêt est son
eul guide ; dangereux dans ses moyens, nulle espèce de
idélité dans ses traités et semblable à un enfant ; tant que
ous tenez la pomme que vous lui promettez, il fait ce que
ous voulez et dès que vous la lui accordez, il cherche si
ne autre main ne lui offre pas une autre pomme. Vous
oyez avec quelle confiance et quelle amitié je vous parle.
Quant aux propos qu'il tient par rapport à l'Alsace et la
orraine, ce sont de ses tours ordinaires et de ses mensonges
u'il imagine pour pouvoir causer quelque division ; mais
elui-là est trop absurde, car rien ne seroit moins à ma con-
enance que ces deux provinces. Par exemple, si l'on disoit
ue je serois bien aise de joindre la Moldavie, la Valachie et
a Silésie à mes Etats, l'agrandissement que cela formeroit
ourroit accréditer une pareille idée. Quoique ce soit loin de
na pensée et outre que je suis fidèle à l'alliance, je peux
lire que nous y trouvons notre avantage réciproque et que
es barrières et les limites sont fixées. Pour les pousser jus-
qu'au Rhin, il vous a coûté assez de sang pour que vous en
restiez les possesseurs tranquilles.



Je témoignai à Sa Majesté con protestation
toit agréable à entendre. Après quelques lieux commu
ma part, je fis retomber mes réflexions sur la Polo
L'Empereur me dit que les trois puissances exigen
promptement la diète, et que si le Roi de Pologne s'y
soit, il s'en repentiroit. C'est bien, lui dis-je ; vous êtes a
fort pour écraser un homme qui est sans défense ; il ne
lutter, mais de son sang il naîtra des défenseurs, et de
Etats dévastés, peut-être un peuple de guerriers, c'est-à-
que la Pologne peut devenir tôt ou tard, pour la ma
d'Autriche, une source de malheurs. Car j'ai peine à c
que les puissances du Nord laissent opérer la destruc
totale de la Pologne.

... Je dois croire l'Impératrice vraie et sincère. La man
dont le partage de la Pologne a été fait l'affecte enc
l'aveu si souvent répété d'en avoir ignoré le projet jusq
moment où elle a été *nécessitée* d'y concourir, tout me
suade :

1° Que l'Impératrice Reine, comme elle l'a avoué, avoit
séduite et entraînée ;

2° Que le prince de Kaunitz, qui m'a dit plusieurs f
« Il faut me plaindre, je n'ai aucune part à tout ce
arrive, » a été obligé de se plier aux désirs de l'Empe
et qu'en ministre docile il opère en conséquence des
déclarées de l'héritier de la monarchie autrichienne ;

3° Que le roi de Prusse a sçu subjuguer l'Empereur
l'attacher par des vues qui peuvent nourrir l'ambition d
jeune prince et flatter sa vanité. Car enfin, Monsieur,
peut se dissimuler l'étroite liaison de ces deux monarq
Leur correspondance secrète n'est que trop vraie, et le
nistre de Suède est venu m'assurer qu'il ne falloit plus
ter du contenu de la lettre dont il a été rendu compte
cédemment.

PIÈCE N° VI.

E : M. BINET DE BOISGIROULT A MADAME DU BARRY.

7 décembre 1772.

présens Louis-René Binet de Boisgiroult, écuyer, de Saint-Louis, mestre de camp et de cavalerie, it à Paris, rue des Billettes, à Sainte-Croix-de-la-rie, paroisse Saint Jean-en-Grève ;

Elisabeth-Cécile Binet, veuve de messire de Brach, seigneur de Montusson ;

chille-Jean-François de Coustard, avocat au Parlemeurant à Paris, rue et paroisse Saint-Germain-is, au nom et comme fondé de la procuration l'effet des présentes de dame Marie-Elisabeth-iet et de M. François-Elie de Brach, passée devant aire royal en Guyenne, résident à Vayret, présent tc.;

ls ont par ces présentes, vendu, cedé, quitté et dé-., à haute et puissante dame madame Jeanne Gomard rnier, épouse non commune en biens et séparée on de haut et puissant seigneur messire Guillaume Barry, chevalier de l'Ordre royal et militaire de is, demeurant ordinairement à Paris en son hôtel, e-des-Petits-Champs, paroisse Saint-Roch, étant de Versailles au Château, à ce présente et acceptante ses héritiers et ayant-cause ;

aisons connues sous la dénomination de pavillons Binet et jardins situés à Versailles, dans l'avenue de enclavés dans l'enceinte de la butte Montboron, t entre autres choses :

pavillon isolé, bâti à la romaine et deux autres logis couverts d'ardoises, séparés par différentes

Ce brevet a été visé par M. Poisson le 3 décembre, en sa qualité de directeur et ordonnateur général des bâtiments du Roy.

Par contrat, à Versailles, devant Raux-Rolland, notaire à Versailles, le 16 juillet 1756, Binet, acquit de Marie-Louise-Félicité Girardin et Michel-Félix Vignon, entrepreneur de ponts et chaussées, une place située à Versailles, rue Montboron, faisant face sur la rue du Chenil, contenant en profondeur 36 toises 5 pieds, à prendre depuis l'alignement de la rue du Chenil jusqu'au point milieu du mur de clôture qui sépare ladite place d'avec celle qui appartient audit Thevenin, moyennant 8,000 livres.

Les sieur et dame Binet père et mère sont décédés.

L'inventaire fait après le décès du sieur Binet père a été fait par ledit Me Raux-Rolland, notaire à Versailles, le 22 octobre 1761.

Ils ont laissé pour leurs héritiers, chacun pour un tiers, le sieur Gérard Binet, écuyer, baron de Marchais, seigneur de Sainte-Preuve, chevalier de l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien major du régiment royal corse et premier valet de chambre ordinaire du Roy;

Ledit Binet de Boisgiroult;

Et la dame veuve de Brach.

Partage de la succession devant Me Dorfaut, notaire à Paris, le 19 août 1767.

Fait et passé sçavoir à l'égard dudit sieur de Boisgiroult et dudit Me de Coustard, en l'étude, et de la dame comtesse du Barry en un appartement au château de Versailles où les notaires se sont exprès transportés, l'an 1772, le 7 décembre avant midy et ont signé:

Janne Gomard de Vaubernier, la comtesse du Barry, de Coustard, Binet de Boisgiroult, Rouen, Le Pot d'Auteuil.

Et le 17 mars 1773, Pierre-Antoine d'Hercourt de Visigny, ancien secrétaire d'ambassade, demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch;

Au nom et comme ayant charge et pouvoir, ainsy qu'il l'a

déclaré, de haute et puissante Dame madame Jeanne Gomard de Vaubernier, et lequel pour satisfaire aux clauses et conditions de l'acte de vente, etc.;

A déposé à Me Le Pot d'Auteuil 81,483 livres 6 sols 8 deniers, savoir : 80,000 pour le prix principal et 1,483 livres 6 sols, montant en déduction des impositions royales, et 5 mois d'intérêts, à la charge de l'opposition du procès-verbal d'estimation des familles Binet, par Me Guiaud, entrepreneur des bâtiments du Roi ;

Et le sieur Jean, du Boisterf, entrepreneur de bâtiments, à Paris.

Nous avons commencé par la première cour, ayant son entrée sur l'avenue de Paris par une grande porte cochère à cadre, pied droit en pierre et vase d'ornement au-dessus, ladite cour pavée de grès, dans laquelle est un perron à double rampe en pierre, le tout en fer au-dessus avec barreaux, balustres, et entrelacs, lequel conduit par sept marches montant au rez-de-chaussée d'un pavillon à la romaine de 63 pieds de longueur sur 46 de largeur, ayant 7 croisées de face et 3 en retour dans l'épaisseur des côtés latéraux, élevé d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée et couronné d'une balustrade en pierre ornée de vases et figures en terre cuite et d'un bas-comble en ardoises... lequel bâtiment est construit en pierre dure d'Arcueil, depuis le rez-de-chaussée de la cour jusqu'à presque au-dessus du rez-de-chaussée de ce terrain, le surplus de la face de côté du jardin est en pierre de Saint-Leu, ayant trois balcons, etc.

Communs, cuisine, etc.

Le rez-de-chaussée est composé d'un vestibule, d'une forme circulaire de 12 pieds 3/4 de haut, corridor carrelé en pierre blanche et noire.

Un sallon octogone ensuite éclairé sur le jardin et plafond avec corniches ornées de pastels, parqueté, cheminées en marbre, glaces et dessus de porte, tableaux avec cadres dorés.

A gauche dudit sallon, chambre à coucher.

A droite dudit sallon, cabinet de compagnie.

Au derrière, un grand escalier en charpente avec rampe en fer.

Au premier étage, un grand antichambre de forme circulaire, chambre à coucher à côté.

L'appartement ensuite éclairé sur le parterre peint en blanc et lilas.

Ensuite du côté de la cour est une chambre à coucher avec cheminée, peinte en citron et lilas, les dessus de portes à tableaux, et cheminée en papier de Lindet, une glace sur la cheminée.

---

déclaré, de haute et puissante Dame madame Jeanne Gomard de Vaubernier, et lequel pour satisfaire aux clauses et conditions de l'acte de vente, etc.;

A déposé à Me Le Pot d'Auteuil 81,483 livres 6 sols 8 deniers, savoir : 80,000 pour le prix principal et 1,483 livres 6 sols, montant en déduction des impositions royales, et 5 mois d'intérêts, à la charge de l'opposition du procès-verbal d'estimation des familles Binet, par Me Guiaud, entrepreneur des bâtiments du Roi ;

Et le sieur Jean, du Boisterf, entrepreneur de bâtiments, à Paris.

Nous avons commencé par la première cour, ayant son entrée sur l'avenue de Paris par une grande porte cochère à cadre, pied droit en pierre et vase d'ornement au-dessus, ladite cour pavée de grès, dans laquelle est un perron à double rampe en pierre, le tout en fer au-dessus avec barreaux, balustres, et entrelacs, lequel conduit par sept marches montant au rez-de-chaussée d'un pavillon à la romaine de 63 pieds de longueur sur 46 de largeur, ayant 7 croisées de face et 3 en retour dans l'épaisseur des côtés latéraux, élevé d'un premier étage au-dessus du rez-de-chaussée et couronné d'une balustrade en pierre ornée de vases et figures en terre cuite et d'un bas-comble en ardoises... lequel bâtiment est construit en pierre dure d'Arcueil, depuis le rez-de-chaussée de la cour jusqu'à presque au-dessus du rez-de-chaussée de ce terrain, le surplus de la face de côté du jardin est en pierre de Saint-Leu, ayant trois balcons, etc.

Communs, cuisine, etc.

Le rez-de-chaussée est composé d'un vestibule, d'une forme circulaire de 12 pieds 3/4 de haut, corridor carrelé en pierre blanche et noire.

Un sallon octogone ensuite éclairé sur le jardin et plafond avec corniches ornées de pastels, parqueté, cheminées en marbre, glaces et dessus de porte, tableaux avec cadres dorés.

A gauche dudit sallon, chambre à coucher.

cheminée, peinte en citron et lilas, les dessus de
tableaux, et cheminée en papier de Lindet, une
la cheminée.

———

PIÈCE N° VII.

LE RÉVEIL DES MUSES, DES TALENTS ET DES ARTS.

Prologue.

	Acteurs.
ur.	. . . .
. . . .	Mme Laruette.
nène	Mlle Raucour.
ore.	Mlle Dervieu.
ie de l'opéra, — le premier croque-note de la comédie.	
ie de la peinture.	. . . .
ie de la sculpture.	. . . .
d'enfants	. . . .
ı, valet de Thalie	M. Préville.
me	M. Suin.
vant de Terpsicore.	M. Dauberval.

les fêtes de Lucienne données par ordre du Roi à ma-
a comtesse du Barry.
rsailles, le.....
ologue est de M. l'abbé de Voisenon (note de Favart).
ètes ont été composées par Favart.

is le siècle de Louis XIV les Muses sommeillent. L'Amour tin les éveillent en annonçant l'arrivée de madame du ι Versailles. Tous les Arts se réunissent pour célébrer ıme. Thalie seule est choquée d'un homme vêtu de noir, dit son fils (c'est le Drame). Elle l'est encore plus lors- légion d'enfants veulent l'embrasser encor comme leur :e sont les Proverbes). Terpsicore et sa suite arrivent, nime et l'on chante des couplets d'éloges, comme ça se e pour tous les personnages marquants de la société.

SCÈNE PREMIÈRE.

(On voit Thalie, Melpomène et les autres personnages endormis.

L'AMOUR.

Air : *Réveillez-vous, belle endormie.*

En ces lieux du Barry s'avance,
Plaisirs, soyez tous ranimés.
Est-il possible en sa présence
Que des yeux demeurent fermés ?

THALIE ET LE GÉNIE DE L'OPÉRA.

Air : .....

Ah ! j'entends un nom qui nous presse
De nous rassembler tous,
Le charme cesse ;
Eveillons-nous.

CHŒUR.

Le charme cesse ;
Eveillons-nous.

FRONTIN.

Quand le tendre Quinaut et le divin Molière
Furent privés de la clarté du jour,
Un charme assoupissant borna notré carrière
Et les jeux endormis attendoient que l'Amour
Offrit une beauté plus belle que sa mère,
Qui viendroit rendre la lumière
Aux Grâces, aux Talens pour en former sa Cour.

THALIE ET LE GÉNIE DE L'OPÉRA.

Que l'Amour annonce à Cythère
La fin de notre enchantement,
Qu'il ne soit plus Dieu du mystère,
Qu'il marque avec éclat ce bienheureux moment !

CHŒUR.

Que l'amour annonce à Cythère
La fin de notre enchantement,

Qu'il ne soit plus Dieu du mystère,
Qu'il marque avec éclat ce bienheureux moment !

MELPOMÈNE.

Mes yeux sont-ils ouverts pour éclairer ma peine,
Où sont mes attributs ? Suis-je encor Melpomène ?
Mon sceptre, mon mouchoir, mes héros, mes attraits
Sont-ils perdus ? pourquoi ce jeu de gobelets ?

FRONTIN.

Madame, c'est un tour de votre confidente.
Vous voyant endormie, elle a saisi l'instant
D'usurper votre empire et pour être picquante,
Pour rendre son règne éclatant
De la simplicité devenue ennemie,
Brillante d'ornemens trop lourds pour les porter,
A Comus elle s'est unie
Afin de se former dans l'art d'escamoter.

MELPOMÈNE.

Qu'entends-je ? ô ciel ! Comus est le Dieu du tragique,
Des tours de passe-passe en font le pathétique.
O toi, Dieu des beaux vers, daigne entendre ma voix :
Apollon, venge-moi, viens relever mes droits.
Viens dire à ce Comus, en te faisant connaître :
Tyran, descends du trône et fais place à ton maître.

THALIE.

Quel est cet homme sombre, efflanqué, sec et noir.
Je crois qu'il a le spléene, il me fait peine à voir.

LE DRAME.

Je suis le fils d'Yonch et vous êtes ma mère.

THALIE.

Vous, mon fils ?

LE DRAME.

Oui, j'ose vous l'assurer.

Je suis le Drame atrabi
Moins prêt à vous servir qu'à vo... ...... pleurer.

FRONTIN.

Dans votre sommeil létargique,
Yonch rôdant les nuits, se trouva près de vous ;
Cet homme avoit le tact d'une finesse unique,
Votre satin étoit si doux, si doux,
Que tout moralisant, il se fit votre époux,
Et de ce bel hymen vint cet enfant étique.

THALIE.

Cet amour n'étoit pas un amour de roman.

TROUPE D'ENFANS.

Bonjour, maman, bonjour, maman, bonjour, maman.

THALIE.

Quelle quantité de marmailles !
Sont-ce encor mes enfans ?

FRONTIN.

Oui, madame.

THALIE.

Et comment
Ai-je pu mettre au jour ces petites canailles ?

FRONTIN.

Muse, c'est toujours en dormant.
Ce sont les Proverbes.

THALIE.

Je tremble
Que ce ne soit de sots enfans.

FRONTIN.

Tant mieux.
Leur succès est plus sûr.

THALIE.

Aucun ne me ressemble.
Tandis qu'on m'a fermé les yeux,
J'ai beaucoup travaillé.

FRONTIN.

Vous avez eu, madame,
Un sommeil bien laborieux.
Vos attraits ont embrasé l'âme
Du grand, du beau Sancho-Pença,
es flammes ont été tellement exaltées,
Que de ces petits magots-là
Vous avez eu trente portées.

THALIE.

Sur le champ il faut les chasser.

FRONTIN.

Non, non, ne renvoyons personne.
La bigarrure est toujours bonne ;
Il suffit de vous décrasser.
(On entend une allemande ou un tambourin.)

THALIE.

sons gais et brillans annoncent Terpsicore.

Scène.

TERPSICORE.

st moi-même ; je suis bien éveillée encore,
Sachant que vous l'étiez aussi,
favoris et moi venons exprès ici.
Pour rendre la cure certaine,
eux à votre sang donner le coup de fouet ;
ıs danserez, mes sœurs, vous prendrez cette peine,
Il n'est pas jusqu'à Melpomène
: je veux qui figure en un beau menuet.

M. D'AUBERVAL.

Pourquoi pas dans une allemande ?

TERPSICORE
(voulant prendre la main de Melpomène).

Eh! oui, sans doute, il faut qu'elle se rende.

MELPOMÈNE.

Vous manquez de respect à votre auguste sœur.

TERPSICORE.

De votre gravité je vous laisse l'honneur.

M. D'AUBERVAL.

Votre objet, à ce que je pense,
A pour principe seul votre reconnaissance.

THALIE.

Sans doute.

M. D'AUBERVAL.

Eh bien! il faut nous unir tous.
Plus on offre d'encens et plus l'hommage est doux.
Pour que les fêtes soient picquantes et légères,
Point d'envie entre nous, point de malignité.
Variété, variété.
Les neuf Muses sont sœurs et les Talens sont frères.
Dans leur douce fraternité,
Le plaisir est produit par les effets contraires.

L'AMOUR.

Sans doute aux grands succès s'ils veulent parvenir,
Les Talens par la main doivent tous se tenir.

TERPSICORE.

Et de la danse noble et de la danse vive,
Les caractères différens
Sortent mieux par l'alternative.
La diversité fait l'égalité des rangs;
Loin que le tems ait mordu sur mes charmes,
Mon règne s'est plus étendu.
Sur leur délabrement j'ai vu mes sœurs en larmes;
Moi seule, je n'ai rien perdu.
Cette gloire pourtant ne deviendra la mienne,
Que lorsque j'aurai plû par des jeux variés
A la divinité qui rend heureux Lucienne;
C'est là que les beaux arts sont domiciliés.

L'AMOUR.

Je veux la haranguer, je sais parler à l'âme.
Concierge du château, je m'adresse à Madame.

Air : *Monseigneur vous ne voyez rien.*

Dès qu'on prononce votre nom
Les Talens reprenent naissance,
Le sentiment sert d'Apollon,
Le vôtre en est la récompense.
Sans altérer la vérité,
Quand on veut flatter la beauté,
Le mot favori,
Le mot du guet est du Barry.

THALIE.

Air : *Il faut quand on aime une fois.*

L'amitié voit d'un œil bien doux
Les bons cœurs autour d'elle,
Afin de les rassembler tous,
Et pour picquer leur zèle,
Elle a fixé le rendez-vous
Où brille leur modèle.

FRONTIN.

Le zèle nous inspire et sans nous préparer,
En chœur, on peut la célébrer.

THALIE.

(Alternativement avec les chœurs.)

Air : *Suivons l'amour, c'est lui qui nous mène.*

Cette beauté nous a fait renaître,
Tous les Talents deviennent son bien.
Pour l'amuser, nous devons paraître,
Notre triomphe est aujourd'hui le sien.
Chantons, chantons l'astre tutélaire
Qui nous a tous tirés du sommeil.
Si nous n'avions l'espoir de lui plaire,
Sentirions-nous le charme du réveil!

BEAU TEMPS.

Tout s'anime dans la nature
Lorsque l'astre du jour vient embellir les cieux,
Ainsi nous jouissons d'un bonheur qui s'épure
Quand vous vous offrez à nos yeux.

PREMIER MASQUE.

Mon ami, vous avez là un baromètre d'un grand prix. Il n'y a plus que l'article du très sec.

TRÈS SEC.

La sécheresse est pour une âme aride,
Je n'éprouve point ses rigueurs ;
En tout temps la douceur d'une amitié solide
Par moi fait éclorre des fleurs.

PREMIER MASQUE.

Cette dame connaît trop le sentiment pour ne pas l'inspirer.

M. DE L'ARRIVÉE (masqué).

Mon ami, je crois que c'est pour elle qu'on a fait les paroles que je chante souvent avec mes compagnes et que je vais répéter :

Air : *Quelle douce aurore se lève pour nous.*

Quelle est cette belle
Qui charme nos yeux ;
Une fleur nouvelle,
Embellit ces lieux.
Le chœur répète :
Quelle est cette belle, etc.

M. DE L'ARRIVÉE.

A ses attraits, on la croit immortelle ;
L'amour lui sourit et l'appelle.
Son abord bienfaisant annonce le bonheur,
Tout s'anime autour d'elle ;
Sa beauté naturelle
Nous peint aussi son cœur.
(Le chœur répète.)

Son cœur serein ressemble à sa figure,
Son baromètre est toujours au beau temps.

SECOND MASQUE.

C'est une devise incontestable. Voyons l'article tempeste, il doit être intéressant.

TEMPESTE.

C'est la Déesse tutélaire
Des gens qui sont en pleine mer ;
Quand son (amitié ?) les éclaire
Il n'est point d'orages dans l'air.

PREMIER MASQUE.

Je crois en effet que les tempestes ne sont pas de son département.

SECOND MASQUE.

Je sais bien qu'elles font le beau temps ; sachons comme il se tire — de la pluye ?

PLUYE OU VENT.

Sa voix est bienfaisante et n'appelle les pluyes
Que pour rendre les champs fertiles et meilleurs ;
Elle commande aux vents de chasser les vapeurs
Qui souvent à la Cour causent des maladies.

PREMIER MASQUE.

C'est bien fait : je crois la Cour peu sujette aux épidémies.

L'article du variable doit être piquant : c'est la pierre de touche.

VARIABLE.

Tout dans le monde est variable,
Les saisons et les jours, les modes et les goûts.
S'il est dans l'univers quelque chose de stable,
C'est un cœur qui jamais ne peut changer pour vous.

SECOND MASQUE.

C'est un fait très avéré.

Beau temps, te voilà dans ton pays.

BEAU TEMPS.

Tout s'anime dans la nature
Lorsque l'astre du jour vient embellir les cieux,
Ainsi nous jouissons d'un bonheur qui s'épure
Quand vous vous offrez à nos yeux.

PREMIER MASQUE.

Mon ami, vous avez là un baromètre d'un grand prix. Il n'y a plus que l'article du très sec.

TRÈS SEC.

La sécheresse est pour une âme aride,
Je n'éprouve point ses rigueurs ;
En tout temps la douceur d'une amitié solide
Par moi fait éclorre des fleurs.

PREMIER MASQUE.

Cette dame connaît trop le sentiment pour ne pas l'inspirer.

M. DE L'ARRIVÉE (masqué).

Mon ami, je crois que c'est pour elle qu'on a fait les paroles que je chante souvent avec mes compagnes et que je vais répéter :

Air : *Quelle douce aurore se lève pour nous.*

Quelle est cette belle
Qui charme nos yeux ;
Une fleur nouvelle,
Embellit ces lieux.

Le chœur répète :

Quelle est cette belle, etc.

M. DE L'ARRIVÉE.

A ses attraits, on la croit immortelle ;
L'amour lui sourit et l'appelle.
Son abord bienfaisant annonce le bonheur,
Tout s'anime autour d'elle ;
Sa beauté naturelle
Nous peint aussi son cœur.

(Le chœur répète.)

M. DE L'ARRIVÉE.

Nous ne cherchons point d'autre gloire
Que le plaisir de bien l'aimer.
amour dans ces regards qui savent tout charmer
Est sûr de la victoire.
Ah ! qu'il est doux de bien l'aimer !
Nous ne cherchons point d'autre gloire.

ıtend du bruit et l'on voit une troupe de mariniers et de paysans qui en entrant.)

Vivat ! vivat ! nous revoyons Versailles.

UN MASQUE.

ha ! ce sont les mariniers de Saint-Cloud et les habi-lu Raincy qui ont accompagné leurs princes.

M. DE L'ARRIVÉE.

Air : *La Prise de Mahon.*

Deux astres favorables,
Aux mariniers toujours secourables
Dans les temps redoutables,
Sont dans ce beau séjour
De retour, de retour, de retour.

On les avait perdus,
L'étoile de Vénus
Qui n'aime pas la guerre
A su calmer le Dieu du tonnerre,
Et par bonheur la terre
Revoit ces astres-là,
Les voilà, les voilà, les voilà.

De tous nos bons vieillards
Ils charment les regards.
Nous les voyons encore,
Notre couchant vaudra notre aurore,
Nous les voyons encore
Ces deux beaux astres-là,
Les voilà, les voilà, les voilà.

Le plus petit enfant
Dit à bonne maman :
Monte-moi sur ma chaise,
Je les verrai bien plus à mon aise
Ceux qui vus sont fort aise.
Où sont-ils, mon papa?
Les voilà, les voilà, les voilà.

Tout comble nos désirs,
Nous n'avons que plaisirs,
Les vents et les tempestes
Ne pourront plus gronder sur nos testes,
Tous nos jours sont des festes
Depuis ce jour là,
Les voilà, les voilà, les voilà.

PIÈCE N° IX.

noment de mettre sous presse, nous avons voulu le registre des actes mortuaires, bien nous en a ious avons retrouvé l'acte suivant :

MARIE-LOUISE-ANTOINETTE PANNETON.

mil sept cent soixante-quatorze, le huit maï, Marie-Antoinette Panneton, fille de Nicolas Panneton, vi-t de Marie-Jeanne Soubrillard, son épouse, décédée âgée de seize ans et demi, a été inhumée par nous, ;né, prêtre de la mission, faisant les fonctions cu-en présence de son père et de Jacques Panneton, son qui ont signé avec nous.

N. PANNETON, J. PANNETON, GRUIER, *prêtre*.

, folio 29.

acte ne détruit pas nos observations précédentes. .e prouve que la jeune Panneton soit morte de la ɔ.

ɔère est un *vitrier*, ce serait donc un nouveau d'état à ajouter à tous les précédents, et alors ɜnt n'aurait-il pas été connu, signalé plus tôt.

n il ne s'agit pas d'une enfant, mais bien d'une personne de seize ans et demi.

PIÈCE N° X.

ÉTAT DES TABLEAUX, STATUES, PIÈCES D'ORNEMENT, INSTRUMENS DE MUSIQUE, MEUBLES ET AUTRES EFFETS APPARTENANT A MADAME LA COMTESSE DU BARRY,

Remis par M. Demontvallier, son intendant, au sieur Colet, valet-de-chambre de cette dame,
Depuis le 13 mai 1774 jusques et y compris le 23 juin suivant, pour être transportés à Ruel, au Pont-aux-Dames et à Luciennes, savoir :

PEINTURE.

Van Ostade. — Une famille de Flamands dans l'intérieur de leur maison.

Tesnieres. — Une Guinguette flamande.

Claude Palimbourg. — Une femme nue.

NOTA. — Ce tableau est couvert d'un rideau de tafetas verd.

Greuze. — Portrait de madame la Comtesse, bordure ovale.
— La Cruche cassée.
— La prière à l'Amour, diminutif de l'original du même peintre.
— Un enfant en chemise tenant un épagneul noir.
— Un petit garçon habillé tenant aussi un chien.
— Une tête de Circassien.

Jacob Xavery. — Des fleurs dans un vase imitant le bas-relief.

Mignon. — Un tableau de fleurs et fruits.

Drouais. — Portrait de madame la Comtesse peinte en Flore.
— Portrait de la Reine.
— Un enfant tenant un chat.
— Un autre tenant un chien.

)rouais. — Un autre tenant des fleurs.
— Le petit Rodolphe tenant un fruit.
.... Fleurs peintes en pastel, sous verre.
.... Esquisse d'une allégorie sur le vaisseau *le Dubarry*.

GRAVURE.

.... Portrait de Mlle Reaucour, sous verre.

ÉTOFFE.

asalle. — Médaillon du roi Louis XV, en étoffe de Lion brochée, imitant le bas-relief, entouré de fleurs nuées.

SCULPTURE.

.... Deux figures de marbre blanc fesant pendant.
.... Une Vénus, même marbre.

BRONZE.

.emoine. — Buste du feu Roi, monté sur un socle de bois noirci.

PORCELAINE DE SÈVRES.

.emoine. — Buste de madame la Comtesse du Barry.

Pièces d'ornemens et meubles précieux.

ne comode très riche en porcelaine de Sèvres peinte d'après Vateaux, garnie en bronze doré, le dessus de marbre blanc.

ne autre comode de vieux lac, enrichie de bronze, avec même dessus.

ne table en mosaïque de pierres fines, représentant des païsages et animaux, garnie en bronze doré.

n secrétaire en bois de rose, garni de médaillons de fleurs en porcelaine de Sèvres et de bronze doré.

n gueridon en forme de corbeille, le fond de même porcelaine et les garnitures de bronze doré.

n paravant de vieux lac.

n vase de porcelaine de Sèvres, bleu turc, enrichi de bronze doré, renfermant une girandole à 3 branches aussi de bronze doré, et à ressort.

NOTA. — Le pareil vase est à Luciennes chés Mme Rodolphe.

Une petite pendule en forme de v adran tourna
montée en bronze doré.

Un déjeuner de porcelaine de Sèvres, composé de sept pièc
savoir : deux tasses, un sucrier, un pot-au-lait, u
theyère et un plateau, le tout renfermé dans un étuit
maro rouge aux armes de madame la Comtesse.

Une table bois de rose marquetée, garnie de bronze dor
dans est avé un trictrac, dames et dés d'yvo
l c c c e maroquin et de corne.

I k forı ueridon, de bois des Inde
ga en arg t.

Une table quarrée avec un ir, même bois et garniture.

Deux poules, un œuf et un plateau en vieux lac, monté s
un socle de bois doré.

Un écritoire composé d'encrier, poudrière, boîte à épon
et plateau pareil en vieux lac.

Un coffret aussi de vieux lac.

Un baromètre avec termomètre, par Passement, dont tou
la cage est de bronze doré, garni de médaillons de po
celaine de Sèvres.

Un autre en bois doré avec ornemens d'architecture, d'apr
le sistème de M. de Réaumur.

Differentes pièces d'yvoir tourné à jour, avec leurs plateau
de bois doré et cages de verre.

Instrumens de musique.

Un clavecin à grand ravalement, dont le bois est peint e
verd et or.

Un grand forte piano en bois de rose enrichi de bronze doré

Un autre moins grand, en bois peint couleur de citron.

Meubles divers.

Ceux provenant des apartemens de madame la Comtesse.

Un bois de lit à quatre colonnes, fond sanglé, avec impé
rial en forme de couronement, le tout richement sculpt
les dossiers garnis en dauphine fond blanc avec bouqu
de roses, tous les bois dorés.

ıe courtepointe de même étoffe.
ıatre parties de rideaux pareils.
ıuze chaises, bois dorés et sculptés, même étoffe.
ıux bergères, bois dorés et sculptés, même étoffe.
ı fauteuil de toilette, bois dorés et sculptés, même étoffe.
ı tabouret, bois dorés et sculptés, même étoffe.
ı marchepié, couvert de lampas blanc.
ı lit à trois dossiers, sculpté et peint en blanc, garni en moire verte et blanche, avec cordons et glans de soïe assortis.
ıe courtepointe, même étoffe.
ıux rideaux d'alcove, même étoffe.
ıe tenture, même étoffe.
ıatre parties de rideaux de croisées, même étoffe.
x chaises, bois pareil au lit, même étoffe.
ıatre fauteuils, même bois, même étoffe.
ıuze fauteuils, dont les bois richement sculptés et dorés, sont garnis de satin blanc encadré de verd et brodés en soïe.
ı grand canapé, même bois et étoffe.
ı écran pareil.
ıe chaise en bois, de Tourneur, garnie de damas verd.
x-neuf chaises à la reine, couvertes en dauphine, à médaillons fond bleu, les bois sculptés et dorés.
ux canapés, même bois et étoffe.
ı écran, même bois et étoffe.
canapé de lampas verd et blanc, le bois sculpté et doré, avec ses carreaux.
: cabriolets, même bois et étoffe.
écran, même bois et étoffe.
ente-une chaises de damas verd, les bois dorés.
atre parties de rideaux de même damas.
ıit parties de portières, pareille étoffe.
ı lit de bain complet en bazin des Indes, garni de mousseline, son chassis et ses tringles.
ıatre banquetes en pane cramoisie.



Deux tabourets, même étoffe.
Un grand fauteuil, même étoffe.
Trois consoles à dessus de marbre blanc, les bois richement sculptés et dorés.
Une athénienne de bois sculpté et doré, avec garniture et réchaux à esprit de vin en cuivre bronzé en dehors et argenté dedans.
Une cage de cuivre doré garnie en fleurs de porcelaine.
Une commode en bois de rose avec dessus de marbre commun.
Deux encoignures à jour en marqueterie, garnies de bronze doré.
Deux encoignures, l'une en palissandre, l'autre en bois peint fermant à clef.
Une table à écrire en bois de rose, marquetée, garnie en bronze doré.
Un paravent de bois de rose de trois piés de haut, garni en papier de la Chine.
Un bidet de marqueterie, avec la boîte à éponge d'argent, duquel bidet la cuvette aussi d'argent était déjà chés le sieur Colet.
Un feu de fer poli, orné de lions de bronze doré.
Une chaise percée en marqueterie, garnie de cuivre doré, avec un seau de faïance.
Une table à jouer en bois de rose, couverte de velours bleu.
Une autre de vingt-un à cinq pans, même bois, le velours verd.
Une autre de tri, même bois et velours.
Quatre de piquet, comme dessus.
Une autre longue en noïer, couverte de drap verd, avec un jeu de bois de rose.
Un tapis de moquette, qui était dans la chambre à coucher.
Dix-sept rideaux moïens de taffetas blanc.
Un tapis de comode en taffetas verd.
Un couvrepié de taffetas blanc piqué.
Deux manequins ou corbeilles plates, couvertes en taffetas verd.

Vingt-deux chaises de canne peintes en gris.
Une niche à chien en canne, peinte en gris, avec careau de camelot jaune.
Une table de toilette en chesne et hètre avec quatre rouletes.
Un grand panier rempli de livres.
Une caisse de sapin contenant deux coffres de toilette et des odeurs.
Six caisses petites, remplies de fleurs artificieles.
Un paquet envelopé de toile cirée, contenant des corbeilles couvertes en taffetas.

Meubles qui servaient aux gens de madame la Comtesse et autres.

Tant ceux logés au château que dans la ville.

Trois lits complets d'indienne.
Un pavillon de fleurets cramoisi et blanc.
Un pavillon de siamoise bleue.
Deux autres de damas de Caux.
Un baldaquin de siamoise.
Deux autres avec rideaux bleu et blanc.
Trois bergères d'indienne avec leurs couvertures de toile.
Huits rideaux de croisées en toile de coton blanche encadrés de la même indienne que les lits ci-dessus.
Neuf rideaux de toile de coton blanche.
Douze parties de rideaux de toile de coton blanche.
Une porte batante couverte en toile de coton jaune et bleue.
Un métier à faire de la tapisserie.
Quatre toilettes en bois de noïer, l'une sans glace et les autres dégarnies de la plùpart de leurs ustenciles.
Une comode en noïer.
Un grand miroir de toilette.
Un bidet avec sa cuvette garni en maroquin rouge.
Une chaise percée en noïer avec sa cuvette.
Une autre sans garniture et vieille.
Une autre en bon état et sans garniture.
Une petite table à écrire en bois d'hètre.

Couchers.

Matelas. — Deux de cinq piés, couverts en futaine.
— Deux de quatre piés et demi, couverts en futaine.
— Deux de trois piés et demi.
— Vingt-sept de trois piés.

Somiers. — Un de cinq piés.
— Un de quatre piés et demi.
— Six de trois piés.

Lits-de-plume. — Un de quatre piés.
— Sept de trois piés.

Paillasses. — Deux toiles de paillasses.

Traversins. — Quatre couverts en futaine, en plume.
— Treize en coutil et plume de trois piés.
— Un autre rempli de crin.
— Un autre en paille.

Couvertures. — Vingt-quatre de différentes grandeurs et qualités.

Bois de lit. — Une couchette à colonnes avec fond sanglé.
— Une autre à la polonaise, même fond, sur courbes, etc.
— Deux couchettes à deux dossiers, fonds sanglé.
— Trois couchettes ordinaires.
— Sept lits de sangle.

Je reconnais que les effets contenus au présent état appartenans à madame la comtesse du Barry m'ont été remis par M. Demontvallier, son intendant, à Luciennes, le 30 juillet 1774.

Colet.

PIÈCE N° XI.

BORDEREAU ABRÉGÉ
DES DÉPENSES FAITES POUR MADAME LA COMTESSE DUBARRY
PAR LE SIEUR DEMONTVALLIER, SON INTENDANT
PENDANT LES SIX PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 1774.

Article 1. — *Loïers et dépenses relatives.*

			liv. s. d.
A Versailles :			
l'hôtel de Luynes, pendant les 6 premiers mois 1774, à raison de 3,300 livres.	1,650 16 »	2,780 » »	
chambres particulières pour les gens qui n'ont pu être logés dans l'hôtel	1,130 16 »		
A Marly :			
urie et chambres pendant six petits voïages		169 10 »	6,345 18 6
A Paris :			
tit appartement tenu par l'Intendant à Paris (9 derniers mois 1772, années 1773, etc., six premiers mois 1774), à 350 livres par an.		787 10 »	
Ouvriers :			
x menuisiers, serruriers, vitriers .		1,728 2 6	
Vintièmes :			
pavillon de l'avenue de Paris, pour 1773 et 1774.		880 » »	

A reporter 6,345 18 6

Report. 6,345 18

Art. 2. — *Honoraires, Apointemens et Gages.*

Apointemens qui restaient dus sur 1773		1,650 » »	33,237 »
Six premiers mois 1774.			
Affaires	3,600	31,587 » »	
Santé	3,500		
Belles-lettres	1,200		
Musique	2,444		
Chambre, garderobe, toilette et linge	2,360		
Bouche. { Cuisine . . 3,525 / Office . . . . 1,275 / Cave . . . . 570 }	5,370		
Ecurie	4,359		
Gens de livrée	4,434		
Ceux résidens à Luciennes. { compris la buanderie }	5,520		

Art. 3. — *Habillement des gens de livrée et autres.*

Au sieur Carlier, tailleur, pour fournitures des 3 derniers mois 1772 et l'année entière 1773	7,202 3 10	18,466 10 3	20,222 17
Pour les 6 premiers mois 1774	11,264 6 5		
Au sieur François, autre tailleur, pour entretien des habits pendant les six premiers mois 1774		765 14 10	
Au sieur Lecoq, peaussier, pour culottes et gans		155 » »	
Au sieur Masse, chapelier		835 12 »	

Art. 4 — *Bouche.*

Cuisine pendant les 5 premiers mois.			63,694 4 3	94,911 4
Office	—	—	— 20,909 11 6	
Cave	—	—	— 10,307 9 »	

Art. 5. — *Chaufage.*

Bois pour Versailles et Luciennes 1,756 15

A reporter. . . . 156,473 15

Report. 156,473 15 4

. — *Garderobe, Toilette, Chambre, Antichambre, etc.*

. . . .	5,320 1 6	15,978 17 »
. . . .	1,081 » 6	
. . . .	8,352 19 »	
re	839 6 »	
l'hôtel et du pavillon de l'a- : Paris	385 10 »	

Art. 7. — *Linge.*

Du sr Bouvier		782 17	8,745 4	8,794 8 »
Du sr Potée	2,455 13 / 5,506 14	7,962 7		
nchissage de partie desdites			49 4	

Art. 8. — *Buanderie.*

)emahault aïant l'inspection des lessives at de savon, soude, cendre, ...	3,073 19 6	4,085 5 6
i par le sieur Labbé	693 » »	
'.	28 » »	
, bourelier et charons, pour . de la voiture servant au : du linge	290 6 »	

Art. 9. — *Ecurie.*

evaux par Delorme, piqueur.	2,686 12 9	23,237 1 9
our 5 mois	9,914 12 »	
e routes par le piqueur. . .	2,947 14 »	
oin des chevaux, y compris	1,380 » »	
ies voitures	4,651 18 »	
lumière et menues dépenses	1,656 15 »	

r. 10. — *Voïages, Courses, etc.*

esfontaines, secrétaire, pour frais de	360 » »	1,858 11 »
personnes, pour diverses our le service de madame sse	1,498 11 »	

A reporter. . . . 210,427 18 7

Report.				210,427 11
ART. 11. — ***Traitement des malades et frais funéraires.***				
Traitement { Apoticaire 5 prem. mois.	1,086	6	»	2,277 13
Traitement { Bandagiste —	48	»	»	
Traitement { Garde-malade —	1,103	»	»	
Frais funéraires du nommé Crignon, manœuvre	40	7	»	
ART. 12. — ***Meubles.***				
Au sieur Labrière, tapissier.	1,070	18	»	2,379 5
Au sieur Colet, valet de chambre, tapissier de madame la Comtesse, pour menues fournitures et journées . .	1,095	»	»	
Au tourneur et au machiniste	213	7	»	
ART. 13. — ***Pavillon de l'avenue de Paris et dépendances.***				
Au nommé Pernet, frotteur.	91	4	»	6,384 15
Au nommé Tricot, jardinier, pour entretien et fleurs	1,553	8	»	
Aux treillageurs, peintre, menuisier, serrurier, etc.	4,740	3	4	
ART. 14. — ***Construction d'un hôtel avenue de Paris.***				
Au sieur Vallée, paveur.	1,630	18	10	2,976 13
Au sieur Jarrier, inspecteur du bâtiment, pour solde des fouilles et déblaïement de terre faits par économie sous sa conduite	647	14	7	
Au même, pour apointemens et frais de bureau . . . . 518 » » ; Au nommé Plisson, suisse, chargé de la garde dudit bâtiment, pour ses gages des 5 premiers mois . . 180 » »	698	»	»	
A reporter . . .				224,446 5

Report.			224,446 5 4
;. — *Pavillon de Luciennes et dépendances.*			
Aquisition de Terrein.			
une portion de terre destinée à faire des			
es	3,829 3 6		
:iergerie :			
s faites par le sieur Guerin,			
ant concierge :			
ii rendu à la paroisse de Lu-			
:s . . . . 354 4 »			
·tien des bâtimens :			
ouvriers, compris			
ues articles con-			
it l'année précé-			
. . . . 5,726 9 8	11,631 1 11		22,841 4 3
truction et répa-			
ions :			
ement d'un che-			
t d'un étendoir, y			
ris quelques répa-			
is et déblaïemens			
re 5,550 8 3			
:cour :			
s et denrées pour les ani-			
. . . . 2,344 13 »	2,491 18 »		
dépenses par la			
e Demahault . . . . 147 5 »			
ins :			
n par Huby, jardinier, pen-			
; mois. 4,401 8 6	4,889 » 10		
intres, taupier et			
· de filets 487 12 4			

RT. 16. — *Dépenses extraordinaires.*		
lifférentes personnes, étrennes, pourboires,		
tres menues dépenses	3,413 16 8	4,063 19 8
e procédures dans l'affaire		
e les sieurs Feuillet et Metivier,		
teurs	650 3 »	
A reporter . . .		251,351 9 3

Report.			251,351 9
[illegible] — *Frais de bureau, de caisse, etc.*			
[illegible] ports de [illegible]		835 10 »	
[illegible] ports d'ar-[illegible]		653 19 6	4,321 2
[illegible] :			
App[illegible] .	2,353 13		
[illegible]	577 »	2,831 13 »	
[illegible] — *[illegible] conservés. Pensions, etc.*			
[illegible] à diverses pers[illegible].		1,300 » »	1,738 »
[illegible] annuelles		438 » »	
Total général. . . .			257,410 11

[illegible] le présent bordereau.

A Luciennes, le 15 juillet 1774.

DEMONTVALLIER.

PIECE N° XII.

LETTRE DE DESFONTAINES A LA COMTESSE DU BARRY.

Madame la Comtesse,

J'ai eu l'honneur de vous écrire deux lettres, et Monsieur ut bien se charger de cette troisième. J'ai été rendre mes voirs à madame votre mère que j'ai trouvée bien triste et i vous prie de lui donner de vos nouvelles le plus souvent 'il vous sera possible. Elle désire très vivement aller à nt-aux-Dames, et m'a dit qu'elle vous en parleroit dans lettre qu'elle doit m'envoyer aujourd'hui pour vous.

'ai passé une heure avec M. de Laborde, dont les chans n'ont pas diminué l'attachement qu'il vous a voué. Il bien assuré qu'il vous en donneroit des preuves aussitôt il seroit dans la position de le faire, et je crois qu'il y ssira, d'après ce qu'il m'a dit. Les bruits que l'on avoit andus sur son compte sont absolument faux et ses enne-, accoutumés à persécuter l'honnêteté, ne les ont accrés que pour chercher à lui faire tort ; il prie Madame de loir bien ne garder que pour elle les lettres qu'il a eu nneur de lui adresser.

lon paquet en renferme une que le Berten m'a engagé de s faire parvenir, il me paroît fort pressé. Et d'après les res de Madame, je verrai ses mémoirre avec M. D'Auteuil. lame Desbrosses m'a prié, de son côté, de vous dire deux s en sa faveur et a remis un double de sa note.

odolphe et sa femme s'établissent à Lucienne et Madame t être sure de trouver en eux le dévouement le plus en- et le plus respectueux. Aussitôt que Madame aura dé- avec M. Dauteuil sur notre séjour à Reuel, j'irai à Lune prendre un état des livres qui dépériront si on les

laisse enfermés comme ils le sont, et je les déposserai dans l'endroit que vous aurés la bonté de mindiquer. Jy en regoindrai deux ou trois cents volumes que M. le vicomte a chez lui; après cela jattenderai les nouveaux ordres de Madame sur les objets dont elle voudra me charger, jirai où sa volonté mappellera et je me trouverai fort heureux partout où je pourrai lui être util. Si Madame a quelque chose à me faire dire, pour le moment je la prie d'en charger M. Dauteuil, dont je prendrai les avis sur toutes les choses qui conceineront votre service. Jai assez travaillier dans tous les genres pour embrasser celui qui pourra vous convenir et l'envie que j'ai de vous être utile me rendra capable de tout.

J'ai l'honneur dêtre avec le plus profond respect,
Madame la Comtesse,
Votre très humble et très obéissant serviteur,

DESFONTAINES.

Le 20 may 1774.

PIÈCE N° XIII.

CONVENTIONS. — L'ABBESSE ET LES RELIGIEUSES DU PONT-AUX-DAMES ET MARIE-ANNE MICHAULT.

22 janvier 1773.

Par devant nous, Me Florent-Jacques Le Pot d'Auteuil, avocat au Parlement, conseiller du Roy et notaire au Châtelet de Paris, étant ce jour à l'abbaye royale de Pont-aux-Dames où nous nous sommes exprès transporté :

Sont comparues :

Dame Gabrielle de la Roche de Fontenille, abbesse de

abbaye royale de Notre-Dame du Pont-aux-Dames, ordre e Cîteaux, au diocèse de Meaux-en-Brie,

Sœur Thérèse-Esprit, prieure,
Rose-Emilie de Lossiendière, dépositaire,
Angélique-Françoise Garnier, sous-prieure,
Louise-Clotilde Descourtil,
Catherine Jouvenon,
Louise Gentil,
Marie-Elisabeth Bruneteau,
Catherine Tresneuf,
Marie-Anne de Brossin,
Henriette-Catherine de Courcelles,
Adélaïde Chouart des Brosses,
Marguerite-Pétronille Chouart de Cornillon,
Louise du Bois de Villarceaux,
Madeleine Pironneau,
Marie-Françoise Emangard,
Anne Pepin,
Joséphine-Charlotte de la Roche-Fontenille,
Marie-Geneviève Amelot,
Marg.-Josep.-Ad. Prevost,
Joseph.-Vict. Chaillaud,
Et Rose Fournier de la Burges,
Toutes religieuses professes dudit couvent.

PIÈCE N° XIV.

NTERROGATOIRE SUR LES FAITS ET ARTICLES, SUBI PAR L'ÉPOUSE DU SIEUR RANÇON.

Interrogatoire fait par nous, Claude-Louis Bellanger, vocat au Parlement, conseiller du Roy, commissaire enquêeur, examinateur au Châtelet de Paris.

A la requête de François Labitte, marchand tapissier à aris, y demeurant, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch.

Contre et suby par la demoiselle Anne Bécu, dite Cantiny, eppouse du sieur Nicolas Rançon de Monrabe, cy-devant garde-magasin de l'Isle de Corse, présentement bourgeois de Paris.

Sur les faits et articles pertinents signifiés à la requête du sieur Labitte, par exploit de Louis Poisson, huissier à verge audit Châtelet, en datte du deux mars mil sept cent soixante-quinze, etc.

Auquel interrogatoire nous avons procédé de la manière et ainsy qu'il suit :

Du vendredi 3 mars 1775, huit heures du matin.

Premièrement, après serment de dire vérité sur lesdits faits et enquise de ses noms, surnoms, âge, qualité et demeure ?

A dit se nommer demoiselle Anne Bécu, dite Cantigny, âgée d'environ 62 ans, épouse du sieur Nicolas Rançon de Monrave, cy-devant garde-magasin en l'Isle de Corse, présentement bourgeois de Paris, y demeurant, rue Saint-Sébastien, au Pont-aux-Choux, paroisse Sainte-Margueritte.

Interrogée si elle connoît le nommé Labitte, marchand tapissier à Paris, depuis quel temps, en quel endroit et à quel occasion l'a connu ?

A répondu il y a environ douze à treize ans, elle a connu le nommé Labitte comme fournissant des meubles à M. le comte du Barry, demeurant pour lors, rue Neuve-Saint-Eustache.

Interrogée s'il n'est pas vrai que le sieur Labitte lui a fait ainsy qu'à son mary différentes fournitures de meubles, et notamment ceux qui garnissent la majeure partie des lieux qu'ils occupent ?

A dit que oui, que tout ce qui a été fourni par Labitte a été payé.

Interrogée si ces fournitures n'ont pas été faites sur sa simple commande, le tout à la connaissance de son mari ?

A dit que oui, que cela étoit à la connoissance de son mary et de la demoiselle, sa fille.

Interrogée si toutes les fournitures ont été payées et ac-
uittées ?

A dit que oui, qu'elles ont été payées par le comte du
Barry et la demoiselle, sa fille.

Interrogée si dans le courant du mois de septembre 1770,
lle a mandé chez elle le sieur Labitte?

A dit que oui et qu'elle a fait mander le sieur Labitte
our lui parler à son parloir, au sujet des meubles à fournir
u curé de Brieux et son neveu pour s'arranger au sujet
'une chambre de la valeur de deux cents et tant de livres,
utant qu'elle peut se ressouvenir.

Elle explique que le curé demeurait alors à Lunéville,
u'il est venu à Paris pour prendre possession de la cure de
riancelles où il est décédé ; qu'après sa mort, le sieur Pierre
écu dit Cantigny, son frère et Anne Bécu dite Cantigny,
pouse du sieur Graget, fourrier de la maison de M. le
omte d'Artois, demeurant à Versailles, se sont emparés
esdits meubles et effets.

Elle déclare qu'elle ne veut pas payer ces meubles.

Interrogée d'office si Labitte n'a pas sollicité d'elle son
aiement et si elle ne lui a pas donné différentes remises ?

A répondu qu'un jour rencontrant Labitte dans le cabinet
e madame du Barry, il lui dit : La fourniture est faitte,
ui est-ce qui paiera? elle lui fit réponse de s'adresser à ses
arents.

Interrogée si M. et madame du Barry n'ont pas engagé le
omparant de terminer cette affaire ?

A dit que non.

Interrogée si, dans l'intention qu'elle avoit de payer cette
ourniture, elle a défendu au sieur Labitte d'en porter le
étail sur le mémoire de madame du Barry?

A répondu qu'elle n'a fait aucune deffense à Labitte,
u'elle croyoit que le curé les auroit payés.

Lecture faite...

A signé :

ANNE BÉCU. BOULLANGER.

INTERROGATOIRE DE RANÇON DE MONTRABE.

3 mars.

A dit se nommer Nicolas Rançon de Montrabe, âgé de 52 ans, cy-devant garde magasin de l'Isle *d'Ecorces* (sic), et pour lors, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Sébastien, paroisse Sainte-Margueritte.

A répondu que :

Il y a environ trois ans qu'il connoît le sieur Labitte en qualité de marchand tapissier ; qu'il l'a connu à l'occasion de fournitures de meubles à lui faites, par le ministère de son épouse, à Frenay.

S'il a à se plaindre de Labitte?

A répondu qu'il n'a d'autre plainte à faire contre lui, si ce n'est la demande des meubles fournis à M. le curé de Bilancelle, proche Chartres, neveu de la dame son épouse.

Interrogé d'office si, lors de cette fourniture, Labitte n'a pas fait différentes fournitures, tant à M. le comte du Barry, madame du Barry et autres de la famille?

A répondu qu'il leur faisoit différentes fournitures dans le même temps, ainsi qu'à son épouse, ayant même fourni, quelque temps après, la garniture d'une cheminée à Fresnay.

GRAGET, beau frère du curé.
Nicolas RANÇON DE MONTRABE.
BOULLANGER.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES, SUBI PAR M. RANÇON ET MADAME RANÇON.

19 septembre 1775.

A la requête d'un sieur Gouffé, bourgeois de Paris,

Dit s'appeler Anne Becu, âgée de 62 ans passés (*exact*), épouse de Nicolas Rançon de Montrabe, demeurant ordinairement avec son mari, à Villiers-la-Maison-Rouge, paroisse de Longpont.

La dame de Montrabe n'étoit-elle pas au couvent de Sainte-

Elisabeth, le 3 may 1774, et n'est-elle pas partie le lendemain pour sa campagne, à Sarcelles ?

A répondu qu'elle étoit au couvent de Sainte-Elisabeth le 3 mai 1774 et qu'elle n'est partie pour sa campagne à Sarcelles, qu'après que feu S. M. Louis XV a été inhumé à Saint-Denis.

Elle ne se rappelle pas si elle doit six mois de loyers de ladite maison de campagne, qu'elle a toujours payé le loyer par chaque semestre.

Que Gouffé ne lui a jamais parlé d'argent, qu'il n'est pas dans le cas de lui en prêter.

Deux chevaux vendus par Gouffé moyennant 20 louis et deux vieux chevaux.

Gouffé réclamant 320 livres.

Gouffé prétendant avoir prêté :

400 livres pour le loyer de Sarcelles ;

200livres pour payer la vaisselle d'argent.

PIÈCE N° XV.

PERMISSION DE MARIAGE A J.-B.-N. TRANCHANT.

Ce jourd'hui, 10 octobre 1775, j'ai donné au sieur J.-B.-Nic.-Romain Tranchant, officier chez Monsieur, et chef de cuisine chez madame la comtesse du Baril, notre paroissienne depuis plus de six mois,

Et fils majeur des défunts Nicolas Tranchant et Marguerite Le Maitre, pâtissier à [illegible], [illegible] pouvoir d'aller épouser dans la paroisse de [illegible], à Paris, damoiselle Elisabeth-Thérèse La[illegible] une des femmes de chambre de la susdite comtesse.

Déclarant que [illegible] l'un et l'autre au sacrement de [illegible] en règle du côté de leurs papiers dont je [illegible].

PIÈCE N° XVI.

VENTE CONTENANT DÉPÔT D'ESPÈCES DU CHATEAU DE SAINT-VRAIN ET DÉPENDANCES.

M. SAUVAGE A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

9 avril 1775.

Pardevant Rouen et Le Pot d'Auteuil, notaires au Châtelet de Paris ;

Etant ce jour au Pont-aux-Dames où nous nous sommes exprès transportés pour la passation des présentes, fut présent Jacques Sauvage, écuyer, secrétaire du Roy, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, lequel a vendu à haute et puissante dame Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry, femme de messire Guillaume du Barry, etc.;

1° Le château de Saint-Vrain avec la chapelle, cour, avant-cour, écuries, remises et autres bâtiments quelconques étant dans l'enceinte dudit château, et en dépendant, ainsy que la maison qui sert de logement au garde de la seigneurie, petit jardin et autres dépendances de ladite maison sis à côté de l'avenue du château, contre les murs du parc, avec la portion de l'avenue en sortant dudit château jusqu'au chemin allant du Petit-Saint-Vrain à l'église du lieu, tel que le tout, etc. ;

2° Plus le parc tenant au château, avec tous les plants et arbres à fruits, plants de vignes et autres quelconques étant dans le parc. Lequel est clos et entouré de murs pour la plus grande partie, et le surplus fermé de fossés. Contenant environ 165 arpents en différente nature.

Plus, la ferme de Saint-Vrain, consistant en maison pour le fermier, grange, écurie, colombier et autres bâtiments,

jardin et autres pièces contiguës faisant partie de ladite ferme, terres, etc.

Moyennant 200,000 livres payées comptant.

Mais emprunt de pareille somme par madame du Barry d'un sieur de Beaupré.

Signé : Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry.

PIÈCE N° XVII.

9 avril 1775.

VENTE DES MEUBLES MEUBLANTS DU CHATEAU DE SAINT-VRAIN PAR LE SIEUR SAUVAGE A LA COMTESSE DU BARRY.

Le Pot d'Auteuil. — Moyennant 15,000 livres (quinze mille livres).

PIÈCE N° XVIII.

21 septembre 1775.

Pardevant nous, Florent-Jacques Le Pot d'Auteuil, écuyer, conseiller du Roy, notaire, secrétaire de la Cour du Parlement et notaire au Châtelet, à Paris, et Denis-André Rouen-Desmallet avocat au Parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris ; tous deux demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. Notre résidence ordinaire étant en ce jour à Saint-Vrain, où nous nous sommes exprès transportés pour ces présentes ;

Fut présent le sieur Jean-Baptiste Buffault, etc., lequel a par ces présentes vendu, cédé, quitté, etc., à haute et puissante dame Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry :

Une grande maison située à Villiers-sur-Orge, paroisse de

Longpont, appelée *le Pavillon* ou *la Maison-Rouge*, consistant en plusieurs bâtiments, couverture de thuilles, basse-cour, caves, écuries, remises, chapelle.

Entre la basse-cour et le principal corps de bâtiment, colombier, parterre, et derrière et à côté dudit principal corps de bâtiment, jardin, plants d'arbres en espaliers, bassins, statues de pierre, orangerie, réservoirs, jets d'eau, canal, cascades, tuyaux, grand jardin potager ; le tout clos de murs, contenant environ 35 arpents 42 perches, tenant...

Plus le jardin potager aussy entouré de murs hors du parc de l'autre côté du chemin qui va de Villiers à Longpont.

Plus les droits acquis sur une petite maison, nommée *la Maison-Blanche*, située à Villiers, composée de plusieurs bâtiments couverts en thuilles. Compris le nouveau pavillon, cour, jardin en dépendant, clos de murs, contenant en fond de terre environ un demi-arpent, occupés par le nommé Plumet qui en jouit par bail emphythéotique comme ayant été cédé par le deffunt M. le prince de Segur, moyennant une rente foncière.

Maison, cour, jardin, etc.

Plus, les terres labourables, prés, vignes dépendant de la grande maison, consistant en...

Ancien propriétaire, le marquis d'Aligre.

Cette vente moyennant cinquante-trois mille livres, dont huit mille livres pour les meubles et quarante-cinq mille livres pour les bien-fonds et rente.

Signé : Du Barry. — Buffault.

Le même jour, quittance à madame du Barry par Buffault, pour un pot-de-vin de 1,200 francs, stipulé en dehors du contrat par acte séparé.

PIÈCE N° XIX.

21 septembre 1775.

VENTE DES MEUBLES PAR M. BUFFAULT A MADAME DU BARRY.

ıte d'une grande maison située à Villiers-sur-Orge, ap- *le Pavillon de la Maison-Rouge*, jardin, parc, pièces de ı, héritages, rentes foncières, circonstances et dépen- ›s. Moyennant 50,000 livres de prix principal, 33,000 payables en une rente de 1,000 livres, et 17,000 livres ›is années, et, en outre, 22,400 livres pour les meubles. t un état du mobilier de *la Maison-Rouge* de Villiers- rge vendu avec ladite maison.

Signé : POUDRIER.

PIÈCE N° XX.

vient de recevoir, Monsieur, une lettre de M. du Tray, ıe mande qu'il lui et imposible de venir avand mer- 21 pour finir, ainsi je compte aller au Pont-aux-Dames. plus de quatre mois que je remets de semaine en se- e, mais je vous et mandé la raison qui mavay en péché er, elle subsiste toujours; je n'est point darjan, je nen ıs prie le mois passé; je vous prie de men envoyer moi et pour Maizière qui est sans le sol. Adieu, Mon- , recevez l'assurance des sentiments que je vous ai

Signé : Comtesse DU BARRY.



PIÈCE N° XXI.

MÉMOIRE DU CHEVALIER DE LANGLES

Pour se justifier d'avoir gagné au jeu 90,000 *liv. à la Ctesse du Barry, d'avoir cherché à la raccomoder avec le duc de Choiseul.*

Avoir demandé à Madame 90,000 livres que je lui avois gagné,

Avoir été amoureux et jaloux de Madame...

Avoir cherché à me raccomoder avec M. le duc de C... sont trois fausses imputations dont je dois me justifier vis-à-vis de mes amis.

J'ai vu pour la première fois madame la Comtesse à Saint-Vrain, l'acquisition de cette terre fut mon prétexte : je dois les honnètetés que j'en reçû aux liaisons que je lui dis avoir avec M. et madame la duchesse de...

Je demandai et l'on m'accorda la permission d'y faire ma cour, on me pria même d'y passer quelque tems.

Plus je connus madame la Comtesse et plus je m'intéressai à son sort ; je trouvais affreux de la voir comme condamnée à passer sa vie dans cette abominable campagne, c'étoit le plus souvent l'objet de nos conversations, sans imaginer ni l'un ni l'autre que je trouverois les moyens de l'en faire sortir.

Ses amis de Versailles l'avoient ou abandonnés *(sic)* ou n'auzoient témoigner l'intérêt qu'ils y prenoient ; sa famille étoit dans l'impuissance de lui rendre aucuns services et ne connoissoient pas un des ministres en place ; de son côté elle vivoit au jour la journée sans s'embarrasser de l'avenir. Je trouvois sa cause bonne et personne ne vouloit la plaider, je me proposai pour être son deffenseur auprès du ministre, n'ayant rien à demander pour moi, je n'en avois rien à

craindre ; ma proposition acceptée, j'allai à Pont-Chartrain, à Versailles, j'étois pressant, je devins éloquent, et finit par obtenir la permission de venir s'établir à L...

La promenade et de très petits jeux faisoient notre occupation à Saint-Vr... Le Trou-Madame[1] avoit souvent la préférence, la grande habitude où elle étoit de ce jeu lui faisoit croire qu'elle y étoit plus adroite que personne et en conséquence elle perdoit souvent ses paries.

Un jour plus malheureuse qu'à l'ordinaire et voulant doubler sa perte pour l'acquitter d'un seul coup, elle se trouve me devoir 1,500,000 livres.

Elle fut la seule à être inquiète, les spectateurs étoient aussi persuadés que moi que je continuerois à jouer jusqu'à ce qu'elle se fût acquittée, c'est ce qui arriva enfin.

Elle en fut quitte pour la peur et pour des représentations sur la facilité avec laquelle elle s'étoit livrée à perdre beaucoup plus qu'elle n'auroit pu gagner.

La grossesse d'une des femmes de Madame et les indigestions fréquentes de l'autre leur faisant manquer leurs services, je crus trouver une occasion d'en procurer une à Madame, de me faire plaisir, elle m'avoit témoigné plus d'une fois l'envie de reconnoître tout ce que j'avois fait pour elle.

Une jeune personne en qui je m'intéressois, en un mot ma bâtarde, jeune, jolie, très sage et remplie de talent, vivoit depuis six ans à Amboise, avec une femme qui la regardoit comme son amie, sans lui rendre d'autres services que celui de lui tenir compagnie, 600 livres de pension que je lui donnois suffisoient à son entretien, j'imaginois qu'un tel sujet pourroit être agréable à Madame, je le lui offris, elle l'accepta et me dit les choses les plus honnêtes, à ce

1. Trou-Madame, nom d'un certain jeu, où l'on joue avec de petites balles de plomb ou d'ivoire, qui entrent dans des trous diversement marqués qui font perdre ou gagner. (*Dict. de Trévoux.*) Le Trou-Madame est un jeu où on laisse couler des boules dans des trous ou rigoles marqués diversement pour la perte ou pour le gain. (Furetière.)



INTERROGATOIRE DE RANÇON DE MONTRABE.

3 mars.

A dit se nommer Nicolas Rançon de Montrabe, âgé de 52 ans, cy-devant garde magasin de l'Isle *d'Ecorces* (sic), et pour lors, bourgeois de Paris, y demeurant rue Saint-Sébastien, paroisse Sainte-Margueritte.

A répondu que :

Il y a environ trois ans qu'il connoît le sieur Labitte en qualité de marchand tapissier ; qu'il l'a connu à l'occasion de fournitures de meubles à lui faites, par le ministère de son épouse, à Frenay.

S'il a à se plaindre de Labitte ?

A répondu qu'il n'a d'autre plainte à faire contre lui, si ce n'est la demande des meubles fournis à M. le curé de Bilancelle, proche Chartres, neveu de la dame son épouse.

Interrogé d'office si, lors de cette fourniture, Labitte n'a pas fait différentes fournitures, tant à M. le comte du Barry, madame du Barry et autres de la famille ?

A répondu qu'il leur faisoit différentes fournitures dans le même temps, ainsi qu'à son épouse, ayant même fourni, quelque temps après, la garniture d'une cheminée à Fresnay.

GRAGET, beau frère du curé.
Nicolas RANÇON DE MONTRABE.
BOULLANGER.

INTERROGATOIRE SUR FAITS ET ARTICLES, SUBI PAR M. RANÇON ET MADAME RANÇON.

19 septembre 1775.

A la requête d'un sieur Gouffé, bourgeois de Paris,

Dit s'appeler Anne Becu, âgée de 62 ans passés (*exact*), épouse de Nicolas Rançon de Montrabe, demeurant ordinairement avec son mari, à Villiers-la-Maison-Rouge, paroisse de Longpont.

La dame de Montrabe n'étoit-elle pas au couvent de Sainte-

Elisabeth, le 3 may 1774, et n'est-elle pas partie le lendemain pour sa campagne, à Sarcelles?

A répondu qu'elle étoit au couvent de Sainte-Elisabeth le 3 mai 1774 et qu'elle n'est partie pour sa campagne à Sarcelles, qu'après que feu S. M. Louis XV a été inhumé à Saint-Denis.

Elle ne se rappelle pas si elle doit six mois de loyers de ladite maison de campagne, qu'elle a toujours payé le loyer par chaque semestre.

Que Gouffé ne lui a jamais parlé d'argent, qu'il n'est pas dans le cas de lui en prêter.

Deux chevaux vendus par Gouffé moyennant 20 louis et deux vieux chevaux.

Gouffé réclamant 320 livres.

Gouffé prétendant avoir prêté :

400 livres pour le loyer de Sarcelles ;

200livres pour payer la vaisselle d'argent.

PIÈCE N° XV.

PERMISSION DE MARIAGE A J.-B.-N. TRANCHANT.

Ce jourd'hui, 10 octobre 1775, j'ai donné au sieur J.-B.-Nic.-Romain Tranchant, officier chez Monsieur, et chef de cuisine chez madame la comtesse du Baril, notre paroissienne depuis plus de six mois.

Et fils majeur des défunts Nicolas Tranchant et Marguerite Le Maître, pâtissier à Versailles, pouvoir d'aller épouser dans la paroisse de Saint-Sulpice, à Paris, damoiselle Elisabeth-Thérèse Laumeau, l'une des femmes de chambre de la susdite comtesse.

Déclarant que j'ignore s'ils ont satisfait l'un et l'autre au sacrement de la pénitence, s'ils sont en règle du côté de leurs papiers dont je n'ai vu aucun.



PIÈCE N° XVI.

VENTE CONTENANT DÉPÔT D'ESPÈCES DU CHATEAU DE SAINT-VRAIN ET DÉPENDANCES.

M. SAUVAGE A MADAME LA COMTESSE DU BARRY.

9 avril 1775.

Pardevant Rouen et Le Pot d'Auteuil, notaires au Châtelet de Paris ;

Etant ce jour au Pont-aux-Dames où nous nous sommes exprès transportés pour la passation des présentes, fut présent Jacques Sauvage, écuyer, secrétaire du Roy, demeurant à Paris, rue Saint-Martin, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, lequel a vendu à haute et puissante dame Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry, femme de messire Guillaume du Barry, etc.;

1° Le château de Saint-Vrain avec la chapelle, cour, avant-cour, écuries, remises et autres bâtiments quelconques étant dans l'enceinte dudit château, et en dépendant, ainsi que la maison qui sert de logement au garde de la seigneurie, petit jardin et autres dépendances de ladite maison sis à côté de l'avenue du château, contre les murs du parc, avec la portion de l'avenue en sortant dudit château jusqu'au chemin allant du Petit-Saint-Vrain à l'église du lieu, tel que le tout, etc. ;

2° Plus le parc tenant au château, avec tous les plants et arbres à fruits, plants de vignes et autres quelconques étant dans le parc. Lequel est clos et entouré de murs pour la plus grande partie, et le surplus fermé de fossés. Contenant environ 165 arpents en différente nature.

Plus, la ferme de Saint-Vrain, consistant en maison pour le fermier, grange, écurie, colombier et autres bâtiments,

jardin et autres pièces contiguës faisant partie de ladite ferme, terres, etc.

Moyennant 200,000 livres payées comptant.

Mais emprunt de pareille somme par madame du Barry d'un sieur de Beaupré.

Signé : Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry.

PIÈCE N° XVII.

9 avril 1775.

VENTE DES MEUBLES MEUBLANTS DU CHATEAU DE SAINT-VRAIN PAR LE SIEUR SAUVAGE A LA COMTESSE DU BARRY.

Le Pot d'Auteuil. — Moyennant 15,000 livres (quinze mille livres).

PIÈCE N° XVIII.

21 septembre 1775.

Pardevant nous, Florent-Jacques Le Pot d'Auteuil, écuyer, conseiller du Roy, notaire, secrétaire de la Cour du Parlement et notaire au Châtelet, à Paris, et Denis-André Rouen-Desmallet avocat au Parlement, conseiller du Roy, notaire au Châtelet de Paris : tous deux demeurant à Paris, rue Saint-Honoré, paroisse Saint-Roch. Notre résidence ordinaire étant en ce jour a Saint-Vrain, où nous nous sommes exprès transportés pour ces présentes ;

Fut présent le sieur Jean-Baptiste Buffault, etc., lequel a par ces présentes vendu, cédé, quitté, etc., à haute et puissante dame Jeanne Gomard de Vaubernier, comtesse du Barry :

Une grande maison située à Villiers-sur-Orge, paroisse de

monsieur de Langles. — Votre serviteur monsieur le Duc. —

Ainsi finit la conversation et notre liaison, ne l'ayant point vu depuis.

Je désire que le mémoire se trouve assés long et assés détaillé pour prouver à mes amis que l'amour n'a pas été le motif qui m'a attaché à Madame, que je n'ai jamais eu l'intention de lui faire payer ce que je lui avois gagné et que je n'ai pas recherché M. le Duc de..... pour me venger d'elle et pour lui rendre compte de sa conduite.

J'ai continué cet hivert à faire exactement ma cour à Madame, mais sans lui parler d'aucune affaire à l'exception de la vente de ses boutiques de Nantes que j'avois entrepris et que j'ai terminé à sa satisfaction.

PIÈCE N° XXII.

FONDATION POUR DEUX PLACES D'ÉLÈVES A L'ÉCOLE DE DESSIN.

21 septembre 1775.

Les directeur et administrateurs de l'Ecole royale gratuite de dessin, établie en cette ville, par lettres patentes de S. M., comparans par sieur J.-J. Bachelier, peintre ordinaire du Roi, professeur de son Académie royale de peinture et sculpture, etc.;

Très haut et très puissant seigneur, Monseigneur Antoine Brésil, comte de Brancas, demeurant à Paris, en son hôtel, rue du Pot-de-Fer, paroisse Saint-Sulpice;

Et Me Charles-Jacques Houn de Meulan, chevalier, receveur général des finances, demeurant à Paris, rue des Capucines, paroisse Saint-Roch ;

Tous deux administrateurs, d'une part ;

Et haute et puissante dame Jeanne Gomard, etc.

Lesquels, sur la proposition faite par ladite dame com-

tesse du Barry de fonder à perpétuité deux places d'élèves fournis de tous les objets nécessaires dans ladite école et dans l'intention où elle est de concourir au succès dudit établissement, ont fait les traités et conventions qui suivent, savoir :

Que ladite dame comtesse du Barry a, par les présentes, fondé à perpétuité dans ladite Ecole deux places d'élèves, dont la nomination luy appartiendra.

Les élèves qui seront nommés en conséquence de la présente fondation, seront admis dans l'Ecole aussitôt leur nomination et seront fournis, aux dépens de ladite Ecole, de papier, crayons et instrumens nécessaires pour travailler dans les classes et d'originaux pour étudier chez eux.

Le temps d'études étant fixé à six années, ladite fondatrice jouira à l'expiration desdites six années de la faculté de nommer un autre élève, comme aussi de le remplacer dans le cas où il aura mérité pour six concours leur apprentissage ou maîtrise dans les corps d'arts et métiers.

Seront tenus les élèves d'exécuter ponctuellement les règlements faits et à faire.

Cette fondation faite moyennant la somme de 60 livres de rente annuelle, au capital de 1,500 livres.

Et sera le nom de ladite dame du Barry, fondatrice, inscrit sur les registres des bienfaiteurs de l'Ecole royale, tenus à cet effet par le secrétaire qui fera mention du présent acte.

Fait et passé à Paris, au bureau des administrateurs, momentanément en l'hôtel de M. de Sartine, principal du bureau, par lesdits sieurs directeur et administrateurs ;

Et pour ladite dame fondatrice, en son château de Saint-Vrain, où nous nous sommes exprès transportés.

Signé : Bachelier, Jeanne Gomard, etc., Meulan, Brancas, Le Pot d'Auteuil.

PIECE N° XXIII.

LES COMPTES DE MADAME DU BARRY

Qui dit comptes dit ordre ou tout au moins prétention à des dépenses réglées. Ce mot paraît donc un paradoxe, appliqué à madame du Barry qui a la réputation d'avoir reçu et prodigué l'or à pleines mains, sans compter, sans jamais aligner ses dépenses avec ses recettes. Rien n'est plus faux et rien ne paraît plus inattendu qu'une comptabilité *barrienne*. Elle avait existé cependant, ses livres avaient été tenus avec une régularité plus ou moins correcte. Ses papiers ne s'étaient pas égarés au souffle de la Révolution : ils furent retrouvés, recueillis, cédés à la Bibliothèque nationale avant 1832; le vendeur était un sieur Danquin, marchand d'autographes, rue Saint-Sulpice, n° 8. Ces papiers ont été reliés et forment quatre volumes in-folio. Ils se composent principalement de mémoires, factures, réclamations de fournisseurs. Un de ces volumes renferme spécialement les papiers de recettes et dépenses. On voit par eux que madame du Barry a eu une sorte de liste civile, qui s'est élevée progressivement de deux cent mille à trois cent mille francs. Ces sommes lui étaient remises chaque mois par le banquier de la cour, M. de Beaujon, et ce de deux manières, tantôt en espèces, tantôt en mandats, acquittés par elle. Souvent ses créanciers, fournisseurs ou autres, ne pouvaient pas ou ne voulaient pas attendre. M. de Beaujon les payait et réglait ensuite avec madame du Barry en quittances ou factures acquittées. Cette opération aurait nécessité la présence de madame du Barry, mais elle avait une habitude constante dont elle ne s'est jamais départie; elle se faisait représenter par Me Lepot-Dauteuil, son notaire (ce mécanisme a été expliqué par nous, vol. II, p 60, 61). Celui-ci signait pour madame du Barry et sous son nom, sans imiter toutefois son écriture.

Nous avons dit comment et pourquoi nous avons reproduit la formule de cette singulière quittance dans les deux premières pièces. Nous avons ensuite cessé de répéter cette rédaction monotone.

Les états qui se trouvent dans les papiers de la Bibliothèque ne se suivent pas toujours, ils sont donc incomplets, sauf pour l'année 1772. Nous les avons copiés fidèlement; nous n'avons pu faire plus.

A

ereau des sommes payées pour compte de madame la comtesse du Barry.

illet 1769	48,000	livres. 123,000
ıst (de Max) *de la main de Lepot-* *ıil*	30,000	
ıust	45,000	
sieur Nalet, du 15 septembre.	15,000	60,000
sieur Roettiers, du 17 octobre	20,000	
sieur Demay, du 4 novembre.	25,000	
Mandats de Mgr Bertin		
eptembre 1769	25,000	295,000
eptembre	150,000	
:tobre	30,000	
ıctobre.	40,000	
ıovembre	25,000	
lécembre.	25,000	
		478,000

: mon billet de quarante-huit mille livres, ma lettre utoriser à compter au sieur Nalet quarante-cinq res. Je prie M. Beaujon de faire remettre à M. Lepot-l les autres reçus de mes fournisseurs de Ver-

.e 15 juin 1770.

Signé : La comtesse DU BARRY.

(De la main de Lepot),

: littérale de ma reconnaissance à M. Beaujon.
otaire à Paris, soussigné, reconnois que, conformé-ux déclarations de madame la comtesse du Barry, ujon m'a remis la reconnoissance du sieur de Max

de 30,000 livres, et celle du sieur Nalet de 15,000 livres: celle du sieur Gruel, pour le sieur Roettiers, de 20,000 livres: celle du sieur Demay de 25,000 livres, avance au bordereau de l'autre part.

A Paris, le 20 juin 1770.

J'ai signé : LEPOT-DAUTEUIL.

B

Bordereau des sommes payées pour le compte de madame la comtesse Dubarry.

	liv.	s.	d.
A Demay, joaillier	30,000	»	»
A Monthiers, marchand de modes	10,000	»	»
A Madame la Comtesse	24,000	»	»
A Carlier, tailleur	6,000	»	»
A Buffault, marchand de soie	25,000	»	»
A Lanoix, menuisier	4,000	»	»
A Cagny, doreur	4,000	»	»
A Guichard, sculpteur	4,000	»	»
A Masse, chapelier	2,000	»	»
A Constant, chaudronnier	1,870	»	»
A Leconte, bijoutier	11,000	»	»
A M. de La Briffe	5,000	»	»
A Roettiers, orfèvre	15,000	»	»
A Drouais, peintre	6,000	»	»
A Labitte, tapissier	3,000	»	»
A Mlle Dubarry pour M. de Martange	1,170	»	»
A Aubert, joaillier (Bijoutier du Roi)	18,000	»	»
A Gruel, march. de dentelle pour solde de son compte	10,971	»	»
A M. Gabriel	8,000	»	»
A Drais, bijoutier	2,400	»	»
A Madame la Comtesse	8,589	»	»
	200,000	»	»

Retiré mon reçu et la somme de 24,000 livres, et ayant

ıs reçu la somme de 8,589 livres qui solde le bordereau sus, montant à la somme de 200,000 livres, priant ıaujon de faire remettre à M. Lepot-Dauteuil, mon e, les autres reçus de mes fournisseurs.

Versailles, le 15 juin 1770.

Signé : La comtesse du Barry.

20 juin 1770.

onnaissance conforme à la précédente et signature de ɔot-Dauteuil.

C

ereau des mandats payés sur les ordres de madame la comtesse du Barry.

		liv.	s.	d.
janvier 1770,	à Demay.	15,000	»	»
—	à Roettiers.	3,000	»	»
—	à Jaubert.	20,000	»	»
—	à Duplessis.	8,000	»	»
évrier	à Madame la Comtesse.	12,000	»	»
es payées pour M. *(sic)*	. . . .	22,911	»	»
		80,911	»	»

D

ɪrdereau de l'emploi de 200,000 livres du mois de juillet 1770

ers.	20,000	»	»
ɜur Gruel.	20,000	»	»
ɜur Roettiers, orfèvre.	15,000	»	»
ɜur Buffault, marchand de soye . . .	15,000	»	»
Lebrun.	12,000	»	»
ɜur Demay	20,000	»	»
A reporter . . .	102,000	»	»



Report.	102,000 » »
Au suisse de M. le contrôleur général, trois lettres de change sur le sieur Nalet :	
La première de . . . 4,300 » » / La deuxième de . . . 3,554 » » / La troisième de . . . 2,575 15 »	10,429 15 »
A Lameaux	1,200 » »
A Duplessis, marchand de chevaux. . . .	8,000 » »
A Boullanger, tailleur.	6,000 » »
A Guichard, sculpteur.	6,000 » »
A Lépine, deux billets du sieur Nalet :	
L'un de. . . . . 4,087 10 / L'autre de . . . . 4,500 »	8,587 10 »
M. Serres, intendant de la comtesse . . .	3,000 » »
A Masse, chapelier, le bt. du sieur Nalet .	2,494 » »
A Constant, chaudronnier	4,000 » »
A Carlier, tailleur, trois billets du s^r Nalet :	
Le premier. . . . . . . 2,051 10 / Le deuxième . . . . . . 2,941 15 / Le troisième 4,329 5	9,322 10 »
A Léger, fourreur.	4,390 » »
A Cagny, doreur	6,000 » »
A M. de La Briffe.	5,000 » »
A Mme de Monthiers	3,576 5 »
A M. Gabriel	4,000 » »
Porté à Compiègne et remis à Mlle Dubarry 500 louis.	12,000 » »
Idem à mon second voyage	4,000 » »
	200,000 » »

E

dereau de l'emploi des 200,000 livres du mois d'octobre 1770.

ux.	25,000	»	»
, mandat de Mme la Comtesse . .	12,000	»	»
rteau, pour M. Demay	20,722	10	»
Mirepoix, mandat de Mme la Ctesse.	12,000	»	»
ne, jardinier	3,000	»	»
er.	25,000	»	»
Brun, notaire.	20,000	»	»
lier, tailleur	10,000	»	»
mebert.	6,000	»	»
parfumeur.	3,000	»	»
. . . .	10,000	»	»
rs, orfèvre	10,000	»	»
Monthiers.	8,000	»	»
. . . .	2,000	»	»
La Brille.	3,000	»	»
t, le remboursement de deux billets et ordre Labitte, ens. 3,000 » » [illegible] suivant le dé- [illegible] aux billets. 63 6 8	3,063	6	8
bri[illegible].	8,000	»	»
[illegible]	3,000	»	»
[illegible]	2,67[illegible]	12	6
[illegible]	3,000	»	»
[illegible]	8,000	»	»
M [illegible]	[illegible]38	10	10
	200,000	»	»



F

Distribution de la somme de 250,000 livres du mois de décembre 1770.

Compte à Mme Dubarry, suiv. l'état inclus.	50,000	» »
A M. Serres, pour les ouvrages de Luciennes	12,200	» »
A M. Aubert	11,000	» »
A M. Demay	30,000	» »
A M. Le Paute, horloger, solde.	3,400	» »
A M. Poirier	11,000	» »
A M. Buffault	10,000	» »
A M. Lecomte, joaillier	4,000	» »
A Cagny, doreur	5,000	» »
A Guichard, sculpteur.	5,000	» »
A Lanoix, menuisier.	5,000	» »
A M. Sollier	20,000	» »
A M. Gruel.	10,000	» »
A Mme Constant.	3,000	» »
A M. Monthiers	6,000	» »
A Lepine, sellier	10,000	» »
A M. Serres	30,000	» »
Remboursé à M. Le Dreux le billet du sieur Nalet . . . . 2,379 / Frais et intérêt. . . . . 127 / A lui paié un compte de fournit. 3,294	6,000	» »
A Mme Roettiers.	15,000	» »
A La Vallée, peintre.	2,400	» »
A Davaux, brodeur	4,000	» »
A Quesnel, charron	2,400	» »
A Dreux, joaillier	2,400	» »
A M. Lambonel, pour achat de livres.. . .	1,200	» »
	261,000	» »

G

*Payemens du mois de février (*sans date*) sur la distribution des 200,000 livres.*

Avances de M. Beaujon, suivant le bordereau arrêté le 15 février 1771	11,000	»	»
A M. de Martange	1,120	»	»
A Lameaux	40,000	»	»
A M. le chᵉʳ de Boniface	972	»	»
A Greuze, solde	2,400	»	»
A Buffault	10,000	»	»
A Gruel, billet de Nalet du 30 septembre 1769. . . . 5,000 / A-compte de ses fournitures . 5,000	10,000	»	»
A madame Roettiers	15,000	»	»
A Gouthière, fondeur	8,000	»	»
A Lanoix, menuisier	4,000	»	»
A M. Gabriel	12,000	»	»
A Cagny, doreur	6,000	»	»
A Guichard, sculpteur	6,000	»	»
A Carlier, tailleur	6,000	»	»
Porté à Versailles 500 louis	12,000	»	»
A Aubert, joaillier	11,000	»	»
A Berthier, joaillier, un billet de madame la comtesse du 28 septembre 1768	1,400	»	»
A Afforty, marchand de bas, soldé	1,461	7	»
Au porteur d'ordre de Mˡˡᵉ Dubarry	1,680	»	»
A Bohmer, joaillier	50,000	»	»
A Charpentier, marchand de papier	1,169	18	»
A M. Tripperet, brodeur	6,000	»	»
A Poirier	10,000	»	»
A M. Serres	20,000	»	»
A Davaux, brodeur	6,000	»	»
A reporter	253,203	5	»

Report.	253,203	5	»
A M. Lefèvre, maître maçon	12,000	»	»
A Straz	5,000	»	»
A M. le duc de La Vallière	21,648	»	»
A M. le duc de Duras	11,160	»	»
A M. le prince d'Hénin pour Mme de Mirepoix.	15,648	»	»
A M. Chauvelin.	5,844	»	»
A M. le prince de Soubise	18,444	»	»
	342,947	5	»

H

Bordereau des paiemens faits sur les ***250,000 livres du mois*** *d'avril 1771.*

Suivant le dernier compte, M. Beaujon était en avance de	142,947	5	»
A M. le chevalier Dubarry, pour M. Lambomel	1,200	6	»
A M. Buffault.	20,000	»	»
A Sigly.	2,000	»	»
A Lepine.	10,000	»	»
A Cagny.	4,000	»	»
A Vigier.	3,000	»	»
A Pecoul.	3,000	»	»
(Reste une quittance de 300 livres non employée)			
A Bohmer	50,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A Quesnel, solde	2,166	»	»
A Guichard.	3,000	»	»
A Lanoix.	2,000	»	»
A Gouthière.	6,000	»	»
A Roettiers.	15,000	»	»
A Lefaivre	12,000	»	»
A Morel . . . . , ...	245	10	»
Envoïé le 12 mai à Mlle Dubarry	6,000	»	»
	292,559	1	»

I

Payemens faits sur les 300,000 livres du mois de juin

(Sans indication d'année.)

A M. Beaujon.	42,559	1	»
A M. de Martange	1,500	»	»
A Vassé, sculpteur, solde.	3,000	»	»
A Pagelle, marchand de modes, solde. . .	3,000	»	»
A Lefaivre, maître maçon	12,000	»	»
A Pagnon, un compte de foin et paille, solde.	810	»	»
A Maugé, pour loyer de voitures	329	»	»
Au chevalier de Boniface pour 2 chevaux .	1,548	»	»
A Roettiers, orfèvre	20,000	»	»
A Gruel, marchand de dentelles	10,000	»	»
A Sollier, pour solde de deux billets de Mme la Comtesse. . . . 19,230 » » / Intérêt du 1er mars au 10 juin, 3 mois et 10 jours. . . . 179 » »	13,109	11	»
L'erreur existe au manuscrit.			
A Aubert, joaillier.	10,000	»	»
A Barois, pour un cheval.	624	»	»
A Cagny, doreur	8,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	8,000	»	»
A Lanois, menuisier.	3,000	»	»
A Buffault, marchand de soye	10,000	»	»
A Ledreux, marchand.	4,000	»	»
A Demay, joaillier	50,000	»	»
A Bohmer, joaillier	50,000	»	»
A Drouais, peintre	3,000	»	»
A Vanot, marchand de dentelles	6,000	»	»
A Fragonard, sur un mandat de madame la comtesse. (*Le mandat n'est pas acquitté*) .	1,200	»	»
A reporter . . .	261,879	12	»

Report.	261,879	12	»
A M. le duc de La Vallière.	19,308	»	»
A Darnault, solde.	4,224	»	»
A Constant, chaudronnier	3,000	»	»
A M. le comte de Busset, pour un cheval. .	984	»	»
A Roettiers, orfèvre	20,000	»	»
	309,395	12	»

K

Payemens faits sur les 300,000 livres de juillet.

(Sans indication d'année.)

A M. Beaujon.	9,395	12	»
A Bohmer, joaillier	100,000	»	»
A Demay, id.	50,000	»	»
A Gibert, id., solde	17,000	»	»
A Straz.	12,000	»	»
A Lefaivre, maître maçon	12,000	»	»
A Mme Pagelle, marchande de modes, solde.	12,000	»	»
A la manufacture de Sèvres	12,000	»	»
A Buffault, marchand d'étoffes.	10,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A Mme la maréchale de Mirepoix.	8,088	»	»
A M. de Chauvelin.	5,232	»	»
A Davaux, brodeur.	3,000	»	»
A Vigier, parfumeur.	3,000	»	»
A Gouthière, doreur.	6,000	»	»
A Cagny, doreur	5,000	»	»
A Leconte, joaillier	5,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	5,000	»	»
A Bourjot frères, solde.	4,853	»	»
A Fontaine, marchand, solde.	2,343	»	»
A Mme Poirier.	6,000	»	»
A M. le comte de Broglie (*point de reçu*) . .	5,032	»	»
A Millot, pour du vin, solde.	1,050	»	»
A Fort, marchand de vin, solde.	120	»	»
	304,133	12	»

L

État des payemens faits sur les 300,000 livres du mois d'aoust.

(Sans indication d'année).

Suivant le précédent compte, Beaujon était en avance de.	4,133	12	»
Envoyé à Lameaux, à Compiègne.	12,000	»	»
A Lefaivre, maître maçon, nouveaux ouvrages de Luciennes.	12,000	»	»
A Calmer.	15,000	»	»
A Monthiers	9,000	»	»
A Mme Roettiers.	20,600	»	»
A Lepine, sellier	5,000	»	»
A Buffault	20,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A Le Dreux.	3,000	»	»
A Pecoul, anciens ouvrages de Luciennes .	10,000	»	»
A Autelet, serrurier.	3,000	»	»
A Le Conte, joaillier.	3,000	»	»
A Aubert, id.	10,000	»	»
A Cagny, doreur	3,000	»	»
A Delanoix, menuisier.	2,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	3,000	»	»
A Tripperet, brodeur	3,000	»	»
A Davaux, id.	3,000	»	»
A Bohmer, joaillier..	50,000	»	»
A Barnon, brodeur.	551	»	»
A Straz, joaillier	6,000	»	»
Porté à Mme la Comtesse à Versailles . . .	24,000	»	»
A Lefaivre, nouveaux ouvrages de Luciennes	12,000	»	»
A Drais, bijoutier.	6,000	»	»
A M. le duc de Laval (*mandat non acquitté*).	12,000	»	»
A M. Lameaux id.	10,000	»	»
A M. le duc de la Valière id.	11,256	»	»
A M. le prince de Soubise id.	17,568	»	»
A reporter . . .	300,108	12	»

Report.	300,108	12
A M. le comte de Broglie *(mad. non acq.)*.	3,288	»
A M. de Chauvelin id.	5,796	»
A M. le duc de Duras..	3,552	»
A Mme Roettiers, pour solde	52,728	4
A Calmer, joaillier	15,000	»
	380,472	16

M

Etat des paiemens faits sur les 300,000 livres du moi de septembre.

(Sans indication d'année).

Suivant précédent décompte.	80,472	16
A Vernet, peintre..	5,000	»
A Fragonard, peintre	1,200	»
A Gouthière.	5,000	»
A Gruel, marchand de dentelles	10,000	»
A Le Conte, joaillier.	5,000	»
A Greuze, peintre.	3,000	»
A Jonniaux, marbrier..	6,000	»
A Mme Pagelle, marchande de modes . . .	6,000	»
A Vigier, parfumeur.	3,000	»
A Guichard, sculpteur.	3,000	»
A Cagny, doreur	2,000	»
A Behmer, joaillier	50,000	»
A Baudelaire, marchand (*sic*).	1,344	»
A Lefaivre, maître maçon	12,000	»
A Buffault	20,000	»
A Gouthière, fondeur	5,000	»
A Demay, joaillier	25,000	»
A Mme la maréchale de Mirepoix	2,112	»
A Baudelaire.	1,800	»
A Aubert, joaillier	24,000	»
A Lameaux.	10,000	»
Remis ce jour à Mme la Comtesse pour solde.	19,071	»
	300,000	»

N

des paiemens faits sur les 300,000 livres du mois de novembre 1771.

ur le compte de M. Nalet.

ême.	13,562	2	»	
ssy	4,500	»	»	
. . . .	3,753	»	»	
ult	15,130	12	3	
u *id.?*)	8,000	»	»	
y.	3,691	10	9	83,244 » »
te.	1,222	15	»	
ne.	800	»	»	
duc de Duras . .	28,000	»	»	
hiers.	2,250	»	»	
Hennebert	2,334	»	»	

· les anciens ouvrages de Luciennes.

ıelay, marchand ustes.	2,776	12	5	
l, fondeur. . . .	67	»	»	
y, marbrier . . .	425	12	10	
nge, vérificateur.	1,200	»	»	
rt, doreur	478	15	5	
eville, peintre. . .	426	2	5	
ille, treillageur..	171	13	»	10,000 » »
geois, vitrier. . .	1,115	9	7	
ıarais, pour journ d'ouvriers	1,594	16	8	
n, terrassier . . .	331	»	7	
art, miroitier. . .	495	2	»	
Cheruel, pour ous de couverture. .	917	15	1	
			A reporter . . .	93,244 » »

Report.	93,244	»	»
A Leconte, joaillier	8,000	»	»
A Mme Pagelle, marchande de modes	5,000	»	»
A Vigier, parfumeur, pour solde	2,572	»	»
A Ledreux, marchand	3,106	»	»
A Behmer, joaillier	80,000	»	»
A Gruel, marchand	6,000	»	»
A Buffault	10,000	»	»
A Demay, joaillier	15,000	»	»
A Davaux, brodeur	3,000	»	»
A Aubert, joaillier	6,721	»	»
A Poirier, marchand	5,000	»	
A Lepine, sellier	5,000	»	»
A Vien, peintre	3,500	»	»
A la Manufacture de Sèvre, sur la quittance de Marmet	12,000	»	»
A Straz, joaillier	7,500	»	»
A Belleville fils, jardinier-fleuriste	1,336	9	»
A Calmer, joaillier	22,600	»	»
A Militerny	3,000	»	»
A Gouthière, fondeur	6,000	»	»
A M. le duc de la Vallière (*non acquitté*)	4,176	»	»
A M. de Chauvelin, 772 louis	18,528	»	»
A M. le duc de Duras	2,040	»	»
A Gendouin, jardinier-fleuriste	2,403	10	»
A veuve Georges Beaulieu et Cie, bijoutiers	7,400	»	»
A Colet, valet de chambre, tapissier de Mme la Comtesse	3,000	»	»
A Lameaux	10,000	»	»
	345,326	19	»

O

Etat des paiemens faits sur les 300,000 livres du mois de janvier 1772.

Suivant le précédent compte arrêté le 7 fév. dernier, M. Beaujon étoit en avance de .	45,526	19	»
Anciens ouvrages de Luciennes.	10,000	»	»
Nouveaux ouvrages de Luciennes.	12,000	»	»
A Gruel, marchand de dentelles	10,000	»	»
A Aubert joaillier.	30,000	»	»
A Vigier, parfumeur.	600	»	»
A Constant, chaudronnier	3,082	»	»
A La Vallée, peintre.	2,083	»	»
A Carlier, tailleur.	6,000	»	»
A Davaux, brodeur	3,000	»	»
A Sigly, tailleur.	4,000	»	»
A Behmer, joaillier.	50,000	»	»
A Buffault	20,000	»	»
A Lenormant, marchand de soies.	20,000	»	»
A Cozate, directeur de la manufacture des Gobelins.	6,000	»	»
A Drais, bijoutier.	5,000	»	»
A Mme Pagelle, marchande de modes . . .	13,000	»	»
A Gouthière, fondeur	10,000	»	»
A Le Blanc, joaillier.	20,000	»	»
A Mme Lejeune	4,000	»	»
A Greuze, peintre.	1,800	»	»
A Roettiers, orfèvre.	10,000	»	»
A Larmé, gaînier	1,200	»	»
A Mlle de Cerès, pour Mme de Noé.	600	3	»
A Pajou, sur un mandat de Mme la Comtesse.	2,000	»	»
A Vassé, suivant un autre mandat	6,000	»	»
	295,892	2	»
Il revient pour solde à Mme la Comtesse . .	4,107	18	»
	300,000	»	»

P

Etat des payemens faits sur les 300,000 livres du mois de février.

(Sans indication d'année).

A Lepine, sellier	10,000	»	»
A Quesnel, charon	4,254	13	»
A Guichard, sculpteur, pour solde.	4,426	»	»
A Roettiers, orfèvre	10,000	»	»
A Mme Poirier.	10,000	»	»
A M. Aubert, joaillier	5,000	»	»
A Buffault	20,000	»	»
A Lenormant, marchand de soye.	20,000	»	»
A Gruel	5,000	»	»
A Tripperet, brodeur	3,000	»	»
A Lameux	37,000	»	»
A M. Boyleau, de la manufacture de Sèvre.	10,000	»	»
A Behmer, joaillier	30,000	»	»
A M. le marquis d'Entraigues, 381 louis 1/2.	9,156	»	»
A M. le duc de Laval, 342 louis.	8,208	»	»
A Mme Vanot, marchande de dentelles. . .	4,000	»	»
A M. le Prince d'Henin, pour Mme la maréchale de Mirepoix, 54 louis.	1,296	»	»
A M. le marquis d'Arcambat (tableaux).	17,599	19	»
A M. de Launé, avocat.	720	»	»
A M. Cagny, doreur.	2,000	»	»
A M. Maelrondt, pour M. Boyer	3,120	»	»
A Mme Pagelle, marchande de modes. . .	6,000	»	»
A M. le duc de Duras, 137 louis 1/2. . . .	3,300	»	»
A Demay, joaillier	6,000	»	»
A M. le duc de Cossé (*pour achat d'une commode et de deux vases de porphyre*). .	12,800	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A reporter . . .	272,880	12	»

Report.	272,880	12	»
A Lenormant, marchand de soies.	10,000	»	»
A Lemoyne, sculpteur.	2,000	»	»
A Cazanova, peintre.	2,800	»	»
A Brière, peintre	4,000	»	»
A Mme la comtesse de Bear.	960	»	»
A M. de Flesselle, intendant à Lyon. . . .	4,762	15	»
	297,403	7	»
Remis ce jour à Mme la Comtesse pour solde.	2,596	13	»
	300,000	»	»

Q

Paiemens faits sur les 300,000 livres du mois de may 1772.

A Lefaivre, maître maçon.	3,000	»	»
A M. de Martange, pour linge de table . .	3,071	»	»
A Mme Lejeune, pour Zamor.	483	»	»
A Aubert, joaillier.	15,000	»	»
A Drais, bijoutier.	3,000	»	»
A Mme la maréchale de Mirepoix	8,000	»	»
A M. de Montvallier.	3,000	15	»
A Bohmer, joaillier.	50,000	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A Mme Vanot, marchande de dentelles . .	6,000	»	»
A Sigly, tailleur, pour solde	6,000	»	»
A Gouthière, fondeur	3,000	»	»
Traite de Dumont de Valenciennes	3,012	»	»
A Leblanc, joaillier	20,000	»	»
A M. Delauné, avocat et à Drais pour une boète	3,600	»	»
A M. Buffault.	20,000	»	»
A Lenormant, Prosper Leduc et Cie. . . .	10,000	»	»
A reporter . . .	167,166	15	»

Report.	167,166	15	»
A Demay, joaillier, pour solde	7,000	»	»
A M. Lecomte, sculpteur.	2,000	»	»
A Clément, sur le reçu de M. de Launé . .	1,800	»	»
A Mme Poirier.	5,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A Mme Vanot, marchande de dentelles. . .	6,000	»	»
A Mme Pagelle, marchande de modes . . .	6,000	»	»
A Vigier, parfumeur.	1,042	»	»
A Greuze, peintre.	5,000	»	»
A Mme Launé.	240	»	»
A Fremont, franger.	2,400	»	»
A Ledreux, mercier.	6,000	»	»
A Bohmer, joaillier	50,000	»	»
A Caulet, Salba et comte de Toulouse pour frais de signification de pièce.	81	12	6
A Alix, sur le mandat de Mme la Comtesse.	25,000	»	»
A Leblanc joaillier	20,000	»	»
A Demay, joaillier	6,000	»	»
A Vassé, sculpteur	6,000	»	»
A Gouthière, fondeur	4,000	»	»
A Roettiers, père et fils, orfèvres	10,000	»	»
Anciens ouvrages de Luciennes.	9,177	»	»
	359,907	7	6

Nota, — Cet état n'est suivi d'aucune mention ni signature.

R

Payemens faits sur les 300,000 livres du mois de septembre 1772.

A M. Beaujon, pour solde du précédent compte.	59,907	7	6
A reporter . . .	59,907	7	6

Report.	59,907	7	6
A Le Blanc, joaillier.	10,000	»	»
A M. de Montvallier, sur le mandat de Mme la Comtesse.	25,000	»	»
A Vernet, peintre	5,000	»	»
A Lanoix, menuisier en meubles, pour solde.	596	»	»
A Demay, joaillier.	9,000	»	»
A Mme Vanot, marchande de dentelles . . .	10,000	»	»
A Le Moyne, sculpteur	2,000	»	»
A Pajou, sculpteur.	2,000	»	»
A Le Dreux, marchand mercier.	2,400	»	»
A Bohmer, joaillier	50,000	»	»
A Guichard, sculpteur.	4,000	»	»
A M. de Montvallier, sur un récépissé du Trésor royal (*demander à M. Beaujon l'employ de ce récépissé*).	10,000	»	»
A Gruel	4,000	»	»
A Monot, sculpteur	2,000	»	»
A Aubert, joaillier.	15,000	»	»
A Mme Poirier	4,000	»	»
Traite de Dumont de Valenciennes du 26 septembre à vue.	1,848	5	»
A Roettiers, orfèvre	10,000	»	»
A Gouthière, fondeur	5,000	»	»
A M. le maréchal de Soubise	14,400	»	»
A Lenormand, marchand de soye.	5,000	»	»
A Allégrain, sculpteur.	2,000	»	»
A Mlle Pagelle, marchande de modes. . . .	6,000	»	»
A M. Beaujon, pour compléter 50,000 livres, compte desquels (*sic*) il avait reçu de M. Dauteuil, 44,712 livres.	5,288	»	»
A M. Soufflot, pour les ouvriers des Gobelins	720	»	»
A M de Montvallier, sur le mandat de Mme la Comtesse.	25,000	»	»
A reporter . . .	290,159	12	6

Report.	290,159	12	6
A Le Blanc, joaillier.	15,000	»	»
Anciens ouvrages de Luciennes	7,348	6	9
A Hallé, peintre	600	»	»
	313,107	19	3

S

Payemens faits sur les 300,000 livres de novembre.

(Sans indication d'année).

A M. Beaujon, pour solde du précédent compte.	13,107	19	3
A Mme la comtesse de Noé.	288	»	»
A Vernet, peintre	4,000	»	»
A Bohmer, joaillier	50,000	»	»
A Buffault	10,000	»	»
Traite de Rey de Marseille sur M. Beaujon pour valeur de 4 blocs de marbre.	3,663	2	4
A Le Blanc, joaillier.	10,000	»	»
A de Lor, charpentier	3,600	»	»
A Chevalier et Ploux, peintres.	10,000	»	»
A Carbilliet, menuisier	6,000	»	»
A Lefaivre, maître maçon.	14,000	»	»
A Louis, couvreur.	1,474	15	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A Bertolini, fumiste	1,110	8	»
A Adam, marbrier.	2,400	»	»
A Cagny, doreur	1,200	»	»
A Bailly, treillageur.	1,006	12	»
A Thibault, serrurier.	3,600	»	»
A Vernet, peintre	4,000	»	»
A Lecomte, sculpteur.	960	»	»
A Masson, peintre.	600	»	»
A Beaucour, épinglier.	399	»	»
A reporter . . .	151,409	16	7

Report.	151,409	16	7
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A Deumier, serrurier	1,859	14	»
A Ve Digeon, maroufleur	254	16	»
A Picard.	1,340	5	4
A M. Alix, sur le mandat de Mme la Comtesse, en faveur de Montvallier.	6,725	4	6
A M. le Blanc, joaillier	20,000	»	»
A Drais, bijoutier.	3,000	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A M. Dauteuil, pour les pauvres de l'Hôtel-Dieu	6,000	»	»
A Aubert, joaillier.	20,000	»	»
A Sollier, joaillier.	8,000	»	»
A Chauvay, paveur	2,435	7	6
A Bohmer, joaillier	100,000	»	»
A Leblanc, joaillier	12,000	»	»
A Mlle Pagelle.	8,000	»	»
A Davaux, brodeur	6,000	»	»
A La Croix.	16,000	»	»
A Cazanova.	2,400	»	»
A G. Dumoustier et fils, de Saint-Quentin.	8,754	15	»
A Lemoine, sculpteur.	2,000	»	»
A M. de Montvallier.	10,000	»	»
A Bégé, marchand de chevaux.	1,848	»	»
A Roettiers, orfèvre	12,000	»	»
A M. Harvoin, la traite de Ducrel, à Alençon, 28 janvier au 11 février, sur M. Beaujon.	6,000	»	»
A M. Bouffé et Baugrand, sur leur reçu. .	5,656	8	»
Anciens ouvrages de Luciennes	6,799	»	»
	438,483	6	11

T

Payemens faits sur les 300,000 livres du mois de janvier 1773.

	A M. Beaujon, pour solde du compte arrêté le 15 février dernier	138,483	6	11
Février.				
17	A M. Desarcho, pour 230 demi-bouteilles de vin du Cap	1,725	»	»
18	A M. Ledreux, marchand mercier	2,488	4	»
19	A Mme Delaneuville	1,200	»	»
20	A Poupart, miroitier	5,000	»	»
24	A Cartier, tailleur	3,000	»	»
26	A Aubert, joaillier	10,000	»	»
	A M. Beaujon, pour compléter le billet de 355,494 livres, cy	100,000	»	»
27	A M. de Montvallier	10,000	»	»
	Au sieur Duval, pour solde d'un compte d'achat de chevaux	871	»	»
	A Thibaut, serrurier	900	»	»
	A Adam, marbrier	1,000	»	»
	A Ploux et Chevalier, peintres et doreurs	4,000	»	»
	A Carbillet, menuisier	2,000	»	»
28	A Dauberval, sur le mandat de M. le vicomte Dubarry	2,664	»	»
Mars.				
2	A M. Le Blanc, joaillier	10,000	»	»
	A Monelle, serrurier	1,249	10	3
	A Delor, charpentier	1,000	»	»
	A Lenormand, Prosper Leduc et Cie.	10,000	»	»
	A Berton, sur le mandat de M. le vicomte du Barry	3,231	»	»
3	Au porteur, sur le mandat de M. le vicomte du Barry	2,362	»	»
	A reporter	311,174	1	2

Report.	311,174	1	2
A M. le duc de Laval.	12,948	»	»
A M. de Martange.	3,807	16	»
A Bremontier, pour frais à la réception et expédition de 4 blocs de marbre. .	1,210	10	4
Au porteur du mandat de M. le vicômte du Barry.	1,743	»	»
	332,883	7	6

V

Paiemens faits sur les 300,000 livres du mois de mars 1773.

rs.

A M. Beaujon, pour solde du compte arrêté le 10 mars	32,883	7	6
Payé en l'acquite d'une traite au Roy, de Marseille, du 12 février	2,240	12	»
A Lefaivre, maître maçon.	5,000	»	»
A Demontvallier	10,000	»	»
A Duvivier, directeur de la manufacture de la Savonerie	6,000	»	»
A Barbier, marchand de soye	6,000	»	»
A Bohmer, joüaillier	20,000	»	»
A Drais, bijoutier	3,000	»	»
A Constant, chauderonnier (*sic*).	3,000	»	»
A Musson, peintre	600	»	»
A Montauban, syndic des créanciers Constant, bijoutier	7,000	»	»
A M. Demontvallier.	10,000	»	»
ril.			
A Greuze, [illegible]	[illegible]	»	»
A Le[illegible]	[illegible]	»	»
A R[illegible]	[illegible]	»	[illegible]
A Le[illegible]	[illegible]	»	»
A reporter.	[illegible]	[illegible]	[illegible]

	Report	135,323	19	6
8	A Monot, sculpteur.	2,000	»	»
9	A Leblanc, joüaillier.	10,000	»	»
	A Chevallier et Plon, peintres.	3,000	»	»
	A Carbillier, menuisier.	1,500	»	»
	A Thibault, serrurier.	600	»	»
10	A Cozette pour deux paravans, manufacture des Gobelins	2,400	»	»
	A Lenormand et Prosper	10,000	»	»
	A Aubert, joüaillier	10,000	»	»
	A Lefaivre, maçon.	3,300	»	»
	A Adam, marbrier.	600	»	»
	A M. de Montvallier	6,000	»	»
	A Delor, charpentier.	1,000	»	»
	A Tribout, marchand de dentelle. . .	1,245	10	»
17	Envoyé à Versailles.	24,000	»	»
	A M. de Montvallier	12,000	»	»
	A Mme Pagelle, marchande de modes .	5,000	»	»
24	A M. de Montvallier	10,000	»	»
May.				
5	A M. d'Auteuil.	82,083	6	8
6	A Bohmer.	20,000	»	»
10	A Leblanc, joüaillier.	10,000	»	»
	A M. de Montvallier	27,325	19	»
	A Carbillier, menuisier.	1,500	»	»
	A M. de Montvallier	12,000	»	»
	A Thibaut, serrurier	600	»	»
17	A Adam, marbrier.	600	»	»
	A Chevalier et Plox, peintres	3,000	»	»
18	A Lefaivre, maçon	3,600	»	»
21	A Delor, charpentier	700	»	»
21	A Mme la vicomtesse de Noë, pour solde d'un compte de la demoiselle Benard et de la demoiselle Rouscier, brodeuse.	627	»	»
25	A Mme de La Neuville.	1,200	»	»
	A reporter . . .	411,205	15	2



	Report . . .	441,203	15	2
26	A Vien, peintre	3,000	»	»
	A Cantigny	600	»	»
27	A Leblanc, joüaillier.	12,000	»	»
	A Doyen, peintre	8,043	»	»
	A Greuze	1,200	»	»
28	A M. de Montvallier	10,000	»	»
Juin.				
2	A M. Guay	2,400	»	»
3	A M. Boisot, sculpteur	4,000	»	»
	Une traite de Bremontier de Rouen à vue.	727	14	2
8	A Drais, bijoutier	3,000	»	»
	A M. le chevalier du Barry, une traite sur Lyon en faveur de M. Duval. . .	6,000	»	»
12	A Bohmer, joüaillier.	20,000	»	»
14	A Mme Roëttiers	20,000	»	»
14	A M. de Montvallier	18,000	»	»
	A Gouthière.	20,000	»	»
	A Masse, chapellier	1,331	15	9
	A Leblanc, joüaillier.	10,000	»	»
	Anciens ouvrages de Luciennes	11,088	»	»
		562,596	5	1

X

Bordereau des sommes reçues et payées pour le compte de madame la comtesse du Barry.

Reçu au mois de juin une ordonnance. . .	300,000	»	»
Reçu au mois d'août une ordonnance. . . .	300,000	»	»
	600,000	»	»

Payements.

Juin 1773.				
22	Suivant le compte remis ce jour, M. Beaujon était en avance de.	262,596	5	1
	A reporter . . .	262,596	5	1

	Report.	262
23	A la Société Germain.	4
	A Le Bas, menuisier.	1
25	A Pascal Taskin, pour un clavecin . . .	3,
	A Carlier, tailleur	3
	A Poirier et Daguerre, bijoutiers. . . .	10
26	A Buffault	10
	Transport de Rouen à Paris, de trois blocs de marbre.	
28	A M. de Montvallier.	10
30	A M. le vicomte du Barry, sur son mandat.	
Juillet.		
3	A M. de Montvallier.	6
5	A Adan, marbrier.	
	A Lépine, sellier.	5
	A Thibault, serrurier.	3
	A Carbillier, menuisier	1
	A Chevalier et Ploux, peintres.	1
	A Demay, joaillier.	15
6	Traite de M. Dumont, de Valenciennes.	
7	A Delor, charpentier.	
11	A Mme Vanot, marchande de dentelles.	6,
13	A Gruel.	10,
19	A M. de Montvallier.	15,
	A la Manufacture de Sèvre.	12
	A Vally.	5,
23	A Mme Pagelle.	5,
	A M. de Montvallier.	10,
Août.		
2	A M. le maréchal de Soubise.	21,
	A Couesnon, maître maçon	12,
	A Delor, charpentier.	6,
5	A M. le vicomte du Barry, pour le 12e de la rente de 10,000 louis.	
	A reporter . . .	445,

Report.	165,922	17	»
[illegible]ff et Dangirard	6,000	»	»
[illegible], pour M. de Montvallier.	24,328	19	[illegible]
[illegible]pas.	600	»	»
[illegible]let, valet de chambre.	1,200	»	»
[illegible]ald, pour un bloc de marbre. . . .	3,295	»	»
[illegible]chet, joaillier	20,000	»	»
[illegible]ier	10,000	»	»
[illegible]thière	29,000	»	»
[illegible]blanc	12,000	»	»
[illegible] de Montvallier	10,000	»	»
[illegible]elerme, piqueur, à Londres, pour			
[illegible]chat de chevaux	18,000	»	»
[illegible]dalphe.	3,000	»	»
[illegible]	15,000	»	»
[illegible]emay, joaillier.			
[illegible]. le vicomte du Barry, pour un mois	833	6	8
[illegible]e la rente de 10,000 louis	2,287	8	»
[illegible]uenel, charron	2,314	8	»
Poulet, serrurier.	1,[illegible]	»	»
Lebas, menuisier en meubles.	2,187	1[illegible]	»
Lefaivre, maître maçon, pour solde. .	6,0[illegible]	»	»
Davaux, brodeur.			
Calmer, pour 144 demi-bouteilles de	1,040	»	»
vin de Constance	2,962	10	»
Le Dreux, mercier, pour solde	3,000	»	»
Poupart, miroitier.			
Moreau, [illegible] de Monthiers,	3,000	»	
marchand de modes.	15,000	»	
A M. de Montvallier	5,000	»	
A Carlier, tailleur	2,400	»	
A Pellier, pour un livre de botanique. .	639,090	»	
A déduire les avances mentionnées en l'état du présent bordereau.	600,000	»	
Partant, M. Beaujon est en avance de	39,090	»	

Paiemens faits sur les 300,000 livres du mois de juillet.

A M. Beaujon	9,395	12	»
A Bohmer, joaillier	100,000	»	»
A Demay, joaillier	50,000	»	»
A Gibert, joaillier	17,000	»	»
A Straz, joaillier	12,000	»	»
A Lefèvre, maître maçon	12,000	»	»
A Mme Pagelle, marchande de modes	12,000	»	»
A la Manufacture de Sèvre	12,000	»	»
A Buffault, marchand d'étoffes	10,000	»	»
A Gruel	10,000	»	»
A Mme la maréchale de Mirepoix	8,088	»	»
A M. de Chauvelin	5,222	»	»
A Davaux, brodeur	3,000	»	»
A Vigier, parfumeur	3,000	»	»
A Gouthière, doreur	6,000	»	»
A Cagny, doreur	5,000	»	»
A Lecomte, joaillier	5,000	»	»
A Guichard, sculpteur	5,000	»	»
A Bourjot frères, marchands d'étoffes	4,853	»	»
A Fontaine, marchand	2,343	»	»
A Mme Poirier	6,000	»	»
A M. le comte de Broglie	5,062	»	»
A Millot, pour du vin de Champagne	1,050	»	»
A Fort, marchand de vin	120	»	»
	304,133	12	»

Etat de ce qui reste dû par madame la comtesse du Barry sur les différents mémoires qui lui ont été remis jusqu'à ce jour 21 aoust 1774 [1].

*Sigly, tailleur	9,578 10 »	4,578 10 »
A reçu	5,000 » »	
*Rostenne, musicien de la chapelle. . . .		1,512 » »
Roettiers de La Tour, *orphèvre* (sic).		
Le mémoire de 1773 . . .	10,658 18 9	44,154 19 10
Le mémoire de 1774 . . .	31,696 1 1	
Id. id. . . .	1,800 » »	
Il lui a été rendu 18 cloches d'argent pesant 93 5 6 dont il doit tenir compte.		
Vien, peintre	16,000 » »	7,000 » »
Reçu à compte.	9,000 » »	
Dlle Fremont, frangère . .	7,415 18 6	1,775 18 6
Reçu à compte.	5,640 » »	
Lejeune, galonnier	1,746 2 »	1,026 2 »
Reçu à compte.	720 » »	
Caffieri, sculpteur ; ses déboursés		3,000 » »
Demande huit mois de son temps		*Mémoire.*
Cosette, pour trois pièces de tapisseries des Gobelins non finies. . .	16,768 4 »	11,968 4 »
Reçu à compte.	4,800 » »	
Poirier	39,663 4 »	16,612 4 »
Reçu à compte.	23,051 » »	
	A reporter . . .	91,627 18 4

(1) Toutes les sommes portées à la suite des noms précédés d'un * sont rayées sur l'état original.

Report		91,627 18 4
Demande ou annonce une table à thé et porcelaine commandée tant chez ses ouvriers qu'à la manufacture de Sèvre . . .		*Mémoire.*
De plus, le sieur Poirier déclare avoir à madame la Comtesse une pendule représentant les *Grâces*.		
* Vanot, marchand de toille	91,107 10 11	38,411 15 11
Reçu à compte.	54,000 » »	
Reste. . . .	37,107 10 11	
*	1,304 5 »	
* Beaulard, marchand de modes.		1,407 2 »
Pajou, la partie de son mémoire à régler. .		*Mémoire.*
Forty, peintre		288 » »
Lecomte, sculpteur; la partie de son mémoire pour l'avenue . .	*Mémoire.*	2,800 » »
Greuze, peintre.	14,600 » »	
Sur quoi reçu	11,800 » »	
Demay, pour indemnité et restant de compte.		39,542 6 »
Notrelle, perruquier de spectacle		106 » »
* Thibaut, menuisier en meubles		64 » »
* Allegrain, sculpteur, pour la statue de Diane, non finie, demande ses déboursés jusqu'à ce jour. . .	7,250 » »	3,250 » »
Sur quoi a reçu	4,000 » »	
Demande les ordres pour continuer la statue, qui coûtera en tout.	18,000 » »	» » »
Ayant reçu	4,000 » »	
Si on continue, resterait à payer 14,000 livres.		
Calmer, un mémoire pour portes.	5,040 » »	5,750 » »
Un autre pour vin	710 » »	
A reporter . . .		183,247 2 3

Report. . . .				183,247	2	3
*La femme Jeanson, couturière.				52	17	»
* Pagelle, marchand de modes.	40,962	2	»	25,777	19	6
Reçu à compte.	15,184	2	6			
Böhmer.	1,092,680	»	»	96,680	»	»
Reçu à compte.	996,000	»	»			
Chaumas				516	»	»
Gibert et Cie, pour perles.				300	»	»
* Afforty, bonnetier.				1,392	10	»
Brille, horloger	5,216	»	»	1,616	»	»
Reçu à compte.	3,600	»	»			
Hochbrucker, maître de harpe, pour ses voyages seulement.				120	»	»
Et pour ses honoraires				*Mémoire.*		
Moreau, fabriquant de blondes				5,719	10	8
Tripperet, brodeur, pour reste de 10,050. .				5,250	»	»
Lavallée, peintre en équipage.				10,960	»	»
La manufacture de Sèvre, fournit. faites et à faire. .	60,363	»	»	38,363	»	»
Reçu à compte.	22,000	»	»			
Hardon, pour transport d'orangers, ...				96	»	»
Carlier, tailleur, pour reste de 18,466 10 3.				9,466	10	3
Boileau, marchand de tableaux, pour commission et déboursés				651	»	»
Rozier, pour bouquets de coquilles d'œufs.				5,000	»	»
Barbier, marchand de soye.				4,982	13	6
Gaillard, joaillier.				4,523	»	»
Maltète, gaignier.				*Mémoire.*		
Léger, marchand pelletier.				690	»	»
* Chopard, menuisier en carosse.				1,104	»	»
A reporter . . .				396,508	3	2

Report	396,508	3	2
Compigni, marchand de boettes	846	»	»
* Le Roux pour la dame Roussel	80	»	»
Lépine, sellier.	12,893	»	»
Lemoine, sculpteur.	10,000	»	»
Fondé, bottier du roi.	36	»	»
M. le vicomte du Barry, de sa dot	200,000	»	»
* M. Buffault, son compte particulier réglé par madame la Comtesse	66,236	»	»
	686,599	3	2

Epoque des payemens à faire par madame aux différents créanciers avec lesquels elle a pris des arrangemens.

1er janvier 1775.						
Gruel	18,000	»	»	43,000	»	»
Leblanc.	25,000	»	»			
1er avril.						
Aubert	25,000	»	»	41,500	»	»
Lenormand	16,500	»	»			
1er juillet.						
Leblanc.	25,000	»	»	66,500	»	»
Lenormant.	16,500	»	»			
Jacquin, verbalement. . .	25,000	»	»			
1er octobre.						
Aubert.	25,000	»	»	41,500	»	»
Lenormant.	16,500	»	»			
1er janvier 1776.						
Leblanc.	25,000	»	»	71,500	»	»
Lenormant.	16,500	»	»			
Drouais.	10,000	»	»			
Cagni.	10,000	»	»			
Drais	10,000	»	»			
			A reporter . . .	950,599	3	2

Report	950,599	3	2
Avril.			
Aubert	25,000	»	»
Juillet.			
Jacquin	25,000	»	»
Octobre.			
Aubert	25,000	»	»
Avril 1777.			
Aubert	25 000	»	»
Octobre.			
Aubert	25,000	»	»
Total en dettes subsistantes et connues. . Sans les bâtiments.	1,075,599	3	2

Supplément.

Lacombe, libraire	176	»	»
Bertine, coeffeur.	174	»	»
Ceret et Dufour, horlogers à Ferney. . . .	1,050	»	»
Bisson, dentiste	702	»	»
Domobecq, panacher du roy.	180	»	»
La manufacture de Jouy	»	»	»
De Wailly, architecte.	460	17	3
Thierry, médecin, visites	*Mémoire.*		
Laferrière, pour sucre	225	8	»
Bailly, marchand.	436	4	»

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME DEUXIÈME.

Année 1771.



Année 1772.

Année 1773.

Année 1774.

Année 1775.

Année 1776.

Année 1777.

FIN DE LA TABLE DU TOME DEUXIÈME.

Versailles — Imprimerie de E. Aubert.



Report		91,627 18 4
Demande ou annonce une table à thé et porcelaine commandée tant chez ses ouvriers qu'à la manufacture de Sèvre . . .		*Mémoire.*
De plus, le sieur Poirier déclare avoir à madame la Comtesse une pendule représentant les *Grâces*.		
* Vanot, marchand de toille	91,107 10 11	38,411 15 11
Reçu à compte.	54,000 » »	
Reste. . . .	37,107 10 11	
*	1,304 5 »	
* Beaulard, marchand de modes.		1,407 2 »
Pajou, la partie de son mémoire à régler. .		*Mémoire.*
Forty, peintre		288 » »
Lecomte, sculpteur; la partie de son mémoire pour l'avenue . .	*Mémoire.*	2,800 » »
Greuze, peintre.	14,600 » »	
Sur quoi reçu	11,800 » »	
Demay, pour indemnité et restant de compte.		39,542 6 »
Notrelle, perruquier de spectacle		106 » »
* Thibaut, menuisier en meubles		64 » »
* Allegrain, sculpteur, pour la statue de Diane, non finie, demande ses déboursés jusqu'à ce jour. . .	7,250 » »	3,250 » »
Sur quoi a reçu	4,000 » »	
Demande les ordres pour continuer la statue, qui coûtera en tout.	18,000 » »	» » »
Ayant reçu	4,000 » »	
Si on continue, resterait à payer 14,000 livres.		
Calmer, un mémoire pour portes.	5,040 » »	5,750 » »
Un autre pour vin	710 » »	
A reporter . . .		183,247 2 3

Report				183,247	2	3
* La femme Jeanson, couturière				52	17	»
* Pagelle, marchand de modes	40,962	2	»	25,777	19	6
Reçu à compte	15,184	2	6			
Bõhmer	1,092,680	»	»	96,680	»	»
Reçu à compte	996,000	»	»			
Chaumas				516	»	»
Gibert et Cie, pour perles				300	»	»
* Afforty, bonnetier				1,392	10	»
Brille, horloger	5,216	»	»	1,616	»	»
Reçu à compte	3,600	»	»			
Hochbrucker, maître de harpe, pour ses voyages seulement				120	»	»
Et pour ses honoraires				*Mémoire.*		
Moreau, fabriquant de blondes				5,719	10	8
Tripperet, brodeur, pour reste de 10,050				5,250	»	»
Lavallée, peintre en équipage				10,960	»	»
La manufacture de Sèvre, fournit. faites et à faire	60,363	»	»	38,363	»	»
Reçu à compte	22,000	»	»			
Hardon, pour transport d'orangers				96	»	»
Carlier, tailleur, pour reste de 18,466 10 3				9,466	10	3
Boileau, marchand de tableaux, pour commission et déboursés				651	»	»
Rozier, pour bouquets de coquilles d'œufs				5,000	»	»
Barbier, marchand de soye				4,982	13	6
Gaillard, joaillier				4,523	»	»
Maltète, gaignier				*Mémoire.*		
Léger, marchand pelletier				690	»	»
* Chopard, menuisier en carosse				1,104	»	»
A reporter				396,508	3	2






3 2044 024 586

